Superbe exemplaire!

MONOGRAPHIE

DE LA

CATHÉDRALE DE LYON

TIRAGE A 385 EXEMPLAIRES

N.º 19

M. Lucien CHARRAT.

MONOGRAPHIE
DE LA
CATHÉDRALE
DE LYON

PAR

LUCIEN BÉGULE

Membre de la Société française d'archéologie et de la Société littéraire de Lyon,

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE HISTORIQUE

PAR

M.-C. GUIGUE

Archiviste en chef du département du Rhône et de la ville de Lyon

LYON

IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND

M D CCC LXXX

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

S. E. le cardinal CAVEROT,

Archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules.

Monseigneur le comte de CHAMBORD.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE LYON.

BIBLIOTHÈQUE DU PALAIS DES ARTS DE LYON.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LYON.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON.

MUSÉE D'ART ET D'INDUSTRIE DE LYON.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DE LYON.

MUSÉE DE SOUTH KENSINGTON DE LONDRES.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

SOCIÉTÉ DE LA DIANA.

MM. Abbel, Lyon.
Aubarède (Paul d'), Lyon.
Avaize (Amédée d'), Lyon.
Aynard (Edouard), Lyon.
Barban (André), Roanne.
Mgr. Barbier de Montault, Poitiers.
MM. Barthès et Lowell, Londres.
Baudrier (Henri), Lyon.
Benoit (Frédéric), Lyon.
Bernard (Claude), Lyon.
Berthaud (Gaspard), Lyon.
Bibliothèque de l'Archevêché de Lyon.
Bibliothèque des RR. PP. Jésuites de Lyon.

MM. Bied-Charreton (Jacques-Léon), Lyon.
Birot (Joseph), Lyon.
Bizot (Jules), Lyon.
Blanchon (Joannès), Lyon.
Boisset (Maurice de), Lyon.
Boissieu (Alphonse de), Lyon.
Boissieu (Dominique de), Moulins.
Boissieu (Maurice de), Lyon.
Bonnard, Lyon.
Bonnardet (l'abbé), supérieur du petit séminaire de Saint-Jean, Lyon.
Bonnet (Jean-François), Lyon.
Borel (Paul), Lyon.

MM. Bosson (Antoine), Lyon.
Bouchetal-Laroche (Lucien), Saint-Bonnet-le-Château (Loire).
Bourgeot (Joseph-Marie), Lyon.
Brassart (Eleuthère), Varennes (Loire).
Breghot du Lut (F.), Lyon.
Bresson (Louis), Lyon.
Brolemann (Arthur), Lyon.
Brun (Auguste), Lyon.
Buy (l'abbé), Lyon.
Cambefort (Jules), Lyon.
Mme Caumont (de), Caen.
MM. Cazenove (Raoul de), Lyon.
Cercle du Divan, Lyon.
Chabrières-Arlès, Lyon.
Chaffangeon (l'abbé), Pradines (Loire).
Chalandon (Emmanuel), Lyon.
Champion, Paris.
Chappet (Jacques-Marie-François), Lyon.
Chardenet (Jean-Baptiste), Lyon.
Charpin-Feugerolles (le comte de), Le Chambon (Loire).
Charrat (Lucien), Lyon.
Charvet (Léon), Lyon.
Chazières (Jean), Lyon.
Chazot (Antoine), Lyon.
Collège de Mongré, (Rhône).
Comte (l'abbé), Lyon.
Condamin (l'abbé), Lyon.
Conil (l'abbé), Lyon.
Coquet (Adolphe), Lyon.
Cordier (l'abbé), Lyon.
Mme Côte (Marius), Lyon.
MM. Cottin (C.), Lyon.
Coudour (le chanoine), Lyon.
Coupat (le chanoine), Lyon.
Dalèry (l'abbé Etienne), Lyon.
Dechelette (l'abbé), Lyon.
Delaroche (l'abbé), Lyon.
Delisle (Léopold), Paris.
Demoustier (Romain), Lyon.
De Saint-Jean (Joseph), Lyon.
Desjardins (Tony), Lyon.
Didron (Edouard), Paris.
Mlle Dissard, Lyon.
MM. Drevon (Henry), Lyon.
Ducruet (J.-J.-G.), Lyon.
Dugueyt (Stéphane), Lyon.
Dulac (J.), Lyon.
Dumond (Hippolyte), Lyon.

MM. Echernier (Casimir), Lyon.
Emery (Adrien), Lyon.
Farcy (Louis de), Angers.
Fitler (Paul), Lyon.
Flachaire de Roustan (Marcel), Lyon.
Flachat (Antoine), Lyon.
Forest (l'abbé), Lyon.
Franchet (Charles), Lyon.
Galle (Léon), Lyon.
Garcin (Louis-Philibert), Lyon.
Garets (le chanoine des), Lyon.
Gauthier-Descottes, Arles.
Genin (Auguste), Lyon.
Genin (Emile), Lyon.
Gensoul (André-Paul), Lyon.
Mlles Giraud, Lyon.
MM. Giraud (Jean-Baptiste), Lyon.
Gonindard (L.), Lyon.
Gouilloud (le R. P.), Lyon.
Gourju (Clément), Lyon.
Grand (Paul), Lyon.
Groboz (Raphaël), Lyon.
Guigou (Camille), Lyon.
Guillermain (Jean-Baptiste), Lyon.
Guimet (Emile), Lyon.
Guinon (aîné), Lyon.
Hucher (Eugène), Le Mans.
Hyvrier (le chanoine), Lyon.
Jacquier (Charles), Lyon.
Jacquin, Lyon.
Jacquin (F.-C.), Lyon.
Jamot (Claudius), Lyon.
Jeannez (Edouard), Roanne.
Jerphanion (le baron Franck de), Lyon.
Jockey-Club de Lyon.
Jourdan (Clément), Lyon.
Journoud (Jean), Lyon.
Jullien (Joseph), Lyon.
Jutet (l'abbé), Lyon.
Keul (Edouard), Lyon.
Lachesnais (Edmond de), Lyon.
Laglace (Frédéric), Lyon.
Lagrevol (Alexandre de), Paris.
Lagrevol (Wilfrid de), Lyon.
Lajont, vicaire général du diocèse de Lyon.
Langlois (l'abbé), Saint-Bonnet-le-Château (Loire).
Laurière (Jules de), Paris.
Legat (Louis), Lyon.
Letourneur (Jacques), Lyon.
Limas (J. de), Château de Saint-Fons (Rhône).

MM. Lobin (Lucien-Léopold), Tours.
Luvigne (Louis-François-Alphée de), Lyon.
Magneval (Gabriel de), Lyon.
Mallet-Guy (Célestin), Lyon.
Marsy (le comte de), Compiègne.
Mme Martin (Henriette), Lyon.
MM. Mathevon (Octave), Lyon.
Merklin (J.), Lyon.
Mme Meton (Virginie), Lyon.
M. Meton (Edouard), Lyon.
Mme Metral (Benoîte), Lyon.
Mlle Metral (Jeanne), Lyon.
MM. Meynis (Dominique), Lyon.
Millardon (Honoré), Lyon.
Mollière (Antoine), Lyon.
Monnier (Lodoïx), Lyon.
Morin-Pons (Henry), Lyon.
Montaland (Charles), Lyon.
Montaland (Paul), Lyon.
Monvenoux (Auguste), Lyon.
Neyron des Granges (Louis), Lyon.
Niepce (Léopold), Lyon.
Nouvellet (Joseph), Saint-André-de-Corcy (Ain).
Nugues (Alphonse), Romans.
Orta (Hubert), Lyon.
Pagnon, vicaire général du diocèse de Lyon.
Paillère (l'abbé), Lyon.
Pailloux (le R. P.), Lyon.
Palustre (Léon), Tours.
Pater (le chanoine), Lyon.
Pélagaud (Elisée), Lyon.
Péricaud (Antonin), Lyon.
Perrodin, Paris.
Pérut (J.-H.-A.), Lyon.
Pion (Henri), Lyon.
Poidebard (William), Saint-Paul-en-Jarret (Loire).

MM. Poncins (le comte Léon de), Feurs (Loire).
Poussielgue-Rusand (P.), Paris.
Praz (l'abbé), Vienne (Isère).
Putod (l'abbé), La Fouillouse (Loire).
Quicherat (Jules), Paris.
Rambaud (Joseph), Lyon.
Raousset (le vicomte de), Lyon.
Récamier (Etienne), Paris.
Rejony (l'abbé), Lyon.
Renard (Joseph), Lyon.
Rety (Hippolyte), Saint-Jean-le-Prisch (Saône-et-L.).
Révoil (Henry), Nîmes.
Rousselon (André), Lyon.
Ruby (Alexandre), Lyon.
Sachet (l'abbé), Lyon.
Saint-Victor (Charles de), Lyon.
Sautier-Thyrion (Maurice), Lyon.
Savy (Cl.), Lyon.
Serre (l'abbé), Lyon.
Serres (le chanoine J. de), doyen du Chapitre de Lyon.
Tardy (Joseph), Lyon.
Mme Teillard, Lyon.
MM. Thibaud (Emile), Clermont.
Thomas (Louis), Lyon.
Tisseur (Clair), Lyon.
Vachez (Antoine), Lyon.
Valentin-Smith, Trévoux (Ain).
Mme Varine (de), Lyon.
MM. Vautier (Emile), de Lyon.
Verna (le baron L.-M.-Fr. de), Crémieu (Isère).
Verna (le baron Joseph de), Lyon.
Vettard (le chanoine, Antoine-Louis), Lyon.
Vingtrinier (Aimé), Lyon.
Willermoz (Ferdinand), Lyon.

Frise de marbre incrusté, au-dessus du triforium du chœur de la Cathédrale. — XII[e] siècle.

PRÉFACE

EN publiant aujourd'hui une monographie complète de la Cathédrale de Saint-Jean de Lyon, nous avons voulu faire connaître, comme il le mérite, l'un des monuments les plus curieux de la France méridionale.

Pendant que nos grands édifices civils et religieux étaient l'objet de remarquables descriptions, et que tous les détails de leur architecture étaient reproduits dans des planches gravées, notre vieille basilique demeurait presque oubliée.

Et pourtant, s'il existe en France des cathédrales plus vastes que Saint-Jean, il n'en est pas de plus dignes d'intérêt. Notre Cathédrale n'est pas seulement, au spirituel, le premier siège des Gaules, elle présente aussi à l'admiration de l'artiste les lignes les plus majestueuses, les vitraux les plus remarquables, et des détails de sculpture d'une perfection achevée.

Le désir de révéler tout ce qu'elle renferme de beautés artistiques à ceux qui s'intéressent aux œuvres du passé, et de répondre, en même temps, à l'appel du Comité des monuments historiques, nous a déterminé à entreprendre une étude que nous ne publions pas sans quelque défiance, et dont l'imperfection nous sera pardonnée, en considération des difficultés de la tâche que nous nous sommes imposée.

En écrivant l'histoire du monument, peut être eussions-nous dû aussi écrire

celle de l'Eglise de Lyon, et faire un tableau complet de tous les événements historiques que nous rappelle la Cathédrale de Saint-Jean. Mais le plan de notre travail comprenant surtout la description de l'œuvre architecturale, nous avons craint d'en amoindrir les proportions, en abordant un sujet qui est plutôt du domaine de l'historien.

Pourtant, cette étude était grande et belle, et tout nous y conviait. L'histoire de Saint-Jean est presque celle de notre cité. A peine Lyon a-t-il une histoire que nous voyons la population groupée auprès de la *grande église*, et chacun des grands événements, qui remplissent les pages de nos annales, se rattacher, par des liens plus ou moins étroits, à l'histoire de notre Cathédrale.

C'est autour de ses murs que s'agite, au XIIe siècle, la querelle des archevêques et des comtes de Forez, comme, au siècle suivant, celle du Chapitre avec les citoyens de Lyon.

Nous retrouvons, dans son enceinte, le souvenir des croisades et celui de la lutte de la Papauté avec l'Empire, c'est-à-dire des deux plus grands événements du moyen âge. A peine sa grande nef est-elle construite qu'Innocent IV y réunit, en 1245, le concile général où fut prononcée l'excommunication de l'empereur Frédéric II. Trente ans à peine se sont écoulés (1274), que, dans un autre grand concile, Grégoire X proclame, sous ces mêmes voûtes, la réconciliation de l'Eglise grecque avec l'Eglise latine.

C'est aussi à Saint-Jean qu'au mois de septembre 1316, le pape Jean XXII, élu dans le conclave tenu aux Jacobins, fut couronné solennellement, et appela sur la ville et le monde les bénédictions divines.

Après les papes, les saints docteurs, les personnages les plus illustres de l'Eglise: S. Thomas de Cantorbéry, S. Bonaventure, le chancelier Gerson et S. François de Sales viennent prier, tour à tour, au pied de ses autels.

Le monarque le plus vertueux, et le roi le plus populaire de notre histoire, y ont laissé, de même, d'impérissables souvenirs : C'est dans cette nef qu'en l'année 1271 reposa, pendant plusieurs jours, la châsse qui renfermait le corps de S. Louis, mort à la croisade, et c'est encore là que, le 17 décembre 1600, son petit-fils, Henri IV, vint faire bénir son mariage avec Marie de Médicis.

Mais entre ces deux événements de la vie de nos rois, notre vieille Cathédrale eut cruellement à souffrir de nos discordes religieuses. Maîtres de Lyon en 1562, les calvinistes se livrent sur les parties les plus remarquables du mo-

nument à des dévastations, que devaient renouveler, plus tard, les terroristes de 1793, et dont Saint-Jean porte toujours les traces ineffaçables.

A la suite de ce tableau, l'histoire de l'antique Chapitre de Saint-Jean, qui fournit sept papes à la chrétienté et compta jusqu'à des rois parmi ses membres, offrirait également un grand intérêt. Mais c'est là encore une œuvre étrangère au plan que nous avons adopté et qui devra faire l'objet d'une étude particulière.

Nous avons dû nous borner ainsi à donner seulement une histoire de la construction de l'édifice. Ce travail, entièrement nouveau, exigeait une connaissance approfondie des nombreux documents que renferme le fonds du Chapitre de Saint-Jean. C'est pourquoi nous avons eu recours, pour sa rédaction, à la vaste érudition de notre collègue, M. Guigue, nous réservant uniquement la partie descriptive de l'ouvrage.

Mais la description d'un monument, comme Saint-Jean, exige rigoureusement que l'art du dessin vienne expliquer ce que peut laisser d'obscur la plume de l'écrivain. Aussi, pour parler aux yeux autant qu'à l'esprit, avons-nous donné une place considérable à la reproduction figurée de chaque partie de l'édifice, au moyen de gravures ou de vignettes de la plus grande fidélité.

L'architecture du monument a été analysée, époque par époque, en suivant, simultanément, à l'extérieur et à l'intérieur, l'ordre de sa construction, dans l'abside, le transsept, la nef, la façade et les chapelles.

Les vitraux de notre Cathédrale, malgré les mutilations qu'ils ont subies à diverses époques, peuvent être cependant classés parmi les plus curieux monuments de la peinture sur verre, au moyen âge, tant au point de vue du style que de l'iconographie. C'est pourquoi, indépendamment des planches en couleur, nous avons cru devoir insérer dans le texte un choix des médaillons légendaires du XIIIe siècle, réduits, d'après les calques, au neuvième d'exécution, pour en donner une idée précise au lecteur et fournir, en même temps, à ceux qui s'occupent de cette branche de l'art du dessin, des documents nouveaux d'une rigoureuse exactitude.

L'étude de la sculpture a dû, le plus souvent, se confondre avec la description architecturale ; néanmoins, la quantité et l'intérêt des nombreux bas-reliefs du soubassement de la façade nous ont obligé à leur consacrer un chapitre spécial. Les observations que nous présentons à ce sujet n'expliquent qu'en partie, nous l'avouons, la pensée du sculpteur. Mais s'il eût été intéressant d'étudier les divers

sujets de cette curieuse encyclopédie de pierre, en les comparant aux compositions analogues, empruntées à d'autres monuments contemporains, il ne faut pas oublier que ce travail présentait d'immenses difficultés et eût exigé des développements, qui auraient pu altérer les proportions du plan que nous avons suivi. Ainsi avons-nous dû nous borner à quelques éclaircissements, indispensables pour l'intelligence de ces curieuses sculptures.

En terminant cette préface, qu'il nous soit permis de témoigner notre reconnaissance à tous ceux qui ont bien voulu faciliter l'accomplissement de notre œuvre.

A plusieurs reprises, M. Quicherat et M. Léopold Delisle nous ont aidé de leurs conseils et de leurs lumières, avec autant de bienveillance que d'érudition. M. Morel de Voleine nous a communiqué, sur la liturgie de l'Eglise de Lyon, de très utiles renseignements. Pour nos interprétations iconographiques, le R. P. Gouilloud a mis tout entier à notre disposition le fruit de ses savantes recherches sur l'hagiographie lyonnaise. Grâce aux précieuses communications de M. Desjardins, architecte du diocèse, il nous a été possible de donner des planches d'une exacte précision. M. Monvenoux, architecte, qui avait pu, à une époque déjà éloignée, étudier de près certaines parties de l'édifice, inaccessibles aujourd'hui, a bien voulu nous remettre des documents d'un grand intérêt. Enfin, M. Vachez a mis l'empressement le plus dévoué à partager, avec nous, la tâche, aussi modeste qu'importante, de surveiller la correction des épreuves.

En exprimant ici à chacun notre sincère et légitime gratitude, nous ne saurions oublier, non plus, la reconnaissance que nous devons à Son Eminence le Cardinal Caverot, ainsi qu'aux membres du Chapitre, qui ont mis tant de bienveillance à nous faciliter, chaque jour, l'étude des diverses parties du monument, à laquelle nous avons dû nous livrer sur place.

Ces nombreux témoignages de sympathie nous ont fait oublier les difficultés de notre tâche. Encouragés, dès le début, par la *Société littéraire, historique et archéologique* de Lyon, nos efforts ont reçu une première récompense de la *Société française d'archéologie,* qui a décerné à notre travail, dans sa 46e session, tenue à Vienne, au mois de septembre 1879, la médaille de vermeil, offerte par Madame de Caumont. Aujourd'hui notre satisfaction sera complète, si notre œuvre reçoit de nos lecteurs l'accueil qu'elle a déjà obtenu de deux Sociétés savantes.

Lyon, le 10 avril 1880.

CATHEDRALE DE LYON

FAÇADE

CATHEDRALE DE LYON

FAÇADE

Frise de marbre incrusté. — Chœur de l'église de Saint-Maurice de Vienne (XIIIe siècle).

NOTICE SUR LA CONSTRUCTION

DE LA

CATHÉDRALE DE SAINT-JEAN

ET

DE SES CHAPELLES

I. La Basilique primitive.

PARMI les monuments anciens, dont peut s'honorer à juste titre la ville de Lyon, le principal est incontestablement la vénérable Cathédrale de Saint-Jean.

Les grands souvenirs qu'elle évoque, souvenirs dont quelques uns appartiennent à l'histoire générale, ont été recueillis avec soin et rappelés bien des fois ; mais, en ce qui concerne la construction de l'édifice lui-même, le silence des historiens est à peu près complet : quelques faits épars, consignés par Severt, l'abbé Jacques et Leymarie, forment, à ce jour, les seuls matériaux dont peuvent disposer ceux qui n'aiment pas à exploiter, par eux-mêmes, les archives poudreuses, ces vastes carrières de l'érudition historique. C'est là cependant que gisent, précieuses épaves bien souvent, les témoins contemporains et sincères de faits intéressants, dont la science moderne se plait à rechercher l'explication, et c'est de là qu'ont été extraits presque tous les renseignements enregistrés dans la présente notice.

Au dernier siècle encore, et cela depuis une époque extrêmement reculée, la Cathédrale de Saint-Jean faisait partie d'un groupe de trois églises juxtaposées et enfermées dans un même cloître. L'église, dédiée à S. Etienne, qui lui était immédiatement contiguë, et celle de Sainte-Croix, attenante à cette dernière, sont aujourd'hui détruites.

A l'origine, croit-on, c'est-à-dire au IVe siècle, et par cette raison que les baptistères étaient ordinairement sous le vocable de

S. Jean-Baptiste, Saint-Jean n'était qu'un baptistère dépendant de l'église de Saint-Etienne, édifiée par l'archevêque S. Albin (1), laquelle succéda, à une époque encore indéterminée, en qualité de cathédrale, à la basilique primitive des Apôtres, aujourd'hui Saint-Nizier.

Cette opinion, qui est peut-être vraie, ne se soutient néanmoins que par des arguments ; aucune preuve directe ne la fortifie.

Tout ce que l'on sait d'une manière certaine, touchant la fondation de notre Cathédrale, se résume en un fait de date inconnue, c'est que son emplacement fut généreusement concédé par un membre de la corporation des pelletiers lyonnais. En souvenir de cette munificence la corporation jouit, pendant de longs siècles, d'un privilége honorifique que l'archevêque Renaud de Forez lui confirma en 1208 : le 24 juin, jour de la fête de S. Jean-Baptiste, tous les maîtres pelletiers de la ville, précédés de deux anciens maîtres montés sur des mules blanches, se rendaient processionnellement, avec des cierges ou des torches allumés, devant la porte de l'église. Le chapitre, revêtu des habits sacerdotaux, les recevait avec la croix et les introduisait avec cérémonie. Après l'offrande un chanoine-comte, spécialement désigné, leur présentait à chacun, de sa propre main, le pain béni (2).

Plusieurs historiens, s'appuyant sur une prétendue tradition capitulaire, visée dans une bulle du pape Martin V, donnée à Florence le 4 avant les calendes de février 1420, attribuent la construction première de Saint-Jean aux rois de Bourgogne et de Bohême, souverains alors du pays ; mais cette tradition, dont la formule est équivoque (3) et qui se révèle pour la première fois à une date relativement trop récente, ne peut être d'aucune autorité. La vérité historique exige donc, en somme, que l'on reconnaisse bien franchement que les textes parvenus jusqu'à nous, ne fournissent rien d'absolument précis au sujet de la première église de S. Jean-Baptiste, avant l'époque de Charlemagne.

A cette époque, c'est-à-dire au commencement du IXe siècle, Saint-Jean était la plus grande des églises de Lyon. Leydrade, qui répara autant qu'il put les ravages que lui avaient fait subir les hordes sarrasines, en la faisant recouvrir et en restaurant les parties ruinées, l'appelle très-explicitement *Maxima ecclesia quæ est in honorem Sancti Johannis Baptistæ* (4). Cette épithète de *Maxima*, n'implique aucune idée hiérarchique ; ce sont les dimensions du vaisseau qui l'ont motivée sous la plume de l'archevêque-historien, car Saint-Etienne ne perdit officiellement son titre d'église cathédrale qu'au XIIIe siècle (5).

(1) Dans un tableau écrit sur vélin au commencement du XIIIe siècle et qui était placé dans l'église de Saint-Just, on lit : « *Cathalogus sive cronica sanctorum quorum reliquie seu corpora hic habentur : ... Item corpus beati Alpini, Lugdunensis episcopi* XIIIo. *Iste construxit ecclesiam beati Stephani protomartiris et baptisterium.* (*Archives du Rhône*, fonds de Saint-Just). — Quant à l'église de Sainte-Croix, elle aurait été édifiée dès les premières années du VIIe siècle, par S. Arige. Un ancien martyrologe, cité par Bullioud (*Lugdunum sacro prophanum,* index 9), s'exprime ainsi au sujet de cet archevèque : « *Construxit ecclesiam S. Crucis et monasterium S. Justi.* »

(2) « Cum capitulum et domini canonici comites Lugduni et ego Reynaldus, ecclesiæ prænominatæ minister humilis, cognoverimus quod ab antiquo, et a tempore cujus contrarii non existit memoria, magistri pelleterii civitatis præfatæ Lugduni sint in possessione et saysina privilegii processionaliter incedendi cum facibus accensis et accedendi singulis annis, in festo sancti Joannis Baptistæ, ad ecclesiam Sancti Joannis de Lugduno, et quod ibidem existentes in quadam platea, quæ est ante fores ecclesiæ, duo ex antiquis de arte pelleteriorum dictæ civitatis cavalcantes super mulas albas, in signum munificentiæ et donationis fundi ecclesiæ amore Dei factæ ab antiquo per quemdam pelleterium amore divino impulsum, recipi debeant cum cerimonia et vestibus sacerdotalibus et cum cruce per dominos canonicos et comites Lugdunenses et introduci, post cavalcadam factam in platea, in ecclesiam Sancti Joannis in ordine decoro, ubi dicti magistri pelleterii offerunt et recipiunt panem benedictum per manus unius canonici et comitis Lugdunensis, qui tunc per capitulum mittitur, in recompensam et commemorationem donationis de fundo ecclesiæ antiquitus factæ ; idcirco nos Reynaldus... confirmamus, etc. » (*Obituarium Lugdunensis ecclesiæ*, Pièces justificatives. no 16, p. 185).

(3) « Martinus, episcopus, servus servorum Dei.... Exhibita si quidem nobis nuper pro parte dilectorum filiorum nobilis viri Caroli, Dalphini Viennensis, ac decani et capituli ecclesie Lugdunensis petitio continebat quod olim, in primeva fundatione ejusdem ecclesiæ, tam Burgundie quam etiam Boemie qui tunc erant reges, illius fundatores, considerantes multitudinem nobilium in illis vigere partibus, etc. — Datum Florencie IIII kalendas februarii, pontificatus nostri anno tercio. » (*Original.* — *Archives du Rhône*, Armoire Aaron, vol. 12, no 8.)

(4) « De restauratione quoque ecclesiarum, in quantum valui, non cessavi, ita ut ejusdem civitatis maximam ecclesiam, quæ est in honorem sancti Johannis Baptistæ, a novo operuerim et macerias ex parte erexerim. Similiter ecclesiæ Sancti Stephani tegumentum de novo reparavi, etc. » (Le Laboureur, *Mazures,* t, 1, p. 17 ; *Lugdunensis hist. monumenta,* p. 259).

(5) Il est à observer, en effet, et cette observation est extrêmement importante pour une saine interprétation des textes, que, dans tous les

On ignore quelle était la forme de ce vaisseau, quelle était sa disposition intérieure et son ornementation. L'archevêque Agobard, qui succéda à Leydrade, nous apprend seulement, dans un petit poëme, que son prédécesseur y fit déposer les reliques des martyrs SS. Cyprien, Spérat et Pantaléon, apportées de Carthage à Arles et de là transférées à Lyon (6). Le diacre Florus, contemporain de l'un et de l'autre prélat, explique, dans une pièce métrique, que ces reliques étaient placées dans le sanctuaire, et qu'au-dessus, dans un tableau peint ou sculpté, on voyait Jésus-Christ représenté au milieu des quatre animaux mystiques, les apôtres rangés autour de lui avec la figure de l'agneau, puis les quatre fleuves du paradis et S. Jean administrant le baptême (7).

Au milieu du XIe siècle Saint-Jean tombait de vétusté. Vers 1080 le doyen Richon en fit refaire la charpente, retablir la toiture et soutenir par un haut mur la paroi qui s'effondrait (8). Mais cette réparation, quoique très-importante, ne put prolonger que d'une vingtaine d'années l'existence du monument. Au XIIe siècle sa reconstruction devint nécessaire.

II. — Premiers Travaux de Construction de la Cathédrale actuelle.

LE CHŒUR

Non seulement l'archéologue érudit, mais aussi le simple curieux, en visitant notre Cathédrale, s'aperçoit bien vite qu'elle n'a pas été élevée d'un seul jet, mais qu'elle est l'œuvre d'une suite de siècles, dont chacun a laissé une empreinte bien caractéristique. Le chœur, surtout, détonne tant par la dimension, la richesse et le poli des matériaux, que par la régularité de l'appareil et les détails de l'ornementation, sur l'ensemble du monument. Il s'accuse et s'impose comme la partie la plus ancienne.

Presque tous nos historiens lyonnais en ont supputé la date, mais sans la préciser. Les uns la reculent jusques aux premiers Carolingiens; les autres la ramènent jusques à la fin du XIIe siècle, et cela par des raisons qui sont plutôt du domaine de l'appréciation artistique que de celui de la science et de l'observation. Tous, à mon humble avis, se trompent, car, c'est ici le cas de le dire, les pierres parlent hautement.

Si l'on étudie, en effet, à l'intérieur et à l'extérieur, avec une sérieuse attention, aux points de vue architectural et décoratif, l'abside et les deux petites chapelles annexes, on remarque sans peine que cette partie si intéressante appartient, elle aussi, à deux, sinon à trois époques distinctes; en d'autres termes, on

documents du moyen âge antérieurs et même postérieurs au XIIIe siècle, l'église de Saint-Jean n'est presque jamais désignée sous le vocable de son patron, mais bien constamment par cette appellation en quelque sorte stéréotypée de *major ecclesia Lugdunensis*, qui n'a jamais été appliquée à la basilique de Saint-Etienne, alors même qu'elle était cathédrale.

(6) . . . .
Lugduni ad placidam Johannis aram,
Qui Christum vitrea rigavit unda.
Illic cum sociis, honore claro
Florens, inclyte Cypriane, dormis.

(7) *Titulus absidæ :*
Martyribus subter venerabilis emicat aula;
Martyribus supra Christus rex præsidet altus.
Circumstant miris animalia mystica formis,
Nocte dieque hymnis trinum inclamantia numen.
Adstat apostolicus pariter chorus ore corusco,
Cum Christo adveniet certo qui tempore judex.
Vivaque Hierusales, agno inlustrante refulgens,
Quattuor uno agitat paradisi flumina fonte.
Pignoribus sacris clerus Baptista Johannes
Altare inlustrat, poscentia pectora purgat. »
(Mabillon, *Vetera analecta*, édit. in-fol., p. 416).

(8) « VIII Kalend. Martis. — Obiit Richo, decanus bonæ memoriæ, qui tectum majoris ecclesiæ trabibus et scindulis renovavit, parietem ejus lapsantem alto muro obfirmavit. » (*Obituarium Lugdunensis ecclesiæ*, p. 21).

observe que des travaux commencés, suivant un certain style et avec de certains matériaux, ont été interrompus puis repris dans la suite, suivant un autre style, et avec d'autres matériaux. Il est même possible, en quelque sorte, de tracer encore aujourd'hui rigoureusement sur les parois et les piliers la ligne de démarcation des deux époques. Cette ligne passe, dans le sanctuaire, horizontalement au-dessous des chapiteaux des colonnes qui soutiennent les nervures de la voûte. Nous la retrouvons dans le bas des transsepts exécutés avec les mêmes matériaux, mais avec quelques modifications dans les profils, ce qui indiquerait peut-être une différence de quelques années, puis se continue ensuite, peu élevée au-dessus du sol, dans tout le pourtour de la basilique.

Si, maintenant, on examine tout particulièrement l'appareil très-régulier employé au-dessous de cette ligne, on reste frappé malgré soi, dans l'abside surtout et les petites chapelles qui l'accompagnent, du volume considérable de certains blocs, dont quelques-uns mesurent jusqu'à deux mètres, de leur richesse, de leur beauté, puisque jusques à la hauteur des grandes baies, ce sont pour la plupart des marbres antiques, et enfin de leur poli, qui a conservé tout son éclat.

Si, en dernier lieu, se ressouvenant que l'épithète de *major ecclesia,* s'appliquait à Saint-Jean et non à Saint-Etienne, on relit ce passage resté jusqu'ici inaperçu du Nécrologe de la métropole : *Le 21 mars mourut Josserand, archevêque de Lyon de bonne mémoire, qui fit faire à ses propres frais le chœur de la grande église avec des pierres précieuses et polies, et l'entrée de la chapelle de Sainte-Marie, qui fut ornée de peintures* (9), n'est-il pas permis d'avancer, en s'appuyant sur un texte authentique et formel, que la réédification de notre Cathédrale fut entreprise par l'archevêque Josserand ?

Or, l'archevêque Josserand administra le diocèse de Lyon de 1107 à 1118 ; le chœur de Saint-Jean devient donc, de ce fait, le plus ancien exemple connu de l'application, dans notre région, de l'arc ogival. C'est un petit honneur qu'il importe de revendiquer.

Les matériaux, si riches et si variés, que Josserand mit en œuvre pour réédifier sa basilique, furent puisés tous à la même carrière, c'est-à-dire, dans la ville même de Lyon, car tous ont été retaillés dans des blocs provenant de monuments antiques. Un examen même superficiel, à ce point de vue, entraîne la conviction : ainsi un gros cippe couché forme assise à l'extérieur entre deux contreforts de l'abside ; sur ce cippe on lit (Fig. 1) :

Fig. 1.

Fig. 2.

Près de là, on voit un fragment d'entablement dont la frise était ornée d'une inscription (Fig. 2).

A l'intérieur du monument, dans la paroi orientale du transsept nord, un magnifique bloc de choin

(9) « XII Kalend. Aprilis. — Obiit dominus Gauceranus, archiepiscopus Lugduni bonæ memoriæ, qui suis propriis rebus fieri fecit chorum majoris ecclesiæ preciosis et politis lapidibus et hostium capellæ Sanctæ Mariæ cum picturis. » (*Obituarum Lugd. eccl.*, p. 27).

poli de 1^m25 de long sur 0^m68 de haut, ayant servi de piédestal à une statue, porte l'inscription suivante (10) : (v. fig. 3).

Fig. 3.

PVBLICE · D·D
EX·VAGIRIO·SEX·FIL
GAL·MARTIANO
QAEDILI·IIVIRO·PATRONO
OMNIVM·CORPOR·SVMMC
CVRAT·C·R·PROVINCAQVI
PRAEFECT·FABR·ROMA
RIBVNO·MILIT·LEG·XX·V·V
QVAM·STATVAM·CVM·ORDO
ANCTISSIM·OB·EIVS·ERGA
REM·P·SVAM · EXIMIAM
OPERAM·ET · INSIGNEM
ABSTINENTIAM·EX·AERARI
PVBLI·COPONI·CENSVISSE
EX·VAGIRIVS·GRATVS
RATER·IMPENDIO·REMISSO
ECVNIA·SVA·CONSTITVIT

Le principal gisement des marbres précieux et des pierres calcaires, de très-grandes dimensions et à grains serrés et fins, que les comptes et les actes appellent les *choins,* se trouvait à Fourvière, dans les ruines du *forum* bâti par Trajan, qui s'était écroulé, au rapport du diacre Florus (11) et de la chronique de Saint-Benigne (12), le 1er jour de l'automne de l'année 840. Ce gisement, quoique puissant, paraît avoir été dépouillé, du temps même de Josserand, de ses échantillons les plus précieux, car dans les parties postérieures en date de l'édifice, on n'en trouve qu'un fort petit nombre de similaires aux premiers employés. Il ne fut néanmoins complétement épuisé que dans les premières années du XVIe siècle, après avoir alimenté, non seulement la fabrique de Saint-Jean, mais encore celles de plusieurs autres monuments. En 1192, le chapitre métropolitain permit d'y puiser les pierres nécessaires à la construction de l'église de Fourvière, ne se réservant que les marbres et les choins (13); en 1446, il autorisa un des custodes d'en tirer tous les choins propres à asseoir solidement une chapelle (14); en 1452, il consentit à ce que les chanoines de Saint-Nizier y fissent extraire d'autres gros choins pour la fondation de leur clocher (15), enfin, en 1495, le chamarier put encore en extraire aussi pour la construction de sa propre maison (16).

(10) Cette inscription, jusque là inédite, a été mise à jour le 3 décembre 1878, par les auteurs de cette monographie, sur les indications de M. Monvenoux. Le choin, sur lequel elle est gravée, s'étant trouvé de la mesure d'une assise, on n'a eu qu'à en retrancher la corniche et la base pour le faire entrer dans la construction. Malheureusement cette inscription occupe le fond de la petite chapelle située à gauche de l'horloge, et dont l'autel est surmonté d'un charmant édicule de la renaissance qui ne permet pas de la laisser à découvert.

(11) « DCCCXL. — Hoc anno sanctæ memoriæ Agobardus, Lugdunensis episcopus, obiit VIII id. junii. — Ludovichus quoque imperator defunctus est XII Kal. Julii, et memorabile atque insigne opus, quod Forum Vetus vocabatur, Lugduni corruit ipso die intrantis autumni, quod steterat a tempore Trajani per annos fere DCC. » (Mabillon et M. Germain, *Iter Italicum*, p. 68. Cf. Colonia. *Hist. littéraire de Lyon*, t. II, p. 136).

(12) Apud D. Bouquet, t. VI, p. 242.

(13) « Dedimus etiam eis plateam in qua turris de Collia fuerat, retento tamen per omnia supradicta quod, si major et mater ecclesia fodere vel cavare voluerit, marmorei lapides et illi qui vulgo *chaon*, proprii erunt ipsius majoris ecclesiæ; reliqui vero tam ipsius ecclesiæ quam ecclesiæ Sanctæ Mariæ et Sancti Thomæ. Si autem ecclesia Sanctæ Mariæ et Sancti Thomæ foderit vel cavaverit, marmorei lapides et *chaon* majoris erunt ecclesiæ; reliqui autem proprii erunt ecclesiæ Sanctæ Mariæ et Sancti Thomæ. (V. *Arch. du Rhône,* arm. Daniel, vol. 52, nº 1; — Monfalcon, *Lugdunensis historiæ monumenta,* p. 400).

(14) 10 janvier 1446. — « Eadem die dicti domini licentiam et congenium dederunt dicto domino Jo., custodi, super hoc requirenti ut ipse possit et valeat recipere seu recipi facere apud Forverium de lapidibus de *Chuynt* in numero sibi sufficienti ad conservandum fundamentum sue capelle, et hoc tociens quociens sibi placuerit. » (*Arch. du Rhône. Actes capitulaires de Saint-Jean*, vol. 17, fº 231).

(15) 1er mars 1452. — « Qua die, pro parte dominorum sacriste et capituli Sancti Nicetii fuit dictis dominis presentata quedam supplicatio ut pro fundatione dicte ecclesie Sancti Nicecii campanili, dicti domini capitulantes eisdem de Sancto Nicecio licenciam impertirent extrahere a loco Forverii certos grossos lapides vocatos *Chuyn* dictis de Sancto Nicecio per aliquos datos ; qui domini capitulantes de gratia speciali dictis dominis de Sancto Nicecio ad premissa facienda licenciam dederunt et concesserunt. » (*Ibid*. vol. 19, fº 141.)

(16) 6 octobre 1495. — « Qua die, prefati domini capitulantes, super hoc parte dicti domini camerarii requisiti, dederunt et concesserunt sibi eidem domino camerario licenciam et facultatem accipiendi et capiendi lapides in loco Forverii nuncupatos *Choins* pro fundatione sue domus, quam domifficari facere jam incepit.» (*Ibid.*, vol. 29, fº 288.)

III. — Achèvement du Chœur.

Il est extrêmement probable, sinon absolument certain, que la nouvelle église, tracée sur le terrain et dont toutes les fondations furent jetées en même temps par l'archevêque Josserand, enveloppait complétement l'antique basilique, et cela, d'abord comme nécessité de construction et ensuite dans le but de permettre, sans nuire au service divin, la substitution immédiate, mais à des intervalles de temps que les ressources très-aléatoires de l'œuvre ne pouvaient laisser prévoir, soit du chœur au chœur, soit d'une travée à l'autre. Deux faits combinés fournissent à l'appui de cette opinion un argument de force péremptoire: le premier, c'est que le culte ne fut jamais interrompu à Saint-Jean, tous les actes le prouvent; le deuxième, c'est qu'il saute aux yeux, que toutes les travées des nefs ont été élevées successivement, ou mieux encore, qu'elles se succèdent, à partir de la croix du transsept, dans un ordre chronologique, que les détails d'architecture, à défaut de documents, rendent facile à préciser. D'un autre côté l'Obituaire nous apprend, en termes formels, que le clocher de la première église, construit ou reconstruit vers l'an 1000 par le doyen Fredaud, ne fut démoli qu'au mois de juillet 1293 (17).

Le chœur, à part la voûte qui est d'une date postérieure, fut achevé, vers le milieu du XIIe siècle. Dans l'intervalle de cette construction, l'œuvre des deux chapelles absidiales était suffisamment avancé pour qu'on put en cintrer les ouvertures. C'est ainsi que nous trouvons la mention de dix verrières rondes que fit faire Hugues de Beaujeu, en 1127 (18). Ces verrières rondes correspondent en effet, aux lobes des roses des deux chapelles de la Croix et de la Vierge. Vers 1150, Ilion, abbé aussi de Saint-Just, fit orner le portique de colonnes, ou plutôt de pilastres de marbre et de peintures (19). Ici, il est aisé de reconnaître les pilastres et les colonnes du triforium, ainsi que les frises de marbre incrusté qui ornent le chœur à trois étages différents. Le prêtre Rotbold le décora également de marbres dont la destination n'est pas spécifiée (20). Vers la même époque un chanoine, du nom d'Artaud, affecta la somme de 40 sous à l'œuvre d'une des tours (21).

Les belles verrières du chevet, dont quelques-unes subsistent encore, ne furent posées que dans la première moitié du XIIIe siècle. L'archevêque Renaud de Forez, vers 1200, en fit placer une (22). Eudes III, duc de Bourgogne, chanoine d'honneur de la cathédrale, une autre (23); Jean, moine d'Arvières en Valromey, une troisième (24); le prêtre Guinel une quatrième (25); Pierre de Montbrison, sacristain de

(17) « II nonas aprilis. — Obiit Fredaldus, sacerdos et decanus bone memorie, qui ex proprio, vivente se, turrim hujus construxit ecclesiæ, scilicet clocherium campanarum, quod fuit primo inceptum dirui anno Domini MCCXCIII, in festo translationis sancti Martini, Turonensis episcopi, mense Julii. » (*Obituarium Lugdunensis ecclesiæ*, p. 33.)

(18) « Hugo, ecclesiæ Sancti Justi abbas, qui in majori ecclesia decem vitreas rotundas fieri fecit. » (*Ibid.* p. 53.)

(19) « Ilyo, abbas Sancti Justi et camerarius hujus ecclesiæ, qui.... porticum majoris ecclesiæ columnis marmoreis et picturis decoravit. » (*Ibid.*, p. 50.)

(20) « Rotboldus felicis memorie, hujus ecclesie presbiter, qui... porticum marmoreo lapide decoravit. » (*Ibid.*, 116.)

(21) « Artaldus, canonicus, qui dedit Sancto Stephano duos cyphos et duas concas et duo mantilia et XL solidos in opus turris majoris ecclesiæ, et cyphum argenteum cum cocleari. » (*Ibid.*, p. 66.)

(22) Dans un cartouche d'une de ces verrières ont lit encore, en caractères rétrogrades, cette inscription qui ne peut s'appliquer qu'à Renaud de Forez : ALD RAIN.

(23) « Odo, dux Burgundie, canonicus hujus ecclesie, qui dedit Sancto Stephano calicem argenteum deauratum,... et unam vitream in capite majoris ecclesie fieri fecit. » (*Obit. Lugd. eccl.*, p. 66).

(24) « Joannes, sacerdos et monachus Alveriæ, qui fecit unam vitream in capite majoris ecclesiæ et calicem argenteum ad altare Crucis dedit. » (*Ibid.*, p. 15.)

(25) « Guinellus, presbiter, qui fecit unam vitream in capite ecclesiæ et ad opus capsæ S. Stephani decem solidos dedit. » (*Ibid.*, p. 31.)

Saint-Paul, de 1201 à 1220, en donna une qui coûta sept livres (26); le chamarier Arnaud de Culant, de 1209 à 1223, en donna deux, une des grandes et une petite (27); le doyen Guillaume de Colonges, de 1210 à 1226, en donna aussi deux du prix de 22 livres (28), le doyen Pierre Bérard, une, vers 1230 (29), Pierre de Monteil, d'abord chanoine de la métropole, puis religieux d'Arvières, de 1209 à 1233, une autre (30), le prêtre Martin et le sous-diacre Bernon de Sacoignins, enfin, firent don, vers 1250-1256, chacun d'une (31).

IV. — Construction de l'Eglise proprement dite.

C'EST à l'archevêque Guichard, qui siégea de 1165 à 1180, que doit être attribué l'honneur d'avoir édifié les murs du cloître et entrepris l'œuvre de l'église proprement dite. A cet égard le texte de l'Obituaire de Saint-Jean est précis (32). Les travaux exécutés de son temps et auxquels Pierre Bonart participa pour trois marcs d'argent (33), et un chevalier, nommé Guillaume, pour dix mornantets de blé (34), se bornèrent, à ce qu'il est permis de juger actuellement, à la construction de la presque totalité du transsept, qui ne reçut aussi ses magnifiques verrières que dans le cours du XIIIe siècle. La belle rose septentrionale a été exécutée aux frais du doyen Arnoud de Colonges, mort en 1250, ainsi que le prouve cette inscription du vitrail : LI DOYEN ERNOVS ME FECIS *(sic)* FACERE.

Les travaux continuèrent sous l'archevêque Jean de Bellesme, ainsi qu'on peut l'induire de la réserve faite par le chapitre, en 1192, des marbres et des choins trouvés à Fourvière (35), mais ils ne furent poussés avec une certaine activité que sous les archevêques Renaud de Forez, Robert d'Auvergne, Aimeric et Philippe de Savoie. Vers 1195-1209, Pierre, custode de Sainte-Croix, fit élever un pilier de la base au chapiteau (36); vers 1200, un laïque du nom de Ponce et la veuve d'Étienne Limandas, entretinrent à leurs frais, pendant une année entière, chacun un ouvrier maçon travaillant à la grande église (37). Pierre

(26) « Petrus de Montebrisone, sacrista S. Pauli, qui dedit S. Stephano quadraginta libras.... et in opere ecclesiæ centum solidos..., et in capite ecclesiæ vitram precii septem librarum fecit. » (*Ibid.*, p. 28.)

(27) « Arnaudus, camerarius Lugdunensis, qui dedit Sancto Stephano.... furnum de Gorgollon. Operi majoris ecclesie septem libras. In capite quoque ejusdem ecclesie duas vitreas, unam inferiorem et aliam superiorem, fecit. » (*Ibid.*, p. 158.)

(28) « Vuillelmus de Colonges, Lugdunensis decanus,... in capite vero ecclesiæ duas vitreas precio viginti duarum librarum fecit. » (*Ibid.*, p. 20.)

(29) « Petrus Berardi, decanus..., in capite ecclesie vitream unam fecit. » (*Ibid.*, p. 75.)

(30) « Petrus de Montiel, sacerdos et monachus Alveriæ, quondam canonicus hujus ecclesiæ,... in opere majoris ecclesiæ viginti libras dedit... In capite majoris ecclesiæ unam vitream fieri fecit. » (*Ibid.*, p. 9).

(31) « Martinus, presbiter, qui dedit ad opus ecclesiæ XL solidos, et in superiori capite unam vitream fieri fecit. » (*Ibid.*, p. 71). — Berno de Sacoignins, subdiaconnus,.... in superiori capite ecclesie unam vitream fecit. » (*Ibid.*, p. 68.)

(32) « Guichardus, Lugdunensis archiepiscopus. — Eodem præsidente, ambitus murorum claustri ceptus et consummatus est, et opus ecclesie inchoatum. » (*Ibid.*, p. 123.)

(33) « Petrus Bonart, qui dedit ad incipiendum opus majoris ecclesiæ tres marchas argenti. » (*Ibid.*, p. 55.)

(34) « Obiit Vuillelmus, miles, qui dedit ad ecclesiam majorem construendam decem mornantesios annone. » (*Ibid.*, p. 35.)

(35) V. ci-devant, p. 5, note 12.

(36) « Petrus, sacerdos bone memorie et custos S. Crucis..., ad opus Sancti Stephani decem solidos dedit. In majori vero ecclesia unum pilare a basibus usque ad prima capitella fecit, et ad idem opus decem libras reliquit. » (*Obit. Lugd. eccl.*, p. 85.)

(37) « Poncius laicus qui conduxit unum cœmentarium per annum integrum in opere majoris ecclesie et eidem operi decem libras reliquit. » (*Ibid.*, p. 28).— « Stephanus Limandas, qui dedit viginti solidos ad opus majoris ecclesie, pro cujus anima et sua uxor ejus Poncia fecit vitream in capella beate Marie precio IV librarum, et in opere majoris ecclesie propria expensa unum ministrum sustinuit per annum. » (*Ibid.*, p. 37.)

de Montbrison, sacristain de Saint-Paul, de 1201 à 1220, fit faire deux verrières au-dessus de l'autel de Sainte-Marie-Madeleine (38) ; de 1217 à 1241, le trésorier Garin contribua pour 30 livres à l'édification du trésor et donna 1000 sous pour faire des verrières (39) ; vers 1234-1259, le chanoine Pierre Athenoul fit peindre le lutrin des deux côtés et dépensa 70 livres pour la confection de quatorze verrières blanches (40) ; enfin Raymond, qui fut sacristain de Saint-Jean de 1232 à 1262, fit les frais de cinq des verrières basses placées à gauche (41).

En 1245, la cathédrale était assez avancée pour que le pape Innocent IV y put tenir, du 28 juin au 17 juillet, le concile où fut déposé l'empereur Frédéric II, et où assistèrent Beaudoin, empereur de Constantinople, cent-quarante évêques et un grand nombre de délégués. Vers cette même date, Innocent IV en consacra le grand autel, ainsi qu'il l'explique dans une bulle du 25 mai 1246 (42) ; avant de quitter Lyon, au mois d'avril 1251, il lui donna la rose d'or (43). En 1274, lors du concile général présidé par Grégoire X et dont l'objet était la réunion des églises latine et grecque, le chœur et les nefs se trouvaient en état de pouvoir contenir les cinq cents évêques, soixante-dix abbés et mille autres prélats qui répondirent à la convocation du Pape.

Les quatre premières travées seulement, à compter du chœur, semblent appartenir tout entières au XIIIe siècle, qui aurait vu aussi s'élever le jubé détruit par les calvinistes en 1562, et voûter l'abside, la croisée du transsept et partie des nefs. Le gros œuvre du reste du monument, la façade, et les riches sculptures du portail appartiennent au siècle suivant.

En 1323, sous l'administration de l'archevêque Pierre de Savoie, on travailla plus particulièrement à l'élévation du clocher. Des ressources spéciales furent même créées dans le but d'accélérer son achève-

---

(38) « Petrus de Montebrisone, sacrista Sancti Pauli,.... altare quoque Sancte Marie Magdalene cum duabus vitreis superioribus et cum tabulato construxit. » (*Ibid.*, p. 28.)

(39) « Garinus, levita, dapifer et thesaurarius,.... in edificatione thesauri expendit triginta libras, et operi ecclesiæ reliquit triginta libras, et ad vitreas faciendas mille solidos, et redditus anni post mortem et septem quintalia et dimidium nitri » (*Ibid.*, p. 17.)

(40) « Petrus Athanulphi, canonicus Lugdunensis, Remensis cantor,... fecit depingi totum letrinum ab utroque latere in eadem ecclesia, et solvit pro ipsa pictura quater viginti libras viennensium. Item fecit in eadem ecclesia quatuordecim vitreas albas, que septuaginta libras constituerunt. » (*Ibid.*, p. 125.)

(41) « Raymondus, sacrista hujus ecclesie,... operi ipsius ecclesie centum libras viennensium dedit... quinque etiam vitreas in sinistro latere ecclesie, in parte inferiori, fecit. » (*Ibid.*, p. 120.)

(42) Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, universis Christi fidelibus per regnum Francie et totam Burgundiam constitutis salutem et apostolicam benedictionem. Cum non minus quam inter umbram et lucem inter veteris et novi testamenti altare distet, multo magis nunc in novo altaris consecratio debet haberi sollempnis, que olim in veteri celebris habebatur ; in illo enim carnales et irrationabiles victime mactabantur, in isto vero illud unicum et vivificum holocaustum semper offertur, quod pro redemptione humani generis semel in ara crucis extitit immolatum, videlicet unigenitus Dei filius Jhesus Christus, idem ipse sacrificium et sacerdos, qui et pretium in cruce se dedit, ut moriens fideles suos a faucibus mortis erueret et cibum se tribuit in altari, ut vivens fideles ad vitam alat eosdem esus sibi edentes incorporans, ut per hoc quod accepit ipse de nostro et accepimus ipsi de suo in unum corpus, caput et membra insolubiliter uniamur. Licet igitur omnibus benefactoribus fabrice Lugdunensis ecclesie, que dudum incepta est magno et opere sumptuoso, quadraginta dierum indulgentiam duxerimus concedendam, quia tamen assistentibus nobis venerabilibus fratribus nostris cardinalibus et quampluribus episcopis et aliis ecclesiarum prelatis, sacrosanctum altare ipsius ecclesie propriis manibus duximus consecrandum, volentes ob nostri memoriam indulgentiam hujusmodi ampliare, omnibus vere penitentibus et confessis, qui eidem fabrice manum porrexerint adjutricem, de omnipotentis Dei misericordia et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, unum annum de injunctis sibi penitentiis, annis singulis, misericorditer relaxamus. Datum Lugduni, VIII kalendas Junii, pontificatus nostri anno tertio. (Original. — *Archives du Rhône.* — *Fonds du chapitre métropolitain.* — Armoire Aaron, vol. 32, n° 1.)

(43) Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis decano et capitulo Lugdunensi salutem et apostolicam benedictionem. Licet is de cujus munere venit ut sibi a fidelibus suis digne ac laudabiliter serviatur de habundantia pietatis sue, que merita supplicum excedit et vota bene servientibus multo majora retribuat quam valeant promereri. Nichilominus tamen desiderantes Domino reddere populum acceptabilem fideles Christi ad complacendum ei quasi quibusdam illectivis muneribus indulgentiis scilicet et remissionibus invitamus ut exinde reddantur divine gratie aptiores. Cum igitur dum moraremur Lugduni, in dominica qua cantatur *Letare Jerusalem*, rosam auream, quam propter diei sollempnitatem more solito in nostris manibus gestabamus, ecclesie vestre duximus concedendam, nos cupientes ut ecclesia ipsa congruis honoribus frequentetur omnibus vere penitentibus et confessis, qui eandem ecclesiam in die dominice predicte et octo diebus sequentibus venerabiliter visitaverint annuatim, de omnipotentis Dei misericordia et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, unum annum et quadraginta die de injuncta sibi penitentia misericorditer relaxamus. Datum Perusii, idus decembris, pontificatus nostri anno nono. (*Vidimus de l'official de Lyon*, du mois de mars 1260. — *Archives du Rhône.* — *Fonds du chapitre métropolitain.* — Armoire Aaron, vol. 32, n° 8.)

ment (44). Presque tous les matériaux employés dans l'édifice, depuis cette époque, furent à peu près exclusivement tirés des carrières de Lucenay et de la carrière dite de Saint-Jean, à Anse, qui appartenait au chapitre métropolitain (45).

Vers 1335, Étienne de la Balme, chantre de Saint-Paul, fit faire de nouvelles verrières dans la nef. Par son testament du 15 août 1342, le sacristain Jean du Châtelard ordonna que deux autres verrières fussent placées, à ses frais, à la suite de celles-ci (46). En 1394, le trésorier Guillaume Foreys en fit encore faire trois autres dans la partie nord de l'église (47).

Dans les dernières années du XIVe siècle, l'œuvre proprement dite de la Cathédrale de Saint-Jean touchait presque à sa fin, grâce aux libéralités du cardinal Jean de Talaru, qui avait donné 100 francs, de l'archevêque Philippe de Thurey, qui en avait donné 100 autres, et du chapitre qui en avait encore ajouté 100, outre les ressources ordinaires, pour terminer la voûte antérieure et parfaire la façade (48). Le 24 février 1392 (n. s.), le maître de l'œuvre, Jacques de Beaujeu, put prendre l'engagement, aidé qu'il était par dix-huit ouvriers soldés par le cardinal de Saluces, de livrer, à la fête de la Toussaint suivante, complétement mise à point en ce qui concernait la maçonnerie et la sculpture, la grande rose qui domine le portail (49), dont les magnifiques vitraux furent exécutés, dans le cours des années 1393 et 1394, par

(44) Nos Petrus de Sabaudia, miseratione divina prime Lugdunensis ecclesie archiepiscopus et comes, et nos capitulum ejusdem ecclesie, notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod nos, anno Domini Mo CCCo vicesimo tertio, prima die mensis Julii, in nostro capitulo generali ad sonum campane, more solito, ad infrascripta peragenda congregati, considerantes et affectionem habentes erga fabricam ecclesie nostre memorate, que construi et edificari ac perfici minime potest nisi remedio celeri succurratur, eidem periclitationem honoris et status fabrice ecclesie memorate, videlicet fabrice campanilis, verisimiliter formidamus, et ut facilius et citius eidem fabrice succurratur, perfectionem ejusdem fabrice totis viribus cupientes, in isto presenti nostro generali capitulo super hoc diligenti tractatu habito, unanimiter et concorditer volumus et ordinamus atque statuimus ut fructus, exitus et proventus primi anni omnium beneficiorum in diocesi Lugdunensi vaccantium usque ad triennum, elapso prius quinquennio continuo et complendo a data presentium computando et incipiendo, in fabricam dicti campanilis et ad opus ejusdem cedant et in ea convertantur, qui fructus levabuntur, percipientur et exigentur per eos quibus nos prefatum capitulum hoc duxerimus committandum, proviso ne interim prefate ecclesie debitis obsequiis defraudentur et constitutio sanctissimi in Christo patris domini nostri domini Johannis, divina providentia pape vicesimi secundi, et alie constitutiones super hoc edite perfecte et integraliter observentur. In cujus rei testimonium presentes litteras per notarium publicum infrascriptum confici fecimus et sigillorum nostrorum munimine roborari. Datum in capitulo Lugdunensi, anno et die quibus supra, presentibus venerabilibus viris dominis Guillelmo de Bellijoco, precentore, Guillelmo de Sura, cantore, Henrico de Vilars, camerario, Johanne de Syvriaco, sacrista, Guidone de Franchelens, preposito Forverii in ecclesia Lugdunensi, Philippo de Lay, Guillelmo de Sarravalle, Hugone de Marziaco, cum pluribus aliis canonicis Lugdunensibus, necnon dominis Humberti de Giniaco, sacrista Sancti Pauli Lugdunensis, Petro de Costa, Eduensis, Guillelmo de Ruppe, Lausanensis ecclesiarum canonicis, Johanne Bertrandi, milite, Martino de Buella, legum professore, et Hugone de Bellovidere, canonico Ricociensi, cum pluribus aliis fide dignis ad premissa vocatis testibus et rogatis.

(Locus signi.) Et ego Stephanus Poysaz, clericus Lugdunensis, auctoritate apostolica publicus notarius, premissis interfui presentique publico instrumento subscripsi et signum meum apposui de mandato dominorum archiepiscopi et capituli predictorum. Datum ut supra.

(Original. — *Archives du Rhône.* — *Fonds du chapitre métropolitain*, armoire David, vol. 1, no 3.)

(45) V. *Actes capitulaires*, liv. 5, fo 30 et 81 ; liv. 7, fo 13 ; liv. 9 et 10, fo 87 ; liv. 12, fo 130, etc., et Arm. David, vol. 1, no 6.

(46) « Item volo et precipio per heredes et executores meos facere fieri in ecclesia Lugdunensi duas verrerias post fenestras et verrerias domini Stephani de Balma, quondam cantoris Sancti Pauli, nisi ipsas fieri fecerimus in dicta ecclesia in vita mea. » (*Arch. du Rhône*, Arm. Agar, vol. 7, no 4.)

(47) « Item cum dominus Guillelmus Foreys, thesaurarius ecclesie Lugdunensis, fieri faciat sumptibus suis, scilicet tres verrerias ponendas in tribus fenestris dicte ecclesie a parte boree, idcirco dicti domini voluerunt et operario seu rectori operis dicte ecclesie mandaverunt quatinus de valoribus et emolumentis dicti operis emat et ministrari faciat ferrum pro dictis verreriis necessarium et sibi allocabitur. » (*Actes capitulaires*, liv., v, f. 83.)

(48) 8 janvier 1301 (v. s.). — « Qua die dicti domini constituerunt dominum Petrum Chivalerii, custodem Sancte Crucis,... receptorem et distributorem certarum aydiarum factarum et fiendarum ad opus et perfectionem vote anterioris ecclesie Lugdunensis, videlicet centum francorum per dominum Johannem de Talaru, cardinalem Lugdunensem, ad opus predictum datorum et concessorum ; aliorum centum francorum per dominum Philippum de Thureyo, nunc archiepiscopum Lugdunensem, simili modo datorum et concessorum, et etiam aliorum centum francorum per dominos decanum et capitulum Lugdun. eidem ecclesie ad opus predictum pari modo datorum et concessorum, necnon de quibuscumque aliis aydiis et donationibus per quascumque personnas eidem ecclesie ad opus predictum faciendis. Qui quidem dominus predicta faciendi, recipiendi et distribuendi onus in se suscepit, et promisit per juramentum suum etc.., et sub obligatione, etc., predicta bene et fideliter facere, regere et gubernare ac distribuere ad opus et utilitatem dicte ecclesie, necnon bonum et legitimum computum reddere et reliqua, etc... volentes etiam quod quia dicitur quod dominus cardinalis Salutiarum intendit certos operarios tenere in opere dicte ecclesie et certas pecunias propter hoc tradere, quod dictus dominus Petrus habeat potestatem recipiendi, gubernandi et distribuendi cum aliis supradictis. » (*Actes capitulaires*, liv. v, f. 24.)

(49) 24 février 1391 (v. s.) — « Qua die, magister Jacobus de Bellojoco, magister operis dicte ecclesie, promisit per juramentum suum, etc., et sub bonorum suorum obligatione, etc., votam et traciam del O perficere et complere, prout promisit domino cardinali de Saluciis, videlicet hinc ad proximum futurum festum Omnium Sanctorum, dum tamen sibi tradantur pecunie, que sibi tradi debent per

Henriet de Nivelle, originaire de Paris (50), attaché en qualité de peintre-verrier, à Saint-Jean depuis le 26 juin 1378 (51). L'horloge était déjà en place en 1394 (52). Le 18 décembre de cette même année, le Chapitre donna l'ordre au maître de l'œuvre de faire extraire de la carrière d'Anse quatre gros blocs, pour en faire les statues du pape Clément VII, du roi de France et des ducs de Berri et de Bourgogne (53).

Pendant le cours du XVe siècle, Saint-Jean fut achevé à peu près en tous ses détails de construction et d'ornementation, à l'exception cependant des tours, qui ne furent jamais complétement terminées. En 1409, le grand prieur de Cantorbéry passant par Lyon, à son retour du concile de Pise, y fit exécuter « une verrière d'un travail somptueux, » dit une lettre de l'archevêque de Lyon à celui de Cantorbéry (54). En 1413, on entreprit d'exhausser le clocher, et, en 1419, de reconstruire le cloître, dont une partie sert aujourd'hui de chœur d'hiver aux chanoines (55). L'année suivante on fit des réparations à l'arc doubleau situé au milieu de l'église (56) et on orna le chœur de peintures (57). En 1452, le Chapitre prescrivit l'édification d'un vestiaire derrière la chapelle Saint-Thomas (58) ; en 1459, il ordonnà la reconstruction de l'antique trésor et de la salle capitulaire (59) ; enfin, en 1481, il confia au tailleur d'images Hugonin de Navarre, la sculpture de trois statues monumentales qui devaient décorer, en le couronnant, le pignon de la Cathédrale (60) ;

dictum dominum cardinalem et etiam per dictos dominos, pro XVIII operariis in dicto opere manutenendis hinc ad dictum festum Omnium Sanctorum, quodque dicti domini sibi tradi et expediri faciant materiam in hac parte neccessariam. Qui domini ita voluerunt, et pro dicto magistro Jacobo de predictis attendendis, quantum eum tangit, se fidejussores constituerunt erga dictum dominum cardinalem, et quod per ipsos non stabit quominus dictum opus perficiatur infra dictum terminum, dum tamen dictus dominus cardinalis dictos XVIII operarios solvat hinc ad festum Omnium Sanctorum et dictus magister Jacobus sit in humanis. » (*Ibid.* liv. v, f. 28.)

(50) 16 août 1395. — Item quia magister Henrietus de Nivelle, verrerius ecclesie Lugdunensis, conquestus fuit in capitulo et supradictis dominis dixit et exposuit quod ipsi domini sibi tenentur in magna pecunie summa, ratione et ad causam verrerie del O per ipsum verrerium facte superius in fronte et conspectu dicte ecclesie noviter, et petiit per dictos dominos sibi solvi. Idcirco dicti domini commiserunt supradicto domino Offredo de Farnay quatinus videat quantum fuit solutum dicto verrerio pro dicta verreria del O et quantum sibi debetur et inde refferat in capitulo ad finem quod resta dicto verrerio debita sibi solvatur. » (*Ibid.* f° 92.) — 21 août 1397. — « Qua die dicti domini, visa supplicatione Raymonde, uxoris magistri Henrieti de Nivelle, verrerii ecclesie Lugdunensis, ipsique domini attendentes et considerantes quod ratione verrerie del O ipsi tenentur dicto verrerio in magna pecunie summa ultra sibi soluta ex parte eorumdem, ipseque verrerius de presenti sit absens a civitate Lugdunensi, idcirco pro victu dicte Raymunde, dicti domini mandaverunt domino Johanni Bicieu, alias de Genas, rectori operis et fabrice dicte ecclesie, quatinus de emolumentis dicti operis tradat dicte Raymunde quinque florenos in exonerationem summe in qua dicti domini dicto verrerio tenentur ratione dicte verrerie del O ejusdem ecclesie, et sibi allocabuntur. (*Ibid.* f° 139.)

(51) V. *Actes capitulaires*, l. II, f° 54.

(52) 14 novembre 1394. — « Item voluerunt dicti domini quod dictus dominus decanus tradat de pecunia..... ex resta sui hospicii debita de et pro anno finito in festo nuper lapso Omnium Sanctorum, magistro Henrico de Valentines, gubernatori rollogii dicte ecclesie, videlicet decem florenos et octo grossos, attento quod dictus magister Henricus promisit et se obligavit quod dictum rollogium bene et legaliter gubernabit hinc ad proximum festum Omnium Sanctorum. » (*Actes capitulaires*, liv. v, f° 80 et 81.)

(53) 18 décembre 1394. — « Item ordinaverunt et voluerunt quod magister Jacobus de Bellojoco, magister operis dicte ecclesie Lugdunensis, trahi faciat sumptibus dicti operis in perreria dicte ecclesie versus Ansam, quatuor grossos et magnos seu longos lapides et alios lapides necessarios ad faciendum quatuor imagines cum suis sequelis ad commemorationem felicis recordationis domini Clementis pape VII nuper defuncti, qui indulgencias dicte ecclesie Lugdunensi dedit et concessit, ac regis Francorum, et dominorum ducum Bituricensis et Burgundie. » (*Ibid.* f° 81.)

(54) « Dominus prior major ecclesiæ vestræ... ecclesiam nostram una cum certis ex fratribus nostris vestris religiosis, dum ad concilium generale Pisanum accederet et dum ab eo rediret, visitavit ac vitream unam sumptuoso opere construxit et continuas de ecclesia nostra volens tenere memorias, juvenculum unum de gremio nostro secum perduxit. » (La Mure, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*, p. 405.)

(55) V. *Archives du Rhône*, Arm. David, vol., 5 et 6.

(56) 8 février 1419.— « Qua die ordinaverunt quod operarius faciat operari circa arcum dubber in medio ecclesie, qui videtur periclitari ad reportum magistri Jacobi, magistri operis et fabrice dicte ecclesie. » (*Actes capitulaires*, liv. XI, f° 49.)

(57) 3 juillet 1420. — De pingendo chorum. — Qua die fuit preceptum domino Jo. Fusilis, thesaurario operis, ut ministret de asuro Jo. Descosse, pictori, quod erit neccesse pro operando in choro, et quod emat eidem de aliis coloribus juxta exigenciam rei. » (*Ibid.* f° 73).

(58) 19 janvier 1451. (v. s.) — « Prenominati domini deliberaverunt quod pro utilitate ecclesie quod magister operis et fabrice dicte ecclesie fieri faciat unum revesterium retro cappellam beati Thome apostoli et illud honorabile ediffïcare faciat. » (*Ibid.* liv. XIX, f° 98.)

(59) Le 24 août 1461, Guillaume Avisse, maître de l'œuvre de la charpenterie, reçut paiement de son prix fait « pro travonnando et coperiendo thesaurum et capitulum de novo constructos et edificatos. » (V. *Arch. du Rhône, Comptes de la fabrique de Saint-Jean*, Arm. David, vol., 6.)

(60) 1er juillet 1481. — « Item tradidi Navare, pro imaginibus fiendis super pinaculum ecclesie, videlicet X francos. — « Anno Domini millesimo IIII^c octuagesimo primo et die ultima Julii, in presentia domini Anthonii Dorlandi et magistri Anthonii Montaing, venerabilis dominus dominus C. de Feigeriis, precentor et magister operis ecclesie Lugdunensis, tradidit ad faciendum Hugonino Navarre, ymaginario, tres ymagines de lapidibus, videlicet Deum patrem quinque pedum cum divina Annunciatione beate Marie cum Angelo quinque pedum..., videlicet pretio viginti scutorum auri ; et reddere debet videlicet Deum patrem ad Assumptionem beate Marie, et alias hinc ad Michaelem, de qua summa confitetur habere decem francos de quibus feci mentionem in meis computibus. » — 9 septembre 1481. —

celle de Dieu le père, placée tout au sommet de la façade, et celles de la sainte Vierge et de l'ange Gabriel lui annonçant qu'elle enfanterait le Sauveur, disposées un peu au-dessous. La première fut dorée par le peintre verrier Jean Prévost, moyennant la somme de 30 francs (61). Ce dernier artiste fut chargé de peindre, en 1488, l'horloge placée dans l'église (62). Pierre d'Obennas, son successeur en la charge de peintre-verrier de Saint-Jean, exécuta, en 1498, les derniers vitraux (63).

Fig. 4.

Tombe de Ponce de Vaux (Musée de la ville)

Depuis cette époque jusques à sa dévastation par les protestants, qui en démolirent le jubé, mutilèrent les statues, pillèrent les vases sacrés et les ornements sacerdotaux, et en enlevèrent tout le fer, le bronze, le cuivre et le plomb qu'ils purent détacher, notre Cathédrale ne fut plus l'objet que de simples réparations d'entretien en ses verrières, notamment en 1501 (64), 1526 (65), 1527 (66) et 1528 (67), puis, en 1547, en son beffroi, dont la charpente ébranlée et disloquée par les cloches dut être entièrement refaite par le maître charpentier Étienne Penin (68).

Parmi ces cloches, au nombre de onze, une, la plus grosse, appelée *Marie*, était surtout remarquable par son volume et son poids. Son métal provenait en partie d'une cloche nommée, au XIIIe siècle, *Nicolas*, et que Ponce de Vaux, custode de Sainte-Croix (Fig. 4), fit refondre vers 1305 (69), et le Chapitre en 1508 (70) et 1555 en y ajoutant chaque fois une certaine quantité de bronze (71), La dépense de la dernière refonte, qui fut opérée dans le cloître, en la maison dite de Coligny, s'éleva à la somme de 1418 livres 2 sous 11 deniers (72). L'orfévre Thomas de Messier exécuta en plomb le modéle des armes de l'église qui devaient l'orner (73). Son poids était de

« Pro duabus petiis nemoris octo teysiarum ad faciendum les eschauffaulx pro pingendo magnum Deum. » — Item pro cruce ferri magni Dei super pignaculum. » — 1er février 1482 (n. s.) — Item constitutus personaliter Hugoninus Navarre, ymaginarius, confitetur habuisse et recepisse a domino Johanne verrerii, rectore operis, ultra decem francos jam per ipsum receptos pro Deo patre et Annunciatione pro pygnaculo ecclesie, videlicet viginti tres francos quinque grossos et quinque denarios de quibus contentatur et dictum dominum Johannem quittat. » (*Ibid.* vol. 7, nº 2.)

(61) 1er février 1482 (n. s.) — « Item constitutus personaliter Johannes Prevost, verrerius et pictor, confitetur habuisse et recepisse a domino Johanne verrerii pro deaurando Deum patrem supra pygnaculum ecclesie, videlicet triginta francos monete, de quibus contentatur. » (*Ibid.*)

(62) 24 août 1488. — « Item magister Johannes le verrier habuit pro pingendo orrologium quod est in ecclesia II francos. » (*Ibid.*)

(63) 15 septembre 1498. — « Item magister Petrus d'Obennas, victriarius, fecit et attavit plurimas victrias in ecclesia, pro quibus habuit in deductionem VIII francos. » (*Ibid.* nº 5.)

(64) 4 juillet 1501. — « Item tradidi verreario pro reparando victrias et maxime magnum O II francos. » (*Ibid.*)

(65) « Le 21 novembre ay baillé a Me Jehan Chappeau, verrier de l'esglise, huit livres cinqt soubz pour avoir faict ung paneaulx peing en la verriere l'image sainct Jehan, sus la turbine, ung paneaulx blanc a louzanges sus la chappelle de la Magdalline, plus ung grant paneaulx carré, mys en plomb ung paneaulx rond au grand hotz sus le devant de l'esglise levez et rabilliez, et c'est par le commandement de Monsr de Cheverières, pour ce VIII l. V s. tournois. (*Ibid.* vol. 7, nº 6.)

(66) « Le dixsiesme de novembre mil Vc et vingt sept... ay payé audit Me Jehan Chappeau pour ung paneaulx qu'il a faict en l'ymaige sainct Jaques ès verrieres des appostres, contenant neuf piez et demy, à sept soubz six deniers le piez, monte troys livres unze soubz III deniers. » (*Ibid.*)

(67) « Le XXIe de mars l'an mil Vc XXVII avant Pasques, ay payé a Me Jehan Chappeau, verrier de l'église, deux livres, et pour avoir desandu huit paneaulx des verrieres de l'église, troys du grant hostz devant l'église, deux de sanct Pierre et troys sus la Magdalleyne, à cinq soubz pour paneaulx, le tout par commandement de mons le doyen, pour ce II l. »

(68) *Arch. du Rhône*, Arm. David, vol. 9, nº 1.

(69) « Pontius de Vallibus, custos ecclesie Sancte Crucis Lugdunensis... In ecclesia Lugdunensi campanam que vocabatur Nicholaus refecit, et fecit grossam campanam una cum metallo dicte campane Nicholai et apposuit de suo proprio XL libras et amplius bone monete. (*Obituarium Lugdun. eccl.*, p. 101.)

(70) V. *Actes capitulaires de Saint-Jean*, liv. XXXII, fº 226.

(71) *Archives du Rhône*, Arm. David, vol. 9, nº 2.

(72) V. *Actes capitulaires de Saint-Jean*, liv. XLVII, fos 145 et 174.

(73) 11 juillet 1555. — « Qua die prefati domini ordinaverunt dari et solvi magistro Anthonio de Messier, aurifico ejusdem ecclesie,

15,951 livres (74). « Elle est ainsi décrite dans un procès-verbal en forme authentique : « S'est treuvé « icelle cloche avoir 6 pieds de roy, 7 poulces et cinq lignes d'haulteur ou profondeur en dedans; 3 pieds, « 3 poulces et demy la largeur du fonds en dedans; le bord de ladite cloche a six poulces d'espesseur : « d'haulteur en dehors 5 pieds, douze poulces de roy, et le hault ou cerveau de ladite cloche en dehors a « de rondeur ou circonférence 11 pieds, 7 poulces de roy (75). »

Cette cloche qui avait échappé à la fureur des huguenots, en 1562, se fêla en 1622. Par traité en date du 12 juillet de la même année, Pierre Recordon, maître fondeur à Lyon, se chargea, moyennant la somme de 1800 livres, de la refondre et de lui donner « le ton, harmonie et beau son qu'elle avoit « auparavant, pour estre demeurant en ceste ville puis trente ans et l'avoir ouy sonner plusieurs et diverses « fois » (76). Au mois d'avril 1623, il la livra montée au clocher où elle est encore. Autour, on lit cette inscription qui en résume d'une manière incomplète l'histoire :

DEO. OP. MAX. IN. HONOREM. BEATÆ. SEMPER VIRG. B. JOHANNIS-BAPT. PRIMO. SANCTI. MARTYR. PRIMÆ. GALLIARUM. ECCL. PATRONI. ANNO ƆIC. IC. VIII. JULIO II. SUMMO. PONTIF. LUD. XII. REGE. CHRISTIANIS. ÆRE. ILLUST. D. D. DECANI. ET. CANON. COMIT. LUGD. FUSA. ANNA. II. SUB. MARIÆ. SUSCEPTRICE. ANNO ƆIC.IC.XXII. RIMIS. ACTA. ET DISSONA. EX. EODEM. ÆRE. GREG. XV. SUMMO. PONTIF. LUD. XIII. GALLIÆ. ET. NAVARR. REGE. CHRISTIANIS. SEMPER. AUG. HÆRETICORUM. USQUE. REBELLIUM. DOMITORE. JUSTISSIMO. REFUSA. ANNA. III. REGINA. SUB. EJUSDEM. MARIÆ. SUPCEPTRICE. AUSPICATISSIMA. P. RECORDON F. MDCXXII.

LUGDUNEUM. DECUS. INSIGNIS. ORBIS. FANUM. RELIQUIIS. DIVUM. PIETATE. PATRONIS. NOBILITATE. CHORO. GALLIS. PRIMATIBUS. ARIS. ANTIQUIS. SED. ET. HÆC. CAMPANA. PRINCIPE. PRÆSTAT.

Suivant Leymarie (77) et M. Monfalcon (77 *bis*) le poids de la grosse cloche actuelle de Saint-Jean est de 18000 kilogrammes. Elle a de hauteur et de largeur 2 mètres 60. Son énorme battant, qui exigeait jadis 16 hommes pour être mis en mouvement, a été forgé, en 1622, par Paulin Thierry, maître forgeur d'enclumes de Saint-Étienne-en-Forez. Il reçut pour son salaire la somme de 240 livres (78).

V. — Les Chapelles proprement dites.

L'AUTEUR du plan primitif de notre Cathédrale n'avait prévu que les deux petites chapelles de Notre-Dame et de Saint-Pierre qui accompagnent l'abside, et qui datent seules de la première moitié du XII[e] siècle. Toutes les autres, même celles du transsept à la suite, ont été ajoutées après coup, à des époques bien différentes. Chacune de ces chapelles a son histoire particulière, qui forme épisode dans l'histoire du monument auquel elles sont incorporées; il convient donc de consigner

quatuor aureos pro exemplaribus sive impressionibus stemmatum sive armorum predicte ecclesie in plumbo insculptorum imponendorum et insculpandorum super magnum symbalum qui reficitur de novo.» (*Ibid.*, f° 129.)

(74) *Arch. du Rhône*, Arm. David, vol. 9, n° 3.

(75) *Ibid.* et *Actes capitulaires*, liv. LXXV, f° 199-203.

(76) *Arch. du Rhône*, Arm. David, vol. 9, n° 3, joint.

(77) *Lyon ancien et moderne*, t. II, p. 180.

(77 *bis*.) *Histoire monumentale de la ville de Lyon*, t. V, 2[e] partie, p. 86.

(78) *Actes capitulaires de Saint-Jean*, liv. LXXV, f° 260.

en quelques mots, ce que nous apprennent les actes concernant leur construction, leurs fondations et leurs dotations, et cela en suivant l'ordre chronologique.

I. — Notre-Dame-du-Haut-Don.

Elle fut édifiée, du moins en partie, en même temps que le chœur de l'église, vers 1110, par l'archevêque Gauceran, qui en décora l'entrée de peintures (79). Vers 1200, la femme d'un nommé Ponce orna d'une nappe de soie l'autel en pierres polies, qu'elle avait fait reconstruire à ses frais, et dépensa un marc d'argent pour la grande verrière (80). Vers la même époque, Poncie, femme d'Etienne Limandas, y fit faire une verrière qui coûta 4 livres (81). Vers 1233, Pierre de Montiel, chanoine de la métropole, puis chartreux d'Arvières, lui donna un encensoir d'argent (82).

L'autel de Notre-Dame-du-Haut-Don était primitivement desservi par un seul chapelain. Par son testament du 24 septembre 1261, le chamarier Foulque de Rochefort ordonna que désormais il y en ait deux, et leur légua conjointement une dotation de 60 livres de viennois et une rente de 20 sous (83).

Parmi les principaux bienfaiteurs de cette chapelle on compte le chanoine Guillaume de Roanne, qui légua, en septembre 1265, 60 sous pour les chapelains (84), Durand de Villedieu qui lui fit un legs en 1276 (85), Pierre de Gravelles, qui fonda, en 1348, une nouvelle prébende pour un troisième chapelain (86), et Humbert de la Balme-sur-Cerdon, qui augmenta, en 1361, de 120 florins d'or les anciennes fondations (87).

Isabelle d'Harcourt, veuve d'Humbert VII, dernier sire de Thoire-Villars, fut inhumée, ainsi qu'elle l'avait prescrit par son testament du 20 novembre 1441, dans cette chapelle même (88). Au-devant, en

(79) « Dominus Gaucerannus, archiepiscopus Lugduni, qui suis propriis rebus fieri fecit chorum majoris ecclesiæ... et hostium capelle Sanctæ Mariæ cum picturis. » (*Obituarium Lugdunensis ecclesiæ*, p. 27.)

(80) « Poncius laicus, cujus uxor altare beatæ Mariæ propriis sumptibus lapidibus politis reedificavit et panum sericum dedit, et in majori vitrea ejusdem capelle unam marcham argenti. » (*Ibid.* p. 28.)

(81) « Stephanus Limandas... pro cujus anima et sua uxor ejus Poncia fecit vitream in capella beate Marie precio IV librarum. » (*Ibid.* p. 37.)

(82) « Petrus de Montiel, sacerdos et monacus Alveriæ, quondam canonicus hujus ecclesiæ,... in capella beatæ Mariæ turibulum argenteum contulit » (*Ibid.* p. 9.)

(83) « Item cum non nisi unicus sacerdos in capella beate Marie ejusdem ecclesie hactenus fuerit institutus, rogo et volo quod de cetero ibidem duo instituantur, quibus sexaginta libras viennensium relinquo ponendas in conquerementum, et viginti solidos forcium novorum solvendos eisdem a capellano Sancti Marcellini duobus synodis, super decimam quam acquisivi apud Sanctum Marcellinum a Poncio Giraudi, domicello. » (*Archives du Rhône*, Agar, vol. 7, nº 10. — *Obit. Lugd. eccl.*, p. 230.)

(84) « Capelle beate Marie, que est in majori ecclesia Lugdunensi, lego LX solidos viennensium ponendos in conquerementum ad opus capellanorum deservientium in ea.» (*Arch. du Rhône*, Agar, vol. 2, nº 12.)

(85) « Item capellanie beate Marie in ecclesia Lugdunensi relinquo conquerementum quod acquisivi .... Nulisy, quod valet annuatim decem et octo solidos viennensium. Item eidem capellanie relinquo decem libras viennensium ponendas in conquerementum ad opus dicte capellanie, videlicet ad opus ipsius capellanie augmentandum, ut honestius officietur ad honorem Dei et Virginis gloriose. » (*Ibid.* vol. 3, nº 7.)

(86) « Item in capella beate Marie de Alto Dono sita in ecclesia Lugdunensi voluit poni et institui per vicemagistrum chori Lugdunensis, qui pro tempore fuerit, unum bonum, honestum et ydoneum capellanum....; et in dotem et pro dote ipsius capelle eidem dedit et legavit pro necessitatibus dicti capellani faciendis sex asinatas frumenti annui et perpetui servicii, quas habet apud Limans et Villam Francham » (*Obit. Lugd. eccl.* p. 95.)

(87) « Item quia capella beate Marie de Alto Dono fondata in ecclesia Lugdunensi, attentis oneribus missarum et horarum, que ibidem notabiliter decantantur, est exilis fructibus et emolumentis modicis, ipsi capelle, ob reverentiam Dei et beate Marie in eadem adorate, do et lego sex viginti florenos auri boni et fini communis ponderis pro redditibus ipsi capelle acquirendis et in augmentum reddituum et emolumentorum ejusdem, tali conditione quod duo capellani nunc in eadem instituti et alii qui pro tempore fuerunt in eadem capella successores teneantur et debeant in qualibet missa... dicere hanc orationem : « Da nobis, Domine, ut animam famuli tui sacerdotis », necnon alter eorumdem capellanorum in edomada qua non fuerit edomaderius dicere duas missas pro remedio anime mee, parentum et amicorum meorum... » (*Ibid.* Agar, vol. 8, nº 1.)

(88) « C'est assavoir en la grant esglise de Saint Jehan de Lion, en la chappelle de Nostre-Dame située en ladite esglise, à dextre du grand autel d'icelle esglise, devant l'autel de ladite chapelle de Notre-Dame, là où elle a ordonné et ordonne et a esleu son monument et

dehors et au pied de l'escalier, gisaient les chanoines Pierre Maréchal et Philippe de Laye. Le dernier avait désigné cette place dans son testament du 20 juin 1324 (89). Le maître du chœur, Guillaume de Semur, indiqua, le 13 août 1370, le même endroit pour sa sépulture (90).

II. — Saint-Pierre.

Cette chapelle, aujourd'hui dédiée à la Sainte-Vierge, fut commencée très-certainement en même temps que le chœur et la chapelle de Notre-Dame-du-Haut-Don, mais elle ne fut en état d'être livrée au culte qu'à une époque bien postérieure. On n'en trouve mention, en effet, que vers le milieu du XIII[e] siècle.

Au mois d'avril 1257, le trésorier Étienne de Leymens, fonda deux prébendes de chapelains pour le service de son autel (91). Vers 1262, le sacristain Raymond lui légua 120 livres de viennois (92). Le chamarier Perceval de La Palud, décédé en 1342, le dota d'un revenu annuel de 7 livres (93). Le 11 juin 1361, Humbert de la Balme, custode de Saint-Jean et chanoine de Saint-Paul, y fonda trois messes par semaine et lui donna deux vêtements sacerdotaux (94). Le 4 août 1382, l'archevêque Jean de Talaru y fonda une nouvelle prébende et choisit la chapelle pour le lieu de sa sépulture (95). De son vivant il y avait fait préparer son tombeau, ainsi qu'il l'explique dans son testament qui porte la date du 23 septembre 1392 (96). Le 19 juillet 1443, Amédée de Talaru, aussi archevêque de Lyon, et neveu de Jean de Talaru, y fit élection de sépulture et ordonna que sa tombe fût placée après celle de son oncle (97).

III. — Sainte-Madeleine.

Cette chapelle, dite la *Petite Madeleine,* était située dans la partie méridionale du transsept. La porte du trésor en occupe l'emplacement. Elle fut fondée et dotée, dans les premières années du XIII[e] siècle,

sa sepulture, et là elle veult et ordonne que les seigneurs doyen et chapitre de ladite esglise de Saint Jehan la facent mectre et enterrer bien et honnorablement et soient tenus y faire faire une belle pierre pour mectre sur elle, en laquelle pierre elle soit figurée, gravée et mises ses armes aux quatre cornes d'icelle pierre et soit escript tout entour de ladite pierre. *Cy gist tres haulte et puissante dame Ysabeau de Harecourt, relaxée de feu très hault et puissant seigneur monseigneur Humbert, seigneur de Toyre et de Villars, dame de Roussillon, de Rivirie, Chastelneuf, Dargoire et du Boix, qui trespassa à tel jour*, et soit mis l'an et le jour que elle trespassa en ladite pierre. » (*Arch. du Rhône*, Agar, vol. 13, nº 3.)

(89) « In ecclesia beati Johannis Lugdunensis meam eligo sepulturam, in plathea que est inter duos gradus qui sunt ante capellam beate Marie et tumulum domini Petri Marescalci, quondam canonici defuncti » (*Ibid.* Agar, vol. 6, nº 4.)

(90) « Item sepulturam suam elegit idem testator in ecclesia Lugdunensi predicta, ante capellam beate Marie de Alto Dono, in descensu dicte capelle, in exitu chori ecclesie predicte a parte ventis. » (*Ibid.* vol. 8, nº 10.)

(91) « Item do, lego altari beati Petri ; quod est in ecclesia Lugdunensi, ducentas libras viennensium ad emendos redditus ad opus duorum capellanorum, qui ibidem cotidie celebrent in perpetuum pro anima mea, parentum et benefactorum meorum, ita videlicet quod quilibet suam faciat septimanam, sicut fit ad altare Crucis ecclesie Lugdunensi. Volo tamen et precipio quod Joannes, clericus, nepos meus, et Guillelmus Jasireus, clericus, cognatus meus, dictas duas cappellanias habeant ad vitam suam et eas deserviant vel faciant deserviri sicut superius est expressum. Post mortem vero dictorum duorum vel eorum alterius collectio dictarum capellaniarum ad sacristam, qui pro tempore fuerit in ecclesia Lugdunensi, pertineat. » (*Arch. du Rhône*, arm. Agar, vol. 2, nº 4.)

(92) V. *Obit. Lugd. eccl.*, p. 120.

(93) Guichenon, *Hist. de Bresse et Bugey*, 3[e] partie, p. 287.

(94) V. *Arch. du Rhône,* Arm. Agar, vol. 8, nº 1.)

(95) « Cum elegerimus sepulturam nostram in capella beati Petri fundata in dicta ecclesia Lugdunensi et ibidem ordinaverimus corpus nostrum sepeliri et propter hoc velimus et cupiamus divinum servitium in dicta capella augmentare, etc. » (*Ibid.* Agar, vol. 9, nº 6.)

(96) « Item in ecclesia Lugdunensi, in qua suum statum et honorem habuit tam in minoribus quam in majoribus, suam elegit sepulturam, videlicet infra capellam beati Petri, a parte sinistra dicte capelle, infra quam jam monumentum suum lapideum erigi fecit, ut infra eumdem monumentum, quam primum fuerit universe carnis ingressus, corpus suum vult et voluit sepeliri. » (*Ibid.*)

(97) « Item suam elegit sepulturam in ecclesia Lugdunensi, ante capellam Sancti Petri, post sepulturam bonæ memoriæ domini Joannis de Talaru, primo quondam archiepiscopi Lugdunensis et demum cardinalis nuncupati Lugdunensis, sui domini et patrui charissimi. » (*Ibid.* Agar, vol. 13, nº 4.)

par Pierre de Montbrison, sacristain de Saint-Paul, qui en fit construire l'autel lui donna un calice d'argent, des livres et des vêtements sacerdotaux et lui assigna, en outre, des revenus pour l'entretien d'un desservant (98). Vers 1220, le chanoine Robert Roux lui fit un legs de 3 sous (99). Par son testament en date du 1er mai 1316, Raymont Liatard du Pinet, chanoine de la métropole, laissa une rente de 12 livres de viennois pour l'entretien de deux chapelains et demanda à être inhumé devant l'autel (100). La grande dalle que l'on voit encore en face de la porte du trésor, recouvre le corps de ce chanoine, et peut être aussi celui de Louis, comte de Forez, tué à la bataille de Brignais et qui fut inhumé précipitamment en cet endroit (101). On lit sur cette dalle : ANNO : DOMINI : M : CCC : XVII : TERCIO : NONAS : MAII : OBIIT : RAYMONDUS : . . . . ET HIC OMNIUM : FIDELIUM : DEFUNCTORUM : MISERICORDIA : DEI : REQUIESCAT : IN : PACE : AMEN.

IV. — Saint-Jean Évangéliste.

Cette petite chapelle était dans le bras nord du transsept. Elle fut fondée et dotée d'une prébende, vers 1258, par le chanoine Isnard de Bron (102), mais son autel ne fut édifié ou reconstruit que vers 1275 par le doyen Hugues de Pizay, qui y fit une fondation, ainsi que cela ressort du testament du doyen Guillaume de Francheleins, en date de janvier 1303 (103). Vers la fin du XIVe siècle, Aimé Falcati y institua un nouveau prébendier (104).

Perceval de La Palud, chamarier de Saint-Jean, décédé le 2 juin 1342, et Pierre de La Palud, chanoine, son neveu, qui testa le 29 juillet 1393, furent inhumés dans le même tombeau, entre la chapelle Saint-Jean évangéliste, et l'horloge (105). Sur la dalle qui les recouvrait en 1650, du temps de Guichenon (106), on

(98) « Petrus de Montebrisone, sacrista Sancti Pauli,... altare Sanctæ Magdalenæ cum duabus vitreis superioribus et cum tabulato construxit, et idem altare calice argenteo, libris et vestimentis sacerdotalibus decenter ornavit, et quingentos solidos reliquit ad terram emendam ad opus sacerdotis qui ibi deserviet. » (*Ibid.* p. 28.)

(99) *Ibid.*, p. 8.

(100) « Sepulturam autem meam eligo in sancta Lugdunensi ecclesia, ante altare beate Marie Magdalene existente in ecclesia dicti loci, cui altari do et lego duodecim libras viennensium annui redditus ad opus duorum presbiterorum, qui perpetuo desserviant altari predicto.» (*Arch. du Rhône*, Agar, vol. 5, no 6.)

(101) « Capitulum die XIIII marcii CCCCo XVto. — Nos capitulum prime Lugdunensis ecclesie et comites notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod cum serenissima et illustris domina, domina Anna, domina duchissa Borbonensis, comitissa Forensis et domina Belli joci,... voluerit insigniri ecclesiam nostram... transmisit hodie date presentium legatos suos... exhibentes epistolas nobis pro parte dicte inclite domine porrectas continentes in exponendis.... in hunc modum : Quod prefata serenissima domina duchissa et comitissa ad instar beati Macabei legis veteris testamenti, qui Ierosolima misit duodecim dragmas argenti ibi offerre in templo Domini pro peccatis mortuorum, animavertens inclite recolende memorie domini quondam Ludovici, comitis Forensis, carissimi avunculi sui, fore sepulti in sarcofago capelle beate Marie Magdalene ecclesie nostre, cujus corpus transrectum fuit de conflictu cassationis horrende anglicorum facte in prelio de Brignez, die mercurii ante ramos parmarum, IIIIta die mensis Aprilis, anno currente Domini Mo CCCmo LXII, etc. (*Actes capitulaires de St. Jean*, vol, 9 et 10, f. 87, » — C f. note de M. Steyert dans Lamure, *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, édition Chantelauze*, t. 1, p. 445, et Allut, *Les Routiers au* XIVe *siècle, etc.* p. 254.)

(102) « Isnardus de Bron, domicellus, nepos quondam et heres, ut dicit, domini Ysnardi de Bron, quondam canonici Lugdunensis,... quicquid dictus canonicus tempore mortis sue habebat... in villis et parrochiis de Dyssines, de Charpieu, de Chaceu, de Vinices et apud Berno, et quicquid habebat et habere poterat ultra Roddanum et in Dombis... vendit in allodium dictus domicellus, tradit et concedit viribus et venerabili domino M. decano et capitulo Lugdunensi, precio quadragintarum et sexagenta et octo librarum viennensium et sub onere altaris quod dictus Ysnardus, canonicus deffunctus, in sua ultima voluntate precepit fieri, ut dicitur, in honore beati Johannis evangeliste, in majori ecclesia Lugdunensi et ei deserviri per aliquem capellanum. » (Acte de juillet 1260. — *Arch. du Rhône,* Arm. Agar, vol. 22, no 1, et Arm. Festus, vol. 30, no 3.)

(103) « Item Hugonino de Francheleins, nepoti meo, relinquo quicquid juris habeo super redemptione reddituum quos habeo apud Maximiacum prope Montmerle, olim venditorum a me executoribus domini Hugonis de Piseiz, quondam decani Lugdunensis, ad opus altaris beati Johannis evangeliste, quod precepit et fecit construi in dicta Lugdunensi ecclesia. » (*Ibid.* Agar, vol. 4, no 13.)

(104) V. *Ibid.*, Arm. Booz, vol. 42.

(105) « Item sepulturam sui corporis eligit in ecclesia Lugdunensi, videlicet in tumulo in quo fuit sepultus bone memorie dominus Percevallus de Palude, quondam camerarius Lugdunensis et ipsius testatoris avunculus quondam, quod tumulum est inter rollagium et capellam beati Johannis evangeliste situatum, et ibidem vult sepeliri dictus testator.» (*Ibid.* Arm. Agar, vol. 9, no 7.)

(106) V. Guichenon. *Hist. de Bresse et Bugey*, 3e partie, p. 287.

lisait : *Hic jacet nobilis dominus Percevallus de Palude, quondam camerarius ecclesiæ Lugdunensis, qui obiit* II *die mensis junii* MCCCXLII. *Cujus anima requiescat in pace* (107).

V. — Sainte-Marie-Madeleine.

Cette chapelle, jadis connue sous le nom de *Grande Madeleine*, n'existe plus. Elle était située prés de la petite Madeleine. Elle fut fondée et dotée par Henri II de Villars, archevêque de Lyon, de 1343 à 1354. Sa construction était déjà commencée en 1348. Cette année le chapelain André Béguin, y fit, en prévision de son achèvement, une fondation de messe assignée sur des fonds sis à Ambérieux-en-Dombes (108). Henri II de Villars mourut le 25 novembre 1355 et y fut inhumé le 30 du même mois (109). D'autres fondations furent encore faites en faveur de la Grande Madeleine, en 1374, par Pierre de Villeneuve, curé de Saint-Étienne-du-Bois (110), et en 1380, par Laurent Julien, chapelain perpétuel (111).

VI. — Saint-Sépulcre.

Le 11 mai 1401, le chapitre métropolitain permit à l'archevêque Philippe de Thurey de fonder cette chapelle en un pré ou une place dépendant du réfectoire. Jacques de Beaujeu, maître de l'œuvre de Saint-Jean, fut chargé de sa construction (112). Philippe de Thurey la dota richement et y institua six prébendiers qu'il mit en possession par la tradition de son anneau (113). Le 27 août 1412, il demanda à y être inhumé, « devant la pierre où se fait l'eau bénite en l'église de Lyon » (114). Jean de l'Aubépin, prévôt de Fourvière, par son testament du 22 juin 1418, et le chanoine Humbert de Varax, par le sien du 26 avril 1448, y firent aussi des fondations et la désignèrent l'un et l'autre pour le lieu de leur sépulture (115). Ils furent déposés dans le même tombeau, et plus tard, avec eux, Pierre de

(107) Quincarnon, o. l. p. 44, rapporte aussi cette inscription, mais en ces termes : « A l'aile gauche, près de l'Horloge : » *Hic jacet illustris memoriæ D. Percevallus a Palude quondam Camerarius Ecclesiæ Lugdun. qui ob. 2... juny an. 13... cujus anima R. I. P. Amen.*

(108) « Dominus Andreas Beguini, cappellanus perpetuus in ecclesia Lugdunensi,.. capelle nove, quam incepit construi reverendus in Christo pater dominus Henricus de Vilars, miseratione divina prime Lugdunensis ecclesie archiepiscopus, retro ecclesiam Lugdunensem, inter dictam ecclesiam et aulas archiepiscopales Lugdunenses, undecim bichetos frumenti ad mensuram de Vilars, decem solidos, decem denarios viennensium et unam gallinam annui et perpetui redditus, quos habet et olim acquisivit apud Ambayriacum in Dombis.... dedit et legavit. » (*Obit. Lugd. eccl.*, p. 91.)

(109) « Anno Domini millesimo CCC° quinquagesimo quinto, et die XXV mensis novembris, obiit reverendus in Christo pater et dominus Henricus de Villars bonæ memoriæ, archiepiscopus et comes Lugdunensis, qui in ecclesia Lugdunensi, à parte dextra, capellam beatæ Mariæ Magdalenæ honorifice fundavit, in qua cappella voluit et precepit corpus suum tradi ecclesiasticæ sepulturæ.... Obiit vero dictus Henricus XXV[a] die mensis novembris, in sero ; et die ultima dicti mensis fuit corpus ejus traditum ecclesiastice sepulture in capella predicta, quam idem in vita sua fundavit et otavit, anno Domini millesimo CCC° quinquagesimo quinto. » (*Obit. Lugd. ecclesiæ*, p. 159 et 162.)

(110) *Arch. du Rhône*, Agar, vol. 8, n° 12.

(111) *Obit. Lugd. eccl.*, p. 98.

(112) « Quod idem dominus Lugdunensis archiepiscopus possit seu posset construi seu edificari facere juxta dictamen magistri Jacobi de Bellojoco, magistri operis dicte ecclesie Lugdunensis, sine prejudicio ejusdem ecclesie, scilicet in prato seu platea refectorii existente a parte aque benedicte predicte ecclesie Lugdunensis, videlicet quandam capellam cum Dei auxilio, ad honorem et laudem omnipotentis Domini nostri Jhesu Christi, beate Marie virginis, ejus matris, ac totius curie celestis et sub vocabulo Sancti Sepulcri ; quam capellam dictus dominus Lugdunensis archiepiscopus vult et intendit statim construi et edificari facere per dictum magistrum Jacobum, magistrum operis dicte ecclesie, quem dominus Lugdunensis vult esse magistrum dicte capelle construende et edifficande. » (*Actes capitulaires*, liv. 6, p. 51.)

(113) *Arch. du Rhône*, Arm. Booz, vol, 83, n° 1.

(114) « Item eligit ipse dominus testator dicti sui corporis sepulturam in ecclesia Lugdunensi, videlicet in capella per eumdem dominum testatorem in eadem Lugdunensi ecclesia fundata constructaque et edifficata honore beati Sepulcri, ante lapidem in quo fit aqua benedicta in dicta Lugdunensi ecclesia. » (*Ibid.* Arm. Agar, vol. 10, n° 12)

(115) Dans le testament de Jean de l'Aubépin, on lit : « Item in capella recolende memorie domini quondam Philippi de Thureyo, archiepiscopi Lugdunensis, quam de novo construi fecit in dicta ec-

Grôlée, protonotaire apostolique et sacristain de l'église Saint-Nizier, quoique ce dernier eut prescrit, dans son testament du 22 juin 1453, d'être enterré dans la chapelle de Saint-Michel, fondée par Jean de Grôlée, son parent (116), chapelle qui n'était peut-être pas encore en état de recevoir sa dépouille mortelle à l'époque de son décès. Sur une large et longue dalle on lit en effet (Fig. 5) :

Hic jacent venerabiles viri domini Johannes de Albaspinu, prepositus Forverii in ecclesia Lugdunensi, qui obiit die IIII *mensis Junii anno domini* M CCCC XVIII, *et Humbertus de Varas, canonicus dicte ecclesie, qui obiit.... mensis... nii anno domini* M CCCC XL... *et Petrus de Grolea qui obiit die... mensis... anno domini* MCCCC....

Fig. 5.

Fig. 6.

Le 31 mars 1413, le doyen Pierre de Montjoie, désigna aussi la chapelle du Saint-Sépulcre pour lieu de son inhumation (117), mais on ne peut reconnaître aujourd'hui quelle était sa tombe. La tombe

clesia Lugdunensi sub vocabulo Sancti Sepulcri fundata, in qua idem testator habet suum sercofagum cum caverna et desuper lapidem armis suis cum caractere sculptis una cum armis venerabilis fratris sui domini Humberti de Varas, canonici dicte ecclesie, domini et amici sui intimi, suam eligit sepulturam et ibi vult et precipit et ordinat inhumari. » (Agar, vol. 11, nº 4. — Booz, vol. 83, nº 2.)

Dans celui d'Humbert de Varax, on trouve cette prescription : « Item corpori suo eligit sepulturam idem testator in predicta ecclesia Lugdunensi et capella Sancti Sepulcri, in tumulo super quo idem testator jam apponi fecit, prout dicit, lapidem ejusdem testatoris armis signatum. » (Arm. Booz, vol. 83, nº 3.)

(116) « Item corpori suo eligit sepulturam idem dominus Petrus de Grolea in predicta ecclesia cathedrali Lugdunensi et capella egregii et venerabilis viri domini Johannis de Grolea, custodis ipsius ecclesie, in eadem cathedrali ecclesia de novo constructa. » (*Ibid.* Arm. Agar, vol. 14, nº 6 *bis*.)

(117) « Item sepulturam sui corporis eligit dictus testator in ca-

commune à Jean d'Amanzé, chamarier, Pierre d'Amanzé, sacristain, et à R. d'Amanzé, maître du chœur, et celles de Guillaume de la Poype, précenteur, de Geofray de Montchenu, doyen, et de Louis de la Barge, portent chacune une inscription. Sur la première on lit :

Hic jacent egregii viri domini Johannes de Amanziaco, camerarius; Petrus de Amanziaco, sacrista, et R. de Amanziaco, magister chori ecclesie Lugdunensis, qui obierunt, scilicet dictus camerarius die XXI *mensis januarii* M° CCCC° LXXIX, *dictus sacrista die* XX *mensis novembris* M° CCCC° LXI, *et magister die* IX *mensis septembris* M° CCCC° LXV. *Anime requiescant in pace. Amen* (Fig. 6, ci-devant).

Sur la deuxième :

Hic: jacet: Guillelmus de Poypia venerabilis: precentor ecclesie: Lugdunensis: qui: obiit: anno: Domini: M CC LXXX VII. *kal. maii. Anima: ejus: requiescat in pace: Amen* (Fig. 7).

Sur la troisième :

Hic jacet in tumulo in sacro fonte nominatus Gaufridus de Montecanuto, quondam hujus alme Lugdunensis decanus, in sacris canon. doctoratus, qui obiit an. M CCCC LXX II, *et in hac capella tumulatus mense julii die* XII. *Cujus anima requiescat cum Dei suffragio electorum consortio. Amen.*

Sur la quatrième :

Hic jacet nobilis et reverendus D. Ludovicus de la Barge, abbas de Idraco canonicus et comes hujus Lugdunensis ecclesiæ; necnon D. Guillelmus de la Barge, ejusdem ecclesiæ canonicus et comes.

Du temps de Quincarnon (118), on lisait sur une plaque de marbre noire encastrée dans la paroi :

D. O. M.

Ubi thesaurus ibi cor tuum, hic alma Lugdunensis ecclesia fidelissime depositum servat cor amantissimum Alphonsi Lud. Plessii-Richelii, S. R. E. card. Em. Lugdun. archiepiscopi Galliarum Primatis, et magni Franciæ Elemosinarii, qui splendissimos natales, incomparabili morum suavitate, ingenii stupenda vi summaque doctrinæ virtutis et pietatis gloria fœliciter cumulavit. Divitias quas nomine tenui præ se ferebat despectissimas in terris habuit. Melius in Cœlis reposituras paupertatem vi semper haberet in votis, corpus in publico ptochotrophio tegendi curavit. Cor vero quod totum thesaurus erat charissimæ sponsæ Ecclesiæ dono dedit. Singulare amoris testamentum nobiliss. gazophylacii ornamentum. Defle quisquis hæc legis mortalitatis fatum, tantillum vos tanti cineris capax, mirabundus venerare et piis manibus pius adprecare. Obiit XXIII *martii* M. DC. LIII.

Alphonsi-Ludovici du Plessis de Richelieu card. archiep. Lugdun. primum ejus, et ultim. cor hic reposit. quiescit, non moritur, sed vivens, quia purpurat. et cardin. Nec moritur inter cordatos. Et paris cum eo pietat. instit. nobilit. comites. Vivant Corda eorum, in sæcul. et sæcul. sæculi.

pella quam reverendissimus in Christo pater et dominus, dominus Philippus de Thureyo, archiepiscopus et comes Lugdunensis, noviter fieri fecit prope ecclesiam Lugdunensem a parte aque benedicte dicte ecclesie, scilicet in tumulo facto in ipsa capella pro eodem testatore, et ibidem vult et precipit ac ordinat idem testator corpus suum sepeliri et inhumari. » (*Ibid.*, Arm. Agar, vol. 10, n° 13.)

(118) Les antiquitez et la fondation de la métropole des Gaules, p. 99.

VII. — Saint-Michel

Cette chapelle, appelée aujourd'hui du Sacré-Cœur, fut construite, en 1448, par le custode Jean de Grôlée, entre les deux églises de Saint-Jean et de Saint-Étienne. Le 7 septembre de cette année, il obtint du Chapitre l'autorisation de démolir une partie de la paroi de la Cathédrale pour la mettre en communication immédiate avec elle (119). Par son testament du 9 janvier 1458 il y fit élection de sépulture (120), et y fut inhumé quelques jours après (121). Suivant Quincarnon (122), Jean Richard de Saint-Priest, mort en 1468, y fut aussi enterré.

Le 7 juillet 1475, le chanoine Guillaume Chavry fonda à son autel une messe journalière et perpétuelle, dont le prébendier devait rester à la nomination de l'archidiacre (123).

VIII. — SS. Jean-Baptiste, Austregille et Denis

Saint Joseph est aujourd'hui le patron de cette chapelle qui fut édifiée et dotée par le doyen Claude Gaste. Le 16 juillet 1477, le Chapitre, sur le rapport de commissaires nommés *ad hoc*, en autorisa la construction (124). Le 23 septembre 1478, il permit aussi l'ouverture de la paroi de l'église métropolitaine avec laquelle elle devait désormais faire corps (125). Par acte du 5 juillet 1482, Claude Gaste assigna les dotations nécessaires à l'entretien de quatre prébendiers sur des fonds sis à Parcieux, Genay, Trévoux et lieux circonvoisins (126). Il fut inhumé dans la chapelle (127), suivant qu'il l'avait prescrit dans son testament qui porte la date du 7 août 1483 (128).

---

(119) « Qua die pro parte viri venerabilis et egregii domini Jo. de Grolea, custodis dicte ecclesie, fuit et extitit prenominatis dominis capitulantibus requisitum et supplicatum quatinus, in conspectu cujusdam cappelle per dictum dominum custodem inter ecclesias sanctorum Johannis et Stephani fieri et construi inchoate, ipsi domini licentiam et consensum prebeant ut murus ecclesie predicte Sancti Johannis frangatur et disruatur, ut in ipsa fractione introitus dicte cappelle fiat et fieri possit. Qui domini super premissis requisitionibus, habita inter eos prius deliberatione matura in premissis, suum consensum et assensum prebuerunt, et in dicta fractione facienda, actenta utilitate dicte ecclesie, licentiam contulerunt et dederunt, » (*Actes capitulaires de Saint-Jean*, vol. 18, f. 119.)

(120) « Item ipse dominus testator dicti sui corporis eligit sepulturam in ecclesia Lugdunensi, videlicet in capella sua per eundem testatorem in eadem ecclesia constructa et edificata et jam dedicta ad honorem Dei et sub vocabulo beati Michaelis, archangeli, in qua vult et ordinat dictum suum corpus inhumari et ecclesiastice sepulture tradi. » (*Arch. du Rhône*, Arm. Agar, vol. 14, n° 10.)

(121) V. Quincarnon. o. l. p. 64.

(122) *Id.*, p. 65.

(123) V. *Arch. du Rhône*, Arm. Booz, vol. 61, n° 1.

(124) « Audita relacione dominorum commissariorum parte capituli videndum et visitandum locum ubi dictus dominus decanus suam capellam facere proposuit deputatorum referentium capellam ipsam posse construi et edificari in loco ubi illam intendit absque dampnum aliquod ecclesie inferendo, idcirco dicti domini capitulantes favore et contemplacione persone ipsius domini decani, et quia decorationem eorum ecclesie, augmentum divini cultus ejusdem appetivit, licentiam, auctoritatem et facultatem prefato domino decano presenti et id fieri postulanti dictam capellam in dicta ecclesia, prope portam qua itur ad ecclesiam Sancti Stephani, modo et forma advisatis per operarios ecclesie, construi et edificari faciendi in eadem, missas perpetuo per se et suos fundandi ac dici et celebrari ordinandi dederunt et concesserunt dantque et concedunt per presentes. » (*Actes capitulaires de Saint-Jean*, vol. 26, f° 30).

(125) « Item dicti domini dederunt licentiam prefato domino decano frangendi et aperiendi murum ecclesiæ ab extra, e contra locum in quo construi et edificari facere intendit suam capellam. » (*Ibid.* f° 147.)

(126) « Ipse dominus Claudius Gaste..... devotionis zelo accensus, cupiens, quantum cum Deo potest, saluti et remedio nedum animæ suæ.... idem dominus Claudius Gaste pia devotione motus, nuper in dicta ecclesia Lugdunensi quandam capellam admodum pulchram ad honorem et sub vocabulo sanctorum Dionisii, martiris, Austregesilii, confessoris, et gloriosissimi precursoris Domini Johannis Baptiste honorifice beneque et decenter construi et edificari ac ornamentis decentibus ornari et muniri fecerit, quam tamen nondum fondaverit, neque dotaverit; ea propter ipse decanus.... eandem suam capellam fundat ac dotat de omnibus et singulis suis redditibus, bonis, juribus et actionibus quibuscumque per ipsum dominum fundatorem acquisitis a nobili Bernardo de Chamosseto, domino Claudio Reyderii, presbitero..... in mandamentis de Genay, Partiaci, Trevortii et aliis locis circumvicinis, etc. » (Armoire Agar, vol. 15, n° 9).

(127) V. Quincarnon, o. l., p. 69.

(128) *Arch. du Rhône*, Arm. Booz, vol. 27, n° 2.

IX. — Saint-Sacrement.

Cette chapelle, dite aussi de Saint-Louis ou de Bourbon, fut édifiée par le cardinal Charles de Bourbon archevêque de Lyon, en vertu d'une autorisation capitulaire en date du 31 mai 1486 (129). Le 27 juin de l'année suivante le Chapitre autorisa aussi la démolition du mur de l'église correspondant (130). Le cardinal la dota de six prébendiers et d'un clerc. Il mourut à Lyon, le 17 septembre 1488, et fut inhumé en sa chapelle (131), en un splendide tombeau surmonté d'un mausolée en marbre blanc où il était représenté. Ce monument fut détruit par les protestants, en 1562 (132). Pierre, duc de Bourbon, comte de Forez et souverain de Dombes, augmenta de 40 livres de rente les dotations de cette chapelle et s'engagea de plus, par traité du 24 avril 1503, envers l'archevêque François de Rohan, à faire achever à ses propres frais tous les travaux qui restaient encore à accomplir (133).

X. — Saint-Raphael.

Cette chapelle, sous le vocable aujourd'hui des SS. Anges, fut édifiée et dotée par le doyen Claude de Feugères, qui y institua six prébendiers chargés de dire trois messes par jour. Le 3 décembre 1494, il demanda au Chapitre l'autorisation de l'élever « *juxta cappellam Sancti Sepulchri et thesaurum ipsius Sepulchri.* » Le Chapitre nomma des commissaires pour visiter l'emplacement désigné (134) et, sur leur rapport, en autorisa la construction, par délibération en date du 1er avril suivant (135). Claude de

(129) « Item, cum ipse reverendus dominus cardinalis archiepiscopus Lugduni sit intentionis fondandi unam capellam in ipsa ecclesia pro remedio anime sue, igitur dictus prepositus (Bertrandus de Salla Francha) requirit prefatos dominos capitulantes, ex parte prefati domini cardinalis, ut ipsi licentiam et congedium impartire dignentur illam construendi juxta et prope illam domini Philippi de Thureyo; qui domini, attentis causis et motibus prefati domini cardinalis, sibi dictam capellam construendi in loco predicto licentiam dederunt.... Testes P. Pitiocti et badellus ecclesie. — Boyzonis. » (*Actes capitulaires de Saint-Jean*, vol. 28, f° 84.)

(130) « Audita per dictos dominos capitulantes requesta parte dicti domini archiepiscopi in dicto capitulo facta, per quam petit et requirit sibi licentiam impartiri ut frangere et apperire possit ecclesiam e contra capellam quam de novo construi et edifficari fecit, prefati domini capitulantes dicte requeste annuendo voluerunt et consenserunt ac eidem licenciam prebuerunt et dederunt dictam ecclesiam e contra dictam capellam apperiri meliori modo quo fieri poterit, ad dictamen operariorum ecclesie, quos presentes, dum dicta fractura fiet, esse volunt, ad finem quod ipsa fractura in aliquo prejudiciari ecclesie non possit. » (*Ibid.*, f° 147.)

(131) V. *Gallia Christiana*, t. IV, col. 179.

(132) Quincarnon, o. l. p. 22.

(133) Arm. Booz, vol. 38, n° 2. — L'acte explique qu'en l'état où se trouvaient les travaux à la mort du cardinal, la chapelle « *non modicam patiebatur deformitatem et jacturam;* » que le duc Pierre « predictæ capellæ, structuram et edifficium miro opere et admodum sumptuoso continuare fecerit et illam fere usque ad consummationem perduxerit. » - Mais l'œuvre n'était pas encore achevée, et c'est pour cela que dans le traité fut introduit cet article : « Item illustrissimus dominus dux et comes... tenebitur et debebit, hocque facere promittit sub juramento,... dictam capellam et illius structuram et ædificium suis ipsius domini ducis vel suorum hæredum et successorum propriis sumptibus et expensis perfici facere et ad debitum finem et consummationem operis illius perducere et perduci facere. »

(134) « Qua die prefatus dominus decanus (Claudius de Feugeriis) ceteris dominis capitulantibus curiose exponere curavit quod, Deo annuente, intendit et proponit, si de beneplacito ipsorum dominorum fuerit, edifficari facere unam capellam juxta capellam Sancti Sepulchri et thesaurum ipsius Sepulchri, petens propterea et requirens ipse dominus decanus auctoritatem et licenciam predictam capellam construi faciendi per dictos dominos capitulantes sibi concedi et impartiri. Qui quidem domini capitulantes, actento per eos bono et laudabili proposito dicti domini decani, volentes ipsum bonum propositum ad effectum deduci, commiserunt igitur et depputaverunt dominos sacristam et custodem ad videndum et visitandum locum in quo dictus dominus decanus construi facere predictam capellam intendit, et, loco ipso visitato, refferendum quicquid viderint et dicendum quid agendum. » (*Actes capitulaires de Saint-Jean*, vol. 29, f° 210).

(135) « Eodem die, audita relatione dominorum camerarii et custodis prefatorum pridem auctoritate hujusmodi capituli commissorum ad visitandum locum in quo prefatus dominus decanus intendit et proponit edifficari facere sumptuose suam capellam et illam sufficienter dotare, secundum facultatem suorum bonorum, refferentium propterea et dicentium visitasse predictum locum et invenisse predictam cappellam

Feugères testa le 28 août 1506 et demanda à être inhumé devant l'autel de Saint-Raphael (136). Il mourut le 12 septembre de la même année (137). Dans l'acte de fondation de cette chapelle, rapporté en partie par Severt, il est expliqué qu'elle était située près du bénitier (138).

XI. — L'Annonciade.

Le 31 août 1496, le custode Pierre de Semur sollicita du Chapitre la permission de construire cette chapelle « à côté et près de celle de feu de bonne mémoire le custode de Grôlée, située près du pinacle de l'église, » c'est-à-dire près de la chapelle de Saint-Michel (139). Par décision capitulaire en date du 12 octobre suivant, l'autorisation lui fut accordée à la condition de commencer les travaux dans le mois et de les achever dans le plus bref délai (140).

Pierre de Semur fonda dans sa chapelle deux prébendiers. Le chanoine Jacques de Semur, son frère, en fonda un autre par acte du 27 août 1500 (141), et par son testament du 19 mai 1501, demanda à y être inhumé (142). Guillaume de Veyre, chanoine et prévôt de Saint-Jean, en fonda encore deux autres le 11 mai 1514, et voulut aussi y être enterré (143).

XII. — Saint-Jean-Baptiste.

Cette chapelle, qui est la deuxième à gauche en entrant dans la Cathédrale par la grande porte, fut construite « de fond en syme » par le doyen Jean Meslet de la Besnerie, qui la dota, par acte du 18 octobre 1617, de deux chapelains chargés de dire, alternativement, une messe chaque jour à son

fore ibidem construendam absque cuicunque aliquod dampnum inferendo. Qua quidem relatione audita, promissioneque per prefatum dominum decanum juramento et obligationibus suis vallata de perficiendo predictam cappellam et illam bene et sufficienter dotando facta, prefati domini capitulantes licenciam et facultatem predictam capellam in loco per eum proposito edifficandi et construendi, presentibus venerabilibus viris dominis Guilliermo Collasseti, thesaurario, Petro Pitiocti, cappellano perpetuo, et Johanne de Costis, badello predicte ecclesie Lugdunensis, (concesserunt). » (*Ibid.*, f° 251).

(136) « Item dicto corpori suo elegit sepulturam, ubicumque eum decedere contingat, in capella sua per eum in dicta ecclesia Lugdunensi, ad honorem et sub vocabulo Sancti Raphaelis, archangeli, erecta, fundata et dotata, et ante altare ipsius capelle » (*Archives du Rhône*, Arm. Agar, vol., 17, n° 16).

(137) V. Severt, *In archiep. Lugd.*, p. 374; Quincarnon, o. l. p. 71.

(138) « Volens et cupiens ipse idem d. Claudius de Feugeriis quandam capellam seu oratorium per eum in ecclesia Lugdunensi et prope Beniterium ipsius ecclesiæ,... sub vocabulo... beatissimi Raphaelis, archangeli, fundatam, ædificatam... dotare. » (*Id. ibid.*, p. 375).

(139) « Juxta et prope capellam bone memorie deffuncti domini custodis de Grolea, a parte pinaculi dicte ecclesie existentem. (*Actes capitulaires de Saint-Jean*, vol. 30, f° 43).

(140) « Audita relatione prefati domini precentoris (Jacobi de Amoncuria) dicentis et refferentis de precepto ipsorum dominorum capitulantium accessisse locum in quo ipse dominus custos capellam suam edifficare et construi facere intendit, et ibidem locum ipsum quamplurimum congruum et convenientem ad predictam capellam inhibi construendam fore absque dampnum nec prejudicium cuiquam inferendo, prefati domini capitulantes prefato domino custodi hoc fieri instanter petenti suam predictam capellam in loco per eum proposito edifficandi et construendi seu edifficare et construi faciendi licenciam dederunt et concesserunt, dantque et concedunt per presentes. Qui quidem dominus custos promisit et promittit juramento suo et sub obligatione, etc. predictam suam capellam inchoare construi facere infra mensem, et illam perficere meliori et pulchriori modo breviorique tempore quo fieri poterit, necnon illam dotare bene et sufficienter, ac quantum facultas suorum bonorum suspetet cum clausulis ad hec neccessariis. » (*Ibid. id.*, p. 65.)

(141) *Archives du Rhône*, Arm. Booz, vol. 4, n° 1.

(142) « Item corporis sui eligit sepulturam in dicta majori ecclesia capellaque ibidem per recolende memorie dominum Petrum de Sinemuro, quondam predicte ecclesie custodem, ejus fratrem, de novo constructa, ubi vult honorifice, secundum ejus statum, inhumari et sepeliri... (*Ibid.*, Arm. Agar, vol. 17, n° 1.)

(143) « Item sepulturam suam et dicti sui corporis eligit et esse vult, si de beneplacito dominorum decani et capituli ecclesie predicte Lugdunensis existat, et quos dominos de hoc permittendo humiliter supplicat et requirit, videlicet in dicta ecclesia Lugdunensi et in capella per defunctum dominum Petrum de Sinemuro ad honorem et sub vocabulo Annunciationis beate Marie Virginis fundata et dotata. Item vult et ordinat idem dominus testator fieri et apponi in predicta capella

intention (144). Jean Meslet mourut le 9 septembre 1620, et y fut inhumé. Sur la pierre tombale qui recouvre ses restes on lit :

D. O. M.
REVER JOH. MELLET. D. DE LA
BESNERIE ANDEGAW. ECCL.
LVGD. DIV PRÆPO... IGNIT
EXIMIA... VSTR TVM AD
SVMMVM EJVSD. ECCL. DECAN.
GRADVM SVIS MER. EVECT.
SECVRVS EXPECTANS RELIQ.
SVI TEMP. SPAT. FVT. HOC SIBI
POS. MONVM. CVJVS OBITVS
FVIT IX SEP. AN. SAL. M. DC. XX.

L'inscription suivante, rappelant la fondation de cette chapelle, fut gravée sur une grande pierre encastrée dans la paroi tournée au soir (145) :

« *L'an de grace mil six cent dix-sept, regnant le tres chrestien Louis XIII, messire Jean Meslet, gentilhomme angevin, seigneur de la Benerie, comte et doyen en l'eglize de ceans, a fait bastir et construire entierement cette chapelle a l'honneur de Dieu, de Nostre Dame et de St Jean Bap*[te]*, institué deux chappellains pour y cellebrer chascun par semaine une messe chascun jour, à l'issue la grande messe, a perpetuité, leurs constituant à cet effet une pention annuelle et perpetuelle de cent cinquante livres, tant pour leur vaccation, luminaire qu'entretenement de la ditte chapelle en bon estat, ordonné que vaccation advenant desdits chappellains, par mort ou austrement, les deux derniers des douze prestres en laditte eglize soient subrogez à la charge ; que ou le service divin manqueroit trois fois de suitte, les chapelains estants en charge soient privés totallement de laditte prebande, et deux autres derniers desd. douze prestres, sellon leur rang, entrent en la place des deffaillants, avec la seule provision de messieurs du chapitre, patrons perpetuels, ainsy que plus à plain est contenu au contract de fondation receu par M*[e] *Grangier, notaire royal à Lyon, le 18*[e] *octobre mil six cent dix sept.* »

XIII. — Sainte-Vierge et Saint-Antoine

Cette chapelle fut fondée en vertu d'une autorisation capitulaire, en date du 18 janvier 1622, par Antoine de Gibertes, archidiacre de Saint-Jean (146), qui la dota suffisamment, le 2 novembre 1623, pour

unum epitafle sive tableau lothoni ad modum illius defuncti domini Guidonis Burgensis, quondam sacriste ecclesie predicte, in quo describi vult hec verba aut similia : *Hic jacet venerabilis et egregius vir dominus Guillermus de Veyre, canonicus et prepositus ecclesie Lugduni*, ac dies et annus etc. » (*Ibid.*, Agar, vol 18, nº 6 bis.)

(144) L'acte de fondation débute ainsi : « Comme messire Jehan Meslect, gentilhomme angevin, doyen et comte en l'eglise de Lyon, aye faict bastir et construire de fond en syme une chappelle dans la dicte eglise à l'honneur de Dieu et de Notre-Dame et de sainct Jean-Baptiste, du costé gauche, joignant la chappelle appelée de Gaste, et que son principal dessain ait esté d'y faire dire et cellebrer chacun jour de l'année et à perpétuité, une messe sur les dix heures et à l'issue de la grande messe d'icelle eglise, et ce par deux chappelains, et pour cest effect dotter et fonder la dicte chappelle de revenu perpétuel suffisant et capable, le tout soubz la direction et patronnage perpétuel de messieurs les doyens, chanoines et contes en la dicte eglise, etc. » (*Archives du Rhône*, Arm. Booz., vol. 39, nº 1.)

(145) V. Quincarnon, o. l. p. 86, et *Arch. du Rhône*, Arm. Booz, vol. 39, nº 2.

(146) « Le mardy dix huictiesme de janvier mil six cens vingt deux, chappitre general de l'esglise de Lyon d'après la feste sainct Yllaire a esté tenu par continuation convoqué au son de la cloche à l'heure et

qu'une messe pût y être célébrée chaque jour (147). Il obtint de plus du Saint-Siége que son autel fût privilégié pour les âmes du purgatoire, ainsi que le rappelait cette inscription : ALTARE PERPETUO PRIVILEGIATUM PRO D. 1623. Antoine de Gibertes, qui appartenait à une noble famille de l'Auvergne, décéda le 5 février 1639 et fut inhumé dans sa chapelle. Ses armes qui s'y trouvaient figurées une vingtaine de fois, sont d'azur à la fasce d'argent (148).

XIV. — SAINTE-ANNE.

Cette chapelle, qui était située dans le cloître, ne faisait pas corps avec la Cathédrale. Elle servait de lieu de sépulture aux prêtres perpétuels. Le 4 mars 1666, Guillaume Chapuis, sous-maître du chœur, y fonda une prébende sous le vocable de Notre-Dame-de-Bon-Secours (149).

VI. — Les Autels.

DANS notre Cathédrale, outre les chapelles proprement dites dont il vient d'être question, existaient encore, jadis, d'autres petits édicules consacrés au culte et que les documents du moyen-âge désignent aussi sous le nom de chapelles, mais qui n'étaient, en réalité, que des autels plus ou moins ornés, les uns entourés d'une balustrade, les autres placés sous un arceau ou simplement adossés soit à un pilier, soit au jubé, que les mêmes actes appellent *tribune*. Chacun de ces autels fut l'objet d'une ou de plusieurs fondations. Chacun était desservi par un ou plusieurs prébendiers, qui leur étaient spécialement attachés, et tous, par leur décoration, contribuaient à la splendeur de la basilique ; ils ne doivent donc pas être passés sous silence.

I. — SAINT-SPÉRAT.

Cet autel, qui est peut-être le plus ancien, était adossé au grand. On y célébrait d'ordinaire les messes *à priva* et pour les défunts. Vers le milieu du XIIIe siécle, un chevalier du nom de Robert légua à son

---

manière accoustumée pour traicter des affaires d'icelle, où estoient illustres messeigneurs messires Hector de Cremeaulx-Chamosset, doyen, Antoine de Gibertes, archediacre, Edmé de Faulquier-Vitrey, precenteur, François de Saconay, prevost, François de Rebé, Claude de Salornay-Champerny, Claude Damas la Bastie, Guillaume d'Albon, Rodolphe de Saconin-Pravieux, Adrian de Saluces-la-Manthe, Charles de Besseret-Marillat, et François des Escures, tous chanoines de l'esglise, comtes dudit Lyon cappitulants. — Lesdicts seigneurs ont permis audict sieur archediacre de faire bastir et construire une chapelle en ladicte esglize du costé de Sainct-Estienne, à l'endroit et dessoubz celle de feu messire Jean de la Besnerye, vivant doyen, dont il a exhibé le le plan et dessein, et commis le m^e de l'œuvre ou son commis pour prendre les mesures, moyennant ce que ledict sieur a promis audict chappitre de donner ses fonds de Lentilly pour la dotation d'icelle. » (*Actes capitulaires de Saint-Jean*, vol. 75, f° 11.)

(147) L'acte de fondation débute ainsi : « Comme illustre messire Anthoine de Gibertes, comte et archediacre en l'esglize de Lion, meut de devotion a l'honneur et gloire de Dieu, de la très-glorieuse Vierge Marie et de tous les saincts et sainctes de Paradis, pour le remède de son ame et de ses parans et amis fidelles trepassez, suivant la permission à luy octroiée le dix huictiesme janvier mil six cens vingt deux, par le chappitre de ladicte esglize, auroit faict bastir et construire entièrement une chappelle et sacristie en ladicte esglize de Lion, proche l'entrée d'icelle, du costé de bize, consacrée et beniste a l'honneur et soubz le vocable de la glorieuse Vierge Marie et de sainct Anthoine, obtenu de Notre Sainct Père le Pape un autel perpetuellement privilégié pour les âmes de purgatoire, laquelle chapelle le dict sieur de Gibertes veut estre desservie *in divinis* et nomme pour ses prebendiers et deserviteurs en icelle les vingt prebtres perpetuelz de ladicte esglise de Lion, etc. » (*Arch. du Rhône*, Arm. Booz, vol, 3, n° 1).

(148) V. Quincarnon, o. l. p. 37.

(149) *Arch. du Rhône*, Arm. Booz, vol. 69, n° 1.

luminaire six livres de cire (150). Le 1er mars 1298, le chapitre métropolitain y fonda une messe solennelle pour la prospérité et le repos de l'âme du pape Boniface VIII (151). L'archevêque Henri II de Villars le dota, en 1355, d'une messe d'anniversaire (152).

II. — La Croix.

Cet autel était situé près de ceux de Saint-Nicolas et de la Trinité, vers l'entrée du chœur. Il existait déjà en 1220, c'est-à-dire du temps du chanoine Hugues Roux, qui fit un legs aux deux chapelains qui le desservaient alors (153). Son nom lui venait de ce qu'une grande croix le surmontait. Vers 1250, André d'Albon, chevalier, fit orner de peintures la pierre qui la supportait (154). Parmi ses bienfaiteurs on compte le trésorier Etienne de Leymens, qui lui légua, en 1257, une étoffe de soie pour faire une chasuble (155) et le doyen Henri de Rochefort, qui lui laissa 100 sous en 1334 (156).

III. — Saint-Nicolas et les Trois-Maries.

Par son testament daté du 10 août 1247, Bernard d'Acre, panetier de l'église, ordonna la construction de cet autel, qu'il dota des revenus nécessaires à l'entretien de deux chapelains chargés de le desservir (157). Les dotations qu'il légua à cet effet furent assignées, en 1251, sur des fonds acquis de Guichard d'Oingt et situés dans les paroisses de Liergues, de Pouilly, de Ville, de Thisy et de Frontenas (158). Il fut édifié près de l'entrée du chœur, du coté de celui de la Croix (159). Le 28 septembre 1372, Thibaud de

(150) V. *Obit. Lugd. ecclesiæ*, p. 153.

(151) « Sanctissimo in Christo patri domino Bonifatio, divina providentia summo pontifici, humiles ejus servi capitulum Lugdunense cum devota sui et ecclesie Lugdunensis recomendatione debita pedum oscula beatorum. Versatur et merito circa illa sollicite nostra semper affectio, que vestri laudem famosi nominis proprii corporis anime salutem respicere dinoscuntur ; ad hec quidem circumspicimus multipliciter nos teneri sincere dilectionis affectum assidue recolentes, quo ab olim etiam minoribus fungentes officiis vestram Lugdunensem ecclesiam, de cujus gremio fuisse noscimini, matrem nostram, fuistis tam benevole, tam gratiose, tamque favorabiliter prosequti, quam incessanter speramus insuper per vestre providentiam sanctitatis a cunctis angariis perpetuo relevari. Volentes itaque, in quantum modicitatis nostre possibilitas se protendit, illa peragere que grata provenire vestris affectibus opinamur, ut misericors Dominus sub cujus potentatu cuncta persistunt, qui devote precantium ipsum voces clementer exaudit, dignetur in suo bene placito dirigere feliciter actus vestros et anime propitius misereri, ex nunc serie presentium ordinamus irrefragabiliter perpetuis temporibus observandum, quod die quolibet, quamdiu pater eternus ulteriorem dierum vobis terminum indulgebit, unius misse sollempnia per aliquem de corpore prefate vestre Lugdunensis ecclesie, in altari Sancti Sperati majori altari ejusdem ecclesie contiguo, pro vestri salute atque post vite presentis excursum pro anime requie celebrentur. In cujus rei testimonium, sigillum ecclesie Lugdunensis presentibus litteris duximus apponendum. Actum et datum in capitulo nostro Lugdunensi unanimi consensu, super hoc tractatu preabito diligenti, kalend. Marcii, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo. » (Original. — *Arch. du Rhône*, Arm. Agar, vol. 4, nº 6).

(152) V. *Obit. Lugd. eccl.*, p. 161.

(153) V. *Obit. Lugd. eccl.*, p. 8.

(154) « Andreas de Albone, miles, qui, dum viveret, propriis sumptibus fecit depingi lapidem qui est super altari Crucis in quo major crux posita est. » (*Ibid.*, p. 87.)

(155) « Item do, lego pannum sericum quod habeo in archa mea altari Crucis ecclesie Lugdunensis ad casulam faciendam. » (*Archiv. du Rhône*, arm. Agar, vol. 2, nº 4.)

(156) V. *Obit. Lugd. eccl.*, p. 148.

(157) « Item rogo dominum archiepiscopum, decanum et capitulum Lugdunense quod velint et sustineant quod fiat altare in majori ecclesia, in aliquo loco, in honore beati Nicholai confessoris, et constituantur ibi per archiepiscopum Lugdunensem, qui pro tempore fuerit, duo perpetui capellani, qui deserviant ibi pro remedio anime mee, et cothidie celebretur ibi missa per alterum ipsorum de beata Maria virgini... et relinquo trecentas libras viennensium ad hoc pro constitutione altaris et acquirendis ornamentis capelle et redditibus eisdem capellanis assignandis. (*Arch. du Rhône*, Agar, vol. 1, nº 22. — Cf. *Obit. Lugd. eccl.*, p. 48.)

(158) V. Arm. Agar, vol. 1, nº 22 et *Obit. Lugd. eccl.*, p. 222.

(159) Au mois de juin 1260, Milon de Vaux, doyen, reconnut avoir reçu d'Etienne et Pierre Le Blanc, « *centum et quinquaginta libras viennensium, quas magister Berardus Acris reliquit ecclesie nostre pro acquirendis redditibus ad opus servicii altaris beati Nicholai, quod est in introitu chori ecclesie Sancti Johannis.* « (Arm. Agar, v. 1, nº 22.) Le 18 septembre 1363, le chapitre permit à Philippe de Talaru de construire « *unam capellam in platea vacua existente juxta introitum chori Lugdunensis et capellam beati Nicholay, subtus capellam Crucis.* » (*Actes capitulaires de Saint-Jean*, liv. 1, fº 26.)

Chalamont, prévôt de Fourvière, demanda à être inhumé au tombeau qu'il s'était fait préparer devant cet autel et y fonda une nouvelle prébende (160).

IV. — Sainte-Catherine.

Cet autel, situé près de la porte d'entrée du chœur, fut fondé sous le triple vocable de la Sainte-Vierge, de Saint-Etienne et de Sainte-Catherine, par Arnoud de Colonges, doyen de l'église métropolitaine, de 1241 à 1250 (161). Au mois de juin 1253, Arnoud de Fontanes, chanoine et neveu du doyen Arnoud de Colonges, céda tous les droits patrimoniaux qu'il avait dans les paroisses de Chasselay, de Poleymieux, de Curis et de St-Germain-au-Mont-d'Or au chapitre de Saint-Jean, à la condition que ce dernier servirait une pension annuelle de 100 sous au chapelain chargé d'y officier (162). Des fondations de messes y furent encore faites, en 1348, par le chapelain perpétuel André Béguin (163), le 7 janvier 1453, par le chanoine Hugues de Propières (164), et le 30 janvier 1472, par Jean du Breuil (165). Hugues de Propières voulut être inhumé à proximité de cet autel. Devant se trouvait la tombe de l'archidiacre Jean de Montmartin, dans laquelle demandèrent aussi à être déposés, le 9 juillet 1455, Guillaume de Chaney, licencié en décrets, protonotaire apostolique, puis archidiacre et chanoine de Saint-Jean (166), et, le 9 mars 1519, le précenteur Jacques d'Amoncourt (167).

V. — Saint-Thomas, apôtre.

Cet autel, qui était placé près de l'horloge, à gauche, existait déjà au milieu du XIIIe siècle. En 1257 Marie Syméon lui légua 140 livres de viennois pour fondation de messes à son intention (168). Vers

(160) « Item in ecclesia Lugdunensi, ante capellam jam factam et fondatam in honore beati Nicholay et Trium Mariarum, suam eligit sepulturam, in tumulo et sepultura jam per eum ibidem ordinata, et ibidem vult et precipit sepeliri... Item precipit et ordinat dictus testator in crastinum diei sue sepulture, in capella sua superius ordinata, celebrari per conventum ecclesie Lugdunensis unam missam conventualem... Item in capella predicta beati Nicholay et Trium Mariarum in dicta ecclesia Lugduni fondata instituit et ordinat unam prebendam in honore Trium Mariarum, in qua quidem capella vult et ordinat celebrari singulis ebdomatis tres missas perpetue pro remedio ipsius testatoris et parentum suorum defunctorum et salute, et vult et ordinat collationem et donationem dicte prebende ad thesaurarium ecclesie Lugdunensis pleno jure perpetuo pertinere. » (*Arch. du Rhône*. Arm. Agar, vol. 8, nº 10 *bis*.)

(161) « Arnoudus de Colungiis, decanus et sacerdos, .. reliquit septuaginta libras forcium ad emendos redditus deputandos uni vel duobus sacerdotibus qui deserviant altari quod precepit fieri in ecclesia Sancti Johannis, in honore beate Marie et sancti Stephani et beate Katherine. Voluit etiam et ordinavit quod in ipso altari celebretur pro remedio anime sue et parentum et benefactorum suorum ad minus ter in ebdomada cum dominica, videlicet feria II et IIII et VI, et aliis diebus, secundum quod videbitur melius expedire. » (*Obit. Lugd. eccl.*, p. 114-315.)

(162) « Hec autem venditio facta est tali conditione quod capellanus qui deserviet altari beate Katherine, quod est in majori ecclesia Lugdunensi, quod precepit fieri bone memorie dominus Arnulphus de Colunges, decanus Lugdunensis, quondam avunculus dicti A. venditoris, habeat et percipiat in perpetuum, singulis annis, centum solidos sibi assignandos a capitulo Lugdunensi in redditibus annuis de dictis rebus venditis. » (*Archives du Rhône*, Arm. Booz, vol. 23, nº 1.)

(163) « Dominus Andreas Beguini, capellanus perpetuus in ecclesia Lugdunensi, duodecim capellanis perpetuis dicte ecclesie Lugdunensis... duodecim denarios viennensium dedit et legavit,... ita tamen quod octo misse celebrentur in capella existente inter duas ecclesias Lugdunenses, et alie quatuor misse in altari et capella sancte Katherine sita in ecclesia Sancti Johannis Lugdunensis. » (*Obit. Lugd. eccl.*, p. 90.)

(164) » Venerabilis et egregius vir dominus Hugo de Porpreriis, canonicus ecclesie Lugdunensis,... ad pias causas fieri ordinavit voluit et vult, disponit et ordinat, singulis septimanis perpetuis temporibus, consimili die qua animam suo reddet altissimo creatori, dici et cellebrari in capella beate Catherine, in ecclesia Lugdunensi, prope portam ingressus chori ipsius ecclesie constructa, prope quam dictus Hugo ejus corpus in dicto suo testamento disposuit inhumari, unam missam eucaristialem per unum presbiterum de gremio dicte ecclesie Lugdunensis celebrandam », etc. (*Arch. du Rhône*, Arm. Booz, vol. 22, nº 1.)

(165) *Ibid.* — *Id.*, vol. 22, nº 2.

(166) « Item suam ipsius testatoris elegit sepulturam in dicta ecclesia Lugduni, ante et prope capellam beatæ Catharinæ virginis, ubi est sepultus bonæ memoriæ defunctus domnus Johannes de Monte Martino, quondam ejus nepos et archidiaconus Lugduni. (*Ibid.* Arm. Agar, vol. 14, nº 7.)

(167) « Item suam elegit sepulturam in majori ecclesia Lugdunensi, in tumulo quondam dominorum Guillelmi de Chavyreyo, dum viveret archidiaconi, et Johannis de Monte Martino, etiam archidiaconi ejusdem ecclesie, suorum quondam avunculorum defunctorum. (*Ibid.* Arm. Agar, vol. 20, nº 4.)

(168) « Item relinquo septies XX libras viennensium de quibus emantur redditus quos habeat quidam presbiter qui altari Sancti Thome,

1262, le sacristain Raymond lui fit un autre legs de 120 livres (169). Par son testament du 30 septembre 1399, le sacristain Guillaume Emoyn demanda à être inhumé en face (170). En vertu d'une autorisation capitulaire du 2 juillet 1443, le sacristain Henri de Sacconay, deuxième fils de Guichard de Sacconay, chevalier (171), le fit reconstruire et le dota d'un nouveau prébendier. Le chapitre lui octroya, en outre, la permission d'élire sa sépulture devant (172). Henri de Sacconay testa le 29 janvier 1444 (v. s.) et nomma, pour prébendier de l'autel Saint-Thomas, Pierre Barbier, son serviteur (173). Il mourut le 11 février suivant (174). On voit encore, dans le transsept, la grande dalle qui recouvre son tombeau. L'effigie au trait qui occupait le milieu de la dalle, et l'inscription tracée autour, sont presque effacées. Du temps de Quincarnon (175), la date du décès était encore lisible; aujourd'hui on ne lit plus que :

Hic jacet venerabilis et egregius vir dominus Henricus de Saconayo, decretorum doctor, canonicus et sacrista hujus alme Lugdunensis ecclesie necnon decanus Seysiriaci Gebennensis diocesis, qui obiit.... anno.... in pace requiescat. Amen.

VI. — Saint-Ignace.

Cet autel était situé à gauche de la chapelle de la Petite Madeleine. Il fut édifié, vers la fin du XIIIe siècle, par les soins de Ponce de Vaux, custode de Sainte-Croix, aux dépens d'une personne de la famille de Gaudemard de Chagnon, chamarier, et du doyen Milon de Vaux, qui laissa un capital de 10 livres de viennois pour la dotation de deux prêtres appelés à le desservir. Ponce de Vaux augmenta cette dotation de 114 livres et en assigna les revenus sur des fonds situés au Montellier, à Parcieux, à Limonest, à Anse et à Pommiers (176). Pierre de Croset, grand sacristain de Saint-Jean, y fit une autre fondation vers 1380 (177). Ce dernier, ainsi qu'un autre Pierre de Croset, son neveu, furent inhumés « entre la chapelle de Sainte-Magdeleine et l'autel de Saint-Ignace. » Sur la pierre tumulaire qui récouvrait leurs corps, Quincarnon lut en 1673 (178) :

Hic jacent venerabiles viri Petrus de Croseto, decretorum doctor, hujus ecclesie Lugd. archisacrista, qui ob. maii 138... Et ejus nepos Petrus de Croseto, ob. 3 non. maii 13...

infra ecclesiam beati Johannis Lugdunensis existenti, deserviat et missas ibidem celebret in perpetuum pro remedio anime mee et animarum patris mei et matris mee et antecessorum meorum. « (*Arch. du Rhône*, Arm. Agar, vol. 2, nº 3. Cf. *Obit. Lugd. eccl.*, p. 103.)

(169) V. *Obit. Lugd. eccl.*, p. 120.

(170) « Item sepulturam sui corporis eligit ipse testator in ecclesia Lugdunensi, videlicet ante capellam fondatam in ipsa ecclesia ad honorem beati Thome, prope rollegium. (*Arch. du Rhône*, Arm. Agar, vol. 7, nº 11.)

(171) V. Guichenon, *Histoire de Bresse et Bugey*, 2^e partie, p. 248.

(172) « Item eadem die dicti domini concesserunt dicto domino H., sacriste, sepulturam suam fiendam in dicta Lugdunensi ecclesia, a parte sinistra, prope erologium, ante capellam beati Thome apostoli, in qua capella intendit per Dei gratiam fundare unum prebendarium; eidemque concesserunt edificia antiqua fustea ipsius capelle destruere et removere et illam capellam de novo et honorifice construere. » (*Actes capitulaires*, vol. XVI, fº 25.)

(173) « Item vult et ordinat idem testator habere unum prebendarium, quem ex nunc nominat, videlicet dominum Petrum Barberii, presbiterum, servitorem suum, in dicta capella sua beati Thome, prope horologium dicte ecclesie, quam capellam edificari fecit. (Arm. Agar, vol. 13, nº 8.)

(174) V. *Obit Lugd. eccl.*, p. 17.

(175) Les antiquités et la fondation de la métropole des Gaules ou de l'Eglise de Lyon et de ses chapelles, p. 64. Lyon, 1673, in-8º.

(176) « Cum quedam bona persona existens de genere domini Gaudemari de Chagniun, quondam camerarii, et domini Hugonis de Vallibus, quondam camerarii, et domini Milonis de Vallibus, quondam decani Lugdunensis, fecerit construi per manum ipsius donni Pontii altare Sancti Ignacii situm in ecclesia Lugdunensi, et tradiderit ipsi donno Pontio centum libras viennensium ad emendos redditus pro duobus sacerdotibus qui celebrarent in dicto altari, dictus vero Poncius considerans predictos redditus non sufficere duobus sacerdotibus. . posuit de suo centum et quatuordecim libras viennensium », etc. (*Obit. Lugd. eccl.* p. 100.)

(177) *Arch. du Rhône*, Arm. Booz, vol. 44, nº 1.

(178) Quincarnon, o. l. p. 47.

VII. — Saint-Jean-Baptiste et Saint-Etienne.

Cet autel fut édifié et doté en vertu d'une disposition testamentaire du chanoine Girard Chamarcin, en date du 30 mai 1318 (179). Vers 1370, Geofroy de Thélis, maître du chœur, y fonda une nouvelle prébende. Dans un acte de collation de cette dernière prébende, du 10 février 1466, il est expliqué que cet autel était situé jadis entre les deux églises de Saint-Jean et de Saint-Etienne, et que le service en fut depuis transféré à l'autel de Sainte-Apollonie (180).

VIII. — Saint-Thomas, martyr.

Au commencement du XIVe siècle, un autel sous le vocable de St-Thomas de Cantorbéry, martyr, existait déjà à Saint-Jean. Par son testament en date du 19 août 1323, le sacristain Jean de Civrieux demanda à être inhumé auprès, et fonda une prébende en sa faveur (181). Par l'acte de ses dernières volontés, daté du 30 janvier 1340, Gui de Franchelcins, prévôt de Fourvière, ordonna sa reconstruction ou plutôt la construction d'un autre autel sous ce même vocable, et voulut être enterré devant (182). Il en fixe l'emplacement en ces termes : *de extra chorum, juxta parvum hostium per quod itur ad recordationem, juxta sedem domini decani Lugdunensis.* En conformité d'une clause du testament du cardinal Amédée de Saluces, ses exécuteurs testamentaires nommèrent, le 6 novembre 1424, deux prébendiers à l'autel de Saint-Thomas, martyr, « fondé en l'église de Lyon, derrière le chœur, du côté droit, joignant la petite « porte dudit chœur, et joignant le siége du seigneur doyen. » (183)

IX. — Saint-Georges.

Cet autel fut édifié par le chanoine Hugues de Marzé, qui testa en 1334, et demanda à être inhumé devant (184). L'obituaire de Saint-Jean l'appelle une noble chapelle (185). Il était situé

---

(179) « Item volo et precipio fieri et construi infra annum post obitum meum per manus exequtorum meorum, de consilio et cum auxilio capituli Lugdunensis et exequtorum meorum, quoddam altare in ecclesia Lugdunensi in honore beatorum Johannis Baptiste et Stephani protomartyris, ad quod serviendum volo et precipio constitui et poni per manus exequtorum meorum... et postea per manus decani, qui pro tempore fuerit, quatuor presbiteros, qui in eodem altari celebrent singulis diebus divina officia. (*Arch. du Rhône*, Arm. Agar, vol. 5, nº 12.)

(180) « Claudius Gastonis, licenciatus in decretis, decanus ecclesie Lugdunensis, dilecto nobis in Christo magistro Anthonio de Ulmo, in decretis baccalario,... capellam seu commissionem missarum sanctorum Johannis (Baptiste) et Stephani, olim inter duas ecclesias predictorum sanctorum Johannis et Stephani Lugdunenses, nunc vero in capella beate Apollonie existente in dicta ecclesia Sancti Johannis fundatam... conferimus et assignamus ac de illa et ipsius juribus et pertinenciis predictis providemus. » (*Ibid.*, Arm. Booz, vol. 19, nº 4.)

(181). V. *Arch. du Rhône*, Arm. Agar, vol. 6, nº 2, et *Obit. Lugd. ecclesiæ*, p. 150.)

(182). « Item volo et precipio construi et edificari in ecclesia Lugdunensi per manus exequtorum meorum, de extra chorum, juxta primum hostium per quod itur ad recordationem, juxta sedem domini decani Lugdunensis, quandam capellam in honore beati Thome martyris, ante quam capellam meam eligo sepulturam ; quam capellam volo muniri missali et calice et aliis neccessariis garnimentis et vestimentis per manus exequtorum meorum inferius nominandorum, cui capelle pro servicio divino in ea faciendo do et lego ducentas libras viennensis monete ;... in qua capella duo ponantur et instituantur presbiteri per prepositum Forverii. . (*Arch. du Rhône*, Arm. Agar, vol. 7, nº 1.)

(183). *Ibid.*, Arm. Booz, vol. 86, nº 1.

(184) « Item in ecclesia beati Johannis Baptiste Lugdunensis ante capellam beati Georgii, quam ibidem construi feci, meam eligo sepulturam et ibidem volo sepeliri... Item cum ad honorem Dei et beate Marie virginis ejus matris et beati Georgii construi fecerim in dicta ecclesia beati Johannis, foras, prope angulum sinistri chori, quandam capellam et pro ipsa deservienda ad opus deservientium in eadem acquisierim apud Cognyeu certos annuos redditus, ipsos eidem capelle et ejus perpetuo deservitoribus, qui pro tempore fuerint, do et lego. . Dicte capelle collationem et aliorum in ea deservientium institutionem venerabili viro domino decano Lugdunensi, qui pro tempore fuerit, fideliter committo. » (*Ibid.*, Arm. Agar, vol 6, nº 8.)

(185) Item in ecclesia Lugdunensi capellam nobilem in honore beati Georgii construxit et eam sufficienter dotavit. » (*Obit. Lugd. eccl.* p. 154.)

près de l'angle gauche du chœur. Le service en fut depuis transféré à l'autel Saint-Etienne, sous le jubé (186).

X. — Saint-Jacques et Saint-Christophe.

Jean du Chatelard, sacristain de la métropole, fit élever cet autel de son vivant. Il testa le 15 août 1342 et voulut être enterré à sa proximité (187). Il décéda en 1344 (188). Amédée de Montbel, prévôt de Fourvière, demanda aussi, le 29 décembre 1360, à être inhumé auprès de lui (189). Par son testament du 9 février 1497, Guillaume Collacet, trésorier de l'église, fonda deux nouvelles prébendes à l'autel Saint-Jacques (190). Le 25 mai 1515, le chapitre y fonda encore 4 messes par semaine à l'intention du trésorier Guillaume Perinet dont il avait hérité (191).

XI. — Sainte-Apollonie.

On ignore le nom du fondateur de cet autel, qui était situé dans le transsept méridional, à côté de la chapelle de la Petite-Madeleine. Il est probable que c'est le doyen Guillaume de Francheleins, car il ordonna, dans l'acte de ses dernières volontés, daté de janvier 1303, la construction d'une chapelle ou d'un autel (192), et sa tombe était à proximité de celui-ci. Sur la dalle qui le recouvrait on pouvait encore lire au XVII[e] siècle, cette inscription : *Hic jacet Guillelmus de Franchelens, decanus Lugd. ob. in festo b. Marcelli pape, mense januario MCCC*... (193). — Par son testament du 9 juin 1326, Jean Pupon, chevalier en l'église métropolitaine, régla le service qu'y devaient faire deux prébendiers déjà institués. Il leur légua sa maison et transmit à l'archidiâcre le droit de les nommer (194).

XII. — Saint-Antoine et Saint-Yves.

Cet autel fut édifié près du bénitier par le sacristain Humbert d'Ars, et doté par lui, le 29 juin 1364, d'une rente de cinq florins d'or (195). Le 29 juin 1365, Pierre de la Chapelle, chanoine, y fonda deux

(186) *Arch. du Rhône,* Arm. Booz, vol. 33, n° 3.

(187) « Item in ecclesia Lugdunensi, ante et prope capellam meam beati Jacobi, quam fieri feci, meo corpori eligo sepulturam. » (*Ibid.* Arm. Agar, vol. 7, n° 4.)

(188) V. *Quincarnon*, o. l. p. 42, et *Obit. Lugd. eccl.* p. 88.

(189) « Item sepulturam meam eligo in ecclesia Lugdunensi, ante capellam quam fieri fecit bone memorie dominus Johannes de Castellario, quondam sacrista dicte ecclesie Lugdunensis, et juxta ipsius tombam volo et ordino sepeliri, et unum bonum et honestum lapidem emi et sculpi ac super me honorifice, ut moris est,.. collocari. (*Arch. du Rhone*, Arm. Agar, vol. 8, n° 3.)

(190) V. *Ibid* , Arm. Booz, vol. 35, n° 1 joint.

(191) V. *Ibid.*, *id.*, n° 2.

(192) « In omnibus autem aliis bonis et rebus meis, juribus et actionibus que alicui non legavi, heredem meum michi instituo venerabile capitulum Lugdunensis ecclesie cujus sum decanus. Volo tamen et precipio, ordino et dispono quod dictum capitulum teneatur unam capellam construere in dicta ecclesia Lugdunensi, in qua unus sacerdos instituatur per dictum capitulum, cui competentes redditus assignentur, qui sacerdos in dicta capella pro anima mea Deo et beate Marie et beato Johanni Baptiste et omnibus sanctis servire in perpetuum teneatur. » (*Arch. du Rhône*, Arm. Agar, vol. 4, n° 13.)

(193) *Quincarnon*, o. l., p. 44.

(194) « Item volo precipio et ordino quod dominus Nicholaus, capellanus ecclesie Lugdunensis, qui nunc servit in altari beate Appolonie in eadem ecclesia, et predictus Philibertus (clericus meus), per se vel per alium, quandiu vixerint, et post ipsorum obitum alii duo capellani residentes in predicta ecclesia celebrent qualibet die alternative imperpetuum in ipso altari divinum officium pro remedio anime mee et meorum, quibus duobus donno Nicholao et Philiberto ac aliis duobus capellanis successoribus in dicto altari post ipsorum obitum domum meam..., pro predicto divino officio in predicto altari qualibet die alternative perpetuo faciendo, do lego et relinquo ; quorum capellanorum institutionem imposterum et amotionem presbiterorum in dicto altari beate Appolonie deservientium archidiacono Lugdunensi, qui pro tempore fuerit, fideliter comitto. » (*Ibid.*, Arm. Booz, vol. 18, n° 1.)

(195) « Penultima die mensis junii MCCCLXIIII. — Item (domini canonici) creaverunt beneficium perpetuum in ecclesia predicta capellam beatorum Anthonii et Yvonis, confessorum, per predictum dominum

prébendiers, du consentement d'Humbert d'Ars, à la condition d'être reconnu lui-même pour co-fondateur (196). Humbert d'Ars fut enterré devant l'autel de Saint-Antoine et de Saint-Yves. Antoine d'Ars, chanoine et prévôt de St-Jean, par son testament du 18 juillet 1460 (197), et autre Antoine d'Ars, aussi chanoine et maître en ladite église, par le sien du 22 mai 1497 (198) demandèrent à être inhumés dans son tombeau.

XIII. — La Trinité.

Par délibération capitulaire, en date du 28 septembre 1363, le chapitre métropolitain autorisa le chamarier Philippe de Talaru à construire cet autel « en la place vacante existant près de l'entrée du chœur « et de la chapelle Saint-Nicolas, au-dessous de la chapelle de la Croix. » (199) Jean de Talaru, son frère, doyen, puis archevêque de Lyon et cardinal, contribua pour une partie, en 1366, à sa dotation (200). Ce dernier, par son testament du 23 septembre 1392, y fit encore de nouvelles fondations (201). Devant cet autel était le tombeau de la famille de Talaru. Le 26 septembre 1517, le chanoine Hugues de Talaru le désigna pour le lieu de sa sépulture (202). Mathieu de Talaru, précenteur et archidiacre, y aurait été aussi inhumé, en 1473, suivant Quincarnon (203).

XIV. — Saint-Martin et Saint-Blaise.

Le doyen Amelin Baffet fonda et dota, vers 1359, cet autel qui était situé près du bénitier et de la chapelle du Saint-Sépulcre (204). Des fondations de messes y furent faites, le 9 avril 1382, par Guillaume

---

Humbertum d'Ars de novo constructam ; qui dominus Humbertus incontinenti assignavit eidem capelle, ad opus unius servitoris in eadem instituendi, super omnibus bonis et possessionibus suis sitis apud Ansam, quinque florenos communis ponderis annis singulis levandos. » (*Actes capitulaires de Saint-Jean*, liv. 1, f° 34.)

(196) « Nos Humbertus d'Arz, sacrista Lugdunensis, notum sit omnibus modernis et futuris presentes litteras inspecturis, quod cum fieri fecerimus ac construi quandam capellam in predicta Lugdunensi ecclesia, prope aquam benedictam, ad honorem Dei et gloriose Virginis Marie ac gloriosorum confessorum Anthonii et Yvonis, et ipsam dottari desideremus, cum modice sit dotata, et vir venerabilis dominus Petrus de Capella, canonicus predicte Lugdunensis ecclesie, pia ac sancta devotione compunctus, eandem cupiat ad honorem predictorum, tanquam devotus fondator, excelsius fondando dottare, desiderans inibi prebendas duas et duos prebendatos capellanos instituere, hinc est quod nos prefatus sacrista volumus, concedimus et consentimus pro nobis et nostris quod ipse dominus Petrus sit fondator et dottator dicte capelle, et quod presentatio, seu provisio dictorum prebendatorum ad ipsum dominum Petrum pertineat et deinde ad suos exequtores, quandiu vixerint et fuerint in humanis, ulterius vero pertineat nobis ac dignitati sacristie seu futuris sacristis, qui pro tempore fuerint in dicta Lugdunensi ecclesia, quodque dictus dominus Petrus, ubi sibi aut suis exequtoribus placuerit, possit et valeat infra ipsam capellam vel extra sepeliri pro libito sue voluntatis et lapidem cum quibuscunque sculturis intra, extra vel ante ponere, prout etiam eidem domino Petro aut suis exqutoribus placebit, necnon et eandem capellam depingi facere de suis armis et aliis picturis pro suo libito voluntatis. Volumus etiam pro nobis et nostris quod dictus dominus Petrus vocetur fondator et dottator prelibate capelle, liberumque habeat introitum et exitum dicte capelle necnon et prebendarii per ipsum et suos exequtores nominandi seu instituendi. Actum et datum cum appositione sigilli nostri proprii in testimonium premissorum una cum signo notarii et presentium testium et ad premissa vocatorum et rogatorum pro testibus dum sic agerentur, die penultima mensis julii anno Domini millesimo CCC^mo sexagesimo quinto. » (Original. *Arch. du Rhône*, Arm. Booz, vol. 13, n° 1.)

(197) « Item corpus suum ipsius testatoris vult et ordinat testator ipse ac suam et dicti sui corporis eligit sepulturam in dicta Lugdunensi ecclesia, ante capellam beati Anthonii, videlicet in loco seu tumulo in quo fuit et est inhumatus dominus Humbertus d'Ars, quondam dicte ecclesie canonicus et sacrista. » (*Ibid.*, Agar, vol. 15, n° 1.)

(198) « Item sui corporis eligit sepulturam in dicta Lugdunensi ecclesia, ante capellam beatorum Yvonis et Anthonii, videlicet in loco seu tumulo in quo fuit et est deffunctus dominus Anthonius d'Ars inhumatus, dum viveret dicte ecclesie Lugduni canonicus et prepositus. » (*Ibid.* Agar, vol. 16, n° 3)

(199) « Die martis XVIII mensis septembris MCCCLXIII. — Item concesserunt dicto domino Philippo de Talaru quod ipse possit edificare et construere unam capellam in platea vacua existente juxta introitum chori Lugdunensis et capellam beati Nicholay, subtus capellam Crucis. » (*Actes capitulaires de Saint Jean*, liv. 1, f. 26.)

(200) V. *Arch. du Rhône*, Arm. Booz, vol. 76, n° 1.

(201). V. Le Laboureur, *Mazures de l'Ile-Barbe*, t. 2, p. 666 et 667.

(202) Item vult et ordinat sepelliri et sibi eligit sepulturam in predicta ecclesia Lugdunensi, in tumulo suorum parentum predecessorum, videlicet ante capellam beate Trinitatis et ante portam introitus chori dicte ecclesie Lugdunensis. » (*Arch. du Rhône*, Arm. Agar. vol. 10, n° 2.)

(203) Les antiquités et la fondation de la métropole des Gaules, etc., p. 68

(204) V. *Arch. du Rhône*, Arm. Booz, vol. 59, n°s 2 et 3.

Fruitier, curé de Solaise et habitué de la cathédrale (205); le 18 avril 1387, par le doyen Jean de Saint-Amour (206), et le 22 juin 1418, par Jean de l'Aubépin, prévôt de Fourvière (207). — Devant cet autel furent inhumés son fondateur (208), le doyen Jean de Saint-Amour et Guillaume de l'Aubépin, chanoine, frère de Jean, prévôt de Fourvière (209).

XV. — Saint-Lymphard.

Cet autel adossé à un pilier, devant l'horloge, fut fondé et doté par Guillaume de Gorrevod, d'abord chanoine de Saint-Just, puis de Saint-Jean, nommé sacristain de cette dernière église en 1401, lequel décéda le 2 décembre 1406 (210), et par Barthélemy de Bochaille, chamarier, qui testa le 14 juillet 1414. Les deux fondateurs furent inhumés dans le même tombeau, qui était placé devant cet autel et à côté de la tombe du custode Guillaume de Chevelu (211), décédé le 9 septembre 1348 (212).

XVI. — Saint-Christophe.

Les titres du chapitre ne fournissent aucun renseignement sur cet autel qui était situé, au XVIIIe siècle, à l'entrée du chœur. Quincarnon assure qu'il fut fondé par Guichard de l'Espinasse, maître du chœur en 1361, grand custode en 1362, prévôt en 1375, doyen en 1389, et qui décéda le 26 novembre 1399. Il portait pour armes fascé d'argent et de gueules (213).

(205) V. L'acte original de la fondation, *ibid.*, *id.*, n° 1.

(206) V. *Ibid.*, *id.*, n° 2.

(207). V. *Ibid.*, *id.*, n° 3.

(208) On lit, en effet, dans l'acte de fondation de Guillaume Fruitier de 1382 : « Discretus vir dominus Guillelmus Fructerii, curatus parrochialis ecclesie de Celeysia, prope Sanctam Simphorianum de Auzone... et servitor ecclesie Sancti Johannis Lugdunensis,.. attentis et consideratis... affectione et devotione quas habet et gerit sanctis Blasio, martiri, et Martino, confessori, et capelle in ipsorum honorem fundate et situate in dicta ecclesia Sancti Johannis Lugdunensis per bone memorie dominum Amelinum Baffeti, quondam decanum dicte ecclesie, *ante quam capellam corpus ipsius fundatoris jacet*, etc. » (*Ibid.* Arm. Booz, vol. 59, n° 1.)

(209) Extrait du testament de Jean de l'Aubépin, de 1418 : « Item ordinat, situat et assettat perpetuo tres missas edomadas celebrandas per unum sacerdotem ydoneum eligendum ista vice per heredem et exequtores suos in capella sub vocabulo beati Martini, fundata prope aquam benedictam, quam dotavit bone memorie dominus quondam Amelinus Baffeti, quondam decanus ecclesie predicte Lugdunensis, ante quam capellam sunt sepulti reverende memorie domini quondam Johannis de Sancto Amore, decanus, avunculus suus, et Guillelmus de Albaspinu, canonicus dicte ecclesie Lugdunensis, fratres ipsius testatoris. « (*Ibid.*, Arm. Agar, vol. II, n° 4, et Arm. Booz, vol. 83, n° 2). Dans son testament, le doyen Jean de Saint-Amour explique en ces termes la position précise de son tombeau qu'il avait fait construire lui-même : « Item sepulturam suam eligit ipse testator in tumulo, quem ipse in ecclesia Sancti Johannis Lugdunensis de novo construi et fieri fecit prope hostium dicte ecclesie per quod de dicta ecclesia habetur accessus et transitus ad capitulum ejusdem. » (*Ibid.*, Arm. Booz, vol. 59, n° 2.)

(210) *Arch. du Rhône*, Arm. Booz, vol. 45, n° 1 ; — Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, 3e partie, p. 101 ; — Quincarnon, o., l., p. 49.

(211) Extrait du testament de Barthélemy de Bochaille : « Item sepulturam suam eligit ipse testator in ecclesia Sancti Johannis Lugdunensis, in tumulo suo, quem ibi fieri fecit ante et juxta capellam beati Lifardi, confessoris, juxta tumulum bone memorie domini custodis de Cheveluto quondam, in quo suo tumulo sepultus est dominus Guillermus de Gorrevodo, quondam sacrista ecclesie Lugdunensis, et in dicto tumulo cum dicto domino Guillermo vult et ordinat dictus testator sepeliri. » (*Arch. du Rhône*, Agar, vol. II, n° 1.)

(212). V. *Obit.*, *Lugd. eccl.*, p. 113.

(213) Quincarnon, o. l., p. 42.

VII. — Les Maîtres de l'Œuvre.

A la fois architectes, sculpteurs et maçons, les maîtres proprement dits de l'œuvre de notre Cathédrale (*magistri operis Sancti Johannis*) avaient la haute direction des travaux qu'exécutaient les diverses corporations d'ouvriers spécialistes, tantôt à la tâche ou à la journée, tantôt par voie de prix-fait ou de marché. Dans leurs attributions rentraient aussi l'étude des projets, la confection des plans et des dessins, la surveillance de leur bonne exécution, la constatation de la qualité et de l'emploi des matériaux, la visite, au point de vue de l'exploitation, de la grande carrière de Saint-Jean, à Anse, le marchandage et le règlement des salaires arrêtés par le chapitre et soldés d'ordinaire sur états par le trésorier de la fabrique, enfin la police générale des ateliers groupés autour du monument et dont l'ensemble formait ce que l'on appelait au moyen âge une loge, *logia*.

A la tête de chacun de ces ateliers particuliers était placé, comme lieutenant du maître de l'œuvre, un auxiliaire d'une capacité reconnue, ayant lui-même le titre de maître en sa spécialité, et qui assumait la responsabilité des ouvriers et des manœuvres sous sa régie immédiate: le *magister in arte carpentariæ* dirigeait les charpentiers, le *magister in arte fabricaturæ* les forgerons et les serruriers, le *magister copertor*, les couvreurs, le *magister pictor*, les peintres, le *magister verrerius* ou *vitrarius*, les verriers ou vitriers.

Jusques à la fin du XVe siècle les maçons, les sculpteurs et les tailleurs de pierre restèrent sous la conduite personnelle du maître principal de l'œuvre, qui, en ce qui concerne ces derniers, à des fonctions déjà si multiples, joignait encore celle d'un véritable appareilleur, en traçant lui-même le trait, la coupe des pierres à tailler, et en les marquant d'un signe gravé de sa propre main, pour constater que les blocs avaient été ouvrés selon ses indications et les règles de l'art.

Un très-grand nombre de ces signes de maîtres dont il n'est pas possible de rechercher ici la valeur directe ou la signification symbolique, se rencontrent encore disséminés sur presque tous les points de la basilique (214).

On ignore le nom du maître qui a dressé le plan primitif de notre cathédrale et présidé aux premiers travaux. Parmi ceux qui ont été appelés à continuer son œuvre au XIIe siècle, il convient peut-être de placer *Robert, le maçon*, mentionné, comme témoin, avec les plus hauts dignitaires du chapitre métropolitain et du chapitre de Saint-Just, dans un acte d'environ l'an 1147 (215), rédigé en présence d'Ilion, abbé de Saint-Just et chanoine de Saint-Jean, le même qui fit orner le chœur de pilastres de marbre et de peintures (216). Il est fort peu probable, en effet, qu'un simple maçon ait été invité à figurer, sur le pied de l'égalité testimoniale, en une compagnie aussi illustre et surtout aussi aristocratique (217); mais ce n'est en somme qu'à partir de la deuxième moitié du XIIIe siècle, qu'il est permis de commencer

(214) Quelques indices donnent lieu de présumer que chaque maître se servait au moins de deux signes, employant l'un ou l'autre, suivant la nature de l'ouvrage et le taux du salaire.

(215) V. *Archives du Rhône*, fonds de Saint-Just, liasse 14, n° 1, et *Obituarium Sancti Pauli*, p. 5

(216) « Ilyo, abbas Sancti Justi et camerarius hujus ecclesiæ, qui.... porticum majoris ecclesiæ columnis marmoreis et picturis décoravit. » (*Obituarium Lugdunensis ecclesiæ*, p. 50).

(217) V. *Obituarium Lugdun. eccl.*, Introduction, § III.

avec pleine certitude la liste des maîtres de l'œuvre de Saint-Jean, dont voici la suite jusqu'à la fin du XVe siècle, époque de l'achèvement des grands travaux :

GAUTHIER était maître de l'œuvre en 1270. Il eut à subir, comme familier de l'église, des vexations de la part des citoyens de Lyon, alors en lutte ouverte avec le chapitre (218).

JEAN RICHARD n'est connu que par la nomination faite de sa personne, en 1292, comme expert et arbitre dans un différend élevé entre Agnès, abbesse de Saint-Pierre, et Jean de Varennes, chanoine de la métropole, au sujet de maisons édifiées, à Lyon, dans les rues Raisin et Pepin (219).

JEAN DE LONGMONT est cité dans le testament de Thomas de Villedieu, custode de Sainte-Croix, dicté en 1316 (220). Le 16 juillet 1320, il fut choisi comme arbitre entre la ville de Lyon et Gilet Beroud, à l'occasion d'une question de voirie (221).

JEAN DE REMACIN vivait en 1359. Le 30 janvier de cette année (v. s.) il passa des conventions avec les commissaires délégués du consulat et du clergé de Lyon, au sujet des réparations à faire aux fortifications de la ville (222).

JEAN DE SAINT-ALBIN fut nommé, par le chapitre, maître de l'œuvre, le 17 novembre 1362, aux gages de 15 gros de tournois d'argent par semaine, avec une indemnité annuelle de cinq florins d'or pour la location de sa maison (223).

JEAN BERTEL, originaire d'Auxerre, succéda à Jean de Saint-Albin. Sa nomination porte la date du 10 novembre 1368 (224).

JACQUES DE BEAUJEU était déjà maître de l'œuvre en 1370 (225). En 1391, il traça et fit exécuter la grande rose de la façade (226). Il mourut en 1418 laissant un fils nommé Aynard de Beaujeu, qu'il institua son héritier universel (227).

JACQUES MOREL fut le dernier maître général de l'œuvre de Saint-Jean, du 8 novembre 1418 (228) à

(218) « Item cum magister operis ecclesiæ Lugduni sit serviens ecclesiæ Lugduni et liber pro ecclesia Lugduni, portas seu ostia domus suæ fregerunt et unam cassiam et unum mantellum deportaverunt... Familiares vero quibus hoc factum est sunt isti : magister operis Galterus... » (*Tractatus de bellis et induciis*, apud MENESTRIER, *Histoire consulaire de Lyon*, preuves, p. 12 et 14.)

(219) « Magister Johannes Richardi, magister operis ecclesie Sancti Johannis Lugdunensis. » (*Archives du Rhône*, fonds de Saint-Pierre, chap. 2, liasse 10, nº 55.)

(220) « Item in ducentis et triginta libris viennensium, quas michi debet Johannes, nepos meus,... necnon in omnibus et singulis aliis bonis meis mobilibus et immobilibus et ad me quoquo jure pertinentibus citra Ligerim positis, que aliis non dedi vel legavi vel inferius dabo vel legabo, opus seu fabricam ecclesie Sancti Johannis Lugdunensis, que consuevit fieri per manum magistri Johannis de Longo Monte et lathomorum suorum, heredem michi instituo. » (*Ibid.* Arm. Agar, vol. 5, nº 7.)

(221) .... « Tandem tractatu super hiis inter dictas habito partes, et magistro Johanne de Longo Monte, magistro operis Sancti Johannis Lugdunensis, per dictas partes super cognitione dicti debati, tanquam in talibus experto, vocato et presente,.... in presencia Guidonis de Brolio, clerici, publici notarii,... fuit concordatum inter cives Lugdunenses... et Giletum Berardi. » (*Cartulaire municipal de la ville de Lyon*, p. 447.)

(222) « Regis et curie Lugdunensis fiant bone et firme littere quod venerabiles viri domini Johannes de Talaru, canonicus et custos ecclesie Sancti Johannis, Petrus de Viris, canonicus et magister chori ecclesie Sancti Justi, Aynardus de Villanova et Johannes de Neyvro, cives Lugdunenses, deputati generales commissarii pro et super reparatione facienda clausurarum et murorum civitatis pro et nomine universitatis Lugdunensis... ex una parte, et magister Johannes de Remacin, magister operis ecclesie Lugdunensis, et Guillelmus Marsat, cives Lugdunenses, lathomi, socii in hac parte, etiam pro se, ex altera .. inter se ad invicem faciunt dictis nominibus et simul inhiunt et contraunt facta, conventiones et facta que sequntur, etc. » (*Cartulaire municipal de la ville de Lyon*, p. 471.)

(223) « XVII novembris LXII. — Qua die fecerunt magistrum ecclesie in maczoneria magistrum Johannem de Sancto Albino ibidem presentem et acceptantem sub emolumentis dari predecessoribus consuetis et sub pensione pro qualibet eddomada quindecim grossorum turonensium argenti. Item pro locagio domus sue per annum quinque florenos auri. Qui quidem magister Johannes solitum prestitit juramentum, presentibus Jacobo Fabri, Thoma Pignioli, Johanne Faverjon, thesaurario, Stephano de Fontana, Theobaldo Bruneti et Guichardo de Furno, lathomo, testibus. » (*Actes capitulaires de Saint Jean*, liv. I, fº 15.)

(224) « Die veneris x novembris MCCCLXVIII. — Item predicti domini ordinaverunt et fecerunt magistrum operis dicte ecclesie magistrum Johannem Bertel de Altissiodore presentem sub stipendiis consuetis et prout ejus predecessor percipiebat, qui promisit per juramentum ad sancta Dei evangelia prestitum bene et fideliter opus dicte ecclesie regere et gubernare. » (*Ibid.*, fº 93.)

(225) V. *Arch. du Rhône*, fonds de Saint-Jean, Livre des statuts et des obédiences, fº 72.

(226) V. ci-devant, p. 9, note 49.

(227) V. *Actes capitulaires de Saint-Jean*, liv. XII, fº 163.

(228) 8 novembre 1418. — « Qua die fuit locutum de magistro Jacobo Morelli, magistro in lathomia, pro quo fuit supplicatum ut dicti

1425. C'était un artiste de beaucoup de talent. C'est lui qui exécuta, pour notre Cathédrale, le splendide tombeau du cardinal de Saluces que les protestants détruisirent en 1562. La statue du cardinal représenté à genoux, celles du Dieu-de-majesté, de la Sainte-Vierge, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Etienne, des apôtres, des anges, etc. pouvaient être considérées comme de véritables chefs-d'œuvre. Il passa le marché de ce travail le 20 septembre 1420 (229). La balustrade en fer ouvragé, qui entourait le sarcophage, fut exécutée par Armand Serrere, d'Aubignas en Vivarais (230). Jacques Morel habitait Montpellier en 1448.

domini vellent ipsum instituere in officio magisterii operis ecclesie loco magistri quondam operis dicte ecclesie magistri Jacobi de Bello Joco ; postque, audita opinione omnium, fuit conclusum quod ipsum retinerent in magistrum, et ipsum retinuerunt, qui juravit bene et fideliter juxta morem exercere officium suum. » (*Actes capitulaires*, liv. IX et X, f° 226). - 18 mars 1418 (v. s). — « Qua die fuit ordinatum quod stipendia magistri Jacobi Morelli, magistri operis, taxata sint ad XX francos per annum, quousque alias plenius fuerit deliberatum. » (*Ibid.* liv. XI, f° 17.)

(229) 20 septembre 1420. — « Qua die magistri Jo. Lamberti et Jo. de Nemoribus, executores ultime voluntatis recolende memorie domini A., cardinalis Saluciarum, archidiaconi dicte ecclesie, tradiderunt magistro Jacobo Morelli, magistro operis et fabrice dicte ecclesie, prifactum cercofagii seu sepulture ejusdem in hunc modum :... *Sequitur tenor prifacti* : — Primo faciet unam assietam lapidis duri spicitudinis unius pedis alias circa, super qua secure et fortiter plantari possit et valeat trelicium ferri ponendum circumcirca dictam tumbam sive sepulturam ; que quidem assieta lapidis duri absque aliquo excessu erit coequalis planicei pavimenti dicte ecclesie, nisi pro majori et pulcriori demonstratione operis, secundum dictum expertorum, aliqualis superheminencia ultra dictam planiciem esset facienda.

Item super eadem assieta lapidis duri ponetur unus lapis francus longitudinis septem pedum et latitudinis quatuor pedum, et spicitudinis unius turni, in omnibus tamen modicum plus vel minus, prout decencia et mensura operis requiret, circumcirca operatus et politus, prout decet ; super quo lapide ponentur sponde lapidis franchi cum suis operationibus oportunis, et circumcirca ponentur decem octo ymagines de alabastro, scilicet in quolibet latere sex ymagines apostolorum, et in capite seu fronte dicte tumbe, a parte majoris altaris, ab una parte ymago Dei in sede majestatis, et ab alia ymago beate Marie virginis, et in medio ymago representans animam predicti cardinalis, genibus flexis et manibus junctis, que per ymaginem beate Marie presentabitur ymagini Dei predicte ; et in alio capite a parte chori, ab una parte ymago sancti Johannis Baptiste, et ab alia ymago sancti Stephani, et in medio ymago sancte Katherine, cum intermediis pilaribus, souspies et aliis decoribus oportunis sollempniter et magistraliter operatis ; et super quamlibet dictarum XVIII^to ymaginum, respondendo condecenter de uno pilari ad aliud, fient tabernacula de alabastro ad tres palmas aut alia, que mensura et altitudo proportionaliter dicte tumbe sustinere poterit, que quidem tabernacula seu pinones pulcriter et laudabiliter erunt operata et scuptata.

Item et desuper eisdem spondis et tabernaculis ponetur alius lapis magnus similis longitudinis, latitudinis et spicitudinis, sicut predictus lapis inferior, modicum magis vel minus prout honorificencia operis et mensura requiret ; qui quidem lapis, ut melius dici et fieri poterit, polietur et mabrabitur, et in circuitu ejusdem erit scriptum sive sculptatum : *Hic jacet*, etc., prout in scripto, loco et tempore, eidem magistro tradetur.

Item et in capite dicte tumbe, a parte chori, scilicet inter chorum et tumbam, fiet una magna ymago predicti domini cardinalis cum capa, genibus flexis et manibus junctis, et de eisdem manibus procedet forma rotuli in quo erit scriptum : *In sola Dei misericordia spero salvari*. Que quidem magna ymago ultra proportionem duorum digitorum non excedet altitudinem illius rotundidatis pinioni altioris que est in lapide albo in capite chori, et subtus ejusdem ymaginis jenua fiet forma unius carrelli et tapetorum ad reddendum dictam imaginem altiorem.

Item et modicum ante vultum dicte magne ymaginis, super quolibet latere dicte tumbe, fient ymagines duorum angelorum, quorum quibuscumque una manus sustinebit et presentabit predictum rotulum et cum alia manu tenebit arma domini cum capello ; que quidem ymagines etiam fient de alabastro.

Item et super dictam tumbam, in conspectu dicte magne ymaginis, ponetur una crux cum cruçifixo supra formam unius auricularii positi a parte altaris, prout est fieri consuetum die Veneris Sancta, et in quolibet latere dicti crucifixi fiet ymago unius angeli, altero genu flexo, tenentis cum suis manibus dictum auriculare, et in pede cujuslibet angelorum dictorum, a parte retro, fient etiam arma domini cum suo chapello. Que quidem ymagines angelorum, crucifixi et aurelliarii fient de alabastro et proportionabuntur taliter quod non excedent altitudinem magne imaginis predicti domini cardinalis.

Item et dicta sepultura seu tumba erit taliter proportionata quod lapis magnus superior se reddat ad altitudinem parvi muri existentis inter chorum et magnum altare et modicum plus vel minus, secundum quod pro clariori demonstratione dicti operis fieri poterit ad dictum expertorum.

Item est actum et conventum quod idem magister Jacobus opus predicte tumbe jamdictum ita solempniter et magistraliter faciet prout singula queque in eadem tumba necessaria ad magnificenciorem demonstracionem decoremque tam laudabilis ecclesie et loci ac dicti domini cardinalis ipsiusque magistri Jacobi honorem exposcunt et requirunt, cum propter dicti operis excellenciam in scriptis redigi non valeant, ymo nec per alium quam sufficientes et expertos in arte lapicidum.

Item fuit actum quod idem magister Jacobus suis propriis sumptibus et expensis teneatur providere et ministrare sibi de omnibus et singulis tam lapidibus magnis et parvis, alabastro, cemento, ferro, plumbo, quam aliis quibuscumque necessariis et oportunis, usque ad appositionem trellicii ferrei exclusive, et dictam sepulturam sive tumbam completam et perfectam et in loco suo positam reddet hinc ad festum Nativitatis Domini secuturum post proximum, hoc est hinc ad festum Nativitatis Domini quo, secundum consuetudinem Romane curie, incipiet computari anno a nativitate Domini millesimo CCCC° XX° secundo.

Item fuit actum et conventum quod prefati exequtores pro precio et nomine precii facture predicte sepulture incontinenti realiter tradere et solvere eidem magistro Jacobo teneantur, usque ad complementum, mille et quingentorum francorum monete currentis ; pro quo precio mille et quingentorum francorum, idem magister Jacobus pro se et suis heredibus eandem tumbam sive sepulturam facere, complere et perficere in omnibus et per omnia suis propriis sumptibus et expensis et perfectam reddere infra tempus predictum promisit, etc.

Item quod idem magister Jacobus bene et condecenter cavere seu fidejubere teneatur et debeat. (*Actes capitulaires*, vol. XI, f. 76-78.)

(230) 21 janvier 1422. — « Qua die magister Jo. Lamberti, executor domini quondam cardinalis Saluciarum, presentavit quamdam pellem pergameni in qua depictum erat trellicium ferreum ponendum circumcirca sarcofagum dicti domini cardinalis ; et sequitur tenor facture et prifactum datum Armando Serrere, fabro, ad fabricandum dictum trellicium dicti domini cardinalis Saluciarum :... In primis quod idem Armandus debeat facere, perficere et complere dictum trellicium ferreum longi-

Le 24 juin de cette année, par contrat passé à Lyon, il s'engagea à sculpter le double tombeau du duc Charles de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne, que l'on admire encore dans l'église de Souvigny (231).

PIERRE NOYSET, succéda à Jacques Morel, le 2 juillet 1425 (232), en l'œuvre spéciale de la pierre. Le 6 août suivant, il prit, à marché ferme du chapitre, les travaux de maçonnerie (233). En 1427, il fut atteint

---

tudine et latitudine per circumferenciam quatuor digitorum dicti tumuli et altitudine supradicta, et grossitudine et forma in portractura eidem magistro Armando tradita manu mei notarii signata desiguatis.

Item quod in dicto trellicio idem magister Armandus teneatur et debeat facere in quolibet latere longitudinum dicti tumuli quatuor pilaria, a parte anteriori, in medio, unum pilare bene et decenter operata, prout opus requirit se ad opus dicti trellicii condecenter reportari, etc.

Item et a parte chori, ubi est parvus murus chori, teneatur facere et ponere in transversum de uno pilari ad aliud, ibi ubi incipit defficere altitudo muri, unam barram ferri se ad aliud opus coaptantem et supra ipsam barram.

Item teneatur idem Armandus facere et sculturare in quolibet trium pilarium anterioris partis dicti tumuli, circa summitatem ipsius, arma ejusdem domini cardinalis cum capello.

Item et in quolibet alio pilarium facere eadem arma in forma rotunda sine capello.

Item teneatur facere quatuor virgas bene operatas ad modum tendentes de transverso supra tumulum de uno pilari ad aliqua, que cum veruellie ad pilaria claudantur, sic quod supra easdem virgas possit, si expediens videatur, poni unum copertorium. Fundetur trellicium prout murus dicti chori requirit, taliter quod a parte dicti chori ipsum trellicium se representet et se adaptet ad partem anteriorem, faciendo in medio unum pilare assidendum supra dictam barram.

Item quod idem Armandus teneatur et debeat facere omnes virgas ascendentes et currentes rotundas, et ubi expediet, delicate et ornate perforatas ejusdem grossitudinis que ex forma portracture demostratur.

Item et facere similia spacia de una virga ad alium, prout similiter ex portractura demostratur.

Item teneatur et debeat facere idem Armandus dictum opus sufficienter et debite politum, limatum et taliter ornatum quod per operarios dici posset et debeat quod est pulchre et magistraliter operatum.

Item, et ultra demostracionem portracture, idem Armandus a parte superiori dicti trellicii teneatur et debeat facere unum pulcrum revestimentum, alias claresvoire, bene et magistraliter operatas vel operatum.

Item teneatur et debeat idem Armandus totum dictum trellicium bene et sufficienter in colore nigro invernissare, exceptis pomullis existentibus in summitatem virgarum et pilarium, quos pomellos teneatur, ut propinquius fieri poterit, sub colore aureo invernissare.

Item teneatur idem Armandus summitates dictorum pommellorum et etiam revestimentorum et claresvoyre taliter operari quod non sit in eis aliquod acutum quod possit vestimentis vel ornamentis facere rupturam.

Item tenebitur idem Armandus dictum trellicium, ut est supra dictum et juxta formam dicte portracture, ejusdem Armandi propriis sumptibus et expensis facere, perficere, polire, complere et in loco suo ponere, affigere et de omnibus ad complementum et perfectionem et assituacionem ac portum necessarium sibi provideri, et reddere dictum trellicium perfectum et pausatum sufficienter et debite in loco suo, ad dictum magistrorum expertorum, hinc ad proximum festum.

Et pro jam dicto opere perficiendo et complendo, ut est dictum, idem L., quo supra nomine, convenit et promisit eidem Armando, etc, dare et solvere pro quolibet quintali ferri operato decem scuta auri, ita quod quando dictum opus trellicii erit totaliter politum et perfectum, sic quod non restabit nisi ipsum trellicium affigere, quod totum dictum trellissium ponderetur et ad pondus hunc faciend. debeat habere respectus, sic quod pro quolibet quintali operato idem Armandus debeat habere decem scuta auri, et nichil plus ab eisdem executoribus peti possit.

Item quod idem L., ut idem Armandus possit sua propriamenta facere, in diminucionem dicti precii, teneat eidem Armando in principio dicti operis tradere et solvere...... scuta auri, et quando opus erit fabricatum...... scuta auri, et quando ponderabitur opus totum residuum. (*Actes capitulaires*, vol. XI, fº 195-198).

(231) V. *Archives de l'Art français*, t. IV, p. 343, et dans *La Mure, Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, éditée par M. de Chantelauze, t. 2, p. 202, note de M. de Soultrait.

(232) 2 juillet 1425. — « Qua die fuit retentus Petrus Noyset, lathomus, ut presit in fabrica et regat ibidem et ponat operarios sine alio magisterio, et lucretur dietas suas operando manualiter; et ultra suas dietas conceditur ei pro suis pena et labore X francos monete regie nunc currentis vel que cursum habebit per annum hinc et in antea ad beneplacitum capituli. » (*Actes capitulaires*, liv. XII, fº 142).

(233) « Officialis Lugdunensis fiant littere quod constitutus personaliter discretus vir dominus Johannes Fusilis, thesaurarius et operarius ecclesie Lugdunensis, tradit ad prefatum de mandato capituli, ut asserit, nomine dicte ecclesie, Petro Noyseti, lathomo, rectori dicte fabrice in arte lathomie, ea que sequuntur : Primo quod idem Petrus faciet et facere tenebitur ab infra ecclesiam Sancti Johannis Lugdunensis, videlicet resarcire, explenare et murare omnino et perfecte omnes votas magnas et parvas et juncturas apertas coequare, murare et dealbare seu blanchire, tam in magnas quam parvas, ad instar et similitudinem vote magne nove que adheret portali magno dicte ecclesie.

Item debet et tenetur idem Petrus facere unam votam novam in loco in quo est ferratura in fenestris, in quo loco debet reponi thesaurus dicte ecclesie, in altum super portum refectorii, et debet cindere omnes lapides necessarios ad dictam votam, gallice *engines et formeres*, et murare et pausare seu situare omnia supradicta suis ipsius Petri expensis, necnon et murare, pausare seu situare, platrire, embochiare et blanchire infra dictam votam per omnia loca sua et angulos ab infra dictam votam. Et in quibus omnibus operandis, complendis et perficiendis idem Petrus debet et tenetur sibi ipsi et suis coadjutoribus et manuperis facere et ministrare expens. omnino tam in eschafaudo exteriando quam ponendo et removendo.

Acto inter dictas partes quod idem dominus thesaurarius et operarius dicte ecclesie debet et tenetur ministrare et tradere realiter eidem Petro, in platea ante ecclesiam vel infra, super locum, totam materiam ad opus et prifatum hujusmodi necessariam expensis dicte fabrice, tam in lapidibus grossis, parvis, arena, calce, quam cordis, trabibus, postibus et tota fusta clavis et tota ferratura, ita et sub tali condicione quod idem Petrus nichil omnino tenetur nec tenebitur de suo proprio tradere seu ministrare, nisi facere que prius sunt narrata et expressata.

Acto etiam quod, dicto opere completo, quod omnia remaneant ecclesie, tam de fuste quam de cordis et omnis ferratura.

Porro et pro premissis omnibus peragendis, supportandis et implendis per dictum Petrum, idem dominus thesaurarius convenit et promisit solvere dicto Petro summam sex vigenti francorum in bona moneta regia nunc currente; de qua summa idem Petrus statim recepit realiter et nummerate quinquaginta francos; summa vero restante ad solvendum, promisit idem thesaurarius solvere eidem Petro medietatem ad medium opus perfectum et aliam medietatem opere omnino completo.

Promittentes ambe partes premissa omnia, ut supra scripta et narrata sunt, altera alteri manutenere et fideliter cum effectu attendere et complere cum promissionibus, submissionibus et renunciationibus ad hec

de la lèpre. Le 25 juin de cette année, les chanoines lui accordèrent, pour l'*amour de Dieu* et en reconnaissance de sa bonne gestion, une pension viagère de deux gros par semaine (234).

JEAN ROBERT fut maître de l'œuvre de la pierre de Saint-Jean après Pierre Noyset, auquel il succéda le 25 mai 1430 (235). Il est question de lui dans deux délibérations capitulaires de 1434 et 1438, où il figure avec le titre de *magister operis ecclesie* (236).

ANTOINE MONTAYNG remplaça Jean Robert dépossédé de son office, le 21 juillet 1447, aux gages annuels de 20 florins (237). En 1459, à l'occasion de la reconstruction de l'antique trésor de l'église, il reçut un salaire spécial *ad faciendum mollos, gallice les traits* (238).

N. MARCEAU succéda à Antoine Montayng, décédé le 2 novembre 1482 (239). En 1489, en son absence, le chapitre autorisa un ouvrier habile, nommé Jean de Sersel ou de Seyssel, à remplir auprès des tailleurs de pierre les fonctions d'appareilleur et à signer les blocs ouvrés (240). Marceau peut être considéré comme ayant achevé le gros œuvre de notre Cathédrale, car, d'après les comptes, ses successeurs ne furent plus que des entrepreneurs ordinaires chargés, en titre d'office, d'exécuter, sur plans et devis dressés par des architectes, de grosses réparations ou de simples travaux d'entretien.

VIII. — Les maîtres des œuvres spéciales.

Artistes aussi, dans une sphère plus étroite, il est vrai, que celle des maîtres généraux, mais en somme, artistes dans toute la force de l'expression, les maîtres des œuvres spéciales du bois, du fer, de la toiture, du verre et de la peinture, ne sauraient être complétement passés sous silence dans la monographie

neccessariis, presertim submittendo curie domini officialis Lugdunensis, regii ballivi Matisconensis et senescalli Lugdunensis et suorum locatenentium et aliis, etc. Datum Lugduni die VI mensis Augusti, anno Domini millesimo IIII^c XXV, presentibus domino Guillermo Gallesii, presbitero choriali dicte ecclesie, et Hugonino Morelli, clerico curie Lugdunensis, testibus. (*Actes capitulaires,* vol. XII, f° 132.)

(234) 25 juin 1427. — « Qua die erogaverunt P. Noyset, lathomo et leproso, amore Dei, qualibet ebdomada, quandiu vixerit, duos grossos super elemosinam, attento quod se bene habuit in dicta ecclesia circa fabricam quam regebat. » (*Ibid.*, liv. XII, f° 183.)

(235) 25 mai 1430. — « Qua die dicti domini retinuerunt operarium ecclesie in arte lathomie magistrum Johannem Roberti, sine stipendiis, donec ecclesia operetur, et tunc recipiet dietas suas ad dispositionem ecclesie, et quam primo fuerit hic prestet juramentum solitum. » (*Ibid.*, liv. XIII, f° 79).

(236) 15 septembre 1434. — « Item cum magister Johannes Roberti, magister operis fabrice dicte ecclesie Lugdunensis, petiit sibi pro principio negociandi in eodem opere expediri duodecim libras turonensium, domini ordinaverunt tradi ipsi magistro dictas duodecim libras, precipientes thesaurario ut solvat. » (*Ibid.*, liv. XIV, f. 143). — 19 janvier 1438. — « Item eadem die magister Johannes Roberti, magister operis ecclesie, dominis humiliter supplicavit quatinus vadia sua de tempore preterito eidem occasione sui officii magistratus operis debita sibi solverentur...; domini ordinaverunt et commisserunt domino Ludovico Prepositi ut computet cum dicto supplicante de dictis suis vadiis et deducat que fuerent deducenda, secum vero vocato contrarolatore dicti operis... (*Ibid.*, liv. XV, f. 107).

(237) 21 juillet 1447. — « Qua die dicti domini constituerunt magistrum lathomie dicte eorum ecclesie magistrum Anthonium Montayng, lathomum, ad stipendia annua viginti florenorum una cum aliis sui dicti officii juribus, libertatibus et prerogativis, deponentes a dicto officio magistrum Johannem Roberti, lathomum. » (*Ibid.*, liv. XVIII, f° 54).

(238) *Archives du Rhône.* Arm. David, vol. 6.

(239) 2 novembre 1482. — « Item dicti domini capitulantes informati de sciencia magistri Marceau, lathomi, sibi dederunt et contulerunt officium magistri operis lathomerie ecclesie ad presens vacantem per decessum magistri Anthonii Monteing, quondam ipsius officii ultimi rectoris, ad stipendia ordinaria, qui prestitit juramentum in forma. » (*Actes capitulaires*, liv. XXVII, f° 86).

(240) 21 juin 1489. — Item Johannes de Seysel, lathomus, habuit unum florenum valentem duodecim grossos pro pena et labore traxandi et signandi lapides aliis lathomis de ecclesia, loco magistri Marcelli, qui non est presens, de licencia et precepto dominorum nostrorum, et hoc pro medio anno. » (Arm. David, vol. 7, n° 3).

du monument qu'ils ont contribué à parfaire et à embellir. Malheureusement le défaut de documents ne permet d'enregistrer que les noms suivants :

MAITRES CHARPENTIERS

LAURENT-LE-CHARPENTIER, *magister in officio carpentarie et machinarum*, n'est connu que par une fondation pieuse de 120 livres de viennois, provenant du prix de vente de sa maison sise rue du Gourguillon, fondation faite par son fils Humbert, au mois d'août 1277 (241).

HUGUES FÈVE, fut nommé *magister et rector carpentarie operis ecclesie*, le 29 avril 1336. Son salaire journalier fut fixé à trois sous, suivant la coutume de la loge. Il devait en outre recevoir toutes les années, à Noël, une somme de 100 sous de viennois pour acheter un habit (242).

---

(241) « Humbertus Carpentarius, civis Lugdunensis, filius quondam magistri Laurencii Carpentarii, quondam magistri operis ecclesie Lugdunensis in officio carpentarie et machinarum in ipso opere lignearum,... volens et intendens quod anniversarium pro anima patris sui et parentum suorum et sua, post mortem ipsius Humberti, celebretur perpetuo et annis singulis in ecclesia Lugdunensi, a qua tam pater suus quam ipse multa bona et beneficia, ut asserit, receperunt....., donat et concedit ipsi ecclesie et capitulo Lugdunensi sexcies viginti libras viennensium... de precio domus sue site in vico de Gorgollione... » (*Arch. du Rhône*, Arm. Agar, vol. 3, nº 10).

(242) « Nos Guido Calli, legum doctor, canonicus Cabilonensis, officialis Lugdunensis, notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod cum venerabiles viri domini Johannes de Marziaco, decanus, et capitulum prime Lugdunensis ecclesie et comites, considerantes quod dicta Lugdunensis ecclesia, que in honore beate Marie Virginis, beati Johannis Baptiste et beati Stephani prothomartiris est fondata, nobili opere et.... sit incepta, propter quod indiget magistris.... et expertis ; attendentes quod Hugo Fava, carpentarius, civis Lugdunensis, in arte carpentarie est sufficiens et expertus, de legalitate sua confidentes, ipsum Hugonem fecerint, constituerint et constituunt magistrum et rectorem carpentarie operis ecclesie suspradicte ad vitam ipsius Hugonis naturalem et dum fuerit in humanis et commode poterit operari, sub modis et conditionibus qui sequntur, videlicet quod dictus Hugo teneatur operare in opere dicte ecclesie quotienscunque fuerit opportunum et a magistro lathomie dicti operis, qui nunc est et qui erit pro tempore futuro, requisitus, et habere cum eo carpentarios bonos et fideles et pro salario competenti; et jurabit quod in dicto opere carpentarios non poneret nec adduceret prece, pretio, gratia vel amore eorumdem, sed solum illos quos viderit pro dicto opere utiles et ydoneos. Jurabit etiam quod ipse emet fideliter et legaliter trabes et fustas alias et omnia alia que dicto opere neccessaria et opportuna, et quod fideliter et legaliter operabitur et faciet per alios carpentarios operari, et quod fideliter computabit. Assignaveruntque hiidem domini decanus et capitulum dicto Hugoni pro salario suo ac dietarum suarum tres solidos viennensium dumtaxat monete currentis pro tempore et pro qualibet die, qua cum duobus, tribus, vel pluribus aliis carpentariis operabitur in opere supradicto, et quolibet anno centum solidos viennensis monete predicte pro una veste, quandiu vixerit et fuerit in humanis et commode poterit operari, ut est dictum. Noluerunt que quod habeat nec capere possit nec debeat aliquid de fusta veteri vel antiqua dicti operis nec asclas, nec sibi appropriare quoquomodo, nisi duntaxat salarium sibi, ut supra, assignatum, solvendo dictos centum solidos viennensium quolibet anno ad festum Nativitatis Domini, et dictos tres solidos viennensium pro dietis suis, prout operariis logie dicti operis est solvere consuetum, de pecunia dicte fabrice per receptorem et pagatorem fabrice ecclesie memorate, qui fuerit pro tempore. Si vero quumcumque unus carpentarius solus esset in dicto opere neccessarius, intentionis dictorum dominorum decani et capituli existit quod dictus Hugo eum transmitat, cum ex parte magistri lathomie fuerit requisitus vel cum ipsemet Hugo viderit expedire, et eum instruat et sibi ostendat quid erit agendum, et quod tunc cum uno solo carpentario dictus Hugo dietam aliquam seu salarium aliquod pro dieta sua non habeat nec habere teneatur, prout hec et plura alia in litteris super hoc confectis sigillo dicti capituli sigillatis plenius continetur. Hinc est quod dictus Hugo Fava coram Jordano de Cuysiaco, clerico, mandato nostro, curie nostre jurato et ad hoc a nobis deputato, presentibus etiam testibus infrascriptis, propter hec que sequntur personaliter constitutus, sciens et spontaneus, considerata per eum, ut dicit, in hoc utilitate sua, approbat, ratifficat, acceptat pariter et confirmat, promittens dicto Jordano, jurato nostro, ut publice persone stipulanti et recipienti vice, nomine et ad opus dictorum dominorum decani et capituli et suorum, per pactum validum et expressum stipulatione vallatum et per juramentum suum super sancta Dei evangelia per eum propter hoc corporaliter prestitum, necnon sub obligatione omnium bonorum suorum mobilium et inmobilium, presentium et futurorum quorumcunque, bene et fideliter operari in opere dicte ecclesie quotienscunque fuerit neccessarium et opportunum et a magistro lathomie dicti operis, qui nunc est et qui erit pro tempore, super hoc fuerit requisitus, et quod procurabit et habebit carpentarios bonos et ydoneos ad operandum cum eo in dicto opere pro salario competenti. Item quod emet fideliter et legaliter trabes et fustas alias et omnia alia pro dicto opere necessaria et opportuna, et quod fideliter et legaliter operabitur et faciet per alios carpentarios operari, et quod fideliter computabit, necnon quod ipse de fusta veteri dicti operis, nec de asclis fuste nove vel antique aliquid sibi appropriabit, nec penes se per se vel per alium retinebit, et omnia alia universa et singula faciet, que superius continentur et que bonus homo, probus et legalis facere debet et tenetur ; dampna vero, interesse et costamenta, deperdita, missiones et expensas, que et quas dicti domini decanus et capitulum vel alter eorum dicerent per juramenta sua se fecisse vel incurrisse, si dictus Hugo predicta non attenderet vel deficeret in eisdem, ea et eas sibi promittit idem Hugo sub pacto, juramento et obligatione suis predictis reddere et integre resarcire cum ceteris per eum promissis antedictis, aliis probationibus super hiis non exactis. Renuncians idem Hugo in hoc facto, ex certa sciencia et per suum, ut supra prestitum, juramentum, omni actioni et exceptioni dictarum laudationis et promissionis ut supra non factarum et aliorum predictorum omnium et singulorum non ita rite actorum ut superius sunt narrata, omni deceptioni et circonventioni, lesioni, fraudi, gravamini et errori, officio et implorationi officii judicis, conditioni sine causa vel ex injusta causa et conditioni ob causam, omni appellationis remedio, juri dicenti deceptis et non decipientibus jura subveniunt, omni relaxationi et dispensationi juramenti et ejus usui, omni restitutionis in integrum ex quacunque causa vel clausula beneficio, petitioni et oblationi libelli, litis contestationi, copie et editioni presentium litterarum et omni juri canonico et civili, jurique dicenti generalem renunciationem non va-

HUGUES LANGES, était en fonction en 1405 (243).

JOHANNIN SOYE, originaire du diocèse de Chartres, fut nommé le 9 novembre 1422 (244).

JEAN VIRIDE fut dépossédé de son office, le 5 décembre 1444, et remplacé le même jour par

JEAN AVYS, AVYCE ou AVISSE (245), qui refit, en 1448, la toiture du presbytère (246).

PIERRE CHAPPUYS, succéda à JEAN AVYCE. Sa nomination porte la date du 4 novembre 1457 (247).

GUILLOT AVYCE remplaça PIERRE CHAPPUYS décédé, le 9 avril 1459 (248), et eut lui-même pour successeur en son office,

AMÉDÉE PLATIN, nommé le 19 janvier 1474 (249).

MAITRES SERRURIERS ET FORGERONS

On ne connaît que deux de ces maîtres :

ANNEQUIN DORLANDE, nommé le 4 novembre 1409 (250), et

PIERRE DALPHINET, nommé le 4 août 1436 (251).

---

lere, nisi processerit specialis. In cujus rei testimonium, ad preces et requisitionem dicti Hugonis nobis oblatas pro eo per dictum Jordanum, juratum nostrum, cui super hiis et aliis fidem omnimodam adhibemus, sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum. Datum Lugduni, die vicesima nona mensis Aprilis post Pascha, anno Domini millesimo trecentesimo tricesimo sexto, presentibus discreto viro domino Johanne Bonediei, thesaurario ecclesie Lugdunensis predicte, Andreveto Barra, clerico, curato de Lentenay et de Ysinava, et Jaqueto Sacriste de Ambroniaco, clerico curie nostre jurato, testibus ad premissa vocatis et rogatis. Ego vero supradictus Jordanus juratus presentem litteram recepi et expedivi sub hoc signo meo. (*Locus signi.*)

(Original. — *Arch. du Rhône, Fonds du chapitre métropolitain*, Arm. David, vol. 2, nº 1.)

(243) *Actes capitulaires de Saint-Jean*, liv. VII, fº 35 vº.

(244) « Qua die instituerunt carpentatorem ecclesie Johanninum Soye, Carnotensis diocesis, et ipsum retinuerunt quandiu etc, ad stipendia solita, qui prestitit juramentum solitum. » (*Ibid.*, liv. XI, fº 181)

(245) 5 décembre 1444. — « Item eadem die dicti domini deposuerunt Johannem Virida, carpentatorum, de officio magistratus carpentatorie dicte ecclesie, et loco ipsius posuerunt et dictum officium contulerunt magistro Johanni Avys, licet absenti, ad stipendia quinque florenorum. » (*Ibid.*, liv. XVII, fº 27.)

(246) *Ibid.*, liv. XVIII, fº 142.

(247) 4 novembre 1457. — « Qua die predicti domini contulerunt officium carpentarie operis et fabrice dicte ecclesie ad presens vacans per decessum magistri Johannis Avys, quondam carpentatoris Lugdunensis, magistro Petro Chappuys, carpentatori et civi Lugdunensi, ad stipendia consueta; qui magister Petrus juramentum per suos predecessores prestare solitum prestitit et juravit. » (*Ibid.*, liv. XX, fº 134)

(248) 9 avril 1459. — « Qua die predicti domini contulerunt officium chapuserie seu carpentarie ecclesie ad presens vacans per decessum magistri Petri Chapusii, magistro Guilloto Avyce, carpentatori et civi Lugdunensi presenti, etc, ad stipendia consueta;..... qui magister Guillotus juramentum fidelitatis prestitit. « (*Ibid.*, liv. XXI, fº 38.)

(249) 19 janvier 1473 (v. s.). — « Qua die.., quia magister Guiotus, magister operis carpentarie dicte ecclesie, est adeo senio confractus et sue persone debilitatus quod ipse non potest ulterius dictum officium excercere, idcirco prefati domini capitulantes de sufficientia et ydoneitate Amedei Platin, carpentatoris, civis Lugduni, ad plenum informati, predictum officium cum juribus, prerogativis et stipendiis solvi consuetis eidem Amedeo presenti et id fieri humiliter postulanti dederunt et contulerunt; quiquidem Amedeus promisit, ejus medio juramento ad et super sancta Dei euvangelia manualiter tacta prestito, dictum officium bene et fideliter excercere, et alias fecit juramentum super hoc prestari solitum. Testes dominus Jo. Berrerii senior et Antonius Montain, lathomus, civis Lugduni. » (*Ibid.*, liv. XXV, fº 124.)

(250) 4 novembre 1409. — « Item, cum in fabrica dicte ecclesie Lugdunensis esse consueverit ab antiquo unus faber, qui dictam fabricam regere et gubernare consuevit, idcirco dicti, domini informati de sufficientia Annequini Dorlande, in arte fabricature experti, et de probitate ejusdem Anequini in hac parte confidentes, ipsum Annequinum constituerunt magistrum, rectorem et gubernatorem dicte fabrice, ad jura, valores et emolumenta consueta, ac ipsum Annequinum in familiarem ipsorum dominorum et dicte ecclesie retinuerunt, volentes ipsum Annequinum uti libertatibus, exemptionibus et privilegiis prout alii officiarii, familiares et servitores ipsorum dominorum uti et gaudere consueverunt. Dictus vero Annequinus in dicto capitulo solitum prestitit juramentum,... presentibus Janino de Virduno, badello, Peroneto Saquereti, verrerio dicte ecclesie, et pluribus aliis testibus. » (*Ibid.*, liv. VIII, fº 7.)

(251) 4 août 1436. — « Qua etiam die venerabilis dominus Ludovicus Prepositi, vicemagister chori et operarius dicte ecclesie, in dicto capitulo accessit et unum fabrum presentavit ad fabricandum pro ecclecia, videlicet Petrum Dalphineti, ad desserviendum in officio fabricature, juxta morem consuetum in logiam dicte fabrice ecclesie; qui domini dictam presentationem ratam et gratam habuerunt et dictum Petrum Dalphineti in fabrum dicte ecclesie retinuerunt, et ordinaverunt quod faciat et prestet juramentum solitum, prout in talibus est fieri consuetum. » (*Ibid.*, liv. XV, fº 3.)

MAITRES COUVREURS

JAQUEMET CORNU, nommé le 1er juillet 1379 (252).
GIRARD BRANDET, le 21 juillet 1447 (253).
PIERRE BRANDET, le 20 juillet 1456 (254).
ANTOINE BRANDET, le 4 novembre 1457 (255).
ANTOINE PERCE, le . . . . . (256).
PIERRE BERTET, le 25 juin 1479 (256) et remplacé comme incapable par
PIERRE SAVANIER dit DARFINES, le 8 mars 1481 (257).

MAITRES VERRIERS

HENRI DE NIVELLE, originaire de Paris, fut nommé verrier de Saint-Jean, le 26 juin 1378 (258).

---

(252) 1er juillet 1379. — Item fecerunt magistrum copertorem dicte ecclesie Jaquemetum Cornu, lathomum, presentem et retinentem sub modis et formis infrascriptis, videlicet quod dictus Jacobus debet coperire, removere et reponere omnes et singulas tegulas et coperturas ecclesiarum Sanctorum Johannis et Stephani, curie gladii spiritualis, logie fabrice et refectorii ubicunque fuerit reparationibus et copertionibus tamen indigent, bene et legaliter... Pro pena et labore suis... XLVI francos auri eidem semel damus et concedimus..... Concedimus insuper eidem quod ipse habeat et percipiat pensionem VI asinatarum siliginis predecessori suo persolvi consuetam... (*Ibid.*, liv. II, fo 85.)

(253) 21 juillet 1447. — « Eadem die dicti domini retinuerunt Girardum Brandet, lathomum, ad coperiendum et manutenendum tecta tegularia ecclesie Lugdunensis ad stipendia annua trium asinatarum siliginis super magna elemosina dicte ecclesie omni anno recipienda et habenda una cum suis dietis quibus vacabit in dicto opere. » (*Ibid.*, liv. XVIII, fo 54.)

(254) 20 juillet 1456. — « Qua die prenominati domini constituerunt operarium circa tecta dicte ecclesie coperienda Petrum Brandeti, lathomum, ad stipendia consueta. » (*Ibid.*, liv. XX, fo 94.)

(255) 4 novembre 1457. — « Eadem die prenominati domini contulerunt officium coperiendi tecta ecclesie Anthonio Brandeti, lathomo, habitatori Lugduni,... ad stipendia consueta, qui Anthonius juramentum fidelitatis prestitit. » (*Ibid.*, liv. XX, fo 134.)

(256) 25 juin 1479. — « Item dicti domini capitulantes de sciencia et diligentia Petri Bertet, habitatoris Lugduni,ad plenum informati, officium cooperiendi ecclesiam, quod defunctus Anthonius Perce tempore sue vite tenebat, ad presens vacans per mortem dicti Anthonii, una cum ipsius officio juribus, prerogativis et aliis quibuscumque dicto Bertet presenti et acceptanti idque humiliter fieri postulanti ad stipendia solvi consueta dederunt et donaverunt Qui quidem Bertet in manibus dicti domini decani prestitit juramentum in talibus prestari solitum. Testes domini Sy. Curti, miles, et Petrus Mectonis, sacrista Sancti Stephani.» (*Ibid.*, liv. XXVI, fo 195.)

(257) 8 mars 1481. — « Quia ibi relatum extitit quod ille qui coperit ecclesiam non est sufficiens, ideo ipsum destituerunt ab officio et dictum officium dederunt et contulerunt Petro Savanier alias Darfines, presenti, qui prestitit juramentum super hoc prestari solitum. » (*Ibid.*, liv. XXVII, fo 52.)

(258) 26 juin 1378. — Nos Johannes de Sancto Amore, decanus, et capitulum prime Lugdunensis ecclesie et comites, notum facimus universis presentibus et futuris quod cum nos dictus decanus, nomine dicte nostre ecclesie, fecerimus et inierimus pacta et conventiones cum magistro Henrico de Nivele, parisiensi, verrerio, eumdem que retinuerimus nomine quo supra in magistrum operarium et reparatorem verreriarum factarum jam et faciendarum dicte nostre Lugdunensis et Sancti Stephani ecclesiarum presentem et recipientem, ad ipsius magistri Henrici vitam naturalem, sub modis et formis inferius contentis et declaratis, videlicet quod dictus magister H. debeat et teneatur facere, reparare et preparare, removere et reponere omnes et singulas verrerias dictarum nostrarum Sanctorum Johannis et Stephaniecclesiarum, reparationibus tamen indigentibus bene, legaliter, subficienter et competenter. Nos vero et dictum capitulum debemus et tenemur ministrare, deliberari facere omnia necessaria, videlicet vitra, ferrum, plumbum et alia quecumque in dictis facturis, reparationibus, preparationibus, amoveotionibus et repositionibus necessaria, tam in materia quam aliis in dicto opere apponeri et deliberari consuetis. Et pro parte, labore et salario dicti magistri H. concessimus nos dictus decanus dicto magistro H. duos francos auri qualibet septimana, quamdiu vacabit in reparationibus presentibus, per libratorem dicte nostre ecclesie vel operarium fabrice ipsius ecclesie persolvendos; quos duos francos nos et dictum capitulum mandavimus per nostras litteras dicto libratori aut operario dicte fabrice a die nostre retentionis dicti decani premisse dicto magistro H., qualibet septimana, persolvi. Concessimus insuper nos dictus decanus dicto nomine magistro H. predicto quod ipse habeat, levet et percipiat unam librationem fabrice cum michia, prout et simili modo quo predecessores sui percipere consueverunt, eidem magistro H. per dictum libratorem aut operarium persolvendam a die retentionis ipsius magistri H., et ex tunc in antea anno qualibet, vita ipsius durante, ita tamen quod, omnibus et singulis verreriis presentibus reparatis per modum superius dictum, idem magister H. debeat et teneatur omnes et singulas verrerias presentes tenere et manutenere in statu bono ac condecenti, et foramina, si que emergerent pro tempore, indilate reparare sine alio salario quam libratione sua premissa, et nos et capitulum tenebimur ad materiam necessariam dicto magistro H. administrandam, salvo tamen quod si imminueret vel vis urgeret, tempestas magna aut aliquod aliud inconveniens, quod absit, quod magnum dampnum in dictis verreriis eveniret, aut alia magna foramina fierent in ipsis, videlicet ultra unius pedis fracturam, tunc et in eo casu nos et capitulum

Peronet Saqueret remplaça Henri de Nivelle, le 27 mai 1400 (259).

Janin Saquerelle occupait l'office de verrier en 1415-1416. Le 23 février de cette dernière année le chapitre ordonnança un mandat de 10 florins en sa faveur, à raison des verrières qu'il avait établies au-dessus de la chapelle des prêtres perpétuels (260).

Peronet ou Perinet Sucrier, de la même famille sans doute que ses deux prédécesseurs, était verrier de la Cathédrale en 1428 (261). Le 30 mars 1440, il se démit en faveur de Laurent Girardin de son office, qui resta désormais uni à celui de peintre (262).

MAITRES PEINTRES

Jean Canet était maître peintre vers le milieu du XIVe siècle (263). Il eut pour successeur :

Pierre de Salgue, qui fut nommé le 27 juin 1362 (264). En 1375, le chapitre lui alloua une pension

---

tenebimur ad reparationes ipsas nostris propriis sumptibus et expensis, hoc est ultra librationem suam, et dare aliquod salarium juxta qualitatem operis supervenientis. Et est actum quod dictus magister H. tenetur facere verrerias novas que in futurum fient in dicta Lugdunensi ecclesia, videlicet ordinarias, sicut sunt ille que modo sunt fustibus et postibus clause, et alias que tempore futuro fient in portali anteriori, tamen has verrerias futuras faciet sumptibus et expensis capituli et habito salario cum libratione sicut nunc habet, illis tamen factis, debebit eas manutenere ut de presentibus verreriis est superius actum ; hinc est quod nos dicti decanus et capitulum presentialiter constituti in nostro generali capitulo constituto ad sonum campane more solito convocato, ubi eramus presentes congregati, videlicet nos dictus decanus, R. de Thureyo, precentor, G. de Espinacia, prepositus, P. de Croseto, magister chori, P. de Croseto senior, Jo. de Sancto Albano, Lud. de Porpreriis, Philippus de Marbosio, E. de Farnay, Sy. de Albaspinu, Gaufridus de Teliz, Jaquetus de Albaspinu, supervenerunt domini Giletus de Altone et G. de Gorrevodo, canonici Lugdunenses, capitulantes ac capitulum facientes ac tenentes tractantesque de negociis nostris et nostre ecclesie, potissime de negotio supra et infrascripto, scientes et sponte, nemine discrepante, dictum magistrum H., ibidem presentem et recipientem, pro nobis et dicta nostra ecclesia retinemus magistrum operiarum et reparatorem dictarum verreriarum premissarum utrarum ecclesiarum modis, formis et condicionibus superius expressatis et declaratis, et predicta omnia per dictum decanum facta et conventa, prout supra dicta sunt et narrata, nos dictum capitulum ex nostra certa sciencia volumus, laudamus, approbamus et acceptamus pro nobis et in dicta nostra ecclesia successoribus. Qui quidem magister H. nobis, dicto decano recipiente, per juramentum suum supra sancta Dei euvangelia corporaliter prestitum promisit et juravit nobis et nostris successoribus et ecclesie nostre esse fidelis et obediens, et premissa omnia singula predicta, prout sunt declarata et narrata, bene et fideliter et legaliter, juxta ipsius possibilitatem, facere et adimplere, et alia que ad ipsius spectant officium fideliter operare ; mandantes et precipientes harum presentium tenore libratori ecclesie nostre et operario supradicte fabrice vel eorum alteri, qui nunc sunt et qui pro tempore fuerunt, quatenus dicto magistro H. vel ejus certo mandato, anno quolibet a data retentionis predicte facte per dictum dominum decanum, vita ipsius naturali durante, dictam librationem cum michia fabrice solvant, respondeant et satisfaciant cum effectu, et nos dictam librationem cum michia dicto libratori vel operario ostendendo vel aportando copiam nostri presentis mandati et littere, receptaque littera vel cedula solutionis ab ipso vel ejus certo mandato, in suis computis deducemus et allocabimus ac deduci et allocari faciemus, omni occasione postposita penitus et remota. Actum et datum in dicto nostro generali capitulo ut supra congregato, sub sigillo dicte nostre ecclesie in testimonium premissorum, die hac XXVI junii. » (*Actes capitulaires de l'Eglise de Lyon*, liv. II, f° LIV v° et LV.)

(259) 27 mai 1400. — « Item dicti domini confidentes de probitate legalitate et sufficiencia magistri Peroneti Saquereti, verrerii,..... ipsum magistrum Peronetum fecerunt et constituerunt... magistrum operarum et reparatorem verrerarium jam factarum et fiendarum dicte ecclesie Lugdunensis ac Sancti Stephani,.... ad ipsius magistri Peroneti vitam naturalem,..... loco magistri Henrieti de Nivelle, quondam verrerii dicte ecclesie nuper defuncti. » (*Ibid.*, liv. V, f° 186.)

(260) 23 février 1415. — « Qua die ordinaverunt persolvi Janino Saquerelli, verrerio, X florenos qui sibi debentur de anno lapso, pro factura vitrearum supra capellam de duodecim. » (*Ibid.*, liv. IX et X, f° 86.)

(261) 22 janvier 1427 (v.s.) — « Qua die mandaverunt operario ut solvat Peroneto, verrerio ecclesie, pro laboribus suis visitandi magnum O supra portale ecclesie et multas alias verrerias, X francos in moneta semel, ipsum degravando a dictis laboribus. » (*Ibid.*, liv. XII, f° 203.)

(262) 30 mars 1440. — « Qua die porrecta fuit in capitulo quedam supplicatio pro parte Perrineti Sucrerii, verrerii seu vitrerii ecclesie, per quam exponit quod ipse est senio confractus debilisque corpore et quasi impotens, ex quo dictum suum officium vitrarie minime facere et exercere potest, nisi per medium alterius ; quare supplicabat dominis quatinus ad resignationem dicti officii admictere vellent, quod quidem officium per dictam supplicationem resignavit in manibus dominorum simpliciter et libere, supplicando dominis ut loco sui surrogare et ponere dignarentur Laurencium Girardini, vitrerium, qui ipsum in dicto officio fideliter, diligenter et probe servivit. Quocirca domini per fide dignos de fidelitate, bonis moribus et vita dicti Laurencii informati, attentis etc resignatione facta, ut premittitur, ipsum Laurencium in vitrerium dicte ecclesie retinuerunt et retinent ad vadia consueta, dictum que officium cum ipsius officii privilegiis, libertalibus, immunitatibus et juribus universis dederunt eidem Laurencio, tanquam sufficienti et ydoneo, et concesserunt dantque et concedunt quamdiu bene fecerit et eorum placuerit voluntati ; ipse enim Laurencius promisit per juramentum suum et sub obligatione etc dictum officium fideliter exercere commodum ecclesie procurare et damnum suo posse evictare, et alia facere que ad dictum officium imcombunt, presentibus dominis Johanne Fuzilis, Ludovico Prepositi et Johanne Laurencii, testibus. » (*Ibid.*, liv. XV, f° 254.)

(263) V. ci-après note 265.

(264) 27 juin 1362. — « Qua die constituerunt unam librationem perpetuam magistro Petro de Salgue, pictori, ipsumque in pictorem dicte ecclesie receperunt. » (*Actes capitulaires*, liv. I, f° 10.)

annuelle égale à celle dont avait joui son prédécesseur (265). En 1405, le chapitre ordonnança en sa faveur 12 écus, qu'il avait dépensés pour exécuter des peintures entre la Cathédrale et l'église Saint-Etienne (266).

Un nommé PIERRE succéda à PIERRE de SALGUE. Il vivait en 1411 (267) et fut remplacé lui même par

JANIN DESCOCE ou D'ESCOSSE, peintre et brodeur (268), le 28 décembre 1412 (269). Ce dernier peignit le chœur en 1420 (270). Son office fut uni en 1440 à celui de verrier.

PEINTRES-VERRIERS

LAURENT GIRARDIN jouit le premier de ce double office, auquel il fut appelé par délibérations capitulaires, du 30 mars 1440 (271). Sur sa présentation

JEAN PRÉVOST lui succéda, le 25 septembre 1471 (272). On connaît les travaux exécutés par lui, en 1482 et en 1488 (273).

PIERRE D'OBENNAS succéda à JEAN PRÉVOST. Il était déjà en fonction en 1498 (274).

(265) 16 novembre 1375. — « Item concesserunt magistro Petro de Sargues, pictori dicte ecclesie, annuam pensionem, quam obtinere in dicta ecclesia solebat magister Johannes Canet, quondam pictor, ad vitam suam naturalem, ita tamen quod idem magister Petrus debeat et teneatur quater in anno excobiare, purgare et mundare ac purgatas et mundas tenere omnes et singulas ymagines infra chorum et extra et in presbiterio consistentes, mandantes et precipientes receptori helemosine ut anno quolibet solvat duas asinatas pro dicta pensione dicto magistre Petro, et allocabitur in computis suis. » (*Ibid.*, liv. II, f° 11.)

(266) 5 avril 1405. — « Item assignaverunt magistro Petro de Sargues, pictori dicte ecclesie, qui fecit certas picturas inter duas ecclesias et colores ipsarum pictararum de suo proprio solvit et ministravit, videlicet duodecim scuta super emolumentis operis dicte ecclesie. » (*Ibid.*, liv. VII, f° 71.)

(267) 23 février 1410 (v. s.). — « Item concesserunt dicto Pietre, pictori dicte ecclesie, librationem cum michia ad modum magistri Petri de Sargues, predecessoris sui, sub conditionibus et omnibus per... decanum declarandis. » (*Ibid.*, liv. VIII, f° 46.)

(268) Suivant un acte capitulaire de 1408, il y aurait eu déjà, à cette époque, un office spécial de brodeur dans notre Cathédrale. On lit, en effet, au f° 160 du livre VII, ceci : « Magister Johannes Famee, brodeator et clericus in ecclesia Lugdunensi, plures capas in thesauro dicte ecclesie et plura alia operagia fecit pro ipsa ecclesia in officio brodeature. »

(269) 28 décembre 1412. — « Qua die dicti domini de sufficientia, industria et probitate magistri Janini Descoce, pictoris et brodeatoris, ad plenum in hac parte confidentes, ipsum magistrum Janinum fecerunt et constituerunt pictorem ecclesie Lugdunensis ex nunc in antea, quandiu eorudem dominorum placuerit voluntati, assignantes sibi consimilem librationem quam magister Petrus de Sargues, quondam pictor dicte ecclesie, predecessor suus, percipiebat, et nichilominus voluerunt ipsum magistrum Janinum pictoren uti et gaudere libertalibus, franchesiis et privilegiis dicte ecclesie,..... et insuper constituerunt ipsum magistrum Janinum brodeatorem dicte ecclesie..., qui magister Janinus solitum prestitit juramentum, » (*Ibid.*, liv. VIII, f° 88.)

(270) 3 juillet 1420. — « De pingendo chorum. Qua die fuit preceptum domino Jo. Fusilis, thesaurario operis, ut ministret deasuro Jo. Descosse, pictori, quod erit necesse pro operando in choro, quod emat eidem de aliis coloribus juxta exigenciam rei. » (*Ibid.*, liv. XI, f° 73).

(271) V. ci-devant, note 49, le texte de la délibération qui lui confère le titre et les droits de maître verrier. Voici celui qui lui confère le titre et les prérogatives de maître peintre

30 mars 1440. — « Item eadem die domini dederunt eidem Laurentio officium pictoris ecclesie ad vadia duarum asinatarum siliginis per magnum elemosinarium dicte ecclesie sibi solvendarum anno quolibet, tamdiu quamdiu eorum placuerit voluntati, eo mediante tamen quod reparet, mundet et reficiat ymagines infra et circumcirca chorum dicte ecclesie existentes. » (*Ibid.*, liv. XV, f° 254 v°.)

(272) 25 septembre 1471. — « Qua die comparuit in dicto capitulo magister Laurencius Girardini, vitrerius dicte ecclesie, dicens et exponens ipsum fore et esse senio confractum corporeisque vireis adeo destitutum quod suum officium verrerie seu vitrerie ab inde minime per semet ipsum exercere non potest; quare idem magister Laurencius dictum suum officium pure, simpliciter et libere in manibus ipsorum dominorum resignavit, ipsisque dominis supplicando et requirendo quatinus dictum officium Johanni Prepositi, vitrerio, qui sibi in dicto officio bene, probe et diligenter servivit et qui est sufficiens et ydoneus ad dictum officium et majora excercenda, dare et conferre dignarentur. Qui domini, premissis auditis dictaque resignatione per prius acceptata et admissa, de fidelitate sufficienciaque et industria dicti Johannis Prepositi ad plenum informati, favoreque et contemplacione dicti magistri Laurencii, ipsum Johannem Prepositi in vitrerium sive verrerium dicte ecclesie retinuerunt et retinent locoque dicti magistri Laurencii posuerunt, ac dictum officium cum ipsius officii privilegiis, libertatibus, immunitatibus, juribus et pertinentiis universis, ad vadia consueta eidem Johanni Prepositi presenti et acceptanti dederunt et contulerunt, et hoc tandiu quandiu ipse Johannes Propositi bene fecerit et voluntati ipsorum dominorum placuerit; qui Prepositi promisit et juravit dictum officium bene et diligenter excercere et alia que dicto officio incombunt facienda facere. Testes venerabilis et religiosus vir dominus Joh. de Chenevoux, prior sancti Yrenei Lugdunensis, domini P. Mectonis, G. Collaceti et plures alii. Item idem domini constituerunt pictorem dicte ecclesie prefatum Johannem Prepositi ad stipendia consueta, presentibus quibus supra. » (*Ibid.*, liv. XXIV, f°s 106 et 107.)

(273) V. ci-devant, p. 11, notes 61 et 62.

(274) V. *Ibid.*, note 63.

SCEAUX DES ARCHEVEQUES DE LYON

SCEAUX DES ARCHEVÊQUES DE LYON

IX. — Ressources de l'œuvre.

CONTRAIREMENT à l'opinion généralement accréditée, l'Eglise de Lyon n'était pas riche, c'est-à-dire ne jouissait pas d'un revenu excédant ses besoins, de manière à permettre à son trésorier de réaliser de sérieuses économies en vue de certaines éventualités. Peu, il est vrai, ont été aussi largement dotées qu'elle, par la munificence des souverains, la générosité des grands feudataires, les aumônes des âmes pieuses, mais peu aussi, ont eu autant qu'elle à souffrir des invasions des barbares, des déprédations de puissants voisins (275), de révolutions intérieures et de luttes ruineuses soutenues à main armée jusques à la réunion du Lyonnais à la France (276).

Vers le milieu du XIVe siècle, alors qu'elle était exonérée depuis 35 ans des charges du pouvoir temporel, son budget se balançait à peine en recette et en dépense. Ce fait nous est révélé par un rapport officiel adressé, après minitieuse enquête, au pape Clément VI par Barthélemy de Civins, abbé d'Ainay, qui avait reçu mission spéciale de s'enquérir de la fortune du chapitre métropolitain (277). Suivant cet acte,

---

(275) Ménestrier, *Histoire consulaire de Lyon*, preuves, p. 1. — *Gallia christiana*, t. IV, Instrum. col. 6.

(276) V. Bonnassieux, *Histoire de la réunion du Lyonnais à la France*.

(277) « Quorum juramentis receptis, ex parte dominorum decani et capituli predictorum michi traditi fuerunt in scriptis redditus, emolumenta et valores terre ecclesie Lugdunensis, quos et que possunt singulis annis percipere et habere, omnibus computatis, in redditibus, censibus, usagiis, decimis, tachiis, patronatibus, leidis, graneteriis, pascuis, venationibus, laudemiis, vendis, recognitionibus, sigillornm emolumentis, juridicionibus et aliis obventionibus quibuscumque; et sunt hec singulariter et specifice que sequuntur : Primo frumenti XIII^{c} asinate, siliginis II^{M}VII^{c} asinate, ordei II^{c}L asinate, avene VIII^{c} III^{xx} asinate, nucum XV asinate, castanearum tres asinate, gallinarum XIIII^{c}L, pullorum XI^{xx}, columborum XL, cuniculorum C, anguillarum LX, lampredarum quatuor, aliorum LXX cumuli, olei due asinate, piperis XX libre, cere VI^{xx} libre, feni XL fassiculi, viui V^{M} asinate, ovorum III^{c}; asserentium quod predicta valere possunt communi extimatione, secundum quod computantur servicia in redditibus, IIII^{M} II^{c} XLV libr. vienn. Item dicunt se percipere in denariis, tam in serviciis, leydis, pedagiis et patronatibus III^{M} libras viennensium; item in laudibus, venditionibus, recognitionibus et emendis injuriarum M libras viennensium, et sic summa totalis VIII^{M} II^{c} XLV libr. vienn. Sed quia interdum blada et vina magis aut minus venduntur quam sunt superius extimata, ut possent testes magis secure deponere, extimant predicta posse singulis annis valere X^{M} libras viennensium.

Super quibus habent, ut dicunt, singulis annis infrascriptas expensas facere et onera supportare : — Primo solvunt et reffundunt in duobus paiis ecclesie in librationibus, refectoriis, anniversariis et cotidianis distributionibus singulis triginta duobus canonicis, inclusis in hoc numero octo dignitates habentibus et quatuor custodibus, septem militibus ecclesie, duodecim perpetuis capellanis in eadem ecclesia existentibus, easdem et consimiles distributiones sicut canonici percipientibus, et fratribus predicatoribus Lugduni, qui percipiunt unam distributionem integram singulis annis, capitulo Sancti Nicetii Lugduni, qui similiter aliam percipit, capitulo beati Thome de Forverio et ecclesie Sancti Romani Lugdunensis, certam portionem percipientibus quandoque et sepius in distributionibus antedictis, ac decem personis aliis, tam clericis quam laycis, percipientibus singulis annis quelibet earundem consimiles distributiones, sicut canonici antedicti, II^{M} libras viennensium et plus.

Item refundunt de predictis emolumentis dicte ecclesie in quadam elemosina, que magna elemosina nuncupatur, singulis annis II^{c} asinatas siliginis.

Item in quadam alia elemosina, que parva elemosina appellatur, V^{c} libras viennensium et plus.

Item pro servicio quorumdam capellanorum ecclesie XXXVI libras viennensium vel circa.

Item in certis pensionibus datis antiquitus monasterio Majorevi Cartusiensis et monialibus Boni Loci viginti libras viennensium.

Item in elemosinis que fiunt in ecclesia et extra in Carniprivio et die Jovis sancto et quibusdam aliis diebus, XXX libras viennensium.

Item singulis annis in opere dicte ecclesie Lugdunensis VI^{c} libras viennensium et plus.

Item de predictis emolumentis ipsius ecclesie habent solvere decimam anno quolibet ducentas XL libras viennensium ascendentem.

Item aliquibus dominis et notabilibus personis singulis annis certas pensiones IIII^{c} libras viennensium ascendentes.

Item solvunt pro expensis necessario faciendis anno quolibet die Cene, in festo Mirabilium, Rogationum, festi Nativitatis beati Johannis, in expensis navium et aliis neccessariis XX libras viennensium.

Item pro salariis baillivi terre capituli, judicis ordinarii, judicis causarum appellationum et judicis criminum III^{c} libras viennensium.

Item pro salariis procuratoris generalis et procuratoris causarum appellationum et aliorum procuratorum in Lugduno residencium pro causis ecclesie deffendendis et sustinendis prosequendisque in Lugduno, apud Matisconem, apud Insulam Barbaram, apud Sanctum Simphorianum Castri et apud Poilliacum, in curiis regiis, VII^{xx} libras viennensium.

Item in salariis notariorum assistentium in capitulo, badelli, barbitonsoris et cursoris capituli, C libras viennensium et plus.

Item pro expensis et salariis advocatorum et procuratorum, quos

qui porte la date du 24 septembre 1347, ses revenus en nature consistaient en 1400 ânées de froment, 2200 de seigle, 250 d'orge, 880 d'avoine, 15 de noix, 3 de châtaignes, 1450 poules, 220 poulets, 40 pigeons, 100 lapins, 60 anguilles, 4 lamproies, 70 animaux divers, 2 ânées d'huile, 20 livres de poivre, 120 livres de cire, 40 faix de foin, 5000 ânées de vin et 300 œufs.

Ces divers produits, évalués en argent, représentaient une somme d'environ 6000 livres d'alors, laquelle jointe à une autre somme d'environ aussi 4000 livres perçue en deniers, à raison de droits de cens, de dîmes, d'usages, de patronages, de péages, de chasses, de ventes, de reconnaissances, d'amendes, d'émolument des sceaux, etc., donnait un total général d'à peu près 10000 livres.

Sur ces 10000 livres, 7300 étaient frappées d'affectations spéciales articulées dans le rapport : livraisons, fondations, service des anniversaires, pensions, aumônes, gages du bailli, des juges ordinaire, d'appel et criminel, du procureur général, salaires des notaires, des avocats et procureurs entretenus à la cour de Rome, traitement du gardiateur royal, frais d'administration et de réception des légats, nonces et personnes notables, entretien des officiers et des hommes commis à la défense des terres de l'église, etc.; 600 autres étaient prélevées pour l'œuvre de la Cathédrale, et le reliquat, soit 2100 livres, était réparti entre les dignitaires du chapitre et les simples chanoines, pour tenir leur maison et subvenir à leurs dépenses personnelles, ainsi qu'à toutes les charges d'aumône particulière et d'hospitalité que comportait leur situation.

Les 600 livres, dont le clergé métropolitain pouvait disposer annuellement en faveur de l'œuvre de Saint-Jean, constituaient une bien faible allocation pour une telle entreprise; aussi, pendant près d'un siècle et demi, notre Cathédrale se continua-t-elle avec une extrême lenteur et pour ainsi dire par morceaux édifiés, à des intervalles de temps souvent fort longs, les uns par l'initiative privée de quelques généreux bienfaiteurs (278), les autres par les administrateurs de la fabrique même, suivant que le permettaient les recettes provenant des dons pieux faits et thésaurisés dans ce but, recettes bien aléatoires et qui variaient, d'une année à l'autre, de quelques sous à plusieurs centaines de livres : ainsi, vers 1195, le doyen Etienne légua 10 livres (279), vers 1222, le chanoine Robert Roux, 30 sous (280), vers 1226, le doyen Guillaume

habent in curia Romana et Parisius, pro eorum causis promovendis et prosequendis, IIIc libras viennensium et plus.

Item pro gardiatoribus regiis, quos habent, tam pro salariis quam pro expensis suis, C libras viennensium et plus.

Item pro contributione facienda per eos anno quolibet pro expensis legatorum, nunciorum et cursorum sedis apostolice, IIc libras viennensium.

Item expendunt pro gentibus notabilibus curie Romane et curie regie transeuntibus per Lugdunum, et pro aliis bonis personis venientibus apud Lugdunum in serviciis eisdem per ipsos factis et datis anno quolibet, IIc libras viennensium et plus.

Item dependunt annis singulis in deffensione terre ecclesie, que cotidie invaditur et opprimitur per principes, barones et milites vicini, mittendo ad dictas personas canonicos et milites ecclesie et alios clericos et laicos, et pro dicta terra deffendenda interdum cum armis interdum sine armis, M et Vc libras viennensium.

Summa expensarum et onerum predictorum : VIIM et IXc libre viennensium.

Quibus deductis, restant dictis dominis decano et capitulo pro expensis eorum et familiarum suarum faciendis et aliis eis neccessariis IIM C libre viennensium, super quibus habent decanus, persone et canonici dicte ecclesie vivere et sua hospicia tenere; in quibus hospiciis quelibet persona seu personatum habens in dicta ecclesia habet tenere continue cum expensis suis propriis sex tam capellanos quam clerico in dicta ecclesia deservientes in divinis, et sex Christi pauperes in prandio continue die quolibet, et in porta sua qualibet septimana ter elemosinam facere generalem, et cum hoc hospites recipere venientes ; et quilibet canonicus tres tam capellanos quam clericos in ecclesia deservientes in divinis et tres pauperes die quolibet in prandio continue facere convivari, et elemosinam ter in qualibet septimana facere ac hospites recipere, ut superius est expressum. Nec mirandum est quod de tam modico emolumento persone et canonici predicti dicta onera sustineant, cum predicta non faciant duntaxat de bonis ecclesie, sed habent alia bona patrimonia aliqui alii aut ecclesiastica, de quibus vivunt et predicta onera faciunt et supportant. Et si quis hesitet quare nobiles et potentes taliter affectant canonicatum dicte ecclesie, sciat quod hoc faciunt propter nobilitatem dicte ecclesie, que est antiqua, nobilis, honorabilis et famosa, et ut vivant in ea in societate bona et in loco delectabili, honorabili et famoso. Nec credat aliquis quod persone et canonici aliqui possint vivere et statum suum tenere de redditibus ecclesie, nisi habeat aliunde de quo vivat et statum suum teneat.» (*Archives du Rhône*, arm. Aaron, vol. 2, nº 3).

(278). V. ci-devant § IV.

(279) *Documents pour servir à l'histoire de Dombes*, p. 44.

(280) *Obituarium Lugdunensis ecclesiæ*, p. 8.

de Collonges 1000 sous (281), en 1226, Guichard de Marzé 60 sous et l'archevêque Renaud de Forez 100 marcs d'argent (282), en 1231, le prêtre Laurent d'Izeron 20 sous, et le précenteur Uldric Palatin 10 livres fortes (283), en 1232, l'archevêque Robert II 100 livres (284), en 1234, le doyen Pierre Bérard 10 (285), en 1239, Guy IV, comte de Forez 20 (286), etc. Avec des ressources aussi incertaines l'œuvre menaçait de s'éterniser et serait peut-être restée inachevée toujours, si la papauté ne lui fût venue en aide en faisant, de sa voix puissante et écoutée, un appel chaleureux au concours de toute la chrétienté de France, de Bourgogne et d'Angleterre.

Innocent IV, pendant le long séjour qu'il fit à Lyon, du 15 décembre 1244 au 12 avril 1251, employa, le premier, en sa faveur, le moyen alors si efficace des indulgences pour obtenir des deniers. Dés les premiers mois qui suivirent son arrivée, il concéda d'abord une indulgence de 40 jours, et le 25 mai 1246, après avoir consacré de sa main le grand autel, une autre de un an, à tous ceux qui, dans un état de conscience déterminé, participeraient pour une somme quelconque à l'achèvement de la Cathédrale de Saint-Jean (287). Par ses bulles, datées des 7 juillet 1246, 27 avril 1247 (288), 31 mai 1248, 30 septembre 1249, 11 et 27 mars 1251 (289), et adressées, en forme de circulaire, à tous les archevêques, évêques, abbés, prieurs, etc., il en recommanda la publication, mandant à tous les prélats de bien accueillir les envoyés de l'église de Lyon et leur ordonnant d'engager leurs administrés à fournir des subsides selon leurs facultés. Enfin, le 13 décembre 1251, 8 mois après son retour en Italie, en commémoration du don de la Rose d'or, qu'il avait fait précédemment à la Cathédrale, avant de quitter Lyon, il accorda une nouvelle indulgence de un an et 40 jours (290). Le pape Alexandre IV, son successeur immédiat, confirma toutes ces indulgences le 22 novembre 1255 (291). Urbain IV, par bulles datées du 26 avril 1262, accorda encore 100 jours aux bienfaiteurs de la fabrique (292); le pape Jean XXII, à l'occasion de son couronnement, qui

(281) *Obituarium Lugdunensis ecclesiæ*, p. 190.

(282) *Ibid.*, p. 201 et 202.

(283) *Ibid.*, p. 208, et *Doc. Dombes*, p. 93.

(284) *Obit. Lugd. eccl.*, p. 210.

(285) *Ibid.*, p. 212.

(286) La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. 3, p. 52.

(287) V. ci-devant p. 8, note 42.

(288) Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus archiepiscopis et episcopis ac dilectis filiis abbatibus, prioribus, capitulis et aliis ecclesiarum prelatis, rectoribus et clericis per regnum Anglie constitutis presentes litteras inspecturis, salutem et apostolicam benedictionem. Cupientes fabricam ecclesie beati Johannis Lugdunensis nobili structura inceptam feliciter consumari, majus altare in ea propriis manibus duximus consecrandum, et ad perpetuam memoriam nostri unum annum relaxavimus de injunctis penitentiis omnibus ipsi fabrice manum porrigentibus adjutricem. Ut igitur hujusmodi remissio et eidem fabrice temporaliter et benefacientibus spiritualiter proficiat ad salutem, universitatem vestram attente rogandam duximus et monendam, vobis per apostolica scripta mandantes quatinus nuncios, quos propter hoc ad vos venire contigerit, ob divinam reverentiam et apostolice sedis ac nostram, admittentes benigne ipsos exhortationis verba pro subsidio fabrice supradicte proponere vestris subditis permittatis, litteras vestras, vos fratres archiepiscopi et episcopi, cum competentibus indulgentiis super hoc concedendo, sic subditos vestros quod ad consumationem ejusdem operis manum caritatis extendant monitis et exhortationibus, cum requisiti fueritis, invitantes ut ipsorum subsidiis oportunis ecclesia ipsa ad consumationem perduci valeat perobtatam nosque devotionis vestre sollicitudinem exinde merito commendemus. Datum Lugduni, v kalendas maii, pontificatus nostri anno quarto.

(3 originaux. — *Archives du Rhône.* — *Fonds du chapitre métropolitain.* — Armoire Aaron, volume 32, n° 2.)

(289) V. *Archives du Rhône*, fonds du chapitre. Arm. Aaron, vol. 32, nos 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

(290) V. ci-devant p. 8, note 43.

(291) Arm. Aaron, vol. 33, n° 2.

(292) « Urbanus, episcopus, servus servorum Dei, universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis salutem et apostolicam benedictionem. Quoniam, ut ait apostolus, omnes stabimus ante tribunal Christi recepturi prout in corpore gessimus, sive bonum fuerit, sive malum, oportet nos diem messionis extreme misericordie operibus prevenire ac eternorum intuitu seminare in terris, quod, reddente Domino, cum multiplicato fructu, recolligere debeamus in celis, et firmam spem fiduciamque tenentes, quoniam qui parte seminat parte et metet, et qui seminat in benedictionibus de benedictionibus et metet vitam eternam. Cum igitur dilecti filii decanus et capitulum cathedralis ecclesie Lugdunensis, sicut ipsi nobis significare curarunt, ad consumationem nobilis fabrice ipsius jamdudum incepte insistant opere sumptuoso, ad quod fidelium subsidium esse dignoscitur plurimum oportunum, universitatem vestram rogamus et hortamur in Domino, in remissionem vobis peccaminum injungentes, quatinus de bonis vobis a Deo collatis pias ad hoc elemosinas et grata caritatis subsidia errogatis, ut per subventionem vestram opus hujusmodi valeat consumari, et vos per hec et alia bona que, Domino inspirante, feceritis, ad eterne possitis felicitatis gaudia pervenire; nos enim de omnipotentis misericordia et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus vere penitentibus et confessis, qui ad hoc eis manum porrexerint adjutricem, centum

eut lieu dans notre basilique même, le 5 septembre 1316, concéda de plus 7 ans et 7 quarantaines d'indulgences, et chacun des 23 cardinaux présents à son intronisation un an et 40 jours (293); enfin Clément VII, le 20 janvier 1393, étendit aux bienfaiteurs de la Cathédrale de Lyon où Jean duc de Berry venait de déposer, en un vase d'or, un os de la mâchoire de saint Jean, les indulgences qui avaient été concédées jadis aux visiteurs et aux bienfaiteurs des églises de Latran et de Saint-Pierre de Rome (294).

A l'exemple de la papauté, de hauts dignitaires du clergé de France s'empressèrent d'attacher des faveurs spirituelles aux aumônes faites à la fabrique de Saint-Jean (295). L'archevêque de Lyon fit remise de la

---

dies de injuncta sibi penitentia misericorditer relaxamus; presentibus post quinquennium minime valituris, quas mitti per questuarios districtius inhibemus, eas, si secus actum fuerit, carere viribus decernentes. Datum Viterbii vi kalendas maii, pontificatus nostri anno primo. (Original. — *Archives du Rhône*; fonds du chapitre métropolitain. — Armoire Aaron, vol. 32, nº 10).

Urbanus, episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus archiepiscopis et episcopis ac dilectis filiis abbatibus, prioribus, capitulis ac aliis ecclesiarum prelatis, rectoribus et clericis ad quos littere iste pervenerint, salutem et apostolicam benedictionem. Cupientes fabricam cathedralis ecclesie Lugdunensis nobili structura inceptam feliciter consumari, centum dies relaxamus de injunctis penitentiis omnibus fidelibus ipsi fabrice manum porrigentibus adjutricem. Ut igitur hujusmodi remissio et idem fabrice temporaliter et benefacientibus spiritualiter proficiat ad salutem, universitatem vestram attente rogandam duximus et monendam, per apostolica vobis scripta mandantes quatinus nuncios, quos propter hoc ad vos venire contigerit, dummodo non sint questuarii nec abusiones proponant, pro apostolice sedis et nostra reverentia benigne admittere ac ipsos exhortationis verba pro subsidio fabrice supradicte proponere vestris subditis permittatis, vosque, fratres archiepiscopi et episcopi, vestras litteras cum competentibus indulgentiis super hoc nuntiis concedatis eisdem, ita quod nos vestram sinceritatem exinde possimus merito commendare. Datum Viterbii vi kalendas maii, pontificatus nostri anno primo. (Original. — *Archives du Rhône*; fonds du chapitre métropolitain. — Armoire Aaron, vol. 32, nº 10).

(293) « Anno Domini millesimo tricentesimo sexto decimo, die dominica ante festum Nativitatis beate Marie Virginis, fuit coronatus in hac presenti ecclesia metropolitana et prime sedis Lugdunensis ecclesia, sanctissimus pater dominus Johannes papa xxii, qui, ut ipsa ecclesia predicte sue coronationis memoria perpetuis temporibus haberetur, omnibus qui predicta die coronationis presentes fuerunt et per predicte coronationis octabas ac perpetuo ipsam ecclesiam annis singulis per diem et octabas predictas, ut eadem ecclesia a Christi fidelibus in frequentiori et condigna veneratione habeatur, pia devotione perpetua visitabunt et manum suam operi fabrice predicte Lugdunensis ecclesie porrexerint adjutricem, septem annos et septem quadragenas de indulgendis penitentiis misericorditer relaxavit. Item viginti tres cardinales, qui presentes fuerunt in predicta coronatione, operis ejusdem ecclesie benefactoribus quilibet unum annum et xl dies misericorditer relaxavit. » (Arm. Aaron, vol. 33, nº 1.)

(294) « Clemens, episcopus, servus servorum Dei, universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis salutem et apostolicam benedictionem. Licet is de cujus munere venit, ut sibi et fidelibus suis digne et laudabiliter servatur, de habundantia pietatis sue, que merita supplicum excedit, et vota bene servientibus sibi multo majora retribuat qua valeant promereri. Nichilominus tamen desiderantes Domino reddere populum acceptabilem et bonorum operum sectatorem, fideles ipsos ad complacendum ei quasi quibusdam alectivis, muneribus, indulgentiis videlicet et remissionibus invitamus, ut ipsi exinde reddantur divine gracie aptiores. Cum itaque, sicut accepimus, ecclesia Lugdunensis, que sub vocabulo beati Johannis-Baptiste dedicata est, ad quam dilectus filius nobilis vir Johannes, dux Bituricensis, zelo devocionis accensus, os maxille sancti Johannis et quoddam pretiosum vas aureum eidem ecclesie dedit, in quo os maxille hujusmodi venerabiliter reponitur, adeo sumptuosis edificiis extitit inchoata quod sine Christi fidelium elemosinis perfici non valet, nos cupientes ut ecclesia ipsa congruis honoribus frequentetur et ut hujusmodi fideles ea libentius causa devocionis confluant ad eamdem et ad fabricam ejusdem ecclesie manus promptius porrigant adjutrices, quo ex hiis ibidem uberius dono celestis gratie conspexerint se refectos, de omnipotentis Dei misericordia et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, auctoritate confisi, omnibus vere penitentibus et confessis, qui ecclesiam ipsam a meridie vigilie Nativitatis ejusdem sancti Johannis, usque ad crastinum ipsius Nativitatis post meridiem, similes illis qui ecclesiam Lateranensem visitantibus et pias ibidem elemosinas erogantibus; ac a meridie vigilie festivitatis apostolorum Petri et Pauli usque in crastinum post meridiem predictam ecclesiam Lugdunensem devote visitaverint et manus porrexerint adjutrices, ut prefertur, similes illis qui basilicam principis apostolorum de Urbe visitantibus et ibidem pias elemosinas erogantibus, peccatorum remissiones et indulgencias, que per predecessores nostros Romanos pontifices hactenus fuerunt concesse, etiam si remissiones seu indulgentie hujusmodi aut earum alique per eosdem aut alios predecessores nostros Romanos pontifices revocate fuerint, auctoritate apostolica, annis singulis, concedimus per presentes, constitutionibus, ordinationibus ac decretis apostolicis contrariis non obstantibus quibuscunque. Ceterum ut omnia et singula que per eosdem fideles pro concessionis hujusmodi gracia consequenda offerri contigerit vel donari, in usus ad quos donata vel oblata fuerint integre convertantur, sub interminacione divini judicii districtius inhibemus ne quis, cujuscunque status, gradus vel condicionis existat, quicquam de oblatis vel donatis ipsis sibi aliquatenus appropriet vel usurpet. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, non possit a reatu presumptionis hujusmodi ab aliquo, nisi apud sedem apostolicam ac satisfactione debita per eum de illis que sibi appropriaverit vel usurpaverit realiter prius impensa, nisi in mortis articulo constitutus, absolutionis beneficium obtinere. Datum Avinionis xiii kalendas februarii, pontificatus nostri anno quinto decimo.

L. P. Dumas. Jo. de Neapoli.

(Original. — Arm. Aaron, vol. 33, nº 4.)

(295) « Sanctissimis in Christo patribus archiepiscopis, episcopis, abbatibus, prioribus, archidiaconis, decanis, archipresbiteris, capellanis vel eorum vicariis et tam secularibus quam ecclesiasticis personis, ad quos presentes littere pervenerint, A., decanus, totumque capitulum Lugdunense in vero salutari salutem. Cum inter cetera virtutum aromata caritas balsamus optineat principatum, universi merito Christiani satagere debent cum omni diligencia et sollicitudine qualiter refici valeant saluberrima prefati balsami medicina. Ipsa quidem caritas in ramos multiplices expanditur, inter quos ramus ille precipuus videlicet beneficium quod ad fabricandas ecclesias impenditur, in quibus dominicum corpus et sanguis sacratissimum consecratur. Idcirco indulgentias et beneficia omnibus, qui ad fabricandam nostram metropolitanam ecclesiam manum porrexerint adjutricem, indulta pariter et concessa huic carte duximus inserenda : Dominus enim papa Innocentius quartus, qui altare majus ejusdem ecclesie propriis manibus consecravit, omnibus dicte ecclesie benefactoribus unum annum et xl.a dies misericorditer relaxat; dominus archiepiscopus Lugdunensis septimam partem penitentiarum de criminalibus et dimidiam de venialibus, penitentias oblitas et per impoten-

7e partie des pénitences infligées pour cas criminels et de la moitié de celles ordonnées pour cas véniels ; celui de Reims, ainsi que les évêques d'Autun, de Langres, de Châlon, de Mâcon, de Paris et de Clermont, concédèrent 40 jours d'indulgences. L'ordre de Citeaux dont dépendait alors plus de 800 abbayes, et ceux de Cluny et des Chartreux, donnèrent une participation pleine et entière à toutes leurs grâces ; les abbés d'Ainay, de l'Ile-Barbe, de Joug-Dieu, de Chassagne, d'Ambronay, de Saint-Rambert, de Saint-Claude, de Valbenoîte, de la Bénissons-Dieu, de Belleville et de Savigny, s'engagèrent à dire ou à faire dire chacun 100 messes dans leurs monastères ; le chapitre métropolitain promit, lui, une messe votive journalière, et tous les nouveaux prêtres du diocèse chacun 7 ; enfin, vers les dernières années du XIIIe siècle, du temps très probablement de l'archevêque Henri I de Villars, mort à Anagni en 1301 (Fig. 9), une confrérie de l'Œuvre de Saint-Jean fut établie dans la métropole, pour stimuler les aumônes et en assurer la collecte. Les archevêques Pierre de Savoie, en 1309, et Henri II de Villars, en 1343 (296), autorisèrent l'extension de cette confrérie dans toutes les paroisses dépendant de leurs juridictions, enjoignirent à tous les curés et desservants d'en favoriser les quêtes et de venir eux-mêmes en verser les produits à Lyon, pendant le synode de mai, soit dans le chapitre, soit entre les mains du recteur de la fabrique, et accordèrent de plus aux quêteurs et aux confrères une nouvelle indulgence de 40 jours.

Fig. 9.

Tombe d'Henri I de Villars, dans l'église des Dominicains, à Anagni.

Surexcité par toutes ces faveurs spirituelles, ravivé, lorsqu'il s'atténuait, par des prédications qui en proclamaient tous les avantages aux points de vue de la quiétude de la conscience et de la rémunération divine, le zèle

ciam malefactas et quicquid in festivitatibus contra inhibitionem suorum presbiterorum male vel negligenter egerint remissit eisdem, et insuper peccata oblita, vota fracta, si ad ea redierint, offensas patrum et matrum sine manuum injectione, transgressiones fidei et juramenta que non fiunt super sancta cum deliberatione animi, indulget ; episcopus Eduensis XLa dies ; episcopus Lingonensis XLa dies ; episcopus Cabilonensis XLa dies ; episcopus Masticonensis XLa dies ; episcopus Parisiensis XLa dies ; archiepiscopus Remensis XLa dies ; episcopus Clermundensis XLa dies ; item dominus archiepiscopus Lugdunensis facit eos participes in omnibus bonis que fiunt et fient in tota provincia Lugdunensi. Abbas vero Cistercii concedit eis portionem plenariam omnium bonorum que fiunt in Cistercienci ordine universo, ubi sunt VIIIc et amplius abbatie ; Cluniacenses et Cartusienses fratres similiter. Item novem abbates Lugdunensis diocesis, videlicet Athanacensis, Insule Barbare, de Jugo Dei, Cassanie, Ambroniacensis, Sancti Ragneberti, Sancti Eugendi, Vallis Benedicte, Benedictionis Dei, Belleville, Saviniacensis, unus quisque C missas concedit. Presbiteri novi Lugdunensis diocesis VII missas pro eis tenentur celebrare. In Lugdunensi ecclesia una missa votiva pro eisdem cotidie celebratur. Presbiteris et clericis qui supradictum negotium fideliter tractaverint et manum largitatis secundum facultates suas porrexerint, quicquid in exeqútione officiorum suorum per impotenciam vel negligenciam omiserint, eisdem misericorditer indulgetur ; defraudatores et infideliter agentes sunt suspensi. Has autem indulgentias et beneficia dominus archiepiscopus Lugdunensis litteris suis approbat et confirmat. Nos igitur A., prime Lugdunensis ecclesie decanus, totumque capitulum indulgencias istas benefactoribus ecclesie nostre supradicte indultas et concessas sigillo capituli duximus sigillandas. Datum Lugduni anno Domini M°CC°XL°IX°, mense Februarii.

(Original. — *Archives du Rhône* ; fonds du chapitre métropolitain. — Armoire Aaron. vol. 32, n° 9).

(296) V. Arm. Aaron, vol 33, nos 2 et 3. — «... Nos vero de omnipotentis Dei misericordia et beate Marie Virginis et beatorum Johannis Baptiste et Stephani, protomartyris, atque omnium sanctorum meritis auctoritate confisi, omnibus qui fideliter dictam questiam procuraverint et confratribus benefactoribus dicti operis quadraginta dies de injuncta sibi penitentia misericorditer relaxamus ». .

pieux de nos pères fit affluer, dans le plot des pardons, le tronc des offrandes et la bourse des collecteurs, l'obole du pauvre, le denier de l'artisan, la livre ou le franc du bourgeois et du gentilhomme; et c'est de ces sources diverses, unies à quelques secours collectifs du chapitre et de l'archevêque, que coulèrent dans la caisse de la fabrique, pendant deux siècles et demi, d'une manière constante, en flots, plus ou moins abondants, il est vrai, suivant les périodes de crises politiques, de convulsions sociales et d'intensité de ferveur religieuse, mais en définitive en flots continus, toutes les sommes nécessaires à la poursuite de l'œuvre et à son achèvement. Donc, comme Saint-Pierre de Rome, comme les cathédrales de Strasbourg, de Chartres et tant d'autres monuments religieux et civils, que nous a légués le Moyen-Age et qui nous étonnent moins par leur masse imposante, leur majestueuse beauté, que par les efforts immenses qu'ils ont dû coûter, la Cathédrale de Saint-Jean vient, elle aussi, affirmer, dans notre région lyonnaise, qu'il n'est pas de levier plus puissant, de force plus persistante, plus irrésistible, que l'exaltation d'un grand sentiment populaire habilement dirigé, surtout lorsque ce sentiment s'appelle foi ou patriotisme.

Lyon, le 28 avril 1879.

M.-C. GUIGUE.

Chapiteau de marbre incrusté, chœur de la Cathédrale
XIIe siècle.

CATHEDRALE DE LYON

ABS.DE

ABSIDE

Frise de marbre incrusté. — Chœur de la Cathédrale, XIIe siècle.

DESCRIPTION

DE LA

CATHÉDRALE DE SAINT-JEAN

PRÉLIMINAIRES

PLACÉE sur la rive droite de la Saône, la Cathédrale de Lyon, domine tous les édifices qui l'entourent de sa masse noire et monumentale, dont les lignes sévères se projettent sur les pentes de la verdoyante colline de Fourvière, où fut fondé l'antique *Lugdunum*.

C'est d'abord son abside qui se présente au visiteur venant du centre de la ville.

Les deux tours absidales, puissantes et carrées, ne s'élancent pas en pyramides, comme leurs sœurs du nord de la France; elles se terminent en plates-formes, rappelant en cela le système d'horizontalité qui domine dans les régions méridionales. L'abside surbaissée étayée de contre-forts de peu de saillie, l'absence de *deambulatorium* et de chapelles rayonnantes autour du chœur, l'emploi d'arcs romans entre deux rangs de fenêtres ogivales, le choix des matériaux et leur nature, les particularités de la sculpture et des incrustations en font un type architectural à part, peut-être unique parmi nos monuments nationaux. La nef de proportions si harmonieuses, la façade accompagnée de deux autres clochers de moindre dimension confondus avec elle jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, se distinguent par un caractère plein de sévérité et de grandeur, auquel ajoute encore la teinte sombre dont les siècles ont enveloppé l'édifice.

Si l'on franchit le seuil de la grande porte et qu'on s'arrête un instant à l'entrée de la première travée, l'œil émerveillé admire à la fois la profondeur mystérieuse des nefs et l'élancement des voûtes aériennes, soutenues par ces hautes colonnes qui, selon la poétique expression de Montalembert, s'élèvent vis-à-vis

l'une de l'autre, comme des prières qui, en se rencontrant devant Dieu, s'inclinent et s'embrassent comme des sœurs.

Les dimensions de l'édifice ne sont pas gigantesques, mais telle est la justesse des proportions, que l'œil ne demande à pénétrer ni plus loin, ni plus haut. La largeur, la profondeur et l'élévation du vaisseau sont établies dans des rapports de parfaite concordance.

En étendant le regard jusqu'au fond de l'abside, aux heures de la journée où le soleil frappe de ses rayons le chevet de la Cathédrale, on éprouve une impression indéfinissable à l'aspect des faisceaux de lumière diaprée d'émeraudes et de rubis qui s'échappent du double rang des verrières du chœur et de celles qui dominent l'arc triomphal. Alors, sous ces merveilleuses couleurs, les murailles disparaissent et la basilique présente l'image de cette Jérusalem céleste dont l'apôtre S. Jean nous fait une description si brillante : « *Cette muraille était bâtie de jaspe, et la ville était d'un or très-pur, semblable à du verre très-clair....* » (1). Les pieuses légendes, que nous verrons tout à l'heure sculptées sur les pierres du portail, s'animent dans l'église d'une vie véritable, et, du haut des vitraux, les prophètes et les apôtres arrêtent sur nous leur regard brillant et immobile.

Non moins puissant est l'effet produit par la Cathédrale, si nous la visitons au déclin du jour, alors que le silence commence à se faire au dehors comme au dedans. Rien ne saurait exprimer les effets que produisent les lueurs du crépuscule et les rayons de la lune, lorsque s'infiltrant par les verrières supérieures et la grande rose de la façade, ils tombent en cascades argentées et semblent ruisseler sur les dalles. Seule, au fond d'une chapelle latérale, une lampe semble veiller dans cette immensité. Le tintement de l'*angelus*, ou la grande voix du *bourdon*, aux veilles des grandes fêtes religieuses et nationales, viennent seuls rompre ce silence majestueux et vibrer jusqu'au fond de l'âme. En 1807 Napoléon, visitant la Primatiale, subissait la même impression; aussi l'empereur, dit-on, ne put s'empêcher de s'écrier : « *Celui qui n'est pas ému ici, n'est qu'un athée.* »

Par suite d'interruptions successives dans les travaux, la Cathédrale de Lyon, commencée dans la première moitié du XII[e] siècle, ne fut terminée que dans le courant du XV[e]. Elle présente donc la réunion des plus belles phases de notre architecture religieuse. A ce point de vue, l'église de Saint-Jean acquiert une importance historique que peu de monuments possèdent au même degré.

Si elle n'offre pas l'unité architectonique qui distingue certaines cathédrales du nord de la France, on ne peut cependant méconnaître la tendance continuelle des maîtres de l'œuvre à se rallier au plan primitif, tout en adoptant les formules architecturales de leur époque dans la reprise successive des travaux; et cela, pendant près de quatre siècles, en sorte que l'unité de l'ensemble s'y trouve réunie à la variété des styles.

MUTILATIONS. — Pour ne pas avoir été victime des incendies, qui ruinèrent si fréquemment la plupart des grands édifices religieux du moyen-âge, l'antique basilique de Saint-Jean n'en porte pas moins au front d'ineffaçables cicatrices, qui attesteront toujours la dévastation des hommes, plus aveugle encore que celle du temps. *Tempus edax, homo edacior.*

Trois causes, surtout, ont contribué à dégrader et à mutiler Saint-Jean : le temps, les iconoclastes du XVI[e] siècle et les restaurations. Or, de ces trois agents destructeurs, on peut dire que le premier a eu la moindre part dans cette œuvre funeste. « Le temps, dit l'auteur de *Notre-Dame de Paris*,

(1) *Apoc.*, XXI, 18 et seq.

a rendu à l'église plus peut-être qu'il ne lui a ôté, car c'est le temps qui a répandu sur la façade cette sombre couleur des siècles, qui fait, de la vieillesse des monuments, l'âge de leur beauté. »

Mais quelle compensation trouver au vandalisme des calvinistes, qui, en 1562, ont jeté bas et fait disparaître les 50 grandes statues qui décoraient le soubassement intérieur et extérieur et le second étage de la façade; qui ont martelé avec une patiente fureur et la série des 200 médaillons et les trois tympans et les nombreuses figurines des trois portails? « Aussi Dieu permit-il qu'un de « ces impies qui était monté au plus haut de l'église « pour abattre la figure de saint Jean (*de Dieu le Père*) « qui y était placée, tombât d'un lieu si élevé et mourût « sur la place, sans qu'un accident si funeste fut capable « d'arrêter la fureur des autres (Fig. 1) (1). »

Fallut-il donc qu'au siècle dernier, le chapitre reprenant l'œuvre interrompue du baron des Adrets achevât de mutiler les deux tympans latéraux, et de dénaturer la physionomie du grand portail en supprimant le meneau central. Les chanoines ne confièrent-ils pas à Soufflot des restaurations de *bon goût* et ne laissèrent-ils pas étaler successivement au grand jour les productions des Rapatel et des Maurice Gallin, étonnées de se trouver entourées de statuettes du moyen-âge.

L'intérieur de la Cathédrale n'a pas moins souffert que l'extérieur. Dans la grande nef comme dans les collatéraux, le verre blanc ou d'insignifiantes mosaïques ont remplacé la majeure partie des vitraux *hauts en couleur*, dus à la générosité de nos archevêques ou des membres du chapitre. Le chœur a été dénaturé de telle sorte que les chanoines du XVIe siècle ne pourraient le reconnaître. Du jubé, des riches clôtures des chapelles, des magnifiques tombeaux du cardinal de Saluce et du cardinal de Bourbon, plus de traces.

Enfin, en 1793, d'autres vandales ont paru, et de nouveau ont pillé le trésor et le chartrier.

Dès 1849, Saint-Jean dut subir d'urgentes réparations dans l'abside particulièrement. Ces restaurations consistèrent surtout dans le remplacement des clochetons et de la balustrade de la galerie ainsi que dans la réfection de la toiture plate. En 1861, avec l'approbation du comité des monuments historiques, l'ancienne toiture basse de la nef fut remplacée par un comble, dont l'élévation est plus en rapport avec les monuments du nord qu'avec ceux de notre région. N'ayant pas à examiner l'opportunité de l'œuvre nouvelle, et à rentrer dans une discussion close depuis longtemps, mais qui a soulevé de vifs débats, nous nous contenterons de laisser parler les dessins. La vue perspective de l'abside montre l'effet de la nouvelle toiture par rapport à l'ensemble de l'édifice. La coupe longitudinale a été dessinée avec l'ancienne couverture, afin de laisser voir les deux tours méridionales.

Pour en finir avec tout ce qu'a souffert notre Cathédrale, mettons à la charge du temps les constructions plus ou moins anciennes, qui l'enserrent au nord et au midi et masquent en grande partie ses deux côtés.

(1) Note relative à la vignette que nous reproduisons : toutes deux extraites du manuscrit 581 de la bibliothèque de Lyon : *De tristibus Franciæ*

Essayons maintenant de retracer les caractères généraux du monument, caractères dont quelques-uns revêtent une originalité propre à Saint-Jean.

Toute l'assiette du monument fut arrêtée au moment de la construction du chœur, c'est-à-dire, avant le milieu du XIIe siècle. Ce plan comprend l'abside, les deux chapelles latérales, le transsept et le périmètre extérieur de l'église. Quant à la construction proprement dite, l'œuvre de l'archevêque Gaucerand est parfaitement délimitée; elle s'arrête, dans le transsept, après le retour des chapelles latérales. Ici, les piliers qui bornent ces chapelles s'élancent d'un seul jet jusqu'à la naissance des voûtes; mais immédiatement après les caractères changent. Dans la partie qui précède, les marbres et le choin seuls ont été employés; à partir de ce point les matériaux deviennent plus communs et moins volumineux; ils proviennent des carrières d'Anse et de Lucenay qui appartenaient au chapitre. Toutefois, il faut encore rattacher à l'œuvre de l'archevêque Gaucerand les piliers d'angle du transsept, à l'entrée des collatéraux et quelques parties voisines jusqu'à des hauteurs différentes, où nous retrouvons les caractères et les matériaux du chœur. Dans le reste de l'édifice, les bases des piles engagées, quoique toujours romanes et s'élevant à la même hauteur que celles du chœur, ont un caractère sensiblement différent de celles de la partie primitive. Les profils des tores, plus larges et plus espacés, semblent imités de ceux du chœur et accusent, sinon l'approche de la transition du roman au style ogival, tout au moins l'intervention d'une main différente, à une époque postérieure à la pose des premières assises. En tout cas, cette continuation aura été faite indubitablement d'après le plan primitif, sur les fondations jetées par Gaucerand.

Les deux chapelles latérales, ainsi que l'abside élevée jusqu'à la naissance des voûtes, étaient achevées lorsque vers 1170, l'archevêque Guichard reprit les travaux dans la partie supérieure du chœur et dans le transsept. C'est ici le lieu de constater l'intelligente habileté déployée par le maître de l'œuvre, lequel eut pour mission de continuer les travaux de ses devanciers. Depuis un demi-siècle l'architecture était en voie de transformation, et lorsque, de toute part, sur notre territoire, l'ogive employée déjà depuis longtemps, mais accidentellement, commençait à détrôner le plein cintre, Lyon ne tarda pas, comme on l'a souvent répété, à adopter les exigences de l'architecture nouvelle.

Le niveau de la voûte du chœur, tout indiqué par l'œuvre inférieure, dut être forcément peu élevé et, tout en produisant les profils de l'époque ogivale, s'harmoniser avec la construction romane par l'ensemble de ses lignes. Aussi les arcs doubleaux sont-ils presque en plein cintre; les fenêtres, enserrées sous les voûtes, dépourvues de formerets, semblent avoir été comprimées et arrêtées dans leur essor par d'inflexibles exigences.

Mais la nouvelle architecture, dont toutes les lignes tendaient à la verticale, ne pouvait plus se contenter des proportions surbaissées de l'époque romane. On éleva donc les voûtes du transsept et de la nef au niveau actuel, lequel est supérieur de 7m50 à celui du chœur, et on racheta cette différence par un mur vertical. Afin de soulager la charge de cette maçonnerie sur le vide, on eut la précaution de doubler les voussoirs de l'arc triomphal du chœur, avec un arc en décharge reposant sur les grosses piles d'angle du transsept, et d'évider la paroi au moyen d'une rose accompagnée de deux fenêtres ogivales, qui tout en contribuant à sa légèreté ajoutent à sa décoration.

Que cette différence d'élévation entre l'abside et la nef ait été commandée par l'avénement d'un style nouveau, comme nous venons de l'exposer, ou bien qu'elle résulte intentionnellement du souvenir des basiliques latines, ainsi que l'ont avancé quelques archéologues lyonnais, on doit constater son existence en plusieurs autres églises qui sont presque aux portes de Lyon. Nous citerons entre autre celles de Salles,

de Denicé, de N.-D. d'Espérance à Montbrison, de Ternay, etc. Dans cette dernière, qui est contemporaine du chœur de Saint-Jean, la voûte absidale en cul-de-four se raccorde également à celle de l'avant chœur par un mur vertical de 1,75, orné d'une fenêtre à plein cintre. Le chœur de l'ancienne église de Saint-Etienne, alors contiguë à Saint-Jean, était également surmonté d'un mur d'intersection, occupé par trois fenêtres garnies de vitraux, ainsi que le montrent les anciennes gravures du *Cérémonial* de l'Église de Lyon. On pourrait encore citer l'abside de la petite chapelle de Sainte-Blandine à Ainay, qu'on fait remonter au IXe siècle. Cette similitude que nous retrouvons dans bon nombre d'édifices de la région, semblerait accuser un caractère propre au Lyonnais.

Nous avons vu la construction primitive s'arrêter dans le transsept, immédiatement après les deux chapelles absidales, et se continuer, d'abord à quelques mètres au-dessus du sol dans le reste du transsept, et jusqu'au niveau des bases des piles engagées, dans presque tout le pourtour de l'édifice. Sur ces premières assises, le constructeur de la fin du XIIe siècle et du commencement du XIIIe continua l'œuvre de la *Grande Église*, non sans rencontrer de sérieuses difficultés, surtout pour raccorder le triforium roman du chœur avec un triforium ogival dans la nef.

Il suffit de jeter les yeux sur la coupe longitudinale, pour reconnaître combien cette transition fut habilement ménagée. En effet, entre le retour du triforium roman dans le transsept et le retour du triforium de la nef, franchement ogival, la galerie se continue au même niveau, mais en participant autant de l'arc roman que de l'ogive. Ce ne sont déjà plus les pilastres cannelés et couronnés de plein-cintres, comme dans la galerie du chœur, ce n'est pas encore l'ogive élancée, portée sur des chapiteaux ornés de crochets foliacés, mais une sorte de compromis entre les deux architectures. L'arc brisé commence à s'y accuser, mais indécis, accompagné de colonnes et de chapiteaux presque romans. Souvent même les fûts sont prismatiques et tourmentés comme les pilastres du chœur. On alla même jusqu'à maintenir les voûtes des bras du transsept au même niveau que celles de l'abside, en les reliant aux voûtes de la grande nef par des murs d'intersection, formant tribune. A cette partie seule du monument doit convenir la dénomination de style de transition, qu'on a trop improprement appliquée à l'abside. Encore cette dénomination ne peut-elle se rapporter ici à une période architecturale, mais uniquement à un chef-d'œuvre de raison, toutes les parties voisines dénotant un style parfaitement constitué.

Enfin, dans la nef, l'ogive s'accuse nettement et se développe en pleine liberté. Dans les six premières travées, les arcades du triforium, en tiers-point et géminées, s'encadrent sous une ogive commune entre les grandes archivoltes du collatéral et la galerie supérieure. Les grands arcs à ogive qui mettent le chœur en communication avec les chapelles latérales, et font partie intégrante de l'œuvre du XIIe siècle, servirent de type pour toutes les travées de la nef, dont les six premières furent achevées, vers 1245 environ, époque où le pape Innocent IV consacra le maître autel, et présida dans cette même nef le grand Concile de Lyon. Jusqu'au niveau de la deuxième galerie, l'œuvre du XIIe siècle servit donc de guide à l'architecte du XIIIe pour l'établissement des grandes lignes, et ce n'est que dans les fenêtres supérieures qu'il put laisser libre carrière à son individualité. Ces fenêtres, d'un dessin si pur, et de si majestueuses proportions, offrent quelques différences dans leur construction; quoique toutes conçues sur le même tracé, elles semblent accuser différentes reprises dans les travaux. Ainsi les fenêtres des deux premières travées sont simplement percées dans la paroi, tandis que les suivantes sont inscrites sous un arc formeret, qui au besoin permettrait la suppression du fenestrage, sans compromettre la stabilité des parties voisines.

A cette même époque, le clocher nord était terminé dans toute sa hauteur, celui du midi, jusqu'au

niveau de la voûte du transsept. Le long des flancs de l'édifice, les six contre-forts, décorés au midi d'une série de statues magistrales, venaient contre-bouter la poussée des voûtes par un double arc-boutant.

Restaient les deux dernières travées et la façade.

Cette dernière, commencée sous l'administration de l'archevêque Pierre de Savoie, dans le premier quart du XIVe siècle, fut élevée jusqu'à la première galerie, sur des bases composées de matériaux romains, laissant voir à l'extérieur des marbres cipolins remarquablement beaux. A la fin du XIVe siècle, les deux dernières travées recevaient leurs voûtes, grâce aux libéralités du cardinal de Talaru et de l'archevêque Philippe de Thurey. On voit encore aux nervures de l'avant dernier pilier les armes de Talaru placées là par le chapitre, en mémoire de la générosité du prélat. L'année 1392 vit achever la partie supérieure de la façade avec sa rose si merveilleusement découpée.

De 1413, date la partie supérieure du grand clocher méridional.

En dernier lieu, le couronnement de la façade, les deux tours qui la surmontent et le grand pignon complétèrent l'œuvre de Saint-Jean, sous le règne de Louis XI et le pontificat de Sixte IV, vers 1480.

PRINCIPALES DIMENSIONS DE LA CATHÉDRALE

Hauteur du chœur, travée centrale	24,^{m}50
Hauteur de la grande nef	32,^{m}50
Hauteur des tours du transsept	44,^{m}00
Largeur de la grande nef	13,^{m}30
Longueur du chœur	20,^{m}00
Longueur totale, intérieurement	79,^{m}00

LE PLAN

Le tracé du plan de la Cathédrale de Lyon est des plus simples et des plus heureux : une abside heptagonale accompagnée de deux chapelles latérales rectangulaires, un bras de croix et trois nefs, conformément au type basilical primitif.

Nous l'avons déjà constaté, l'absence de *deambulatorium* autour du chœur semble être un caractère propre aux monuments lyonnais. Ce caractère, nous le retrouvons déjà dans les édifices de l'époque romane primaire, dont Ainay est le type à Lyon. Le plan de Saint-Paul, à peu près contemporain de celui de Saint-Jean, présente la même disposition, ainsi que presque toutes les églises de la province. Ce principe se perpétua dans la suite. Saint-Nizier qui reproduisit, près de quatre siècles plus tard, exactement la disposition du plan de la Primatiale, en est un exemple frappant.

Pour bien apprécier le mérite du plan de Saint-Jean, il était nécessaire d'en réduire le tracé à son état primitif, c'est-à-dire, avant les adjonctions apportées successivement par les siècles postérieurs. Le dessin de notre planche est donc disposé de telle sorte, qu'on puisse faire aisément abstraction de tout ce qui est étranger à la pensée de l'architecte fondateur. Toutes les parties primitives, c'est-à-dire le chœur, les deux chapelles latérales, le transsept et les trois nefs, sont indiquées en noir ; les chapelles et autres constructions plus récentes, en gris.

CATHEDRALE DE LYON

PLAN GENERAL

CATHEDRALE DE LYON

PLAN GENERAL

Ainsi compris, le plan présente nettement le tracé de la croix latine, disposition évidemment *cherchée* par le maître de l'œuvre.

ORIENTATION ET DÉVIATION DE L'AXE

La Cathédrale de Lyon, comme la plupart des églises, depuis les premiers siècles du Christianisme, est régulièrement orientée, c'est-à-dire que son chevet regarde le soleil levant. Durand de Mende et tous les liturgistes des XIIe et XIIIe siècles font une règle de diriger ainsi les édifices religieux (1). La raison déterminante de cette orientation est surtout la pieuse tradition touchant le côté vers lequel Jésus-Christ était tourné, sur le Calvaire, au moment de sa mort.

Fig. 2.

Outre son orientation, Saint-Jean présente encore une particularité que l'archéologie moderne a souvent hésité à expliquer; nous voulons parler de la déviation de son axe (2).

En s'adossant à la façade, sur l'alignement des piliers, on remarque que l'axe longitudinal des quatre premières travées s'infléchit sensiblement du nord au sud, pour reprendre ensuite la direction normale jusqu'au transsept; de ce point l'axe du chœur incline fortement au midi. Le plan au niveau du triforium (Fig. 2) montre cette déviation plus sensible encore qu'au niveau du sol.

Des brisures analogues se reproduisant dans bon nombre des grands édifices religieux du moyen-âge, même parmi les plus irréprochables, on a voulu y voir, outre le sens symbolique, l'inexpérience des constructeurs et l'imperfection des procédés géométriques.

Il suffit de jeter les yeux sur ces admirables monuments des Erwin de Steinbach à Strasbourg, des Robert de Luzarches à Amiens, des Libergier à Reims, et de tant d'autres, pour reconnaître le peu de fondement de cette dernière théorie. Comment admettre que ces maîtres, auxquels nous devons les chefs-d'œuvre de notre architecture nationale, aient

(1) *Rat. div. offic.*, L. I, C. I, VIII.

(2) M. Viollet-Le-Duc, lui-même, glissant sur cette question, et sans contredire la pensée symbolique qui motive cette déviation, la considère *comme une explication ingénieuse, sinon complètement satisfaisante*. (*Dict. d'arch. art. axe.*)

ignoré les plus simples régles du bon sens et du goût, qu'ils n'aient point su aligner trois jalons pour tracer une ligne droite ?

Peut-être serait-on tenté d'objecter qu'à Lyon, les constructeurs auraient été gênés, dans les diverses reprises des travaux, par la présence de la basilique primitive qui n'était démolie que successivement, à mesure que s'avançait l'œuvre de la *grande église*. Étant admis que les fondements du périmètre de notre Cathédrale furent jetés à une même époque, enveloppant l'ancien édifice, et que les constructions postérieures au XIIe siècle furent élevées sur des bases placées depuis longtemps, on ne peut opposer des imperfections de raccord.

A l'époque dont nous parlons, une pensée mystique se cache presque toujours sous les formes matérielles. Ainsi, le plan des églises reproduit fréquemment la forme d'une croix latine. A Saint-Jean, la croix est nettement accusée. Or, comme la croix nous représente la Rédemption, c'est-à-dire la mort de Jésus crucifié, il faut y voir la traduction du texte évangélique : *Et inclinato capite tradidit spiritum.* (S. Jean, XIX, 30). Cela étant, on fut amené à briser l'axe du chevet *(caput)*, en le faisant dévier vers le midi, pour indiquer l'inclinaison de la tête ; puis le milieu de la nef, se rapportant aux genoux du Christ, fut ramené vers le nord, afin de rappeler la position un peu tourmentée qu'avait le corps du Sauveur sur la croix.

Nous conformant à l'avis des docteurs de l'Église et des archéologues qui ont étudié cette intéressante question, nous n'hésitons pas à reconnaître la double déviation de l'axe de Saint-Jean, comme *voulue* et *symbolique*.

SIGNES LAPIDAIRES

Ainsi que dans un très-grand nombre de monuments civils et religieux du XIIe au XVIe siècle, les parois de Saint-Jean offrent d'innombrables signes, ou marques, généralement connus sous le nom de signes lapidaires. Ces signes se remarquent un peu partout, principalement aux escaliers des clochers du transsept, à la partie supérieure du chœur, aux deux galeries de la nef et sur la façade ; seuls l'abside et le soubassement du pourtour de l'édifice, datant du milieu du XIIe siècle, en sont à peu près dépourvus. Ce sont généralement des lettres grecques, des figures géométriques, des fleurs de lis, des feuilles, etc.

Les opinions des archéologues ont assez varié sur la signification de ces hiéroglyphes. Les uns y voient avec raison, comme au portail de Reims, des marques d'appareilleurs, et d'autres, plus généralement, de simples marques de *tâcherons* ou tailleurs de pierre.

Cette dernière interprétation est seule admissible à Saint-Jean, où aucun ordre ne se remarque dans la disposition des signes. Beaucoup de blocs ne présentent pas de signes, il est vrai, mais il est probable qu'ils n'en ont pas moins leur marque spéciale sur l'une des faces engagées dans le mur, ce qui démontrerait qu'on n'y attachait pas grande importance, quant à la construction.

Il est à observer que des signes de même nature figurent souvent dans des parties construites à des époques différentes. Toutefois, il ne faudrait pas en conclure que ces diverses constructions dussent être attribuées à la même main. Les tâcherons, de la fin du XIIIe siècle, chargés de poursuivre l'œuvre interrompue, n'ont fait qu'adopter les marques de leur prédécesseur. Ces signes avaient donc pour but, comme de nos jours encore, de faire connaître le résultat du travail de chaque ouvrier exécuté à pied d'œuvre, et de lui en assurer le salaire.

De nombreux méreaux d'une corporation lyonnaise de tailleurs de pierre, au XIII[e] siècle, trouvés dans la Saône, montrent sur leurs faces la plupart de nos signes, et particulièrement, la croix, l'A, l'étoile, etc. Le très-grand nombre de ces méreaux ferait donc supposer qu'une de ces associations de *frères maçons*, définitivement constituées au XIII[e] siècle, mais formées dès le XII[e] pour construire les édifices religieux, et dont les membres reçurent le nom de *logeurs du Bon-Dieu*, aurait travaillé à notre Cathédrale, tout au moins, depuis la reprise des travaux à l'étage supérieur du chœur. La similitude des signes gravés sur les méreaux et sur les matériaux de l'édifice, semblent, du moins, autoriser cette conjecture.

La connaissance des signes lapidaires de nos monuments historiques, pouvant être d'une certaine utilité pour l'histoire des corporations ouvrières du moyen-âge, nous reproduisons les principaux types de la Cathédrale de Lyon :

Étage supérieur du chœur, et murs d'intersection au-dessus de l'abside et des transsepts.

Tribunes des transsepts.

Escalier du clocher méridional, depuis la construction romane jusqu'au niveau du XV[e] siècle.

Escalier du clocher septentrional.

A, piliers engagés dans le collatéral nord, à partir du soubassement roman, et piliers correspondants de la nef. — B, passage de communication entre Saint-Jean et l'ancienne église de Saint-Étienne. — C, face et revers de la paroi regardant dans le triforium, et au-dessus de la voûte de la basse nef.

Face et revers du triforium méridional. Aux 3e et 4e travées, à compter de la façade, chaque bloc porte sa marque, sans exception.

A, bas de la façade (intérieur). — B, bas de la façade (extérieur). — C, Voussures des portes latérales. — D, salle voûtée au premier étage de la tour nord de la façade.

Sommet de la tour nord de la façade.

Aux signes lapidaires nous croyons devoir rattacher les deux motifs suivants : La feuille romane (A) réduite au 1/3 d'exécution, se trouve ciselée sur une des premières assises du transsept nord, appartenant au milieu du XIIe siècle. La régularité de sa forme trahit la main d'un sculpteur d'ornement. Ici, ce n'est plus une marque, puisque dans la construction primitive, faite avec le choin poli, nous n'en trouvons pas, mais un simple caprice, peut-être même une démonstration ornementale due au *maître folliagier*. Cet ornement fournit plus tard le type d'un signe lapidaire, que nous avons rencontré dans le passage de Saint-Jean à Saint-Étienne.

(A)

La figure (B), voir ci-contre, est la réduction au 1/4 d'une fleur de lis burinée à la galerie supérieure

du transsept méridional, en face de l'entrée de la montée d'escalier. Les dimensions et le soin apportés à son exécution méritent l'attention. Comme au nombre des signes on retrouve très-fréquemment la fleur de lis, particulièrement dans les parties contemporaines et voisines de celle-ci, nous croyons découvrir ici la marque d'un maître tailleur de pierre, ou plutôt du maître de l'œuvre, qui le plus souvent était lui-même appareilleur. On a vu ces derniers figurer dans les actes capitulaires, avec la charge *de signer les blocs ouvrés.* (Voir 1[re] partie, p. 31.)

B

Il nous reste encore à mentionner les quatre figures suivantes, rigoureusement exactes.

Ces profils humains, taillés au burin, ne se rencontrent absolument que dans la 3[e] et la 4[e] travée de la nef, à compter de la façade, par conséquent, les dernières exécutées au XIII[e] siècle. Les figures 1, 2, 3, au 1/4 d'exécution, se voient à la corniche de la paroi méridionale, actuellement entre le comble et la voûte de la chapelle des Bourbons, sur les blocs mêmes où a été sculptée en très-haut relief une suite d'animaux fantastiques occupant toute la gorge. Le n° 4, grandeur de l'original, figure sur une dizaine de chapiteaux du triforium. Enfin, à la galerie

1 2 3 4

supérieure, toujours au niveau correspondant, trois têtes identiques se remarquent sur le profil d'appui des grandes fenêtres, tout à côté des curieuses sculptures formant console au-dessous de chaque meneau.

Jusqu'ici, à part quelques signes reproduisant grossièrement la silhouette humaine, à Strasbourg notamment, nous n'avons rien rencontré d'analogue; aussi ces figures ne sont-elles pas une des moindres singularités de notre Cathédrale. On remarquera d'abord la conformité de ces différents profils, et le type, *l'air de famille,* qui les distingue. En outre, nous avons constaté que *toutes* les sculptures de ces deux travées, remarquables comme conception et comme exécution, portent comme marque, une tête, concurremment à la petite feuille déjà signalée sur les assises du triforium. Le titulaire de cette marque n'était donc pas un *tâcheron* ni même un simple ornemaniste, mais bien un *imaigier* puisque son *profil* signe les animaux en ronde bosse de la corniche extérieure et les culs-de-lampe à figure humaine de la dernière galerie, aussi bien que les chapiteaux feuillagés. Il est naturel de voir ici l'effigie du sculpteur lui-même, qu'il aura voulu transmettre à la postérité et que nous découvrons 500 ans plus tard, *pourtraict* en caractères indélébiles.

Description du Monument.

L'ABSIDE

XIIe SIÈCLE

DANS un monument aussi complexe que la Cathédrale de Lyon, il faut, afin d'en rendre la description plus claire pour le lecteur, et plus facile à l'auteur, adopter une marche régulière et logique, en suivant l'ordre même des travaux de construction. Nous commencerons donc par l'abside du XIIe siècle en l'étudiant extérieurement et intérieurement; nous suivrons la continuation des travaux à la fin du XIIe siècle dans le transsept, au XIIIe dans la nef, puis aux XIVe et XVe à la façade.

Notre avis étant que la description la plus claire ne saurait suppléer à la représentation des diverses parties du monument, nous abrégerons autant que possible cette étude archéologique, préférant renvoyer aux vues d'ensemble et aux figures de détail, qui parlent d'elles-mêmes un langage plus persuasif que ne pourrait le faire la plume la plus érudite.

Ainsi qu'on l'a déjà vu, la partie de l'abside, commencée de 1110 à 1120, sous l'archevêque Gaucerand, s'élève d'un seul jet jusqu'à la naissance des voûtes. Le niveau du sol de l'église étant beaucoup plus haut que le sol extérieur, il fallut asseoir l'édifice sur un robuste soubassement, auquel on employa de magnifiques pierres de choin retaillées en bossage, provenant du Forum de Trajan, comme le témoignent les inscriptions et les fragments d'architecture romaine qu'on y découvre sur le côté méridional (voir p. 4 et 5).

Un premier rang de sept fenêtres en tiers-point, couronné par une ligne d'arcatures aveugles, correspondant exactement au triforium intérieur et reproduisant les mêmes caractères de sculpture et de profils romans, forme la part qui revient au XIIe siècle. Huit contre-forts épaulent l'hémicycle en le divisant dans toute sa hauteur et suffisent à contre-bouter la poussée des voûtes. Un deuxième rang de fenêtres géminées, abritées sous une galerie ogivale, entourant le chevet et retournant dans les transsepts, jette à profusion dans l'intérieur de la basilique des flots de lumière, tamisés par les vitraux. Enfin, une balustrade évidée en quatrefeuilles et divisée par des pinacles à l'aplomb des contre-forts, forme comme un riche diadème, et couronne ce remarquable ensemble en dissimulant la toiture plate de l'abside. Ajoutons que cette balustrade attend encore la restitution de la dentelle de fleurons qui existait primitivement et dont la présence serait si nécessaire pour rompre la ligne un peu sèche du couronnement actuel. Cette balustrade, restaurée en 1856, avait été rétablie au XVe siècle, en même temps que celles des tours de la façade dont elle reproduit les mêmes caractères. Nous avons cru devoir la compléter avec son couronnement dans la gravure de la coupe longitudinale, d'après les anciens fragments.

A l'intérieur, tout le soubassement de l'abside, compris entre le sol et l'appui des premières fenêtres, construit en marbres et en choin poli (*præciosis et politis lapidibus*), est décoré d'une suite d'arcatures aveugles et peu saillantes. Portées sur des pilastres cannelés, de brèche et de cipolin, accompagnés de chapiteaux de marbre blanc, ces arcades reposent sur un socle continu, de marbre également, formant

CATHEDRALE DE LYON

CATHEDRALE DE LYON

TRIFORIUM DU CHŒUR

A. MONVENOUX & L. BEGULE DEL.

SOUBASSEMENT DE L'ABSIDE

Imp. Eudes, Paris

CATHEDRALE DE LYON

DETAILS DU XIIE SIECLE

CATHEDRALE DE LYON

A B _ A'B' _ Chapiteaux et bases incrustées dans la chapelle St Pierre

A

B

A

B

DETAILS DU XIIE SIÈCLE

I SFON SC

deux gradins, le tout couronné par une frise incrustée de ciment brun. Tout ce parti décoratif retourne et se développe également sur les parois des deux chapelles latérales.

A l'aplomb des colonnes, qui montent entre les fenêtres pour supporter les nervures de la voûte, six autres pilastres plus saillants subdivisent cet ensemble, leurs chapiteaux historiés se détachant sur la frise. L'iconographie de ces diverses sculptures étant des plus intéressantes, il convient de s'y arrêter quelques instants.

Les trois premiers chapiteaux des grands pilastres, du côté de l'Evangile, sont occupés par trois cavaliers richement costumés et se dirigeant vers le centre de l'hémicycle. Ce sont les rois mages qui se rendent à Bethléem. Au quatrième, la Vierge mère, assise sur un trône et tenant sur ses genoux l'Enfant-Jésus qu'elle présente à l'adoration des Mages, porte dans sa main droite une fleur de lis, sceptre de son autorité et emblême de sa virginité. Le cinquième sujet montre Marie couchée dans un lit; S. Joseph est assis auprès d'elle dans l'attitude de l'indifférence (1). A son chevet une servante, *ventrière*, lui offre ses soins ; mais, du geste, Marie indique qu'elle les repousse.

Le sixième présente une scène toute orientale. Deux femmes lavent le Nouveau-né dans un bain qui a la forme d'une cuve baptismale. Ces deux figures ne peuvent se rapporter à la Vierge Marie, et sont indubitablement celles des femmes, qui, d'après la légende si curieuse tirée des Evangiles apocryphes (2), furent amenées par S. Joseph dans l'étable de Bethléem, au moment de la délivrance de Marie, et auraient donné leurs soins à l'Enfant-Jésus. L'intervention des sages-femmes, dans la scène de la Nativité, est très-fréquente au moyen-âge, surtout en Orient, chez les Grecs et dans le midi de la France, où l'influence byzantine se fait particulièrement sentir. Il est vraisemblable qu'à une époque où la science théologique présidait déjà à la plupart des compositions peintes et sculptées de nos églises, l'artiste n'aura pas voulu présenter ici une scène assez vulgaire, une erreur même condamnée par le pape Gélase, mais une idée symbolique rappelant le premier sacrement. Le bain de l'Enfant-Jésus préludait à son baptême dans les eaux du Jourdain. En outre, cette allusion au baptême, dans un monument qui primitivement était un baptistère, semble avoir ici un à-propos tout indiqué.

Fig. 3.

Chapiteau du soubassement du chœur.

La composition, purement ornementale, des chapiteaux supportant les lobes des arcatures, consiste en tiges et feuilles d'acanthe largement traitées, encadrant des têtes de lions et de taureaux (Fig. 3). Au chapiteau central, Dieu représenté à mi-corps, étend les bras au-dessus de l'archevêque, dont le trône se trouvait au-dessous. Le texte : *ego sum qui sum* (Exode, III, 14), incrusté dans la plate-bande du tailloir, ne semble-t-il pas, à cette place, faire allusion à la puissance temporelle des archevêques au XII[e] siècle?

Tous les tailloirs de ces chapiteaux sont ornés d'incrustations d'un effet aussi original que décoratif.

(1) Voir à la description de la verrière centrale les caractères propres à la Nativité au XII[e] siècle.

(2) L'*Évangile de la Nativité*. Traduction de Brunet. Paris, 1849.

C'est au centre de cet hémicycle que se trouvait l'ancienne *cathedra* de nos archevêques, formée d'un siége de marbre élevé sur trois marches, et de deux accoudoirs dont la disposition est encore très visible. La marche supérieure, sur laquelle reposaient les pieds de l'archevêque (Fig. 4), gravée et incrustée comme les frises supérieures, offre une composition des plus singulières, dont nous avons vainement cherché le sens. Verrait-on un symbole ou simplement un motif d'ornement purement fantaisiste dans cette tête couronnée et portant à sa bouche un olifant de chaque main? En attendant meilleure interprétation, il

Fig. 5. Fig. 4. Fig. 6

[illegible]

est permis d'y trouver une traduction iconographique de ce passage de S. Paul parlant des apôtres : *in omnem terram exivit sonus eorum* (ad Rom., x, 18). Les évêques en effet sont les successeurs des apôtres ; comme eux ils sont chargés d'enseigner, de répandre partout l'Evangile. Aujourd'hui ces restes précieux sont cachés sous le plancher dont tout le chœur a été couvert, pour en exhausser le niveau et préserver le Chapitre du froid contact de la pierre. Quand donc ceux qui ont le culte des souvenirs verront-ils cette partie du sanctuaire dégagée de toute cette menuiserie parasite, et le trône de nos archevêques rendu au Primat des Gaules, tel qu'il était à l'époque de nos conciles ? (1)

Sept fenêtres élancées, en tiers-point, garnies d'étincelantes verrières à médaillons légendaires, occupent le fond de l'abside entre le soubassement et le triforium.

Dans la travée joignant le chevet, le mur étant dépourvu de fenêtres, l'espace est en partie occupé par un deuxième rang d'arcatures aveugles, à l'aplomb de celle du soubassement. Ces arcatures très peu saillantes, à trois lobes en fer à cheval, d'un profil tout arabe, se distinguent surtout par leurs curieux chapiteaux, toujours gravés et incrustés. Ceux de droite sont composés de feuilles d'acanthe. A gauche, le plus rapproché du chevet présente un chameau et son conducteur (Fig. 5). On sait que cet animal a toujours été un emblême de la tempérance et de la docilité. Serait-ce aussi un souvenir oriental des premières croisades ? A la suite deux têtes vomissent des feuillages (voir le cul-de-lampe page 46). Au quatrième, un coq surpris par l'apparition d'un diable (Fig. 6). De tout temps le coq a été le symbole de la vigilance et de l'activité. De là on est arrivé à en faire la figure de l'Eglise, toujours en

(1) Dans la planche montrant le soubassement de l'abside, nous donnons une restauration de ce trône, d'après les restes qui subsistent encore, et les fragments trouvés lors des réparations du chœur en 1856.

Primitivement, lorsque l'église cathédrale était Saint-Étienne, au fond de l'abside de cette dernière, se trouvait le trône archiépiscopal. Suivant Clapasson, cette chaire aurait eu ses accoudoirs en forme de bras terminés par une main tenant un caillou, en souvenir du premier martyre. (*Description de la ville de Lyon, 1741*)

lutte contre les séductions du démon. C'est encore le symbole de la vigilance qu'il représente au faîte des clochers de nos églises, et qui a pu inspirer la belle strophe de S. Ambroise :

Surgamus ergo strenue; *Et somno lentos increpat,*
Gallus jacentes excitat. *Gallus negantes arguit.*

(Hymni ad Laudes Domini).

La travée, joignant le transsept, mettait autrefois le chœur en communication avec les deux chapelles latérales ; aujourd'hui, l'orgue d'un côté, de l'autre, une clôture moderne à la hauteur du soubassement, dénaturent la disposition primitive du sanctuaire. Nous verrons plus loin l'ogive de ces archivoltes parfaitement constituée, aussi bien que celle des sept grandes fenêtres, servir de type pour les arcades des travées de la nef, élevées successivement dans les deux siècles suivants, avec de simples modifications de profils.

Avant de passer outre, nous devons jeter un premier coup d'œil sur les deux petites chapelles latérales, formant abside, à l'extrémité des basses nefs et entièrement contemporaines des constructions qui nous occupent.

De forme rectangulaire, elles se composent chacune de deux travées séparées par un arc doubleau, reposant sur des chapiteaux portés en encorbellement sur des consoles, substituées primitivement aux colonnes, afin de laisser à la chapelle toute sa largeur. Le soubassement n'est autre que celui du chœur. Ici, comme dans l'abside, l'arc ogival se marie à l'arc roman. En effet, tandis que la fenêtre orientale est à plein cintre, surmontée d'une rose à plusieurs lobes, les deux fenêtres latérales, en tiers-point, sont décorées de colonnettes, portant sur des bases de marbre blanc incrusté et couronnées de chapiteaux romans, d'une exécution magistrale et qui ont été exécutés d'après les traditions de l'art romain. (*Voir ceux de la chapelle septentrionale, dans la planche de détails.*)

Il est important de noter que les voûtes de ces deux chapelles sont les plus anciennes de l'édifice, les seules qui soient dans l'esprit du plan primitif. Huit mascarons d'un caractère sauvage, imités des types romains, décorent les sommiers des arcs-ogives de ces voûtes formés de trois tores égaux. Voici l'une des bases, en marbre blanc, des piles isolées, séparant l'abside de ces chapelles latérales, dont le niveau et le principe furent adoptés dans les bases des piles engagées des collatéraux (Fig. 7). Devant revenir plus loin à ces différentes chapelles, rentrons dans le chœur afin d'en achever l'étude.

Fig. 7.

[illegible]

La galerie du triforium, se développant tout autour du chœur et des transsepts, pour rejoindre celle de la nef, forme la troisième division de l'abside. Ces arcades aux profils romans, sévères et corrects, portent sur des pilastres et des colonnes cannelés, parfois même chevronnés, caractère propre à l'architecture bourguignone, mais plus spécialement encore à celle des édifices du midi de la France. Les fragments antiques, qui abondent dans ces diverses provinces, amenèrent les architectes à imiter la sculpture romaine, que les débuts de l'école romane avait dénaturée. (*Voir les planches de détails.*)

FRISES INCRUSTÉES. — Au-dessus et au-dessous de cette galerie courent deux frises incrustées, analogues à celle du soubassement, mais d'une composition plus variée et d'un dessin plus large, en raison

de leur élévation. La Cathédrale de Lyon et l'église de Saint-Maurice de Vienne en Dauphiné, qui en est une imitation postérieure (1), sont les deux seules en France, où se rencontre cette particularité ornementale. En revanche, en Italie, les églises de Saint-Marc de Venise, de Sienne, etc., et plusieurs constructions civiles, en offrent de nombreux exemples. A Lyon, l'emploi de ces incrustations joue un rôle des plus importants dans la décoration du chœur et des deux chapelles latérales, car elles se retrouvent à peu près partout, produisant un effet polychrome des plus originaux ; ce qui a parfaitement pu faire dire au rédacteur de l'*Obituaire de Saint-Jean* que le chœur avait été orné de *peintures,* vers 1150, par l'abbé Ilion (voir p. 6).

Le symbolisme aussi bien que la fantaisie en a fourni les motifs dessinés avec une liberté et un individualisme étonnant. Dans les deux frises on compte un certain nombre de *Janus bifrons* ou têtes à deux profils, regardant le passé avec celui de gauche et l'avenir avec celui de droite ; de là, à figurer le présent par un troisième visage, vu de face entre les deux profils, il n'y avait qu'un pas ; aussi les têtes à trois visages s'y trouvent-elles nombreuses. Cette personnification du temps, d'origine toute payenne, prouve assez l'influence exercée sur les imagiers du XIIe siècle, par le voisinage des nombreux monuments gallo-romains existant à Lyon. Quelques antiquaires ont cru voir, dans ce triple visage sur une même tête, une représentation de la Sainte-Trinité. Cette interprétation non-seulement est acceptable, mais se trouve encore confirmée par la sentence prononcée, le 11 août 1628, par le pape Urbain VIII contre les représentations de la Sainte-Trinité, sous la figure d'un homme à trois faces. Citons plusieurs têtes de *bouc,* de *bœuf* et de *lièvre;* deux *poissons* affrontés répétés aux deux frises. On sait la signification donnée au poisson dans les premiers âges du christianisme ; son nom grec : ΙΧΘΥΣ fournissant les initiales des cinq mots : Ιησους Χριστός, Θεοῦ Υἱός Σωτήρ : Jésus-Christ fils de Dieu Sauveur. Mais il est à observer que l'emploi de la figure du poisson comme symbole est à peu près exclusivement propre à l'époque des catacombes. Après Constantin, il ne paraît plus guère que comme ornement sur les monuments, et ce n'est qu'à ce titre que nous le trouvons ici, mais comme un ornement inspiré de la symbolique primitive (2). Parmi les animaux, citons encore le *cheval,* l'*aigle,* le *cygne,* le *lion,* soit de face, soit de profil ; enfin le hibou *nycticorax* ou *fresaïe* comme l'appellent les bestiaires « Il vit dans les ténèbres, et a tout l'air d'être un suppôt du « diable. C'est la figure des mauvais juifs qui n'ont pas voulu croire en Jésus-Christ, le *vrai-soleil.* Les « juifs ont vécu dans les ténèbres et les vrais croyants dans la lumière (3). »

Signalons encore beaucoup de masques grimaçants, tous avec une physionomie des plus caractérisées ; l'un tord la bouche et cligne de l'œil d'une façon fort divertissante ; un autre coiffé d'un bonnet pointu, alors en usage chez les juifs, est saisi d'effroi à la vue d'un aigle surgissant devant lui. La lune étale sa face épanouie. Enfin, au centre au-dessus du trône de l'archevêque, un évêque coiffé de la mitre. L'ampleur et la variété dans l'unité de l'exécution font de ces deux frises un morceau capital, qui dénote toute la vitalité du génie inventif des artistes lyonnais au XIIe siècle.

Ici s'arrête l'œuvre romano-byzantine du XIIe siècle (4).

---

(1) Voir les dessins de ces frises dans les bandeaux en tête des chapitres.

(2) Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes,* p. 657.

(3) *Bestiaire de Guillaume le Normand,* publié par M. Hippeau.

(4) Un des détails, qui caractérisent le plus l'architecture de la région monumentale, qui s'étend entre la Loire et le Jura, c'est l'emploi que l'on a fait de pilastres cannelés dans beaucoup d'églises bourguignones et dans le Bourbonnais. Cette particularité, d'origine toute gallo-romaine, également très fréquente dans le midi de la France, se retrouve principalement dans les églises de la Charité-sur-Loire, de Saulieu, de Vezelay, de Paray-le-Monial, de Tournus, de l'abbaye de Charlieu, et surtout à Autun et à Langres. Dans ces deux dernières villes, la présence d'édifices romains, ornés de pilastres cannelés, a évidemment déterminé les architectes à se servir de pilastres semblables pour la décoration des édifices religieux, imitant en cela les modeles antiques qu'ils avaient sous les yeux. Ces observations s'appliquent à la partie romane de la Cathédrale de Lyon, où de nombreux détails du chœur trahissent l'influence romaine, et offrent une si parfaite analogie avec ceux de la cathédrale de Langres.

Quant à la sculpture, si elle semble encore imitée des chapiteaux

CATHÉDRALE DE LYON

COUPE LONGITUDINALE

CATHEDRALE DE LYON

COUPE LONGITUDINALE

Le dernier étage comprend les baies supérieures, formant un étincelant diadème au sanctuaire. Ces fenêtres géminées dans l'hémicycle et à deux meneaux dans les deux travées, comme dans le retour des transsepts, sont la conséquence d'un art nouveau, affranchi des traditions romanes. La forme curieuse des ajours, en forme de cœur, à la partie supérieure des sept fenêtres géminées, présente une disposition des plus originales, dont nous ne connaissons pas d'autre exemple. Nous en dirons autant de l'arrangement des fenêtres latérales, offrant des réminiscences de l'art arabe et de l'architecture des bords du Rhin. Divisées en trois baies par deux colonnettes isolées, couronnées de chapiteaux à tailloirs très saillants, l'ouverture centrale très surhaussée se termine néanmoins par une ogive obtuse. Les deux baies latérales, d'une moindre hauteur, ont leur sommet découpé par de petits évidements circulaires, exemple peut-être unique.

Les voûtes du chœur, à peu près contemporaines de celles de la grande nef, accusent les caractères du XIIIe siècle. A l'exception des arcs doubleaux qui sont légèrement brisés, toutes les nervures sont à plein cintre ; celles de l'abside formant chacune un quart de cercle viennent en faisceau se réunir à une clef centrale.

TRANSSEPT ET CLOCHERS

(XIIIe SIÈCLE)

Le bras de croix, surmonté à ses extrémités par les deux grands clochers, sert de soudure entre l'abside et la nef. Bien que les deux transsepts aient été construits en même temps sur les assises primitives, contemporaines du chœur, il est facile de constater des indécisions, des modifications de l'un à l'autre ; ce qui peut s'expliquer par les essais timides des constructeurs entrant dans une nouvelle voie architecturale, aussi bien que par l'insuffisance des ressources qui laissaient traîner l'œuvre en longueur.

Fig. 6.

A la galerie supérieure du transsept méridional.

La tour septentrionale appartient entièrement au XIIIe siècle, tandis que les fenêtres supérieures de celle du midi accusent le XVe. Toutes deux sont ajourées dans l'axe du transsept, par de magnifiques roses rayonnantes, et contre-boutées aux angles par de légers contre-forts aux lignes verticales.

La question de savoir si les clochers ont atteint le niveau prévu par l'architecte fondateur, a été souvent agitée et diversement résolue. Il serait pourtant difficile d'admettre qu'ils dussent être surmontés de flèches. Outre que ce couronnement obligé des édifices

---

gallo-romains, et en rappeler le même *faire*, c'est-à-dire, les trous nombreux de trépan, percés pour accuser les séparations des membres des feuilles, la découpure dentelée des feuillages d'acanthe, les volutes, les fleurons, et jusqu'à la corbeille corinthienne, elle subit sensiblement l'influence clunisienne.

Dès le début du XIIe siècle, l'école clunisienne avait acquis un développement considérable, qui ne tarda pas à influer sur l'architecture et la sculpture des provinces où résidaient les Clunisiens, ou qui en étaient voisines. Tout en s'inspirant de l'art byzantin, cette école observait la nature, s'éloignait des types consacrés et tendait à se soustraire peu à peu à l'hiératisme des arts grecs des bas temps. (Voir le *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet-le-Duc, art. sculpture.)

Que le chœur de Saint-Jean soit l'œuvre d'écoles monastiques ou de corporations laïques, ces derniers caractères y sont clairement exprimés. En effet, dans la sculpture du soubassement et du triforium, l'idée dramatique ressort sensiblement dans les figures des rois mages, des sages-femmes, et même jusque dans les motifs des incrustations. Les gestes sont vrais et expressifs, les têtes offrent déjà des caractères d'individualité et ne sont plus simplement de convention. Cette observation s'applique également aux figures d'animaux, traitées avec une vérité aussi sévère que précise, rappelant les sculptures assyriennes.

Mais à côté de ce réalisme, le *faire* des draperies, la façon dont elles sont relevées par le vent et surtout le dessin des plis, accusant les formes saillantes par des cercles concentriques, présentent les derniers reflets de l'art de Byzance.

du nord, est contraire à l'ordonnance architectonique de notre contrée, on ne trouve aux angles supérieurs nulle trace de trompes. Les contre-forts du clocher nord s'amortissent même avant d'arriver au sommet. En outre, la tour méridionale, achevée au xve siècle et couronnée par une élégante balustrade, se termine par une plate-forme, à laquelle donne accès l'escalier de la petite tourelle flanquant l'angle nord, et dont la porte supérieure débouche justement à ce niveau.

BOURDON. — C'est dans le clocher nord que se trouvent les cloches, dont l'une jouit d'une popularité bien justifiée, d'ailleurs, par la gravité et l'ampleur de ses sons, bien que ses proportions soient moins colossales qu'on se le figure communément. Fondue, en 1508, aux frais des Comtes de Lyon, la *grosse cloche* eut pour marraine Anne II, femme de Louis XII, et fut baptisée sous la protection et le nom de Marie. En 1622, comme elle se trouvait *fendue et discordante*, Pierre Recordon la refondit du même métal; elle fut baptisée sous son premier nom, et eut pour marraine Anne d'Autriche (1). Son poids est de 18,000 kilogrammes et son diamètre de 2^{m},20.

Peu de cloches possèdent au même degré le don d'émouvoir; à chaque solennité, le cœur de tout lyonnais, fidèle aux vieilles croyances, ne peut demeurer indifférent à cette grande voix, et vibre à l'unisson du Bourdon de Saint-Jean.

GRANDE NEF

(extérieur)

(xiiie et xive siècles)

Avec la grande nef nous sommes en plein xiiie siècle, et en présence d'une ordonnance bien différente de la précédente. Malheureusement l'effet des faces latérales est en grande partie masqué par les constructions qui étreignent la Cathédrale, particulièrement au midi, où la maison, dite des *Comtes de Lyon*, et le bâtiment de la *Manécanterie*, empêchent de jouir de son ensemble.

Des chapelles latérales ayant été successivement ajoutées aux collatéraux, les fenêtres qui éclairaient les bas-côtés ont dû disparaître, lors de l'ouverture de ces parois. La dernière travée joignant la façade,

Fig. 9

Corniche de la basse nef méridionale.

conserve encore la disposition primitive. La galerie, régnant sur la partie supérieure des bas-côtés et passant au travers des contre-forts, est supportée par une corniche formant larmier, couronnée d'une balustrade originale. Cette disposition, visible au nord, disparaît au midi sous la longue toiture recouvrant la basse nef et les chapelles du Saint-Sépulcre et des Bourbons. Nous avons parlé, à propos des signes lapidaires,

(1) Voir la *Notice historique*, p. 12, et Leymarie. (Église de Saint-Jean.)

TRANSSEPT ET ABSIDE

FACE MÉRIDIONALE

CATHEDRALE DE LYON

TRANSSEPT ET ABSIDE

FACE MÉRIDIONALE

d'une suite d'animaux sculptés dans la gorge de cette corniche par l'imagier signant avec son profil. En voici un fragment situé au-dessus de la 1re travée de la chapelle des Bourbons (Fig. 9).

A partir du comble de la basse nef, l'architecture du XIIIe siècle apparait dans toute sa splendeur. Sept grandes fenêtres divisées en trois baies, chacune par deux meneaux, et ajourées dans leurs parties supérieures par trois roses à six lobes, occupent à peu près toute la partie haute de la nef, ne laissant entre-elles que la place nécessaire pour les points d'appui des arcs-boutants.

Fig. 10.

Fig. 11.

Le mur est couronné par un chéneau, formant chemin de ronde, et par une balustrade moderne en pierre, impuissante à dissimuler la toiture également moderne.

Entre chacune de ces hautes fenêtres six arcs-boutants doubles, appuyés sur de robustes contre-forts, viennent contre-bouter la poussée des voûtes. Ces contre-forts, confondus au rez-de-chaussée avec les murs de séparation des chapelles, ne tardent pas à s'élancer des toitures latérales, en diminuant progressivement dans leur hauteur, pour se terminer par de charmants pinacles figurant des *Jérusalem* (Fig. 10 et 11).

Au midi, six grandes statues de la plus belle exécution, sont adossées aux faces principales de ces contre-forts et reposent sur divers animaux, leur servant parfois d'attribut. Ces figures, qui n'ont pas échappé aux projectiles des arquebuses calvinistes, peuvent cependant être reconnues, quoique plusieurs aient perdu leur chef et leurs attributs ; elles nous paraissent même avoir entre elles un lien historique, et former comme autant de pages monumentales de la loi mosaïque des quinze siècles environ, qui s'écoulèrent depuis Moïse jusqu'à la venue du Messie.

1° La première statue, du côté de l'orient, l'une des plus maltraitées par les iconolastes de 1562, a eu la figure entièrement martelée de manière à en faire disparaître tous les traits. Le bras droit, recourbé vers la poitrine, soutenait un attribut, que nous croyons être les tables de la loi. Cette figure serait donc *Moïse*, le législateur des Hébreux.

2° Après Moïse vient son frère, le grand prêtre *Aaron*. Il est revêtu du rational, de l'éphod, d'une robe et d'une tunique de lin étroite, portant la tiare et une ceinture (Exod. XXVIII, 4). Sous le piédestal, un taureau immolé.

3° Dans la troisième statue nous reconnaissons *Josué*, le chef qui introduisit les enfants d'Israël dans la terre de Chanaan. Josué est représenté vêtu de la cotte de maille recouverte du haubert, tenant de la main gauche un vaste bouclier orné d'un fleuron. Le piédestal est supporté par un homme rampant, symbolisantles Chananéens vaincus par Josué.

4° La quatrième figure a été plus encore maltraitée que les autres, mais en suivant le fil historique donné par les personnages qui précèdent et qui suivent, nous n'hésitons pas à y voir l'image d'un des juges d'Israël, *Othoniel* ou *Gédéon*. Le piédestal repose sur la croupe d'un lion.

Les deux statues suivantes sont à peu près intactes et faciles à déterminer :

5° Voici un groupe composé de deux personnages, dont l'interprétation ne laisse pas de doutes. Le jeune *David* courbe la tête devant *Samuel* et reçoit l'onction royale de la main de ce prophète : *Tulit ergo Samuel cornu olei et unxit eum* (*David*) *in medio fratrum ejus.* « Samuel prit donc la corne d'huile, et l'oignit (David) au milieu de ses frères » (I, Reg., XVI, 13). Le piédestal repose sur un lion.

6° Enfin la série se termine par le Roi-Prophète, *David*, représenté la tête couronnée, revêtu du manteau royal, jouant du rebec. Les pieds reposent sur un bélier.

Ainsi, avec ces grandes figures de la loi ancienne, le statuaire nous retrace les destinées du peuple juif, depuis sa sortie de l'Egypte jusqu'à la venue du Messie. En même temps, il rappelle à notre souvenir les institutions judaïques dans la personne de leurs premiers ou de leurs plus nobles représentants ; la théocratie dans la personne de *Moïse*, le sacerdoce dans *Aaron*, l'armée dans *Josué*, la judicature dans *Othoniel* ou *Gédéon*, la royauté dans *David*, la prophétie dans le même *David* ou *Samuel*.

Appliquées aux gables, qui surmontent ces diverses statues, de petites figurines méritent encore d'attirer l'attention par leur bizarre attitude : un chien jette dans les airs ses aboiements lugubres ; un dragon attend le moment propice pour saisir quelque proie ; deux figures humaines, rampant sur les mains, s'avancent dans le vide pour être témoins des misères humaines, qui s'agitent au-dessous d'elles et lancer aux vivants un sarcasme moqueur.

La façade septentrionale présente la même disposition que celle que nous venons d'analyser, moins les statues dont les contre-forts sont dépourvus. La vue de cette face étant complètement masquée par l'église de Saint-Etienne qui l'avoisinait immédiatement, on s'en est tenu aux simples nécessités de construction, réservant toute la richesse pour le côté méridional donnant sur le cloître et par conséquent constamment exposé aux regards d'un chapitre fastueux. Avant de passer à l'étude de la façade nous devons d'abord rentrer dans l'intérieur du monument, pour achever d'examiner les parties du XIIIe siècle.

GRANDE NEF

(*intérieur*)

Lorsqu'aux XIIIe et XIVe siècles, les travaux furent successivement repris dans la grande nef, les constructeurs trouvèrent tout le périmètre extérieur des collatéraux élevé, depuis longtemps déjà, à peu près jusqu'au niveau des bases des piles engagées, y compris le banc de pierre qui règne tout le long de l'édifice. Sur ces bases dont les profils sont presque identiques à ceux du chœur, le maître de l'œuvre monta la construction des bas côtés : la dernière travée joignant la façade en donne la disposition primitive, avant l'ouverture des chapelles, construites successivement, à partir du XVe siècle (Voir *la coupe longitudinale*). En même temps, il fonda les piles de la nef principale dans le style de son époque.

Parmi les matériaux, employés à la construction des collatéraux, on rencontre certains fragments romans, mélangés à l'œuvre du XIIIe siècle. Le bas côté méridional communique avec la grande cour de l'archevêché par un petit porche voûté en arcs d'ogive et décoré de colonnettes de marbre semblable à celui employé dans le chœur. Au nord, un passage reliait autrefois la Cathédrale à l'église de Saint-Etienne. Ce

GRANDE NEF

FACE MERIDIONALE

CATHEDRALE DE LYON

GRANDE NEF

passage, aujourd'hui converti en sacristie, débouche dans le collatéral par une porte construite avec des pilastres de marbre antique, accompagnés de bases et de chapiteaux romans. Il est incontestable que cette porte fut édifiée en même temps que toutes les parties avoisinantes qui datent de la première moitié du XIIIe siècle.

On a cru pouvoir s'autoriser de ce mélange de styles pour avancer que le chœur, le transsept et une partie de la nef de Saint-Jean étaient contemporains, ou à peu près. Il est cependant facile de se convaincre que ce ne sont là que des débris d'une ancienne construction romane, probablement même de la Cathédrale primitive, utilisés au XIIIe siècle pour la belle qualité des matériaux (1). Peut-être même ces sculptures et ces marbres, qui offrent la plus parfaite analogie avec ceux du chœur, auront-ils été préparés lors de la construction de ce dernier pour faire partie de l'œuvre restée interrompue. Le tympan de la porte dont nous venons de parler, l'arcature qui la surmonte et toutes les parties voisines sont franchement ogivales. Les colonnettes, également de marbre blanc, portant les nervures des deux voûtes qui subsistent encore de ce passage, sont accompagnées de bases et de chapiteaux du plus pur XIIIe.

Fig. 12.

Piliers de la grande nef.

De même que pour le chœur, trois divisions principales partagent la hauteur des huit travées de la grande nef, voûtées suivant la méthode gothique primitive, c'est-à-dire, sur plan carré, formé d'une couple de travées (2) :

D'abord les arcades mettant les trois nefs en communication et reposant sur huit piliers semblables. Ces piles sont composées d'un pilier central, cantonné de quatre colonnes adhérentes, dont deux supportent les archivoltes de la nef, les deux autres les arcs doubleaux des nefs latérales et ceux de la grande nef. Entre ce premier groupe quatre colonnettes en délit soutiennent les arcs d'ogive des basses nefs, ainsi que ceux de la nef principale de deux en deux travées. La figure 12 montre la disposition de ce faisceau de colonnes et le profil de leurs bases.

Le triforium constitue la deuxième division. C'est principalement ici qu'il est aisé de constater de sensibles différences architecturales, résultant des reprises successives dans les travaux. Ainsi, les petites voûtes de cette galerie, dans les deux travées faisant suite au transsept, sont-elles

(1) Les architectes du moyen-âge avaient souvent coutume d'employer dans les constructions nouvelles les pierres sculptées provenant d'un monument détruit, qui pouvaient servir à la construction des édifices qu'ils élevaient. A Notre-Dame de Paris, à Saint-Étienne de Bourges, et ailleurs, on rencontre même des portails romans entièrement rétablis dans des façades du XIIIe siecle. Dans notre région, la face nord de l'église de Saint-Maurice de Vienne renferme une porte entièrement construite avec de superbes fragments d'architecture romaine. Du reste, à Lyon, comme dans les exemples précédents, la qualité des matériaux méritait bien cet honneur. — En outre, l'iconographie de ces divers chapiteaux s'impose à l'attention des symbolistes. Un personnage à genoux, de face, les jambes écartées, étrangle un monstre de la main droite et de l'autre brandit un dragon qu'il tient par la queue. Ce monstre vomit une petite figure de nouveau-né qui, tombant à la renverse, forme l'un des angles du chapiteau de gauche. Celui de droite ne présente que de l'ornementation : un rinceau au tailloir et un bouquet de feuillages épanouis sur le corps du chapiteau.

(2) Comme le fait judicieusement remarquer M. Viollet-le-Duc, ce mode de construire les voûtes avait le grave inconvénient de masquer les fenêtres par la projection des arcs diagonaux. Aussi le moyen-âge ne tarda-t-il pas à renoncer à ce système et à bander les arcs d'ogive dans chaque travée des nefs. (*Dict. d'arch. Art. archit.*, p. 189.)

supportées par des nervures reposant sur de petites consoles historiées (Fig. 13), tandis que les suivantes sont simplement en berceau. Les rampants d'extra-dos des ogives encadrant les arcades des deux dernières travées, datant du xive siècle, sont seuls ornés de fleurons.

Fig. 13.

Au triforium de la grande nef.

De même que pour les chapiteaux des grands piliers, la flore locale a fourni les motifs de tous ceux du triforium, et le sculpteur a choisi de préférence l'érable, le chêne, le houx, la feuille d'eau, etc. Les tiges des crochets de l'un d'entre eux se terminent même par des têtes feuillagées (Fig. 14).

L'ordonnance de ces différents chapiteaux accuse encore des interruptions dans les travaux. Ainsi ceux des quatre premières travées, à compter de la nef, sont simplement ornés de crochets, tandis que tous ceux des deux travées suivantes, précédant la partie du xive siècle, sont décorés de bouquets de feuillage, s'épanouissant sur la corbeille, et portent tous la *marque* de leur auteur, c'est-à-dire le profil humain ou la petite feuille d'érable, gravés sur le tailloir ou sur la corbeille.

Au premier aspect, on est frappé du développement extraordinaire des baies qui forment le dernier étage où règne la galerie intérieure. Les grandes fenêtres, établies en renfoncement, occupent tout l'espace laissé entre les contre-forts et s'élèvent jusqu'à la hauteur des voûtes; elles sont divisées en trois baies par des meneaux formés d'un groupe de colonnettes bâties en assises. Les bases de ces colonnettes (Fig. 16, p. 69), plus larges que le mur de la galerie sur lequel elles reposent, sont placées en encorbellement sur des culs-de-lampe variés, affectant les formes de chapiteaux à crochets, de masques humains et d'animaux bizarres (Fig. 15, p. 69).

Fig. 14.

Chapiteau du triforium de la grande nef.

Les contre-forts intérieurs établis, sur les piles de la grande nef et divisant la galerie, sont reliés entre eux par une voûte en berceau bien appareillée, concentrique à l'arc formeret, lequel est soutenu par deux colonnettes, en délit, reposant sur l'appui intérieur de la galerie.

Sur ces arcs en berceau, joignant les grandes fenêtres et quelquefois les circonscrivant pour paraître à l'extérieur et les réduire à n'être qu'un remplissage, reposent la corniche du couronnement de la grande nef, le bahut du grand comble, la balustrade et le chéneau.

Contrairement à ce qui existe dans certaines églises de la Bourgogne, bâties pendant le xiiie siècle (où, comme à Saint-Jean, le système de réserver une galerie intérieure au-dessus du

triforium, en renfonçant les fenêtres hautes, a permis de ménager des contre-forts intérieurs, neutralisant en partie la poussée des voûtes, avant de la repartir sur les arcs-boutants), les voûtes construites en moellons, au lieu de reposer sur les arcs formerets en sont indépendantes; elles viennent seulement s'appuyer contre eux et paraissent en être le prolongement.

Fig. 15.

Consoles de la galerie supérieure de la grande nef.

Les clefs de voûte, richement fouillées, peintes et dorées, portent dans les deux dernières travées les armes, aujourd'hui méconnaissables, des archevêques de Talaru et de Thurey, qui présidèrent à l'achèvement de l'édifice.

Cette nef est assurément un morceau admirable: l'harmonie qui existe entre toutes ses parties en fait une œuvre hors ligne, dont nous ne croyons pas que la perfection ait jamais été surpassée : plus on l'étudie, plus on y découvre de justesse en toutes ses proportions. La coupe longitudinale, mieux que tous les commentaires, donnera une idée précise de cette partie du monument.

Fig. 16.

Consoles portant les meneaux des fenêtres supérieures de la grande nef

LA FAÇADE

XIVe ET XVe SIÈCLES

Au premier abord, si l'aspect général de la façade paraît un peu monotone et dépourvu des saillies, qu'on est habitué à rencontrer généralement dans les édifices contemporains, on ne tarde pas, après une courte observation, à être frappé de sa magistrale ordonnance, de l'harmonie de ses différentes parties et de la perfection de ses détails. Il faut bien reconnaître également que l'absence des quarante grandes statues qui, avant 1562, occupaient les niches du soubassement et du deuxième étage, contribue quelque peu à lui attirer ce reproche de monotonie.

Divisée dans sa hauteur en deux parties à peu près égales, celle du haut en retrait sur celle du bas, la façade est l'œuvre de deux, sinon de trois époques bien distinctes, et présente une heureuse alliance des XIVe et XVe siècles. Les parties ouvragées y sont distribuées avec sobriété sur l'ensemble, mais avec à propos, et toujours avec la plus grande pureté d'exécution. Comme toutes les grandes œuvres, plus on la voit, plus on l'admire, et son étude révèle toujours de nouvelles beautés.

Assise sur un parvis de trois marches, la base de la façade, qui est la partie la plus riche, se distingue autant par la sévérité de l'ensemble de ses trois portails, que par le mérite de ses sculptures. Les matériaux en sont d'une beauté remarquable, particulièrement pour les premières assises formées de blocs de marbre cipolin, derniers vestiges du forum de Trajan. L'appareil et le tracé des profils sont combinés avec une étude et un soin merveilleux.

De même qu'aux portails de la *Calende* et des *Libraires* du transsept de la cathédrale de Rouen, les piédestaux des ébrasements des trois portails de la basilique de Saint-Jean ont été décorés de plus de deux cents petits bas-reliefs, renfermant tout une encyclopédie de pierre, mode d'enseignement bien conforme, du reste, aux idées du temps. Ce soubassement supportait primitivement une suite de 20 grandes statues toutes anéanties par les calvinistes. Les crampons qui les assujetissaient au fond de leurs niches attestent leur existence passée, mais aucun document ne peut nous aider à les reconstituer.

Ces trois portes, surmontées de gables et de voussures peu profondes, décorées de tout un cortége d'anges et de saints, sont accompagnées et reliées entre elles par six gables plus petits, destinés à encadrer douze autres grandes figures, faisant suite à celles des ébrasements, et dont la restauration par la pensée complète singulièrement l'effet décoratif de cet ensemble.

Malgré la belle entente des lignes et le choix heureux des proportions, on observera combien, dans ces portes, la statuaire est réduite, combien elle est devenue sujette des lignes géométriques. La finesse d'exécution, l'observation très délicate d'ailleurs de la nature, la recherche dans les détails, une certaine coquetterie dans le *faire* remplacent le style grandiose et sévère des artistes *tailleurs d'images* du XIIe et du commencement du XIIIe siècle.

PORTAIL CENTRAL

Primitivement la porte principale était divisée par un trumeau que Germain Pilon avait décoré au XVIe siècle d'une statue d'albâtre représentant S. Jean-Baptiste; mais en 1756, sous prétexte de donner

plus de majesté à leur grand portail les chanoines la firent jeter bas et remplacèrent le linteau horizontal par l'arc surbaissé en style Louis XV, que nous voyons encore. Du tympan, il ne reste plus qu'un informe platras, œuvre de Maurice Gallin, exécuté au commencement de ce siècle.

Nous ne savons rien de positif au sujet de la composition primitive de ce tympan. Toutefois la vignette du *de tristibus Galliæ*, manuscrit exécuté peu d'années après la destruction de cette sculpture, représente ce tympan divisé en trois zônes horizontales (voir fig. 1, p. 49). La scène du Jugement dernier, si généralement adoptée dans l'iconographie de nos cathédrales, pouvait fort bien avoir sa place ici, En tout cas, la suite des anges contenue dans les voussures voisines, indique nécessairement la présence de N. S. ressuscité et triomphant, auquel s'adressaient les adorations et les hommages de la cour céleste.

Disposés dans les quatre voussures concentriques, ces anges sont placés dans de petits édicules, leur nombre variant, suivant l'étendue de chaque gorge, entre 20, 18, 16 et 14.

La première voussure, à compter de l'extérieur, renferme vingt anges musiciens, dont les plus rapprochés de l'extrémité supérieure ont seuls conservé leurs têtes, grâce à leur élévation. Indépendamment de la belle exécution des draperies et des têtes encore intactes, ces différentes figures offrent une intéressante étude sur les instruments de musique alors en usage. On remarque en effet la cithare, la vielle, l'orgue à main, la saquebute, la guiterne, la harpe, le tambour double, le crouth à six cordes, la busine et enfin la flûte traversière et le tambourin attaché sur l'épaule gauche, de façon à pouvoir le faire résonner sourdement avec la tête. Cette manière de jouer de la flûte, avec accompagnement de tambourin, était particulière aux ménestrels.

Dix-huit anges adorateurs occupent la deuxième voussure. La disposition des ailes de la plupart d'entre eux indique des Séraphins. La troisième renferme seize anges acolytes portant des chandeliers, et la quatrième quatorze anges thuriféraires.

Deux rinceaux de vigne sauvage, d'une remarquable exécution, se courbant au bord extérieur de la première voussure et au bord intérieur de la quatrième, forment un cadre parfaitement en harmonie avec tout cet ensemble.

Il est à observer que le statuaire n'a point ordonné ces anges en neuf chœurs, suivant la méthode ordinaire ; il les a distribués en quatre séries avec autant de fonctions attribuées à chacune, correspondant aux quatre fonctions que le chrétien est appelé à remplir dans la maison de Dieu, c'est-à-dire, le chant, l'adoration, l'union avec Jésus-Christ et la prière.

Tout cet ensemble enfin est couronné par un immense gable orné de rosaces en quatrefeuille. Dans l'angle supérieur de cette sorte de fronton on distingue un personnage casqué, portant l'épée et appuyé sur un cartel orné d'un losange rempli par une croix tréflée. Le pourpoint serré à la taille et l'allure générale de cette petite figure ont un caractère italien fort prononcé, mais vouloir déterminer sa signification serait au moins téméraire. Près de là, on lit la date 1756, qui coïnciderait avec l'époque de certaines prétendues restaurations de la façade, entre autres de la démolition du trumeau et du couronnement du grand gable par un vase Louis XV.

PORTAIL DROIT

Au siècle dernier, les tympans latéraux ne montrant plus que les tristes suites du passage des calvinistes, le Chapitre les fit enduire d'une épaisse couche de plâtre, afin d'en régulariser la surface ; c'est ainsi que nous les avions toujours vus. Dans l'espoir de retrouver quelque chose de la composition primitive,

nous dûmes songer à les dépouiller, et grâce au bienveillant concours de l'architecte du monument, M. Desjardins, nous eûmes la satisfaction de revoir au mois de mai 1878, la pierre à nu. Malheureusement, les chanoines, renchérissant sur l'œuvre du baron des Adrets, avaient eu à cœur d'en marteler toute la surface, au point de faire disparaître à peu près tout reste de saillie. Aussi la reconstitution de l'ensemble est-elle devenue, sinon impossible, tout au moins fort délicate.

Occupons-nous d'abord du tympan de droite.

A la partie supérieure du linteau, à droite et à gauche, deux auvents bien conservés paraissent indiquer l'étable de Bethléem, telle qu'on la représentait au XIVe siècle. Les arrachements de deux groupes au-devant indiquent l'Adoration des mages et des bergers. Vers le milieu un ange, en partie conservé, sort d'une nuée et vient annoncer la bonne nouvelle aux bergers. (Luc II, 10.)

Le tympan proprement dit semblerait avoir représenté le Couronnement de la Vierge. Outre le groupe central, deux silhouettes d'anges se voient encore sur les côtés. Au-dessus, le St-Esprit sortait d'un nuage garnissant tout le sommet de l'ogive. La chapelle de *N.-D. du Haut-Don*, située à l'extrémité de la nef correspondante, les figures des prophètes placées dans les voussures, les miracles de N.-Dame, ciselés dans les bas-reliefs du soubassement, viennent confirmer notre interprétation et attestent que cette porte était consacrée à la glorification de la Vierge.

Les patriarches et les prophètes, qui ont prédit ou figuré les destinées de Marie, sont distribués dans les trois voussures et forment ainsi la cour de la Reine du Ciel. Malheureusement les mutilations de ces 36 statues sont tellement considérables que toute nomenclature est impossible. Les attributs particuliers à certains prophètes ont tous disparu; les attributs généraux, tels que le volumen et le philactère sont les seules indications un peu précises qui nous restent.

PORTAIL GAUCHE

Plus mutilé encore que celui de droite, le linteau de cette porte ne laisse pas même apercevoir les silhouettes des figures. Pour le tympan, des nuages en occupent la partie supérieure. Les arrachements de la grande paroi et la direction d'une série de pieds nus et chaussés, encore adhérents à la partie supérieure et saillante du linteau, semblent indiquer quatre grandes figures divisées en deux groupes. Procédant par la même voie de déduction que pour le portail de droite, si on remarque que la chapelle, à l'extrémité de la nef correspondante, était sous le vocable des apôtres Pierre et Paul, et que précisément aux bas-reliefs du soubassement, la vie de S. Pierre est figurée dans 6 médaillons, ne sera-t-on pas tenté de soupçonner ici ou le *Domine, quo vadis*, ou quelqu'autre trait principal de la vie du saint apôtre?

Arrêtons maintenant nos regards sur les figures des voussures. L'artiste y a sculpté 36 statues de saints, assises et disposées comme au portail de droite. Ces 36 personnages ont été également décapités et mutilés dans une partie de leurs attributs. Comment donc attribuer tel reste de statue à tel saint, plutôt qu'à tel autre? Pour comble de malheur, aucun ordre ne semble avoir présidé à la disposition de ces bienheureux. Les saints sont mêlés aux saintes, les évêques aux laïques, les martyrs aux solitaires, sans égard au rang hiérarchique, à la place d'honneur ou à la différence des sexes.

Nous les présenterons donc tels qu'ils sont, en précisant les attributs échappés au marteau dévastateur. Ces attributs, examinés de près avec le plus grand soin, grâce aux échafauds dressés pour le dépouillement des tympans, nous aideront peut-être à deviner la pensée des auteurs de cet ensemble. L'autorité

épiscopale, qui présida à l'ornementation de cette façade, dut certainement songer à perpétuer le souvenir des saints de l'Eglise de Lyon et des saints étrangers, pour lesquels on professait un culte spécial. Nous avons donc demandé la lumière aux annales de l'Église de Lyon, à ses litanies, à ses livres liturgiques, aux patrons adoptés par elle pour les paroisses et les confréries, à ses rapports avec les monastères du diocèse et d'ailleurs. Nous pensons donc avoir pu déterminer assez exactement une vingtaine de statues; pour les autres, qui ont résisté à nos investigations, nous les décrirons fidèlement. Puissent ces quelques notes venir en aide aux hagiographes du diocèse qui voudraient pousser leurs recherches plus avant.

Ces 36 figures, traitées d'une manière particulièrement soignée, peuvent compter parmi la plus belle statuaire de la période ogivale. L'ampleur, l'élégance des draperies, la noblesse des poses, le soin de l'exécution ne font que rendre leur mutilation plus regrettable.

Nous suivrons les sujets en commençant par la rangée extérieure et la figure du bas, côté droit, puis, arrivé au sommet, en reprenant de la même façon les figures correspondantes du côté gauche et ainsi pour les deux autres voussures.

Ire VOUSSURE — *Côté droit.* — 1° Evêque sans attribut particulier. Il porte la tunique, la chape et le pallium; S. Pothin. L'évêque fondateur de l'Eglise de Lyon avait, ce semble, sa place marquée ici; il devait figurer en tête de la glorieuse phalange de saints rangés autour de S. Pierre.

2° Un clerc, chanoine ou abbé, tenant de la main droite un instrument en forme de triangle, mais évidemment incomplet, de la gauche une crosse ou bâton cantoral. — Inconnu.

3° Figure de femme. La tête manque, il est vrai, mais les épaules portent encore la trace de longs cheveux, ainsi qu'on a l'habitude de figurer Ste Madeleine (?) Sur la rive gauche du Rhône s'élevait autrefois une église de Ste Madeleine, où le peuple se rendait en grande dévotion. De plus, la Cathédrale renfermait deux chapelles sous le vocable de la *grande et de la petite Madeleine.*

4° Une vierge tenant de la main gauche une palme, abrite un bélier dans le pan de son manteau. Ste Blandine, l'héroïque martyre de Lyon. Quoique le lion lui soit plus spécialement consacré, le sculpteur lui aura attribué le bélier, symbole de l'immolation, et la palme, symbole du triomphe, qui sont les caractéristiques par excellence du martyre.

5° Une sainte, les cheveux flottants sur les épaules, les seins découverts. De la main droite, elle porte un instrument assez semblable à un râteau propre à déchirer les chairs. Ste Biblis (?). Biblis ou Bibliade est mentionnée dans la lettre des Eglises de Lyon et de Vienne; elle fut soumise à tous les genres de tortures.

6° Evêque appuyé sur deux énormes crochets de fer. — Inconnu.

7° Figure mutilée. Dans la main droite on distingue encore le fer d'une flèche. — Inconnu.

Côté gauche. — 1° Evêque mutilé. S. Irénée figurait indubitablement dans cette légion des saints de l'Eglise de Lyon. Ne pouvant le retrouver ailleurs, on peut conjecturer qu'il devait figurer en tête du premier cordon, vis-à-vis de S. Pothin.

2° Abbé mutilé. Crosse, chape, manipule : S. Romain (?) fondateur du monastère de Condat (plus tard de St-Claude), passa quelque temps au monastère d'Ainay, sous la conduite de l'abbé Sabin. Une de nos anciennes églises était dédiée à S. Romain.

3° Chevalier vêtu d'une cotte de mailles que recouvre le haubert. Il s'appuie de la main droite sur une scie, de la main gauche sur un écu aux armes de Savoie. — Inconnu.

4° Diacre s'appuyant sur une barre de fer recourbée et terminée par un fleuron forgé. On sait que S. Galmier, qui donna son nom à une petite ville du Forez, fut forgeron ou serrurier dans sa jeunesse, avant d'embrasser l'état ecclésiastique dans le Lyonnais. L'archevêque Gauderic conféra à S. Galmier le sous-diaconat vers 650, lorsque ce dernier se faisait remarquer par son humilité dans le monastère de Saint-Just de Lyon (1). Cette pièce de fer forgée est évidemment un souvenir de sa première profession.

5° Ste Agathe, les seins découverts, porte un livre de la main droite, et de la gauche les tenailles, instrument de son supplice. Quintianus, gouverneur de la Sicile en 251, lui avait fait déchirer les mamelles avec des tenailles.

6° Ste Catherine, d'Alexandrie, s'appuyant sur la roue dentée que Maximin Daïa tenta d'employer pour son martyre, vers l'an 312. Un médaillon du soubassement droit est également consacré à cette sainte.

7° Personnage en costume de moine, capuchon relevé sur la tête, s'appuie sur deux meules de moulin reliées par une corde. S. Victor (?), de Marseille, fut écrasé sous une meule. L'abbaye de Saint-Victor avait pour armes une roue.

A la réunion des deux voussures, un ange à mi-corps tient des couronnes réservées aux saints confesseurs.

IIe VOUSSURE — *Côté droit.* — 1° Un laïque, la pointe d'une flèche appuyée sur les genoux. S. Côme et S. Damien (?) sont souvent figurés avec cet attribut, parce qu'ils furent condamnés à être percés de flèches. S. Côme avait une église qui lui était dédiée à Lyon.

2° Laïque sans attribut, la tunique serrée à la taille par une ceinture de cuir. S. Badulphe (?) qui vécut en solitaire au confluent du Rhône et de la Saône, est regardé comme le fondateur et le premier abbé du monastère d'Ainay.

3° Laïque chaussé de souliers à crevés, vêtu d'une tunique dont les manches retombent derrière les coudes, et recouverte d'un riche bliaud boutonné sur le devant. Sur sa poitrine il tient sa tête des deux mains. S. Alexandre (?), de famille noble, dénoncé comme chrétien, eut la tête tranchée.

4° Personnage barbu, drapé dans une longue robe. S. Dorothée (?), solitaire, fondateur du monastère de l'Ile-Barbe.

5° Saint très mutilé, chaussé de souliers à crevés. Cette chaussure indique un personnage de haute distinction. Vettivs Epagathvs (?) est un des plus illustres martyrs qui souffrirent avec S. Pothin, durant la persécution de Marc-Aurèle en l'an 177. Il eut la tête tranchée en sa qualité de citoyen romain.

6° Martyr tenant un livre et une massue. Cette double caractéristique semble désigner S. Bénigne, l'apôtre de Dijon, lequel fut assommé et consomma ainsi son glorieux martyre. Bénigne était comme Irénée, disciple de S. Polycarpe, qui l'avait envoyé dans les Gaules.

Côté gauche. — 1° Diacre, martyr portant entre ses mains son crâne, garni d'une couronne de cheveux. S. Félix, disciple de S. Irénée, fut envoyé à Valence avec Fortunat et Achillée, pour y prêcher au nom

(1) Lamure, *Hist. eccl. du dioc. de Lyon*, M.DC.LXXI, p. 103.

de J.-C. Ils eurent tous les trois la tête tranchée. Indépendamment de S. Denis, de S. Nicaise, de S. Symphorien d'Autun, etc., le nombre des céphalophores ou saints, qu'on représente tenant leur tête est tellement nombreux, qu'on comprendra qu'il est à peu près impossible de préciser ceux que nous rencontrerons encore avec cette caractéristique.

2° Figure drapée dans un manteau agraffé sur l'épaule droite. La section du cou, franchement indiquée, et portant la trace de la râpe, n'est pas une mutilation. La tête, dont l'arrachement se voit sur la poitrine, devait être portée par le personnage. Le pied droit est chaussé, tandis que l'autre est entièrement nu.

(Fig. 18 et 18[1])

(Fig. 17 et 17[1])

A ce dernier signe on doit reconnaître S. Epipode, martyr. Epipode, qui s'était réfugié avec son ami Alexandre chez une sainte veuve nommée Lucie, fut découvert dans sa retraite. Dans sa précipitation pour échapper aux mains des soldats, il perdit une de ses chaussures, qui fut conservée par Lucie comme une précieuse relique (1).

3° Evêque entouré de flammes. S. Polycarpe, évêque de Smyrne, fut placé sur un bûcher; mais comme les flammes respectaient son corps, il fut immolé d'un coup d'épée. Comme fondateur de l'Eglise de Lyon, sa place est tout indiquée ici.

4° S. Fiacre (?) appuyé sur un râteau.

(1) Voir Acta S. S. martyrum Epipodi et Alexandri apud. Boll. 22e et 24e aprilis.

5° Une sainte élevant un crucifix de la main gauche. Ste EULALIE, de Barcelone, vierge et martyre. Elle est représentée une croix à la main, parce qu'elle expira sur une croix. S. Sacerdos fonda à Lyon, vers le milieu du VIe siècle, une église sous le vocable de Ste Eulalie.

6° Un évêque. S. JUST, S. SACERDOS ou S. NIZIER (?).

IIIe VOUSSURE — *Côté droit.* — 1° Chevalier couvert de la cotte de mailles et du haubert, appuyé sur un écu, *au lion rampant.* CHEVALIER GARDIEN DU CHAPITRE (?) (Fig. 17) Huit chevaliers étaient attachés au clergé de la Cathédrale, pour sa défense. Ils avaient leurs entrées dans les assemblées du Chapitre, mais sans prendre part aux délibérations. Le chevalier sculpté à l'entrée de la Cathédrale représenterait ce corps.

2° Personnage tenant sa tête entre ses mains. S. ALCIBIADE (?) (Fig. 17') est un des 48 martyrs qui furent mis à mort dans la persécution de Marc-Aurèle. Il eut la tête tranchée en qualité de citoyen romain.

3° Evêque mutilé tenant sa tête coiffée de la mitre. S. FERRÉOL (?), évêque de Besançon, eut la tête tranchée pour J.-C. Il fut envoyé dans cette ville avec S. Farjeux par S. Irénée, dont ils étaient disciples, pour y prêcher l'Evangile. Suivant la tradition de l'Eglise de Besançon, S. Ferréol était évêque.

4° Moine, un livre à la main. S. BENOIT (?).

5° Un évêque tenant de la main droite sa tête mitrée, de la gauche le glaive, instrument de son supplice. S. DENIS, de Paris. S. Denis est célèbre par le miracle qui suivit son martyre. Ayant été décapité, le saint se releva, et, prenant sa tête entre ses mains, il la porta en triomphe jusqu'à la ville qui a pris son nom. Ce prodige est signalé par les Ménologes des Grecs; il est également rapporté par la plupart des auteurs ecclésiastiques.

Côté gauche. — 1° S. LAURENT, appuyé sur le gril, instrument de son martyre. Le culte de S. Laurent était très populaire à Lyon; où une église située près de Saint-Paul lui était spécialement consacrée.

2° Diacre martyr (Fig. 18). Les chaînes de sa captivité pendent le long de son corps. Derrière lui on remarque, fixées dans le mur, les entraves dont ses mains et ses pieds étaient chargés. S. SANCTUS, diacre de Vienne.

3° Diacre avec une meule de moulin. S. VINCENT (?) (Fig. 18'), diacre de Barcelone, souffrit le martyre pour J.-C. Après sa mort, son corps fut jeté dans la mer avec une grosse pierre au cou, mais il revint sur l'eau comme si cette pierre eût été du liége. Dès le Xe siècle, Lyon possédait une église dédiée à S. Vincent.

4° Un évêque avec pallium, étole et manipule. De la main gauche il tient sa mitre. S. NIZIER (?). Ce prélat est rangé parmi les plus saints évêques de Lyon. Après sa mort, l'église des Saints-Apôtres prit le nom de Saint-Nizier.

5° Abbé entièrement mutilé. — Inconnu.

De l'analyse de ces trois portes, ne semble-t-il pas ressortir que le statuaire ait voulu traduire sur la façade de Saint-Jean cette parole de S. Jean-Chrysostôme : *L'Eglise est le Ciel en petit.* En effet, au-dessus des trois portails, nous admirons une image réduite de la Jérusalem céleste; au centre, Jésus-Christ entouré de ses anges; à droite, la Vierge couronnée, au milieu des patriarches et des prophètes de l'ancienne loi; à gauche, l'Eglise triomphante ou les saints ayant S. Pierre à leur tête.

Nous aurions à parler des gargouilles placées au niveau de la naissance des trois gables des porches. Mais leur composition symbolique demandant certain développement, nous en traiterons au chapitre consacré à la sculpture, afin de pouvoir terminer de suite la vue d'ensemble des grandes lignes de la façade.

Au-dessus des trois portes se déroule, dans toute la largeur de la façade, une arcature aveugle, coupée par le gable du grand portail. L'exécution des profils et de la sculpture de ces arcades offre déjà quelques différences avec la partie inférieure ; on y pressent l'approche d'une nouvelle transformation architecturale. Dans le cours de l'année 1476, le doyen du Chapitre, Claude de Gaste, ambassadeur de France à la cour de Rome, avait obtenu du pape la confirmation de toutes les faveurs spirituelles que ses prédécesseurs avaient accordées à l'Eglise de Lyon. Au retour du doyen, porteur de la bulle de Sixte IV, il y eut, à cette occasion, une procession générale, et on sculpta contre ces arcatures les armes de ce pontife et celles de France, encadrées dans deux édicules du xv[e] siècle.

Une balustrade, divisée dans sa longueur par des pinacles remaniés au siècle dernier, forme le couronnement du premier étage (1).

Ici commence l'œuvre de l'architecte de la fin du xiv[e] siècle, Jacques de Beaujeu.

Ce second étage, plus sobre de détails que le précédent, se compose d'abord d'un mur haut et large, en retrait sur la partie inférieure, et flanqué au nord et au midi de deux tourelles qui, tout en servant de montée d'escalier pour parvenir au faîte de l'édifice, constituent de robustes contre-forts. Au centre, la grande rose, aux pétales élégamment découpés, fut achevée en 1392 et vitrée en 1394, par Henriet de Nivelle (v. p. 9). A droite et à gauche de cette rose, deux groupes de niches abritaient des statues, dont les culs-de-lampe seuls ont échappé au vandalisme. Dans celui de gauche, on a installé le cadran de l'horloge. Ces culs-de-lampe sont composés de personnages accroupis portant des banderoles sans inscriptions, au nombre desquels on reconnaît aisément Moïse avec les tables de l'ancienne loi.

Une deuxième balustrade couronne cet ensemble et sert de base au grand pignon et aux deux tours qui ne se dégagent de la façade qu'à partir de ce niveau.

Ce pignon, simple motif décoratif, comme le xv[e] siècle en produisait souvent, ne se soutient que par son aplomb, et pour en diminuer la charge, le constructeur a eu soin d'y percer une longue baie à meneau, de la plus grande élégance. A droite et à gauche de cette ouverture, les figures modernes de la Vierge et de l'ange de l'Annonciation décorent la partie pleine du pignon, et enfin une statue également moderne du Père-Eternel, assis à l'extrémité supérieure, remplace celle qui a été décapitée en 1562, au prix de la vie du calviniste démolisseur. (V. p. 49, Fig. 1.) Les débris de ces trois *pourtraictures, taillées au vif* en 1481 par Hugonin de Navarre (v. p. 10), subsistent encore adossés à l'extérieur du chevet de la Cathédrale.

Les quatre faces des deux clochers sont percées de grandes ouvertures divisées par des meneaux; une balustrade avec pinacles et crête fleuronnée en couronne le sommet.

A n'en pas douter, ces deux tours étaient destinées à recevoir des flèches peu élevées. On remarque effectivement sur la plate-forme les souches d'arêtes de pierre accusant le projet d'une flèche octogonale. Aux quatre angles, les arrachements de quatre pinacles, devant servir de motif décoratif, sont également très reconnaissables, le tout portant sur quatre trompes.

(1) Le 24 mai 1709, la démolition et la reconstruction des clochetons et de la balustrade de la première galerie de la façade furent confiées aux architectes Jean Odet et Louis Dondain. *Arch. du Rhône*, arm. David, v. 2, f° 11.

LES CHAPELLES

LES AUTELS. — LES TOMBEAUX.

Vers la fin du XIIIe siècle ou le commencement du XIVe, on établit au milieu de la Cathédrale un jubé et de riches clôtures enveloppant entièrement le chœur, dans lequel le Chapitre se renfermait séparé de la foule. Mais comme il fallait que les fidèles, qui ne pouvaient voir les cérémonies se faisant dans le chœur fermé de toute part, pussent cependant assister aux offices, on fut amené à ériger de nombreux autels adossés au jubé, aux clôtures du chœur, et même contre les piliers des nefs. De magnifiques fondations individuelles, dues à la piété, peut-être même souvent à l'ostentation, amenèrent également la construction successive de chapelles latérales, entre les contre-forts.

Au siècle dernier, on comptait encore une trentaine d'autels ou de chapelles à l'usage du clergé de la Cathédrale de Lyon, le plus important de France, par ses titres de noblesse, le nombre de ses membres et l'antiquité de ses rites. Avec la Révolution, les autels ont disparu, mais les chapelles latérales subsistent encore, et attestent par leurs décorations mutilées la richesse que les fondateurs déployaient dans leurs constructions.

Nous allons donc les décrire dans l'ordre qu'elles occupent, en commençant par le côté méridional. Nous ne parlerons que de leurs particularités architectoniques ou archéologiques, renvoyant à la partie historique pour ce qui concerne leurs fondations. Nous mentionnerons également les autels et les tombeaux, chaque fois que sur notre route nous croirons pouvoir reconnaître la place de ceux dont les *actes* ont conservé la mention.

(A)*

NOTRE-DAME-DU-HAUT-DON

1110 à 1140.

Contemporaine de la fondation du chœur, cette chapelle, primitivement sous le vocable de Notre-Dame-du-Haut-Don, aujourd'hui sous celui de la Croix, communiquait avec le chœur. Depuis le commencement de ce siècle, elle en a été isolée par une clôture au niveau du soubassement.

Ayant eu déjà occasion de tracer les principaux caractères de son architecture (p. 61), nous éviterons de nous répéter. Pour les titres et fondations, on peut consulter la notice historique (p. 13).

Le vocable *sub titulo Crucis* ne lui a été donné que depuis la Révolution, époque où on détruisit l'église Sainte-Croix, voisine de la Cathédrale, et où l'on conservait avant les troubles de 1562 la relique de S. Jean, et plus tard celle de la vraie Croix. Cette dernière relique fut sauvée des ravages de 1793 par le comte Agathange de Rully.

(*) Les lettres accompagnant les titres des Chapelles correspondent au plan.

Cette chapelle sert actuellement de *réserve* pour le Saint-Sacrement, conformément aux anciennes traditions liturgiques. Avant 1793, c'était à Sainte-Croix, alors église paroissiale, qu'on allait chercher le Saint-Ciboire pour les grandes cérémonies de Saint-Jean, où on l'apportait processionnellement.

Plusieurs personnages de distinction reçurent la sépulture dans cette chapelle, notamment Isabeau d'Harcourt, veuve d'Humbert VII, dernier sire de Thoire-Villars. On voit encore adossé au pilier de gauche, contre le chœur, un cartouche en pierre dans le goût du XV[e] siècle et élevé sur un pied-droit décoré d'une statuette. L'inscription actuellement effacée rappelait la fondation pieuse qu'Isabeau d'Harcourt avait faite à cette chapelle (1).

Signalons devant l'autel une pierre tombale, de marbre noir, décorée d'une grande croix de marbre blanc, terminée par des écussons et des fleurons du XV[e] siècle. Toute la ciselure et les inscriptions en ont disparu. Cette pierre doit recouvrir les restes d'Isabeau d'Harcourt. Les armes d'Harcourt étaient : *de gueules à deux fasces d'or.*

Trois autres pierres tombales figurent encore dans le dallage de la chapelle, mais la gravure en est absolument méconnaissable.

LA MADELEINE

1200 A 1220.

Dans la face orientale du transsept méridional, on distingue une sorte de niche large et haute, terminée par une ogive et servant actuellement de communication avec la sacristie du Chapitre. C'est là que se trouvait la chapelle de la Madeleine, plus généralement désignée sous le titre de Petite-Madeleine. Elle fut fondée et dotée dans les premières années du XIII[e] siècle par le sacristain de Saint-Paul, Pierre de Montbrison. (V. p. 15.)

En face, on voit encore la dalle recouvrant le corps d'un des bienfaiteurs de cette chapelle, le

(1) Voici cette épitaphe telle que Quincarnon nous l'a conservée :

« Cy devant gist Isabeau de Harcourt, relaissée de « feu Monseigneur Humbert de Thoire et de Villars, « dame de Roussillon, Riverie, Châteauneuf, d'Argoire et du Bois, laquelle a ordonné dire, ou faire « dire en tout temps, en cette chapelle, par les chanoines du Chapitre de cette église, tous les jours, « une messe avant ou après l'office de saint Jean-Baptiste en bas, et toutes les semaines y faire faire « la procession après ladite messe, par ceux de ladite « église, à tel jour qu'elle sera sevelie, et chanter les « oraisons sur sa tombe. Et chaque jour de Carême, « des Avents et des Quatre-Temps, livrer perdurablement à chacun de ladite église accoutumé de « prendre livraisons, qui sera, à Matines ou à la « grand'messe et à Vèpres, en accroissant de leur « livraison accoutumée de délivrer en icelle église, telle « somme d'argent, comme il semblera bon esdits seigneurs délivrer, et de leur consentement. Et faire tous « les ans, à semblable jour qu'elle sera sevelie, un anniversaire solennel, et dire la messe avec deux mitres « de Saint-Jean et après faire procession par ceux de « ladite église sur sa tombe, en priant Dieu pour le « salut de son âme et de ses prédécesseurs. Et pour « accomplir les choses susdites, leur a donné et remis « les villes et châteaux de Châteauneuf et Dargoire, « ensemble toutes les rantes, revenus, émoluments juridiques d'iceux. Laquelle dame fut ensevelie l'an de « grâce 1443, 7 juin. Dieu par sa miséricorde aye l'âme « d'icelle. Amen. »

Quincarnon, *Saint-Jean*, p. 55.

Voir l'excellente notice sur Isabeau d'Harcourt, publiée par M. Vachez, dans la *Revue du Lyonnais*, 1868.

chanoine Raymond Liatard du Pinet. Ses armes : *d'argent à la bande d'azur chargée de 3 fleurs de lys d'or,* sont gravées à droite et à gauche de son effigie encadrée par l'inscription suivante :

> **ANNO : DOMINI : M : CCC : XVII : TERCIO :**
> **NONAS : MAII : OBIIT : RAYMONDUS : ....**
> **........................... ET : HIC : OMNI**
> **UM : FIDELIUM : DEFUNCTORUM : MISERICORDIA : DEI : REQUIESCAT : IN : PACE : AMEN.**

A côté de la tombe de Raymond Liatard, on reconnaît encore celle du grand sacristain Pierre de Crozet, enterré avec son neveu. L'inscription et les écussons sont à peu prés effacés. Voici ce que Quincarnon nous en a conservé :

> « Hic jacent venerabiles viri Petrus de Croseto, decretorum doctor, huius ecclesiæ Lugd. archisacrista, qui ob.
> « maii, 138... et eius nepos Petrus de Croseto ob. 3 non maii, 13... 6... »

Les armes sont méconnaisables, mais elle sont ainsi blasonnées par le tableau des Comtes de Lyon : *d'azur à une vache passant d'or et un lambel de 5 pendants de gueules.* Au centre, est une figure de chanoine mitré, sous un dais gothique.

Outre la Petite-Madeleine, les actes font encore mention d'une autre chapelle désignée sous le nom de Grande Madeleine, et située entre la précédente et celle de Notre-Dame-du-Haut-Don. (V. p. 16.) Ce ne pouvait donc être qu'un autel à proprement parler joignant le pilier de l'entrée de la chapelle de Notre-Dame-du-Haut-Don.

Rappelons encore les deux autels suivants : celui de Saint-Ignace, édifié à la fin du XIIIe siècle, et celui de Sainte-Apollonie datant probablement du premier quart du XIVe siècle. Ils se trouvaient l'un à droite, l'autre à gauche de la Petite-Madeleine. (V. p. 26 et 28.)

(B)

SAINT-RAPHAEL

1494.

Edifiée et dotée par le doyen Claude de Feugères en 1494 (v. p. 20), cette chapelle qui est contiguë au petit porche donnant dans la cour de l'archevêché, ne sert depuis longtemps que de magasin. Elle communiquait au siècle dernier avec la grande maison des Comtes de Lyon, dite de la *Manécanterie*, par des ouvertures donnant dans le grand escalier.

L'autel de Saint-Antoine et Saint-Yves, datant de 1358 (v. p. 28), était dans le voisinage de cette chapelle, puisqu'il est dit dans les actes qu'il se trouvait près du bénitier, *prope aquam benedictam*, ainsi que celui de Saint-Martin et Saint-Blaise, situé près du bénitier et de la chapelle du Saint-Sépulcre (v. p. 29). Le bénitier devait donc se trouver, comme actuellement encore, à côté de la petite porte s'ouvrant dans le bas côté méridional entre le transsept et la chapelle Saint-Raphaël.

Devant l'emplacement de ces autels on distingue plusieurs pierres tombales toutes effacées, sauf celle du fondateur de l'autel Saint-Martin et Saint-Blaise sur laquelle on lit encore, mais avec peine :

> **.......VIR : DNS : AMELIUS : BASSETI : LICENTIATUS : IN : LEGIBUS : DECANUS :**
> **QUI........**

(C)

SAINT-SÉPULCRE

1401.

Fondée par l'archevêque Philippe de Thurey en 1401 (v. p. 16), cette élégante construction est due au maître de l'œuvre, Jacques de Beaujeu, le même qui acheva les deux dernières travées et la façade de la Cathédrale.

De forme rectangulaire, elle comprend deux travées séparées par un arc-doubleau et voûtées en arc-d'ogive. A la paroi orientale, au-dessus de l'autel, le mur est percé d'une riche fenêtre, aujourd'hui aveugle, mais qui recevait le jour du levant, avant la construction de la chapelle Saint-Raphaël. Les découpures élégantes de ce fenestrage sont actuellement en partie cachées par un rétable moderne. Une piscine contemporaine de la construction, occupe la droite de l'autel.

La paroi méridionale est percée d'une porte donnant accès dans l'ancien cloître, et couronnée par les armes de l'archevêque fondateur : *de gueules au sautoir d'or.* A la suite subsistent encore les restes d'un tombeau magnifique, probablement celui de l'archevêque Philippe de Thurey, qui demanda à être inhumé dans sa propre chapelle. Il se compose d'une arcade géminée avec retombée centrale. Les deux gables supérieurs sont d'une belle exécution et se trouvaient couronnés de cinq statuettes, détruites en 1562.

La décoration la plus riche de la chapelle consiste dans les deux verrières, qui reçoivent les rayons du midi, et dont les ajours seuls ont conservé leurs anciennes peintures. Ce sont des anges musiciens mélangés aux armes de Philippe de Thurey. Les compositions du bas sont modernes et dues comme celles de la chapelle des Bourbons, aux pinceaux de Maréchal.

Au dire de Clapasson, cette chapelle possédait encore au siècle dernier un Christ au tombeau, de Perino Del Vaga.

Le dallage conserve encore les pierres tombales suivantes :

1° Celle du doyen de Montchenu, mort le 12 juillet 1472. On y lit cette épitaphe :

Hoc jacet in tumulo in sacro fonte
nominatus Gaufridus de Montecanuto
quondam hujus alme Lugdunensis
decanus in sacris canonibus doctorat.
qui obiit anno Domini millesimo cccc'
lxxii : et in hac capella tumulatus
mense iulii die....... cuius anima requiescat
cum Dei suffragio electorum consorcio
Amen.

Pierre : Haut., 0,m83 ; Larg., 0,m70.

Au bas sont gravés deux écus aux armes des Montchenu : *de gueules à la bande engrêlée d'argent.*

2° Celle de Jean de l'Aubépin, de Humbert de Varax et de Pierre de Grolée. La dalle, qui recouvre les corps de ces trois fondateurs de la chapelle, est un beau spécimen des décorations tumulaires d'un emploi

si fréquent au moyen-âge (Fig. 5, p. 17). Malheureusement les cuivres gravés qui formaient les armoiries, la tête et une partie du costume ont disparu avec les révolutions. L'inscription suivante se lit dans le champ d'encadrement :

Hic jacent venerabiles viri domini Johannes de Alba
spinu prepositus Forverii in ecclesia Lugdunensi qui obiit die iiii mensis mai anno Domini m cccc xviii et Humbertus
canonicus dicte ecclesie qui obiit mensis....... anno [de Varas
Domini m cccc xl et Petrus de Grolea...... qui obiit die...... mensis...... anno domini m cccc.....

Les armes de l'Aubépin, de Grolée et de Varax, qui devaient occuper les écussons de la bordure, étaient pour le premier : *d'azur au sautoir d'or cantonné de 4 billettes de même ;* pour le second : *gironné d'or et de sable ;* et pour le troisième : *écartelé de vair et de gueules.*

3° Celle de Jean d'Amanzé, chanoine décédé le 21 janvier 1479 ; de Pierre d'Amanzé, sacristain, décédé le 20 novembre 1461, et de Renaud d'Amanzé, maître de chœur, décédé le 9 septembre 1465, reposant tous les trois sous la même pierre. Au-dessous de leurs trois effigies, leurs armes se trouvent gravées : *de gueules à 3 coquilles d'or, 2 et 1* (Fig. 6, p. 17). L'inscription porte :

Hic : jacent : egregii : viri : domini : Johannes : de Amanziaco : [obierunt :scilicet :
camerarius : Petrus : de : Amanziaco : sacrista : et : R : de Amanziaco : magister : chori : ecclesie : Lugduni : qui :
dictus : camerarius : die : xxi : mensis : ianuarii : m°cccc° lxxix : dictus : sacrista : [pace : amen.
die : xx : mensis : novembris : m°cccc°lxi : et : magister : die : ix : mensis septembris : m°cccc°lxv : anime : requiescant : in :

4° Celle de Guillaume de la Poype, précenteur de l'Eglise de Lyon, en costume canonial, et tenant à la main le bâton cantoral (Fig. 7, p. 18). L'inscription porte :

✠ HIC : IACET : GUILLE
LMUS : DE : POYPIA : VENERABILIS : PRECENTOR : ECCLESIAE :
LUGDUNI : QUI : OBIIT : ANN
O : DOMINI : MCCLXXXVII : KAL : MAII : ANIMA : EIUS : REQUIESCAT : IN : PACE : AMEN.

Les chanoines de l'Eglise de Lyon, les custodes de Sainte-Croix, ainsi que certains dignitaires ecclésiastiques étaient souvent enterrés à Saint-Irénée. La tombe de G. de La Poype y fut trouvée et transportée à la Cathédrale, à la place où on la voit actuellement.

Comme le prouvent ces différentes pierres tombales, les chanoines Comtes de Lyon portaient la chasuble et même la chape, la mitre et les gants pontificaux.

5° Celle de Louis et de Guillaume de la Barge, autour de laquelle se lit l'inscription suivante :

HIC JACET NOBILIS ET REVERENDUS D.
LUDOVICUS DE LA BARGE ABBAS DE IDRACO CANONICUS ET COMES
HUJUS LUGDUNENSIS ECCLIÆ; NECNON D.
GUILLELMUS DE LA BARGE EIUSDEM ECCLÆ CANONICUS ET COMES.

La décoration de la pierre est formée de distiques latins, de têtes de mort et des armes de La Barge qui sont : *d'argent à la bande de sable,* réunies à celles de 3 branches de la maison du chanoine.

Citons encore la tombe de Mgr Fransoni, mort à Lyon en 1862, et celle de Mgr Ginoulhiac, archevêque de Lyon, mort en 1875.

(D)
CHAPELLE DU SAINT-SACREMENT

Fig. 19.

Cette chapelle est plus généralement connue sous le nom de chapelle *des Bourbons*, en mémoire de son fondateur, Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, qui la fit construire à la fin du xv[e] siècle. (Voir la notice hist., p. 20.)

Le cardinal Charles de Bourbon étant mort le 13 septembre 1488, laissant son œuvre inachevée, son frère Pierre, comte de Forez, se chargea de la terminer. Ces travaux furent achevés dès les premières années du xvi[e] siècle.

Charles de Bourbon fut inhumé dans la chapelle qu'il avait fondée, sous un splendide mausolée de marbre blanc où il était représenté en haut relief. Ce monument fut détruit par les calvinistes en 1562, mais son corps repose encore dans le caveau de cette chapelle, où il a été reconnu en 1816, au moment des réparations faites sous les ordres de M. Courbon (1).

Composée de deux travées, cette chapelle communique avec le collatéral sud par deux hautes arcades ogivales ouvertes entre les contreforts, et décorées comme les voûtes de nervures et de pendentifs. Quoique portant de nombreuses traces des dévastations des calvinistes, elle n'en est pas moins restée un des joyaux de la

(1) Nous croyons devoir reproduire le procès-verbal de cette constatation, bien qu'il l'ait déjà été par M. le comte G. de Soultrait dans ses notes de l'Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez Lyon, Perrin, 1868, vol. II, p. 407. « .... Le vendredi 27 septembre 1816, on travailloit à la dépaver (*la chapelle des Bourbons*) pour y mettre une mosaïque, lorsqu'à neuf heures du matin on découvrit un caveau long de 12 pieds 3 pouces, large de 8 pieds 6 pouces, haut de 6 pieds, parfaitement propre, dans lequel on est descendu à l'aide d'un escalier en pierre, et on a trouvé, après 328 ans de clôture, un cercueil long de 6 pieds et large, vers la tête, de 2 pieds, en bois de chêne revêtu de plomb, renfermant le corps du Cardinal de Bourbon, qui avait fondé et doté cette chapelle, et qui y fut inhumé. Il mourut le 17 novembre 1488 (*sic*). Au pied du cercueil sont gravés sur le plomb les armes du Cardinal, le chapeau, la croix, trois fleurs de lys, avec la devise : N'ESPOIR NE PEUR. Sur le cercueil est une plaque en cuivre sur laquelle on lit :

« CAROLUS CARDINALIS EX BORBONIORUM DUCUM REGIA FAMILIA, SANCTITATIS ET MUNIFICENTIÆ EXEMPLUM, PONTIFEX LUGDUNENSIS, SUMMO SUI DESIDERIO OMNIBUS MORTALIBUS RELICTO, CORPORIS ERGASTULUM DIMISIT IN TERRIS ANNO AB EXORTA SALUTE MCCCCLXXXVIII PRIMUS IDUS SEPT. HEU QUO LUMINE ORBIS, ORBATUS EST ! »

« Les pieds sont fermes, la tête a encore quelques cheveux, les

Primatiale. Merveille de l'art décoratif du xve siècle, elle a souvent été comparée pour la délicatesse de ses sculptures aux dentelles de l'église de Brou ; mais hâtons-nous d'ajouter que la sépulture de Marguerite d'Autriche n'a jamais rivalisé, pour la pureté de style, avec la construction des ducs de Bourbon.

Aux arcs formerets des parois latérales, et à l'arc doubleau divisant les deux travées, de profondes, gorges laissent en relief le monogramme du Cardinal (Fig. 20) alternant avec sa devise, c'est-à-dire un *dextrochère* ou bras revêtu d'un manipule et tenant un glaive flamboyant (1) (Fig. 21).

Fig. 20.

Fig. 21.

A gauche de l'autel, encadrant l'épaisseur du contrefort, une frise admirablement composée, égalant en délicatesse les sculptures les plus fouillées de Brou, présente encore la devise particulière du Cardinal, accompagnée du chiffre de Charles, Pierre, Suzanne de Bourbon, d'Anne de France, et la devise bien connue : NESPOIR NE PEUR, « qu'on peut adapter à la pureté d'intention « qu'il apportoit au service de Dieu ou à la « fermeté de cœur qui reluisoit en sa con- « duite (2). » Le tout enlacé dans une luxuriante végétation de grappes et de feuilles de vigne. C'est contre cette paroi que se trouvait la statue tumulaire en marbre du Cardinal, agenouillée sur un sarcophage, remplacée actuellement par la copie de l'inscription trouvée sur son cercueil.

Aux parois méridionales et occidentales règne, à trois mètres au-dessus du sol, une galerie ménagée dans l'épaisseur de la muraille, formant tribune. Vis-à-vis de l'autel, elle est bordée par une balustrade à jour, découpée avec un art infini ; le nom du fondateur *Charles* s'y trouve en toutes lettres. En retour d'équerre, le cerf ailé (3) enlacé du ceinturon portant le mot ESPÉRANCE (4), occupe concurremment avec le chiffre de

mains sont sur la poitrine, les bras sont détachés, le cordon qui ceint le corps tient bien, on n'a pu l'arracher, il est de soie grese, rouge, bien conservé, la chasuble est d'étoffe rouge à fleurs. Le cercueil est supporté par deux traverses en fer soutenues au milieu de deux pieds aussi en fer, l'un à la tête, l'autre au pied du cercueil ; les deux traverses sont à environ 2 pieds au-dessus du sol. Le plomb s'étant détaché sous le cercueil presque en entier, on a placé le cercueil sur un plateau en chêne de la même dimension, et immédiatement avant la clôture, on a fait brûler de l'encens dans le caveau.

« Ledit caveau est au pied de la colonne, au milieu de la chapelle ; il commence à la base de la colonne et s'étend vers le mur de l'autel en ligne droite, en sorte qu'il paraît situé entre l'autel et la seconde barrière d'entrée de la chapelle. On a clos ce caveau en ôtant l'escalier de pierre, pratiquant une avenue souterraine plus large et plus longue où l'on descendra avec une échelle, et sur cette avenue sont deux plateaux de chêne très forts. Ladite clôture a été faite le mercredi 2 octobre 1816, à 6 h. après-midi. *Signé* ALLIBERT, *Pro-Secrétaire de l'Archevêché.* »

(1) Paradin interprète ainsi cette devise : « L'espée versatile et flamboyante que portait en devise Charles, Cardinal de Bourbon, sous le titre de Sainct-Martin, représentait le vrai glaive des prélats de l'Eglise, et glaive de l'esprit, selon sainct Paul, qui est la parole de Dieu. (*Devises héroïques, p. 32.*) » Voir également, au sujet de l'emblème du dextrochère : Menestrier, *Origine des ornements des armoiries.*

(2) La Mure, édition de Chantelauze. Lyon, Perrin, tome II, p. 404.

(3) Dès la seconde moitié du xve siècle, le cerf ailé apparait fréquemment sur les monuments des ducs de Bourbon. Aux portes de l'église de Villefranche-sur-Saône, qui reçut les libéralités de Pierre de Bourbon, en 1499, pour l'édification du portail de la façade, on distingue aussi le cerf enlacé avec la ceinture portant la devise, *Espérance*, courant à travers des tiges de chardon. Dans une cour de la même petite ville, un écusson sculpté aux armes du duc Pierre II, entouré du collier de saint Michel, accosté des lettres P et A, initiales du duc et de sa femme, est également supporté par deux cerfs ailés. L'opinion de M. le comte G. de Soultrait « est qu'il ne faut pas chercher l'origine de cet attribut dans quelque épisode de l'histoire des ducs, et qu'il fut adopté à l'imitation des cerfs qui servirent souvent de supports aux armes des rois de France, depuis le règne de Charles VI jusqu'à celui de François Ier. » (*Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 80.)

(4) Cette devise était celle de l'ordre de Notre-Dame de Bourbon, institué par Louis II de Bourbon, en 1370, lors de son séjour à Moulins, à l'occasion de son mariage avec Anne, dauphine. Les chevaliers qui devaient être nobles et avoir donné des preuves de courage étaient au

Pierre et de sa femme Anne de France, fille de Louis XI, les ajours de la même balustrade (Fig. 22, ci-devant). A la corniche du dessous rampent de belles tiges de chardon et de vigne sauvage. Dans le *cherdon*, comme on l'écrivait alors, et comme on l'a souvent répété depuis, on a voulu voir un jeu de mot sculpté, par lequel le duc Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, aurait perpétué l'expression de sa reconnaissance envers le roi Louis XI, pour le *cher don* qu'il lui avait fait en lui donnant en mariage sa fille, Anne de France. Il est plus probable que ces ornements ne sont qu'une allusion à l'ordre de Notre-Dame de Bourbon.

Ce n'est pas sans un serrement de cœur qu'on voit toutes ces niches vides, aujourd'hui, des nombreuses statues, qui avant le passage du baron des Adrets, devaient animer cet oratoire princier. Mais le fanatisme anti-religieux n'a pas été seul à porter la main sur ces merveilles de pierre. On reconnaît encore aux arcs d'entrée les arrachements de la clôture sculptée qui séparait la chapelle de la basse nef. En 1755, les chanoines, Comtes de Lyon, la firent démolir et jeter aux décombres, sans souci des fines ciselures dont elles étaient couvertes, pour la remplacer par l'indigne barrière de bois qui se voit actuellement.

La chapelle reçoit le jour à l'occident par une magnifique rose flamboyante, et au midi par deux belles verrières dont les ajours supérieurs ont conservé leurs anciennes peintures. Nous en parlerons au chapitre des vitraux.

(E)
CHŒUR D'HIVER DU CHAPITRE
dans l'ancien cloître.

1400

Immédiatement à la suite de la chapelle des Bourbons, une porte plein cintre met en communication la Cathédrale avec l'ancien cloître, en contre bas de huit marches, et dont il reste encore 5 travées (1). C'est actuellement le chœur d'hiver du Chapitre.

---

nombre de 26. Leur marque distinctive était une ceinture de velours bleu céleste, avec le mot *Espérance* brodé en or. Le collier portait également le même mot avec une image de la Vierge et une tête de chardon émaillée de vert. « Comme le chardon est armé pour se défendre lui-même, le chevalier doit toujours être prêt et sous les armes pour sa propre défense et pour celle de son prochain. » M. de La Carelle. *Hist. du Beaujolais*, I, p. 240. *Hist. des Ordres militaires*. Amsterdam, Desbordes.

(1) Le clergé de la Cathédrale de Lyon occupait autrefois deux cloîtres renfermés l'un dans l'autre. D'abord le grand cloître ou cloître extérieur, qui n'était à proprement parler qu'une enceinte fortifiée, renfermant une partie notable du quartier Saint-Jean, compris la Cathédrale, les deux églises de Sainte-Croix et de Saint-Etienne, diverses constructions affectées au logement des chanoines et des officiers de l'église, et enfin le petit cloître contigu à la Cathédrale. Le plan de Lyon du XVIe siècle nous en a conservé une vue cavalière, donnant une assez juste idée de son ensemble. (Fig. 22).

Démoli au milieu du XIIe siècle par le comte Guy de Forez, le grand cloître fut rétabli par l'archevêque Guichard, en même temps qu'il reprit la continuation des travaux de la Cathédrale vers 1175 (v. p. 7). Cette enceinte, appuyée à la Saône par ses deux extrémités, était percée de six portes, dont la plus importante nommée Porte-Frau ou Porte-Froc, s'ouvrait au nord, non loin de l'église de Sainte-Croix.

« Une autre porte du cloître regardait la Saône, et se nommait porte de Savoie, parce qu'elle était près de l'hôtel de ce nom, situé au-devant de l'église et maison de Saint-Alban. Toutes les portes se fermaient exactement chaque soir, après qu'on avait tinté à Saint-Nizier le *seval*, vulgairement appelé *chasse-ribaud*, et que le guette ou guyette de Fourvière avait

Fig. 22.

sonné de la trompette pour donner le signal du couvre-feu. Les guichets restaient ouverts jusqu'au grand seval de Saint-Jean qui se

Au tympan intérieur de cette porte subsiste encore, quoique mutilée, une sculpture très élégante et d'une remarquable exécution, représentant la Vierge-Mère et deux anges adorateurs. Cette composition est contemporaine de la façade, c'est-à-dire du XIVe siècle.

Le mur latéral de la première travée est occupé à droite par un tombeau engagé, formé d'une arcade surmontée d'un gable avec crochets et fleurons. On n'en connaît pas la destination. Vis-à-vis, aux deux premières travées, adossées à la chapelle des Bourbons, des arcatures aveugles contiennent les armoiries de Charles de Bourbon : *d'azur à 3 fleurs de lys d'or, 2 et 1 brisé d'un cotice de gueules sur le tout*, surmontées du chapeau cardinalice. Les travées suivantes, disposées en claires-voies, communiquaient avec le préau intérieur du cloître. Aux clefs de voûte, le lion et le griffon du Chapitre.

Au dire de Quincarnon, il y avait dans le cloître la chapelle de Sainte-Anne, où étaient inhumés les *perpétuels*, les *habitués*, et quelqu'autres personnages de distinction. Au pied de l'escalier, on reconnaît encore les inscriptions tumulaires de plusieurs perpétuels, entre autres de Jean Bernard, chapelain perpétuel de l'Eglise de Lyon, mort le 3 février 1647, à l'âge de 98 ans ; de Florent Blanchery, chanoine de l'Ile-Barbe, chapelain perpétuel de l'Eglise de Lyon, décédé le 16 octobre 1636, à l'âge de 80 ans ; de Claude Pinet, prêtre perpétuel, mort le 19 août 1670, à l'âge de 80 ans.

(F)

CHAPELLE DE SAINT-PIERRE

(1120 ENVIRON)

Traversant la grande nef et remontant au côté nord de l'édifice, nous suivrons le même ordre, en commençant par la chapelle la plus ancienne qui est celle de Saint-Pierre, faisant pendant à celle de Notre-Dame-du-Haut-Don, également contemporaine du chœur (v. p. 14). Actuellement, sous le vocable de la Vierge, elle est en même temps chapelle paroissiale.

Comme elle est en tout semblable à celle du côté opposé, nous éviterons les redites, et signalerons seulement la statue de la Vierge, placée au-dessus de l'autel et due au ciseau d'un élève de Canova, Maximilien. A la paroi nord, une porte percée dans le soubassement de choin poli, mettait la chapelle en communication avec le *vestiaire*, construit en 1452 (v. p. 10), et servant aujourd'hui de magasin.

L'archevêque Jean de Talaru, qui fut un des fondateurs de cette chapelle, la choisit pour le lieu de sa sépulture. De son vivant, il y fit préparer son tombeau qu'on reconnaît encore à droite en entrant. Sur cette tombe, bien que très effacée, on distingue encore les deux acolytes incrustés à droite et à gauche du

faisait entendre sur les huit heures ; alors on les fermait jusqu'au troisième coup de Matines ; les portes ne se rouvraient que lorsque le guette de Fourvière avait sonné de nouveau. Un seul guichet, du côté de l'hôtel de Savoie, restait ouvert, pour introduire dans les prisons de l'Archevêché les prisonniers faits pendant la nuit par la justice de l'archevêque. Dans ces temps reculés, c'était celui-ci qui avait la police de la ville »

Le petit cloître proprement dit, spécialement affecté au Chapitre, au temps de la vie commune, formait une cour ou préau central attenant au côté méridional de la Cathédrale, à laquelle il était directement relié par la galerie dont il reste encore les cinq travées qui nous occupent. Il comprenait en outre le réfectoire, la salle capitulaire, le lavoir pour les chanoines décédés, le pilori de la justice du Chapitre, etc. . Ne pouvant nous étendre ici sur les usages du Chapitre, nous renvoyons aux auteurs spéciaux, particulièrement aux notices de Leymarie et de l'abbé Jacques, et surtout aux manuscrits du custode Deville

« Le cloître fut forcé et pillé en 1269 et en 1310 par les habitants de Lyon. Il le fut encore en 1562 par les calvinistes, qui en laissèrent quelques débris, rue Porte-Froc, rue de la Bombarde, rue Tramassac, et rue des Deux-Cousins. Quant aux portes, il n'en restait plus au siècle passé ni traces ni souvenirs. La rue de la Brèche tira son nom de l'ouverture que les huguenots firent en cet endroit au mur du cloître, pour le passage de leurs troupes. » (Leymarie : *L'Eglise de Saint-Jean*.)

prélat, l'un portant la crosse, l'autre la croix archiépiscopale. L'abbé Jacques rapporte qu'il a vu, dans le caveau de la chapelle, les restes de l'archevêque, reposant sur des barres de fer (1).

La tombe de François de Mandelot, gouverneur de Lyon en 1569, s'y voit également au pied de l'autel avec l'inscription suivante :

FRANCISCO DE MANDELOT
ELEONORA DE ROBERTET
INCONCVSSÆ FIDEI
MONVMENTVM
P.
1588

Ses armes, entourées du collier de l'ordre du Saint-Esprit, y étaient incrustées en bronze; mais le métal en a été arraché. Il portait : d'*azur à la fasce d'argent* (2).

S. E. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, mort en 1870, repose également dans cette chapelle.

CHAPELLE DE SAINT-THOMAS.

Comme dans le transsept méridional, un retrait ménagé dans l'épaisseur de la paroi orientale du transsept nord, constitue une chapelle connue sous le vocable de Saint-Thomas. A droite de cette dernière, à l'entrée du transsept, se trouve l'horloge astronomique dont on parlera plus loin.

L'autel de Saint-Thomas, aujourd'hui abandonné, est laissé dans un déplorable état de dégradation et d'encombrement. Fondée dès le XIIIe siècle, puis successivement enrichie, cette chapelle fut réédifiée, en 1443, par le sacristain Henri de Sacconay. (V. p. 25 et 26.)

Au-dessus de l'autel, qui n'est qu'un simple massif de maçonnerie, recouvert d'une dalle saillante, un édicule de la Renaissance occupe toute la paroi du fond. Disposée en 3 niches à coquille, divisées par des pilastres couverts de curieuses arabesques et couronnées par un entablement, cette construction est un précieux vestige des brillantes conceptions de la sculpture italienne.

Aux socles de base des deux principaux pilastres, on a sculpté les armoiries suivantes :

Fig. 23

Fig. 24

(1) *L'église primatiale de Saint-Jean*, p. 46.

(2) Au-dessus de la porte de l'ancien dépôt de mendicité, autrefois abbaye des Chazeaux, on voit encore ses armes sculptées, ainsi que celles de sa femme Eléonore de Robertet, qui sont : *d'azur à la bande d'or chargée d'un demi-vol de sable accompagné de 3 étoiles d'or*. La devise de Mandelot était : INTEMERATA FIDES.

Celles de gauche (Fig. 23) avec les supports du Chapitre, le lion et le griffon, sont celles de Guy Bourgeois, chanoine, Comte de Lyon en 1580, qui portait : *de gueules au dragon d'argent.* Il était fils de Jacques Bourgeois et de Jeanne de Sacconay. C'est donc à lui qu'il faut attribuer la construction de ce rétable.

Celles de droite (Fig. 24) porte : *parti au 1er de Bourgeois comme cy-dessus ; au 2me de Sacconay, qui est de sable à 3 étoiles d'argent, au chef de même, chargé d'un lion issant de gueules.*

Sur le devant de l'autel, on distingue encore des traces de peinture représentant les armes de Sacconay, *écartelées au 2e et 3e de des Clées,* blason de la mère du chanoine.

C'est au fond de la niche centrale que nous avons découvert l'inscription romaine mentionnée p. 5, et sur laquelle subsistaient encore de faibles traces de peintures rehaussées d'or, remontant au XVe siècle.

En face de cette chapelle on reconnaît encore la tombe d'Henri de Sacconay. L'effigie, qui en occupait le centre, est en partie effacée ; on lit encore dans l'encadrement :

> Hic jacet venerabilis et egregius vir dominus
> Henricus de Saconayo decretorum doctor canonicus et sacrista hujus alme Lugdunensis ecclesie,
> necnon decanus Sevsiriaci Gebensis diocesis, qui
> obit..... anno..... in pace requiescat. Amen.

Henri de Sacconay, reçu chanoine en 1395, mourut le 11 février 1444.

Dans le transsept, il y avait encore les chapelles de Saint-Jean l'Evangéliste, de Saint-Thomas de Cantorbéry et de Saint-Lymphard, qui n'étaient à proprement parler que des autels. Celles de Saint-Jean l'Evangéliste et de Saint-Thomas de Cantorbéry devaient être adossées à la clôture du chœur, ainsi qu'il résulte des titres de fondation. (V. p. 15 et 27.)

(G)

CHAPELLE DE L'ANNONCIADE

1496.

La première chapelle qu'on rencontre en descendant le collatéral gauche, donne actuellement accès à la montée du clocher et se trouve dans un complet état d'abandon. Son autel a disparu, mais il reste encore la riche ornementation du mur oriental entre le contrefort et la verrière.

C'est un rétable présentant les caractères de la transition de l'ogive aux formes de la Renaissance italienne, ou plutôt composé de ces deux éléments, mais en deux étages bien distincts. (Fig. 25.) Au-dessus de trois gables ornés de choux et de fleurons, adossés à une élégante galerie découpée à jour, trois niches à coquille supportent un riche entablement. Dans le fond de ces niches, de beaux rinceaux de végétation s'épanouissent et accompagnent les armes du fondateur, Pierre de Semur (voir p. 21), qui portait : *d'argent à 3 bandes de gueules,* surmontées d'un cimier et d'un lambrequin. Au-dessus de ce rétable, des anges musiciens et adorateurs forment guirlande le long de l'arc formeret et

encadrent le Père Eternel supporté par des Séraphins. Cette dernière sculpture, malheureusement mutilée, était entièrement peinte et dorée.

Fig. 25.

Au pavé de cette chapelle on reconnaît encore deux tombes : 1° celle du sous-maître A. Desgouttes, avec l'inscription suivante :

D. O. M.
MESSIRE. ALEXADRE
DESGOUTTES. VIVANT
SOUBS. MAISTRE. EN. L'E
GLISE. DE. LYON. EST
ENTERRÉ. ICY. ESTANT
DÉCÉDÉ. LE. XIIII DE NO
VEMBRE. 1628.

Au-dessous ses armes portant : *une bande accostée en chef d'une étoile, et en pointe d'un croissant.*

2° Celle du perpétuel Caillet, sous-maître de l'Eglise de Lyon, mort le 27 octobre 1681 :

D. O. M.
HIC IACET
CAROLUS CAILLET
PRESBYTER PERPETUUS
ET VICE MAGISTER
ECCLESIÆ LUGDUNI
QUI VIXIT IN HOC SECULO
AD TEMPUS
UT VIVAT IN DOMINO
AD ÆTERNITATEM.

Au-dessous, ses armes qui sont : *parti mi-coupé; au 1er une montagne de trois copeaux en pointe et un soleil mouvant du chef, au 2e d'azur à trois étoiles rangées d'or, au 3e une patte d'ours mouvant de la pointe.* Au bas de la pierre, une épitaphe rappelant la date de la mort de C. Caillet, et un avertissement de prier pour le défunt.

Aux naissances des nervures de la voûte, on reconnaît encore les armes de Semur avec les alliances des d'Amanzé et des de Verneys. (V. Quincarnon, p. 33.)

CHAPELLE DE SAINT-MICHEL

Placée aujourd'hui sous le vocable du Sacré-Cœur, cette chapelle appartient à l'architecture du xve siècle et fut construite en 1448 par le custode Jean de Grolée. (V. p. 19.)

La décoration primitive a disparu et a été remplacée par un rétable d'autel, œuvre de M. Chenavard. C'est dire que le style grec vient étaler ses pilastres et ses entablements, à la place des fines ciselures du xve siècle. Le tableau central de Blanchard, œuvre assez médiocre, figure un concert d'anges devant le Sacré-Cœur. A droite et à gauche deux statues de Legendre-Héral. On déposa dans cette chapelle les restes du cardinal Borgia, que la mort arrêta à Lyon lorsqu'il suivait Pie VII à Paris.

Des anciens vitraux qui contribuaient puissamment à l'embellissement de cette chapelle, il reste encore de curieux fragments dont nous parlerons plus loin. Toutefois, il importe de mentionner l'heureuse disposition des ajours supérieurs d'une des deux fenêtres, en forme de fleur de lis. Dans un oculus aveugle, placé au sommet de la paroi occidentale, une peinture bien conservée présente un sapin, trois pommes de pin, et un rameau de buis, enlacés par une banderole portant en légende l'explication de ces différents symboles, tirée du prophète Isaïe : « *Abies et buxus et pinus simul, ad ornandum locum sanctificationis meæ; et locum pedum meorum glorificabo.* (LX, 13.) »

Avant d'arriver à la chapelle suivante nous rencontrons la sacristie paroissiale occupant l'ancien passage de communication entre Saint-Jean et Saint-Etienne. (V. p. 67.) Là se trouvait un autel dédié à Saint-Jean-Baptiste et à Saint-Etienne. (V. p. 27.)

CHAPELLE DE SAINT-DENIS ET DE SAINT-AUSTREGISILLE

Cette chapelle n'offre rien de particulier dans son architecture et se trouve maintenant sous le vocable de Saint-Joseph. Saint Austregisille avait été abbé de Saint-Nizier, avant de monter sur le siége de Bourges. Elle fut édifiée et dotée au XV[e] siécle par le doyen Claude de Gaste. (V. p. 19.)

Devant l'autel est la tombe du chanoine comte François de Crémeaux de Pollionay, mort en 1689. Il y est représenté en costume sacerdotal et mitré suivant la coutume canoniale. On y a gravé ses armes qui sont : *de gueules à trois croix tréflées, au pied fiché d'or; au chef d'argent, chargé d'une onde d'azur.* Les armes sont écartelées de Crémeaux et de Merle-Rebé. Dans le cadre on lit l'inscription suivante :

HOC TUMULO CONDITUS EST NOBILIS ET
REVERENDUS D. D. FRANCISCUS DE CREMEAUX, DE POLLIONAY, PRESBYTER,
HUJUS PRIMATIALIS ECCLESIÆ CANONICUS
LUGDUNI COMES QUI OBIIT DIE XVII IULLI AN. DOM. M.DC.LXXXIX ÆTATIS LXVIII.

Joseph Courbon, mort le 8 février 1824, repose également dans cette chapelle. Il fut d'abord custode de Sainte-Croix, puis vicaire-général de Mgr le cardinal Fesch.

CHAPELLE DE NOTRE-DAME ET DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Actuellement sous le titre de Sainte-Anne, cette chapelle fut construite de *fond en syme*, vers 1617, par le doyen Jean Meslet de la Besnerie, qui la dédia à Notre-Dame et à Saint-Jean-Baptiste. (V. p. 21). Toute son ornementation primitive a disparu. La pierre tombale qui recouvre le corps de Jean Meslet porte, outre l'inscription déjà citée (p. 22), les armes du doyen qui étaient : *d'argent à 5 merlettes 2-2 et 1 de sable*, surmontées de la couronne de comte et supportées par le lion et le griffon du Chapitre.

CHAPELLE DES FONTS

Comme les deux précédentes, cette dernière chapelle n'offre plus rien d'intéressant dans sa construction, qui date de 1622, et fut élevée par Antoine de Gilbertes, archidiacre de Saint-Jean (v. p. 22). Les armes de A. de Gilbertes étaient : *d'azur à la fasce d'argent.* Cette chapelle sert aujourd'hui de fonts baptismaux.

Disposition primitive du chœur.

LE JUBÉ.

Jusqu'aux jours de La Terreur, le chœur de la Primatiale était entièrement clos, ainsi que ceux de Saint-Nizier et de Saint-Etienne. Un jubé, divisant l'église en deux parties à peu près égales, s'élevait entre la 6e et la 7e travée ; les piliers de l'entrée du chœur en portent encore des traces bien visibles.

Le premier jubé de Saint-Jean, qui était d'une rare magnificence, datait du xiiie siècle. Il fut renversé par les huguenots en 1562, puis remplacé par un autre en 1585 par les soins du Chapitre, comme en témoignait l'inscription tracée sur une plaque de marbre :

QVOD BELL. CIVIL. LICENTIA
FŒDE DISJECTVM FVERAT.
D. O. M. PROPITIO. CAN. ET COM.
LVGD. REST. AN. MD.LXXXV.

Les travaux commencés en 1582 furent accomplis sous la direction de l'architecte Vallette (1).

Au rapport de l'abbé Caille (2) qui avait dû voir ce jubé avant sa destruction en 1793, il mesurait 32 pieds de long, 8 de large, et 12 de haut. Une ancienne gravure, extraite d'un recueil des cérémonies de Saint-Jean, nous a conservé l'aspect de ce monument, et bien qu'il y soit tracé avec la liberté et le peu de scrupule archéologique du siècle dernier, on peut reconnaître que sa façade se composait de cinq arcades, dont celle du milieu donnait accès dans le chœur. Les quatre autres abritaient des autels, deux à droite et deux à gauche. Ces derniers figurent dans les actes sous les vocables de Sainte-Catherine 1241, de Saint-Nicolas et des Trois-Maries 1247, de Saint-Christophe 1351, de la Trinité 1363. (V. p. 25-24-30-29.) Aux extrémités, près des piliers, deux niches abritaient à droite la statue de S. Jean-Baptiste, et à gauche celle de S. Etienne, les deux patrons de la basilique. Au-dessus de ces arcades régnait un entablement composé d'une frise en bas-relief, d'une belle exécution, représentant des faits de l'Ancien et du Nouveau Testament ; les écoinçons renfermaient de petites figures d'anges.

Au centre de la plate-forme, à laquelle on parvenait par deux escaliers pratiqués dans l'épaisseur de la construction, il y avait l'autel de Saint-Hilaire, plus souvent mentionné dans les actes sous le vocable de la Croix (v. p. 24), où l'on célébrait chaque jour, après matines, la messe de la Croix chantée par les enfants de chœur. Là se trouvaient encore deux pupitres, l'un à l'orient et à gauche, contre le mur d'appui, près du chœur, pour les leçons du matin ; l'autre plus élevé et au nord pour chanter l'Evangile. On voit encore aux piliers la trace des consoles, auxquelles étaient suspendues deux couronnes royales fleurdelisées, garnies de cierges, dont le nombre indiquait l'importance de la fête du jour. Une troisième

(1) *Actes capitulaires de Saint-Jean*, liv. LXI. f° 172.

(2) *Réflexions sur la situation actuelle du chœur et de l'autel de l'église cathédrale de Lyon*. Lyon, Rusand, 1824.

couronne était placée devant le grand crucifix, qui de tout temps a figuré au centre du jubé, et remplaça le Christ d'argent massif profané et détruit par les calvinistes (1).

Enfin au centre, du côté de la nef, un édicule de marbre, entièrement sculpté et surmonté d'un clocheton, formait une sorte de niche où l'on plaçait le Saint-Sacrement, le Jeudi-Saint. Indépendamment des autels, qui existaient sous le jubé, on trouve encore la mention des autels de Saint-Jacques et de Saint-Georges adossés aux parois latérales. (V. p. 27-28.)

Au centre de la grande nef, devant la porte de l'ancien jubé, se trouve la sépulture de l'archevêque Claude de S.-Georges, mort en 1714.

D. O. M.
IN EXPECTATIONE JUDICII
HIC SITUS EST
CLAUDIUS DE S. GEORGE
ARCHIEPISCOPUS ET COMES LUGDUNI
QUI
IN HUJUSCE CAPITULI SINU EDUCATUS
AC DEINDE PRÆCENTOR
GENERIS NOBILITATEM AFFINITATUM
SPLENDOREM....
VIRTUTIS ET DOCTRINÆ DOTIBUS
ITA CUMULAVIT
UT SOLA NOMINIS COMMENDATIONE
AD SUMMUM CLAROMONTANÆ DEINDE
TURONENSIS ET PRIMARIÆ TANDEM
ISTIUS ECCLESIÆ REGIMEN
VOCATUS FUERIT
COMMISSUM PER VIGINTI ANNOS FIDEI
SUÆ POPULUM VITÆ INTEGRITATE
RELIGIONIS STUDIO SUAVISSIMA
MORUM SIMPLICITATE SIBI DEVINXIT
PLENUS DIERUM OBIIT
ANNO ÆTATIS LXXXIV SALUTIS M DCC XIV
DIE VERO JUNII NONA
REQUIESCAT IN PACE.

Au-dessous, ses armes sont gravées et portent : *de gueules à la croix d'argent.*

(1) Ils (les hérétiques) n'ont pas laissé dans eglise de Lyon un cœur a briser, où l'on psalmodiait les cantiques spirituelles et mesme celuy de la grand Eglise construict de marbre avec plusieurs colonnes de porphyre, et iaspe, figurées dedans et dehors des histoires du vieux testament, estimé des plus riches de France, et enlevèrent les grans tables de marbre, desquelles ils ont faict leurs présens, ou vendu à plusieurs qui les ont transportez en Provence et autres lieux. Davantage deux jours après la captivité de Lyon, l'un de leurs principaux prédicans Ruffy, avec son espée à deux mains qu'il portait en preschant (comme un S. Paul en paincture), entra avec ses satelites dans la grand'église Sainct-Iean, où il faict abbattre et faire le sault à l'image du crucifix, de fort grande stature qu'estoit au milieu de ladicte Eglise d'argent en partie, et le reste tout couvert de lames d'argent, dès lors qu'elle fut par terre, Ruffy, prédicant, se rua furieusement dessus, lui metant ses deux pieds sur la teste et voyant aucuns de ses soldatz et ministres qui s'approchoyent de l'argent plus pres qu'il ne vouloit, de peur qu'ilz ne se contaminassent, deguayna sa grand espée, et en joua cinq ou six tours........ *Discours des premiers troubles advenus à Lyon....*, par Gabriel de Saconay, précenteur et comte de l'Eglise de Lyon. — *Lyon*, Michel Jouve, MDLXIX, p. 136.

Voir également *De tristibus Galliæ, p. 3.*

LE MAITRE-AUTEL.

Contrairement à celle des autres diocèses, l'ancienne liturgie lyonnaise ne comporte pour le maître-autel qu'une simple table rase, sans autre ornement que des parements d'étoffes plus ou moins riches, suivant la solennité du jour. « Ce ne fut qu'en 1746 que l'on prit l'habitude d'y laisser les chandeliers et la croix, qu'auparavant on mettait pour la messe et que l'on ôtait ensuite. Anciennement il n'y avait pas même de chandeliers aux grandes solennités. On éclairait l'abside par 33 flambeaux posés sur des demi-candélabres (1). »

L'autel actuel, provenant de l'ancien grand séminaire des diacres de 4e année, situé rue de la Gerbe, ne se trouve plus à sa véritable place, qui était non au centre du bras de croix, mais plus enfoncée dans le sanctuaire, sous la 1re travée. Avant 1791, l'autel de Saint-Jean, comme celui de toutes les autres églises de Lyon, était entouré d'une balustrade de cuivre à 2 pieds 1/2 de l'unique marche, et séparait ainsi le sanctuaire du saint des saints : lequel sanctuaire était séparé du chœur par deux marches qu'on appelait entre les *quatre lions* (2).

Les anciennes gravures de *missels* montrent le dais qu'il était d'usage de suspendre au-dessus des autels de Saint-Jean et de Saint-Etienne. Mentionnons également la présence de deux croix processionnales fixées depuis le XIIIe siècle aux deux côtés de l'autel, en souvenir de la réunion de l'Eglise latine et de l'Eglise grecque, qui eut lieu dans cette église, en 1274, au 2e concile œcuménique de Lyon (3).

Au maître-autel est adossé un autel plus petit regardant la nef et servant actuellement de crédence. Primitivement, sous le vocable de Saint-Spérat (v. p. 23), on y célébrait l'office en psalmodiant à demi-voix, lorsqu'un des membres du Chapitre, désigné pour entonner ou célébrer, manquait de se trouver à point pour sa fonction; ce qui s'appelait un *a priva*, chose fort redoutée par l'excommunication qu'elle entraînait (4).

Après le départ des huguenots, on rétablit le jubé et l'autel profané, sous lequel le Chapitre enferma une portion du chef de S. Irénée. En 1582, le maître-autel fut solennellement consacré par Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon.

TOMBEAU DU CARDINAL A. DE SALUCES.

1422.

Dans le chœur, près du maître-autel, se trouvait le tombeau du Cardinal A. de Saluces, mort en 1419. Ce mausolée, exécuté par Jacques Morel, maître de l'œuvre de Saint-Jean, était un remarquable morceau de sculpture et devait être une des plus belles conceptions du génie des artistes français au XVe siècle.

Le texte du *prix fait* que nous reproduisons p. 33 permet de nous rendre compte de son ensemble.

Sur un gradin de pierre dure s'élevait le mausolée de marbre ou d'albâtre poli de 7 pieds de long sur 4 de large. 18 statues d'albâtre décoraient ses faces, savoir : 6 apôtres de chaque côté ; au chevet,

(1) Morel de Voleine : *De la liturgie catholique dans le diocèse de Lyon*, p. 15.

(2) L'abbé Caille : *Réflexions sur la position du chœur derrière l'autel dans la Cathédrale de Lyon.*

(3) Le 31 mai 1566, le Chapitre ordonne de faire faire deux croix semblables à celles qui étaient derrière le grand autel avant les troubles causés par les huguenots, et de les replacer au même lieu. *Act. cap.* L. 53, f° 398, v°.

(4) L'abbé Jacques, *La Primatiale*, p. 86.

près du maître-autel, Dieu le Père assis sur son trône, ayant à ses côtés la Vierge Marie présentant à son fils le Cardinal défunt, figuré à genoux, les mains jointes. Au pied du tombeau, du côté du chœur, S. Jean-Baptiste, S. Etienne et entre eux deux Ste Catherine. Au-dessus et au-dessous de ces 18 figures, des dais et des culs-de-lampe d'albâtre supportés par des colonnettes, le tout d'un merveilleuse exécution. Au-dessus de ces différentes statues, une table de marbre poli, sur le pourtour de laquelle était gravée l'épitaphe.

En outre, vers la tête du mausolée, Jacques Morel avait sculpté la statue du Cardinal en grande proportion, vêtu de la chape, à genoux sur un coussin, les mains jointes et appuyées sur un cartouche portant cette devise : IN SOLA DEI MISERICORDIA SPERO SALVARI. Deux anges d'albâtre, placés devant la statue, soutenaient le cartouche d'une main, et de l'autre les armes du Prélat surmontées du chapeau cardinalice. Enfin, en face de la statue du Cardinal, un crucifix placé comme pour le Vendredi-Saint (c'est-à-dire horizontalement), soutenu par des figures d'anges en albâtre.

A la même époque, le Chapitre fit entourer le mausolée d'une balustrade de fer forgé, afin d'en préserver les riches sculptures. Cette clôture, dans laquelle figuraient encore les armoiries du Prélat, était elle-même un chef-d'œuvre de ferronnerie et était due au serrurier Armand Serre.

Le chœur renfermait encore d'autres sépultures, mais comme nous manquons d'indications précises à leur égard, nous renvoyons à Quincarnon et aux autres auteurs qui les ont mentionnées.

LE RATELIER

Une particularité propre aux anciennes églises de Lyon, et à la Cathédrale en particulier, était le *râtelier (trabs quæ est ante majus altare)*, sorte de traverse en métal posée sur deux colonnes, et sur laquelle étaient disposés 7 cierges (Fig. 26). Ce candélabre, placé dans le sanctuaire devant le maître-autel (1), « paraîtrait rappeler les 7 églises d'Asie où Pothin fut instruit et où la fameuse vision de S. Jean, encore assez récente, devait être regardée comme d'un intérêt local. Une preuve qu'il y a ici une allusion à l'apocalypse, c'est que, sur le frontispice et même aux vitraux du chœur, on reconnaît précisément J.-C. entre 7 chandeliers, et S. Jean qui tombe à ses pieds (2). »

Fig. 26.

Moléon nous en a conservé une description assez vague, il est vrai, et une gravure plus insuffisante encore, mais que nous avons dû suivre autant que possible pour le reconstituer, bien que M. Viollet-le-Duc ait cru devoir en dénaturer le caractère en en faisant un meuble du XIIe siècle (3). « Entre le chœur et le sanctuaire, au milieu, est un « chandelier à 7 branches, appelé râtelier, en latin rastrum ou rastellarium, composé de deux colonnes de cuivre hautes de six pieds, sur « lesquelles il y a une espèce de poutre de cuivre de travers, avec quelques « petits ornements de corniches et de moulures, sur laquelle il y a sept « bassins de cuivre avec sept cierges qui brûlent aux fêtes doubles de première et de deuxième classe.....

(1) Le Chapitre ordonne le 15 novembre 1610 de faire faire le râtelier du chœur en cuivre taillé et ouvragé, suivant le modèle exhibé par M. le doyen. *Act. cap.*, L. 68, f° 340 et v°.

(2) Abbé Jacques, *la Primatiale*, p. 84; *le Révélateur des mystères*, p. 44.

(3) *Dict. du mob.*, vol. 1, p. 120.

« L'encensoir est accroché dès le commencement de vêpres au pilier droit du râtelier, et la navette est au « milieu de l'autel. Le thuriféraire, qui doit être sous-diacre, et en aube et rabat, sans amict, prend « l'encensoir en passant...... (1) » Ajoutons que l'archevêque, officiant par lui-même dans les grandes solennités, avait seul le privilège de passer sous ce candélabre. Les deux églises voisines, Sainte-Croix et Saint-Etienne, possédaient également leur râtelier. Celui de cette dernière se trouve même grossièrement figuré sur une ancienne gravure de bréviaire et ressemble assez à deux cornes d'abondance se réunissant au-dessus de l'autel.

L'Horloge.

Ce fut à Lyon que parurent les premières clepsydres ou horloges à eau que l'on vit dans les Gaules, et dans l'ancien baptistère de Saint-Jean fut placée la première horloge envoyée à Gondebaut, roi de Bourgogne, par Théodoric, roi d'Italie, qui l'avait fait exécuter par le savant romain Boèce. Le P. Ménestrier, dans son *Histoire consulaire de la ville de Lyon*, p. 198, reproduit la lettre que Théodoric écrivait à Boèce pour lui demander ce merveilleux instrument.

Il est permis de croire que de tout temps la basilique de Saint-Jean fut munie d'horloges. Dès le XIVe siècle, la charge de *gouverneur de l'horloge* était une fonction importante, à en juger par les mentions nombreuses que nous en trouvons dans les actes capitulaires (2). Mais il semble être question ici principalement de l'horloge de la façade, toujours désignée sous le titre de *grande horloge*.

En 1572, nous trouvons la mention d'une autre horloge désignée sous le nom de *petite horloge*, et pour laquelle le Chapitre ordonne des réparations devenues nécessaires à la suite du passage des calvinistes (3). Enfin, le 14 mai 1598, le Chapitre passe des conventions avec un horloger de Lyon, Hugues Levet, pour réparer définitivement la petite horloge, située dans le transsept nord, à la place qu'elle occupe encore aujourd'hui (4). Quatre mois plus tard, nous voyons le nom de Nicolas Lupe (Lippius), originaire

---

(1) *Voyage liturgique en France*, par le sieur de Moléon, p. 46.

(2) Liv. II, fos 70 vo, et 118. — Liv. XV, fo 16. — Liv. XXI, fo 298. — Liv. 29, fo 205. — Voir également la note hist., p. 10.

(3) *Act. cap.*, vol. 57, fo 279, vo.

(4) Nobles, vénérables et egrèges personnes, messieurs Claude de Chalmazel, doyen ; Loys de Saconay, chantre; Claude de Salemard-Ressin, secrétaire ; Jehan Meslet de la Benerye, prevost ; Anthoine de Gibertes, maître du cœur : Thomas de Meschatin, la Faye et Claude d'Oncieux, chanoines de l'esglise, comtes de Lyon, assemblés dans ladite esglise, en la chapelle du Sépulcre, issue de la grande messe, représentant le corps universel de ladite esglise, d'une part; et Hugues Levet, maître orlogier à Lyon, d'autre ; lesdites parties scaichans, de leurs bons grés, franches et libérales volontés, ont faict et font entre eulx les pachtes, pris faict, obligations suivantes : scavoir que les dits sieurs baillent a pris faict audit Levet, présent et acceptant de bien d'heuement refaire raccommoder à neuf et faire marcher et sonner l'orloge estant dans ladite esglise, soubs la voste du clochier, près la chappelle Sainct-Pierre, tant en sonnerye, musicque, calandrier, figures et démonstrations du mouvement des planettes et signes célestes, chant du cocq et autres artifices y estans ; et en plus fournira ledict Levet et fera à ses despens toutes choses requises et nécessaires que y manquent, comme le cocq audessus chantant toutes les heures, statues tant pour ladite musique et demonstration desdites planettes et signes celestes, roues, cloches, marteaux, barres, contrepois, ressorts, souffletz et tous autres utilz et engins necessaires tant pour ladite sonnerye, musique, chant de cocq que calendrier, et icelluy, remettra en son entier et perfection bien dheuement et justement a dicte de maîtres à ce experts et cognaissans, dans la Sainct-Michel prochain venant, à ses despens, excepté que les dits sieurs seront tenus faire peindre et dorer à leur despens le dit calendrier, selon qu'il aura esté désigné, marqué et escript par ledit Levet, pour et moyennant le prix et somme de cent vingt escus sols au prix de l'ordonnance, payable par les dits seigneurs au dit Levet, scavoir soixante escus incontinant qu'il aura commencé ladite besogne, et le surplus après qu'elle aura été entièrement parachevée et parfaicte. Car ainsy a esté convenu et accordé entre les dites parties, lesquels ont promis accomplir ce que dessus, scavoir ledit Levet par obligation de tous ses biens et propre corps, et les dits sieurs des biens de leur dite église qu'ils ont soubzmis à toutes cours royalles, ecclésiastiques et autres en renonceant à tous droicts à ce. Passé à Lyon, dans ladite esglise, avant midi, le quatorzième may mil cinq cents quatre-vingtz-dix-huict, présens à ce, vénérables personnes MM. André Amyot, custode de Saincte-Croix, et Clément Gerinet, secrétaire de St-Etienne, qui ont signé avec les dits doyen, et non ledit Levet pour ne scavoir enquis.

Signé au registre : GERINET.

Actes capitulaires de Saint-Jean, vol. 65, fo 164.

de Bâle, associé à ce travail à la date du 3 septembre 1598 (1). Le 5 mars 1599, la réparation achevée, le Chapitre charge Hugues Levet de l'entretien de la grande et de la petite horloge (2).

Il résulte du texte même des actes contemporains que Hugues Levet était illettré et même incapable de *signer* son nom, par conséquent dans l'impossibilité de faire les dessins et les calculs indispensables, et encore moins de tracer et d'écrire les calendriers. Il est donc probable qu'il ne fut que l'entrepreneur des restaurations de l'horloge de Saint-Jean. Il dut forcément, quoique excellent ouvrier lui-même, s'associer un homme habile ou lui céder son marché. A l'appui de cette conjecture, une gravure contemporaine attribuant le mérite de ce travail à Nicolas Lippius, il est plus que probable que Levet, dans le traité, ne fut qu'un prête-nom (3). Peut-être même le souvenir des récents excès commis par les calvinistes empêchèrent-ils le Chapitre de traiter, de prime abord, directement avec un membre de la religion réformée.

Dans le milieu du XVIIe siècle, faute d'un entretien suffisant, cet instrument était devenu hors de service; c'est alors que l'archevêque Claude de Saint-Georges en confia la restauration à Guillaume Nourrisson, en 1660 (4). Cet habile mécanicien compléta singulièrement l'œuvre de Levet et de Lippius par l'adjonction d'un grand nombre de pièces automatiques.

Enfin le 13 août 1779, l'horloger lyonnais, Charmy, après quelques remaniements, la mit dans l'état où nous la voyons aujourd'hui adossée à la paroi orientale du transsept nord (5).

Essentiellement populaire, l'horloge de Saint-Jean est une des plus curieuses qui existent encore en Europe, et ne manque pas d'attirer l'attention des étrangers. Malheureusement, elle a subi de nombreuses détériorations dans son mécanisme, et les rouages des cadrans et des automates ne fonctionnent plus sans être mis en mouvement par la main du gardien.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte par la reproduction de la gravure de 1598, le mécanisme de Lippius était assez différent de celui de Nourrisson; toutefois, en renfermait-il déjà les principaux éléments, qui ont toujours subsistés.

Le soubassement contient un calendrier, qui durait 66 ans, indiquant les années, les mois, les semaines, les jours, les heures et les minutes, plus un calendrier ecclésiastique montrant les fêtes et les offices de chaque jour. Au-dessus un astrolabe des plus compliqué présente les phases de la lune, la position du soleil à chaque époque de l'année dans les 12 signes du zodiaque. « L'alidade, qui traverse cet astrolabe, « donne le mouvement au soleil dans l'écliptique, et marquant de ses extrémités les 24 heures du jour, elle « indique en même temps le mois et le jour courant, aussi bien que le signe et le degré que le soleil par-

(1) « Autre mandement à Nicolas Lupe, horlogier, sur ledit Desargues, de la somme de six escus pour employer en achapt de soufflets et engins pour faire sonner le cocq estant au-dessus l'horloge que ledict Lupe a prins a raccommoder en notre esglise, et luy sera ladicte somme précontée sur ce que luy est deub de reste. »

« Mandement à Nicolas Lepius, maître orlogier à Lyon, de la somme de quinze escus pour avoir raccoutré le grand orloge de ladite esglise, les fournitures y comprinses, dirigé à M. Girard Desargues, prevost du contrat. »

Actes capitulaires de Saint-Jean, vol. 65, fos 198 et 203, vo.

(2) Lesditz seigneurs ont convenu avec Hugues Levet, maître orlogier de ceste ville, présent et acceptant, que moyennant la somme de vingt escus sols qu'ils lui payeront annuellement à deux termes, il sera tenu entretenir et gouverner bien et dheuement les deux orloges de ladite esglise de toutes choses necessaires à ses despens, à la charge que ou il conviendrait faire des pieces neupves auxdits orloges, jusques à ung escu, les fera à ses despens, et où il en conviendrait faire excédant ung escu luy seront payées par ledit Chapitre, ce que lesdits sieurs et Levet ont promis effectuer et accomplir par obligation, scavoir lesdits sieurs des biens de ladicte esglise, et ledict Levet de ses corps et biens qu'ilz ont soubmis à toutes cours spirituelles, royales et autres, et n'a *signé pour ne scavoir*. Présens à ce, vénérables personnes MM. Jehan Faure, trésorier, Claude du Soleil, chevalier, Françoys du Soleil, custode de Saincte-Croix, et Guillaume Bouchet, bastonnier de ladicte esglise.

Signé au registre : GERINET.

Actes capitulaires de Saint-Jean, vol. 65, fo 296, vo

(3) Nous devons la communication de cette gravure rarissime à l'obligeance d'un bibliophile lyonnais, M. J. Renard.

(4) *Act. cap.*, vol. 100, fo 289 vo, et 290.

(5) Convention passée entre les illustres seigneurs messires Guillaume Duprac de Bellegarde, prévôt de l'église, comte de Lyon, et Gaspard de Pingon, chanoine de ladite église, aussi comte de Lyon et maître de l'œuvre ayant pouvoir du Chapitre d'une part, et Pierre Charmy, maître horloger à Lyon, y demeurant place Saint-Jean, pour la restauration de la petite horloge dans l'église.

Arch. du dép., arm. David, vol. 2, no 16.

« court ce jour-là dans l'écliptique; et ce qui est plus curieux, pendant que cette alidade, qui représente le « premier mobile, achève son mouvement en 24 heures, tout le système et chacune de ses parties conser- « vent leur mouvement particulier et achèvent leur révolution dans leur temps. »

A la même hauteur, sur le flanc droit, un cadran oval divisé en 60 degrés indique les minutes au moyen d'une aiguille à coulisse dont la pointe, par un ingénieux mécanisme, suit le bord de l'élipse sans jamais le dépasser.

Primitivement, Lippius avait orné la base de la tour qui surmonte l'instrument de deux têtes de lion tirant la langue et remuant les yeux, lorsque l'heure devait sonner. Du côté du *Grand-Bâle*, à l'entrée du pont, existait une tour sur laquelle figurait une pièce automatique connue sous le nom de Lallen Kœnig, autrement dit *le roi de la langue*, qui tirait la langue aux *Petits-Bâlois* de l'autre côté du Rhin (1). Il n'est pas douteux que Lippius se soit plu à reproduire ici un souvenir de sa ville natale, mais avec une allusion héraldique propre à la ville de Lyon.

Dans la suite, les têtes disparurent et G. Nourrisson établit au-dessus des cadrans des petites niches renfermant des statuettes automatiques se succédant de jour en jour au coup de minuit, et figurant les solennités de chaque jour de la semaine.

Au sommet de la tour, un coq bat des ailes et chante en haussant le cou pour avertir que l'heure va sonner. Aussitôt après, des anges placés dans une galerie inférieure jouent sur des cloches, en un harmonieux carillon, l'hymme de la fête de S. Jean-Baptiste : *ut queant laxis*. Pendant ce temps, un ange, ouvrant la porte d'une chambre où se trouve la Vierge agenouillée, la salue; Notre-Dame se tourne vers lui, alors le plafond de la chambre s'ouvre, le Saint-Esprit descend sur elle, et le Père-Eternel que l'on aperçoit dans le ciel, ayant donné sa bénédiction par trois fois, pour signifier qu'après le consentement de Marie le mystère de l'Incarnation est accompli, le Saint-Esprit retourne aux cieux, le lambris se referme, l'ange s'en va; et le carillon étant fini, l'heure sonne.

Enfin, du côté opposé au cadran des minutes, on lit une inscription rappelant la date de sa restauration en 1661, par Guillaume Nourrisson, due à la généreuse libéralité des Comtes de Lyon :

Æ
HOROLOGIUM
ISTUD IAM PRIDEM PER
HŒRETICORUM INJURIAM
OMNINO MANCUM ET MUTUM
ILLUSTRISSIMI AC VENERABILES
D. D. COMITES. LUG. PRO SUA
MUNIFICA PIETATE, NON MODO
REDINTEGRARI, SED ETIAM
ELEGANTIUS CONCINNARI
CURAVERUNT, ANNO DOMINI
M. VI. LXI
OPERA GUILLELMI
NOURRISSON

(1) Cette curieuse pièce, enlevée de sa place primitive, est actuellement conservée dans le musée archéologique de la cathédrale de Bâle. On croit qu'elle fut construite au XIVe siècle.

L'HOROLOGE DE LA GRAND EGLISE DE S. IEHAN A LYON.

NICOLAVS LIPPIVS BASILIENS. ÆTAT. 1598

De ce pourtrait le vif esprit le Cours des Astres droitement Chantz et figures grand ou petit fait sonner touts viuement.

A le Coq qui chante.

B la Cloche qui sonne l'heure

C les petites cloches qui chantent le Sanct^s Spiritus &c.

D l'Ange qui ouure la porte pour saluer la Vierge Maria.

E deux testes des Lyons qui remuent les yeux et la langue.

F l'Astrolabe monstrant les heures, le Soleil en son degre et le mouvement de la Lune.

G l'Almanach perpetuel qui monstre tous les iours de l'an, les Festes et l'an bissextil.

DIE VHR IN KIRCHEN S. IOHANS ZV LYON.

A. Der Han so da krahet

B die stundglock.

C die glocklin singende das Sa[illegible]

D der Engel so die thure aufthut vnd gruesst Mariæ.

E. 2 Lewenkopf so die augē verwenden vnd Zungen aussstrecken.

F das Astrolabium der Sonnen vnd des Mons lauff sampt den gemeinen stunden.

G. der ewig Calender auff 112 Jahrlang.

ÉTAT PRIMITIF

ÉTAT ACTUEL

HORLOGE ASTRONOMIQUE

L'HOROLOGE DE LA GRAND EGLISE DE S. IEHAN A LYON.

NICOLAUS LIPPIUS BASILIENS ÆTAT. 1598

A le Coq qui chante.

B. la Cloche qui sonne l'heure

C les petites cloches qui chantent le Sancte Spiritus &c.

D l'Ange qui ouure la porte pour saluer la Vierge Maria.

E deux testes des Lyons qui remuent les yeux et la langue.

F l'Astrolabe monstrant les heures, le Soleil en son degre et le mouvement de la Lune.

G l'Almanach perpetuel qui monstre tous les iours de l'an, les Festes et l'an bissextil.

DIE VHR IN S IOHANS KIRCHEN ZV LYON.

A. Der Han so da krahet

B. die stundglock

C die glocklin singende das Sct Spt

D der Engel so die thurr aufthut vnd gruesst Mariä

E 2 Lewenkopf so die auge verwenden vnd Zungen ausstrecken

F das Astrolabium der Sonnen vnd des Mons lauff sampt den gemeinen stunden

G der ewig Calender auff 132 Jahrlang.

HORLOGE ASTRONOMIQUE

Vitraux de la chapelle des Bourbons, XVIe *siècle.*

LES VITRAUX

Considérations générales.

TOUS les édifices du Moyen-Age, depuis la cathédrale jusqu'à la modeste église de campagne, étaient destinés à recevoir des vitraux de couleur, comme complément de leur ensemble architectonique.

Malheureusement, la fragile beauté de ces peintures translucides a été trop souvent victime de deux agents de destruction rivalisant parfois d'hostilité : la violence des orages et le vandalisme de 1562 et de 1793, auxquels on doit ajouter la corruption du goût. C'est ainsi que nos vieilles basiliques ne nous montrent, le plus souvent, que les vestiges d'un art splendide entre tous, et qui fut éminemment français.

Bien que les restes de vitraux anciens soient plus rares dans notre province que dans beaucoup d'autres, il eût été intéressant de faire précéder, la description des vitraux de la Cathédrale de Lyon, de recherches au sujet des origines et du développement de la peinture sur verre dans le Lyonnais. Cette étude, déjà attachante en elle-même, pourrait certainement contribuer à faire connaître l'état de l'art dans notre province, du XIIe au XVIe siècle. Mais, comme elle sortirait du cadre d'une monographie et entraînerait à l'établissement d'une statistique générale des vitraux anciens du Lyonnais, du Forez et des régions voisines, nous devons en ajourner la réalisation.

Bornons-nous à constater que Lyon est une des villes où l'existence de vitraux de couleur est mentionnée à l'une des époques les plus reculées, au Ve siècle. Témoin les vers que Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, envoyait à son ami Hespérius, à l'occasion de l'achèvement de

l'église que S. Patient, évêque de Lyon vers 450, venait de faire élever en l'honneur des Machabées, et qu'il avait ornée de vitraux de couleur :

Ac sub versicoloribus figuris.
Vernans herbida crusta sapphiratos
Flectit per prasinum vitrum lapillos.

« Sous des figures peintes de diverses couleurs, un enduit d'un vert printanier fait éclater des saphirs sur des vitraux verdoyants (1). »

A la fin du XIe siècle, nous voyons Hugues Ier, 72e archevêque de Lyon, orner de vitraux de couleur l'église Saint-Etienne, alors cathédrale (2). Quant aux verrières de l'église Saint-Jean-Baptiste qui, avant le XIIe siècle, précédait l'édifice actuel, nous n'avons pas de documents précis, sauf quelques noms de donateurs conservés par l'*Obituaire*.

Sans prétendre comparer, pour le nombre, les vitraux de Saint-Jean de Lyon avec ceux des cathédrales de Chartres, de Bourges, de Reims, de Tours et de Rouen, ils ont, sur la plupart de ceux des autres cathédrales françaises, l'avantage de pouvoir fournir une étude complète de l'art de la peinture sur verre. Toutes ses différentes phases s'y trouvent représentées : la fin du XIIe siècle et le commencement du XIIIe dans la chapelle de la Vierge et les médaillons légendaires de l'abside ; le XIIIe proprement dit dans l'étage supérieur du chœur et les transsepts ; le XIVe au centre de l'étage supérieur de l'abside et à la rose occidentale, et les siècles suivants dans les chapelles latérales.

Par une modestie regrettable, mais bien peu pratiquée de nos jours, les auteurs de ces pages transparentes n'ont pas eu soin de transmettre à la postérité leurs noms, le lieu de leur origine ou de leur fabrication, et malgré les plus minutieuses recherches, nous n'avons découvert aucun nom d'artiste, aucun chiffre ou monogramme qui pût fournir le moindre renseignement.

Toutefois, s'il nous est permis d'émettre une opinion à ce sujet, nous dirons que les vitraux de Saint-Jean ont été exécutés sur place. C'était un usage constant au Moyen-Age de grouper, dans le même chantier, les différents corps de métiers, charpentiers, imagiers, verriers, etc., qui, sous l'unique et absolue direction du maître de l'œuvre, mettaient leurs efforts en commun pour édifier le monument. Souvent ces corporations venaient d'une autre ville, comme le prouve la signature d'un verrier de Chartres, qu'on lit sur un vitrail du XIIIe siècle, dans la cathédrale de Rouen : CLEMENS VITREARIUS CARNOTENSIS MAGISTER.

Mais une des raisons qui tendraient à nous faire croire que Lyon aurait eu de florissants ateliers de verriers aux XIIe et XIIIe siècles, c'est que les vitraux de cette époque, que l'on admire à Saint-Jean, sont empreints de certains caractères d'individualité s'écartant de ceux que l'on rencontre dans tout le reste de la France pendant le XIIIe siècle. Ainsi l'influence gréco-byzantine, que nous voyons disparaître partout ailleurs avec les dernières années du XIIe siècle, au moment du développement des écoles laïques, persiste, à Lyon, dans les vitraux comme dans les sculptures. Les médaillons légendaires du chœur, aussi bien que les sujets de la vie de S. Pierre, sont fortement empreints de l'archaïsme oriental. Cette persistance des anciennes traditions ne tiendrait-elle pas aux relations très suivies que Lyon avait à cette époque avec l'Orient ? C'est ainsi que le P. Ménestrier cite un nommé Ponce de Chapponay « qui, en 1219 était si puissant qu'il avait des correspondances, non-seulement dans tous les endroits de l'Europe, mais encore en Asie, où il était si connu qu'au lieu de l'appeler de son nom Ponce de Chapponay, on le nom-

(1) Œuvres de Sid. Apollin., traduct. de MM. Grégoire et Colombet. Lyon, Rusand, 1836, 1er vol., p. 175.
(2) V. *Obit. Lugd. eccl.*, p. 129.

mait Ponce de Lyon, parce qu'il était comme le chef du commerce de cette ville. » (1) La culture des arts devait être la conséquence de la prospérité du pays et on ne saurait admettre que la peinture, l'orfèvrerie et tous les autres arts industriels, si florissants, à Lyon, dans les siècles suivants, s'y soient subitement implantés.

M. Demmin, dans son *Guide de l'amateur de faïences*, 3e édition, p. 1009, avance bien qu'un nommé « Arnold de Koln (Cologne) peignait en 1240 les vitraux de la Cathédrale de Lyon. » Mais il est aisé de reconnaître que le savant antiquaire n'a fait que transformer, au profit de ses compatriotes d'outre-Rhin, le chanoine donateur de la rose du transsept nord, Arnould de Collonges, dont l'effigie est peinte dans cette même verrière avec l'indication suivante : **LI DOYEN ERNOUS ME FECIS FAERE.** (*sic.*)

La date de 1240 est précisément celle où le chanoine Arnould, venant d'être nommé doyen du Chapitre de Saint-Jean, dut faire exécuter la verrière dont il s'agit. Donc, à chacun ce qui lui revient, et jusqu'à preuve du contraire, que Cologne conserve dans ses murs le problématique Arnold, et pour nous, gardons Arnould de Collonges comme simple donateur.

Pour le XIVe siècle, nous savons seulement, par le paragraphe 30 de l'ordonnance de Philippe VI, publiée en 1347, que les fourneaux de la ville de Lyon, pour la fabrication du verre, étaient en pleine activité et que la peinture sur verre devait y être florissante.

Mais si, pour les vitraux des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, les documents font à peu près défaut, pour les époques suivantes, il devient plus facile d'en reconnaître les auteurs. C'est ainsi que nous avons vu la rose de la façade exécutée par Henri de Nivelle, attaché à Saint-Jean comme peintre verrier, depuis l'année 1378. (V. p. 10 et 38.)

En ce qui concerne l'exécution des vitraux des chapelles latérales et l'entretien des anciennes verrières, nous trouvons successivement les noms de Peronet Saqueret, successeur d'Henri de Nivelle, 1400 ; de Perinet Sucrier, 1428 ; Laurent Girardin, 1440 ; Jean Prevost, 1471 ; Pierre d'Aubenas, 1498. (V. p. 39 et 40 (2).

Les actes capitulaires mentionnent encore Pierre Bonnet, 1503 ; Jean Chappeau, 1518 ; Sauveur Vidal, 1537, présenté par Jean de Talaru, maître de l'œuvre et fabrique ; Nicolas Durand, 1579, etc.

Les documents que nous trouvons pour le XVIIe siècle, ne rappellent plus que de simples travaux de restauration et d'entretien exécutés par des ouvriers vitriers (3).

---

(1) *Hist. Cons. de la ville de Lyon*, p. 392.

(2) Voici un extrait de ce que nous trouvons de relatif aux peintres verriers, dans les statuts des corporations lyonnaises des peintres, sculpteurs, verriers, rédigés à la fin du XVe siècle et approuvés par Charles VIII, en décembre 1496.

« Art. 46. Le compaignon verrier qui fera son chef-d'œuvre sera tenu de faire deux paneaulx de voirres contenans chacun huit piedz en querrure, et dedans l'un desdiz paneaulx sera tenu de faire ung mont de Calvaire faict de painture et joincture, et l'autre ung trespassement de Nostre-Dame, de painture et paint et recuyt comme il appartient, ou autres ystoires telles que les maistres jurez dudit mestier de verrerie ordonneront et sera tenu ledit compaignon de faire ledit chef-d'œuvre chez ung desditz maistres ou là où bon leur semblera et aux despens dudit compaignon ; et sera ledit chef-d'œuvre, icelluy parfait, à ladite confrairie ; et au cas que ledit compaignon la vueille avoir, il l'aura pour le prys qui justement sera extimé, et l'argent que pour ce en aura baillé sera délivré à ladicte confrairie S. Luc et en vendant son dit chef-d'œuvre ; et s'il veult maistre passer, fera ung disner ausdis maistres verriers jurez dudit mestier bien et honnestement.....

« Art. 49. Se gardera de livrer ung paneau de verre qu'il ne soit soubré d'un cousté et d'autre, et s'il y a pièce de voirre fendu y mestra ung plomb, et ce sur ladite peine de XX solz. »

Au nombre des maîtres qui ont sollicité de Charles VIII la confirmation des statuts de leur corporation, nous retrouvons plusieurs des maîtres de Saint-Jean, verriers ou imagiers : Jean Prévost, Pierre de la Paix, dit d'Aubenas, Hugonin Navarre.

(*Ordonnances des rois de France*, t. XX, p. 562.)

(3) 13 mars 1670. — « Convention faite par le sacristain de l'œuvre de Lyon, maître de l'œuvre d'icelle, et pour ce député du Chapitre, avec Claude Sarrignat pour refaire, raccommoder et entretenir les vitres de ladite église, celles de l'église Saint-Etienne, celles de la salle capitulaire et trésor, non compris celles des chapelles qui sont à la charge des chapelains et prébendiers, excepté celles de Notre-Dame du Haut-Don et de Saint-Pierre, les autres en bon état, en verre blanc ou de peintures, selon que les dittes vitres sont ; les refaire à neuf, quand le cas échoira, et pour ce fournir verres, plombs, eschafaux, et tout ce qui est nécessaire pour lesdits racommodages et l'entretien. » (*Archives du Rhône ;* comptes de la fabrique de Saint-Jean, arm. David, n° 2.)

Nous sommes à l'époque où le clergé, sous prétexte de donner plus de jour aux églises, s'acharnait à remplacer par du verre blanc les vitraux du Moyen-Age, si riches de couleur. Sous ce rapport, les Chapitres des XVIIe et XVIIIe siècles étaient plus vandales que ne le furent les calvinistes du XVIe. Ceux-ci ne s'attaquaient qu'aux sujets à leur portée, tandis que les premiers détruisaient systématiquement et à grands frais les verrières les plus élevées, qui nécessitaient de dispendieux échafaudages.

C'est vraisemblablement à l'époque où eut lieu à Saint-Jean cette déplorable transformation qu'on doit attribuer le tracé suivant (Fig. 1) gravé à la pointe, d'une façon irréprochable, contre une des parois avoisinant la fenêtre centrale de l'abside, à l'étage supérieur, sous la galerie extérieure.

Cette combinaison géométrique de *mise en plomb*, nommée par Pierre Leviel (1) *double borne couchée*, était probablement destinée à l'une des fenêtres du transsept, ou peut-être même de la nef. Tracée par une main exercée, il est curieux d'y reconnaître certaines recherches de combinaisons complémentaires, comme l'indique le pointillé de notre reproduction, au 1/4 de l'original.

Avec les premières années de notre siècle, s'achève l'œuvre de destruction depuis si longtemps poursuivie par des mains bien différentes. C'est ainsi que parmi tous les devis et mémoires produits pour les restaurations de la Cathédrale, entreprises, en 1802, lors du rétablissement du culte, nous trouvons que « le raccommodage en verres de couleur de tous les vitraux qui sont au fond du chœur, « depuis le bas jusqu'en haut, et dont plusieurs sont à refaire à neuf, » fut confié pour la somme de 2,000 fr., à un nommé Ferrus, qui, à sa qualité de maître couvreur, joignait aussi celle de destructeur patenté des anciens vitraux (2). Comme il le déclare lui-même, cette prétendue restauration consista à démolir les verrières des chapelles latérales et à en prendre les verres de couleur pour boucher tant bien que mal les vides de celles du chœur ; et afin de donner plus de clarté dans l'intérieur du vaisseau, il établit partout les losanges qui garnissent la plupart des fenêtres inférieures du transsept et des chapelles.

Fig. 1.

Enfin, grâce à l'initiative éclairée de S. E. l'archevêque cardinal de Bonald, M. Thibaud, de Clermont, qui fut l'un des premiers à remettre en honneur les vrais principes de la peinture sur verre, fut chargé en 1842 de la restauration des vitraux du chœur, et M. Gérente, lauréat du concours de la Sainte-Chapelle, de celle de la grande rose méridionale. Il est juste de reconnaître, à la louange de ces deux artistes, la parfaite réussite de cette délicate entreprise, qui fait aujourd'hui oublier les ravages des siècles précédents.

Ainsi que nous l'avons fait pour la description architecturale de l'édifice, nous analyserons les vitraux par ordre chronologique. Sans prétendre assigner une date précise à chacune de nos verrières, puisque, pour la plupart, les documents positifs font défaut, nous sommes cependant portés à croire que de toutes, la plus ancienne est celle des SS. apôtres Pierre et Paul, dans la chapelle actuellement sous le vocable de la Vierge. Ce vitrail est le seul qu'on puisse appeler *roman* par son style et la forme à plein cintre de la fenêtre ; toutefois il ne saurait être de beaucoup antérieur à ceux des sept fenêtres inférieures du chœur qui datent incontestablement des dernières années du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe. L'un de ces derniers fut donné par

(1) *Arch. du Rhône*, fonds moderne, série N.

(2) Pierre Leviel. — *L'art de la peinture sur verre, 1774.*

l'archevêque Raynaud de Forez qui administra le diocèse de Lyon de 1193 à 1226. Les deux roses du transsept, les deux fenêtres des *patriarches antédiluviens*, et les grandes figures qui décorent le haut du chœur doivent être reportées au milieu du XIII[e] siècle.

Avant d'aborder l'étude de ces différentes pages, essayons de résumer en quelques mots les principaux caractères qui les distinguent.

Tout d'abord, ce qui nous frappe et nous charme à l'aspect des vitraux du chœur, c'est l'éclat de la coloration, c'est l'harmonie et l'unité d'ensemble, par rapport au monument qu'ils décorent. Toujours, aux belles époques du Moyen-Age, le peintre verrier avait en vue l'effet général, et loin de prétendre s'isoler pour produire une œuvre à part dans l'édifice, il considérait ses travaux comme des accessoires importants appelés à faire valoir l'intention générale de l'architecte. Aussi nos verrières se présentent-elles comme une immense mosaïque transparente, où la coloration harmonieusement distribuée éclaire l'édifice d'un jour calme et mystérieux. Outre la science du rapprochement des couleurs, tout concourt à l'harmonie et à la richesse du ton général. La convention la plus libre donne la preuve de cette recherche ; ainsi voyons-nous souvent des arbres rouges, des chevaux jaunes, des maisons bleues. Nous irons même plus loin, et nous reconnaîtrons que l'imperfection des anciens procédés de fabrication du verre est pour beaucoup dans l'effet que nous admirons. Il est aisé de comprendre que les bules d'air, les rouges striés, comme fouettés dans la masse, les débris opaques, les ondulations du verre *en boudine*, et les inégalités d'épaisseur (nous avons constaté sur beaucoup de fragments jusqu'à 0,006[mm] de section) brisent les rayons lumineux, font scintiller et valoir les parties pures et transparentes. Le verre acquiert ainsi à distance un éclat merveilleux que nos vitraux modernes seraient impuissants à rendre, si, grâce à l'observation de nos praticiens et à l'emploi de moyens factices, on n'était parvenu à imiter les défauts de l'ancienne fabrication.

Un bon nombre de panneaux des médaillons légendaires du chœur sont encore montés dans leurs plombs primitifs. Tandis que les parties, qui avaient été remontées aux XVII[e] et XVIII[e] siècles en plombs plats et fortement laminés, étaient déjà hors de service, lorsque M. Thibaud entreprit la restauration, ceux du XIII[e] siècle, poussés au rabot, avaient beaucoup mieux résisté, et il a suffi de les doubler avec un peu de soudure pour leur assurer une durée illimitée.

Le style des verrières de Lyon est grave, sévère et d'une noble simplicité. Contrairement à ce qu'on observe souvent dans les vitraux de la même époque, les figures moins maigres et moins cambrées qu'à la Sainte-Chapelle de Paris, à Bourges et ailleurs, sont correctement dessinées, et rappellent le grand style et les types grecs-byzantins des fresques et des mosaïques. C'est là un fait évident, qui prouve assez la persistance des traditions primitives, se perpétuant dans les ateliers, malgré la grande révolution architecturale qui s'opérait à cette époque.

Les sujets renfermés dans des médaillons de différentes formes, uniformément à fond bleu, se détachent sur d'étincelantes mosaïques entourées d'une riche bordure de végétation. Les faits empruntés à la sainte Ecriture, à nos annales religieuses et à la symbolique chrétienne, sont rendus d'une façon concise et sans confusion, souvent même avec une simplicité naïve, mais toujours pleine de vérité et de mouvement. Le dessin est en partie formé par les réseaux du plomb entourant toutes les pièces de verre, sur lesquelles les plis des draperies, les ornements et tous les autres détails sont rendus par un trait de grisaille appliqué au pinceau. Les ombres sont indiquées par des traits effilés, toujours dans le sens de la forme. Sur ces traits bruns, le peintre ajoutait une légère teinte plate, composée de grisaille très claire, qui participait ainsi au ton du verre. Sur cette demi-teinte, des enlevés pratiqués à la pointe donnent, à distance,

un modelé complet. Il est à observer que les procédés employés aux XIIe et XIIIe siècles, et qui nous ont été conservés par un écrivain contemporain, le moine Théophile (1), sont encore les mêmes, ou à peu de chose près, de nos jours.

Ne pouvant donner à ces considérations tous les développements qu'elles méritent, nous renvoyons aux auteurs spéciaux, tels que : Leviel, Lévy et Capronnier, de Lasteyrie, au remarquable article de Viollet le Duc, dans son dictionnaire d'architecture et surtout au traité du moine Théophile.

Entrons maintenant dans l'étude détaillée de nos vitraux et décrivons les époque par époque.

Vitrail de S. Pierre et de S. Paul.

DANS LA CHAPELLE DE SAINT-PIERRE

XIIe SIÈCLE.

PRIMITIVEMENT la chapelle Saint-Pierre était ornée de trois verrières, dont une seule se voit encore à la place qui lui était destinée; c'est celle de la fenêtre orientale surmontée d'une rose à 7 lobes. Les deux autres, occupant les baies de la paroi septentrionale, ornent aujourd'hui les deux fenêtres correspondantes de la chapelle de Notre-Dame-du-Haut-Don, et ont été remplacées par des grisailles modernes insignifiantes. Nous parlerons des anciennes verrières de ces deux fenêtres dans un paragraphe suivant, d'autant plus qu'elles sont postérieures au vitrail principal de cette chapelle. Par une incurie inqualifiable, mais qui peut donner la mesure du dédain professé si longtemps pour les œuvres du Moyen-Age, les divers panneaux de ce vitrail furent retrouvés en 1846 dans les magasins de la Cathédrale, où ils avaient été relégués comme débris inutiles, lorsque l'architecte Pollet construisit, devant la fenêtre qu'ils occupaient, un monument aussi disgracieux que peu en rapport avec le style de l'édifice.

Cette verrière, divisée en 5 zones horizontales, contenant chacune un médaillon central, accosté de deux sujets rectangulaires, appartient à la série des vitraux *légendaires*. Une riche bordure de feuillages l'entoure dans son entier. Bien qu'elle ait été l'objet de quelques restaurations, intelligemment exécutées, il est vrai, l'effet général n'en est pas moins admirable, et elle compte parmi les plus intéressantes aux points de vue de l'hagiographie, du dessin et de l'harmonie des couleurs. On y reconnait, surtout, les caractères non équivoques des traditions byzantines, derniers reflets de l'école monastique, et que nous verrons revivre encore sur les vitraux légendaires du chœur. La planche, hors texte, reproduit l'ensemble réduit au 1/11e et la fig. 2 la 3e zone, d'après nos calques. Signalons enfin la remarquable analogie existant entre cette verrière et celle de la légende de S. Gervais et de S. Protais, au Mans, datant de la première moitié du XIIe siècle, tant pour la disposition des sujets que pour la composition ornementale et le caractère du dessin.

Confondus dans un même culte, leur vie ayant été intimement liée, on peut considérer S. Pierre et S. Paul comme ne faisant qu'un : *duo unum erant.* (S. Aug. serm. 295.) Il est donc naturel que la peinture destinée à rappeler les principaux actes de la vie du prince des apôtres, renferme aussi quelques traits de celle de son compagnon.

(1) *Theophili presbyteri et monachi libri* III., *seu diversarum artium scedula*, publié et traduit par le comte de l'Escalopier. Paris, 1843.

1er *RANG*

Médaillon central. — JÉSUS ET S. PIERRE MARCHENT SUR LES EAUX (Math., XIV, 22-33). — L'artiste débute par un des faits les plus connus de la vie de S. Pierre. Les apôtres traversaient le lac de Génésareth dans leur barque battue par la tempête, pour aller au-devant de Jésus, lorsqu'ils l'aperçurent s'approchant d'eux marchant sur les eaux. Jésus voyant leur trouble, leur parla et leur dit : « Rassurez-vous, c'est moi, ne craignez point. Pierre lui répondit : Seigneur, si c'est vous, commandez que j'aille à vous en marchant sur les eaux. Jésus lui dit : Venez. Et Pierre descendant de la barque, marchait sur l'eau pour aller à Jésus. Mais voyant un grand vent, il eut peur, et il commençait à enfoncer, lorsqu'il s'écria : Seigneur, sauvez-moi. Aussitôt Jésus, lui tendant la main, le prit et lui dit : Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté ? Et étant monté dans la barque le vent cessa. »

Sujet de gauche. — DÉLIVRANCE DE S. PIERRE (Act. XII, 6-7). — Hérode, pour complaire au peuple juif, fait saisir Pierre le jour des azymes, et le fait jeter en prison afin qu'il fut exécuté publiquement après la fête de Pâques : « Comme la nuit même qui précédait le jour qu'Hérode avait destiné à son supplice, Pierre dormait entre deux soldats, lié de deux chaînes, et que les gardes qui étaient devant la porte gardaient la prison, l'ange du Seigneur parut tout à coup et remplit le lieu de lumière. Poussant Pierre par le côté, il l'éveilla et lui dit : Levez-vous promptement (*surge velociter*). Au même instant les chaînes tombèrent de ses mains. »

Dans l'état de *gehênne* de l'apôtre si expressivement rendu, on reconnait un exemple des tendances des artistes du Moyen-Age à traduire leur pensée avec toute l'énergie possible, souvent même au détriment de la vérité plastique.

Sujet de droite. — S. PIERRE RENCONTRE NOTRE-SEIGNEUR AUX PORTES DE ROME. — C'est là un fait bien connu de la vie de S. Pierre, mais qui ne nous a été transmis que par une ancienne tradition. Voici le récit succinct qu'en fait S. Ambroise : « S. Pierre désirait être immolé pour Jésus-Christ, cependant il se laissa toucher par les prières du peuple qui le suppliait de se réserver pour l'instruire et le fortifier. Bref, à la faveur de la nuit, il sort des murs. Non loin de la porte, l'apôtre aperçoit Jésus qui vient à sa rencontre et se dispose à pénétrer dans la ville. Seigneur, lui dit Pierre, où allez-vous ? *(quo vadis Domine.)* Jésus lui répondit : Je vais à Rome pour y être crucifié de nouveau. (Serm. contr. Auxent.) » Comprenant que son martyre lui était ainsi prescrit, il rentre à Rome, et ne tarde pas à être saisi par les satellites de Néron.

Ce sujet est d'exécution moderne, il est vrai, mais nous croyons savoir qu'il a été rétabli d'après les restes de l'ancien.

2e *RANG*

MIRACLE DE S. PIERRE. — Dans le côté gauche du médaillon central et le sujet rectangulaire de gauche, il est facile de reconnaître le miracle opéré par S. Pierre sur le jeune homme que Simon le magicien tentait de rappeler à la vie, miracle dont on retrouve le récit dans la *Légende dorée :*

« Et lors advint qung jouvencel mourut. Lors furent appelés Pierre et Symon, et de la voulente de « Symon ceste sentence fut confirmée, que celuy fut occis qui ne pourroyt ressusciter le mort. Et quant « Symon eut fait les enchantements sur le mort, il se efforça de luy mouvoir le chief, et fut advis à tous « ceulx qui là estoyent que le mort se mouvoit. Et lors se escrierent tous et vouloyent lapider Pierre. Et « lors Pierre impetra à peine qu'ils se teussent, et dit : Si le mort est revescu, si se liève et voie et parle ou

« aultrement, sachez que c'est fantosme que le chief d'ung mort se meuve. Ores soit osté Symon si que les « faulcetés du diable soyent ostéez à plain et desmontrées. Et lors Symon fut separé du lit et l'enfant demora « sans soy mouvoir. Et Pierre qui estoit loing fist son orayson et se escria de loing : (Enfant lieve sus au « nom de Jhesucrist de Nazareth crucifié). Et tantost se leva et ala et si comme le peuple vouloyt lapider « Symon, Pierre dist : Celluy est assez à grant paine que il se cognoisse estre surmonté en ses ars..... » (1)

Dans le sujet rectangulaire de gauche, Simon, par ses sortiléges, cherche à rendre la vie au corps inerte du jeune homme étendu sur son lit de mort. S. Pierre, au chevet du défunt, observe l'imposteur. Le *volumen*, qu'il tient à la main, le fait suffisamment reconnaître, quoique l'artiste ait négligé de lui donner l'auréole.

A gauche du médaillon central, S. Pierre ressuscite par ses prières le mort, sur lequel Simon était resté impuissant. Le corps, encore enveloppé du linceuil funèbre, se soulève sur le lit et obéit à l'appel de l'apôtre. Simon confondu assiste à sa défaite.

A droite de cette composition, S. Pierre prêche les chrétiens de Rome (2).

Enfin, la composition rectangulaire de droite paraît avoir encore trait à S. Pierre et à Simon.

3e *RANG*

S. Pierre condamné au supplice. — Sur l'avis de Notre-Seigneur, S. Pierre vint se livrer au gouverneur Agrippa ; celui-ci, après l'avoir fait jeter en prison, se le fait amener pour l'envoyer au martyre.

Fig. 2.

C'est le sujet du médaillon central et du côté droit. A gauche, un bourreau, après la condamnation de S. Pierre, entraîne ce dernier au supplice, auquel nous allons assister.

(1) Jacques de Voragine. La *Légende dorée*, de Sainct-Pierre, apostre. Imprimée à Lion par les maistres Mathieu Hus et Pierre Hongre, l'an de grace mil quatre cens quatre-vings et trois.

(2) « Matheus in Hæbreis ipsorum lingua scripturam dedit Evangelii, cum Petrus et Paulus Romæ evangelisarent et fundarent Ecclesiam. » (Iren. *contr. hær.*, III, 1.) Voir également Tertul. (*De præscript.*, 36.) Eusèb. (*Hist. eccl.*, II., 14 et 15.)

CATHEDRALE DE LYON

SVRGE VELOCIT

QVO VADIS DOMINE

VITRAIL DE S^T PIERRE

CATHEDRALE DE LYON

:SVRGE VELOCIT

QVO VADIS DOMINE:

VITRAIL DE S^T PIERRE

4e *RANG*

Martyre de S. Pierre et de S. Paul. — Suivant l'usage adopté à Rome pour le supplice des plébéiens appartenant à une nation odieuse, S. Pierre est condamné au crucifiement.

« Et si comme Léon et sainct Marcel tesmoignent, quant Pierre vint à la croix, il dist : Quant mon « Seigneur descendit du ciel en la terre, il fut surhaulcé en la croix droite, et moi que la croix doibt « rappeler de la terre au ciel, je doy mectre mon chief par devers la terre et dresser mes piez au ciel. Et « pour ce que je ne suis pas digne d'estre mis ainsi en la croix comme mon Seigneur, la croix me soyt « tournée. Et lors tournèrent-ilz la croix et fichèrent les piez contre mont et le chief aval (1) ».

Dans le côté gauche du médaillon central est planté l'instrument du supplice. Les soldats sont occupés à lier S. Pierre à la croix, la tête en bas, suivant la tradition à peu près constante de l'iconographie chrétienne. La dernière partie du sujet, séparée de la première par un motif d'architecture, montre Néron, couronne en tête, sceptre en main, ordonnant le martyre de S. Paul. L'apôtre, les mains jointes, a la tête tranchée par le glaive, en sa qualité de citoyen romain, le jour même où S. Pierre fut crucifié.

Bien que le supplice de S. Pierre ait eu lieu sur les hauteurs du Vatican, et celui de S. Paul aux eaux Salviennes, la liaison intime qui unit les deux événements permet de les grouper dans le même cadre. Ainsi que pour le *quò vadis Domine*, ce sujet a été restauré d'après l'ancien.

Tout à côté le martyre de S. Paul, nous assistons à son *ravissement* (2). Du côté opposé, S. Pierre reçoit de Notre Seigneur, placé dans le médaillon supérieur, la *tradition* des clefs.

5e *RANG*

Au centre, Jésus-Christ assis sur un trône, la tête entourée du nimbe crucifère, remet à S. Pierre les clefs du royaume des cieux. (Math. XVI, 18, 19.) De la main gauche, il tend à S. Paul le livre de la Sagesse. C'est dans ce sens que Guillaume Durand dit : que le livre doit lui être attribué comme emblème, *quia doctor*, étant le docteur par excellence.

A droite et à gauche, deux anges thuriféraires concourent à la glorification des deux apôtres.

Rosace

1. — *Médaillon supérieur.* — Jésus-Christ, assis sur un trône environné d'étoiles.

2. *A droite.* L'ange de l'Annonciation tient à la main une couronne d'or, que Marie semble repousser. Ici l'artiste n'aurait-il pas voulu rappeler la touchante modestie de la Vierge, se trouvant indigne du titre de mère de Dieu que l'ange Gabriel vient lui apporter ?

3. S. Pierre attaché à la croix horizontalement.

4. L'empereur assis sur un trône et tenant une main de justice, ordonne le martyre de S. Pierre.

5. Elévation de la croix de S. Pierre.

6. Nouvelle scène de l'Annonciation vis-à-vis de la première. Apparemment, ces deux médaillons. dont la présence ne s'explique guère dans cette chapelle, sont les derniers vestiges des verrières de la chapelle de droite, autrefois dédiée à la Vierge. Ces deux médaillons conservés ont dû, après avoir été remaniés, être placés ici pour remplir les vides.

7. *Au centre.* La Crucifixion. A droite et à gauche du Christ, S. Jean et la Vierge.

(1) Jacques de Voragine. *Légende dorée.*

(2) Ep. aux Galat, XII, 2

Vitraux du Chœur

FENÊTRES DE L'ÉTAGE INFÉRIEUR, A MÉDAILLONS LÉGENDAIRES

XIII[e] SIÈCLE

LES FONDATEURS DE L'ÉGLISE DE LYON (1).

QUELS furent les fondateurs de l'antique Eglise de Lyon? Dans le sang de quels martyrs fut-elle sanctifiée? Cet enseignement, le peuple le trouvait dans les *ystoires* de cette première verrière. Bien que d'exécution moderne, les deux premiers médaillons offrent autant d'intérêt que les suivants, quant à l'ensemble de la composition, puisque, d'après le témoignage de M. Thibaud lui-même, ils ont été refaits d'après les débris des anciens, en trop mauvais état pour être utilisés.

I. — DÉPART DE S. POTHIN POUR LES GAULES. — L'évêque de Smyrne, S. Polycarpe, envoie S. Pothin évangéliser Lugdunum. Le saint, déjà dans la barque qui doit l'emmener, reçoit la dernière bénédiction de son maître. Derrière S. Polycarpe, on voit plusieurs figures au nombre desquelles on doit reconnaître S. Irénée en costume de lévite, et qui, très jeune encore, fut placé sous la discipline de l'évêque de Smyrne. Selon plusieurs écrivains, il serait né vers l'année 120 de notre ère, la troisième de l'empereur Adrien.

Fig. 3.

II. — S. IRÉNÉE REÇOIT LE DIACONAT. — Sous la direction de son maître, S. Irénée reçoit la grande culture des lettres de son temps, et ne tarde pas à être promu au diaconat.

Le médaillon le représente en effet recevant l'étole.

III. — S. IRÉNÉE PROMU A L'ÉPISCOPAT (Fig. 3). — Sous le pontificat du pape Eleuthère, Irénée est promu à l'épiscopat. Assis sur un trône au centre du sujet, il est revêtu de l'aube, de la *casula* et du pallium. De la main gauche il tient le bâton pastoral; un des trois évêques consécrateurs, assisté des deux autres prélats exigés par les canons, lui pose la mitre sur la tête. Cette discipline remonte à la plus haute antiquité. En effet, le premier des canons apostoliques est ainsi conçu : *Episcopus a duobus vel tribus episcopis ordinetur.*

(1) Pour le classement et la description de nos verrières légendaires, nous adoptons l'ordre de leur classement aux fenêtres du chœur, sans avoir égard ni à l'importance de la composition, ni à la dignité des sujets Nous commençons donc par la droite pour les suivre sans interruption.

IV. — Voyage de S. Polycarpe (Fig. 4). — « S. Polycarpe s'était retiré dans une maison de campagne, pour échapper aux recherches des persécuteurs ; mais il fut découvert dans sa retraite, alors on le mit sur un âne et on l'achemina ainsi vers la ville.

Fig. 4.

« C'était le jour du grand samedi. Sur la route, ils rencontrèrent l'irénarque Hérode et son père Nicétas. Ceux-ci firent monter Polycarpe sur leur char, et l'ayant établi à côté d'eux, ils lui disaient pour le gagner : Quel si grand mal peut-il y avoir à dire : *Seigneur César*, et à sacrifier pour sauver sa vie ? Polycarpe ne répondit pas. Comme ils insistaient, il leur dit : Je ne ferai rien de ce que vous me conseillez. Perdant tout espoir de le gagner, Hérode et Nicétas l'accablèrent d'injures, puis ils le poussèrent si violemment qu'il fut précipité du char, et que dans sa chute il se fractura la jambe. Polycarpe, sans rien perdre de son calme habituel, et comme s'il ne souffrait rien, s'avançait vers le stade avec une joie et une agilité surprenante. (Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 16.) »

Fig. 5.

V. — S. Irénée en prison (Fig. 5). — L'édit de persécution de Septime Sévère ayant éclaté à Lugdunum, S. Irénée est jeté en prison. Un portique architectural divise ce médaillon en deux scènes distinctes. A droite, S. Irénée, revêtu des insignes épiscopaux, est en prison tenant à la main son traité *contre les hérésies*. A gauche, le magistrat fait comparaître devant lui le saint évêque de Lugdunum pour l'envoyer à la mort.

VI. — MARTYRE DE S. IRÉNÉE. — Bien que le récit de cette affreuse persécution terminée par le martyre de notre saint ne nous soit parvenu que d'une façon très incomplète, le peintre n'a pas hésité à représenter dans ce tableau plusieurs traits intéressants. Le proconsul, assis sur un trône, assiste au supplice de S. Irénée, dont la tête tombe sous le glaive d'un soldat. La main de Dieu émergeant d'une nuée bénit son serviteur, et un chrétien trempe pieusement un linge dans le sang du martyr, afin de fortifier le courage de ses frères par la pieuse relique de leur évêque.

Fig. 6.

VII. — TRANSLATION DES RELIQUES (Fig. 6). — Un évêque, crosse en main, suivi d'un clerc portant la croix, sort de son église ou des portes de la ville, pour aller au-devant de la châsse renfermant les reliques de S. Irénée, soutenue par deux porteurs.

Aucun fait historique ne se rapporte à cette translation. On sait seulement que lorsque S. Irénée eut consommé sa victoire par le martyre, le saint prêtre Zacharie enleva son corps durant la nuit et le cacha dans une crypte secrète (voir les Bollandistes, le 28 juin). Il ne faut donc voir ici qu'une glorification, une sorte d'apothéose, comme cela se rencontre fréquemment dans la partie supérieure des verrières ou des sculptures consacrées aux saints confesseurs.

VITRAIL DE S. JEAN L'ÉVANGÉLISTE

Deux panneaux, sur les sept qui composaient la légende de S. Jean l'Evangéliste, ont disparu et devaient compléter la vie du saint apôtre. Peut-être le médaillon inférieur, comme dans la verrière de S. Jean-Baptiste, présentait-il une *signature*, c'est-à-dire l'acte de donation du vitrail consacré par la représentation du donateur.

Ces deux médaillons ont été restitués de manière à compléter l'enchaînement des faits et en s'aidant des sujets analogues traités au XIIIe siècle.

Le peintre verrier a resserré le cadre de son poème légendaire, tout en mettant en évidence la partie saillante et surtout mystique des faits, depuis le moment que le disciple préféré commença à exercer son long et pénible apostolat, jusqu'à celui où, après un divin avertissement, il voulut entrer lui-même dans son tombeau.

I. — GUÉRISON D'UN BOITEUX A LA PORTE DU TEMPLE DE JÉRUSALEM (Act. III, I et suiv). — « Il y avait un homme boiteux dès le ventre de sa mère, que l'on portait et que l'on mettait tous

les jours à la porte du temple, nommée la *Belle porte*, afin qu'il demandât l'aumône à ceux qui entraient dans le temple. Cet homme, ayant vu Pierre et Jean qui allaient entrer dans le temple, les priait de lui donner quelque aumône....... Alors Pierre lui dit : « Je n'ai ni or ni argent, mais ce que j'ai je vous le donne, levez-vous au nom de Jésus-Christ de Nazareth, et marchez. »

II. — S. Jean dans la cuve d'huile bouillante. — L'apôtre S. Jean ne nous dit rien, dans ses écrits, du supplice que Domitien lui fit endurer à Rome devant la Porte Latine ; d'autre part, ce fait est bien postérieur à ceux dont S. Luc nous a conservés le souvenir dans les *Actes des apôtres*. Mais sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, la tradition supplée au silence des auteurs inspirés. Contentons-nous de citer le témoignage de Tertullien. « C'est à Rome, dit-il, que l'apôtre S. Jean fut plongé dans l'huile bouillante, sans en souffrir aucun mal, après quoi il fut exilé dans une île (1). »

III. — L'ange dicte l'Apocalypse a S. Jean (Apoc., I, 10 et suiv.). — Par ordre de l'empereur, Jean est exilé dans l'île de Pathmos, où l'ange du Seigneur lui apparaît et lui dit : « Ecrivez dans un livre ce que vous voyez, et envoyez-le aux sept Eglises qui sont en Asie, à Ephèse, à Smyrne, à Pergame, à Thyatire, à Sardes, à Philadelphie et à Laodicée. » Sur le livre que S. Jean tient à la main, on lit en lettres capitales :

A P
PO S
CA I
LI IO

Fig. 7.

IV. — Notre-Seigneur apparait a S. Jean (Apoc., I, 12 et suiv.) (Fig. 7). — Nous ne croyons pas que l'art du moyen âge ait jamais rien produit de plus grandiose que cette composition, qui n'est que la traduction littérale du texte apocalyptique. Laissons parler S. Jean lui-même : « Aussitôt je me tournai pour voir de qui était la voix qui me parlait, et m'étant tourné, je vis sept chandeliers d'or, et au milieu des chandeliers d'or, je vis quelqu'un qui ressemblait au Fils de l'homme, vêtu d'une longue robe, et ceint au-dessous des mamelles d'une ceinture d'or. Sa tête et ses cheveux étaient blancs, comme de la laine blanche et comme de la neige, et ses yeux paraissaient comme une flamme de feu. Ses pieds étaient semblables à de l'airain fin quand il est dans une fournaise ardente, et sa voix égalait le bruit des grandes eaux. Il avait en sa main droite sept étoiles, et de sa bouche sortait une épée à deux tranchants, et son visage était aussi brillant que le soleil dans sa force. Au moment que je l'aperçus, je tombai comme mort à ses pieds ; mais il mit sur moi sa main droite, et me dit : Ne craignez point, je suis le premier et le dernier. »

(1) « Ubi (Romæ), Apostolus Joannes, postquam in oleum igneum demersus, nihil passus est, in insulam relegatur. » (*De Præscripi.*, ch. XXXVI.).

V. — Vision de S. Jean. — Notre-Seigneur, accompagné de quelques-uns de ses autres apôtres, apparaît à S. Jean pour lui annoncer la fin de sa vie militante et l'approche de la gloire éternelle qui l'attend.

Ce fait et les détails de son ensevelissement volontaire étant purement du domaine de la tradition, l'auteur de la légende dorée, Jacques de Voragine, nous les rappellera. « Et quant Jehan estoyt de nonante « et neuf ans, et si comme dist Ysidore au LXVII an de la passion de Nostre Seigneur soubs Trajen, nostre « sire apparut à luy avecques ses disciples. Et dist vien mon amy à moy car il est temps que tu disnes « avecques moy à ma table avecques tes frères. Et lors sainct Iehan se leva et commença à aller, et dist « Nostre Seigneur à luy : Tu viendras dimenche avecques moy (1). » La place primitive et naturelle de ce médaillon était au rang suivant qui précède la mort de S. Jean.

VI. — Les évêques d'Asie prient S. Jean de laisser un écrit. — Nous lisons dans S. Jérôme que S. Jean composa son évangile à la prière des évêques d'Asie, pour confondre Cérinthe et d'autres hérétiques (2). Le P. Cahier verrait dans ce médaillon S. Jean instruisant et exhortant ses disciples S. Ignace d'Antioche, et S. Polycarpe, particulièrement cher aux Lyonnais, tous deux revêtus du costume épiscopal. La disposition des personnages donne également raison aux deux interprétations (3).

VII. — Mort de S. Jean (Fig. 8). — « Et quant le dimenche vint, il assembla tout le peuple en « l'église qui avoyt été faicte en son nom, et leur prescha et admonesta que ils fussent fermes en la foy, et « curieux es commandemens de Dieu. Et « après ce il fist faire une fosse toute quar- « rée delès l'autel et fist gecter la terre hors « de l'église : et puys descendit en l'église « et entra dedens la fosse les mains ten- « dues à Dieu et dist : Sires, invité à ton « disner, je te rens grace de ce que je suis « tel que je te doye gouster de telles vian- « des et scays que je le desiroie de tout « mon cueur. Et quant il eut son orayson « finie, si grant lumière resplendit sur luy « que nul ne la peut regarder. Et quant la « lumière se partit, la fosse fut trouvée « toute plaine de manne et encore y sourt- « elle iourdui si comme elle est venue « soudre au fons de la fosse, ainsi comme « manne gravelle, ainsi comme elle sourt « aulcune foys des fonthaines. (4) »

Fig. 8.

On voit que le peintre a suivi à la lettre le texte de Jacques de Voragine. L'apôtre vient de faire creuser sa tombe au pied de l'autel et, revêtu des habits pontificaux, s'y ensevelit lui-même. Au nombre des disciples en pleurs qui l'entourent, nous retrouvons S. Polycarpe et S. Ignace d'Antioche, mitre en tête, et le bâton pastoral à la main.

(1 et 4) *Légende dorée*, de Sainct Iehan. Lyon, 1483. — (2) Joannes apostolus novissimus omnium scripsit Evangelium rogatus ab Asie episcopis, adversus Cerinthum aliosque hæreticos. (Hyeronym., *De scripto. Ecclés.*) — (3) *Vitraux de Bourges*, p. 276.

VITRAIL DE S. JEAN-BAPTISTE

(Patron de la Primatiale.)

Le souvenir du saint Précurseur, patron de notre église, avait naturellement droit au premier rang dans l'ordonnance des peintures translucides. Aussi la fenêtre, qui lui est consacrée, se trouve-t-elle presque au centre de l'abside, à côté du mystére de la Rédemption.

Fig. 9.

Six médaillons résument les faits principaux de la vie de S. Jean. Le septième, au bas de la fenêtre, montre le donateur du vitrail, le seul qui nous soit parvenu, du moins pour les vitraux du chœur. Très probablement, d'autres fenêtres contenaient également leurs donateurs, archevêques ou membres du Chapitre, comme cela avait lieu le plus souvent à cette époque (1).

I. — Le donateur du vitrail (Fig. 9). — Un archevêque en costume pontifical, vêtu de la *casula* rouge, tient dans ses mains la verrière qu'il offre à sa Cathédrale; par côté, on reconnaît l'autel garni de la croix et du calice; derrière le prélat un clerc porte sa crosse. Au bas de la verrière, sommairement et inexactement représentée, est écrite la légende ALD / RAIN. Ne trouvant aucun nom d'archevêque de l'Eglise de Lyon qui puisse se rapprocher de celui-ci, nous devons avec ces deux lignes reconstituer le mot RAINALD *(us)* en en transposant l'ordre. Bien que le nom de Renaud II (de Forez) ne figure pas au nombre des donateurs des verrières peintes, l'*Obituaire* nous rappelle ses legs nombreux en faveur de l'église de Saint-Jean.

Fig. 10.

Bulle de plomb de Renaud de Forez.

Mais comment expliquer l'inexactitude de l'inscription? Ayant soigneusement examiné la pièce de verre sur laquelle les lettres sont tracées, nous avons cru remarquer, à la nature même du verre, qu'elle était moderne, bien que les caractères fussent soigneusement imités de ceux de l'époque. Nous serions donc amené à croire que le restaurateur, peu au courant de l'histoire locale, aura refait cette pièce d'aprés les débris de l'ancienne, divisant le nom en deux parties, qui auront été interposées, soit ALD / RAIN au lieu de RAIN / ALD.

(1) A Bourges, à Chartres, à Tours, au Mans et ailleurs, on voit des corporations de métiers, des seigneurs, des bourgeois même, contribuer par leurs largesses au vitrage de nos grandes basiliques et figurer dans les panneaux inférieurs. A Lyon, nous ne possédons aucune indication qui puisse attribuer à des corporations ou à des dons laïques l'exécution des verrières de la Primatiale. Mais, en revanche, si nous feuilletons l'Obituaire de Saint-Jean, nous trouvons un nombre considérable de donateurs archevêques ou chanoines. Malheureusement, pour la plupart, les indications sont trop peu précises pour reconnaitre exactement telle ou telle donation. (Voir la *Not. hist.* p. 6 et 7, et l'*Obit. de l'Egl. de Lyon*, publ. par M. Guigue. Lyon, 1867.)

II. — L'ANGE ANNONCE A ZACHARIE LA NAISSANCE D'UN FILS (Luc, I, 8-20). — Avec ce médaillon commence l'histoire de S. Jean. Zacharie, dans l'accomplissement de ses fonctions, est surpris, l'encensoir à la main, par l'ange Gabriel descendant du ciel pour lui annoncer l'heureuse nouvelle. « Zacharie, le voyant, en fut tout troublé, et la frayeur le saisit. Mais l'ange lui dit: Ne craignez point, Zacharie, parce que votre prière a été exaucée, et Elisabeth, votre femme, vous enfantera un fils auquel vous donnerez le nom de Jean.... » Quoique les prêtres seuls eussent le droit de pénétrer dans le temple, le peintre représente ici Elisabeth aux côtés de son mari, afin d'exprimer la prédiction faite à Elisabeth aussi bien qu'à Zacharie. Rappelons-nous qu'avant tout, les artistes de cette époque, passant par-dessus les circonstances de temps et de lieu, s'étudiaient à présenter les vérités de l'Evangile aussi claires que possible, pour l'intelligence du peuple qui n'avait d'autres moyens d'enseignement.

III. — NAISSANCE DE S. JEAN (Luc., I, 57). — Cependant le temps auquel Elisabeth devait accoucher arriva, et elle enfanta un fils. Elisabeth, sur son lit, vient de donner le jour à son enfant. La vierge Marie, auprès d'elle, la sert, et porte le nouveau-né dans ses bras.

Faute d'espace, le peintre a dû résumer en trois tableaux les faits relatifs à la naissance du saint Précurseur, et sa vie publique en trois autres. Aussi retrouverons-nous au grand portail les scènes complémentaires, soit la sortie de Zacharie du temple, l'étonnement de la foule s'apercevant qu'il a perdu l'usage de la parole, la Visitation, etc.

Fig. 11.

IV. — ZACHARIE DONNE A SON FILS LE NOM DE JEAN (Luc, I, 63). — Zacharie, assis sur le seuil de sa demeure, confirme le nom de Jean, malgré la surprise de ses proches. « Ayant demandé des tablettes, il écrivit dessus: *Ioannes est nomen eius*, ce qui remplit tout le monde d'étonnement. Au même instant, sa bouche s'ouvrit, sa langue se délia, et il parlait en bénissant Dieu. »

V. — DANSE DE LA FILLE D'HERODIADE (Fig. 11). — A peine avons-nous assisté à la naissance du Précurseur que, sans transition, nous allons être témoins de son supplice ordonné par l'incestueux Hérode. Les évangélistes continuent à nous en rappeler les principales circonstances. (Math., XIV, 1-12, Marc, VI, 14-28, Luc, IX, 7-9.)

Le sujet retrace donc le festin qui décida de la vie de S. Jean-Baptiste. Hérode et Hérodiade, tous deux couronnés, sont assis à une table chargée de mets apportés par un serviteur. A leur droite, un convive est coiffé du bonnet conique qui depuis l'ordonnance de Philippe-Auguste fut le signe distinctif des Juifs, au Moyen-Age. Sur le devant, Salomée se livre aux danses qui réjouissent si fort Hérode, si l'on peut donner le nom de danse aux exercices de dislocation que nous voyons exécuter à l'impudique jeune fille. Presque toujours les artistes du Moyen-Age nous montrent Salomée dans les postures les plus outrées,

ou pour mieux dire, exécutant de véritables cabrioles. La faveur dont jouissaient les jongleurs a fait supposer que la danse, capable d'exercer sur Hérode une telle fascination, fut un exercice d'acrobate. En plaçant Hérodiade à côté d'Hérode, l'artiste ignorait que les usages orientaux ne permettaient pas aux femmes de se trouver dans des assemblées telles que le festin d'Hérode donné aux grands de la cour et aux principaux de la Galilée. Un bas-relief roman décorant l'extérieur du baptistère d'Ainay rappelle le même sujet. Salomée, les poings sur les hanches, y est également figurée dans une posture des plus bizarres.

VI. — Décollation de S. Jean (Marc, vi, 25). — Hérode, forcé de tenir sa promesse d'accorder à la jeune danseuse ce qu'elle lui demanderait, envoie un de ses gardes avec ordre d'apporter la tête de S. Jean dans un bassin. S. Jean, agenouillé sur le seuil de la prison de la forteresse de Machéronte, près du Jourdain, reçoit le coup fatal, tandis que Salomée, derrière l'exécuteur, attend froidement, un bassin à la main, la tête de l'apôtre qu'elle va rapporter à sa mère.

VII. — Salomée rapporte la tête de S. Jean (Math., xiv, 11). — Hérodiade, assise sur son trône, reçoit la tête de S. Jean que Salomée lui présente sur un plateau.

VITRAIL DE LA RÉDEMPTION

FENÊTRE CENTRALE

L'iconographie chrétienne nous présente ici une des pages les plus intéressantes de son enseignement; aussi tâcherons-nous, tout en évitant les longueurs, d'étudier aussi complètement que possible chacun des 21 sujets renfermés dans cette vaste composition.

Le mystère de la Rédemption est figuré dans 5 grands médaillons qui sont : l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, le Crucifiement et la Résurrection. L'Ascension occupe les 2 médaillons supérieurs. En regard de chacun de ces sujets, de petites compositions symboliques, disposées dans la bordure, leur servent de développement, et peuvent par leur nature se rattacher aux verrières de la *Nouvelle Alliance* de Bourges, de Sens, de Tours, d'Auxerre et du Mans, si complètement analysées par les PP. Cahier et Martin, dans leur splendide publication sur les vitraux de Bourges, chef-d'œuvre d'érudition et de science ecclésiastique. Ce sont : en regard de l'Annonciation, le prophète Isaïe et la Licorne ; au-dessus, le Buisson ardent et la Toison de Gédéon ; la Calandre et le Sacrifice d'Abraham ; le Serpent d'airain et Jonas ; l'Aigle et le Lion ; deux anges enfin, portant des inscriptions.

A la suite de premières restaurations, maladroitement exécutées au xvii[e] siècle, le panneau de la Visitation ayant été transporté à la partie supérieure du vitrail, l'ordre naturel des autres scènes a été complètement détruit; de là de nombreuses sources d'erreurs de la part des auteurs, qui ont essayé d'analyser cette verrière, erreurs auxquelles n'ont pas échappé les PP. Cahier et Martin, dans les quelques pages qu'ils lui ont consacrées dans *la Monographie des vitraux de Bourges*. La restauration de M. E. Thibaud, en 1844, ayant heureusement rétabli l'ordre primitif, les différentes scènes s'expliquent d'elles-mêmes, bien que M. de Lasteyrie n'y ait vu que, « divers sujets tirés de la légende de S. Jean, quoique le panneau supérieur représente la figure du Sauveur dans un nimbe amandaire. » Le même auteur ajoute : « Mais ce qui la rend surtout intéressante est sa bordure remplie de figures byzantines, qui tiennent à la main des versets de l'Ecriture-

Sainte (1). » En dépit du succès de son ouvrage, nous nous demandons quel rapport l'auteur a pu trouver dans les scènes de l'Annonciation, du Crucifiement, de l'Ascension avec la vie de S. Jean. Ceci montre seulement, une fois de plus, avec quel sans façon on croit pouvoir traiter l'archéologie, sans même se donner la peine d'examiner les sujets que l'on a à décrire.

La source la plus abondante de la symbolique chrétienne découle du rapprochement des faits figuratifs de l'Ancien Testament avec les faits accomplis de la Nouvelle Loi. La verrière, qui nous occupe, résume donc les principaux actes de la vie de Jésus-Christ descendu sur la terre pour racheter le genre humain ; autour de ces faits principaux, viennent se grouper différents traits de l'Ancienne Loi et plusieurs symboles puisés dans la zoologie mystique, qui s'y rattachent.

Nous étudierons d'abord le médaillon central de chaque rang, puis les deux sujets correspondants dans la bordure de droite et de gauche.

Ier *RANG*

Médaillon central. — L'Annonciation (Fig. 12) (Luc, I, 26-38). — N'eussions-nous que cette composition pour justifier notre opinion sur le caractère essentiellement byzantin, ou pour mieux dire, oriental, de nos verrières, qu'il serait amplement suffisant. Aussi, sans trop nous y arrêter, nous en préciserons les principales particularités.

Fig. 12.

Marie, vêtue d'une longue robe verte, la tête couverte d'un voile violet enveloppant tout le haut du corps, est assise sous un portique indiquant l'entrée de la maison de Nazareth. Son siège, magnifiquement décoré et couvert d'un coussin brodé, est élevé sur un degré et figure un trône, pour indiquer la dignité de mère de Dieu à laquelle elle est appelée. Au moment où l'ange Gabriel apparaît, elle tient une pelotte de soie d'une main et un fuseau de l'autre ; elle est occupée à filer la pourpre qui doit composer le tissu du voile du temple, afin de rappeler, par ce contraste, l'humilité de la servante du Seigneur.

Nous observerons que les scènes de l'Annonciation, d'origine orientale, nous montrent presque toujours la Vierge occupée à des travaux domestiques, tandis qu'en Occident, depuis la fin du XIIe siècle, les artistes nous la présentent généralement, surprise dans sa prière, sur un pupitre avec un livre ouvert.

(1) De Lasteyrie. *Histoire de la peinture sur verre*, 1857, *Paris*, p. 208.

Ainsi que le montrent les peintures des manuscrits, la sculpture et les mosaïques des XI[e] et XII[e] siècles, en Italie et en Orient, l'ange Gabriel porte de la main gauche un sceptre fleuronné ou bâton de commandement, symbole de l'autorité divine, que Dieu remet entre les mains de l'ange, pour empêcher Marie de se méprendre sur la sincérité du message.

Fig. 14.

La Licorne (Fig. 13). — A droite de l'Annonciation, une jeune fille, tenant une fleur à la main, paraît montée sur un quadrupède, dans lequel il est aisé de reconnaître la licorne, animal chimérique, mais fréquemment représenté dans la zoologie symbolique du moyen âge. Le bas de la robe a été brisé et remplacé, dans une restauration maladroite, par une pièce empruntée à une verrière étrangère.

Pour expliquer le rapprochement de ce sujet avec le mystère de l'Incarnation, nous devons avoir recours aux textes des anciens *Bestiaires*. Mais comme nous en reparlerons avec plus de détails à propos d'une des sculptures de la façade, nous n'anticiperons pas, et nous nous contenterons de rappeler que la fable, qui ne laisse tomber la licorne sous le coup des chasseurs que lorsqu'elle se réfugie dans le sein d'une jeune vierge, a amené à la prendre pour symbole de l'Incarnation de la divinité de Notre Seigneur dans le sein de la Vierge Marie.

Fig. 13.

Dans notre verrière, l'artiste n'a pas pris à la lettre la tradition symbolique. Au lieu de montrer la licorne venant se reposer dans le giron de la vierge, il la représente lui servant de monture, afin de rendre d'une manière plus frappante le triomphe de Marie dans le mystère de l'Incarnation (1). La chasteté de la vierge est de plus indiquée par la fleur qu'elle porte à la main, ainsi que la *Castitas* que nous rencontrerons dans la verrière des vertus et des vices.

Le prophète Isaïe (Fig. 14). — Isaïe prophétise l'Incarnation; il tient à la main un phylactère contenant le texte de la prophétie annonçant ce mystère : « Propter hoc dabit Dominus ipse vobis signum. ECCE VIRGO concipiet et pariet filium et vocabitur nomen ejus Emmanuel (VII, 14). » La gravure reproduit la composition ornementale de la bordure, qui encadre tout le vitrail.

(1) Voir *La monographie des vitraux de Bourges*, p. 132.

2e *RANG*

Médaillon central. — La Visitation (Luc, I, 39-56). — Marie et sa cousine Elisabeth occupent le centre du médaillon. Comme elles sont accompagnées de deux autres figures, qui donnent des signes d'admiration, il faut y reconnaître S. Joseph et S. Joachim, d'autant plus que la plupart des théologiens, S. Bernardin de Sienne, Suares, S. Bonaventure, et beaucoup d'autres s'accordent à dire que S. Joseph dut accompagner la Ste. Vierge dans ce voyage. Toutefois, il ne dut pas se trouver à la premiere entrevue des deux cousines, car aucun témoin ne dut entendre les paroles d'Elisabeth et de Marie qui impliquaient la connaissance du mystére. Du reste, S. Joseph devait ignorer à ce moment le secret de la maternité virginale de Marie, puisque, selon toutes les probabilités, ce n'est qu'au retour de Marie dans la maison conjugale que, s'apercevant de son état, il eut la pensée de la répudier. Rappelons, à ce propos, l'indépendance et la liberté que prenaient si souvent les artistes pour l'arrangement de leurs compositions, et qui, prises à la lettre, pourraient fréquemment donner lieu à des erreurs dogmatiques. Ajoutons cependant que c'est un des rares exemples où l'on remarque la présence de S. Joseph dans cette entrevue.

Toison de Gédéon (Fig. 15) (Jud., VI, 36-40). — Cette figure de la Toison de Gédéon, d'abord baignée par la rosée, tandis que la terre reste séche autour d'elle, puis restant séche à la contre-épreuve, a souvent été employée en l'honneur de la Vierge, particuliérement dans les paroles de son office : « Quando natus es ineffabiliter ex virgine, tunc impletæ sunt scripturæ; sicut pluvia in vellus descendisti ut salvum faceres genus humanum; te laudamus Deus noster. »

Fig. 16.

Fig. 15.

Le moine Denis, dans son *Guide de la peinture*, prescrit de présenter ainsi la figure de Gédéon : « Gédéon portant une toison, dit sur un cartel : O vierge pure! je vous ai nommée d'avance toison, car dans cette toison j'ai vu le miracle de votre enfantement. »

Buisson ardent (Fig. 16) (Exod., III, 1-5). — Comme pour la Toison de Gédéon, le Buisson ardent revêt évidemment le même mysticisme exposé dans l'office de la Vierge : « Rubum quem viderat Moyses incombustum, conservatam agnovimus tuam laudabilem virginitatem, Dei genitrix : intercede pro nobis. » (Ad Laudes, *ant.* 3.)

3e *RANG*

Médaillon central. — BETHLÉEM (Luc, II, 1-7). — La Vierge, étendue sur un lit de parade, occupe le centre du médaillon. A sa droite, l'Enfant-Jésus, la tête entourée du nimbe crucifère, au lieu de reposer dans un berceau, est couché sur une sorte de piédestal. Près de là, le bœuf et l'âne justifient par leur présence la prophétie d'Isaïe (1). Isolé à l'extrémité de la composition, S. Joseph, la tête appuyée sur le bras droit, semble plongé dans le sommeil ou la méditation.

De cet ensemble ressortent plusieurs principaux caractères, également en faveur de l'ancienneté des traditions qui ont présidé à l'exécution de ces différents sujets. D'abord, en plaçant la couche du Nouveau-né sur une sorte d'autel, n'a-t-on pas voulu rendre expressément l'idée de victime ? Cette pensée est assez corrélative au Sauveur pour se passer de développements. En outre, dans l'attitude de Marie, couchée sur un lit, et détournant, ainsi que S. Joseph, son regard de l'Enfant divin, ne devons-nous pas rechercher une pensée mystique ? Depuis les plus anciennes représentations de la Nativité, figurées sur les sarcophages, les pierres gravées, les ivoires et les manuscrits, jusqu'au XIIIe siècle, la Vierge est presque toujours représentée couchée et S. Joseph endormi, tous deux tournant le dos à la crèche. A partir du XIVe siècle, au contraire, la Vierge contemple toujours l'Enfant-Jésus, le tenant même dans ses bras. Cette époque peut s'appeler l'*ère de la tendresse maternelle*, et la précédente, *ère de dignité*.

L'art chrétien, dans les hautes époques, tendait toujours à prendre dans un fait le côté mystique ; « on est donc porté à croire que si on a mis tant d'affectation à isoler le Nouveau-né de sa mère et de son père putatif, c'était pour réagir contre ce qu'il paraissait y avoir de naturel dans sa naissance. Ce serait quelque chose comme les paroles mystérieuses dites aux noces de Cana : *Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ?* Aussitôt que Jésus est né et que sa nature humaine est constatée, en montrant sa mère couchée, comme le sont communément les mères, et en mettant en scène S. Joseph, qui légalement sera réputé son père, il faut qu'il nous apparaisse comme séparé, afin que par-delà le vrai homme, notre pensée s'attache au vrai Dieu (2). »

Il est intéressant de rapprocher de notre vitrail la sculpture des chapiteaux du soubassement du chœur exécutée un demi-siècle plus tôt, sous l'influence des mêmes traditions. Nous avons choisi la lettre ornée, page 1, de préférence, comme réunissant tous les caractères ci-dessus.

SACRIFICE D'ABRAHAM (Fig. 17). (Gen. XXII, 7-12). — Isaac à genoux offre à Dieu le sacrifice de sa vie. Abraham saisit de la main gauche la tête de son fils, et de la main droite lève le glaive pour le frapper. Au même instant, un ange descendant du ciel arrête le bras du patriarche, et lui crie : « N'étends pas la main sur l'enfant et ne lui fais aucun mal. » A cette voix, Abraham se détourne, et apercevant un bélier embarrassé par les cornes dans un buisson, il l'immole à la place de son fils.

Ce médaillon, déplacé de son ordre naturel, devrait se trouver en face du sacrifice du Calvaire, dont il a toujours été reconnu par les SS. Pères comme en étant la figure la plus indiscutable. C'est toujours Jésus-Christ qu'on y a vu avec le mystère de l'immolation volontaire et de la substitution. Isaac représente le Sauveur, Abraham, Dieu le père; le bélier pris par les cornes dans le buisson épineux est encore l'image

(1) « Cognovit bos possessorem suum, et asinus præsepe domini sui », I, 3.

(2) Voir à ce sujet les intéressantes considérations de M. Grimouard de Saint-Laurent : *Guide de l'art chrétien*, t. IV, p. 135.

de Jésus-Christ couronné d'épines. L'instrument du salut est même figuré dans les verrières de la Nouvelle Alliance de Chartres, de Tours, de Bourges et du Mans, par le bois, ordinairement en forme de croix, qu'Isaac porte sur les épaules.

La Calandre (Fig. 18). — En regard de la Nativité, le médaillon de la bordure de gauche présente un sujet que nous ne retrouvons dans aucun vitrail connu. Un personnage étendu dans un lit paraît souffrant (1). A son chevet, un autre individu suit attentivement les allures d'un oiseau blanc posé sur le lit et avançant la tête vers celle du malade, tandis que dans les airs un autre oiseau, semblable au premier, détourne son regard de la scène. L'inscription *kladrius* ne laisse aucun doute sur le sens de cette singulière composition.

Fig. 18.

Fig. 17.

La calandre, oiseau imaginaire (2), appelé d'abord *charade* ou *kaladrius*, jouit de tout temps de plusieurs propriétés médicales, principalement de guérir de la jaunisse, au rapport d'Elien (3), en tenant ses yeux attachés sur le malade qui en était atteint. Tous les encyclopédistes du moyen âge, Vincent de Beauvais (4), Brunetto Latini (5), entre autres, relatent les merveilleuses facultés de cet oiseau.

La symbolique chrétienne ne pouvait manquer de mettre la calandre à profit; aussi S. Eustathe, S. Epiphane, S. Pierre Damien, et après eux Hugues de Saint-Victor, Philippe de Thaun, Guillaume de Normandie et tous les auteurs des *Bestiaires moralisés* en font-ils une figure de la justice et de la clémence divine (6). C'est à ces derniers que nous devrons demander la signification propre de la verrière de Lyon.

(1) Cette figure vient à l'appui de l'usage, généralement reconnu pour le moyen âge, de coucher sans chemise.

(2) Aristote le décrit comme un oiseau de nuit. (Livre IX, ch. 2.)

(3) « Charadrius avis eximio naturæ beneficio affecta est. Nam si quis ictericus in eam acerrime intueatur, illa contra oculis fixis tanquam vicissim ei succensens respiciat, sic affectum hominem suo obtutu ad sanitatem reducit. » Elian., *De animal., lib.* XVII, *cap.* 13.

(4) « In atriis regum invenitur, per hanc cognoscitur de homine infirmo utrum vivat an moriatur. Si enim ægrotat ad mortem, mox hæc ut viderit cum avertit ab eo faciem suam. Si autem non ad mortem, intendit illa faciem suam, et assumit omnes infirmitates ejus et dispergit eas et sanatur infirmus. » Speculum naturale. *De Caladrio, libr.* XVI, *cap.* 44.

(5) « Caladres est un oisiau touz blanz et son polmon garist des oscurtez des iaus, de cui la Bible comande que nuls ne manjusse. Et sa nature est quand il voit home deshaitié qui doit morir de cele maladie, maintenant estort la face, et ne le regarde point; mais celui qui doit morir remire il seurement senz son viaire remuer. Et si dient li plusor que par son regait recoit il en soi toutes les maladies, et les porte en lair amont la ou li feus est, ou il consume toutes maladies. » *Li livres dou Trésor*, liv. I, chap. CLVI. Bibliothèque de Lyon, ms., nº 697.

(6) Plusieurs passages des Psaumes semblent avoir particulièrement motivé ce rapprochement: *Usquequo avertis faciem tuam a me?* XII, 1. — *Ne avertas faciem tuam a me*, XXVI, 9. — *Deus tu conversus vivificabis nos*, LXXXIV, 7. — *Respice in me miserere mei*, LXXXV, 16.

Laissons donc parler Guillaume le Normand, d'après la copie de son Bestiaire, manuscrit conservé à la Bibliothèque de l'Académie de Lyon (1).

Fig. 19.

I Kaladrius est unt oisiaus
Sor tos oustres cortois et biaus,
Autresi blans comme la nois (2);
Mult parest cist oisiaus courtois;
Aucune fois le treuve l'en
El pays de Iherusalem.
Quant unt hom est en maladie
Que on despoir de sa vie,
Donc est cist oisiaus aprestez.
Se il doit iestre confortez
Et respasser de cet malaze (3),
Li oisiaus torne le visage
Et trait à soi l'enfirmeté;
Et s'il ne doit avoir santé,
Li oisiaus s'entorne autre part,
Ja ne fera vers lui regart.
Or est raisons que je vus die
Que cil blans oisiaux senefie.
Il senefie sans errour
Ihu Crist nostre Sauveour,
Ki onques noire plume n'out
Ains fu tous blans si cum lui plout
En lui n'out onques noireté (4).

. . . .

Icest verais Kaladrius
Est nostre Sauveour Jhesus,
Ki vint de sa grant majesté,
Pour esgarder l'enfirmeté
Des Guifs qu'il a tant amez
Et garnis (5) et amonestez,
Tantes fois peus (6) et gariz
Tant onores et tant chieriz.
Et quant il vit que ils moroient
En la foi male (7) où ils estoient,
Vit lor malisse et lor destrece
Et lor mal cuer (8) et lor parece
De lor esgard torne la face.
Par sa bénite sainte grace
Se torna donc vers nos Gent (9),
Ki estient las et dolent,
Sans foi et sans ensegnement,
En grant misère en torment;
Nos infirmetez vizita,
Nos pechiez en son cor posa
El saint fust de la croix veraie,
Dont li diable mult s'esmoie
Ensi faire le convenoit:
Ausi com Moyses avoit
Haucié le sierpent el désiert
Ausi convenoit en apert (10)
Le fis de feme estre haucié (11)
Et en la sainte croix drecié.

Voilà donc comment un écrivain contemporain de notre vitrail donne à la calandre un sens symbolique. Selon lui, elle vient de la Palestine, de Jérusalem. Présentée devant les malades, elle absorbe le mal de tous ceux vers lesquels elle tourne ses regards. Ceux au contraire dont elle s'écarte, meurent infailliblement.

(1) Bibl. Saint-Pierre, fonds de l'Acad. ms. nº 78. Ce curieux manuscrit, paraissant dater du commencement du XIIIe siècle, est malheureusement incomplet et a perdu quelques-unes des nombreuses miniatures dont il est orné. Il est en outre précédé du poème bien connu, l'*Image du Monde*, et provient de la bibliothèque Adamoli.

(2) Neige. — (3) Guérir de cette maladie. — (4) Il n'y eut aucune tache. — (5) Entretenu. — (6) Nourris, repus. — (7) Infidélité. — (8) Mauvais cœur. — (9) Les Gentils. — (10) Ouvertement. — (11) Elevé, exhaussé.

C'est Notre-Seigneur qui abandonne les Juifs à leurs égarements et leur retire ses grâces pour les répandre sur les Gentils en les élevant à la qualité d'enfants de Dieu par le sacrifice de la Croix, ainsi que la vue du serpent élevé par Moïse dans le désert avait sauvé les Juifs repentants.

Les deux propriétés différentes attribuées à la calandre sont retracées dans notre médaillon, où l'un des deux oiseaux regarde le malade, et lui rend la santé, tandis que l'autre éloigne son regard de lui, rappelant ainsi deux scènes d'une même légende.

4e *RANG*

Le Crucifiement (Fig. 20). — Ce médaillon, renfermant la plupart des traditions iconographiques usitées pendant la plus belle période de l'art chrétien, pour la représentation de la mort de Notre-Seigneur, nous fournira l'occasion de jeter un coup d'œil rapide sur le symbolisme du Crucifiement au moyen âge.

Fig. 20.

Rappelons d'abord que les représentations du crucifix ne datent guère que du VIIe siècle, lorsque le concile tenu à Constantinople en 692 ordonna de remplacer les figures allégoriques par des réalités. Avant cette époque, en Orient comme en Occident, la croix était nue et sans la figure du Christ.

Dans la verrière de Lyon, Notre-Seigneur semble debout sur le *suppedaneum*, sorte de tablette fixée au bas de la croix.

L'inscription (titulus) traduit en quatre sigles le texte de l'Evangile de S. Jean : *Jesus Nasarenus rex Judæorum*, XIX. 19. La tête penchée sur l'épaule droite est entourée, suivant l'usage, du nimbe crucifère; mais comme chez les Grecs, elle est dépourvue de la couronne d'épine.

Jusqu'au XIe siècle, le Christ en croix était toujours revêtu du *colobium* ou tunique sans manches, mais aux XIe et XIIe siècles, ce vêtement s'écourte, et ce n'est plus qu'une sorte de jupon descendant jusqu'au milieu des cuisses. Au XIIIe siècle, il se raccourcit encore et ne tarde pas à être remplacé par une simple bande d'étoffe roulée autour des reins, telle que nous la voyons aujourd'hui.

L'Evangile dit en propres termes que la Vierge, mère de Dieu, se tenait debout près de la croix : *Stabat autem juxta crucem Jesu mater ejus.* Aussi le peintre verrier représente-t-il Marie dans l'attitude d'une douleur contenue, la main droite et le regard dirigés vers le corps meurtri de son fils ! Jusqu'au milieu du XIIIe siècle, les imagiers ont toujours donné à la Vierge, au pied de la croix,

ainsi qu'à S. Jean, un caractère de simplicité sobre et sévère, qui a été remplacé aux siècles suivants par les gestes expressifs d'une excessive douleur (*pamoison*), et où l'on trouve l'état de défaillance poussé, comme sur certains ivoires et certaines miniatures, jusqu'aux dernières limites du réalisme. A gauche, le disciple bien-aimé, tenant le livre de la doctrine nouvelle qu'il doit enseigner au monde, reçoit les dernières recommandations de son divin Maître : *Ecce mater tua.....*

De toute antiquité, on a vu le soleil et la lune figurer auprès du Christ mourant. Le plus souvent, les deux astres sont, comme ici, représentés sous le type ordinaire. D'autrefois, comme sur l'ivoire sculpté conservé dans le trésor de Tongres, l'astre du jour, toujours placé à la droite du Christ, est figuré par un buste humain émergeant d'une nuée, la tête nimbée d'un soleil et se voilant la face, et la lune par une femme disposée de la même manière, mais coiffée d'un croissant et tenant une torche à la main. Le sens mystique de ces deux figures est évident. La divinité de Notre-Seigneur, brillant de sa propre lumière, est figurée par le soleil, tandis que la lune, qui n'est pas susceptible de briller par elle-même et ne peut que refléter la lumière du soleil, symbolise la nature humaine, qui a besoin de la lumière divine pour participer à la splendeur de celle-ci.

La scène se complète par les figures symboliques de l'Eglise et de la Synagogue qui occupent, à droite et à gauche de la croix, la place d'adoption ou de déchéance qui convient à chacune. La Loi vivante située à la droite et la Loi morte reléguée à la gauche. Celle-ci s'enfuyant laisse échapper d'une main les tables de la loi, tandis que la hampe du drapeau qu'elle tient se brise dans l'autre, et que sa couronne tombe de sa tête inclinée. L'Eglise à droite, couronne en tête, reçoit dans le Saint-Graal le sang qui découle des plaies du Sauveur. La première est l'emblème de la religion d'Israël fléchissant devant la religion chrétienne; la deuxième montre le christianisme triomphant.

Ces personnifications ont été le thème favori des artistes, du IXe au XVIe siècle; nous les retrouvons prodiguées sur les dyptiques, les manuscrits (1), et particulièrement aux porches de nos cathédrales. Chartres et Strasbourg en offrent les exemples les plus remarquables. Ces deux figures se trouvant également retracées dans les sculptures de la façade, nous aurons occasion de revenir sur ce sujet.

LE SERPENT D'AIRAIN (Fig. 21). — Notre-Seigneur, à plusieurs reprises, se compare lui-même au serpent d'airain élevé dans le désert pour sauver ceux qui ont confiance en lui : *Sicut Moyses exaltavit serpentem in deserto, ita exaltari oportet Filium hominis.* (*Joan.*, III, 14). Pendant tout le moyen âge, les artistes considéraient le serpent et le dragon comme synonymes, et le plus souvent ils ont donné la préférence au dragon, qui, du reste, était regardé comme l'animal le plus redoutable. Nous connaissons peu de représentations du serpent d'airain de cette époque qui ne soit semblable à celle de Saint-Jean, c'est-à-dire adoptant le dragon à longue queue placé sur une colonne, au lieu d'une croix, comme dans les premiers âges du christianisme.

Moïse tenant d'une main la verge miraculeuse, le désigne du doigt aux Israélites, qu'on voit près de lui attaqués par des serpents et cherchant à se défendre de leurs morsures, en même temps qu'ils s'efforcent de tourner leurs regards vers le signe du salut.

L'AIGLE (Fig. 22). — L'aigle, comme la calandre, ne figure pas dans les vitraux de nos cathédrales; à Lyon, on en trouve le seul exemple à notre connaissance. Mais, en revanche, il apparaît souvent et symboliquement dans la sculpture de nos monuments religieux. La cathédrale de Strasbourg, dont l'iconographie

(1) Voir la lettre ornée, p. 99, provenant d'un manuscrit du XIVe siècle, conservé dans le trésor de la Cathédrale.

est si souvent conforme à la nôtre, présente dans une frise extérieure les mêmes sujets que ceux de nos médaillons : le serpent d'airain, Jonas, l'aigle, la licorne, le lion, le sacrifice d'Abraham, etc. Mais vouloir établir un rapprochement entre les figures de Lyon et celle de la capitale de l'Alsace, serait sortir de notre cadre; nous renverrons donc à l'étude que le P. Cahier en a fait dans ses *Mélanges d'archéologie* (1).

Pour nous aider à préciser la signification des 4 aiglons de notre vitrail, enveloppés dans les rayons du soleil et cherchant à fixer l'astre lumineux, nous devrons avoir recours, comme nous l'avons déjà fait, aux écrits du temps perpétuant des traditions déjà anciennes, et dont la source première remonte aux Saintes Ecritures (2). Comme on peut s'en convaincre par le récit des auteurs de l'antiquité (3), les propriétés merveilleuses attribuées à l'aigle n'étaient pas chose nouvelle lorsque les SS. Pères s'en emparérent pour leur communiquer une valeur morale par des applications mystiques (4).

Voyons maintenant quelle signification les auteurs des *Bestiaires* lui ont donnée : « Phisiologes dist « que li aigles est de tele nature que quant il envielliot (5), si sont pesant ses éles et bruille le rail de ses « ex par le rai del soleil (6). « Après descent en une fon- « taine et plonge soi ens par III « fois. Erroument sont ses éles « renouvelés et si œil sont tot « cler; et il est tous renovelés « mieux que devant. » A n'en pas douter, ce premier point traduit le passage du psaume de David : « C'est le Seigneur « qui renouvelle votre jeunesse « comme celle de l'aigle. »

Fig. 22.

Fig. 21.

Plus loin, le même Bestiaire explique la deuxième nature de l'aigle, obligeant ses petits à fixer le soleil, pour ne conserver que ceux qui pourront en soutenir l'éclat sans faillir, de même que Notre-Seigneur n'admettra dans son royaume que ceux qui auront suivi sans faiblesse la voix de ses commandements........ « Et al cief (7) de XL jors escloent li œf et sont pocins; et lors quiert sa proie. Et quant ses aigleaux « ont I poi dru, si les met contre le soleil pendans à ses ongles. Cils que il voit tenir lor ex contre « le soleil, il les garde dignement comme les siens; et cels qui flancissent les ex (8), jete et renie.

« Altresi tient Dex cels à siens qui ben le croient, et de cels n'a cure qui ne le voelent croire ne « conoistre; car il ne les tient mie à vrais fils (9). »

---

(1) 1er vol. de la 3e série, 1874, p. 153.

(2) *Exode* XIX, 4 : Vos ipsi vidistis quæ fecerim Ægyptiis, quomodo portaverim vos super alas aquilarum, et assumpserim mihi. — *Deuteronome* XXXII II : Sicut aquila provocans ad volandum pullos suos, & super eos volitans, expandit alas suas et assumpsit eum, atque portavit in humeris suis. — *Psalm.* CII, 5 : Renovabitur sicut aquila juventus tua (et passim).

(3) Aristot., *Hist. animale*, II, 26. — « L'aigle de mer, avant que ses petits soient couverts de plumes, les frappe pour les forcer à regarder le soleil : s'il en voit un qui ferme les yeux, ou dont les paupières deviennent humides, il le précipite du nid comme bâtard ou dégénéré. Il nourrit celui dont l'œil soutient l'éclat des rayons. » Pline, X. 3.

(4) Citons seulement S. Jérôme, Eustathe, S. Epiphane, S. Augustin, etc.

(5) Devient vieux. — (6) Les rayons du soleil lui tirent les yeux. — (7) Au bout de..... — (8) Fléchissent, baissent les yeux.

(9) *Bestiaire français*. Bibl. de l'Arsenal. Mss., n° 283. Bien que notre manuscrit de la Bibliothèque de Lyon parle de l'aigle à peu près

L'aigle pourrait donc être regardé comme une figure du mystère de la Résurrection. En se plongeant trois fois dans une fontaine, il renaît à une nouvelle vie, de même que Notre-Seigneur est ressuscité après être resté trois jours dans le tombeau. Il est cependant permis de douter que ce soit dans cette acception qu'il figure ici, Jonas et le lion représentant déjà cette même idée. Voyons donc plutôt dans sa deuxième nature l'œuvre de la régénération humaine par Jésus-Christ, lorsque forçant ses aiglons à fixer le soleil, il ne reconnaît pour ses petits que ceux qui peuvent en supporter l'éclat.

5e *RANG*

La Résurrection. — Les saintes femmes arrivent au tombeau portant les aromates pour embaumer Jésus. Au centre du sujet s'élève le monument couronné d'une sorte de coupole, avec tous les caractères de l'architecture orientale; cet édicule présente un type, auquel on semble s'être conformé depuis le IXe siècle jusqu'au XIIIe, comme un souvenir de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, souvenir rapporté par les croisades. L'ange, assis sur la pierre, et tenant, comme dans l'Annonciation, un sceptre fleuronné, montre aux saintes femmes l'ouverture cintrée du tombeau, dans lequel ne se trouve plus que le *sudarium*.

Fig. 24.

Fig. 23

Au bas de la composition, trois gardes dorment appuyés sur leurs boucliers portant au centre la devise romaine : S. P. Q. R. Leur costume est celui des hommes d'arme français du XIIe siècle.

Le Lion (Fig. 23). — Le lion et les lionceaux sont un symbole de la Résurrection du Sauveur. Pour pénétrer le sens de cette obscure allégorie, il nous faut encore recourir aux écrits contemporains.

Le *Physiologus* de S. Epiphane et après lui tous les Bestiaires s'accordent à attribuer au lion trois propriétés principales :

1° Lorsqu'il sent l'approche du chasseur dans la montagne, avec sa queue il efface la trace de ses pas, afin que « .... li venéres qui le sieut ne truisse par ses traces où il converse, et qu'il ne le praigne. « Altresi est li Saverés (Sauveur) nostre esperitels lions de la lignie Juda, rachine de Jessé, fils de « David, envoyé del souverain Pére; covri as entendans les traces de sa déité.... (1).

2° Quand il dort, il a les yeux ouverts : « Secunda natura leonis talis est. Quum dormierit, vigilat, « oculi aperti ejus sunt. In canticis canticorum testatur, et dicit : *Ego dormio; et cor meum vigilat. Non enim « dormiet neque dormitavit* (sic) *qui custodit Israhel* (2). »

dans les mêmes termes, nous avons cité celui de l'Arsenal pour montrer, par cette variante, la popularité et la persistance des traditions légendaires au moyen âge.

(1) Bibl. de l'Arsenal, Mss. n° 283.

(2) Bibl. de Berne, Mss. n° 318.

Dès les premiers siècles, Origène et après lui S. Isidore, Bède et la plupart des Pères de l'Eglise, s'emparant de cette propriété, en avaient fait l'image de Jésus-Christ au tombeau : « *Recumbens dormisti sicut leo et sicut catulus leonis* (1). »

3° La lionne met bas des petits qui restent inanimés pendant trois jours. Après ce laps de temps, le lion arrive, et soufflant sur eux, les rappelle à la vie : « La tierche vertu del lion, ce est que quant la « lionnesse enfante son lioncel ele le rent tot mort par la bouche, c'est une pièche de char en forme de « lionchel ; puis le garde èle III jors tot mors. Et al tiers jor vient li lions et si l'alaine, et demaine grant « ruiement (2) sor lui ; et tant li vait entor et ruit et alaine sor lui, que li met vie par son alener, et le « resuscite que par son alener, que par la vois (3) ; et saut sus par le ruiement que li pères demain, et le « sieut. Et alsi li poissans Père resuscita de mort al tierc jor son saint fils nostre Segnor Jhu Christ. Dont « Jacob dist : *Il dormit ensemen comme li lions et comme li chaels de lion* (4). »

Le texte de la troisième propriété du lion est assez transparent pour expliquer le rapprochement de ce sujet avec la Résurrection de Notre-Seigneur. De même qu'à Lyon, dans toutes les verrières de la *Nouvelle-Alliance*, à Bourges, à Tours, au Mans, le lion de Juda, symbole du triomphe de Jésus-Christ, nous rappelle la toute-puissance de Celui qui, s'immolant pour nous racheter, ressuscita le troisième jour par sa propre vertu.

L'origine de cette prétendue résurrection des petits lionceaux par leur père, se trouve déjà dans Aristote et Pline l'ancien. S. Epiphane et tous les autres Pères de l'Eglise n'ont fait que s'en inspirer pour y trouver un sens symbolique.

JONAS (Fig. 24). — Le prophète Jonas a toujours été regardé comme une des figures les plus frappantes de Jésus-Christ.

Notre-Seigneur, dans son Evangile, compare plusieurs fois sa sépulture et sa résurrection à l'engloutissement de Jonas dans le ventre d'une baleine, lorsque le prophète reçut de Dieu l'ordre d'aller prêcher les Ninivites : « Car comme Jonas fut 3 jours et 3 nuits dans le ventre de la baleine, ainsi le Fils de l'homme sera trois jours et trois nuits dans le cœur de la terre (5). »

Il est bon de remarquer la disposition singulière de cette scène dans notre médaillon. Tandis que la plupart des représentations de ce sujet varient assez peu dans les verrières où on le rencontre, ici il se présente d'une façon toute particulière. Jonas, au lieu d'être englouti ou rejeté par le monstre, semble émerger de sa gueule et porté sur les eaux comme dans un esquif, voguant tranquillement vers le but qu'il aperçoit. La queue du cétacé, relevée, lui donne en effet l'air d'une galère à la poupe surmontée d'un château (6).

6e et 7e *RANGS*

L'ASCENSION. — L'Ascension occupe les deux derniers médaillons du vitrail. Dans l'avant dernier, les apôtres, groupés sur le mont des Oliviers, dirigent leurs regards vers leur Maître qui s'élève dans le

(1) Orig., *in Genes.*, Homil. XVII.

(2) Rugissement. — (3) Tant par son souffle que par son rugissement.

(4) Bibl. de l'Arsenal, Mss. n° 283.

(5) Math., XII, 40.

(6) Le moyen âge voyant en outre dans la baleine l'image du démon, et copiant les récits imaginaires d'Elien de Pline, d'Aristote, se plaisait à en agrandir les proportions. « Ce est, dit Brunetto Latini, li peissons qui reçut Jonas le prophète dans son ventre selonc ce que l'istoire du Vieil Testament nous raconte, qu'il cuidoit estre alez en « enfer par la grandor dou leu où il estoit.

« Cest peissons esliève son dos en haute mer, et tant demore en un « leu que li vent aporte sablon et ajostent sor lui, et i naist herbes et « petiz arbriosiaus, porquoi li mariniers sont déceu par maintes foiz là, « car ilz cuident que ce soit une isle, où ilz descendent et fichent paliz « et font feu ; mais quant li peissons sent la chalor, il ne la puet « sofrir, si s'en fuit dedans la mer, et fait affondrer quanque il a sor « lui. » (Liv. I, ch. CXXXIII)

médaillon supérieur, bénissant à la manière latine. Une auréole elliptique l'entoure complètement, comme dans un double arc-en-ciel. Deux anges soutiennent cette auréole, souvent encore improprement nommée par les antiquaires : *vesica piscis*.

Notre-Seigneur, vêtu d'un manteau de pourpre, tient à la main la croix résurrectionnelle qui n'est autre qu'un étendart, dont la hampe se termine en croix. Le plus souvent, une bannière flotte au croisillon.

Dans la bordure, à droite et à gauche des apôtres, l'artiste, suivant le texte sacré : « Ecce duo viri astiterunt juxta illos in vestibus albis », a figuré deux anges tenant à la main les paroles évangéliques qu'ils adressèrent aux apôtres : « VIRI GALILÆI QUID STATIS ASPICIENTES IN CŒLUM ? » (Act., I, 10 et 11).

Enfin, deux petits bustes d'anges terminent la bordure dans la partie ogivale.

VITRAIL DE S. ÉTIENNE

S. Etienne étant le deuxième patron de la Cathédrale, il était naturel que son *ystoire* occupât l'une des fenêtres centrales de l'abside. Observons d'abord que dans la suite des 7 compositions historiques consacrées au saint diacre, on s'est contenté de mettre en scène le récit des Actes des apôtres, sans recourir à la légende, dont cependant quelques circonstances relatées par Jacques de Voragine figurent dans la plupart des vitraux et des sculptures du moyen âge.

Fig. 25.

I. — S. ETIENNE EST PROMU AU DIACONAT (Fig. 25) (Actes, VI, 1-6). — « Le nombre des disciples s'étant augmenté, il s'éleva un murmure des Juifs grecs contre les Juifs hébreux, de ce que leurs veuves étaient négligées dans les distributions de ce qui se donnait chaque jour. C'est pourquoi les douze apôtres, ayant assemblé tous les disciples, leur dirent : Il n'est pas juste que nous quittions la prédication de la parole de Dieu, pour avoir soin des tables. » Sur l'avis des apôtres, l'assemblée des Juifs élut 7 diacres pour s'occuper de ce ministère. Au nombre de ceux-ci fut S. Etienne.

Un des apôtres, S. Pierre, revêtu du costume épiscopal, ordonne le premier archidiacre de l'Eglise, en lui posant l'étole sur les épaules et en le bénissant. L'artiste, en donnant ainsi le costume pontifical de son temps au prince des apôtres, a voulu rappeler ainsi son caractère de chef de l'Eglise.

II. — S. Etienne distribue les aumônes. — Le saint diacre s'acquitte des fonctions confiées à son ministère. Ce sujet est moderne.

III. — S. Etienne prêche les Juifs (vi, 9-10). — S. Etienne, plein de zéle et de courage, répand la parole de Dieu dans le peuple et soutient une discussion avec les docteurs juifs. « Mais quelques-uns de la synagogue qui est appelée des Affranchis, et des Cyrénéens, et des Alexandrins, et de ceux qui étaient de Cilicie et d'Asie, s'élevérent contre Etienne et disputaient avec lui. Mais ils ne pouvaient résister à la sagesse et à l'Esprit qui parlait en lui. »

IV. — On le traîne devant le juge (vi, 11-12). — Accusé de blasphème, S. Etienne est entraîné au prétoire. « Alors ils subornèrent des gens pour leur faire dire qu'ils l'avaient entendu blasphémer contre Moïse et contre Dieu. Ils émurent donc le peuple, les sénateurs et les scribes; et, se jetant sur Etienne, ils l'entraînèrent et l'emmenèrent au conseil. »

V. — S. Etienne admoneste les Juifs (vi, 1-54). — Le saint diacre se justifie devant l'assemblée de l'accusation de blasphème qu'on lui avait imputée par de faux témoins, et adresse aux Juifs des reproches sévères : « Têtes dures, hommes incirconcis de cœur et d'oreilles, vous résistez toujours au Saint-Esprit, et vous êtes tels que vos péres ont été. Qui est celui d'entre les prophètes que vos frères n'aient point persécuté ? Ils ont tué ceux qui leur prédisaient l'avénement du Juste, et dont vous avez été les meurtriers. Vous avez reçu la loi par le ministère des anges, et vous ne l'avez point gardée. » A ces paroles, ils entrèrent dans une rage qui leur déchirait le cœur, et ils grinçaient les dents contre lui..... La colère des Juifs est expressivement rendue par les personnages de la composition qui portent la main sur S. Etienne.

Fig. 26.

VI. — Martyre de S. Etienne (Fig. 26) (vii, 57-59). — « Les Juifs, l'ayant entraîné hors la ville, le lapidèrent, et les témoins mirent leurs vêtements aux pieds d'un jeune homme nommé Saul. »

Cette scène, très expressivement rendue, est conforme au texte sacré. S. Etienne, agenouillé, tombe sous une grêle de pierres. Saul, le persécuteur, qui devint bientôt Paul le grand apôtre (Act. ix, 1 et suiv.), est assis à gauche de la composition, tenant sur ses genoux les vêtements des bourreaux. Il est là comme un monument de ce qu'opéra la dernière prière d'Etienne expirant.

VII. — Notre-Seigneur assis au milieu des apôtres (vii, 55). — Cette dernière scène ne peut se rapporter qu'à la vision du premier martyr au moment de sa mort : « Mais Etienne étant rempli du Saint-Esprit, et levant les yeux au ciel, vit la gloire de Dieu et Jésus qui était debout à la droite de Dieu, et il dit : Je vois les cieux ouverts, et le Fils de l'homme qui est debout à la droite de Dieu. »

VITRAIL DES ROIS MAGES

Deux idées bien distinctes ont présidé à la composition de cette 6e verrière. Au centre, dans les 7 grands médaillons, les principaux traits relatifs à la naissance de Jésus-Christ ; et dans la bordure, 14 allégories des vertus et des vices. Ces derniers sujets n'ayant aucun rapport avec les compositions principales, nous les étudierons séparément.

I. — Les Mages se rendent a Bethléem (Math. II, 1-2). — Sujet moderne. Les trois Mages, montés sur leurs coursiers, accomplissent le voyage de Bethléem, dans la direction qui leur est indiquée par l'étoile.

II. — Hérode donne aux Mages ses instructions (Math. II, 3-8). — Hérode, assis sur son trône, reçoit les Mages en particulier, afin de savoir en quel temps l'étoile leur était apparue. « Et, les envoyant à Bethléem, il leur dit : Allez, informez-vous exactement de cet enfant; et lorsque vous l'aurez trouvé, faites-le-moi savoir, afin que j'aille aussi l'adorer moi-même. »

Fig. 27.

III. — Adoration des Mages (Fig. 27) (Math. II, 9-11). — « Ayant ouï ces paroles du roi, ils partirent, et en même temps l'étoile qu'ils avaient vue en Orient allait devant eux, jusqu'à ce qu'étant arrivés sur le lieu où était l'Enfant, elle s'y arrêta...... Et entrant dans la maison, ils trouvèrent l'Enfant avec Marie, sa mère ; et se prosternant à terre, ils l'adorèrent. Puis ouvrant leurs trésors, ils lui offrirent pour présent de l'or, de l'encens et de la myrrhe. »

Ce sujet, un de ceux du Nouveau Testament, le plus souvent reproduits sur les peintures des catacombes et les sarcophages, aussi bien que sur les ivoires, les émaux, les mosaïques, les vitraux et la sculpture, semble avoir toujours été un des thèmes favoris des artistes.

Ici, nous n'assistons pas à la scène touchante de l'étable de Bethléem, mais bien à un véritable triomphe. La Vierge couronnée, en signe de la royauté qu'elle exerce en ce jour, est assise sur un trône magnifique, et présente à l'adoration des Mages le Rédempteur. Jésus tient d'une main la boule du monde, signe de sa toute puissance, et de l'autre bénit l'or, l'encens et la myrrhe que lui offrent les Mages, reconnaissant ainsi la royauté, la divinité et l'humanité de l'Enfant-Dieu.

IV. — Les Mages retournent en leur pays (Math. II, 12). — « Et ayant reçu pendant qu'ils dormaient un avertissement de n'aller point retrouver Hérode, ils s'en retournèrent en leur pays par un autre chemin. »

Les trois Mages, après avoir attaché leurs chevaux, dorment étendus sur le terrain; l'ange du Seigneur descendant d'une nuée dans la partie supérieure du médaillon les prévient de changer d'itinéraire afin de déjouer les projets d'Hérode.

V. — La Fuite en Egypte (voir la pl. en couleur) (Math., II, 13). — « Après qu'ils furent partis, un ange du Seigneur apparut à Joseph pendant qu'il dormait, et lui dit : Levez-vous, prenez l'Enfant et sa mère, fuyez en Egypte, et n'en partez point jusqu'à ce que je vous le dise, car Hérode cherchera l'enfant pour le faire mourir. »

Obéissant à l'ordre du Seigneur, la Sainte Famille prend le chemin de l'exil. Marie, assise sur l'âne traditionnel, porte son précieux fardeau, le serrant contre son sein; Joseph, les épaules chargées d'un modeste et léger bagage, conduit la petite caravane. Observons, en outre, une particularité fréquemment admise par les artistes des XII[e] et XIII[e] siècles, la chute des idoles. En effet, dans l'angle du médaillon, nous remarquons une petite figure précipitée d'un piédestal, la tête en bas.

L'origine de cette légende se trouve dans cette prophétie d'Isaïe : « Le Seigneur montera sur un nuage léger, et il entrera en Egypte, et les idoles de l'Egypte seront ébranlées devant sa face, et le cœur de l'Egypte se fondra au milieu d'elle (XIX, 1). » Non seulement cette circonstance de la chute des idoles figure dans les Evangiles apocryphes, mais elle est encore rapportée par bon nombre d'auteurs anciens : Eusèbe, S. Athanase, Origène. Evagrius dit positivement: « Nous avons vu le temple même où l'on assure que toutes les idoles furent renversées et brisées à la présence de Jésus-Christ (1). » Ces traditions appuyées sur des données irrécusables ne pouvaient manquer d'être recueillies par le moyen âge. Pierre Comestor (2), S. Bonaventure (3), Vincent de Beauvais (4), etc., rapportent et commentent le même fait.

Une foule d'autres légendes, fréquemment reproduites par les artistes et les écrivains, se rapportent encore à la fuite en Egypte. Telles sont : celle du palmier qui s'abaissa devant l'Enfant-Jésus, pour permettre à Joseph d'en cueillir les fruits; du champ de blé nouvellement ensemencé et dont les épis grandirent si vite qu'en un instant ils se trouvèrent assez hauts pour soustraire Joseph, Marie et l'Enfant aux poursuites des émissaires d'Hérode qui étaient sur leurs traces. Nous pourrions citer encore celle du serpent, des lions qui indiquèrent la route aux voyageurs égarés dans le désert, et d'autres encore qui avaient charmé la fraîche imagination des historiographes du moyen âge. Comme elles ne figurent pas dans le médaillon de Saint-Jean, nous renvoyons aux ouvrages publiés sur ce sujet (5).

VI. — Massacre des Innocents (Fig. 28) (Math. 11, 16). — L'ordre donné par Hérode de tuer tous les enfants âgés de deux ans et au-dessous, dans Bethléem et tout le pays d'alentour, est exécuté sous ses yeux.

Cette scène est rendue avec tout le réalisme dont le moyen âge était capable. Le tyran, couronne au front, préside au massacre. Derrière lui, le diable s'efforce d'arriver à son oreille en grimpant sur le bord

(1) *Vit. Patr.*, lib. II, cap. 7.

(2) *Hist. Scolast.* in Evangel. cap. X.

(3) *Medit. vit. Christ.*

(4) *Specul. Historial.*, VII, 94.

(5) Rohault de Fleury, *La Ste Vierge*, études archéol. — L'abbé Darras, *La légende de N.-Dame.* — M[me] Jameson, *Legends of the Madonna.* — Brunet, *Les Evang. apocr.*, etc.

CATHÉDRALE DE LYON

L. BÉGULE DEL. — Chromolith. Hangard Maugé Paris — J. J. VIEL LITH.

VITRAUX DU CHŒUR

ÉTAGE INFÉRIEUR 2e FENÊTRE DE GAUCHE

XIIIe SIÈCLE

0 10 20 30 40 50 1m 2m

du trône. Cette façon de personnifier les inspirations du mal était fréquemment employée chez les Grecs, témoin les indications du *Guide de la peinture*. Les soldats, en costume du xiie siècle, vêtus du haubert et des chausses de mailles, recouverts du surcot à capuchon, accomplissent leur cruelle besogne, malgré les cris des enfants et les supplications des mères. Le peintre, on le voit, a été bien inspiré par le texte si poétique du prophète : « Un grand bruit s'est élevé en haut; on y a ouï des cris mêlés de plaintes et de soupirs de Rachel qui pleure ses enfants et ne peut se consoler de leur perte. » (Jér., xxxii, 15.)

Fig. 28.

VII. — La Purification (Math., ii, 22-34). « Le temps de la Purification étant accompli, selon la loi de Moïse, Joseph et Marie portèrent l'Enfant à Jérusalem afin de le présenter au Seigneur. » Ils sont dans le temple devant l'autel orné de tapis brodés. La sainte Vierge soutient son fils entre ses bras, au-dessus de l'autel, et le présente à Siméon. Auprès d'elle, S. Joseph tient dans une corbeille les deux tourterelles, offrande des pauvres.

LES VERTUS ET LES VICES

(Bordure du vitrail.)

L'enseignement proposé par la peinture et la sculpture de nos cathédrales eût été incomplet si, à côté des vérités fondamentales de la religion, le peuple n'eût eu sous les yeux un cours de morale propre à le guider au travers des écueils qui l'environnent, et le tableau des vertus qu'il doit pratiquer et des vices qu'il doit fuir.

Du ixe au xvie siècle, cette dernière moralité se trouve diversement formulée sur les vignettes des manuscrits et les premiers livres d'heures imprimés, aussi bien que sur le vitrail et la sculpture. Il est peu de monuments religieux d'une certaine importance qui n'en présente au moins un exemple. Aux façades de Paris, de Chartres, d'Amiens, de Sens, etc., les Vertus sont accompagnées de signes emblématiques contenus dans des écussons qu'elles tiennent à la main. Parfois, comme à la rose occidentale de Notre-Dame de Paris, elles percent de leur lance les Vices placés en regard ou au-dessous d'elles. Nous aurons occasion de signaler l'analogie de cette verrière avec la nôtre.

A Lyon, sept Vertus et sept Vices contraires occupent une série de petits médaillons inscrits dans la bordure du vitrail; c'est, croyons-nous, le seul exemple de cette disposition. Toutes les Vertus, sous les traits de jeunes femmes, sont assises sur des siéges sans dossier, chastement drapées dans de longues

robes, la tête voilée et nimbée (1). Outre leurs attributs, une inscription latine les désigne clairement. Voici l'ordre dans lequel elles figurent, en commençant par le bas, les Vertus à droite, les Vices à gauche :

EBRIETAS.	—	CASTITAS.
CUPIDITAS	—	CHARITAS.
AVARITIA.	—	LARGITAS.
LUXURIA.	—	CASTRIMAGIA.
DOLOR.	—	LÆTITIA.
IRA.	—	PATIENTIA.
SUPERBIA.	—	HUMILITAS.

S'il ne s'agissait que de reconnaître simplement dans ces 14 figures la personnification des 7 péchés capitaux et des vertus opposées, notre tâche serait singulièrement facilitée. Mais pourquoi retrouver la *Charité* et la *Largesse*, qui semblent faire double emploi ? Que viennent faire ici la *Joie* et la *Douleur ?* Quel est ce personnage nommé *Castrimagia ?* Nous ferons de notre mieux pour éclaircir ces différents points.

Mais auparavant, il convient de rappeler que pour saisir le sens donné aux représentations du moyen âge, il est nécessaire de remonter aux mêmes sources qui les ont inspirées ; c'est-à-dire, aux Pères de l'Eglise, aux moralistes et aux écrits contemporains.

De tout temps, les moralistes chrétiens, et particulièrement les poètes, ont mis à contribution cette mine si riche d'enseignement, le parallèle du bien et du mal. Déjà, au commencement du V[e] siècle, Cassien consacrait huit livres de ses *Institutions monastiques* à décrire le caractère des Vices principaux, et surtout à tracer les règles stratégiques à suivre dans le combat spirituel. Vers le même temps, Prudence, dans une sorte d'épopée intitulée *Psychomachie* ou combat de l'âme, décrit la lutte de l'âme chrétienne contre ses ennemis intimes, et chante le triomphe des Vertus sur les Vices (2).

Sous le n° 22 du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque du palais Saint-Pierre de Lyon, il existe un très précieux volume du XI[e] siècle commençant par ces mots :

Aurelius Prudens Virtutum prælia Clemens. — Cum Vitiis cecinit metrica scolaticus arte.

Ce manuscrit, malheureusement incomplet, orné de nombreuses et curieuses figures, n'est autre que le poème de Prudence dont nous venons de parler. Outre l'intérêt du texte, les dessins à la plume

(1) Virtutes vero in mulieris specie depinguntur, quæ mulcent et nutriunt. Durand, *Ration. div. offic.*, l. I, ch. III. Lyon, 1565.

(2) L'influence que nous signalons, et qui n'a pas été suffisamment relevée par les archéologues contemporains, n'échappera pas à quiconque rapprochera des vers de Prudence et des huit derniers livres des *Institutions monastiques*, les combats des Vertus et des Vices figurés par les artistes du moyen âge. Pour faciliter la comparaison, nous donnons, d'un côté, l'ordonnance du combat dans Prudence et dans la verrière de la cathédrale d'Auxerre, ayant déjà indiqué plus haut celle de Saint-Jean de Lyon, et de l'autre les Vices rangés dans l'ordre qui leur est assigné par Cassien et par S. Grégoire-le-Grand.

PRUDENCE.			*CASSIEN.*
FIDES.	—	IDOLATRIA.	GASTRIMARGIA.
PUDICITIA.	—	LIBIDO.	PHILARGYRIA.
PATIENTIA.	—	IRA.	FORNICATIO.
HUMILITAS.	—	SUPERBIA.	IRA.
SOBRIETAS.	—	LUXURIA.	TRISTITIA.
LIBERALITAS.	—	AVARITIA.	ACEDIA.
PAX.	—	DISCORDIA.	CENODOXIA.
			SUPERBIA.

VITRAIL D'AUXERRE			*S. GRÉGOIRE*
LARGITAS.	—	AVARITIA.	INANIS GLORIA.
CASTITAS.	—	LUXURIA.	INVIDIA.
JUSTITIA.	—	DOLOR.	IRA.
TEMPERANTIA	—	EBRIETAS.	TRISTITIA.
SAPIENTIA.	—	STULTITIA.	AVARITIA.
CONCORDIA.	—	DISCORDIA.	VENTRIS INGLUVIES.
PATIENTIA.	—	DESPERATIO.	LUXURIA.
HUMILITAS.	—	SUPERBIA.	(*Moral.*, l. XXXI, ch. 31.)

Comme on le voit, les quatre parties de ce tableau offrent des variantes assez sensibles ; les Vices, aussi bien que les Vertus, n'y sont pas disposés dans le même ordre. De plus, il est tel péché capital qui a été supprimé, tandis que telle Vertu a été dédoublée, et qu'elle se trouve représentée deux fois avec deux personnifications différentes. Ces variantes doivent être expliquées par des influences de temps et de lieu, ou bien encore par les points de vue où se trouvaient placés le poète et l'artiste d'une part, et les moralistes de l'autre. Ainsi Prudence, qui composa son poème à la fin du IV[e] siècle, à une époque où les faux

dont il est orné offrent souvent une si frappante corrélation avec les sujets de notre vitrail, que nous ne saurions mieux faire que d'en reproduire quelques-uns, en attendant qu'un érudit entreprenne d'en donner une édition complète en fac-simile. Outre que ce manuscrit complétera l'enseignement proposé par la verrière de Saint-Jean, il sera la preuve irrécusable des origines où la symbolique du moyen âge puisait ses sources.

Fig. 29.

Ier RANG

L'Ébriété. — La Chasteté. — On peut ranger la Chasteté parmi les vertus morales les plus importantes et c'est par elle que le peintre verrier de Lyon commence son cours de morale. Il nous la montre (Fig. 29) la tête enveloppée du voile des vierges, et portant dans chacune de ses mains une fleur, symbole de la pureté virginale.

Fig. 30.

Vis-à-vis, l'Ébriété (Fig. 30), tenant la coupe de l'ivresse, vante à sa voisine, par le geste de la main gauche, les délices de la capiteuse boisson.

L'ivrognerie, qui se rapporte à l'intempérance, n'est pas le vice directement contraire à la chasteté, mais il n'en constitue pas moins une source féconde d'impureté, et peut ainsi autoriser cette anomalie que nous observons également à la verrière d'Auxerre. Souvent, à cette époque, les péchés capitaux ne sont pas spécifiquement reproduits, mais on leur substitue telle ou telle dérivation plus spéciale et plus commune, afin de rendre leurs figures plus explicites, et par conséquent plus pratiques. N'y aurait-il donc pas ici un trait de mœurs dans la personnification de l'Ébriété, une pointe à l'adresse des ivrognes lyonnais du XIIIe siècle?

dieux conservaient encore des adorateurs, débute par une lutte épique entre la Foi et l'Idolatrie:

Prima petit campum dubia sub sorte duelli
Pugnatura Fides..... (v. 21 et 22.)

Cassien, écrivant pour des moines qui aspiraient à égaler les austérités des Antoine et des Hilarion, s'attaque tout d'abord aux vices incompatibles avec les vertus essentielles de la vie religieuse, à l'Intempérance (*Gastrimargia*), à l'Amour de l'argent (*Philargyria*) et à l'Impureté (*Fornicatio*). S. Grégoire, qui s'adresse à tous les fideles, procède d'une manière plus régulière; il dispose les Vices suivant l'ordre des trois concupiscences. Quant aux peintres verriers de Lyon, d'Auxerre et même de Paris, ils nous paraissent avoir imité les artistes du moyen âge qui, dans leurs compositions, faisaient volontiers une part à la fantaisie. Ainsi dans le combat des Vices et des Vertus, ils ne s'astreignaient pas toujours à ranger les Vices d'après leur gravité ou leurs catégories, ni les Vertus selon la hiérarchie qui leur est attribuée par les moralistes, mais souvent ils se laissaient guider par des considérations locales ou des manières de voir toutes personnelles.

2e *RANG*

La Cupidité. — La Charité. — Ces deux figures et les deux suivantes se rattachent à la même idée. Il est étonnant que le peintre ait figuré deux fois le même sujet en nous mettant sous les yeux l'Avarice et la Cupidité, qui en est la conséquence, ainsi que la Charité qui engendre la Largesse.

Fig. 31.

Fig. 32.

La Cupidité (Fig. 31) serre précipitamment des pièces de monnaie dans son sein, comme si ses coffres-forts n'étaient pas assez sûrs pour cacher ses richesses. La Charité (Fig. 32) partage son vêtement avec un pauvre. C'est ainsi que cette dernière est représentée au portail d'Amiens.

3e *RANG*

L'Avarice. — La Largesse. — Pendant que la Largesse (Fig. 33), des deux mains, distribue libéralement son bien aux indigents, l'Avarice (Fig. 34) s'empresse de soustraire ses trésors à tous regards, et d'enfermer ses sacs d'écus dans ses coffres avec une expression visible de satisfaction, mais troublée par la méfiance. Les médaillons des rosaces de Notre-Dame de Paris (Fig. 35), de la cathédrale d'Auxerre, les bas-reliefs d'Amiens, de Sens, de Chartres, sont en tout semblables à la verrière de Lyon, avec cette particularité, cependant, que dans la plupart de ceux-ci l'Avarice, non contente de ses coffres-forts, cherche encore dans son sein, comme la Cupidité précédente de notre vitrail, une cachette plus sûre à ses trésors.

Fig. 34.

Fig. 35.

Fig. 33.

Ce Vice et cette Vertu figurent dans la *Psychomachie* où Prudence dépeint l'Avarice aux mains crochues et entourée de sa triste escorte : le Souci, la Crainte, l'Anxiété, le Parjure, la Ruse, etc., etc. (v. 454-467) ; et le miniaturiste ne manque pas de la représenter dans la même occupation que celle de Lyon (Fig. 36). La légende ne laisse aucun doute à cet égard : AVARITIA AURUM INTER HARENAS LEGIT.

Mais voici que la Largesse, surgissant tout à coup, livre un combat acharné à son ennemie et la terrasse :

Illa reluctanti genibus et calcibus instans.
Perfodit et costas atque ilia rumpit anhela. (597-598.)

Après l'avoir dépouillée de ses biens, elle les distribue à la foule des mendiants, borgnes et paralytiques (Fig. 37) : LARGITAS PUGNAT CONTRA AVARITIAM ET SPOLIA EJUS PAUPERIBUS EROGAT.

Maintenant comment expliquer cette double opposition entre deux Vertus et deux Vices respectivement de même nature, car la Cupidité ne semble pas ici devoir représenter l'Envie, l'un des sept péchés

Fig. 36.

Fig. 37.

capitaux ? Il faut se rappeler que le commerce était à cette époque entre les mains des Juifs et des Lombards, alors établis à Lyon, et qu'ils étaient les seuls détenteurs d'argent, auxquels on pût recourir lorsqu'on voulait contracter des emprunts. L'avarice devait être alors un vice très répandu. Serait-ce pour cela qu'on l'aurait personnifiée, avec un soin tout particulier, en lui joignant la Cupidité ?

Fig. 38.

Fig. 39.

4e RANG

La Luxure. — La Pureté. — La Luxure (Fig. 38) et la Pureté (Fig. 39) sous une forme nouvelle, *Castrimagia*, viennent encore s'associer à l'Ébriété et à la Chasteté, que nous avons déjà rencontrées. Ce nouveau couple a été mis en scène par Prudence. Comme ici, le poète oppose la Sobriété à la Luxure, non que ce vice soit directement contraire à la sobriété, mais parce que la luxure est fille de l'intempérance. Prudence, en effet, dépeint la Luxure s'élançant au combat, après une nuit d'orgie et de débauche, mais la Sobriété, armée de l'étendard de la religion, ne tarde pas à la renverser. Ainsi les représente le miniaturiste (Fig. 40) : SOBRIETAS INCREPAT LUXURIAM EXTINCTAM.

Dans la verrière, la Luxure nous est présentée sous les traits d'une courtisane, enveloppée d'un manteau doublé d'hermine, coiffée du chaperon et occupée à se contempler dans un miroir.

L'analogie, entre la verrière de Lyon et la rose de Notre-Dame de Paris, est trop frappante pour ne pas la signaler. Dans ce dernier vitrail la Chasteté perce de sa lance la Luxure placée au-dessous d'elle (Fig. 41 et 42).

La sculpture romane des XI et XII[e] siècles présente toujours ce vice honteux sous les traits d'une femme, dont les parties sexuelles sont dévorées par des monstres, serpents, crapauds, dragons, etc. La Luxure

Fig. 42. Fig. 41. Fig. 40.

s'y montre toujours sous des formes brutales. Le XIII[e] siècle y met plus de raffinement, plus de délicatesse, en présentant les moyens de séduction employés par ces filles d'Eve plus terribles que l'Ydrus, que la Manicore, et que la Vivre qui « aime char d'home. »

En observant le caractère et les attributs donnés par Prudence à la Sobriété, nous les retrouvons en tout semblables dans la vierge modeste, armée de la croix, qui figure dans le vitrail, en opposition à la Luxure. L'artiste n'a guère fait que traduire sur le verre ce passage du poète :

> *Sobrietas........*
> *Vexillum sublime crucis quod in agmine primo*
> *Dux bona prætulerat, defixa cuspide sistit.* (345-348.)

L'identité de la Sobriété étant établie, pourquoi le peintre a-t-il désigné cette vertu par cette appellation étrange *Castrimagia* ou *Gastrimagia* que nous ne trouvons dans aucun glossaire? Ducange donne au terme *Gastrimargia* ou *Castrimargia* la signification d'intempérance, de gloutonnerie, *ventris voracitas, gulæ concupiscentia* (1). Celà étant, n'est-il pas permis de croire que le peintre verrier, a cru pouvoir se passer la fantaisie d'un néologisme, où il trouvait l'occasion de faire un jeu de mots, en transformant *Gastrimargia*, intempérance, en *Castrimagia*, tempérance, par la suppression d'un R. On sait que le C était souvent pris pour le G. Son raisonnement eût été celui-ci : le mot *gastrimagia* est composé de deux termes *gaster* désignant les appétits déréglés du ventre et *magia*, une puissance dominante. Pourquoi *Castrimagia* ne signifierait-il pas étymologiquement, domination sur les appétits du ventre ? Et dès lors l'artiste n'a-t-il pas eu raison d'opposer cette Vertu à la Luxure, ce démon qui, suivant la parole de Jésus-Christ « ne se chasse bien que par la prière et par le *jeûne*?» (Math., XVII, 20.)

---

(1) Les moralistes du moyen âge traitent avec grands détails la honte de la gloutonnerie et de tous les excès de la table qui étaient consacrés par les noms de *gastrimargia*, de *ventris ingluvies*, de *horrenda voracitas*. Le *vomitus* même y a place et compte parmi les péchés. Luitprand, dans sa *Legatio Constantinopolitana*, prêtant à l'empereur Byzantin Nicéphore des propos insultants à l'adresse des Germains, détermine même exactement le sens du terme *gastrimargia* : « .... Impedit eos et *gastrimargia*, hoc est ventris ingluvies, quorum Deus venter est. » (Ch. II.)

5e *RANG*

La Joie. — La Douleur (Fig. 43 et 44). — Ce couple ne figure pas dans l'œuvre de Prudence, mais la plupart des théologiens du moyen âge, S. Bernard, S. Ambroise, S. Bonaventure, S. Isidore de Séville, l'auteur anonyme du *de conflictu Vitiorum et Virtutum*, outre les Vertus cardinales et les péchés capitaux, décrivent encore des Béatitudes célestes, c'est-à-dire des joies spirituelles et même corporelles, dont les justes jouiront dans la vie future. Elles sont, en outre, opposées aux peines spirituelles et corporelles préparées aux réprouvés. Mais, entre tous, S. Anselme, l'un des plus doctes théologiens de la fin du XIe siècle, en mentionne quatorze qui figurent à l'une des voussures du porche septentrional de Chartres. Au nombre de ces dernières figures nous retrouvons la Joie, et dans la verrière d'Auxerre la Douleur, qui représente aussi bien que la Tristesse, l'opposé de la Joie céleste. Cassien range également la Douleur, sous le nom synonymique de Tristesse, parmi les vices que nous devons combattre, parce qu'elle met obstacle à la prière, qu'elle brise les ressorts de notre volonté, et que, par cette prostration de nos forces spirituelles, elle nous conduit au désespoir (*Institut.*, IX, 1), que nous allons retrouver immédiatement au-dessus d'elle.

Fig 44.

Fig. 43.

Fig. 45.

Fig. 46

6e *RANG*

La Colère. — La Patience (Fig. 45 et 46). — A la suite des Vertus cardinales et des Béatitudes, les Vertus sociales viennent se résumer dans la Patience, ayant en face d'elle la Colère et ses tristes effets. Les docteurs, guidés par les livres saints, ont toujours mis la Patience au premier rang après les Vertus théologales et cardinales.

Dans le calice que la Patience élève de la main droite, il est aisé de reconnaître la coupe d'amertume dont elle a été abreuvée. La Colère ne pouvait être mieux personnifiée que par ce jeune homme, qui se donne la mort dans un moment d'égarement.

Prudence met en présence les deux adversaires (v. 109-118), et il est curieux de voir comment le miniaturiste a rendu le peu de succès des vains efforts de la Colère contre la Patience

(Fig. 47) : JACULA FRACTA JACENT QUÆ MISERAT IRA CONTRA PACIENTIAM. Puis, toute cette furèur devant aboutir à une honteuse défaite, à une mort que la Colère devait s'infliger de ses propres mains (v. 145-155), nous en voyons le triste résultat (Fig. 48) : IRA GLADIO SUO SE INTERFECIT.

La similitude de ce dernier dessin de la *Psychomachie* avec les vitraux de Paris (Fig. 49), d'Auxerre et de Lyon, prouve jusqu'à l'évidence combien la personnification de ce vice, ainsi traitée, a été traditionnelle pendant le moyen âge.

Fig. 47.

Fig. 49.

Fig. 48.

7e RANG

L'ORGUEIL. — L'HUMILITÉ (1). — L'artiste ne pouvait mieux terminer son cours de morale que par la figure de l'Orgueil, source de tous les autres vices. En face d'elle, l'Humilité, les mains croisées sur la poitrine, assiste à la chute de la *Superbe*, qui est précipitée dans un fossé ouvert sous ses pas, en perdant sa couronne.

Nous avons assisté à la lutte acharnée entre le bien et le mal ; le poète nous a montré l'ardeur de la bataille, il est juste d'assister au triomphe de la vertu. Aussi Prudence, la paix conclue, ordonne aux combattants de déposer les armes, de remettre l'épée au fourreau et de célébrer la victoire (Fig. 50) : VIRTUTES ARMA DEPONUNT JUBENTE PACE ET GLADIOS RECUNDUNT.

Fig 50.

(1) Un accident survenu à nos échafaudages, au moment où nous nous disposions à exécuter les calques de ces deux derniers médaillons, nous prive d'en donner la reproduction.

VITRAIL DE LAZARE

L'Evangile seul va nous donner l'explication des 7 compositions de cette dernière fenêtre, sans que la légende y ait trouvé place. Nous avons sous les yeux l'un des sujets de l'Ecriture, qui se rencontre le plus fréquemment dans l'iconographie chrétienne, comme étant le miracle le plus saillant de Jésus-Christ, la résurrection de Lazare.

Les deux premiers médaillons, mutilés, ont dû être refaits lors de la restauration générale, en s'inspirant des verrières analogues de Chartres et de Bourges, de façon à compléter les cinq autres.

I. — Mort de Lazare (Jean, xi, 1-16). — Lazare, étendu sur son lit de mort, est entouré de ses deux sœurs Marthe et Marie, ainsi que des Juifs, amis de la famille.

II. — Marthe quitte sa sœur pour aller au-devant de Jésus (Jean, xi, 19-20). — « Il y avait quantité de Juifs qui étaient venus voir Marthe et Marie, pour les consoler de la mort de leur frère. Marthe ayant appris que Jésus venait, alla au-devant de lui, et Marie demeura dans la maison.

Fig. 51.

III. — Les Juifs consolent Marie. — Rentrée chez elle, Marie cherche à trouver dans le silence et la prière une consolation à sa douleur. C'est ce que le peintre du xiii[e] siècle a cherché à retracer en nous la montrant insensible aux doléances des intimes et des proches qui cherchent à la consoler.

IV. — Marthe revient chercher sa sœur (Fig. 51). (Jean xi, 23-28). — Marthe, arrivée auprès de Jésus, le supplie de ressusciter son frère. « Jésus lui répondit : Votre frère ressuscitera. Marthe lui dit : Je sais qu'il ressuscitera en la résurrection qui se fera au dernier jour. Jésus lui répartit : Je suis la résurrection et la vie ; celui qui croit en moi, quand il serait mort, vivra. » Confiante dans les paroles de Notre-Seigneur, elle retourne en toute hâte auprès de Marie et lui dit tout bas : « Le Maître est venu et il vous demande. »

L'air mystérieux avec lequel Marthe rapporte à sa sœur la bonne nouvelle, est merveilleusement rendu dans ce tableau.

V. — Marie aux pieds de Jésus (Fig. 52). (Jean xi, 29-32). — « Ce qu'elle n'eut pas plus tôt entendu qu'elle se leva et l'alla trouver.... Lorsque Marie fut venue au lieu où était Jésus, l'ayant vu, elle se jeta à ses pieds, et lui dit : Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frère ne serait pas mort. »

Nous voyons, en effet, Marie prosternée aux pieds de Jésus qui tient dans sa main gauche la verge de toute puissance. Deux disciples l'accompagnent. Les maisons de Béthanie, ou peut-être même le tombeau de Lazare occupent le fond de la composition.

Fig. 52.

VI. — Compassion de Jésus pour Marie (Jean, xi, 33-35). — Ce sujet, qui est la suite de la scène précédente, rappelle la compassion que Jésus-Christ témoigna à Marie, tout en faisant renaître quelque espoir en son cœur brisé. « Jésus voyant qu'elle pleurait, et que les Juifs qui étaient venus avec elle pleuraient aussi, frémit en son esprit, et se troubla lui-même, et il leur dit: Où l'avez-vous mis? Ils lui répondirent: Seigneur, venez et voyez. Alors Jésus pleura, et les Juifs dirent entre eux: Voyez comme il l'aimait. »

VII. — Résurrection de Lazare (Fig. 53). (Jean, xi, 38-44). — L'accomplissement du prodige termine cette touchante histoire. Jésus, suivi de plusieurs de ses disciples, arrive au sépulcre déjà clos par une pierre, et dit aux assistants: « Otez la pierre. Marthe, sœur du mort, lui dit: Seigneur, il sent déjà mauvais, car il y a quatre jours qu'il est là. » Après avoir rendu grâce à son Père de lui avoir ménagé cette occasion de manifester sa divinité au peuple, « Jésus s'écria à haute voix: Lazare, sortez dehors. Et à l'heure même le mort sortit ayant les pieds et les mains liés de bandes, et son visage était enveloppé d'un linge. Alors Jésus leur dit: Déliez-le, et laissez-le aller. »

Fig. 53.

A la voix de Notre Seigneur, Lazare, sous la figure d'une momie enveloppée de bandelettes, suivant l'usage reçu chez les Juifs, sort vivant du tombeau, tandis que les assistants les plus rapprochés se bouchent le nez pour rappeler le *jam fætet* prononcé par Marthe. Marie, à genoux, jette avec attendrissement les yeux sur Jésus, tandis que Marthe, prosternée à ses pieds, les inonde de ses larmes. La sépulture de Lazare est un sarcophage assez semblable à ceux des momies égyptiennes.

Vitraux du Chœur

FIGURES EN PIED DE L'ÉTAGE SUPÉRIEUR

SECONDE MOITIÉ DU XIIIe SIÈCLE

LES PROPHÈTES ET LES APOTRES

L'ENSEMBLE des verrières de l'étage supérieur du chœur rappelle une des plus grandes pensées du christianisme, la doctrine évangélique annoncée par les prophètes de l'Ancienne Loi et répandue par les apôtres de la Nouvelle. La série de ces vitraux se compose donc des quatre grands prophètes, accompagnés de huit petits et des douze apôtres. A la fenêtre centrale, le Christ et la Vierge.

Les caractères de ces différentes verrières, moins celle du couronnement de la Vierge, qui est d'une date postérieure, tout en rappelant encore les grandes traditions de la fin du XIIe siècle, laissent déjà pressentir la transformation que la peinture sur verre devra subir à la fin du XIIIe. Déjà on songeait à donner plus de jour à l'intérieur de l'édifice, par l'emploi de la grisaille dans de larges bordures, ce qui amena à modifier l'harmonie primitive. Pour éviter que les blancs nacrés des grisailles rendissent lourdes et obscures les parties colorées voisines, on dut introduire dans ces dernières des tons plus clairs et plus transparents. Les grandes figures isolées se détachent presque en clair sur des fonds bleu unis, et la lumière qui en résulte est d'autant plus brillante que ces vitraux s'enlèvent sur la partie supérieure du ciel.

Vu la grande élévation où elles sont placées, le peintre n'a pas hésité à employer des moyens audacieux pour rendre ses figures saisissantes et conformes au caractère de majesté qu'elles représentent ; reconnaissons qu'il a amplement atteint son but. C'est ainsi que pour les prophètes les yeux blancs se détachent aussi bien que la barbe blanche sur un ton de chair chaudement coloré. Pour les apôtres, il est allé jusqu'à mettre en plomb les lèvres de S. Pierre et de S. André, taillées dans un verre rouge. Malheureusement, ces différentes peintures ne sont pas arrivées jusqu'à nous sans avoir eu à subir de trop nombreuses mutilations, réparées, il est vrai, par des restaurations successives, mais pas toujours d'une manière très heureuse sous le rapport de l'harmonie générale.

Tous les prophètes grands et petits portent de simples lambels déroulés avec un extrait de leurs prophéties, tandis que nous verrons le livre aux nombreux feuillets entre les mains des apôtres. Le liturgiste Guillaume Durand nous donne déjà, au XIIIe siècle, dans son *Rational*, l'explication de cette différence : « C'est, dit-il, pour indiquer que la science des premiers était imparfaite, implicite, non développée. Les apôtres, au contraire, instruits par Jésus-Christ, ont des livres, parce qu'ils ont une connaissance parfaite de la religion (1). » C'est une remarque particulièrement intéressante pour l'iconographie de nos cathédrales, et que le moyen âge a généralement observée.

(1) « Patriarchæ et prophetæ pinguntur cum rotulis, per quas quasi quædam imperfecta cognitio designatur ; quia vero apostoli a Christo perfecte edocti sunt ; ideo libris, per quos designatur perfecta cognitio, uti possunt. » Guillelmi Durandi *Rationale divinorum officiorum*. L. 1, 3.

1re fenêtre à gauche, au-dessus des orgues (voir la pl. en couleur).

Verrière centrale. — JÉRÉMIE, avec ce texte de ses prophéties inscrit sur son phylactère : « ET : ERITIS : MIHI : IN : POPVLVM : et ego ero vobis in Deum. » (XXX. 22.)

Verrière de gauche. — AGÉE. « Et movebo omnes gentes et VENIET : DESIDERATVS : cunctis gentibus... » (II. 8.)

Verrière de droite. — ABDIAS. « Et IN : MONTE : SION : erit : SALVATIO : et erit sanctum et possidebit domus Jacob eos qui se possiderant. » (17.)

2me fenêtre à la suite.

Verrière centrale. — ISAÏE. « Propter hoc dabit signum : ECCE : VIRGO : CONCIPIET : et pariet filium et vocabitur nomen ejus Emmanuel. » (VII, 14.) On l'a déjà vu à la verrière de la Rédemption, en face la licorne, prophétisant encore l'Incarnation.

A gauche. — MICHÉE. « ET : TV : BETHLEEM : EPHRATA : parvulus es in millibus Juda. » (V. 2.)

A droite. — MALACHIE. « ECCE : ERGO : MITTO : ANGELVM : meum et PRÆPARABIT : VIAM : ante faciem meam. » (III. 1.)

1re Fenêtre du côté opposé.

Au centre. — DANIEL. « ET : POST : HEBDOMADES : SEXAGINTA : duas occiditur Christus et non erit ejus populus qui eum negaturus est. » (IX. 26.)

A droite. — ZACHARIE. « ET : APPENDERVNT : MERCEDEM : MEAM : triginta argenteos. » (XI. 12.)

A gauche. — AMOS. « Et erit in die illa, dicit Dominus Deus OCCIDET : SOL : IN : MERIDIE : et tenebrescere faciam terram in die luminis. » (VIII, 9.)

2me fenêtre à la suite.

Au centre. — EZÉCHIEL. « Et dixit Dominus ad me : PORTA : HÆC : CLAVSA : ERIT » (XLIV. 2.)

A droite. — HABACUC. « SPLENDOR : EIVS : VT : LVX : ERIT : cornua in manibus ejus. » (III, 4.)

A gauche. — SOPHONIA. « DOMINVS : DEVS : TVVS : IN : MEDIO : TVI : FORTIS : ipse salvabit. » (III, 17.)

Outre ces douze figures anciennes, mentionnons seulement pour mémoire celles des deux fenêtres placées en retour d'équerre à l'entrée des deux transsepts. Ces personnages d'exécution moderne complètent la série des 12 petits prophètes. Ce sont : Osée, Joël Melchissedech, Jonas, Nahum et David.

A la suite des prophètes, sont rangés les 12 apôtres, des deux côtés du chevet, formant cortége au Christ et à la Vierge qui occupent la fenêtre centrale. A gauche : S. Simon, S. Mathias, S. Philippe, S. Barthélemy, S. André et S. Pierre. A droite : S. Jude, S. Jacques-le-Mineur, S. Mathieu, S. Thomas, S. Jacques-le-Majeur, et enfin S. Jean à côté de son Divin Maître.

Conformément aux vraies traditions agiographiques, l'artiste ne leur a donné à tous qu'une seule tunique serrée aux hanches, suivant le conseil du Sauveur (Luc, XXII, 30. Math., X, 9). Leurs pieds sont nus ; sur leurs épaules s'étend un ample manteau, sorte de pallium romain, insigne de la majesté, et qui les enveloppe en partie dans ses plis majestueux, rappelant ainsi l'idée de grandeur et d'humilité, de noblesse et de simplicité qui convenait aux apôtres des nations.

CATHÉDRALE DE LYON

AGGEUS: IEREMIAS ABDIAS:

LITH.

VITRAUX DU CHŒUR

ÉTAGE SUPÉRIEUR FENÊTRES LATÉRALES

CATHÉDRALE DE LYON

[illegible] SIECLE

DETAIL DE LA VERRIERE DE St PIERRE

REDU[illegible]T A [illegible] 4 DE [illegible] EXEC[illegible]ON

Le plus souvent, dans les représentations figurées des apôtres, comme des autres saints, le moyen âge leur donne les divers insignes, soit de leur martyre, soit de leur ancienne profession, et compose ainsi une légende explicite et sommaire, qui permet de les distinguer facilement. A Saint-Jean, deux des apôtres seulement en sont munis. S. Pierre porte les clefs, symbole de la puissance qui lui a été accordée pour la direction et le salut des âmes (Math., XVI, 19). Outre la barbe et la moustache, le peintre a donné au chef des apôtres la tonsure cléricale qu'il avait instituée lui-même, selon la plupart des Pères de l'Eglise : *Petrus apostolus ob humilitatem docendam, caput desuper tonderi instituit (S. Gregorii Turon. opera).* S. André tient la croix de son martyre disposée obliquement par le milieu. Les autres portent tous le livre de la doctrine évangélique, qui serait fort insuffisant à les faire distinguer, si leurs noms n'étaient inscrits en toutes lettres au-dessous de chacun d'eux.

Observons, en dernier lieu, que quatre d'entre eux, S. Mathias, S. Jude, S. Simon et S. Jacques-le-Mineur, sont identiques comme dessin. Probablement l'artiste, en peignant ces quatre figures sur le même *carton* et se contentant de changer les couleurs de chaque personnage, avait en vue une question d'économie ou de temps. Très fréquemment on rencontre dans la peinture translucide du moyen âge des figures ainsi contresemblées. Rappelons, encore une fois, qu'à cette époque les vitraux n'étaient pas une suite de tableaux isolés, mais bien un ensemble décoratif ajoutant au monument une parure nouvelle par l'éclat de la couleur, et dont la principale destination était d'intercepter les flots d'une lumière trop abondante.

Roses des Transsepts

XIIIe SIÈCLE

CETTE portion de l'église était autrefois, sans doute, plus riche en vitraux peints. Aujourd'hui, la plupart des ouvertures sont remplies par des figures modernes ou par du verre incolore ; quelques-unes même ont été murées. Heureusement, la partie la plus splendide est arrivée jusqu'à nous, les deux grandes roses étant classées avec raison parmi les produits les plus remarquables de la peinture sur verre.

L'une et l'autre, conçues sur le même tracé architectural, forment à l'extérieur le principal ornement des deux clochers par l'harmonie de leurs formes rayonnantes. (Voir les gravures de la coupe et de l'extérieur du transsept.) A l'intérieur du monument, l'éclat de leur coloration présente le plus éblouissant spectacle. Les 12 secteurs, séparés par de légères colonnettes, contiennent chacun 2 médaillons, un grand et un petit, dont l'ensemble forme deux cercles concentriques qui se détachent sur d'éclatants fonds de mosaïque, rouges et bleus. Les trilobes extérieurs, occupés par d'élégants rinceaux, constituent une merveilleuse bordure circulaire.

ROSE NORD

LES BONS ET LES MAUVAIS ANGES

Au centre, dans le cœur même de la rose, nous retrouvons la personnification de l'Eglise (Fig. 54), à peu près sous les mêmes traits qu'à la lancette centrale de l'abside, c'est-à-dire couronnée et vêtue d'un

ample manteau doublé de vair. D'une main, elle tient le calice, et de l'autre, la croix traditionnelle accompagnée d'une bannière formée de bandes horizontales noires et blanches.

Dans le premier rang, près du centre, 12 petits médaillons renferment les anges rebelles ; ils sont, suivant la tradition iconographique, privés du nimbe et précipités la tête en bas (Fig. 55).

Le deuxième rang, extérieur, contient 10 anges nimbés (Fig. 56) fléchissant le genoux ; ils forment

Fig. 54.

Fig. 55

Fig. 56.

Fig. 57.

la cour céleste autour de Notre-Seigneur qui, assis sur son trône, dans le médaillon supérieur, domine toute la composition. Le douzième sujet, placé à la partie inférieure, retrace la création de l'homme et de la femme, mais des mutilations l'ont rendu à peu près méconnaissable.

Enfin, dans un des trilobes de gauche, le donateur du vitrail, en costume canonial, porte dans ses mains la figure de la rose qu'il offre à sa Cathédrale (Fig. 57). Son nom se lit au-dessus de sa tête : LI DOYENS ERNOUS ME FECIS FACERE. Arnoud de Colonges, neveu du doyen Guillaume de Colonges, fut élu chanoine en 1217, chantre en 1229, et doyen vers 1241. Il mourut le 11 septembre 1250.

La chasuble violette, la soutane jaune clair, et les souliers de même couleur, seraient un précieux document pour préciser le costume de nos chanoines au XIIIe siècle, si nous ne savions que le peintre verrier avait toujours en vue l'harmonie des couleurs pour son effet d'ensemble, plutôt que la fidélité de reproduction.

Dans la bannière que porte la figure de l'Eglise, au centre de la rosace, on a cru devoir reconnaître les armes de la famille de Colonges et les blasonner ainsi : *parti au 1er d'or, à 3 croix de gueules en pal, au 2e d'argent, à 3 fasces de sable.* A ce sujet, l'auteur de l'*Armorial du Lyonnais, Forez et Beaujolais,* ajoute (p. 27) : « Mais les traits qu'on a pris pour fasces sont les lignes qui indiquent les pendants du gonfanon ; quant aux croix, ce sont probablement des emblêmes religieux ; en tout cas, il aurait fallu blasonner ces armes : *d'argent à 3 pals de sable au chef d'or, chargé de 3 croix de gueules.* » Il nous semble, quant à nous, que jusqu'ici on ne s'est guère donné la peine d'examiner de près ce détail, et si l'on tient absolument à y reconnaître les armes de Colonges, nous ne saurions y voir qu'un *pallé d'argent et de sable de 12 pièces.*

ROSE MÉRIDIONALE

CYCLE DES DEUX ADAM

Le symbolisme de cette verrière, rappelant les principales circonstances de la chute et de la réhabilitation de l'homme, faisait généralement partie du cycle de la doctrine chrétienne enseignée dans nos grandes cathédrales. Enumérons d'abord la série des sujets disposés, comme à la rose nord, en deux rangs concentriques :

Fig. 58.

1° Au sommet de la zône extérieure, le Créateur est assis sur un trône, au centre d'une auréole, entouré des 4 attributs évangéliques, symboles du Nouveau Testament.

2° Dieu vient de tirer du limon de la terre le corps du premier homme, et lui façonne la tête qu'il tient sur ses genoux.

3° Adam est plongé dans le sommeil, et de son côté droit sort la première femme, sous l'inspiration du Créateur dont la main, émergeant d'une nuée, projette sur Eve un rayon lumineux. Deux anges assistent à la scène, à droite et à gauche du médaillon.

4° Adam et Eve (Fig. 58) commettent la première faute et portent à leurs lèvres le fruit défendu. Autour de l'arbre de vie s'est enroulé le serpent tentateur, sous l'aspect d'un reptile à tête de femme. La sculpture nous fournira l'occasion de revenir sur ce sujet.

5° La faute est consommée: l'ange chasse du paradis les coupables, qui cachent leur nudité avec des feuilles de figuier.

6° Notre-Seigneur descend aux limbes après sa mort, pour en tirer les âmes des justes. Il nous montre par là la victoire qu'il remporta sur l'enfer, en foulant aux pieds et en terrassant de sa croix le démon enchaîné. Les portes de l'enfer sont arrachées et leurs ferrures dispersés.

Fig. 59.

7° (*Au bas.*) Le travail et la mort furent les conséquences immédiates du péché. C'est ainsi qu'Adam est occupé aux travaux de la terre pour nourrir sa famille, tandis qu'Eve, toute aux soins du ménage, surveille le berceau de son enfant, sa quenouille à la main.

En reprenant le même ordre du côté gauche, à la droite de Notre-Seigneur, nous voyons :

1° L'Annonciation, vis-à-vis la création d'Adam.

2° La Nativité, à peu près semblable à celle de la verrière du chœur.

3° L'Adoration des Mages.

4° Le Calvaire.

5° Les trois Maries au tombeau (Fig. 59).

Les 12 petits médaillons du rang intérieur renferment 12 anges à mi-corps; les uns tiennent un petit bâton de commandement (Fig. 60), les autres une cassolette contenant de petits objets vaguement indiqués, assez semblables à des pièces de monnaie.

Cette rose ayant été l'objet de quelques commentaires à propos des *vitraux de Bourges*, nous ne pouvons mieux faire que de nous retrancher derrière l'autorité de leurs savants monographes pour le développement du sens mystique de ces différents sujets.

Fig. 60.

Observons auparavant, qu'à l'époque où les PP. Cahier et Martin l'étudièrent, en 1842, le 6e médaillon du côté droit était brisé. Les deux archéologues ont avancé qu'il devait retracer le fratricide de Caïn en face des trois Maries au sépulcre; nous verrons, tout à l'heure, la raison qu'ils en donnent. Quoi qu'il en soit, ce sujet manquant a été remplacé, lors de la restauration due à M. Henri Gérente, par l'homme condamné au travail après sa faute; mais nous ne voyons pas pourquoi le restaurateur l'a placé au bas, à la place que devait logiquement occuper Notre-Seigneur descendant aux limbes, lequel se trouve actuellement, sans raison, auprès de l'expulsion du paradis terrestre. Il ne faut voir ici qu'un oubli de la part du poseur, d'autant plus que primitivement le sujet de la descente aux limbes était bien réellement à la partie inférieure.

Comme il est facile de le remarquer par l'énumération ci-dessus, ces divers sujets présentent entre eux un rapport et une opposition dans l'ordre de la Rédemption. « ...... A la création d'Adam répond l'incarnation du fils de Dieu; ce n'est plus seulement le souffle divin et l'image du Créateur qui nous

sont donnés pour établir notre noblesse, c'est *le Verbe* qui *se fait chair, et vient habiter parmi nous*. Vis-à-vis de la formation d'Eve, c'est la femme bénie entre toutes les femmes, la Vierge qui enfante l'*Emmanuel* (Is., VII, 14); la vraie *mère des vivants*, puisque par elle nous possédons celui en qui tout doit renaître..... En face d'Eve, offrant à Adam le fruit défendu, c'est Marie présentant à l'adoration des Mages le fruit de son sein; par elle, au lieu du funeste entretien avec le serpent, nous possédons le Verbe divin qui converse avec nous. D'ailleurs, l'Epiphanie est la fête du baptême, et, par conséquent, la solennité du péché originel effacé (1) ».

Le parallèle des deux scènes suivantes, l'expulsion du paradis et la mort de Jésus-Christ en croix, ressort clairement dans l'une des verrières de Sens. « Ce vitrail pourrait nous dispenser de tout commentaire, lorsque, après avoir montré le lieu de délices fermé par l'épée flamboyante du chérubin, il ramène sur le Calvaire ce ministre de la sentence divine; et là, près de la croix sanglante du Rédempteur, il lui fait éteindre dans le fourreau ce redoutable glaive qui barrait la route vers le retour. Cette majestueuse pensée n'appartient pas plus à l'artiste que toutes les autres, dont nous avons retrouvé l'expression traditionnelle dans les organes de l'enseignement chrétien; elle était dans l'air; le simple peuple la respirait par la liturgie, comme l'homme du cloître et le prêtre s'en imprégnaient dans la méditation des mystères divins et dans la lecture des écrivains ecclésiastiques. »

En face des trois Maries au tombeau, les auteurs que nous venons de citer placent le meurtre d'Abel : « D'une part, la menace de mort est réalisée par un fratricide; de l'autre, la défaite de la Mort est annoncée par l'ange aux saintes femmes. La femme, auteur de la mort, est choisie pour porter cette nouvelle, afin que celle qui avait causé l'inimitié entre la terre et le ciel soit aussi chargée la première des paroles de paix. »

Enfin, le dernier médaillon qui nous reste à expliquer, et qui devrait, comme autrefois, servir de point de jonction où viendraient aboutir les deux séries « est la descente du fils de Dieu aux enfers, pour consommer l'œuvre de la rédemption et compléter sa victoire sur le péché et la mort. C'est le monde relevé, à l'anniversaire du jour où il était sorti des mains de Dieu: et l'enfer dépouillé par les mains du nouvel Adam, comme il avait été enrichi par l'ancien (2). »

Au centre de toute la rose plane le Saint-Esprit, entouré de rayons.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte par nos reproductions, le style de ces diverses compositions n'est plus celui des sujets légendaires du chœur. Non seulement ce n'est plus la même main, mais l'influence orientale, que nous avons constatée précédemment, semble ici beaucoup moins sensible. Ces dernières figures rappelant le *faire* des vitraux de la Sainte-Chapelle de Paris, des cathédrales de Bourges, de Chartres, de Clermont, etc., représentent bien notre art national du XIIIe siècle.

ROSE AU-DESSUS DU CHŒUR

Sur les 8 médaillons dont se composait cette dernière rose, 3 seulement sont arrivés jusqu'à nous. Les autres ont été refaits par le maître-couvreur Ferrus, chargé de restaurer les vitraux de Saint-Jean en 1802 (3).

(1) A l'appui de l'interprétation de ces deux scènes placées en regard, il convient de rappeler que très fréquemment les artistes mettaient une pomme dans la main de Marie portant l'Enfant-Jésus, principalement dans la scène de l'Adoration des Mages. C'est surtout dans les ivoires des XIIIe et XIVe siècles que se remarque cette particularité.

(2) *Vitraux de Bourges*, p. 203 et suiv.

(3) Pour raccommoder les vitraux qui sont en haut du croison (transsept), dont une partie est en verre de couleur et l'autre partie en blanc, 550 fr. *Arch. départ.* Fonds moderne.

C'est dire de quelle façon ce travail fut exécuté, et combien les sujets dus à cet industriel détonnent à côté des trois anciennes compositions. Ces dernières occupent les trois panneaux supérieurs dont l'un, celui du haut, représente le Pére-Eternel, assis de face, tenant la boule du monde. A droite et à gauche, deux figures de patriarches, presque semblables à ceux de la chapelle de Notre-Dame-du-Haut-Don, mais sans inscriptions.

Les deux petites fenêtres latérales sont modernes ; nous n'avons donc pas à nous en occuper ici.

Au dire de l'abbé Jacques, « cette rose avait été faite par les soins d'Eudes III, duc de Bourgogne, longtemps chanoine de l'église, parent de l'archevêque Robert d'Auvergne, et dont l'anniversaire avait été fondé en 1232. Ses armes y furent mises, » probablement dans le petit médaillon central.

Verrières des Patriarches antédiluviens

DANS LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DU-HAUT-DON

XIIIe SIÈCLE

Les deux verrières anciennes, qui sont aujourd'hui placées dans les deux baies du mur méridional de la chapelle de Notre-Dame-du-Haut-Don, proviennent de la chapelle Saint-Pierre, où elles occupaient les fenêtres correspondantes du côté nord.

La restauration de ces deux vitraux ayant été exécutée maladroitement, l'interprétation de la suite des sujets n'est possible qu'en ayant recours au texte du chapitre V de la Genèse. Chaque fenêtre n'est

Fig. 61.

plus composée que de quatre médaillons, dont chacun renferme l'effigie d'un des descendants de notre premier père, assis sur une sorte de trône encadré dans un portique (Fig. 61). Une légende, placée horizontalement derrière la tête de chaque personnage, permet de le nommer. Par la même raison que pour les prophètes et les apôtres du chœur, un seul *carton* a servi pour le dessin de ces huit figures, sans caractères particuliers. Le peintre s'est contenté de les contresembler et d'en varier les couleurs. Les bordures

formées de fleurs de lys or sur fond d'azur, alternant avec les tours de Castille, sembleraient indiquer un don de la munificence de S. Louis.

Nous rétablirons la suite des médaillons d'après le texte de la Genèse, avec un numéro indiquant l'ordre dans lequel chaque sujet se trouve actuellement.

Verrière de la 2me travée.	*Verrière de la 1re travée.*
4 Malaleel genuit Jared.	2 Adam genuit Seth.
3 Jared genuit Henoch.	3 Seth genuit Enos.
1 Henoch genuit Mathusalem.	1 Enos genuit Cainan (Fig. 61).
2 Mathusalem genuit Lamech.	4 Cainan genuit Malaleel.

Les patriarches antédiluviens figuraient les apôtres de la Loi Nouvelle. Pierre et les autres apôtres furent établis par Jésus-Christ, pour être les chefs de son Eglise, comme Adam et ses descendants jusqu'à Noé avaient été les premiers ancêtres du genre humain. Ce rapport est rendu, comme il suit, dans un commentaire de la Genèse attribué à S. Eucher : « La généalogie d'Adam à Noé par Seth comprend dix « patriarches. Noé eut trois fils ; l'un d'eux s'étant rendu coupable à l'égard de son père, fut privé de sa « bénédiction. Ecartons donc ce malheureux, ajoutons aux dix descendants d'Adam les deux fils respec- « tueux de Noé, et nous avons pour les patriarches comme pour les apôtres le nombre remarquable de « douze (1). »

Ne semble-t-il pas probable que ce rapprochement a dû motiver la composition de ces deux verrières qui, primitivement, devaient contenir chacune 5 médaillons ? Toutefois, la hauteur des fenêtres ne pouvant donner place aux 12 personnages, le peintre verrier a dû se limiter aux 10 patriarches qui ont précédé le déluge.

Couronnement de la Vierge

XIVe SIÈCLE

A la suite de quelque accident, la verrière centrale de la partie supérieure de l'abside dut être refaite à une époque postérieure à celle des fenêtres qui l'avoisinent. L'exécution présente ici de notables différences. Déjà le peintre cherche des effets de clair-obscur, et obtient un modelé plus exact au moyen de hachures fines et serrées qui ont remplacé la légère demi-teinte du XIIIe siècle. Son dessin est plus correct, sa manière de draper plus savante et plus vraie ; les vêtements, au lieu de tomber en plis raides et droits, affectent des chutes plus ondoyantes et plus naturelles. Au-dessus des figures du Père-Eternel et de la Vierge (voir la planche en couleur), des motifs d'architecture à l'état rudimentaire couronnent la composition supportée par les armes de l'ancien comté de Lyon : *de gueules au lion d'argent, couronné d'or*, et par celles du Chapitre de Saint-Jean : *de gueules au griffon d'or*.

(1) « Per Seth autem ab Adam usque ad Noe denarius insinuatur numerus. Cui Noe adjiciuntur tres filii, unde uno lapso duo benedicuntur a patre, ut remoto reprobo, et probatis filiis ad numerum additis, etiam duodenarius intimetur, qui et in patriarcharum et apostolorum numerus insignis est. » (*In Genesim*, lib. I.)

Voici le tableau des apôtres qui correspondraient aux 12 patriarches, suivant le rapport établi par S. Eucher :

Adam	Pierre.	Hénoch	Mathieu.
Seth.	Jean.	Mathusalem.	Thomas.
Enos.	Jacques.	Lamech.	Jacques-le-mineur.
Cainan.	André.	Noé.	Jude.
Malaleel.	Philippe.	Sem.	Simon.
Jared.	Barthélemy.	Japhet.	Mathias.

Cham fait le pendant de Judas.

Au xive siècle, la découverte de l'émail d'application, connu sous le nom de jaune d'argent, vint apporter une grande facilité dans l'exécution, en permettant de supprimer une partie de la mise en plomb. C'est ainsi que les griffes du lion du soubassement sont colorées en jaune, sur la même pièce de verre que les pattes, par l'application de cet émail, ce qui aurait exigé précédemment l'emploi d'un verre jaune teint dans la masse, découpé suivant le contour des griffes et enchâssé dans un plomb. Ce détail, qui apparait dans d'autres parties du vitrail, suffirait à justifier l'époque du xive siècle que nous croyons devoir lui assigner.

Rose de la Façade

XVe SIÈCLE

CETTE rose rappelant tous les caractères de la peinture sur verre du xve siècle, nous la rangerons dans cette classification, d'autant plus que la date de son exécution, par Henri de Nivelle, en 1394, semble presque l'autoriser.

A cette époque, la peinture sur verre faisait un pas immense vers le perfectionnement du dessin et de la composition, mais elle perdait en même temps sous le rapport de l'effet décoratif. Nous ne trouvons plus ici les tons puissants et chaudement colorés des médaillons légendaires du chœur et même du transsept. Les applications de jaune d'argent prennent trop d'importance sur les galons des vêtements et les chevelures des personnages, et donnent à l'ensemble un aspect blafard. Les fonds bleus sont couverts d'élégants rinceaux de feuillage, enlevés en clair, afin d'éviter leur rayonnement sur les figures traitées avec maigreur, et dont le modelé trop cherché produit un effet harmonieux de près, mais insuffisant de loin.

Fig. 62.

En outre, l'emploi des couleurs d'application, en permettant de rapprocher plusieurs teintes sur le même verre, restreint le nombre des plombs et augmente l'espace exposé aux chocs et surtout à la percussion. De là une source de détérioration, qui n'est que trop sensible dans la rose qui nous occupe, et qui aujourd'hui nécessite d'urgentes restaurations.

La très grande élévation de cette rose, isolée au sommet du mur de la façade, la rend absolument inaccessible. Aussi, plutôt que d'en donner des reproductions approximatives, mieux vaut attendre le jour où les travaux de restauration rendront nécessaire l'établissement de grands échafaudages qui permettront d'en approcher et d'en obtenir des calques scrupuleux.

Bornons-nous donc à la simple nomenclature des sujets, en suivant l'ordre qu'ils occupent actuellement dans les deux rangs de médaillons concentriques (Fig. 62).

CATHÉDRALE DE LYON

L. BÉGULE DEL — Chromolith Hangard-Maugé, Paris — LEVIE LITH

VITRAUX DU CHŒUR

XIVe SIÈCLE

10 20 30 40 50 60 70 80 90 1 mètre

VIE DE S. JEAN-BAPTISTE

Zône extérieure.

1. L'ange du Seigneur annonce à Zacharie la naissance d'un fils.

2. Naissance de S. Jean.

3. La Visitation.

4 et 5. Ces deux sujets sont en si mauvais état qu'il est impossible d'en préciser le sens.

7. Salomé apporte la tête de S. Jean à Hérodiade qui lui crève les yeux avec un couteau.

6. Ste Elisabeth et S. Joachim.

8. Glorification de S. Jean. Le saint Précurseur est représenté sous la forme d'une statue élevée sur un piédestal, pendant que des anges l'entourent en jouant de divers instruments.

9. S. Jean reproche à Hérode son union incestueuse avec Hérodiade.

10. Baptême de Notre-Seigneur.

11. S. Jean baptise la foule au bord du Jourdain.

12. S. Jean prêche dans le désert.

VIE DE S. ÉTIENNE

Zône intérieure.

1. Lapidation de S. Etienne.

2. Le saint diacre discute avec les Juifs.

3. Inintelligible.

4. Dans ce sujet, très mutilé, on distingue cependant une dame et un chevalier couvert de mailles et d'une armure de fer.

5. S. Etienne ordonné diacre.

6. Inintelligible.

Au centre de la rose, un *Agnus Dei.*

Les ajours intermédiaires renferment en outre une grande quantité de petits bustes d'enfants et quelques figures satiriques.

Fenêtres latérales du Transsept

XVe SIÈCLE

Il y a quelques années, il existait encore dans les fenêtres orientales du transsept de très curieux vitraux du XVe siècle, provenant, dit-on, de l'ancienne église des Célestins, démolie au siècle dernier (1). Mais comme ces verrières étaient dans un triste état de dégradation, on préféra les détruire entièrement et les remplacer par d'insignifiants pastiches des prophètes du chœur, plutôt que

(1) L'église des Célestins était célèbre par ses vitraux et par ses orgues. Dans une de ses chapelles, sous le vocable de *Onze-Mille-Vierges*, on remarquait la verrière de la 2e travée, donnée par Aimé de Viry, représentant S. Jean et S. Maurice. (*Lyon ancien et moderne,* art. de M. Péricaud, t. 1, p. 357). Apparemment, cette dernière figure devait être précisément celle dont nous donnons la reproduction.

A l'appui de la tradition rapportant que les verrières latérales du transsept de Saint-Jean provenaient des Célestins, nous trouvons dans

de les conserver par une restauration habile. L'opinion publique se charge d'apprécier de tels actes de vandalisme, malheureusement irréparables.

TRANSSEPT NORD

Ces fenêtres à trois baies, semblables à celles de l'étage supérieur du chœur, renfermaient, dans le transsept nord, trois personnages. Au milieu S. Pierre, en costume de pape, couronné de la tiare; à gauche et à droite, deux autres figures que l'abbé Jacques a prises, la première pour un chanoine avec la grande aumusse, et l'autre pour un des chevaliers attachés au Chapitre (1). C'est cette dernière peinture que nous reproduisons (Fig. 63), faute de documents plus précis, d'après le dessin que M. de Lasteyrie a exécuté sur le vitrail lui-même, avant sa disparition, dessin publié dans son *Histoire de la peinture sur verre.* L'inscription, **Mauricius**, placée sous les pieds de ce chevalier, et le nimbe rouge qui lui entoure la tête, nous renseignent assez sur son identité.

Fig. 63.

S. Maurice tient à la main une bannière tissée d'or, armoriée d'un griffon de gueules. Le griffon, constituant les armes du Chapitre, a dû seul motiver la remarque de l'abbé Jacques, d'autant plus que la provenance de ce vitrail suffirait à faire repousser cette opinion. On s'accordait généralement à n'y voir qu'une simple représentation de S. Pierre entre les patrons des donateurs.

L'armure de S. Maurice est celle des hommes d'armes de 1400, couverts du harnais blanc, c'est-à-dire d'acier poli et protégeant absolument le corps et les membres. Le corselet d'acier supplée au plastronage en usage auparavant. Cette cuirasse est terminée par des tassettes à recouvrement, au nombre de cinq. La dernière lame est ornée de la ceinture militaire d'orfévrerie remplaçant l'ancien baudrier en sautoir des siécles précédents. Au cou et au défaut de l'aisselle apparaît le haubert de mailles; les pieds sont chaussés de poulaines, et la tête est couverte d'un chapel orné d'une plaque de bijouterie.

TRANSSEPT MÉRIDIONAL

Au-dessus de la chapelle actuellement sous le vocable de la Croix, dans la fenêtre correspondante à celle du transsept nord dont nous venons de parler, se trouvait un vitrail de la même époque, auquel on attribuait la même provenance. Ayant été remplacé vers 1860 par trois prophètes modernes, aucun document certain ne permet de le reconstituer.

---

les archives de la Primatiale la mention suivante: « Le 8 novembre 1678, le Chapitre commet messieurs les Chantres et Sacristains pour échanger avec les Célestins les vitres de leur église, qui sont entièrement peintes, et leur en remettre la même quantité de blanches. » *Actes capitulaires*, l. XIII, f° 90.

(1) *L'église primatiale de Saint-Jean*, p. 30.

L'abbé Jacques y voyait la Vierge et S. Jean au pied de la croix, et croyait y trouver un rapport avec la chapelle placée au-dessous, primitivement sous le vocable de Notre-Dame-du-Haut-Don (1).

Vitraux des Chapelles latérales

XVe ET XVIe SIÈCLES

De toute l'ancienne décoration translucide des chapelles s'ouvrant sur les bas-côtés, il ne reste plus guère que des fragments, dont quelques-uns sont du plus grand mérite.

Ces différentes verrières appartenaient pour la plupart à l'art du xve siècle ; celles de la chapelle des Bourbons furent exécutées au commencement de la Renaissance.

CHAPELLE DU SAINT-SEPULCRE

Seules les peintures des ajours supérieurs des deux fenêtres ont pu traverser les tourmentes révolutionnaires et arriver jusqu'à nous. On y reconnaît les armes du fondateur de la chapelle, Philippe de Thurey, 1401 : *de gueules au sautoir d'or,* surmontées du chapeau cardinalice et entourées d'anges musiciens. Les grandes compositions du bas ont disparu et ont été remplacées par Maréchal, en 1846.

Quincarnon nous apprend que de son temps, outre les armoiries rappelant les alliances des Thurey, on y remarquait encore un chevalier avec sa femme, en prière, avec leurs armes accolées (2). Doit-on voir dans ce groupe les donateurs ?

Il est permis d'attribuer ces verrières au successeur d'Henri de Nivelle, Péronet Saqueret.

CHAPELLE DE SAINT-MICHEL

Au sujet de la composition principale du vitrail de cette chapelle, aujourd'hui sous le vocable du Sacré-Cœur, nous savons seulement par Quincarnon qu'on y voyait des figures en pied, notamment celle de S. Bernard de Menthon, en qui le fondateur avait une singulière dévotion (3). S. Michel, titulaire de la chapelle, devait y figurer également.

Comme pour la précédente, les parties supérieures seules sont conservées, et encore le sujet principal, que reproduit notre planche hors texte, ne se trouve-t-il plus à sa place primitive. Il a été remplacé par des anges modernes soutenant les armes de Grégoire XVI et du cardinal de Bonald. Heureusement, cette charmante composition, d'un dessin correct et élégant, a survécu à ce dernier naufrage, et attend, dans une dépendance de la Cathédrale, le jour où elle sera rendue à sa destination première.

A l'époque de l'exécution de ces deux sujets, l'artiste verrier s'étant séparé du constructeur, n'était plus un simple décorateur; c'était un peintre préoccupé de donner à son œuvre le plus de valeur indivi-

(1) *L'église primatiale de Saint-Jean*, p. 30.
(2) *Les antiquités et la fondation de la métropole des Gaules*, p. 25.
(3) *Les antiquités et la fondation de la métropole des Gaules*, p. 34.

duelle possible. Les vitraux étaient devenus de véritables miniatures vitrifiées, pleines de fraîcheur, mais demandant à être vues de prés. Tel est le cas des vitraux des chapelles. On remarquera cependant l'abus du blanc en grisaille; les robes et les manteaux sont entièrement blancs; de légères touches d'or sur les cheveux, les ailes, les galons et le dallage produisent un effet calme et harmonieux, mais pauvre de coloration.

Quant au mode d'exécution, au lieu des hachures et des traits de force du XIIIe siècle, laissant percer, même dans les ombres les plus vigoureuses, le ton du verre dans tout son éclat, des teintes de grisaille superposées et *putoisées* rendent l'effet d'un lavis.

Cette chapelle fut construite vers 1450, et le style des vitraux se rapportant à cette époque, on peut considérer Laurent Girardin comme leur auteur. Ce dernier jouissait de l'office de peintre verrier de Saint-Jean depuis 1440, et ne se démit de ses fonctions qu'en 1471.

CHAPELLE DES BOURBONS.

A l'entrée du XVIe siècle, la peinture sur verre, s'élevant au niveau de cette brillante époque, atteignait un incroyable degré de perfection et d'élégance; les parties supérieures des deux verrières de la chapelle des Bourbons en sont un admirable témoignage.

Notre planche, gravée d'après les calques scrupuleusement exécutés, reproduit la partie ancienne de la fenêtre de droite ; les vignettes placées en tête et à la fin de la description des vitraux, donnent des fragments de la fenêtre de gauche.

Dans l'une et l'autre composition, des anges, traités en grisaille sur fond bleu, composent un chœur céleste et déploient de longues banderoles où se trouvent inscrites des strophes en l'honneur du Saint-Sacrement :

Panem angelorum manducavit homo.
Educas panem de terra :
Et vinum lætificet cor hominis.

Panem de cœlo præstitisti eis :
Omne delectamentum in se habentem.

Quelques-uns de ces anges, entre autres celui qui soutient les armes de Charles de Bourbon, fondateur de la chapelle (Fig. 64), et les deux qui planent à ses côtés, sont de la plus haute valeur artistique. La tête du premier, traitée de main de maître, constitue un bijou, que n'aurait pas désavoué Léonard ou Signorelli. Supportés par des coquilles de la Renaissance, une série de petits amours, ingénieusement groupés et suspendus à des détails d'architecture, tiennent des guirlandes de feuillages et forment un ensemble aussi gracieux que décoratif.

Quant aux figures du bas, peintes par Maréchal en 1844, elles sont du plus beau caractère et d'un coloris resplendissant ; elles n'ont que le tort d'être modernes.

La rose du couchant ne conserve plus dans ses compartiments flamboyants que des combinaisons de mosaïque remaniées à plusieurs reprises.

CATHEDRALE DE LYON

CHAPELLE SAINT MICHEL

CATHEDRALE DE LYON

VITRAUX
DU
XVE SIECLE

CHAPELLE SAINT MICHEL

Vitraux modernes

CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DU-HAUT-DON

FENÊTRE ORIENTALE

1er *médaillon.* — Le mystère joyeux figuré par l'Annonciation.
2e — Le mystère glorieux, par l'Adoration des Mages.
3e — Le mystère douloureux, par la Vierge au pied de la croix.

Rosace. — Au centre, la Vierge mère tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux; à droite et à gauche, deux anges musiciens.

Dans le lobe de gauche, trois figures allégoriques sous les traits de jeunes femmes représentant les vertus qui ont embelli la vie de la Vierge, c'est-à-dire: l'Humilité, la Prudence, la Solitude.

A droite, également trois autres Vertus: la Vérité, la Virginité, l'Obéissance.

Au bas, les trois Vertus cardinales résumant toutes les autres : la Foi, l'Espérance, la Charité.

Enfin, au sommet: le Couronnement de la Vierge.

Cette belle composition, l'une des plus remarquables productions modernes, dans l'esprit du XIIIe siècle, est due au pinceau de M. Henri Gérente, et a été offerte par S. E. le cardinal de Bonald, en 1846.

FENÊTRE DU TRANSSEPT NORD

STYLE DU XIIIe SIÈCLE.

Ce vitrail, rappelant le souvenir du 2e Concile de Lyon, en 1274, est l'œuvre de M. Lusson. Il fut offert par le cardinal de Bonald en 1855.

1er *médaillon.* — L'arrivée des Grecs au Concile de Lyon.
2e — La procession des reliques avant le Concile.
3e — La messe du Concile.
4e — S. Bonaventure prêchant au Concile.
5e — Le baptême d'un prince tartare.
6e — Mort de S. Bonaventure.
7e — Funérailles de S. Bonaventure.

CHAPELLE SAINT-MICHEL

S. Jubin reçoit la confirmation de la bulle de suprématie de l'Eglise de Lyon accordée par le Souverain Pontife Grégoire VII en 1079.

Donné par son S. E. le cardinal de Bonald, ce vitrail a été exécuté par M. Thibaud de Clermont, en 1860.

CHAPELLE DU SAINT-SÉPULCRE

Fenêtre de droite. — L'invention de la sainte croix en présence de Ste. Hélène et de S. Macaire, évêque de Jérusalem.

Fenêtre de gauche. — La Vierge recevant le corps de Notre-Seigneur au pied de la croix. Deux anges vêtus de dalmatiques portent les clous et la couronne d'épine.

CHAPELLE DES BOURBONS

Fenêtre de droite. — Quatre grandes figures en pied, au-dessous des couronnements de la Renaissance : S. Bonaventure, S. Louis, Ste. Isabelle, sœur de S. Louis, S. Thomas de Cantorbéry.

Fenêtre de gauche. — Adoration des Mages.

Comme ceux de la chapelle précédente, ces vitraux comptent parmi les meilleurs productions de Maréchal.

FENÊTRES HAUTES DE LA NEF

Des combinaisons géométriques en verre de couleur remplacent actuellement les figures colossales, qui formaient autrefois un long cortège à la suite des prophètes et des apôtres du chœur. Les anciennes armatures de fer indiquent cette disposition dans quelques fenêtres du midi. A l'avant-dernière travée, la fenêtre du midi renferme encore les armoiries de l'archevêque Philippe de Thurey. C'est le dernier vestige de cette décoration.

Fig. 64.

Vitraux de la chapelle des Bourbons.

XVIe SIÈCLE

CATHEDRALE DE LYON

VITRAUX DE LA CHAPELLE DES BOURBONS

XVIE [illegible]

CATHÉDRALE DE LYON

VITRAUX DE LA CHAPELLE DES BOURBONS

Frises incrustées dans l'église Saint-Maurice, de Vienne, XIIIe siècle.

LA SCULPTURE

ICONOGRAPHIE DES TROIS PORTAILS

IEN peu de nos grands monuments religieux ont pu conserver intacts les trésors de sculpture que le moyen âge s'était plu à déployer sur leurs façades. Mais si les grandes statues des portails ont été, trop souvent, le point de mire des fureurs calvinistes et révolutionnaires, en revanche les innombrables chapiteaux, culs-de-lampe, figurines des voussures, bas-reliefs des soubassements, ont toujours lassé la patience des briseurs d'images. Aussi est-ce surtout dans ces petites compositions, où les artistes laissaient plus facilement libre cours à leur individualité, que nous pouvons étudier avec fruit l'art et l'époque du moyen âge.

A ce point de vue, la Cathédrale de Lyon est largement favorisée, puisque le soubassement de sa façade renferme à lui seul plus de 325 sujets pouvant compter parmi les productions les plus originales et les plus achevées de la sculpture française au commencement du XIVe siècle.

Quelle que soit la richesse prodiguée sur les soubassements des portails d'Amiens, d'Auxerre, de Paris, aucun ne peut lutter avec celui de Lyon ; seules, les deux portes latérales de la *Calende* et des *Libraires,* à la cathédrale de Rouen, présentent une disposition analogue.

Outre que cette partie de la cathédrale normande est contemporaine de la façade de Saint-Jean, nous retrouvons dans l'une et l'autre, non-seulement le même choix de sujets, mais jusqu'aux mêmes caractères d'exécution, en sorte qu'il serait possible d'expliquer la sculpture de Lyon par celle de Rouen. Sans aller jusqu'à prétendre que les mêmes artistes aient exécuté les sujets de Rouen et de Lyon, cette similitude, que nous avons tenu à constater, de visu, à plusieurs reprises, nous obligera à rapprocher souvent, dans le cours de cette étude, les sujets des deux décorations.

Au XIIIe siècle, la statuaire, comme tous les arts décoratifs, avait atteint son apogée pour l'entente décorative de l'architecture religieuse. Avec le XIVe, la décadence, sous ce rapport, commence à se faire sentir d'une manière plus ou moins sensible, suivant les différentes régions. La fantaisie des artistes d'une part, et de l'autre un esprit d'indépendance fertile en compositions satiriques, commençait à altérer les traditions du grand art. Cependant la façade de Saint-Jean, tout en appartenant à cette époque de transition, rappelle dans toute son ornementation sculpturale les plus beaux caractères du siècle précédent, et on peut affirmer que sous le rapport du dessin, aussi bien que sous celui de la composition, le moyen âge n'a rien produit de plus parfait.

Au lieu de s'en tenir presque exclusivement aux reproductions des sujets légendaires, comme cela se pratiquait dans les églises conventuelles, l'art figuré de l'école laïque, dans nos édifices religieux du XIIIe et du XIVe siècle, adopte un système iconographique sans précédent, représentant toute la science et tout le dogme chrétien. Il se transforme en une véritable encyclopédie figurée, inspirée par les innombrables productions littéraires résumant toutes les sciences et les connaissances acquises à cette époque (1).

Toutefois, un certain nombre de compositions reviennent constamment sous le ciseau des imagiers, particulièrement celles empruntées à l'Ancien ou au Nouveau Testament où figurent les anges, les patriarches, les apôtres, la Vierge et Notre-Seigneur. Mais c'est surtout dans les légendes pieuses, les Bestiaires du temps, les scènes de la vie privée, que la fantaisie de l'artiste avait libre cours. L'Eglise n'était plus alors seulement le temple du Seigneur, digne de sa majesté, par la magnificence et la grandeur de sa construction ; c'était aussi un vaste et incomparable livre de pierre, dont toutes les pages ouvertes à la fois à l'usage du peuple, étaient comprises des ignorants aussi bien que des savants. Aussi les évêques recommandaient-ils de bonne heure l'usage de cet enseignement iconographique si utile à ceux qui n'ont que l'intelligence des yeux : « Pour austre chose ne sont faictes les ymages, fors seulement pour montrer « aux simples gens qui ne savent pas l'Ecripture ce qu'ilz doivent croire », dit Gerson dans un de ses sermons en langage vulgaire (2).

Mais avec le temps, sous l'influence des idées nouvelles, le langage symbolique a passé à l'état de langue morte ou hiéroglyphique. De nos jours, malgré les recherches incessantes des érudits, il s'en faut bien que nous en possédions tous les secrets ; trop souvent l'intelligence de ces symboles nous apparaît malaisément au fond des ténèbres des âges, et la langue si pittoresque des hiéroglyphes chrétiens est, depuis longtemps pour nous, sans âme et sans voix. Plus d'une fois, dans le cours de cette intéressante étude, nous rencontrerons des sujets se dressant devant nous comme des sphinx posant des énigmes indéchiffrables.

Les bas-reliefs du soubassement, qui forment le principal sujet de ce chapitre, ont de tout temps excité une curiosité bien légitime. Les auteurs lyonnais et les voyageurs, dans leurs relations, les ont parfois mentionnés, mais n'ont jamais cherché à en pénétrer le sens. L'étude complète et raisonnée de ces innombrables compositions formerait à elle seule matière à une volumineuse publication ; aussi pour ne

(1) Entre les plus remarquables et les plus connus, nous citerons seulement, l'*Histoire Ecclésiastique* de Pierre Comestor ; la vaste compilation de Vincent de Beauvais résumant, sous le nom de *Speculum universale,* toutes les connaissances religieuses, morales, naturelles, historiques acquises jusqu'alors ; le livre de *Proprietatibus rerum*, de Barthélemy de Glanvil ; le *Trésor* de Brunetto Latini ; l'*Image du monde,* poème attribué à Gauthier de Metz, ayant pour but de populariser les connaissances que l'on avait sur les trois parties du monde et où les animaux merveilleux de l'Inde ont une large part ; la *Legenda aurea* de Jacques de Voragine et surtout l'*Hortus deliciarum* composé par l'abbesse Herrade de Landsberg pour l'instruction et l'édification des religieuses qui habitaient avec elle le monastere de Hohenburg. Ce manuscrit, aussi remarquable par la perfection des miniatures, que par l'intérêt du texte jetant un jour nouveau sur les croyances de l'époque, a été anéanti dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg, par les obus prussiens en 1871, sans qu'il en existe une reproduction complète.

(2) Voir l'*Essai sur les Légendes pieuses* d'Alfred Maury, p. 204.

pas excéder les limites imposées à chacune des parties d'une monographie générale, nous serons obligé de nous en tenir souvent à une brève nomenclature, mais toujours scrupuleusement exacte, espérant compléter un jour ce travail par une étude plus approfondie, se rattachant à l'histoire de la sculpture dans le Lyonnais et les provinces voisines.

Ces médaillons, disposés sur la face et le retour des pilastres qui servaient de base aux grandes statues détruites en 1562, tapissent toute la partie inférieure des ébrasements des trois portails. Ils doivent se lire généralement dans le sens horizontal, en prenant le seuil comme point de départ.

Pendant que le sculpteur est chargé de rappeler, au portail central, les premières pages de l'histoire sacrée, d'après le texte de la Bible, un autre champ non moins étendu lui est confié sur les portails latéraux, pour présenter au peuple un autre ordre d'enseignement. En regard de l'histoire des premiers âges du monde, que tout chrétien devait connaître, des principaux faits de la vie de S. Jean-Baptiste, patron de la Cathédrale, et de S. Pierre, le chef de l'Eglise, il retrace les figures symboliques de l'Ancienne et de la Nouvelle Loi, les légendes et les miracles des saints, les travaux de chaque saison, les connaissances zoologiques et jusqu'aux ridicules de son époque. A côté de ces divers enseignements, il y a place également pour des scènes intimes, empruntées à la vie réelle et contemporaine des artistes; tels sont ces groupes de jongleurs, de lutteurs, ces jeux familiers, où des amoureux passent leur temps à se tresser des capels de fleurs, etc. Les compositions purement ornementales, et surtout les sujets hybrides, les combinaisons monstrueuses d'animaux réels ou fabuleux abondent dans tout cet ensemble.

Toutefois, il ne faut chercher aucun ordre dans la distribution de ces dernières compositions; ainsi les animaux des *Bestiaires*, les figures des saints, les monstres hybrides se trouvent également disséminés aux deux portes latérales. Une tête feuillagée fera suite à deux guerriers combattants; la légende du diacre Théophile sera suivie de satyres ou de chimères à têtes de femmes, etc. Il est probable que le maître de l'œuvre, ou plutôt l'Archevêque et le Chapitre, après avoir indiqué un certain nombre de sujets à représenter, laissaient le reste du champ libre aux imagiers, s'en rapportant à leur propre goût et à leur imagination.

Sans contester la tradition hiératique et l'autorité bien reconnue du symbolisme dans l'art chrétien, nous croyons qu'on n'a pas fait la part assez large à la fantaisie personnelle et à l'individualité de l'artiste, individualité qui s'accentuait de plus en plus au XIVe siècle, en s'affranchissant de la direction ecclésiastique. De cette indépendance devait bientôt naître le symbolisme bâtard du XVe siècle. Comment expliquer autrement ces fables, ces allégories, cette foule de figures monstrueuses rampant sur toutes les surfaces, s'accrochant à toutes les saillies de nos anciens édifices religieux, et dont un si grand nombre apparaissent dans les sculptures qui nous occupent. Il est probable que dans la suite, pour les chanoines mêmes de la Cathédrale, ces derniers bas-reliefs n'étaient intelligibles qu'au moyen de traditions orales conservées entre eux, et qui n'ont pu arriver jusqu'à nous.

Hâtons-nous d'ajouter qu'à part deux ou trois exemples, les *obscæna* et les plaisanteries scatologiques si goûtées à cette époque, ne figurent pas dans la sculpture de Saint-Jean. En outre, on n'y trouve point, comme sur bon nombre d'autres monuments religieux, des allusions satiriques dirigées personnellement contre le clergé avec une liberté grotesque, parfois même obscène. Un seul sujet représentant une figure hybride, composée d'un buste humain greffé sur un corps de dauphin et vêtu de l'aumusse canoniale, pourrait peut-être avoir une allusion, bien innocente du reste, à quelque chanoine de Saint-Jean, comte de Forez.

Plusieurs *tailleurs d'ymages* ont dû être employés simultanément, à l'exécution de cet ensemble, et

comme on peut le penser, tous n'avaient pas la même habileté. C'est ainsi que la majeure partie du portail central, et principalement les trois rangs consacrés à la Genèse, les dessous des douze consoles, au nu de la façade, sont autant de merveilles de ciselure, tandis que des scènes d'une importance secondaire semblent souvent n'avoir été que dégrossies et confiées aux aides du maître imagier. Mais une observation que nous ne saurions passer sous silence, c'est le remarquable sentiment décoratif qui a présidé à l'exécution de tous ces sujets, chacun de ces caissons étant un modèle de composition ornementale. Que la sculpture retrace un groupe de personnages, un bouquet de feuillages, ou un animal fantastique, c'est toujours un tableau parfaitement pondéré dans ses masses, et dont chaque détail concourt à l'unité décorative. La plupart de ces figures n'ont rien de la raideur archaïque que l'on prête si volontiers à la sculpture du moyen âge. Les mouvements sont bien sentis, bien exprimés, toujours avec une grande simplicité de moyens, et surtout avec une très fine observation de la nature.

En dernier lieu, un détail qui dénote toute l'habileté des ouvriers employés à ce travail, c'est la pureté des profils, la perfection de l'appareil, et surtout des raccords des moulures et arêtes verticales formant encadrement à chaque pied-droit. Ces faisceaux ayant tous été taillés isolément avant la pose, assise par assise, bloc par bloc, aussi bien que la sculpture ornementale, tombent exactement les uns sur les autres, pour former de légères colonnettes d'une parfaite régularité qu'on atteindrait difficilement aujourd'hui.

Comme nous l'avons dit, l'ordre ne semble guère avoir présidé à l'ensemble sculptural de ce soubassement ; aussi devons-nous, dans la description, chercher une marche régulière, afin d'éviter toute confusion. Nous classerons donc tous les sujets en deux groupes principaux :

1° Le portail central, possédant un ensemble iconographique à peu près spécial.

2° Les deux portails latéraux, qui offrent l'un et l'autre des scènes de même nature.

Dans ces deux grandes divisions les sujets seront groupés dans l'ordre suivant :

(Portail central.) — 1° Les travaux des mois et le zodiaque.
2° Histoire de S. Jean-Baptiste.
3° La Genèse.
4° Sujets divers comprenant des légendes de saints, des scènes de la vie monastique et de la vie domestique, des portraits d'archevêques, de rois et de reines.

(Portails latéraux.) — 1° Vies et légendes des saints.
2° Scènes symboliques, philosophiques et morales.
3° Zoologie, Bestiaires.
4° Monstres hybrides.
5° Luttes, chasses, divertissements, etc.
6° Fantaisies, sujets décoratifs, flore ornementale.
7° Costumes religieux civils et militaires.

L'analyse des consoles et des gargouilles de la façade complétera l'étude de la sculpture.

Tous les sujets, sans exception, sont reproduits dans les douze planches qui accompagnent la description, quatre pour chaque portail. Les planches I et II de chaque série correspondent au retour et à la face du côté droit ; les planches III et IV au retour et à la face du côté gauche.

Afin que le lecteur puisse se reporter aussi facilement que possible, de la description aux sujets figurés sur les planches, nous avons cru devoir adopter un système de lettres et de numéros, correspondant pour chaque planche, la lettre au sens vertical, à partir de bas en haut, et le numéro au sens horizontal, c'est-à-dire aux assises, en comptant du dedans au dehors. C'est, en un mot, le système de latitude et de longitude géographique. En outre, un numéro en chiffre romain, précédant la lettre, indique à quelle planche il faut se reporter. Ainsi, nous occupant du portrail central, l'indication III, C, 5, correspond à la figure de S. Eloi contenue dans le 5e caisson de la 5e assise, côté gauche, retour. Toutefois, nous réserverons ce système de renvois aux sujets disséminés sans ordre, principalement sur les deux portails latéraux. Pour les sujets du zodiaque, de la Genèse, des vies de S. Jean-Baptiste et de S. Pierre, qui se suivent à peu prés sans interruption, il est aisé d'en retrouver la place sur les planches. Nous nous contenterons de désigner ces derniers à l'aide d'un numéro d'ordre, assise par assise, à compter de l'intérieur.

Portail Central

I. — OCCUPATIONS DES DOUZE MOIS. — ZODIAQUE

Le moyen âge s'attachait à retracer les connaissances usuelles sous des formes claires et destinées à venir en aide à la mémoire. C'est pourquoi, dans toutes les grandes cathédrales, nous retrouvons le tableau de l'année, véritable almanach de pierre, contenant les douze signes du zodiaque, les saisons, les occupations qui doivent se succéder pendant les différents mois et jusqu'aux délassements permis après le travail.

Seize médaillons, plus petits que ceux des assises supérieures, occupent de chaque côté, deux par deux, la première zone des sculptures et contiennent à droite les travaux de l'année, à gauche le zodiaque.

1re assise. — *Côté droit* (Pl. I et II).

1. Janvier. — (1er sujet vers la porte.) — Personnage couronné assis à une table abondamment servie.
2. Février. — Un homme se chauffe au foyer de l'âtre, tout en surveillant le pot-au-feu suspendu à la crémaillère.
3. Mars. — Un vigneron émonde la vigne.
4. Avril. — Le jardinier taille ses arbres.
5. Mai. — Un jeune cavalier part pour la chasse.
6. Juin. — Un paysan fait ses foins.
7. Juillet. — Un moissonneur.
8. Aout. — Le paysan bat son blé.
9. Septembre. — Ce mois est universellement consacré à la vendange ; aussi voyons-nous le vigneron, à l'abri d'une treille encore garnie de ses fruits, fouler le raisin dans la cuve, tandis que le *compagnon* vient y décharger sa corbeille.

10. Octobre. — Un porcher récolte des glands pour les porcs qui les dévorent avidement au pied de l'arbre.

11. Novembre. — On taille les arbres.

12. Décembre. — Un villageois assomme un porc pour ses provisions d'hiver. Aux solives de sa maison sont déjà suspendus des quartiers de salaison.

On sait l'importance que les chasses avaient dans les passe-temps du moyen âge, aussi quatre caissons restant encore disponibles, le sculpteur y a présenté un centaure poursuivant un cerf, et un veneur sonnant de la trompe, en lançant sa meute sur un sanglier.

Les signes du zodiaque figurent sur les temples chrétiens dès les premiers âges du christianisme. En Italie et en France surtout, toutes les églises de quelque importance en possèdent au moins un (1). A Notre-Dame de Chartres, on en distingue deux sculptés, l'un au porche nord, l'autre au portail occidental. Un troisiéme occupe tout un vitrail du collatéral nord.

Le zodiaque de Saint-Jean se développe, vis-à-vis des mois, dans l'ordre suivant :

Côté gauche (Pl. III et IV).

1. Le Verseau tenant une urne renversée dont l'eau s'échappe en abondance.
2. Les Poissons.
3. Le Taureau.
4. Le Bélier.
5. L'Écrevisse.
6. Les Gémeaux séparés par un écu et s'appuyant sur une lance.

(1) A l'appui de l'antiquité des signes du zodiaque employés à la décoration des monuments, nous en avons recueilli plusieurs provenant de l'ancienne abbaye de l'Ile-Barbe, et actuellement encastrés dans une maison du quai de Vaise (Fig. 1, 2, 3, 4). Ces curieuses sculptures carlovingiennes, bien que presque oubliées, ne laissent pas que d'avoir un intérêt tout particulier pour l'archéologue, et leur place serait plutôt dans notre musée lapidaire qu'au-dessus de l'enseigne d'un marchand de vin.

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

7. La Vierge tenant un cœur de la main gauche et une palme de la droite.
8. Le Lion.
9. Le Scorpion.
10. La Balance tenue par une jeune femme.
11. Le Capricorne, figuré par une chèvre à queue de dragon.
12. Le Sagittaire, sous la figure d'un centaure décochant ses flèches sur le Capricorne précédent.

Les quatre derniers sujets sont trop mutilés pour pouvoir être facilement reconnus. On y peut cependant deviner des combats d'animaux sous l'excitation d'hommes armés de bâtons. Dans l'un des caissons, un coq perché sur le dos d'un renard lui crève les yeux.

II. — VIE DE S. JEAN-BAPTISTE

C'est la troisième fois que nous retrouvons, dans l'iconographie de la Cathédrale, le souvenir de son saint patron. Ici, la vie de S. Jean occupe toute la deuxième zone de chaque côté. La série commence à gauche vers la porte, et se continue jusqu'au nu de la façade pour reprendre à droite dans le même sens. Comme précédemment, l'imagier n'a fait que suivre littéralement le texte évangélique.

2e assise. — *Côté gauche* (Pl. III et IV).

1. Zacharie au temple (Luc, I, 8-20). — L'ange apparaît à Zacharie au moment où ce dernier offre au Seigneur les parfums sur l'autel, au moyen d'un encensoir. Le costume de Zacharie consiste dans un ample manteau à manches courtes, accompagné d'un capuchon. Un bonnet surmonté d'une houppette lui couvre la tête.

2. Le peuple prie a la porte du temple (Luc, I, 10). — A droite, un édicule gothique figure le temple. Les portes en sont fermées, et trois personnages en prière, pendant l'offrande des parfums, attendent sur les degrés du temple la sortie de Zacharie.

3. Zacharie sort du temple (Luc, I, 21-22). — Son ministère terminé, le prêtre d'Hébron, devenu muet, quitte le temple, et ne pouvant se faire entendre, la foule, qui s'étonnait déjà de ce qu'il demeurât si longtemps, reconnait par ses signes qu'il avait eu une vision.

4. La Visitation (Luc, I, 39-41). — Au lieu de l'étroit embrassement dans lequel les deux cousines sont habituellement représentées, l'artiste adopte ici une singularité que nous devons signaler. Elisabeth s'élance au-devant de sa parente, dont la divine fécondité lui a été révélée par le tressaillement de l'enfant qu'elle-même a conçu miraculeusement. Ecartant le manteau de Marie de la main gauche, et de la droite lui tâtant le ventre dont la saillie est particulièrement accentuée, Elisabeth s'écrie : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes et le fruit de vos entrailles est béni ! » C'est ici une singulière fantaisie d'artiste, qui, du reste, n'est pas sans exemple, et donne bien la mesure de la simplicité et de la bonhomie de l'époque.

5. Nativité de S. Jean (Luc, I, 57-58). — Elisabeth est couchée sur son lit, pendant qu'une servante, qui vient de recevoir le nouveau-né, le présente à Zacharie. Dans le fond, un membre de la famille joint les mains en signe d'admiration.

6. S. Jean nommé par son père (Luc, I, 59-63). — Zacharie, assis sur un siége orné de moulures, écrit sous l'inspiration du Saint-Esprit, le nom de Jean sur ses tablettes.

7. S. Jean reçoit sa mission du Seigneur (Luc I, 80 et III, 1-2). — S. Jean sort de la grotte qui lui sert d'asile dans le désert où il s'est retiré pour y faire pénitence, et Dieu lui apparaît dans une nuée, lui donnant la mission d'aller prêcher et baptiser les nations. Dès ce moment, S. Jean ne se montre plus que couvert de son grossier vêtement de poils de chameau. Dans les anfractuosités du rocher et les plis du terrain, se jouent un lézard et un lapin, seuls compagnons de solitude du saint anachorète.

8. Prédication de S. Jean dans le désert (Math., III, 1-4). — S. Jean tenant encore à la main le phylactère contenant la mission que Dieu vient de lui remettre, exhorte la foule des Pharisiens et des Saducéens dans les termes énergiques que S. Mathieu nous a transmis : « Race de vipères, qui vous a appris à fuir la colère qui doit tomber sur vous ? Faites donc de dignes fruits de pénitence. » (III, 7-8.)

Côté droit (Pl. I et II).

1. Baptême de Notre-Seigneur (Marc, I, 9-10). — S. Jean, toujours couvert du vêtement de poils de chameau, verse l'eau sur la tête de Jésus placé au centre de la composition. Les eaux du Jourdain ont l'air de remonter le long de Notre-Seigneur et de l'entourer jusqu'à mi-corps, prenant la forme d'un monticule ondulé. Un ange, à droite, tient les vêtements, et le Saint-Esprit, sous la figure d'une colombe, plane au-dessus de la tête du Sauveur.

2. S. Jean devant Hérode (Marc, III, 17-18). — Hérode, assis sur son trône, se fait amener S. Jean les poings liés et conduit par un soldat.

3. Salomé danse devant Hérode (Marc, VI, 19-22). — Faute d'espace, le sculpteur ne nous montre qu'Hérode et Hérodiade couronnés, assis à une table copieusement servie. A droite, Salomé exécute un pas moins échevelé que dans la verrière du chœur. Sous la table, un petit chien paraît aboyer aux évolutions de sa maîtresse.

4. La fille d'Hérodiade prend conseil de sa mère (Marc, VI, 24). — L'élégante simplicité de cette composition fait regretter que les quelques mutilations qu'elle a subies lui aient fait perdre un peu du précieux que l'artiste avait apporté à l'exécution de toutes ces figures, et à celles-ci en particulier. Salomé, relevant gracieusement le pan de sa robe, reçoit les instructions de sa mère. Entre les deux personnages le chien, que nous avons remarqué au sujet précédent, tient les yeux fixés sur Salomé, comme attendant un ordre d'elle. Nous aurons occasion de voir dans la suite combien au moyen âge, et tout particulièrement au XIVe siècle, on se plaisait à placer le chien auprès de la femme et à lui en faire un attribut de fidélité. Le fond du médaillon est tapissé d'élégants rinceaux de feuillages.

5. Salomé demande a Hérode la tête de S. Jean (Marc, VI, 24-26). — Rentrée dans la salle du festin, Salomé expose au roi sa demande et tient à la main le plat dans lequel elle rapportera la tête de S. Jean.

6. Décollation de S. Jean (Marc, VI, 23). — Sur l'ordre d'Hérode, un soldat tire S. Jean de la forterese de Machéroute et s'apprête à lui trancher la tête, pendant que la fille d'Hérodiade va la

recevoir dans le plat qu'elle élève des deux mains. La scène se passe sur un plan incliné, bordé de créneaux, conduisant à la porte de la forteresse.

7. SALOMÉ RAPPORTE A SA MÈRE LE CHEF DE S. JEAN (Marc, VI, 28). — Salomé, portant la tête de S. Jean, la dépose sur la table du festin devant sa mère. Hérodiade prend une des aiguilles qui soutiennent ses cheveux, et en perce la langue qui avait osé blâmer ses crimes. Au premier plan, un jeune garçon semble jouer avec le petit chien qui se dresse au-devant de sa jeune maîtresse.

8. SÉPULTURE DU CORPS DE S. JEAN (Marc, VI, 29). — Les disciples du saint Précurseur recueillent son corps et le déposent dans un riche tombeau orné de feuilles de chêne.

III. — LA GENÈSE.

Le drame génésiaque se déroule en 42 sujets, depuis la Création jusqu'à la fin de l'histoire d'Abraham, et occupe la 3e, la 4e et une partie de la 5e assise. La série commence à droite, se poursuit alternativement sur le retour et la face de chaque piédestal jusqu'au nu de la façade, et reprend à gauche dans le même ordre, ainsi de suite pour les trois rangs.

3e ASSISE. — *Côté droit* (Pl. I et II).

1. LA CRÉATION DES ÉLÉMENTS (Gen., I, 1-25). — Le sculpteur, suivant la traduction littérale de l'Ecriture : « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre, » nous montre le Créateur au moment où il vient de tirer la matière du néant. Le soleil et la lune brillent au centre d'un cercle de nuages dans l'angle supérieur; au-dessous on distingue les oiseaux, les quadrupèdes et les poissons. Le sculpteur lyonnais a réuni dans un seul médaillon les cinq premiers jours de la Création, tandis que le plus souvent l'artiste, disposant d'un champ plus vaste, détaille chaque journée. A Rouen, par exemple (portail des Libraires), cinq médaillons sont consacrés à la Création, et chaque sujet, placé dans un disque, est porté par le Père-Eternel (Fig. 5).

Fig. 5.

Au portail des Libraires de la cathédrale de Rouen.

2. CRÉATION DE L'HOMME ET DE LA FEMME (Gen., II, 21-22). — Le père des humains, étendu sur l'herbe, à l'ombre d'un arbre touffu, dort d'un profond et mystérieux sommeil, la tête appuyée sur le bras gauche. Dieu tire de son côté droit la première femme, en la prenant par la main. Bien que l'Ecriture n'ait pas spécifié de quel côté du corps d'Adam le Créateur en ait a tiré la compagne qu'il lui donna, les imagiers l'ont presque toujours représentée du côté droit, d'accord en cela avec les Pères de l'Eglise, qui y avaient attaché une signification symbolique (1).

(1) Voir à ce sujet l'intéressante dissertation du P. Cahier, à propos de la verrière du Bon Samaritain. *Vitraux de Bourges*, p. 216.

3. ADAM ET EVE PLACÉS DANS LE PARADIS TERRESTRE (Gen., II, 15-17). — Le Seigneur, après avoir placé Adam dans un jardin délicieux, lui montre l'*arbre de la science du bien et du mal*, lui défendant de toucher à ses fruits. D'après le texte sacré, Eve n'avait pas encore été créée, et cependant elle est placée par l'artiste aux côtés d'Adam, comme pour montrer que la faute commise par elle n'était pas le fait de son ignorance.

4. LE PÉCHÉ ORIGINEL (Gen., I, 1-6). — Au centre de la composition s'élève l'arbre de la science du bien et du mal offrant, au milieu de ses feuillages, le fruit défendu. Autour du tronc s'enroule le serpent tentateur. On sait qu'au moyen âge le dragon était regardé comme le plus redoutable et le plus perfide des animaux ; aussi figure-t-il souvent l'esprit infernal et particulièrement le serpent tentateur. Ici, en effet, nous reconnaissons facilement ses principaux caractères. En outre, son corps ailé se termine comme dans la sculpture de Rouen (Fig. 6), par un buste de jeune fille, assez reconnaissable, quoique fort mutilé. Dans la rose du transsept méridional, nous l'avons déjà rencontré sous les mêmes traits.

Fig. 6

Au portail des Libraires de la cathédrale de Rouen.

Le serpent à tête de femme, si fréquent du XIII[e] au XVI[e] siècle, ne saurait être considéré comme une création de pure fantaisie (1). Les imagiers voyaient sans doute dans les traits de cette jeune vierge, entée sur le corps du plus rusé des animaux, l'expression la plus complète de la puissance de séduire. Eve vient de donner dans le piége, et après avoir reçu de l'esprit malin le fruit défendu, elle le partage avec son époux.

5. ADAM ET EVE CHASSÉS DU PARADIS TERRESTRE (Gen., III, 23-24). — Adam et Eve fuient à pas précipités sous les coups du chérubin armé d'un glaive flamboyant, auquel Dieu a confié la garde de l'Eden. Derrière eux, on aperçoit l'entrée du jardin de délices figurée par un élégant édicule ogival.

6. UN ANGE COUVRE LA NUDITÉ D'ADAM ET D'EVE (Gen., III, 21). — C'est ici l'occasion de remarquer avec quelle entente de l'art décoratif nos bas-reliefs ont été composés. Cette petite scène admirablement groupée, bien que fort mutilée, reste encore une des mieux réussies de l'ensemble. Au centre, l'ange présente deux tuniques de peaux de bête à Adam et Eve, symétriquement placés à ses côtés.

7. LA RÉHABILITATION PAR LE TRAVAIL (Gen., III, 16-19). — Adam, vêtu d'une longue tunique, pioche péniblement la terre, afin d'en tirer « à la sueur de son front » le pain quotidien. Eve, assise en face de lui, sur un escabeau, file à la quenouille la laine qui servira à vêtir sa famille. Entre eux deux, on aperçoit déjà leur premier né dormant dans son berceau, sous les yeux de ses parents.

(1) Vincent de Beauvais parle en ces termes du dragon : « Draconcopedes serpentes magni sunt et potentes, facies virgineas habentes humanis similes, in draconum corpus desinentes. Credibile est hujus generis illum fuisse, per quem diabolus Evam decepit, quia (sicut dicit Beda) virgineum vultum ait. Huic etiam diabolus se conjungens vel applicans ut consimili forma mulierem alliceret, faciem ei tantum ostendit, et reliquam partem corporis arborum frondibus occultavit. » (*Speculum naturale*, lib. 20, cap. XXXIII.)

Pierre Comestor, un siècle auparavant, s'exprimait dans les mêmes termes, et donnait, en outre, sur ce sujet, les plus curieux commentaires. (*Historia scholastica*, Liber genesis. Lib. XXIII.)

Au portail des *Libraires* de la cathédrale de Rouen, le sculpteur, disposant d'un plus grand espace, a consacré huit médaillons à rappeler le travail et la douleur imposés à nos premiers parents. Après avoir montré Adam occupé à tous les travaux de la terre, il représente Eve devenue « la mère des vivants, » couchée sur un lit entouré de courtines, et allaitant son nouveau-né enveloppé de langes. Adam est occupé à la servir et, détail charmant, lui prépare un breuvage qu'il lui présente dans une écuelle. Rien n'égale le fini d'exécution et la touchante naïveté de cette scène d'intérieur.

8. OFFRANDES DE CAÏN ET D'ABEL (Gen., IV, 3-4). — Les deux premiers enfants d'Adam présentent au Seigneur les prémices de leurs biens. Caïn, à gauche, élève dans ses mains une gerbe de blé assez peu fournie, tandis qu'Abel offre la plus belle brebis de son troupeau. Au-dessus de ce dernier, la main de Dieu apparaît dans une nuée, bénissant l'offrande qui lui a été la plus agréable.

Côté gauche (Pl. III et IV.)

1. CAÏN TUE ABEL (Gen., IV, 8). — Caïn assène un coup de massue à son frère Abel, qui tombe au travers de feuillages, dont les rameaux tapissent le fond du médaillon.

2. DIEU REPROCHE A CAÏN LE MEURTRE DE SON FRÈRE (Gen., IV. 9). — Dieu apparaissant à Caïn lui reproche sa faute « et lui met un signe, afin que ceux qui le trouveraient ne le tuassent point. »

3. MORT DE CAÏN. — D'après d'anciennes traditions et les récits rabbiniques, Lamech, arrière petit-fils de Caïn, aurait lui-même involontairement tué son aïeul. S. Gérôme, Raban Maur, Pierre Comestor (1) et la plupart des encyclopédistes du moyen âge sont à peu près unanimes à consigner cette tradition dans leurs écrits.

Lamech, très habile à tirer de l'arc, quoique presque aveugle, chassait sous la conduite d'un jeune serviteur dans la forêt où Caïn s'était réfugié. Le jeune homme remarquant une certaine agitation dans le taillis crut à le présence d'une bête fauve et en avertit Lamech. Celui-ci banda son arc et tira dans la direction que lui indiquait son serviteur; mais au lieu d'une bête fauve, il tua Caïn, dont le tremblement sénile agitait les feuilles. Lamech, s'aperçevant de sa méprise, entra dans une telle fureur qu'il donna la mort au jeune serviteur, en le perçant d'une flèche.

Toute cette légende est exactement représentée dans le médaillon de Saint-Jean. Lamech, au premier plan, vient de lancer un trait sur Caïn, que l'on voit caché, ou pour mieux dire, embarrassé dans les feuillages qui figurent la forêt, et dont les rameaux s'étalent sur tout le fond du sujet. Derrière Lamech, le jeune serviteur écarte les branches d'une main, et de l'autre tient son arc.

4. CONSTRUCTION DE L'ARCHE (Gen., VI, 12-14). — Déjà le vaisseau, qui doit contenir les hommes et les animaux que Dieu veut sauver du déluge, s'élève sur sa cale. Noé, la cognée sur l'épaule, reçoit les ordres du Seigneur.

5. ENTRÉE DES ANIMAUX DANS L'ARCHE (Gen., VII, 7-9). — L'arche se compose d'une

(1) Lamech vero vir sagittarius diu vivendo caliginem oculorum incurrit, et habens adolescentem ducem; dum exerceret venationem, pro delectatione tantum, et usu pellium, quia non erat usus carnium ante diluvium, casu interfecit Cain inter fructeta, æstimans feram, quem, quia ad indicium juvenis dirigens sagittam, interfecit. Et quum experiretur quod hominem, scilicet Cain, interfecisset, iratus illic cum arcu ad mortem verberavit eum. (*Historia scholastica.* — Liber Genesis, cap. XXVIII.)

barque au centre de laquelle Noé a construit une sorte de cabane en osier; sur le toit on aperçoit un des membres de la famille du patriarche. Sur l'avant, une cage, également d'osier, renferme une paire de poulets, passant curieusement la tête à l'entrée, dont Noé se dispose à fermer les volets. Le bateau communique avec le rivage au moyen d'une planche, sur laquelle s'avançent déjà un lièvre et un dragon. Sur la rive, des couples de sangliers, de bœufs et de lions attendent leur tour d'entrée.

6. Le corbeau et la colombe envoyés par Noé (Gen., viii, 6-8). — L'artiste a su grouper ces deux circonstances dans le même cadre. Le corbeau s'est abattu sur le cadavre d'un quadrupède, enflé par son séjour dans l'eau, et dévore des lambeaux de sa chair. L'arche s'est arrêtée sur les montagnes d'Arménie, et Noé, à l'avant du navire, reçoit la colombe rapportant dans son bec le rameau qu'elle vient de cueillir à l'arbuste délicatement sculpté au côté gauche du médaillon.

7. Noé plante la vigne (Gen., ix, 20). — Il est évident que dans ce cartouche le sculpteur a surtout cherché à tirer parti d'un sujet, où la vigne devait entrer pour une large part, afin d'en composer un motif d'ornement. Dans sa charmante simplicité, ce pied de vigne, dont les feuilles s'étalent sur les quatre coins, en laissant dominer au centre la figure de Noé, est un précieux modèle offert aux sculpteurs modernes par leurs aînés.

8. Ivresse de Noé (Gen., ix, 21-23). — Ce médaillon, particulièrement exposé aux mutilations dont souffrent journellement nos sculptures de la part de polissons désœuvrés, encouragés par l'indifférence publique, ne laisse entrevoir que confusément l'action des divers personnages. Au premier plan, le patriarche, dépouillé de vêtements et couché sur la terre nue, est plongé dans une inconsciente ivresse. Derrière lui, Sem et Japhet étendent un manteau sur leur père, pendant que Cham, paraît lui montrer les cornes, comme dans la fresque de Saint-Savin.

4e assise. — *Côté droit* (Pl. I et II).

1. Construction de la tour de Babel (Gen., xi, 4). — Deux maçons travaillent activement à élever les premières assises d'une tour carrée. L'appareilleur, le marteau à la main, ajuste un moellon, tandis que le compagnon, appuyé sur un bâton, apporte les matériaux, au moyen d'une hotte. Tous deux sont vêtus de la cotte simple, serrée à la taille, et ont la tête couverte d'une coiffe de toile ou de laine cachant les oreilles. De 1220 à 1330, les artisans sont constamment représentés coiffés de cette façon.

2. Confusion des langues (Gen., xi, 7). — La tour est déjà élevée de huit assises; mais l'appareilleur, ayant laissé tomber son marteau au pied de la construction, tente inutilement de faire comprendre au compagnon d'aller le lui ramasser. Ce dernier, passant la moitié du corps par l'ouverture inférieure, donne des signes manifeste d'étonnement.

3. Sacrifice de Melchissédech (Gen., xiv, 18). — Le prêtre du Très-Haut n'est pas représenté accomplissant l'offrande du pain et du vin. Il est simplement agenouillé sur l'une des trois marches, qui précèdent l'autel, recouvert d'une nappe. Au-dessus de l'autel, une lampe est suspendue.

4. Dieu éprouve la fidélité d'Abraham (Gen., xxii, 2-12). — Le sculpteur voulant rappeler dans l'immolation d'Isaac, figure prophétique de Notre-Seigneur immolé sur la croix, le sacrifice eucharistique offert journellement sur nos autels, représente l'autel du sacrifice drapé d'une nappe

comme nos autels modernes. Isaac se livre en *victime volontaire*, mais l'ange, apparaissant à l'angle supérieur gauche, saisit à deux mains le couteau fatal et montre à Abraham le bélier, *victime effective*, qui devra remplacer son fils. Ces deux derniers sujets ne sont pas à leur place, et le sacrifice d'Abraham ne devrait se trouver qu'après la naissance d'Isaac.

5. SÉPARATION D'ABRAM ET DE LOT (Gen., XIII, 8-12).

6. LOT FAIT ENTRER LES ANGES DANS SA DEMEURE (Gen., XIX, 1-3).

7. LES HABITANTS DE SODOME ESSAYENT DE FORCER LES PORTES DE LA DEMEURE DE LOT (Gen., XIX, 1-9). — Deux hommes au moyen de leviers et de haches sont sur le point d'enfoncer les portes de la maison de Lot afin de s'emparer des deux étrangers.

8. LOT OFFRE SES DEUX FILLES AUX HABITANTS DE SODOME (Gen., XIX, 8).

Côté gauche (Pl. III et IV).

1. UN ANGE CONSOLE AGAR (Gen., XVI, 7-11). — A première vue, ce sujet rappellerait la scène de l'Annonciation ; mais cette interprétation serait inadmissible dans la série des faits clairement exprimés jusqu'ici. Il faut donc y voir un sujet de l'histoire d'Abraham, encore déplacé, l'apparition de l'ange à la servante de Saraï, au moment où chassée par sa maîtresse, elle errait dans le désert. Entre l'ange et Agar, un objet, assez peu défini, semble indiquer la fontaine du chemin de Sur. L'ange présente à Agar un lambel contenant ces consolantes paroles : « Retournez à votre maîtresse et humiliez-vous sous sa main..... Je multiplierai votre postérité de telle sorte qu'elle sera innombrable.... Vous avez conçu ; vous enfanterez un fils et vous l'appellerez Ismaël.... »

2. QUERELLE ENTRE LES PASTEURS D'ABRAM ET CEUX DE LOT (Gen., XIII, 5-7). — Ici encore une interposition, ce sujet devant précéder la séparation d'Abram et de Lot. Il est bon de remarquer la façon dont les deux champions vident leur différent, armés de gourdins et protégés par de petites targes carrées, munies d'un *umbo* saillant. « Au moyen âge, dit Viollet-le-Duc, tout paysan était muni d'un bâton, c'était la seule arme qu'il put porter et s'en servait habilement. Quand les combats judiciaires étaient autorisés entre vilains, ils devaient se servir de bâtons de mesure et d'un bouclier ou targe carrée, tenue de la main gauche. » (*Dictionnaire du mobilier*, t. II, p. 483.)

3. EMBRASEMENT DE SODOME (Gen., XIX, 24).

4. L'ANGE FAIT SORTIR LOT DE SODOME (Gen., XIX, 22-26). — L'ange entraîne Lot et sa femme hors de la ville, et du doigt leur montre la route à suivre. Mais bientôt, la curiosité l'emportant chez la femme de Lot, nous voyons celle-ci, donnant le bras à son mari, regarder en arrière et être changée en statue de sel.

5. INCESTE DE LA FILLE AÎNÉE DE LOT (Gen., XIX, 33). — Les rares auteurs, qui se sont occupés des bas-reliefs de Saint-Jean, ont avancé que le cardinal Fesch avait fait marteler ce sujet et celui qui s'y rapporte, un peu plus loin, sous prétexte qu'ils représentaient des sujets obscènes. D'autres ont attribué cette prétendue mutilation à Monseigneur Gaston de Pins. Une étude tant soit peu attentive de l'état de ces deux sculptures suffit pour faire rejeter cette assertion, car il est évident que ces sujets n'ont pas été dénaturés, et qu'ils sont aujourd'hui dans l'état où le sculpteur du XIV[e] siècle les avait laissés. En

effet, tous les autres reliefs, sans exception, montrent dans l'intervalle des personnages ou des ornements la surface unie du fond, sur laquelle les figures semblent comme appliquées. Ici, au contraire, la pierre légèrement dégrossie, au moyen de la *bretture*, offre un massif correspondant à la saillie que devraient avoir les personnages et occupe les trois quarts du cadre, laissant voir, dans la partie supérieure, le fond taillé au même plan que dans les autres caissons.

Il ne faut donc voir ici qu'une intention bien arrêtée du sculpteur de laisser ces compositions incomplètes, faute de pouvoir en présenter les scènes d'une manière qui n'offensât pas la pudeur. Cependant, afin d'enlever tout espèce de doute dans l'interprétation des sujets, l'artiste a tracé en quelques coups de ciseau, du côté gauche, l'entrée de la caverne voisine de Ségor, dans laquelle Lot, suivi de ses deux filles, était venu demeurer.

6. Les filles de Lot donnent du vin a boire a leur père (Gen., xix, 32). — Lot, entre ses deux filles, reçoit de leurs mains le breuvage qui facilitera l'accomplissement de leur dessein.

7. Inceste de la fille cadette de Lot (Gen., xix, 35). — Les observations précédentes s'appliquent également à ce médaillon.

8. La fille aînée de Lot engage sa sœur a suivre son exemple (Gen., xix, 34). — L'ordre de ce sujet est encore interverti et devrait se trouver avant le précédent. L'aînée des deux filles de Lot, déjà dans un état de grossesse avancé (le sculpteur tient à nous faire connaître ce détail), donne ses instructions à sa sœur.

5e assise. — *Coté droit* (Pl. I et II).

1. Naissance d'Isaac (Gen., xxi, 1-4). — Abraham, « ayant alors cent ans, » vêtu d'une robe ample, largement drapée, « reçoit son fils Isaac qui lui était né de Sara. »

2. Agar chassée avec Ismael (Gen., xxi, 9-14). — Abraham, sur les instances de Sara et sur l'avis de Dieu, renvoie sa servante Agar, ainsi que son fils Ismaël qu'il avait eu d'elle, afin que d'Isaac seul, sortît la race qui devait porter son nom. Conformément au texte biblique, Abraham, en renvoyant Agar, lui remet « un pain et un vaisseau plein d'eau. »

La forme de ce dernier objet mérite l'attention et présente un modèle des récipients en usage au xive siècle pour transporter les liquides ; les peintures des manuscrits en offrent un grand nombre d'identiques. On y reconnaît facilement le petit tonnelet, dont les moissonneurs font encore usage.

3. Agar abandonne son fils (Gen., xxi, 14-15). — L'eau du vaisseau étant épuisée, Agar, accablée de douleur, laisse son fils couché à l'abri d'un arbre touffu, l'abandonnant à la protection divine. Mais pourquoi, le sculpteur montre-t-il Ismaël emmailloté, sous les traits d'un nouveau-né, tandis qu'il devait être un jeune garçon, au moment de la disgrâce de sa mère ?

4. Un ange console Agar (Gen., xxi, 17-19). — Dieu, ayant pris en pitié la douleur d'Agar, lui envoie un de ses anges pour la consoler et lui annoncer que son fils sera appelé à être le chef d'un grand peuple. « En même temps, Dieu lui ouvrit les yeux, et ayant aperçu un puits plein d'eau, elle s'y rendit. Y remplissant son vaisseau, elle en donna à boire à l'enfant. »

5. MORT DE SARA (Gen., XXIII, 1-2). — Sara est étendue sur son lit de mort pendant qu'Abraham, plongé dans la désolation, veille auprès d'elle, les mains jointes. Deux lampes brûlent suspendues à droite et à gauche.

6. ABRAHAM ACHÈTE UN CHAMP POUR LA SÉPULTURE DE SARA (Gen., XXIII, 3). — Abraham obtient d'Ephron la cession de son champ et la caverne double qui s'y trouvait, pour en faire la sépulture de sa famille. A ce sujet, Comestor ajoute que « l'ouverture supérieure servait de sépulture aux hommes, et celle du bas aux femmes, et que c'est ici même que furent enterrés Adam et Eve. » (*Hist. scolast.*, lib. Gen., cap. LIX.)

7. RÉBECCA ABREUVE LES CHAMEAUX D'ELIEZER (Gen., XXIV, 20). — On sait la poétique histoire du mariage d'Isaac et la manière dont Dieu fit connaître à Eliezer, la jeune fille appelée à devenir son épouse. Le médaillon retrace le passage de l'Ecriture où, après avoir donné à boire à Eliezer, Rébecca « ayant versé dans les canaux l'eau de son vaisseau, courut au puits pour en tirer d'autre qu'elle donna ensuite à tous les chameaux. » Mais ici, l'artiste s'est peu soucié de l'exactitude historique et, au lieu des chameaux du texte sacré, il représente des animaux de nos contrées : une chévre et un porc viennent s'abreuver au réservoir.

8. LABAN FAIT ENTRER ELIEZER DANS SA DEMEURE (Gen., XXIV, 31-32). — Les deux personnages, vêtus d'une longue tunique sans ceinture, ont la tête enveloppée dans un capuchon fixé au vêtement. C'était, pendant le XIIIe et le XIVe siècle, la coiffure d'hiver usitée dans la classe bourgeoise.

Côté gauche (Pl. III et IV).

A partir d'ici, les sujets se présentent sans suite et ne sont plus guère que des compositions isolées. Toutefois, les quatre premiers médaillons peuvent encore se rapporter à l'histoire d'Abraham et de Rébecca.

1 et 2. ELIEZER OFFRE DES PRÉSENTS A RÉBECCA ET AU JEUNE LABAN, SON FRÈRE (Gen., XXIV, 53).

3. Deux diables, à la figure grimaçante, emportent le corps d'un réprouvé et rappellent à l'esprit la parabole du mauvais riche, qui « eut l'enfer pour sépulcre. » (Luc, XVI, 22.)

4. RÉBECCA DONNE A BOIRE A ELIEZER (Gen., XXIV, 18). — Un objet assez mutilé, que le serviteur tient à la main, paraît être le coffret renfermant les bijoux destinés à Rébecca. Comme on le voit, ce dernier sujet est loin d'être à sa place.

IV. — SUJETS DIVERS.

SUITE DE LA 5e ASSISE. — *Côté gauche.*

5. S. NICOLAS. — Parmi les traditions hagiographiques, une des plus populaires est celle de la légende de l'évêque de Myre, S. Nicolas, rendant la vie aux jeunes enfants, qu'un hôtelier avait tués et mis dans un saloir, comme viande de porc.

6. Une petite figure, les mains jointes, semble sortir de l'échine d'un dragon. Ce sujet se retrouve reproduit d'une manière identique au portail des *Libraires* de Rouen ; seulement, dans ce dernier, la main de Dieu, paraissant dans une nuée, bénit le personnage.

7. S. SÉBASTIEN. — Le saint, attaché à un tronc d'arbre, est percé de flèches.

8. Un roi présente à un moine agenouillé le modèle d'une église. C'est apparemment le souvenir de quelque don royal en faveur d'un monastère du Lyonnais.

6e ASSISE. — *Côté droit* (Pl. I et II).

1. Un jeune homme et une jeune fille passent leur temps à tresser des couronnes.

2. Le même jeune homme caresse sa *mie* en lui passant la main sous le menton. La donzelle répond à ses avances en lui présentant son cœur de la main gauche.

3. Un roi, tenant son sceptre, octroie une charte à une abbesse.

4. Un clerc cherche à faire violence à une femme, mais celle-ci se défend en lui serrant la gorge.

5. Deux moines au lutrin.

6. Un saint nimbé, revêtu de la chape, présente un phylactère à un personnage sans caractères particuliers.

7. Un jeune homme, revêtu du bliaud à manches pendantes, offre un petit chien à une jeune fille.

8. Jeune homme et jeune fille cueillant des fruits à un arbuste.

Côté gauche (Pl. III et IV).

1. Un chevalier ôte son casque devant une jeune femme et les deux personnages soutiennent un écu aux armes de Savoie. Les mêmes armes figurent également sur l'ailette qui recouvre l'épaule du chevalier. Peut-être ce bas-relief rappelle-t-il le devoir de vassalité, auquel les comtes de Savoie étaient tenus envers l'Eglise de Lyon, pour le fief de Saint-André en Revermont, dont le comte Aymon rendit hommage notamment en l'année 1332. Mais il est plutôt à présumer que cette sculpture est destinée à rappeler le souvenir d'un traité de paix intervenu à la suite de quelque différend. On sait, en effet, que les comtes de Savoie prétendaient avoir un droit de juridiction dans le mandement de Béchevelin qui appartenait aux archevêques de Lyon, et que même Amédée V affecta de tenir des assises et d'ouvrir des testaments sur le pont du Rhône en 1269 (1). Or, comme les prétentions des comtes de Savoie cessèrent tout à coup, sans cause connue, il faut supposer que ces princes renoncèrent à ce droit et s'inclinèrent devant l'autorité de l'Eglise de Lyon, probablement sous l'épiscopat de Pierre de Savoie (1308-1332). En ce cas, la jeune femme, représentée sur ce médaillon, serait la même personnification que celle figurée sur le sceau de l'Eglise de Lyon. Le sujet du portail gauche (Pl. II, B, 4) pourrait, peut-être, aussi se rapporter au même fait.

(1) Menestrier. *Tractatus de bellis et induciis.* (*Hist. civile et consul.*, preuves, p. 10.)

Rappelons, en outre, que les armes de Savoie figurent plusieurs fois dans la sculpture de la façade et peuvent aussi avoir rapport à la consécration des bienfaits de l'archevêque Pierre III de Savoie en faveur sa Cathédrale.

2. Une dame et un jeune homme, les mains couvertes du gant d'*oiseau*, caressent un faucon.

3. Un roi met une épée entre les mains d'un personnage, vêtu d'une longue tunique tombant jusqu'aux pieds.

4. Un homme s'éloigne d'une religieuse, en se retournant de son côté avec des gestes d'adieu.

5. Scène rappelant l'Annonciation.

6. Une femme couronnée entraîne par la main un personnage entièrement nu.

7. Deux moines discutant sur un texte.

8. Deux docteurs conversent entre eux.

7e ASSISE. — *Côté droit* (Pl. I, II et V).

Toutes les compositions de ce dernier rang sont traitées avec une délicatesse infinie, quelques-unes sont des chefs-d'œuvre de grâce et d'élégance.

1. Un vieillard, brandissant une massue de la main droite, enfourche un quadrupède à tête de loup et à pieds de cheval.

2. (Pl. V. nº 4.) Deux amoureux, le faucon au poing, se caressent assis sous un chêne. Cette charmante composition, sur laquelle nous aurons occasion de revenir, se rapporte à des sujets analogues déjà mentionnés.

3. (Pl. V. nº 3.) S. MARTIN. — Monté sur un cheval, vu de face, S. Martin rencontre, à la porte d'Amiens, un mendiant transi de froid, et lui donne la moitié de son manteau. Cette personnification de la charité se complète par le sujet suivant.

4. A droite et à gauche d'un évêque, deux petits personnages agenouillés, dont l'un s'appuie sur un bâton, sollicitent la charité du prélat.

5 et 6. (Pl. V, nº 2.) Les deux sujets suivants, face et retour du 3e piédestal, représentent deux bustes d'évêques à peu près semblables. M. de Soultrait signale, dans sa notice sur les jetons de plomb des archevêques de Lyon, l'analogie existant entre ces deux figures et l'effigie d'un jeton attribué à Henri de Villars-Thoire, archevêque de Lyon de 1342 à 1345. En effet, sur le jeton, aussi bien que dans nos deux sculptures, des mèches de cheveux frisés sortent ondoyantes de dessous la mitre, elle-même ornée, dans les trois sujets, de petits fleurons brodés sur le devant. Les ornements de l'amict, formant collet, présentent également la même disposition. La seule objection qui nous empêcherait de retrouver dans la sculpture l'effigie d'Henri de Villars, c'est la période de son pontificat ; tous les détails de construction et de sculpture de cette partie de la façade indiquant une époque un peu antérieure. Au surplus, cette analogie dans les pièces du costume peut facilement s'expliquer par une tradition de formes dans le vêtement pontifical de nos archevêques du XIVe siècle. Nous serions donc plus disposé à voir ici

une effigie, plus ou moins ressemblante de Louis de Villars (1302-1308), ou de Pierre III de Savoie (1308-1332), qui occupaient le siège archiépiscopal à l'époque où cette partie de la façade fut construite.

7 et 8. Une reine et un roi, en buste, dans lesquels certains antiquaires ont cru reconnaître Blanche de Castille et S. Louis. En effet, on trouve certains points de ressemblance entre la physionomie de notre sculpture et les traits bien connus du saint roi, que reproduit, notamment, le célèbre buste en or repoussé, appartenant jadis à la Sainte-Chapelle de Paris, et dans lequel était renfermée la partie supérieure du chef de S. Louis.

Toutefois, ne voyant pas la raison qui aurait pu déterminer le sculpteur à représenter S. Louis, et retrouvant dans la statue de Philippe-le-Bel conservée à Saint-Denis, ainsi que sur le sceau de ce monarque, une grande analogie avec le sujet qui nous occupe, ne faut-il pas plutôt voir ici les traits du roi et de la reine qui portaient la couronne de France à l'époque de l'exécution de ces sculptures, époque à laquelle Lyon venait d'être rattaché au domaine de la couronne par Philippe IV ?

Côté gauche (Pl. III et IV).

1. Au centre, une jeune femme debout, tient de la main gauche une lance. A sa droite, un chevalier agenouillé, vêtu de la cotte d'armes et du haubert ; à sa gauche, une jeune fille agenouillée de face. A l'épaule droite du chevalier est attachée une ailette armoriée d'un sautoir.

2. Une reine assise sur deux lions.

3 et 4. (Pl. V, nos 5 et 6.) S. Georges, jeune prince de Cappadoce, terrasse, comme Persée, le monstre qui jetait l'épouvante dans la ville de Silène, au moment où la fille du roi, désignée par le sort, devait lui être donnée en pâture.

Le culte de S. Georges a toujours été très populaire à Lyon ; un monastère d'abord, une église paroissiale ensuite, existaient sous ce vocable, au bord de la Saône, dans le voisinage même de la Cathédrale, depuis les temps les plus reculés. Mais il devait y avoir une raison particulière pour motiver deux représentations du même fait. Ces deux jolies compositions sont assurément l'œuvre d'un artiste de mérite, et présentent de très curieux détails pour l'histoire du costume de l'époque. Devant revenir plus loin sur les différentes particularités de costume de nos sculptures, bornons-nous à signaler la vérité d'allure des chevaux se cabrant devant le monstre.

5. Un roi en pied, dont la tête rappelle les traits du buste signalé précédemment, tient son sceptre d'une main et une bourse de l'autre, probablement en mémoire de ses libéralités.

6. Un clerc, une palme et un livre à la main.

7 et 8. (Pl. V, no 1.) Figures drapées à l'antique et d'une remarquable exécution. Leurs attributs brisés ne permettent pas de les désigner. La première paraît cependant tenir un coutelas.

PORTAIL CENTRAL

COTE DROIT _ RET

PORTAIL CENTRAL

CATHÉDRALE DE LYON

PORTAIL CENTRAL

CATHEDRALE DE LYON

PORTAIL CENTRAL

CATHEDRALE DE LYON

PORTAIL CENTRAL

OTE GAUCHE —— RETOUR

CATHEDRALE DE LYON

PORTAIL CENTRAL

COTE GAUCHE — RETOUR

CATHEDRALE DE LYON

PORTAIL CENTRAL

CÔTÉ GAUCHE. — FACE

CATHEDRALE DE LYON

PORTAIL CENTRAL

COTE GAUCHE — FACE

CATHEDRALE DE LYON

PORTAIL CENTRAL

DETAILS

CATHEDRALE DE LYON

PORTAIL CENTRAL

Imp. Roder Paris

Portails latéraux

I. — SCÈNES BIBLIQUES. — VIES ET LÉGENDES DES SAINTS.

HISTOIRE DE SAMSON. — *Portail gauche, côté gauche.* — 1. DALILA COUPE LES CHEVEUX DE SAMSON (Jud., XVI, 19.) — (Pl. IV, A, 6. 3e série). — Samson, couché au premier plan, vient d'avoir la tête rasée par le barbier, qui remet sa chevelure à Dalila. Les ciseaux que le barbier tient à la main sont les *forces*, dont nous nous servons encore aujourd'hui.

2. (Pl. III, C, 6, 3e série). Samson, entièrement nu et la tête rasée, est attaché à une colonne. Deux personnages complètent la scène; l'un présente un breuvage à Samson, en lui soulevant la tête, l'autre le tient étroitement embrassé par derrière, en lui passant les bras sous les aisselles. Loin de nous faire l'écho des interprétations obscènes dont cette composition a souvent été l'objet, nous la présentons telle qu'elle est, laissant aux commentateurs rabbiniques le soin de la préciser (1).

VIE DE S. PIERRE. — *Portail gauche, côté droit,* 2e rang (Pl. I et II, 3e série). — S. Pierre était le patron de l'archevêque Pierre de Savoie, sous le pontificat duquel les trois portails furent exécutés de 1308 à 1332. On a raison de croire que c'est là ce qui a motivé les six compositions suivantes. Rappelons, en outre, que la chapelle située à l'extrémité de la basse nef, qui correspond au même portail, était précisément sous le vocable de S. Pierre.

1. VOCATION DE S. PIERRE (Math., IV, 18-20). — Les deux apôtres, Pierre et André, retirent de la mer leurs filets surchargés de poissons et en remplissent leur barque. A ce moment, Jésus leur apparaissant, leur dit : « Suivez-moi, je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes. »

2. DÉLIVRANCE DE S. PIERRE (Act., XII, 6-7). — L'ange du Seigneur réveille S. Pierre, qu'on aperçoit étendu sous les arceaux de la prison. A travers les créneaux de la forteresse, on distingue les têtes des gardiens endormis.

3. FUITE DE S. PIERRE. — L'ange saisit le saint apôtre par la main et l'entraîne hors de la prison.

4. S. PIERRE RENCONTRE NOTRE-SEIGNEUR AUX PORTES DE ROME. — Il suffit de renvoyer à ce qui a déjà été dit sur ce sujet, à propos de la verrière décrite p. 105.

5. Un archevêque, revêtu de tous les insignes pontificaux, assis au centre du médaillon, reçoit de S. Pierre et de S. Paul l'imposition de la mitre. C'est apparemment une allusion à la promotion de Pierre III de Savoie au siège archiépiscopal de Lyon.

(1) Qu'il suffise de rappeler, au sujet du texte « et clausum in carcere molere fecerunt » (Jud., XVI, 21), que *mola* et *molere* avaient symboliquement un sens obscène. Voir S. Jérôme *In Isaïam*, cap. 47, vers. 1.

En outre, nous lisons dans Cornélius a Lapide : « Rabbini moderni et prisci pro molere accipiunt actum venereum quasi ad eum coegerunt Philistini ut ex eo simile semen, id est proles fortes elicerent, ut scilicet ipse eis gigneret novos Samsones qui Hebræis talionem redderent eos que opprimerent, sicut Samson oppresserat Philistæos. » Encore une tradition qui s'est répandue ailleurs que dans le monde rabbinique.

6. Crucifiement de S. Pierre. — Au centre du bas-relief s'élève l'instrument du supplice, auquel deux bourreaux attachent l'apôtre par les pieds, la tête en bas.

L'Apocalypse. — *Portail gauche, côté droit* (Pl. I, B, 5). — Le sculpteur, traduisant le 1er chapitre de l'Apocalypse de S. Jean, retrace la vision dans laquelle l'apôtre vit « sept chandeliers d'or, et au milieu des chandeliers d'or le Fils de l'Homme qui avait en sa main droite sept étoiles.... » Aux vitraux du chœur nous avons retrouvé le même sujet. L'abbé Jacques voit dans cette double représentation des sept chandeliers un rapport avec le *rastellarium* ou table à sept cierges, qu'on plaçait devant le sanctuaire, en souvenir des sept Églises d'Asie, au nombre desquelles se trouve l'Église de Smyrne, d'où notre Cathédrale prétend descendre.

Mort de S. Ennemond. (Pl. II, B, 5). — Un évêque, mitre en tête, est couché sur un lit placé sous une tente. Un guerrier, vêtu de la cotte de mailles et de la cotte d'armes, pénètre sous la tente ; en soulevant la portière d'une main, de l'autre, il plonge un poignard dans la poitrine du prélat. Deux penons garnissent le fond du médaillon.

S. Ennemond, 44e archevêque de Lyon, VIIe siècle, est une des nombreuses victimes que le cruel Ebroïn immola à son ambition. Il fut mis à mort, près de Chalon, par les émissaires qu'avait envoyés le maire du palais. Le sculpteur a exactement représenté, sur la pierre, les circonstances de la mort du saint évêque, d'après le récit qui nous en a été conservé par un auteur anonyme du IXe siècle. (Voir les Bollandistes au 28 septembre.)

Légende de Théophile. — *Portail droit, côté droit.* — De toutes les légendes si répandues au moyen âge par les trouvères, celle du diacre Théophile, par Rutebeuf, était une des plus populaires ; aussi la trouve-t-on fréquemment manuscrite, peinte et sculptée.

Théophile, vidame de l'Eglise d'Adana en Cilicie, étant tombé dans la disgrâce de son évêque, perdit sa charge à la suite d'une injustice. Réduit, ainsi que l'écrit Rutebeuf, « à demander son pain, » il se laissa aller à de tels désirs de vengeance, qu'il résolut de recourir à l'intervention du démon. Théophile va donc trouver un Juif « Salatins » qui le met en relation avec le diable. Ce dernier promet au pauvre diacre que, s'il veut renoncer au Christ et à la Vierge, il commandera bientôt à tous et même à son évêque. Mais Satan, qui ne veut pas être dupe, y met une autre condition, il lui faut un traité écrit, en règle :

Li Déables. Et puisque ainsinques avient,
Saches de voir qu'il te covient
De toi aie lettres pendanz
Bien dites et bien entendanz ;
Car maintes genz m'en ont sorpris
Porce que lor lettres n'en pris :
Porce les vueil avoir bien dites.

Théophiles. Vez les ci ; je les ai escrites.

Telle est la scène que représente le premier médaillon (Pl. II, C, 4). Le clerc infidèle, agenouillé devant le trône de l'esprit malin, lui remet la cédule portant son sceau qui pend à la partie inférieure. Toute la cour de Satan assiste à la scène et témoigne sa joie par d'affreuses grimaces.

Mais à peine Théophile a-t-il signé cette convention, que le remords s'empare de son cœur. Il se jette donc à genoux et supplie la Vierge de venir à son secours. Notre-Dame, touchée de sa prière, se souvient de sa fidélité passée, lui pardonne et force le démon à rendre la charte maudite.

Ici va Nostre-Dame prendre la charte de Théophile.

Sathan, Sathan! es-tu en ferre?
S'es or venuz en ceste terre
Por commencier à mon clerc guerre,
Mar le penssas.
Rent la charte que du clerc as,
Quar tu as fet trop vilains cas.

SATHAN. Je la vous rande! ....
J'aim miex assez que l'on me pende.
Jà li rendi-je sa provande
Et il me fist de lui offrande
Sanz demorance,
De cors et d'âme et de sustance.

NOSTRE-DAME. Et je te foulerai la pance.

Le deuxième médaillon (Pl. I, C, 4) représente ce dénouement. Notre-Dame, couronne en tête, arrache au diable garroté le traité qu'il lui rend par la gueule, non sans résistance, à en juger par le fouet à plusieurs lanières que la Vierge tient à la main, et dont elle a dû faire bon usage. Un autre démon, métamorphosé en lion, est tenu en respect, pendant ce temps, par un ange qui le saisit à la crinière.

FIGURES DE SAINTS ISOLÉES. — *Portail droit* (Pl. I, C, 3). — Ste Catherine, assise sur une tarasque, élève de chaque main les deux instruments de son martyre, la roue dentée et le glaive. Quant au dragon, ce ne peut être que l'emblême du démon, dont elle a triomphé par l'effusion de son sang.

(Pl. II, C, 5.) — Un diacre vêtu de la dalmatique, du manipule et de l'étole, présente un gril, caractéristique de S. Laurent, à un autre personnage qui recule épouvanté.

Les monastères de l'ordre de S. Benoît étaient nombreux à Lyon et dans les environs. Aussi les trois premiers sujets de l'avant-dernière assise du côté droit peuvent-ils se rapporter à certains faits de la vie de ce saint fondateur. La Légende dorée raconte que des religieux, après avoir placé S. Benoît à la tête de leur communauté, trouvèrent sa règle trop sévère et résolurent de l'empoisonner. Ils mêlèrent donc du poison dans son vin et le lui offrirent; mais S. Benoît, faisant le signe de la croix, le vase se brisa miraculeusement. C'est ce que semblent retracer les deux sujets (Pl. I, B, 6 et Pl. II, A, 6). Dans le premier, un moine verse le contenu d'un flacon dans un broc tenu par un autre personnage. Le médaillon suivant montre un moine présentant une tasse à un religieux qui tient une crosse à la main.

Sur le retour du sujet précédent, un religieux recule épouvanté à la vue d'un dragon (Pl. I, A, 6). Jacques de Voragine raconte également qu'un Bénédictin, désertant son monastère, rencontra un dragon qui allait le dévorer, s'il n'en eût été délivré par l'intervention de S. Benoît.

Portail gauche (Pl. III, B, 4). — S. André et S. Jacques-le-Mineur portent, l'un la croix et l'autre le bâton de foulon, symboles de leur martyre.

(Pl. III, A, 6). — Une sainte, agenouillée, reçoit d'un bourreau un coup de massue sur la tête. La main divine paraît dans l'angle droit et la bénit. Dans le précédent médaillon, un juge, assis sur un trône, envoie le bourreau accomplir cet acte de barbarie. Cette scène de martyre doit, sans doute, se rapporter à quelque sainte Lyonnaise.

(Pl. IV, B, 3). — S. Georges, pour la 3e fois, terrasse le dragon. La queue de ce dernier se termine par une tête de chien.

(Pl. IV, B, 6). — S. Pierre et S. Paul.

D'autres figures de saintes, isolées ou groupées deux à deux, occupent encore un certain nombre de caissons dans les rangs supérieurs des deux portails ; mais l'absence de signes caractéristiques ne permet pas de les déterminer.

Cependant quatre médaillons, au moins, sur les six, qui composent l'avant dernier rang du portail gauche, côté droit (Pl. I et II, 6e assise), pourraient se rapporter à certains faits relatifs à l'hérésie des Albigeois, au martyre de Pierre de Castelnau, envoyé par Innocent III dans la province de Narbonne et de Toulouse pour y combattre l'hérésie. (Voir les Bollandistes au 5 mars.) Dans le 2e caisson, un ange apparaît à un religieux et semble lui donner une mission. Serait-ce la prédiction du martyre faite à Pierre de Castelnau par un envoyé céleste ? A la suite, Pierre de Castelnau, essayant de convertir un des meneurs Albigeois, est maltraité par ce dernier. Plus loin, Raymond de Toulouse, à qui le légat avait reproché l'appui qu'il portait aux Albigeois, se fait amener Pierre de Castelnau pour l'envoyer à la mort. En dernier lieu, un sicaire, envoyé par le comte Raymond, brandit un glaive et immole Pierre de Castelnau. Le premier médaillon de la série représente un homme qui offre à une femme un vase à couvercle. Dans le dernier, une femme tourne le dos à un moine qui manifeste de l'étonnement. Ces deux scènes peuvent difficilement se rapporter au sujet principal.

Anges tenant des couronnes. — Les couronnements des pieds-droit de l'un et l'autre portail (7e assise) contiennent douze anges à mi-corps, les ailes éployées, distribuant des couronnes aux saints confesseurs représentés dans les sujets inférieurs.

II — FIGURES SYMBOLIQUES PHILOSOPHIQUES ET MORALES.

La Luxure. *Portail droit* (Pl. II, C, 3). — Une femme, élégamment drapée dans un ample manteau, élève une coupe de la main gauche ; sous ses pieds, un lièvre s'enfuit, poursuivi par un chien. L'antiquité avait déjà donné le lièvre à Vénus comme attribut, et ce n'est pas sans raison qu'Albert Durer, Raphaël et bien d'autres, ont mis des lièvres ou des lapins sous les pieds d'Adam et d'Eve, voulant donner à entendre la parole du Créateur : « *Crescite et multiplicamini* » (Gen., I, 22). Dans l'iconographie chrétienne, on rencontre souvent les vierges foulant un lièvre aux pieds, pour rappeler les victoires qu'elles ont remportées sur les passions de la chair. Mais la coquetterie de cette petite figure, et la forme du vase qu'elle

tient à la main, ressemblant plus à un hanap de gala qu'à un calice, paraîtrait plutôt indiquer quelque allégorie de l'impureté, quelque chose comme la *Luxuria* du vitrail du chœur.

L'EGLISE ET LA SYNAGOGUE (Pl. IV, C, 2). — Au centre, la figure de l'Eglise couronnée, parce qu'elle est appelée à siéger sur les nations, élève de la main gauche le calice contenant le sang divin. De la droite, elle s'appuye sur la croix. La Synagogue, au contraire, laisse tomber la couronne de sa tête, parce que sa royauté est finie. Ses yeux bandés ne reconnaissent pas le Messie; l'étendard se brise entre ses mains débiles, puisque son peuple va être dispersé, et les tables de la Loi tombent de ses mains. A la gauche de l'Eglise, une figure, amplement drapée, semble l'inviter à marcher à sa suite. Ne serait-ce pas le prophète Isaïe s'écriant: « *Surge, illuminare Jérusalem : quia venit lumen tuum, et gloria Domini super te orta est?* » (LX, 1.)

(Pl. III, C, 2). — En retour du sujet précédent, la Synagogue est encore représentée sous les mêmes traits, mais seule cette fois; sa démarche chancelante est très expressivement rendue.

(Pl. IV, B, 2). — M. Thomas Wright, dans son *Histoire de la Caricature*, donnant un dessin de ce médaillon, y voit une scène de sorcellerie. Au moyen âge, les sorcières avaient, supposait-on, le pouvoir de transformer à volonté les hommes en pourceaux, mulets, volatiles ou autres animaux qu'elles vendaient ensuite pour assouvir leurs instincts de débauche. Selon l'archéologue anglais, « cette femme est évidemment une sorcière; le bouc sur lequel elle est assise est peut-être un homme ainsi transformé par elle, et elle semble prendre un malin plaisir à faire tournoyer au-dessus du pauvre métamorphosé un chat qui lui déchire le front avec ses griffes (1). »

Pour nous, sans contredire absolument l'interprétation de M. Thomas Wright, nous serions disposé à réserver cette question jusqu'à nouvelle explication d'une scène offrant aussi peu de certitude. Toutefois, ne pourrait-on pas y voir une corrélation avec le sujet suivant (Pl. III, B, 2), que nous nous bornerons à décrire scrupuleusement, n'en ayant pu trouver aucune interprétation satisfaisante. Devant cette dernière composition, le savoir de tous les érudits auxquels nous avons fait appel s'est trouvé en défaut.

Sur la plate-forme d'un château, qui garnit la plus grande surface du sujet, deux personnages, dont l'un est couronné, tournent leurs regards dans la direction de la femme échevelée, montée sur un bouc, et semblent redouter son approche; l'un d'eux la désigne même du doigt. Un troisième personnage, arrivant du dehors, entr'ouvre la porte de la forteresse, de laquelle s'échappent deux chiens qui s'élancent dans la direction que leur indique le dernier personnage. Cette direction est encore celle de la composition précédente. Espérons qu'à l'aide de la planche et de ces notes, la lumière se fera un jour sur cette étrange composition.

LA PEUR. *Portail droit* (Pl. IV, C, 1). — Un chevalier, le glaive à la main, se défend à l'aide d'un petit bouclier contre les regards d'un colimaçon. — *Portail gauche* (Pl. I, C, 4). Un homme armé d'une hâche s'apprête à frapper un énorme escargot, ou plutôt une sorte de chien qui aurait pris la place du colimaçon dans sa coquille. Le sens satirique de ces deux sujets perce aisément, et montre jusqu'à quelle grossière méprise peut conduire la peur.

Ces caprices sont fréquents dans les vignettes des manuscrits du XIIIe et du XIVe siècle. Un des plus

(1) Thomas Wright, *Histoire de la Caricature*, Paris, 1875, p. 120.

curieux que nous ayons rencontrés (Fig. 7) est extrait d'un livre d'heures du XIVe siècle, provenant de l'ancien monastère de Saint-Bénigne de Dijon. Ce petit chevalier, armé de toutes pièces, implorant la pitié de l'escargot barbu, n'est-il pas fort divertissant? Parmi les débris de l'ancien jubé de la cathédrale de Chartres, conservés dans la crypte de la basilique, nous avons retrouvé un sujet analogue (Fig. 8).

Fig. 8.

Du jubé de la cathédrale de Chartres.

Fig. 7.

D'un manuscrit du XIVe siècle.

L'abbé Aubert et le comte A. de Bastard (1) verraient dans le limaçon une figure de la Résurrection, parce que sa coque est en effet une sorte de sépulture, et qu'il en sort à volonté. « L'homme s'arme en « vain contre la mort; il ne l'évitera pas plus que la Résurrection qui fera justice des bons et des mé- « chants (2). » Sans enlever à cette interprétation ce qu'elle peut avoir d'ingénieux, nous ne la mentionnons que pour montrer jusqu'où peut aller l'exagération dans la voie du *symbolisme à outrance.*

Portail gauche (Pl. II, C, 4). — Une femme, montée sur le dos d'un homme, l'oblige à marcher en se traînant sur les mains. Un bâton dans une main, un linge tordu dans l'autre, lui servent à stimuler l'allure du pauvre mari. Parmi les sujets satiriques les plus populaires, les scènes de la vie domestique, et surtout les querelles de ménage jouaient un grand rôle. Ainsi qu'il arrive presque toujours dans les scènes de ce genre, la femme montrant plus de ruse et surtout plus de puissance séductrice que son adversaire, ne tarde pas à avoir l'avantage. Ce sujet, pouvant également présenter le même enseignement moral que le *Lai d'Aristote,* décrit plus loin, nous ne nous répéterons pas.

LA FORCE CHRÉTIENNE. *Portail gauche* (Pl. III, A, 2). — Une jeune fille, la tête ceinte d'une bande d'étoffe flottant sur les épaules, dompte un lion rugissant qui lui sert de monture. Comme Samson (Jud., XIV, 6), comme David (Reg., XVII, 35), elle saisit la mâchoire de l'animal et la déchire.

LE PÈSEMENT DES AMES. *Portail gauche* (Pl. IV, B, 7). — Il eût été surprenant de ne pas retrouver dans cet ensemble sculptural l'idée du Jugement dernier, que tout grand édifice présentait sur ses portails et même dans ses vitraux. Ici, l'ange S. Michel, tenant la balance de la justice divine, résume cette grande pensée. Dans l'un des plateaux, une petite âme, les mains jointes, attend la sentence qui ne manquera pas de lui être favorable. Dans l'autre, un démon grimaçant fait de vains efforts pour l'emporter sur son adversaire.

(1) Voir l'*Histoire de la Caricature au moyen âge*, par Champfleury, p. 40.

(2) *Hist. du symbolisme*, par l'abbé Aubert, t. IV, p. 37.

Au-dessous de S. Michel (B, 6), un moine, l'Evangile à la main, exhorte un laïc à la pénitence. Tous deux sont assis sur le tombeau qui sera leur dernière demeure.

Sur le retour des deux sujets précédents, deux autres compositions se rapportent à la même idée (Pl. III, B, 7). Un démon, à califourchon sur un moribond, le tourmente avec une fourche, dans l'espoir d'en faire sa conquête.

Au-dessous (B, 6), un moine, coiffé de l'aumusse, parle de la mort à un personnage nu, dont la tête seule est couverte de la coiffe, habituellement portée par les artisans. Ce dernier indique du doigt la tombe entr'ouverte qui va recevoir son cadavre.

LUTTES CONTRE LE DRAGON. *Portail droit* (Pl. I, A, 2. — Pl. II, A, 2. — Pl. III, A, 4. — B, 3. — C, 4). — *Portail gauche* (Pl. I, A, 1. — Pl. IV, B, 3). — Dans ce paragraphe, nous réunissons les sujets de même nature, où des personnages de toutes conditions, chevaliers, bourgeois, manants, armés de toutes pièces ou simplement d'une cognée, attaquent résolûment le griffon ou le dragon.

Dans ces différentes scènes de combat, entre des figures humaines et des monstres, ne doit-on voir qu'une simple fantaisie d'artiste? On ne doit pas oublier que le moyen âge se plaisait à rappeler, sous mille formes, les assauts des passions brutales, et la lutte perpétuelle qui doit remplir la vie de l'homme armé du secours de la foi. Cet enseignement symbolique était, du reste, usité dans le langage de la chaire et des moralistes du temps. Dans le *Combat spirituel*, entre autres, on retrouve ces comparaisons belliqueuses empruntées à la vie des camps et aux habitudes chevaleresques. Ces figures ne seraient-elles pas encore une expression empruntée à l'art pour rappeler les paroles de S. Paul aux Ephésiens? « Revêtez-vous de l'armure divine pour vous défendre des embûches et des artifices du diable. Ceignez « vos reins de la ceinture de vérité, et que la justice soit votre cuirasse. Servez-vous surtout du bouclier « de la foi pour pouvoir éteindre tous les traits enflammés du malin *esprit*. Prenez encore le casque du « salut et l'épée spirituelle, qui est la parole de Dieu. » (*Epîtres aux Ephésiens*, VI, 10-17.)

III. — ZOOLOGIE SYMBOLIQUE. — BESTIAIRE.

Dès la plus haute antiquité, les auteurs grecs et latins, entre autres Aristote, Théophraste, Pline, Elien, avaient consacré leur génie à l'étude des animaux. Bientôt avec le christianisme, les Pères de l'Eglise, dont le principal but était l'enseignement moralisateur de l'humanité, ne tardèrent pas à utiliser les connaissances qu'ils puisaient dans les écrits des anciens, pour commenter le premier livre de la Genèse. Aussi, dès le deuxième siècle de l'ère chrétienne, voyons-nous apparaître ces longues séries de traités ou d'homélies connues sous le nom d'*Hexaméron*.

Dans leurs écrits, Origène, Eustathe, S. Basile, en Orient; Tertulien, S. Augustin, S. Ambroise, en Occident, ne se contentent pas de mentionner et de décrire les animaux, les plantes et les minéraux, dont il est si souvent question dans l'Ecriture, ils les revêtent d'un sens symbolique. Les qualités ou les défauts de chaque animal, les vertus de chaque plante ou de chaque minéral, y sont représentés comme une figure de l'état de l'âme humaine, de ses vices ou de ses vertus, comme une personnification de l'Eglise, ou même de Jésus-Christ.

La connaissance de ces allégories, propagée par les poésies populaires et l'enseignement scolaire, était devenue familière à tous les fidèles; elle se trouvait, non seulement dans les écrits des orateurs, des

philosophes, des historiens et des encyclopédistes, mais tracée, en caractères plus lisibles encore, sur les verrières et les façades de nos cathédrales, immenses cathéchismes bâtis et sculptés, à la portée de toutes les intelligences, y lisant à livre ouvert.

Le *Physiologus*, écrit dont la source première n'est pas parfaitement connue, mais que l'on croit devoir attribuer à Tatien, fut d'abord commenté par S. Epiphane. Cet ouvrage, où se trouvent traitées, d'une manière doctrinale, la nature des animaux et leurs relations morales avec l'homme, fut le principal point de départ de la zoologie chrétienne. C'est la source la plus abondante à laquelle puisèrent tous les auteurs des *Bestiaires* et des *Lapidaires*, en prose et en vers, dont le succès si répandu pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, s'explique par cet amour pour le symbolisme, qui alors possédait tous les esprits (1).

Parmi les nombreuses traductions du Physiologus, citons seulement le Bestiaire de Philippe de Thaun, trouvère anglo-normand du commencement du XIIe siècle ; le Bestiaire en prose de la Bibliothèque de l'Arsenal, et celui de Guillaume de Normandie, connu sous le nom de *Bestiaire divin*, datant du règne de Philippe-Auguste, dont la Bibliothèque de Lyon conserve un exemplaire manuscrit.

Puisqu'il est reconnu que les sculptures de nos églises du moyen âge ne sont, en thèse générale, que la traduction des livres du temps, il est naturel de rechercher dans ces mêmes livres l'explication des pierres historiées. Aussi, pour l'interprétation des bas-reliefs qui vont suivre, laisserons-nous, le plus souvent, la parole aux auteurs du XIIIe et du XIVe siècle.

LE PHÉNIX. *Portail droit.* (Pl. I, C, 3). — Aussi bien que le lion, le phénix est pris comme symbole de la résurrection de Notre-Seigneur. C'est en ce sens que, dans les peintures des catacombes et sur les tombeaux des premiers chrétiens, on le trouve déjà fréquemment représenté. Depuis les premiers commentateurs des Psaumes jusqu'à nos jours, le symbolisme de cet oiseau merveilleux a souvent été mis à contribution par les orateurs, les poètes, les peintres et les sculpteurs.

« Tous les cinq cents ans, au dire d'Isidore de Séville et des auteurs des Bestiaires, le phénix s'envole dans la ville d'Héliopolis, au mois d'avril, après s'être chargé les ailes d'aromates sur le mont Liban. Là, il se brûle sur un autel de sarments de vigne, inondés de parfums. Le jour suivant, le prêtre, écartant la cendre de l'autel, trouve un petit ver d'une odeur merveilleuse, qui se transforme le lendemain en un œuf, et le surlendemain en un phénix nouveau. Aussitôt, il salue le prêtre et prend son vol. »

Guillaume le Normand, après avoir décrit la rénovation du phénix, ajoute :

En cest oisel devez entendre
Nostre Seignor, qui volt descendre
Car jus por nostre sauvement ;
De bones odors finement
Fut chargez, quant en terre vint,
Por les prisons (2) que enfer tint ;
En l'autel de la croiz sacrée,
Qui tant est douce et onorée
Fu sacrifié cest oisieaus,
Qui au tierz jor resort noveaus.
Mes plusors ne veulent pus crerre
Que la chose fust issi veire ;
Si ont grant tort, ce m'est avis.
Quant l'oisel qui a non fenix
Se demet et se mortefie,
Et au tierz jor reprent sa vie,
Moult est à creirre plus legier (3)
De Deu qui tot a à jugier....

(1) Pour l'étude détaillée des Bestiaires du moyen âge, nous renvoyons aux *Premiers mélanges d'archéologie* des RR. PP. Cahier et Martin, Paris, 1847-1849 ; aux curieuses notices de Mme Félicie d'Ayzac et surtout à l'excellente publication de M. Hippeau : *Le Bestiaire divin de Guillaume de Normandie*. Caen, 1852.

(2) Prisonniers. — (3) Cela est plus aisé à croire de Dieu qui, etc....

CATHEDRALE DE LYON

PORTAIL DROIT

PORTAIL DROIT

CATHÉDRALE DE LYON

PORTAIL DROIT

CATHEDRALE DE LYON

PORTAIL DROIT

CATHEDRALE DE LYON

PORTAIL DROIT

PORTAIL DROIT

PORTAIL DROIT

CÔTÉ GAUCHE _ FACE

CATHÉDRALE DE LYON

PORTAIL DROIT

Cet oiseau est donc l'emblème de Notre-Seigneur descendu en cette terre pour nous racheter de l'enfer. Comment les incrédules pourraient-ils nier ce miracle? Ce qu'ils affirment du phénix, Dieu à qui tout est possible, à plus forte raison ne peut-il pas le faire (1)?

Le Pélican. *Portail droit* (Pl. II, C, 2). — On sait que depuis le christianisme, le pélican a toujours été le symbole de l'amour paternel, en même temps que du plus profond mystère de la religion. David, longtemps à l'avance, avait comparé le pélican au Sauveur: « *Similis factus sum pelicano solitudinis.* » (Psalm. ci, 7.)

Le *Physiologus* et les Bestiaires, s'emparant des anciennes traditions fabuleuses concernant l'histoire naturelle de cet oiseau, nous enseignent que le pélican qui habite les rives du Nil aime tendrement ses petits, mais que ceux-ci, quand ils sont devenus grands, frappent leur père et leur mère à coups de bec. Leurs parents les frappent alors à leur tour jusqu'à les tuer. Trois jours après, le pélican revenant vers sa couvée, se déchire le flanc avec son bec, et son sang répandu sur ses petits les rappelle à la vie. De même le Christ, par l'effusion de son sang sur la croix, nous a rendu la véritable vie que nous avions perdue par le péché.

Les Sirènes (Pl. III, C, 3, et Pl. IV, C, 3). — Les moralistes n'ont pas manqué de maintenir dans l'art chrétien ces magiciennes fameuses chantées par Homère et célébrées dans toute l'antiquité. Les auteurs du moyen âge présentent les sirènes sous divers aspects. Dans l'*Image du Monde*, elles sont femmes, oiseaux et poissons:

Autres i a c'oñt de puceles
Testes et cors, dusqu'as mamelles;
Detrez (2), poissons, eles d'oisials.
Et est lor chans molt doũs et bials.

En outre, les moralistes leur assignent trois natures différentes et les montrent sous le caractère attrayant de trois piéges fascinateurs tendus à la faiblesse humaine: « Chantent totes, dit le *Livre de « nature des Bestes*, les unes en *bussines*, les autres en « *harpes*, et les tierches en droite vois. » Leurs accents sont tellement mélodieux que souvent les nautoniers, ne sachant résister à leurs séductions, s'endorment et ne tardent pas à tomber en leur pouvoir.

Fig 9.

Bestiaire d'amour de Richard le Fournival. Bibl. nation., ms 1951.

« Phisiologes dist que la seraine port samblance « de feme de si al nombril, et la partie d'aval est oisel. « La seraine a si dous chant qu'èle dèchoit cels qui « nagent en mer; et est lor mélodie tant plaisant à « oïr, que nus ne les ot tant soit loing, qu'il ne li « conviegne venir. Et la seraine les fait si oblier « quant èle les i a atrait, que il s'endorment; et « quand il sont endormi, èles les asaillent et ocient en traïson que il ne s'en prennent garde (3). »

(1) Selon son habitude, Vincent de Beauvais résume les différents auteurs qui en ont parlé et emprunte au ve livre de S. Ambroise la résurrection du phénix de ses propres cendres: « Fœnix, cum finem vitæ « sibi adesse animadvertit, facit sibi thecam de thure et myrtha, et cæte- « ris odoribus, in quam impleto vitæ suæ tempore intrat, et moritur: « de cujus humore carnis vermis exurgit, paulatim que adolescit, ac « processu statuti temporis alarum remigia induit, sic que in superioris « avis speciem, et formam reparatur. Doceat ergo nos hæc avis exem- « plo resurrectionem credere, quæ sine exemplo et sine rationis per- « ceptione sibi insignia resurrectionis instaurat. » (*Speculum naturale*, lib. xvi, cap. 74.)

(2) Derrière.

(3) *Bestiaire français*, Bibl. de l'Arsenal, ms nº 283.

Guillaume le Normand nous indique le moyen de ne pas tomber dans leurs piéges, et l'enseignement moral que nous devons en tirer :

Mais il i a meint marinier
Qui s'en set garder et guetier.
Quant il vet singlant par la mer,
Ses orelles fet estoper
Qu'il n'oie le chant qui deceit.
Tot ensement fere le deit
Sage qui passe par cest munde,
Chaste se deit tenir et munde,
Et ses orelles estoper,
Qu'il n'oie dire, ne parler
Chose qui en pechie le maint (1) ;
Et issi se deffendent maint;
Lor orelles et lor euz gardent,
Que il n'oient ne qu'il n'esgardent
Les deliz et les mauvestiez
Par quei plusors sunt enginez.

Pour ne pas entendre les accents trompeurs des sirènes, les marins doivent *étouper* leurs oreilles. C'est ainsi que l'homme, qui veut rester vertueux en ce monde, doit fermer les oreilles et les yeux aux embûches qui l'environnent.

Quatre bas-reliefs du portail droit rappellent le prestige de ces terribles enchanteresses. Une sirène couronnée (Pl. IV, C, 3) tient dans ses bras et allaite un jeune siréneau, tandis qu'une autre, à ses côtés, tire d'une viole d'harmonieux accords. Le médaillon en retour (Pl. III, C, 3) offre également une sirène jouant de l'orgue, mais avec cette singularité qu'elle semble sortir de la gueule d'un dauphin. Une rose garnit un des angles du fond.

Au côté droit du même portail (Pl. I, C, 1), deux des petits médaillons de la première assise présentent encore deux sirènes relevant d'une main leur queue de poisson. La première lisse ses cheveux à l'aide d'un peigne; la deuxième étudie dans un miroir le charme de ses traits.

LE CORBEAU. *Portail gauche* (Pl. I, B, 3). — Le corbeau a été pris fréquemment par les saints docteurs, aussi bien que par les artistes du moyen âge, comme emblème du démon. Hugues de Saint-Victor, expliquant le chapitre XXX des Proverbes, établit entre le démon et cet oiseau immonde d'ingénieux rapprochements. Comme le corbeau, le démon est noir, c'est-à-dire souillé de crimes, étant d'ailleurs l'instigateur et la personnification du péché. Il aime à se repaître des corps en putréfaction et à plonger son bec dans les yeux et la cervelle des cadavres qu'il dévore. Le démon est également vorace, c'est-à-dire insatiablement affamé des âmes humaines. Comme lui, il arrache les yeux de ceux qui sont tombés en son pouvoir, c'est-à-dire qu'il aveugle d'abord le pécheur, en lui inspirant des passions qui obscurcissent en lui le discernement du vrai et du juste, et lui enlève la cervelle, c'est-à-dire le sens intellectuel et rationnel (2).

Rappelant les instincts carnivores de l'oiseau, le sculpteur représente le corbeau dévorant la cervelle d'un lapin, dont il vient de faire sa proie, ainsi que le mentionnent tous les auteurs (3).

L'AIGLE (Pl. II, B, 3). — Présenté de face, le vol abaissé, l'aigle semble ici avoir surtout fourni un heureux motif ornemental. Quant au sens symbolique qu'on lui attribuait, nous ne pouvons que renvoyer à ce qui en a déjà été dit, page 124.

(1) Le mène.

(2) Voir, à ce sujet, les observations de Mme Félicie d'Ayzac, dans son *Mémoire sur la démonologie monumentale.*

(3) « Corbiaus est uns oisiaus noirs qui tant doute de ses filz petits « qu'il ne les norrit, ni les cuide que il soient sien jusque tant que il lor « voit la plume noire : lors les aime il et paist diligemment.

« Il manjue charoigne, mais tout avant quiert les oilz, et d'enqui en« droit manjue la cervele. » (Brunetto Latini, *Li Tresors*, lib. I, ch. CLVIII.)

L'Ibis (Pl. III, B, 2). — L'ibis est un oiseau « de mauvese vie, » qui n'ose aller chercher sa proie au milieu des eaux. Il se nourrit de poisson pourri et de « la charoigne que la mer giette : »

Ia dedens la mer n'enterra
Ne bon peisson n'i mangera.
Bon chrestien qui veut aprendre,
Deit à ceste parole entendre ;
Et si orra que senefie
Cest oisel de mauvese vie.

Il senefie finement
Le cheitif pecheor dolent,
Ki en pechie sejorne et maint,
Et nule fiee n'ataint
As viandes esperitels,
Mes toz jors se vit des charnels.

Tout bon chrétien doit reconnaître en cet oiseau le pécheur endurci qui ne touche jamais aux aliments spirituels.

Guillaume de Normandie continue en citant, à l'exemple de S. Paul, les œuvres de chair qui retiennent le pécheur dans la voie de perdition. Au lieu d'une nourriture charnelle et malsaine, le chrétien doit chercher dans les eaux limpides, c'est-à-dire dans les monastères, l'aliment de son âme.

Dans notre sculpture, l'artiste grossièrement inspiré, a moins cherché à rappeler l'enseignement moral du poète que l'inconvénient résultant pour cet oiseau d'une nourriture malsaine et trop abondante. Les anciens, et Pline notamment, attribuaient déjà à l'Ibis l'invention du médicament rendu célèbre par Molière (1). S. Isidore présente le même sujet sans beaucoup plus de périphrases (2).

Fig. 10.

Quæ rostro, clystere velut, sibi proluit aluum
Ibis, Niliacis cognita littoribus,
Transiit opprobrii in nomen ; quod Publius hostem
Naso suum appellat, Battiadesque suum. (3)
Alciati Emblema, LXXXVII.

Voici ce que rapporte Brunetto Latini à ce sujet : « Et « quant eles sentent aucune maladie ou troblement de lor « ventre, por les males viandes que eles manguent, mainte-« nant s'en vont à la mer, et engorgent de cele aigue à grant « foison, puis metent lor bec parmi la derraine part, et versent « l'aigue dedans lor cors, et font expurgier lor boiaus de toutes ordures. Et si dient li plusor que « Ypocras, li grans fusiciens fist premièrement le clistère par cestui exemple. » (Livre I, chap. CLXII.)

Quant au bas-relief de Saint-Jean, sa grossièreté est suffisamment explicite pour se passer de commentaires.

La Foulque (Pl. III, B, 4). — Un oiseau aquatique, assez semblable au goëland, avale un poisson. Les naturalistes du moyen âge mentionnent dans leurs récits bon nombre d'oiseaux se nourrissant de poissons, entre autres le pélican, le cygne, la foulque, etc. Il paraît assez vraisemblable que ce soit ce dernier que le sculpteur ait voulu représenter, d'autant plus que la plupart des miniatures accompagnant le texte des Bestiaires manuscrits, montrent cet oiseau sous le même aspect.

La foulque emblème de la prudence, est un oiseau dont la chair a le goût de celle du lièvre (4).

(1) « Rostri aduncitate se per eam purgat partem, id est, aluum, qua « reddi ciborum onera maxime est salubre : itaque clysteris usum « primum dicitur ostendisse. » (Lib, VIII, cap. 41.)

(2) « Ibis est avis Nili fluminis quæ semetipsum rostro purgat, in anum « aquam injiciens. » (Lib. XII.)

(3) L'emblème d'Alicat montre cette tradition se perpétuant jusqu'au XVIe siècle.

(4) « Fulica dicta est, eoquod caro eius leporinam sapiat, lagos enim « lepus dicitur. Est avis stagnensis, habens nidos in medio aquæ, vel in « petris, quas circumdant, maxime que profundo semper delectatur. Quæ

Il vit frugalement au milieu de la mer sur des roches désertes, il pressent la tempête et « toz jors menjue boen peisson. » Naturellement, les auteurs des Bestiaires s'empressèrent d'attacher un sens symbolique au paisible genre de vie de la foulque ; voici les conclusions morales de Guillaume le Normand :

> Icest oizel, ce est la some,
> Senefie le boen prodome
> Qui en sainte yglise demore,
> Et ilec prie et veille et ore,
> Et vit de pain cotidien,
> En guise de bon crestien ;
> Ce est de la parole de Deu,
> Que il retient et met a preu.
> Son cors menjue et son sanc beit;
> Dignement le garde et receit,
> En bien maint, de si qu'a la fin.
> Comme boen crestien et fin ;
> Ne va pas sus et jus folant,
> Ne as viandes aerdant,
> Qui font l'ame a dolor morir,
> Por le cors à aise servir....

C'est l'image de l'homme prudent, qui, fidèle aux préceptes de l'Eglise, se nourrit de la parole de Dieu et de la communion eucharistique, et se garde, comme tout bon chrétien, de toucher à ces aliments grossiers qui brûlent l'âme en donnant satisfaction aux passions de la chair.

L'ÉLÉPHANT. *Portail gauche* (Pl. III, C, 2). — « L'éléphant, dit Barthelemy de Glanvil, est la plus « grant beste, la plus grosse et la plus puissant qui soit sur terre..... Ces élephans ont un grand buyau à « façon d'une tromppette, mais ridde à façon d'un hozeau (1) et gros comme une bombarde, car il englotist « ung homme en ce buyau. Autre bouche n'a il pour prandre sa viande.... On met sur ces elephans grans « bastilles et chasteaux de boys bien lyez, et seurement atachez par le travers de leurs corps, qui puyent « bien contenir XX ou XXV hommes de trait, qui donnent grant empeschement et dommaige à leurs « ennemys.... (2) »

Il est évident que l'artiste a plus cherché à rappeler, dans sa sculpture, l'emploi de l'éléphant comme moyen de combat, que les traditions fabuleuses de ses singulières amours, traditions qui s'étaient généralisées au point d'être admises par presque tous les auteurs contemporains (3). Rappelons-les brièvement, d'après le Bestiaire français de la Bibliothèque de l'Arsenal, publié dans les *Mélanges d'archéologie* du P. Cahier :

« El tans que li male velt engendrer lignie, il vient vers orient atote sa feme, prés d'orient, où « Adans fut nés. Iluéques est I arbres qui est apelé mandegloire (mandragore) ; la femèle mangue pre-« mièrement de cel fruit de l'arbre, après en done al male por que il en menjue et lors le menjue. Si « tost comme il viennent ensamble et il en ont mangié, maintenant conçoit la femèle. Et quant le tans « vient que èle doit faonner, èle vient à un estang et entre ens desi as mamèles, et iluec enfante sor « l'aighe...... Et por le dragon qui tosjors le gaite (le petit de l'éléphant), faone la beste plus volentiers « en aighe ; car s'il le trovoit de sors l'aighe, il le dévoroit.... »

Nous n'avons pas à rapporter les fables répandues sur le compte de la mandragore, dont le fonds

« dum tempestatem præsenserit fugiens in vado ludit. » (Vincent de Beauvais, *Speculum naturale*, lib. XVI, cap. 76.)

(1) Houzeaux ; sorte de botte formant guêtre, encore en usage.

(2) *Proprietez des bestes*, ms publié par Berger de Xivrey. (*Traditions teratologiques*, p. 491.)

(3) Voici la version de Vincent de Beauvais : « Elephanti concupiscentiam fœtus in se non habent, sed tempore quo volunt filios procreare, « vadunt ad orientem usque in proximum paridisi, ubi inveniant man-« dragoram, de cujus fructu prior gustat fæmina, deinde masculus, ejus « suasione, et tunc convenient, et concipit fæmina. Tempore vero partus « ingreditur aquam usque ad ubera, et ibi parit super aquam, propter « draconem qui insidiatur ei, et si extra aquam pareret, fœtum ejus de-« voraret. » (*Speculum naturale*, lib. XIX, cap. 44.)

remonte aux écrits d'Aristote et de Pline. Bornons-nous à compléter la citation précédente par l'ingénieuse interprétation symbolique que les auteurs des Bestiaires, et avec eux de nombreux écrivains mystiques tirèrent de cette tradition accréditée :

« Cil doi olifant, de male et de femèle, portent la samblance de Eve et de Adam qui èrent en « paradis devant le mors de la pomme ; avironné de gloire, nient de mal sachant, ne desirant de con- « voitise ne d'asamblement. Quant la moiller (Eve) mangea de la pomme del devée arbre, èle en dona « à Adam. Si tost com il en orent mangié, il furent jeté fors de paradis, et jeté en l'estanc plains de « moutes aighes ; c'est en cest monde qui est plains de moult de diversités et de mals et de tormens. Dont « David dist : *Salve moi, Sire, car les aighes entrent dès à m'âme* (Psalm. LXVIII, 2).... Quant Adam fut fors « de paradis, il conut sa feme et entra en la boe. Et por ce descendi Nostre Sires, comme pis et miseri- « cors, del sain de son Père ; est prist nostre char, et mena nos fors de l'estang et *establi sor pieres nos « piés. Et envoia en nostre bouche chant novel* (Psalm. XXXIX, 3-4) quant il nos ensegna aorrer, ce est à « dire *Pater noster qui est in celis.* »

L'éléphant et sa femelle sont l'image d'Adam et d'Eve dans le paradis terrestre, ignorant le mal avant de manger le fruit défendu. Mais après leur désobéissance, ils tombèrent dans un abîme d'afflictions. Pour nous sauver, Notre-Seigneur, comme un nouvel Adam, descendit du ciel et nous apprit à réciter fréquemment le *Pater noster.*

LE DRAGON (Pl. III, C, 3). — On ferait un volume des différentes natures et propriétés attribuées au dragon pendant l'antiquité et le moyen âge. Pline, Solin, Albert-le-Grand, etc., le font venir de l'Orient, particulièrement de l'Ethiopie, de l'Inde, de l'Arabie. Entre tous, Barthélemy de Glandvil en fait une terrible description : « Li dragons sont plus grans que tous autres serpens et les plus longs. Ainsi le dist « Monseigneur sainct Isidore en son XIIe livre. Les dragons yssent souvant de leurs fousses et se liévent « en vollant en aer. Adonc l'aer se trouble, par le desgorgement de leur punaizie de venyn qui ressemble « feu et fumée entremeslez, tant est leur punaizie de venyn ardante..... Ceux venyn est si mortel, que « si une personne en estoit pollu ou ataint, il lui sembleroit estre en un ung feu ardant, et lui enleve- « rait toute la peau à grosses vessies, comme si la personne étoit eschaudée. La mer, par leur venyn, s'en « enfle. Ces dragons sont crestez sur la teste, et n'ont pas si grand bouche comme le serpent cocodrille « qui est fendu jusqu'aux oreilles.... Ilz ont dans serrées et agües ; touteffoiz, la force du dragon n'est « pas aux dans, mais en la queuhe (1). »

On conçoit que cet être fantastique, mentionné sous les plus hideuses couleurs par l'Ecriture, l'antiquité classique et tous les auteurs du moyen âge (2), ait pu occuper une large place dans le symbolisme de nos anciens monuments, où il est toujours pris en mauvaise part et comme emblème du démon. C'est lui que nous avons vu, sur l'arbre *de la science du bien et du mal*, remplir le rôle du serpent tentateur. C'est encore lui que l'Apocalypse appelle diable et démon, l'éternel séducteur du monde, qui sera terrassé par l'archange S. Michel (3).

Dans les sculptures de la façade, le dragon reparaît très fréquemment, soit aux prises avec des combattants, soit isolément. Dans ce dernier cas, qui est celui que nous signalons en tête de ce para-

(1) Voir les *Traditions tératologiques* par Berger de Xivrey.

(2) Ne pouvant nous étendre sur tout ce qu'en disent les mystiques et les différents Bestiaires, contentons-nous de renvoyer aux *Institutions monastiques* de Hugues de Saint-Victor, aux *Traités* de Raban Maur, de S. Eucher, aux *Bestiaires* de Philippe de Thaun, de Richard de Fournival, etc.

(3) « Et projectus est draco ille magnus serpens antiquus, qui vocatur « diabolus, et satanas, qui seducit universum orbem. » (*Apoc.*, XII, 9.)

graphe, le sculpteur a toujours su en tirer un heureux parti décoratif. (Voir aussi les petits sujets accouplés de la 1re assise aux deux portails latéraux.)

L'Autruche. *Portail gauche* (Pl. IV, B, 2). — De tout temps, la tradition a prêté à l'autruche la plus incroyable voracité. Au témoignage d'une foule d'auteurs, cet oiseau dévore et engloutit, non pour la volupté du goût, mais sans discernement aucun, uniquement par gloutonnerie, les pierres, la terre, le fer, les bijoux, voir même les charbons ardents (1). C'est le péché de *glotonie*, celui de *mangier à outrage*. Aussi l'autruche est-elle souvent l'emblème des excès les plus brutaux de la gourmandise. Telle est l'idée représentée, dans notre bas-relief, par cet oiseau, « qui piez a comme chamel » tenant à son bec un fer de cheval.

Fig. 11.

Bestiaire d'amour de Richard de Fournival, Bibl. nat., ms 1951.

Les différents Bestiaires tirent de l'autruche un autre enseignement. Guillaume de Normandie raconte qu'elle pond au mois de juin, lorsqu'elle aperçoit au ciel une étoile qui a nom *Virgile*.

Elle abandonne alors ses œufs sur le sable, et les oublie, ne songeant plus qu'à contempler son étoile. Le soleil aidant, les œufs ne tardent pas à éclore d'eux-mêmes, et sans le secours de la mère. Comme toujours, le trouvère en déduit une moralité :

Icest oisel nos senefie
Le prodome de bone vie,
Qui let (laisse) les choses terriennes
Et se prent à celestiennes.

Le Chameau (Pl. IV, A, 2). — Rendu populaire par les expéditions en Palestine, le chameau figure très fréquemment dans la zoologie sculptée de nos monuments religieux. Nous l'avons déjà signalé dans le chœur de la Cathédrale. Le docte Sydrach, qui du reste ne fait guère que se conformer aux écrits d'Aristote, de Pline, de Solin, de S. Isidore et de l'auteur du *De naturâ rerum*, nous dira quelles étaient alors les croyances sur cet animal. Sa version est à peu près conforme à celle de Brunetto Latini :

« Il sont deux manières de camels. Li un qui sont Arrabien et ont 2 boces sur le dos. Li autres sont « Barrien, qui n'ont que une boce, et sont li plus très fort. Leur pied ne pueent estre gastés pour chè- « miner. Li grant camel sont bon pour porter grans sommes. Li autre petit qui sont apelé dromadaire « sont bon pour tost et longuement aller, mais li un et li autre sont anemi as ceval.... Et tant saciez-vous « de sa propre nature, que c'est li beste du monde qui mieux connoist sa mère. En tele manière qu'il est « de si gentil nature que il ne touceroit jamais à li carnelment.... Ils soufrent bien 3 jours soif, mais « quant ils viennent à l'eau, ils en boivent autant come ils en eussent beu en III jours passés. Si le font « pour cou qu'ils cuident qu'il leur doive avoir menquier pour les jours qui sont à venir. Et si li aighue « est clere, il la tourblent à leurs piés, car autrement, n'en gouteroient-ils..... (2) »

(1) « Lapides, terræ, glebas, carbones candentes, prunas, gemmas ex « adstantium auribus pendentes sine ullo delectu vorant. » (*Ælian*, XIV, 7.)

(2) *Trésor de toutes choses*, Bibl. de Lyon, ms. n° 851.

Dans la sculpture, un conducteur, assis sur le dos du chameau, stimule son allure à l'aide d'un fouet à trois lanières.

En outre des animaux énumérés ci-dessus, les deux portails latéraux en renferment encore un certain nombre, mais qui semble avoir fourni plutôt des motifs d'ornement que des figures symboliques ou un enseignement zoologique. Tels sont les deux poulets occupés à se gratter (*Portail droit* Pl. I, B, 1). Leur pose est d'une étonnante vérité et dénote une grande observation de la part de l'artiste. Citons le lion bondissant, d'un caractère tout assyrien (Pl. II, B, 4), l'oiseau emportant une anguille, le dragon et le lion (Pl. IV, B, 5. — B, 6. — C, 7).

IV. — MONSTRES HYBRIDES.

L'étude iconologique de cette curieuse *tératologie* pourrait fournir matière à de nombreux commentaires, et serait du plus haut intérêt s'il nous était loisible de la rapprocher de celle des autres monuments contemporains, entre autres des cathédrales de Rouen, de Paris et de Strasbourg.

Il faudrait, sans doute, remonter bien loin pour retrouver l'origine première de ces figures monstrueuses, que les anciens eux-mêmes nous avaient transmises, après les avoir sérieusement introduites dans le domaine de l'histoire naturelle. Ces idées, rapportées et développées par les voyageurs de l'antiquité et du moyen âge, qui n'hésitèrent même pas à se donner comme témoins oculaires des cyclopes, des pygmées, des sciapodes, des acéphales, etc., ne tardèrent pas à meubler l'imagination des sculpteurs et des peintres qui n'ont fait que traduire, sur la pierre et le vélin, toutes les énigmes grotesques, considérées alors comme dignes de foi.

Portail droit (Pl. I, C, 5). — Deux chimères affrontées à têtes humaines.

(Pl. II, B, 5). — Centaure brandissant un serpent à tête de dragon.

Portail gauche (Pl. II, C, 3). — Buste humain planté sur un corps de lion. Armé d'un glaive et d'une targe, il attaque la figure voisine montée sur une chèvre, qui s'élance contre lui.

(A, 3). — Dauphin surmonté d'un buste humain, enveloppé dans une aumusse canoniale. Serait-ce une allusion à quelque comte de Forez, chanoine de l'Eglise de Lyon. Les comtes de Forez portaient en effet : *de gueules, au dauphin d'or*. A la date de 1318, il y eut justement un chanoine du nom de Renaud de Forez, fils de Guy III, dit d'Outremer.

(A, 4). — Figure humaine enfantée par un monstre à deux pattes.

(Pl. III, C, 3). — Monstre bipède à tête de vieillard, coiffé d'un bonnet de *fol*, orné de grelots. Composition très originale et très finement ciselée.

(Pl. IV, C, 4). — Dragon ailé à tête humaine.

(B, 4). — Tête de vieillard portée sur deux pieds de porc, et coiffée d'un serre-tête. De son cerveau sort une femme au nez retroussé, le buste enveloppé dans un long voile. Si l'imagier a voulu faire ainsi allusion à l'enfantement de Minerve, avouons que les deux héros ne sont guère flattés.

(A, 4). — Dragon à tête humaine.

Il conviendrait aussi de signaler plusieurs des médaillons accouplés de la 1re assise qui renferment, pour la plupart, des figures grotesques. Citons seulement au portail gauche (Pl. II, C, 1), une femme à mi-corps, les mains jointes, dont la tête est accompagnée de deux ailes abaissées.

V. — LUTTES, CHASSES, DIVERTISSEMENTS. — SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

Presque toutes les compositions suivantes retraçant des usages, des passe-temps ou des scènes de la vie familière, ont pour acteurs des personnages de basse condition. Il semble que le sculpteur a principalement cherché à rappeler les occupations ou les divertissements du peuple ; c'est, du moins, ce que semblerait indiquer le costume des figures. Cette tendance démocratique apparaît presque toujours dans la sculpture du XIIIe au XVe siècle.

Portail droit (Pl. II, A, 5). — Un individu, debout sur une jambe, appuie son pied droit contre celui d'un personnage assis, soutenant sa jambe droite avec les mains. Ce jeu devait consister à se faire perdre mutuellement l'équilibre. Un troisième personnage, debout, paraît être juge de la partie. Ce jeu, ainsi représenté, se rencontre fréquemment parmi les fantaisies encadrant les pages de manuscrits.

(B, 6). — Deux manants se battent à coups de sabre et se défendent à l'aide de boucliers coniques. L'un d'eux n'a pour tout costume qu'un capuchon sur la tête.

(C, 6). — Deux personnages, armés de boucliers et d'épées, sont engagés dans une lutte furieuse. L'allure des deux figures est rendue avec une parfaite vérité.

(Pl. III, A, 1). — Un bateleur fait danser, sur un bâton, un singe ou un chien savant. Dans le sujet voisin, le même individu, passant à un autre exercice, lutte contre un ours.

Fig. 12.

D'après l'Album de Villard de Honnecourt.

Au portail des *Libraires*, on retrouve les deux compositions identiques.

(B, 5). — Deux lutteurs, entièrement nus, se saisissent par le haut du corps, cherchant à se terrasser. De tout temps, les luttes corps à corps ont fait partie des exercices populaires, et semblent avoir été, aussi bien que dans l'antiquité, fort en usage pendant toute la période du moyen âge, comme le témoignent les nombreuses représentations qui nous en sont parvenues. Villard de Honnecourt, maître de l'œuvre de Notre-Dame de Cambrai, nous a laissé, sur les feuillets de son curieux Album (1), la copie d'une sculpture des stalles de la cathédrale de Lausanne (Suisse), offrant une grande analogie avec le sujet de Saint-Jean (Fig. 12). Bien que notre sculpture

(1) *Album de Villard de Honnecourt*, annoté par A. Lassus, et publié par A. Darcel. Paris, 1858.

soit postérieure d'un demi-siècle, environ, au temps où vivait Villard, cette analogie nous a semblé intéressante à rappeler.

(Pl. IV, B, 4). — Deux artisans assis à califourchon sur un massif de maçonnerie paraissent se disputer au sujet d'une partie de dés engagée. Le *tremerel*, qui se jouait avec trois dés, et la plupart des autres jeux de hasard fort en vogue et répandus dans toutes les classes de la société, étaient devenus des occasions fréquentes de rixes, au point d'encourir les édits royaux, les excommunications et les décrets des Conciles.

Sur le retour de ce sujet (Pl. III, B, 4), un diable tourmente, à l'aide d'une fourche, un moribond étendu sur son lit. Ne serait-ce pas la punition du joueur entraîné par sa passion ?

(C, 6). — Deux manants se battent à coups de fléau et de massue.

Portail gauche (Pl. I, C, 5). — Un jeune homme et une jeune fille se font des caresses ; tous deux portent le gant *d'oiseau*, et la jeune fille tient le faucon sur le poing.

(B, 4). — Un homme cherche à résister aux obsessions honteuses d'un autre individu. L'un et l'autre n'ont pour tout vêtement qu'une courte draperie jetée sur les épaules.

(A, 4). — Un personnage se dispose à lancer une balle qu'un autre joueur saisira au passage, à l'aide de la palette qu'il tient à la main. Ce jeu paraît avoir un certain rapport avec le jeu du *criquet* encore en usage.

(A, 5). — Un moine écoute la confession d'un homme agenouillé devant lui.

(Pl. IV, C, 2). — Un veneur, l'épieu à la main, attaque un loup dans une forêt.

(C, 5). — Un cloutier forge la tête d'un clou et paraît recevoir les conseils de son patron. Une autre scène de corporations de métiers est également figurée au portail droit (Pl. IV, A, 4) : un charpentier équarrit un bloc de bois en présence du maître de la corporation. A en juger par ses gestes, ce dernier le dirige dans son travail.

VI. — FANTAISIES. — SUJETS DÉCORATIFS. — FLORE ORNEMENTALE.

Le règne végétal est entré pour une très large part dans les compositions abandonnées à la fantaisie du sculpteur, et on doit reconnaître que ces différents motifs ont toujours été traités avec une rare perfection. Non seulement l'artiste *foliagier* reproduit exactement les plantes qui lui servent de modèle, mais il sait en exagérer le modelé et les contours, afin d'obtenir un effet plus puissant. Toute la flore est locale ; elle semble avoir été empruntée aux prairies et aux bois des environs.

Portail droit (Pl. I, A, 3). — Têtes d'homme et de femme affrontées et encadrées de feuillages.

(A, 4). — Quatre feuilles d'eau (*alisme)* réunies par leurs tiges.

(B, 2). — Personnage accroupi, de face.

(B, 3). — Ecureuil au centre d'une branche de noisetier enroulée, dont les feuilles et les fruits s'étalent sur toute la surface du médaillon.

(B, 4). — Feuilles bien découpées, disposées en quatrefeuille, rappellent certaines variétés d'érable.

Les quatre lièvres. *Portail droit.* (Pl. II, A, 3). — Voici un curieux exemple de la liberté d'imagination de nos sculpteurs, qui a souvent eu le privilége d'attirer l'attention des visiteurs, de préférence à toutes les autres beautés du monument. Quatre lièvres se poursuivant sont disposés en carré, de telle sorte que chaque animal semble avoir deux oreilles, tandis qu'en réalité, il n'y en a que quatre de sculptées.

Ces enchevêtrements singuliers sont très fréquents pendant la période du moyen âge, et se présentent sous une infinie variété de formes. Ainsi, au portail des Libraires (Fig. 13), et sur les miséricordes des stalles de la cathédrale de Rouen, deux hommes sont groupés à *bêchevet*, d'une manière si bizarre, que la tête et les pieds de chacun des deux semblent appartenir indifféremment à l'autre (1).

Fig. 13.

Au portail des Libraires de la Cathédrale de Rouen

Quant à la disposition des quatre lièvres, elle ne saurait être de pure fantaisie et paraîtrait devoir se rapporter à quelque rébus oublié, mais jadis très populaire, car on en pourrait citer de nombreux exemples. Un petit médaillon, au trumeau du grand portail de Saint-Maurice de Vienne, présente les quatre lièvres sculptés d'une manière identique. Il est bien évident que le sujet de Vienne n'est qu'une imitation postérieure de la sculpture de Lyon. Dans la chapelle de l'hôtel de Cluny, xve siècle, nous les avons retrouvés, assemblés de la même façon, sculptés à la console intérieure de la fenêtre, à gauche de l'autel. Ils figurent encore au porche de la chapelle souterraine de Saint-Bonnet-le-Château (Loire), xve siècle. Au commencement du xvie siècle, l'imprimeur lyonnais, Jacques Arnollet, reproduisait dans sa marque, au recto du dernier feuillet de *La Nef des Dames*, par Symphorien Champier, la même combinaison des quatre lièvres (2) qui se retrouvait jusque sur les enseignes (3). Enfin, pour en finir avec la sculpture de Saint-Jean : « Si vous négligez de visiter cette curiosité artistique, dit Golnitz, on pourrait soutenir que vous n'avez pas visité ce monument (4). »

Fig. 14.

Etude, d'après l'Album de Villard de Honnecourt.

(Pl. II, A, 4). — Feuilles d'érable assemblées en quatrefeuille.

(B, 2). — Buste d'homme ailé.

(B, 3). — Tête grotesque encadrée par de belles tiges de vigne vierge, qui sortent de sa bouche.

(B, 4). — Lion bondissant. Dans le fond, une tige de rosier *cent feuilles.*

(Pl. IV, A, 3). — Masque feuillagé. Ces *têtes de feuilles,* comme les appelle Villard de Honnecourt, étaient d'un usage fort répandu, et se rencontrent souvent dans la sculpture de la Cathédrale. Elles ont déjà été signalées (p. 68) sur les chapiteaux de la nef. Ici, comme dans les dessins que nous a laissés l'architecte du xiiie siècle (Fig. 14), c'est une tête humaine dont les cheveux et la barbe se transforment en feuillages formant encadrement. Sans aucun

(1) Voir les *Stalles de la cathédrale de Rouen*, publiées par Langlois. Rouen, 1838.

(2) *Etude sur Symphorien Champier*, par M. P. Allut. Lyon, Perrin, 1859

(3) Voir l'enseigne parisienne connue sous le nom d'enseigne des *Trois lapins*. Blavignac, *Histoire des enseignes*. Genève, 1878.

(4) *Lyon au XVIIe siècle*, par Abraham Golnitz, traduit et publié par M. Vachez. Lyon, 1877.

doute, nous sommes en présence d'un souvenir de l'antiquité, pendant laquelle ce genre d'ornementation était fréquemment employé.

(B, 3). — Enchaîné sur le Caucase par l'ordre de Jupiter, Prométhée se voit déchirer les entrailles par un vautour fantastique, à queue de dragon. Au même niveau, sur le retour du pied-droit, un autre sujet (Pl. III, B, 3) semble également tiré de la mythologie. Un personnage, aux formes athlétiques, n'ayant pour vêtement que le *sagum* jeté sur les épaules, lutte contre un dragon. Ne serait-ce pas Hercule terrassant l'hydre de Lerne ?

(C, 5). — Lièvre fuyant de son terrier, poursuivi par un chien.

Portail gauche (Pl. I, A, 3). — Deux escargots rongent un plant de choux.

(Pl. III, A, 3). — Tête de lion, de face, tirant la langue.

(A, 4). — Tête de reine intéressante pour les détails de la coiffure.

(Pl. IV, A, 3). — Tête de porc entourée de feuilles et de glands de chêne.

VII. — LE COSTUME.

L'étude du costume dans les monuments du moyen âge est un des guides les plus sûrs pour en reconnaître la date. Lorsque Prosper Mérimée visita la Cathédrale de Lyon en 1834, il fut le premier à observer que toutes les figures militaires des sculptures de la façade portaient le vêtement de mailles et non l'armure forgée, preuve incontestable que l'exécution de ces sculptures ne saurait être postérieure aux débuts du XIVe siècle (1). Cette remarque est non seulement judicieuse, mais elle dénote l'esprit profondément observateur de ce savant écrivain, venu à une époque où les études archéologiques prenaient seulement naissance.

Chaque monument pouvant présenter quelques détails nouveaux ou propres à la contrée, nous pensons qu'il ne sera pas sans intérêt de signaler, en quelques mots, les principaux caractères du costume, dans l'ensemble sculptural qui nous occupe. Ces observations devront s'étendre aux effigies gravées sur les pierres tombales des chapelles, ainsi qu'aux sceaux des archevêques de Lyon, dont quelques-uns sont reproduits dans l'une des planches hors texte.

COSTUME ECCLÉSIASTIQUE. — Le vêtement sacerdotal ne présente rien de particulier ; il était au XIIIe et au XIVe siècle, à peu de chose près, ce qu'il est encore aujourd'hui, surtout pour le costume épiscopal. Dans les voussures du portail gauche, dans les couronnements de pieds-droits du portail central, aussi bien que sur leurs sceaux, les prélats nous apparaissent avec l'amict, l'aube, la dalmatique et la chasuble, l'étole et le manipule ; gantés et coiffés de la mitre, ils tiennent la crosse de la main gauche. Seul le costume des chanoines de l'Eglise de Lyon offre quelques particularités à signaler.

A partir de la fin du XIIe siècle, on ajouta au chef de l'amict une bande de broderie qui formait autour du cou un collet rabattu sur les épaules. Deux attaches, ou une fibule, le fixaient sur la poitrine.

(1) P. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, p. 104.

Cette disposition est bien reconnaissable dans les 5e et 6e sujets de la dernière assise du portail central, côté droit.

Ainsi que le montre le sceau de Louis de Villars, la partie inférieure de l'aube est décorée d'un riche *parement* brodé.

La forme de l'étole et du manipule est assez variée. Tantôt les extrémités sont pattées, en palette, ou potencées, comme sur la tombe du custode Ponce de Vaux, figurée page 11 ; tantôt elles sont à peu près droites et simplement bordées d'une frange. C'est ainsi que l'étole et le manipule sont représentés dans les sculptures du portail gauche et sur les sceaux.

La dalmatique, principal vêtement des diacres, dont nous avons rencontré de fréquentes représentations, tant dans les voussures que dans les médaillons, était également portée sous la chasuble par les évêques. Dans nos sculptures, la dalmatique des diacres tombe presque jusqu'aux pieds, sans aucun ornement ; mais sur les sceaux des archevêques, la partie inférieure est souvent ornée d'une large bande de broderie, analogue au parement de l'aube.

La chasuble, très ample, développée, représentait une surface circulaire, percée d'un trou pour passer la tête. Elle emprisonnait tout le corps jusqu'au dessous des genoux, en sorte que les bras, pour agir, étaient obligés de soulever un amas de plis. L'Eglise de Lyon est une de celles qui conserva le plus longtemps cette forme primitive.

La chape ne figure pas dans les sculptures, mais nous la retrouvons dans le costume du précenteur Guillaume de la Poype (v. p. 18). Jusqu'au siècle dernier, la chape était le vêtement de chœur du Chapitre de la Métropole.

Le *pallium*, insigne caractéristique des plus hautes fonctions ecclésiastiques, et qui est spécialement réservé aux archevêques, a été donné par le peintre et le sculpteur, même aux évêques de la primitive Eglise. C'est ainsi que dans les médaillons légendaires des vitraux du chœur, et dans les figures des voussures du portail gauche, S. Polycarpe, S. Pothin et S. Irénée portent le pallium sur la chasuble.

La mitre, assez basse de forme, n'offre rien de particulier, si ce n'est que le pan antérieur est presque toujours décoré de deux rosettes brodées, séparées par le galon médian. Rappelons encore qu'un des privilèges des chanoines de Saint-Jean était le port de la mitre. (Voir les pierres tombales, p. 17 et 18.) Ce privilège, concédé par Innocent IV, lors du Concile de 1245, fut maintenu jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Les crosses figurées sur nos sculptures trop mutilées ne donnent pas lieu à une étude détaillée. Cependant, d'après les sceaux, elles paraissent généralement assez simples. Jusqu'au milieu du XIIIe siècle, elles ne sont guère formées que d'une volute reliée à la hampe par un nœud. Dans la suite, la volute s'agrémente, au dos, d'une rangée de crochets feuillagés, courts d'abord, mais qui s'allongent et deviennent plus fournis, à mesure qu'on approche de la fin du XIVe siècle. (Voir le sceau de Louis de Villard, 1307.) Signalons, en dernier lieu, le bâton cantoral tenu par le précenteur Guillaume de la Poype, et le charmant fleuron qui le surmonte (p. 18).

Les nombreuses figures de moines dispersées dans nos sculptures portent toutes le froc ; ce vêtement est le plus souvent accompagné d'un capuchon orné de deux houppettes. Quelques-unes ont l'aumusse, sorte de mantelet, muni d'un capuchon très allongé. En outre, dans un certain nombre de sujets, le froc est recouvert de la *gonelle*, sorte de cape, sans manches, ouverte par devant, et d'un usage très répandu à l'époque chez les docteurs et les moines. La *limousine* des paysans et des rouliers du centre de la France est une dernière tradition de ce vêtement.

CATHÉDRALE DE LYON

PORTAIL GAUCHE

CATHÉDRALE DE LYON

PORTAIL GAUCHE

CATHEDRALE DE LYON

PORTAIL GAUCHE

CÔTÉ DROIT — FACE

CATHEDRALE DE LYON

PORTAIL GAUCHE

[illegible]

CATHEDRALE DE LYON

PORTAIL GAUCHE

CATHEDRALE DE LYON

PORTAIL GAUCHE

CATHEDRALE DE LYON

PORTAIL GAUCHE

PORTAIL GAUCHE

CÔTE GAUCHE FACE

Costume civil. — L'habillement civil, généralement fort simple, ne semble pas répondre au luxe des vêtements qui avait envahi toutes les classes de la société à cette brillante époque. Cette observation indiquerait, une fois de plus, que le sculpteur s'est principalement attaché à mettre en scène des personnages de sa condition, surtout en ce qui concerne les hommes.

Les hommes portent la *cotte* à manches courtes, et parfois le *rocquet* ou *rochet*, sorte de tunique serrée à la taille, qui était réservée aux paysans, vilains et bourgeois. Certains individus, nus jusqu'à la ceinture, ne portent que les *braies* retenues autour des reins par un bourrelet d'étoffe. Leur coiffure consiste principalement dans la *coiffe*, béguin assez semblable au bonnet de nos petits enfants, s'attachant avec des pattes sous le menton. Quelques sujets portent, en outre, le chapeau de feutre mou à larges bords retroussés, formant une pointe par devant.

Les femmes, dont la mise est plus recherchée, sont presque toujours vêtues de la *cotte* ample et fort longue, mais à manches étroites. La cotte est le plus souvent recouverte du *surcot,* vêtement sans manches et sans ceinture, fendu de chaque côté pour laisser passer les bras. Des agrafes l'arrêtent sur les épaules. Dans quelques sujets, on retrouve la *cotardie*, dont les manches larges et courtes ne dépassent pas les coudes. Comme la jupe de ce dernier vêtement est longue, les dames en relèvent les pans en plis nombreux et les soutiennent d'une main ou sous le bras, de façon à laisser voir le bas de la cotte. Ce geste communique à leur maintien une grâce charmante. (Voir les dessous de consoles, Pl. A.) Un long manteau relevé en plis ondoyants, et un voile, complètent le costume des femmes.

Dans les vitraux du chœur (1200-1225), on a vu la coiffure des femmes se composer d'une toque, ou mortier, posée sur une bande de linon qui enveloppe l'ovale de la face (p. 133-135). Mais après 1280, les cheveux séparés en deux touffes, couvrant les oreilles, formèrent deux espèces de chignon, à droite et à gauche de la tête, pris dans une coiffe de soie, couverte d'une résille nommée *crépine*. La crépine se fixait à la coiffe, au moyen d'un *tressoir* souvent enrichi de perles et de pierreries. Toutefois, cette disposition ne concernait que les femmes mariées, et les jeunes filles portaient toujours le voile rond descendant jusqu'au milieu du dos, avec les cheveux flottant sur les épaules, comme dans la console représentant la légende de la licorne (Pl. B). Un *chapel de fleurs*, ou un cercle d'orfévrerie, suffisait à maintenir les cheveux et le voile.

Costume militaire. — Dans les sculptures composées de sujets militaires, les détails du costume sont suffisamment indiqués pour qu'on puisse se faire une idée de l'équipement complet des hommes d'armes et des chevaliers de 1275 à 1325. La pièce principale de l'armure consiste dans le vêtement de mailles enveloppant l'homme de guerre des pieds à la tête. Ce vêtement, en usage pendant tout le siècle de S. Louis, fut remplacé, dès le début du XIVe siècle, par l'introduction successive des diverses pièces forgées qui finirent par constituer l'armure entière de *plates*, carapace de fer battu qu'on adopta plus tard, mais dont nous n'avons pas à nous occuper. Voyons donc rapidement quelles sont les différentes parties de l'armure représentées dans les sculptures de Saint-Jean.

D'abord, le *gambison*, longue tunique à manches, faite de peau ou d'étoffe piquée, rembourrée de filasse. Ce vêtement constituait la seule arme de corps pour la plupart des combattants de condition inférieure. Sur le gambison repose le *aubert*, sorte de chemise en mailles de fer, dont les manches se terminent en une poche enveloppant les doigts; le pouce seul reste isolé. Au collet est fixé un capuchon de mailles, qui, enveloppant le cou et la tête, ne laisse que le visage à découvert. Des chausses, auxquelles

sont ajoutées des chaussures également de mailles, viennent se fixer sous la jupe du haubert, au niveau de la ceinture. Par-dessus le haubert flotte la *cotte d'armes*, longue tunique destinée à préserver le haubert de l'ardeur du soleil autant que de la rouille.

Le *heaume*, les *grèves*, les *genouillères* et l'*ailette* sont les seules parties en fer battu qu'on retrouve dans nos bas-reliefs. La plupart des armures de tête ne sont que de simples calottes de fer posées sur la cervelière de mailles fixée au haubert. Le casque du S. Georges, au portail central (Pl. V, 5), de forme cylindro-conique, enferme complétement la tête. Sa face est percée de trous et de fentes, pour faciliter la vue et la respiration. Au portail gauche, côté droit (Pl. II, B, 4), un chevalier, dont l'écu porte les armes de Savoie, reçoit son casque des mains d'une dame. Il serait difficile de ne pas voir ici une influence des monuments de l'art antique, si nombreux à Lyon. En effet, ce casque, dont la bombe est surmontée d'un cimier en éventail, et la partie inférieure, bordée d'une garde latérale, a trop d'analogie avec ceux des légions romaines, pour que son modèle ait été pris dans le costume de l'époque.

Les gréves et les genouillères de métal, adoptées dés le milieu du XIIIe siécle, sont assujetties sur les chausses de mailles par des courroies bouclées derrière le mollet et l'articulation du genou.

L'ailette, destinée à défendre l'épaule contre les coups de masse et d'épée que la cotte de mailles ne protégeait pas suffisamment, consiste en deux petits rectangles égaux formant sur l'épaule une sorte de toiture à deux pans. Cette partie de l'équipement compte au nombre des pièces dites *honorables*, car elle porte généralement les armoiries du chevalier qui en est revêtu, comme dans les deux sujets du portail central (Pl. III, A, 6 et A, 7).

Deux sortes de boucliers sont figurées dans nos sculptures. L'*écu*, proprement dit, qui a déjà perdu les proportions allongées du XIII[e] siècle, est généralement armorié aux couleurs de celui qui le porte. La *guige* ou baudrier permet de le suspendre au cou ou de le rejeter sur l'épaule, hors du combat. (Voir *portail gauche*, Pl. II, B, 4.) La *targe*, plus petite que l'écu, est généralement ronde (rondache, rouelle), munie à son centre d'un *umbo* saillant, tantôt hémisphérique, tantôt conique; elle a été en usage, principalement pour combattre à pied. Son diamètre n'excède pas 0. 35, elle est composée de fer ou de cuir bouilli. Ce petit bouclier portait aussi le nom de *taloche* (1) et servait de défense aux vilains, aux mercenaires, aux gens de condition inférieure, comme dans les deux sujets du portail droit (Pl. II, B, 6, et C, 6).

Comme armes offensives, nous retrouvons aux mains de nos petits combattants l'épée à large tranchant vers la garde, et terminée en pointe effilée. C'est l'épée d'estoc, adoptée au commencement du XIV[e] siécle, alors que la lourde épée de taille ne pouvait plus rien sur les ailettes et les spalières déjà en usage. Enfin la dague, dite *grand couteau* ou *miséricorde*, suspendue au ceinturon de l'épée, complète l'armement du chevalier.

Deux sculptures surtout viennent à l'appui de ce qui vient d'être dit et sont composées de tous les éléments précédents. Dans la première, au portail droit (Pl. III, A, 3), deux hommes d'armes combattent à pied. Celui de gauche, qui enfonce son épée dans la gorge de son adversaire, est vêtu du gambison piqué, du haubert de mailles et de la cotte d'armes serrée par un ceinturon. Une targe ronde est suspendue à son cou par la guige. Celui de droite, qui se défend avec une lance, n'a que le gambison fendu

(1) Note communiquée par M. J. Quicherat, directeur de l'Ecole des Chartes.

par devant et le haubert. Un bassinet hémisphérique couvre sa tête. Leurs chausses de mailles sont protégées par des grèves de cuir ou de fer.

Dans la seconde, au portail gauche (Pl. III, B, 3), un arbalétrier perce d'un carreau un soldat dont les genoux sont garnis de rondelles de fer ; le reste de leur armure, hormis le casque sphérique de l'arbalétrier et les grèves qui recouvrent la partie antérieure de ses jambes, est composée du grand haubert, sous lequel paraît le gambison. Dans ces divers sujets, le sculpteur a parfaitement su rendre, au moyen de lignes parallèles, la nature de ce vêtement de dessous.

Cette dernière composition peut en outre donner lieu à une curieuse observation. Deux ailes éployées sont assujetties aux épaules du soldat blessé. Quelle a été la pensée du sculpteur ? A-t-il voulu ainsi figurer un ange, comme l'a dit un archéologue lyonnais, nous ne savons trop pourquoi, ou bien a-t-il affublé ce guerrier d'une sorte d'épouvantail, comme cela se voyait souvent alors dans les mystères et les représentations scéniques ? Lors de l'Exposition de 1878, tout le monde a pu remarquer, dans la salle de la Société historique polonaise, au Trocadéro, une série d'armures de la garde royale de 1450 environ, exposées par le prince Czartoryski. Les cuirasses de ces armures étaient pourvues, par derrière, de douilles dans lesquelles étaient plantées de grandes ailes d'oiseau maintenues éployées par des tiges de fer. Cet appendice, quelque peu bizarre, était destiné à effrayer l'ennemi pendant la lutte. On peut imaginer, en effet, quelle impression devaient produire ces plumes hérissées que traînaient derrière eux des milliers de cavaliers lancés au galop. La sculpture de Lyon ne serait-elle pas le dernier souvenir de quelque usage semblable, employé accidentellement, et dont la trace aurait disparu ?

Les Consoles de la Façade.

LES douze consoles destinées à supporter les grandes statues qui décoraient autrefois la partie inférieure de la façade, dans l'intervalle des portails, méritent une mention toute spéciale, tant pour les sujets qu'elles représentent que pour la beauté de leur style. Nous les examinerons de droite à gauche, en les numérotant successivement de 1 à 12.

1. — *Face et retours.* Des anges, à mi-corps, les ailes éployées, tiennent des couronnes, comme ceux qui surmontent les médaillons des portails latéraux.

Dessous. Tête entourée de feuilles de chêne.

2. — *Face et retours.* Même composition que précédemment ; seulement l'ange sculpté sur la face, au lieu de couronnes, porte sur le bras deux petites figures nues, représentées les mains jointes.

Dessous. Le patriarche Noé encadré de tiges de vigne.

3. — *Face et retours.* Anges tenant des couronnes.

Dessous. Jeune fille, cambrée dans une pose élégante, joue de la viole. Deux tiges d'érable s'étalent sur le fond et encadrent le personnage.

4. — *Face et retours.* Semblables aux précédents.

Dessous. Tête d'un trés beau caractère; cheveux frangés sur le front et flottant, à droite et à gauche, en mèches ondoyantes. De la bouche s'échappent deux tiges de feuilles d'eau, gracieusement étalées sur le fond.

5. — *Face.* La Vierge et S. Jean, à droite et à gauche du Christ en croix. Aux extrémités de la composition deux morts sortent de leur tombeau, conformément au récit de l'évangéliste. (Math., XXVII, 52.)

Retour droit. Un personnage, à cheval sur un dragon, lui enfonce un épieu dans le corps.

Retour gauche. Un homme assis, vêtu d'un ample manteau, écrit sur un phylactère.

Dessous. Deux évangélistes, pieds nus, soutiennent le voile sur la tête d'un évêque assis et occupant le centre du sujet. Le prélat porte la barbe et la moustache. Cette composition a tout l'air de se rapporter encore à la promotion de Pierre III de Savoie, au siége de Lyon.

6. — *Face.* Religieux assis, un livre à la main gauche, un crucifix à la main droite, entend la confession d'un personnage agenouillé à ses côtés.

Retour droit. Buste d'évêque.

Retour gauche. Un personnage, assis sur deux dragons, élève une croix de la main gauche. A droite, le Saint-Esprit apparaît sous la forme d'une colombe.

Dessous. Une jeune fille tient sur la poitrine une couronne de marguerites. Les mutilations ne permettent pas de reconnaître les deux figures placées à ses côtés.

7. — *Face.* — S. Nicolas ressuscitant les trois écoliers debout dans le saloir.

Retour droit. Deux lions reposent leurs têtes sur les genoux d'une figure assise.

Retour gauche. Un jeune homme élève de la main droite un instrument tranchant, de l'autre il corrige un singe avec un bâton. Mais l'animal insoumis a déjà une patte sur le genou de son maître, de l'autre il saisit le bâton qui le menace.

Dessous. LA LICORNE (Pl. B, nº 1). — La légende merveilleuse de la licorne ne pouvait manquer d'être mise à profit pour l'enseignement religieux. Aussi cette ingénieuse allégorie apparaît-elle fréquemment dans l'iconographie chrétienne. Nous l'avons déjà rencontrée aux vitraux de l'abside (v. p. 117): nous allons la retrouver dans les sculptures de la façade, traitée avec un soin tout particulier.

La tradition qui fait tomber l'indomptable *monoceros* aux pieds d'une jeune fille remonte à une époque très reculée (1), et semble venir de l'Orient, où elle était fort répandue, à en juger par les textes arabes cités par Bochart (2). Les Pères de l'Eglise s'en emparèrent de bonne heure : Origène Eustathe, S. Pierre Damien, Albert le Grand, etc., furent unanimes à l'accepter. S. Isidore serait, en Occident, le premier auteur qui l'aurait reproduite. C'était un sujet tout à fait propre à devenir promptement

(1) L'existence de la licorne était déjà mentionnée dans l'antiquité par Ctésias, Aristote, Élien, etc. Ctésias attribuait à la corne de cet animal de merveilleuses propriétés, et prétendait qu'on en faisait des vases à boire : « Ceux, dit-il, qui s'en servent ne sont sujets ni aux convulsions, ni à l'épilepsie, ni à être empoisonnés, pourvu qu'avant de prendre du poison, ou qu'après en avoir pris, ils boivent dans ces vases de l'eau, du vin ou d'une autre liqueur quelconque. »

(2) *Hierozoicon*, l. III, ch. XVI, 1re partie.

CATHÉDRALE DE LYON

SCULPTURE DE LA FAÇADE

[illegible]

CATHEDRALE DE LYON

PL. A

SCULPTURE DE LA FAÇADE

DESSOUS DES CONSOLES

populaire (1) : Bestiaires divins ou Bestiaires d'amour se seraient bien gardés de ne pas en orner leurs récits. Voici la version de Guillaume de Normandie, d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Lyon :

Fig. 15.

Or vus dirai del unicorne
Bieste est ki n'a fors une corne
Ens el musiel dou front posée,
Iceste bieste est tant osée,
Si combatans et tant hardie,
Qu'al olifant prent aatie (2)....

Ceste bieste est de tel vigour
Qu'ele ne crient nul veneour :
Cil ki le veulent enlacier,
Le vont primes pour espier.
Quant ele est en deduit alée
Ou en montaigne ou en valée.
Quant il ont trové ses conviers (3)
Et tres bien avisé ses mers (4)
Si vont pour une damoisièle,
Qu'il sevent bien ki est pucele;
Puis la font seir et estendre
Au repaire por la bieste prendre.
Quant li unicorne est revenue
Et à la pucièle venue,
Droit à li s'en vient maintenant,
Si s'umilie en son devant
Et la damoisielle la prent,
Come cil ki à li se rent.
Et la pucièle envoise (5) tant
Qu'èle s'endort en son devant.
A tant saillent (6) cil ki l'espient
Illuec le prendent et le lient....

De cele merveilleuse beste,
Ki une corne a en la tieste,
Senefie Nostre Signour
Ihu Cris, nostre Sauveour;
C'est l'unicorne esperituel
Ki en la Virgine prist ostel
Ki tant est de grant dignité
Ki en li prist humanité
Par cui au monde s'aparut.
Ses peuples mi ne le crut
Des Iuifs ancois l'espreuverent (7),
Tant qu'il le prirent et laierent;
Devant Pilate l'emmenèrent
Et illuec à mort le dampnèrent.

La licorne est donc l'emblème de Notre-Seigneur, qui, après avoir voulu revêtir notre humanité dans le sein de la Vierge Marie, fut trahi par les Juifs et livré à Pilate.

Dans la sculpture de Saint-Jean, le théâtre de la scène est un taillis de chênes. La licorne tombe à genoux aux pieds de la jeune fille, charmante de grâce et d'élégance, la tête ceinte d'un chapel de fleurs. La vierge saisit l'animal par l'oreille, tandis que le chasseur, entièrement vêtu de mailles et coiffé d'une calotte de fer, le perce de sa lance. Dans les angles supérieurs, deux veneurs dirigent les traits de leur arc sur la licorne; dans le bas, des limiers rongent des os ou apportent un gibier dans leur gueule.

(1) « Ceste beste est si forte qu'elle ne puist estre prinze par la vertu « des veneurs, sinon par subtilité. Quant on la vieult prandre, on fait « venir une pucelle au lieu où on scet que la beste repaist et fait son « repaire. Si la licorne la veoyt, et soit pucelle, elle se va coucher en « son giron sans aucun mal lui faire, et illec s'endort. Alors viennent « les veneurs qui la tuent au giron de la pucelle. Aussi si elle n'est pas « pucelle, la licorne n'a garde d'y coucher, mais tue la fille corrompue « et non pucelle. » *Proprietez des bestes* : extraits du IXe livre du *Roman d'Alexandre*, publiés par Berger de Xivrey, *Traditions tératologiques*, p. 559.)

(2) Querelle. (3) Repaire. (4) Traces. (5) La captive au point.... (6) S'élancent. (7) L'éprouvèrent.

8. — *Face.* L'archange S. Michel, appuyé sur un écu, transperce le démon figuré sous la forme d'un dragon.

Retour droit. La Grammaire, un paquet de verges à la main, enseigne un jeune élève assis à sa gauche. A sa droite, un enfant étudie attentivement sa leçon. On sait que la fustigation était regardée au moyen âge comme le grand stimulant des études scolaires. Cette personnification des arts libéraux est la seule qui se rencontre à Saint-Jean.

Retour gauche. — Une jeune vierge tient d'une main un miroir; de l'autre, elle abrite la licorne symbolique dans les plis de son manteau.

Dessous (Pl. A, n° 1). — Cette charmante composition, ainsi que celle de la console suivante, rappellent la brillante époque des troubadours et du culte poétique de la femme. Ce sont les mêmes sujets que ceux que l'on observe si fréquemment sur les revers de miroirs et les coffrets en ivoire. De jeunes amoureux profitent de leurs belles années, du printemps de leur vie, pour se dire des tendresses, s'offrir des fleurs, se promener sous les frais ombrages du *vergier.* Dans ces tête à tête, la façon des *chapels* de fleurs jouait un grand rôle, et presque toujours les jeunes gens sont représentés la tête ceinte de légères couronnes de marguerites, ou occupés à les tresser.

Dans ce premier sujet, la jeune fille, vêtue d'une cotte et d'un surcot sans manches, dépose une couronne sur la tête de son ami. Sur le bras gauche, elle porte le traditionnel et fidèle petit chien, prêt à la défendre dans les situations critiques. Un buisson de rosiers fleuris encadre les deux personnages. Aux angles inférieurs, des jeunes gens cueillent des roses et en remplissent des corbeilles. Mais tout est vénal ici-bas, même l'amour; aussi le jeune homme, pour obtenir plus sûrement le don d'*amoureuse mercy,* se présente-t-il à sa dame, dans les angles supérieurs, muni d'une bourse bien garnie.

9. — *Face.* Vieillard appuyé sur un gourdin.

Retour droit. Centaure armé d'un bâton.

Retour gauche. Figure nue, jouant de la vielle, à cheval sur un lièvre.

Dessous (Pl. A, n° 2). — Le sujet de cette sculpture est le même que celui de la précédente. La jeune fille, relevant gracieusement le pan de son surcot, tient un écureuil sur le bras droit. Serait-ce une allusion à la proverbiale légèreté féminine? Sur le voile qui encadre sa tête, on remarque le chapel de fleurettes. Les cheveux du jeune homme, coupés court sur le front, s'étalent autour de la tête en boucles ondoyantes. Caressant de la main droite le menton de *s'amie,* il semble l'inviter à aller donner le vol au *gentil faucon* qu'il porte sur le poing, couvert du gant d'*oisiau.*

Nous ne croyons pas que la sculpture décorative ait jamais produit une œuvre plus élégante, plus empreinte de charme, et en même temps plus correcte que cette gracieuse idylle.

10. — *Face, retours* et *dessous.* Têtes encadrées de feuillages.

11. — *Face.* Au centre, le Christ, la tête entourée du nimbe crucifère. A ses côtés, deux petits personnages sortent de la gueule d'un monstre figurant les limbes.

Retours. Le Saint-Esprit sous la forme de colombes.

Dessous. Chimère encadrée de feuillages.

12. — *Face.* Un vieillard vient de remettre à une jeune femme, debout à ses côtés, un long cours de morale sur une banderole, et lui montre d'autres préceptes sur le phylactère qu'il tient à la main.

Retour droit. Une jeune femme porte un agneau dans ses bras. A ses pieds, deux chiens, dont l'un rappelle l'action mentionnée par le livre des *Proverbes* (1), figurent les relaps, c'est-à-dire les pécheurs qui, ayant reconnu et désavoué leurs égarements, retournent avec plus d'ardeur dans la voie du vice.

Retour gauche. Un homme, à cheval sur un lion, dompte l'animal en lui écartant violemment les mâchoires; c'est évidemment le triomphe de la vertu sur la passion brutale. Ces différentes scènes sont, à n'en pas douter, le complément moral du sujet dont nous allons parler.

Dessous. LAI D'ARISTOTE (Pl. B, n° 2). — Du XIIIe au XVIe siècle, le fabliau connu sous le nom de *Lai d'Aristote*, paraît avoir été très populaire, à en juger par les nombreuses représentations qu'on en connaît. L'auteur de ce charmant récit, que nous a laissé la littérature des premières années du XIIIe siècle, est un trouvère du nom d'Henri d'Andely, lequel, au dire de Langlois (2), aurait appartenu au chapitre de la cathédrale de Rouen, en 1207.

Barbazan a déjà fait connaître, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, ce gracieux poème, auquel nous emprunterons la description de notre sculpture, qui n'en est que la traduction intégrale (3).

Le poète normand nous raconte que le vainqueur des Perses et de Porus, Alexandre « sires de Grèce et d'Egite », fut arrêté à son tour, sur les rives du Gange, par les séductions d'une jeune Indienne qui réunissait toutes les perfections. Le vaillant monarque ne peut s'arracher des bras de cette « meschine estrange », et l'armée toute entière, impatiente de son inaction, s'indigne et murmure sourdement. L'écho de ces plaintes arrive aux oreilles d'Aristote, que le trouvère suppose à la suite du conquérant. L'austère philosophe adresse alors une vive mercuriale à son ancien élève sur les devoirs d'un prince et les dangers de l'amour :

Je cuit que vous ne veéz goute,
Rois, dist Aristote son mestre,
Or vous puet-on bien mener pestre
Tout issi comme beste en pré.

Alexandre, honteux de sa faiblesse, promet de renoncer à celle qui le captive. Mais la « gente damoiselle », dont le souvenir restait toujours au cœur de son royal amant, ne tarde pas à le voir revenir. A force de larmes et de caresses, elle fait avouer au roi la cause de son abandon, et jure de se venger du vieux docteur « chanu et pâle » par un moyen contre lequel ne tiendront ni « dyalétique ne clergie. » Méditant son projet de vengeance, elle prie le jeune prince de se trouver, le lendemain, à la fenêtre de son palais.

Au matin quant fu tens et eure,
Sans esveiller autrui se liève,
Quar li levers pas ne li grieve;
Si s'est en pure sa chemise,
Enz el vergier souz la tour mise.....
Bien l'avoit nature enfloré,
Son cler vis de lys et de rose,
N'en toute sa taille n'ot chose
Qui par droit estre n'i deust;
Et si ne cuidiez qu'ele eust
Loié, ne guimple, ne bende :
Si l'embelist moult et amende
Sa bele treche longue et blonde,
N'a pas déservi qu'on la tonde.
La dame qui si biau chief porte
Parmi le vergier se déporte.

(1) « Sicut canis, qui revertitur ad vomitum suum, sicut imprudens, « qui iterat stultitiam suam. » (Prov. XXVI, 11.)

(2) Langlois, *Stalles de la cathédrale de Rouen*. Rouen, 1838.

(3) Fabliaux publiés par Barbazan, édition de Méon, Paris, 1808.

La perfide sirène répète les chansons les plus tendres et déploie tous les charmes de sa séduction jusque sous les fenêtres de la salle de travail d'Aristote. Le philosophe ne tarde pas à apercevoir la séduisante créature, et bientôt, sa tête s'échauffant, il oublie philosophie et clergie, tombe à ses pieds et lui déclare son amour. La rusée jeune fille, voyant le moment venu d'accomplir sa vengeance, lui demande au moins un gage pour croire à cette passion subite :

Mestre, ainçois qu'à vous foli,
Dist la dame, vous covient fere
Por moi un moult divers afere,
Se tant estes d'amors souspris;
Quar un moult granz talenz m'est pris
De vous un petit chevauchier
Dessus ceste herbe en ceste vergier;
Et si vueil, dist la damoiselle,
Qu'il ait sor vos dos une sele,
Si serai plus honestement.

Aveuglé par l'amour, le péripatéticien se prête à tout, et courbant son échine, le voilà sellé, bridé, ni plus ni moins qu'un « roucin », pliant sous son gracieux fardeau et cheminant à quatre pattes.

Fet comme roucin enseler,
Et puis à III piez aler
A chatonant par dessus l'herbe
. . . .
La damoiselle fet monter
Sor son dos, et puis si la porte.

La jeune fille, conduisant sa monture sous la fenêtre où Alexandre s'est posté pour être témoin de la vengeance de sa maîtresse, chante d'une voix élevée :

Ainsi va qui amors maine
Pucele plus blanche que laine,
Meistre musars me soustient,
Ainsi va qui amors maine,
Et ainsi qui les maintient.
. . . .

Bientôt reconnu par le roi dans ce piteux équipage, Aristote s'arrête stupéfait ; honteux de son égarement, il s'en tire adroitement par une nouvelle morale à l'adresse de son élève : « Sire, dit-il, voyez si j'avais raison de vous prémunir contre les écarts de votre ardente jeunesse, quand moi, malgré mes cheveux blancs, je ne puis résister aux séductions de l'amour. »

Henri n'en convient pas moins avec Caton, « le bon clerc de Rome, » que : *turpe est doctori cum culpa redarguit ipsum*, et termine son gracieux poème par cette moralité :

. . . .
Veritez est, et je le di,
Qu'amors vainc tout et tout vaincra
Tant com cis siècles durera.

Tel est le naïf récit du trouvère, dont le langage moderne ne peut rendre la grâce et la simplicité.

De toutes les sculptures inspirées de cette légende, celle de Saint-Jean est sans contredit la plus spirituelle et la plus complète. Aristote, le menton garni de la barbe épaisse, attribut obligé des maîtres de sapience, coiffé du bonnet de docteur, et vêtu de la robe philosophale, se traîne péniblement sur les pieds et les mains. La jeune Indienne, après lui avoir passé un mors à la bouche et couvert le dos d'une selle, le « chevauche dessus ceste herbe en cest vergier », habilement rendu par le feuillage du fond. De la main gauche, elle tient la bride, et de la droite, un fouet à plusieurs cordes, dont elle se sert pour accélérer la marche embarrassée de sa grave monture. A l'angle supérieur gauche, Alexandre devise avec sa maîtresse; à l'angle droit, brisé depuis peu, le conquérant recevait les admonestations de son précepteur. Deux animaux garnissent le bas de la composition.

Si les consoles qui nous occupent supportaient, avant le passage des calvinistes, les allégories des Vertus, comme le rapporte la tradition, ce sujet profane présenterait un grave enseignement : « Il faudrait

CATHEDRALE DE LYON

SCULPTURE DE LA FAÇADE

[illegible]

CATHEDRALE DE LYON

SCULPTURE DE LA FAÇADE

donc reconnaître ici, avec M. de Guilhermy, l'abaissement de la philosophie païenne devant le christianisme, le triomphe de la sagesse inspirée par l'Evangile, sur celle que pouvait produire l'enseignement des plus fameux maîtres de l'antiquité. En montrant ainsi au peuple le chef de l'Ecole, réduit, malgré son âge et sa doctrine, à la plus humiliante défaite, le prêtre n'aurait-il pas voulu prouver, par un exemple saisissant, la vanité de toute théorie religieuse ou morale qui ne repose point sur la parole du Christ? Au-dessus de l'image d'Aristote vaincu par l'entraînement de l'amour, s'élevait sans doute autrefois la figure imposante de la Chasteté ou de la Sagesse chrétienne (1). »

Fig. 16.

Miséricorde d'une stalle de la cathédrale de Rouen, XVe *siècle.*

Fig. 17.

Pièce de bronze: (Collection de M. Chabrières de Lyon).

Cet agréable sujet, qui paraît avoir souvent inspiré la verve des artistes, se rencontre à Rouen au portail de la Calende, sur les *miséricordes* des stalles de la même cathédrale (Fig. 16) et sur celles de la cathédrale de Lausanne, à Saint-Pierre de Caen, sur les pilastres du château de Gaillon conservés à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, sur des ivoires, sur des gravures du XVIe siècle, etc. (2).

Nous n'avons pu résister au désir de faire connaître un beau bronze du XIIIe siècle faisant partie d'une collection lyonnaise (Fig. 17). Cette fontaine de table, qui a figuré à l'Exposition rétrospective de Lyon en 1877, montre une fois de plus la popularité dont jouissait le Lai d'Aristote.

LES GARGOUILLES.

Il nous reste à dire quelques mots des curieuses gargouilles placées à la naissance des trois gables des porches, moins pour recevoir les eaux provenant des rampants, que pour ajouter des saillies à cette partie de la façade.

1. — La première, à partir du côté droit, est trop mutilée pour qu'il soit possible d'en reconnaître le caractère.

2. — Figure hybride ailée, à sabots de cheval, le torse enveloppé dans une cape.

(1) *Iconographie des Fabliaux*, par M. de Guilhermy. *Revue de l'architecture*, t. I, p. 393.

(2) Sous ce titre, *Le Char*, le théâtre moderne, empruntant au trouvère du XIIIe siècle le fond de son fabliau, vient de produire une des perles de l'opéra comique, en montrant le sage Aristote réduit à s'atteler à un char conduit par la jeune séductrice, Briséïs.

3. — (Pl. C). Un monstre, moitié aigle, moitié lion, tient un bélier dans les serres de ses pattes de devant. Celles de derrière, empruntées à celles du lion, maintiennent contre le mur un poisson à tête de femme.

On a longuement disserté au sujet des sirènes sculptées sur les monuments du moyen âge, mais nous n'avons rencontré nulle part la *femme-poisson* mentionnée ou représentée dans cette situation. La sirène figurant toujours la luxure, et le bélier étant souvent pris comme emblème de la lascivité, ces deux animaux ne seraient-ils pas ici domptés par l'Eglise, dont la puissance est symbolisée par le lion. Dans l'antiquité, au dire de Valérian, à l'entrée du temple de Vénus, à Corinthe, on voyait une lionne tenant un bélier entre ses pattes (lib. 1). La lionne et le bélier, regardés par les anciens comme types de la lascivité, convenaient fort bien au temple de la déesse. Le moyen âge n'a donc fait que transformer cette interprétation en symbole chrétien. Cette disposition des lions, à l'entrée des églises, déchirant des béliers entre leurs pattes, est très fréquente en Italie ; nous l'avons retrouvée particulièrement à Modène et à Ancône.

4. — Lion déchirant un chien entre ses pattes. Chez les moralistes, le chien était toujours chargé du rôle du péché, principalement de celui d'impureté et de gourmandise. Le lion, pris parfois comme symbole de l'orgueil, était plus généralement le type du bien : « C'est le lion de Juda qui se repose après avoir triomphé de ses ennemis : *Vicit leo de tribu Juda* (Apoc. v, 5). »

5. — Lion faisant face au précédent. Déjà chez les Romains, le lion, symbole de la force et de la vigilance, parce qu'il passait pour dormir les yeux ouverts, était souvent employé à la décoration des édifices publics. Les chrétiens empruntèrent au paganisme l'usage de placer des lions aux portes de leurs temples, et leur firent souvent supporter les colonnes des porches des églises. Cette particularité, si fréquente en Italie et dans la midi de la France, ne se rencontre guère au-delà du Lyonnais. Les trois arcades de l'ancien porche latéral nord de Saint-Pierre de Vienne (Dauphiné), reposaient sur le dos de lions couchés. A Saint-André-le-Bas, de la même ville, les colonnettes des fenêtres latérales portent également sur des lions accroupis.

6. — Monstre hybride, aigle et lion.

7. — Cheval avec une tête de diable à longues oreilles.

8. — Démon ailé, pansu et barbu.

Fig. 15.

Psautier de la fin du XIII[e] *siècle.* — Bibl. de Sir F. Douce.

CATHEDRALE DE LYON

Pl. [illegible]

GARGOUILLES DE LA FAÇADE

1 2

3 4

SCULPTURES DU SOUBASSEMENT

GARGOUILLES DE LA FAÇADE

1

2

3

4

SCULPTURES DU SOUBASSEMENT

B A C
Frises incrustées. — A, *Abside de la Cathédrale de Lyon;* B, C, *Abside de Saint-Maurice de Vienne.*

APPENDICE

COMME plusieurs documents n'ont pu trouver place dans les pages précédentes, soit que leur nature ne se rapportât pas aux sujets traités, soit qu'ils nous aient été communiqués durant le cours de l'impression, nous les réunissons, sous forme d'appendice, dans cette dernière partie.

La curieuse collection d'orfèvrerie et de manuscrits du moyen âge, composant actuellement le Trésor, a droit à une mention, bien que ces objets n'aient été acquis à la Cathédrale que depuis le commencement du siècle. Nous ne pouvons non plus passer entièrement sous silence les deux anciennes églises de Sainte-Croix et de Saint-Etienne si intimément liées à la Primatiale, au triple point de vue historique, liturgique et archéologique. Quelques pages doivent être aussi réservées à diverses notes complémentaires, ainsi qu'à la vieille *Manécanterie,* d'une architecture si curieuse et d'une date si reculée.

Le Trésor.

L'ANCIEN Trésor de Saint-Jean était célèbre par sa magnificence. Les rois, à leur passage dans notre cité, les archevêques et les chanoines, possesseurs de fiefs et de revenus considérables, l'avaient successivement enrichi d'une foule d'objets du plus grand prix. De hauts dignitaires, et même des personnages d'humble condition ont tenu à léguer, à l'heure de leur mort, chacun *pro remedio animæ suæ,* soit des reliquaires des plus précieux, soit l'argenterie de leurs chapelles privées, soit des vases sacrés et même des manuscrits. On avait cru jusqu'ici que le pillage de 1562 avait anéanti le Trésor; mais de récentes recherches ont fourni la preuve du contraire. Grâce au dévouement de la famille Croppet et à la précaution prise par le comte du Sault de remettre ce Trésor au Consulat à

l'heure même de l'invasion du cloître par les protestants, ces derniers ne trouvèrent à piller que des objets d'une valeur secondaire. Le Trésor de Saint-Jean avait acquis une splendeur sans pareille, lorsque le Chapitre, dans ses années de détresse et pour obéir aux édits de Louis XIV et de la Régence, dut envoyer successivement une grande partie de l'orfèvrerie alimenter les creusets de la Monnaie. En 1790, la Révolution exerça ses ravages d'une façon terrible sur les restes de cette précieuse collection; seules, quelques reliques échappèrent, cachées par de pieuses mains.

On peut se faire une idée de ce qu'était anciennement l'importance du Trésor par les inventaires (1), les mentions de l'Obituaire et des Actes capitulaires. Ces richesses n'existent plus, elles appartiennent par cela même à l'histoire. Nous ne songerons donc pas à reconstituer l'état de l'ancien Trésor de Saint-Jean; ce serait la matière d'un travail de longue haleine et d'une publication spéciale (2). Nous nous bornerons à l'énumération des principaux objets anciens réunis, depuis le commencement de ce siècle, par le cardinal Fesch, et surtout par les soins du cardinal de Bonald.

ORFÈVRERIE, OBJETS DIVERS.

COFFRET EN IVOIRE, V^{e} ou VIe siècle. (Voir la planche du Trésor, n°s 1 et 2). — Ce coffret à bijoux, décoré de portraits de rois et de reines, ainsi que de petits panneaux rappelant les jeux du cirque, appartient incontestablement à l'art byzantin, et présente tous les caractères d'ornementation des diptyques consulaires, antérieurs au règne de Justinien. La reproduction de la face antérieure et du couvercle dispense de toute description.

Cette pièce remarquable provient de la collection du cardinal de Bonald, qui l'avait trouvée au Puy, servant de jouet à de jeunes enfants. Haut. 0,20, larg. 0,28.

PSAUTIER, fin du XIIe siècle. (Voir le n° 3 de la planche). — La couverture en orfèvrerie est du plus brillant effet. Malheureusement, la gravure est impuissante à rendre l'éclat des émaux champlevés et des cabochons de la bordure. Légué par le cardinal de Bonald. Haut. 0,25, larg. 0,16.

BÉNITIER PORTATIF, XIIe siècle. — Creusé dans un tronçon d'ivoire, cet objet précieux présente la plus grande analogie avec le bénitier conservé dans le trésor de la cathédrale de Milan, et appartient à l'art italien. Les quatre évangélistes et l'Annonciation, disposés sous des arcades, garnissent le pourtour.

(1) Deux de ces inventaires ont été publiés par M. de Valous. Le premier, rédigé en 1448, reproduit les articles mentionnés dans les Actes de 1418. Dans cet inventaire, outre les nombreuses reliques, les vêtements pontificaux et les pièces d'orfèvrerie, les legs du cardinal de Saluces entrent pour une large part. Le second, rédigé en 1724, ne comprend guère que des objets entrés dans le Trésor depuis 1562.

« Dans les deux inventaires figurent des vases sacrés, bassins, encensoirs, croix et chandeliers d'argent ou d'ivoire, et l'énumération longue et monotone des vêtements sacerdotaux, des draps d'or, d'argent et de soie somptueusement tissés ou brodés, enrichis de perles et de pierres précieuses. Ces ornements représentaient des sujets religieux : la naissance et la passion de Jésus-Christ, l'Annonciation, la Nativité et l'Assomption de la Vierge, etc.... Ils portaient les armoiries des rois, des princes et des princesses du sang royal, des archevêques, des chanoines et des autres bienfaiteurs de l'Eglise. »

« Le Trésor offrait à la vénération publique des reliques nombreuses et luxueusement montées : plusieurs morceaux du bois de la vraie Croix, une épine de la couronne, la tête de saint Pantaléon, un doigt et quelques os de saint Etienne, les yeux de saint Clair, une sandale de saint André, le bras de saint Vincent, des fragments des corps des saints Pierre, Eustache, Georges et Clément : un morceau du pain que Dieu bénit, la terre du lieu où fut enfermé saint Jean-Baptiste, la célèbre mâchoire de ce patron de l'Eglise de Lyon, et une partie du chef de saint Irénée. » (V. de Valous, *Inventaires du Trésor de l'Eglise de Lyon en 1448 et 1724*. Lyon, 1877.)

(2) M. Niepce, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, réunit depuis longtemps des documents sur ce sujet. On peut donc espérer voir joindre, dans un avenir prochain, de nouvelles et curieuses pages à l'histoire du Chapitre de la Primatiale.

CATHEDRALE DE LYON

TRESOR

CATHEDRALE DE LYON

TRESOR

La monture en bronze est moderne ; c'est là probablement ce qui aura inspiré des doutes à M. Darcel sur son authenticité. (Voir les *Annales archéologiques*, t. XVII, p. 141.) Haut. 0,17.

PLATEAU D'AIGUIÈRE, XIIIe siècle, (n° 9). — Au centre, un écu : *de gueules losangé d'or, au sautoir du même.* Autour de l'écu, la légende : ✠ S. FVLCONIS DE TVSSEIO. Des jongleurs, des chevaliers terrassant le dragon, décorent le pourtour. Toute l'ornementation est en émaux champlevés. Vers le bord, un orifice de vidange s'ouvre extérieurement par une tête de lion. Diamètre 0,22.

CROIX DE PROCESSION. — Notre planche reproduit les trois plus importantes du Trésor. La première, n° 5, rappelle le caractère du XIIe siècle. Le Christ, grossièrement exécuté, est vêtu d'une tunique descendant jusqu'aux genoux. Haut. 0,45. La deuxième, n° 4, est du XIIIe siècle ; les émaux en sont d'un éclat merveilleux. Haut. 0,45. Celle du milieu, n° 10, qui est en argent, appartient à la Renaissance italienne, et rappelle le style des fameuses portes de Florence. Haut. 0,70. Ces trois croix proviennent de la collection du cardinal de Bonald.

CROSSES. — Un grand nombre d'anciennes crosses épiscopales figurent dans le Trésor : nous en reproduisons trois ; mais aucune ne paraît avoir appartenu aux archevêques de Lyon. Comme elles ont déjà été publiées dans le IVe volume des *Mélanges d'archéologie,* par le P. Martin, il n'est pas nécessaire d'en parler longuement. La crosse n° 6, XIIIe siècle, d'une grande richesse de coloration, se distingue surtout par le motif de sa douille formé de griffons affrontés, enlacés dans des rinceaux (Fig. 1). La plus remarquable est le n° 7 qui est absolument identique à deux autres crosses conservées, l'une au musée d'Angers, l'autre au musée d'Amiens. La volute est formée d'un serpent aux écailles émaillées. Au centre, l'archange S. Michel terrasse un dragon qui cherche en vain à se retourner contre son adversaire. Le long de la douille, trois autres dragons semblent glisser en rampant pour éviter la lutte.

Fig. 1.

Émail champlevé [illegible] crosse du Trésor.

La tradition rapporte que la crosse n° 8, fin du XIIIe siècle, aurait appartenu à S. François de Salles. Elle est en argent ; les parties saillantes, telles que les feuillages et les fruits soudés le long de la volute, sont dorées. Au-dessous du nœud, un dragon niellé, incrusté d'émail noir, broute des tiges de feuillage. Une petite figure d'évêque assis forme l'extrémité de la volute.

Signalons encore deux autres crosses. L'une du XVe siècle, dont la volute se termine par une tête de dragon. De sa mâchoire, six langues aiguës se dressent pour atteindre la Vierge mère, qui se tient debout au centre de cette gueule. (Voir les *Mélanges d'archéologie*, t. IV, p. 241.) L'autre crosse, qui est en argent, appartient à la Renaissance. La douille est ornée de quatre niches contenant des figurines. La volute, sortant d'une bulbe, se rejette en arrière de façon à laisser le sujet central dans l'axe de la hampe. (Voir les *Mélanges d'archéologie,* t. IV, p. 252.) Le centre de la volute est occupé par une ciselure à double face. Sur l'une, la Vierge couronnée, tenant d'une main le sceptre, de l'autre l'Enfant-Jésus, est entourée d'anges et enveloppée de rayons lumineux : *amicta sole.* Sur l'autre face, un abbé mitré, portant sur le bras l'église

de son monastère, bénit de la main droite. Sous ses pieds, un cartouche contient la dédicace suivante : ILL^mo ET RE^mo PRINCIPI AC D. BEDE ABB. FABARIEN. DEC. ET CON. OFFERV., que nous croyons pouvoir rétablir ainsi : *Illustrissimo et reverendissimo principi ac domino Bede abbati Fabariensi decanus et conventus offerunt.* Les armoiries de cet abbé figurant sous les pieds de la Vierge, sont : *d'azur à une colombe portant au bec un cierge allumé.*

Une des pièces les plus curieuses du Trésor est un *parement* d'aube brodé, du XIIe siècle. Haut. 0,23, larg. 0,21. Au centre, la Vierge assise, tenant l'Enfant-Jésus, accompagnée de S. Pierre et d'une impératrice. Au pied de la Vierge, un prélat agenouillé est représenté dans des proportions très réduites. L'exécution de cette broderie rappelle le grand style des mosaïques byzantines. Les draperies, les auréoles, le terrain, sont en fil d'or ; les traits des plis et des contours sont dessinés avec de la soie gros bleu ; les chairs sont brodées en rose, redessinées en vermillon, le tout s'enlevant sur un fond écarlate. Le P. Martin a donné, à la page 263 des *Mélanges d'archéologie,* une assez exacte reproduction de ce beau fragment.

Le Trésor conserve, en outre, un grand nombre d'autres objets anciens, tels que : calices, ciboires, custodes, paix, etc. La plupart de ces objets, appartenant au XIIIe, XIVe et XVe siècles, proviennent encore de la collection du cardinal de Bonald. Signalons encore deux jolies châsses émaillées, du XIIIe siècle, travail de Limoges, et deux mitres épiscopales brodées, d'une très belle conservation, l'une du XIIIe siècle, l'autre du XVe.

Il n'entre pas dans notre cadre de parler des nombreux objets modernes, tels que : chasubles, chapes, vêtements pontificaux, calices, ostensoirs, dont plusieurs sont d'un très grand prix, moins par leur valeur artistique, que par les métaux précieux dont ils sont composés. Nous devons cependant mentionner une pièce historique, le grand ostensoir de vermeil donné par l'impératrice Joséphine, lors de son passage à Lyon, en 1805. Cet ostensoir, d'un grand caractère, est composé d'un ange debout, indiquant du doigt la sainte hostie, au centre d'un soleil qui rayonne sur sa tête.

On compte encore un grand nombre de reliquaires et de châsses modernes, mais la plupart sont d'un goût assez douteux. Un seul reliquaire qui renferme des fragments de la vraie Croix, en partie rapportés d'Orient, au XIIIe siècle, par Ponce de Chaponay, mérite d'être signalé. Il fut exécuté en vermeil, sous la direction du cardinal de Bonald, et enrichi de monnaies d'or tirées de la collection du généreux prélat. Cinq de ces monnaies reproduisent les effigies de Marcien, de Théodose, d'Héraclius, de Constantin, de l'impératrice Hélène. Une sixième, du Xe siècle, d'origine grecque, représente Notre-Seigneur avec le nimbe crucifère. La main droite est levée pour bénir, la gauche est appuyée sur le livre des Evangiles.

MANUSCRITS

La Bibliothèque, aussi bien que les archives du Chapitre, fut entièrement dépouillée par la Révolution. Dès le commencement du siècle, le cardinal Fesch tenta de la reconstituer et forma le premier noyau de la belle collection qu'on admire aujourd'hui. Mais c'est surtout au cardinal de Bonald que nous sommes redevables de la plupart des précieux manuscrits, dont nous ne pouvons donner qu'une idée trop sommaire par la nomenclature des principaux volumes (1).

(1) Le catalogue illustré de cette collection est en préparation. Outre les reproductions en fac-simile des principales miniatures, il sera accompagné de notes historiques et critiques par M. Vaesen, archiviste de la ville de Lyon.

MISSEL. — Haut. 0.33, larg. 0.24, 327 ff. Reliure ancienne; ais de bois recouverts de veau gaufré.

Beau manuscrit français exécuté vers la fin du XIVe siècle, enrichi de miniatures et de lettres ornées. Sur la garde, une note indique que ce missel appartenait à la chapelle de la Madeleine, située dans le transsept méridional de la Cathédrale : *me possidet capellą Beatæ-Mariæ-Magdalenæ.* Dans la marge de la première page du calendrier, on lit cette mention : *Claude de Valous eques 1699.*

MISSEL DU PAPE BONIFACE VIII. — Haut. 0.35, larg. 0.25, 24 ff.

Ce précieux manuscrit, de la fin du XIIIe siècle, a subi de nombreuses mutilations, et la Cathédrale de Lyon n'en possède qu'une partie. Ainsi que l'indiquent les deux notices, latine et italienne, écrites, en 1670, par un nommé Jean Bissaiga, sur la garde du volume, il serait l'œuvre d'Oderic d'Agobio, excellent miniaturiste italien de la fin du XIIIe siècle, qui, d'après Vasari, aurait été chargé par Boniface VIII d'enluminer les ouvrages de la bibliothèque de son palais.

La régularité des caractères écrits sur un vélin remarquablement beau, et la perfection des quelques miniatures qui ont échappé au vandalisme, ajoutent un double prix à ce précieux volume.

Il débute par un calendrier dont les charmantes miniatures retracent les travaux des mois et les signes du zodiaque. Ces peintures sont accompagnées de 24 vers différents de ceux attribués à Bède, qu'on rencontre le plus communément. On les trouvera dans le catalogue illustré.

MISSEL. — Haut. 0.424, larg. 0.30, 404 ff. Reliure moderne.

Superbe manuscrit, sur vélin, du commencement du XIVe siècle, exécuté en France. Ce volume, d'une conservation parfaite, semble sortir des mains du calligraphe. La fraîcheur des couleurs, l'éclat de l'or et la pureté du vélin sont incomparables. Chaque page renferme, en moyenne, cinq lettres ornées, sans compter les fleurons et autres ornements. Les grandes initiales historiées sont au nombre de quarante ; dans toutes, la science du dessin est remarquable. Les lettres ornées que nous reproduisons en tête de la préface et des pages 99 et 157, empruntées à ce manuscrit, n'en peuvent donner qu'une faible idée.

ANTIPHONAIRE. — Haut. 0,51, larg. 0.35, 191 ff. Reliure ancienne; ais de bois ornés de dessins gaufrés, fermés par deux courroies s'agraffant sur les plats.

Ce volume, du XVe siècle, qui appartenait à l'église Saint-Nizier, contient deux grandes miniatures et de nombreuses lettres ornées. Il provient du cabinet Didier-Petit et portait le nº 367 de son catalogue.

MISSEL FLORENTIN. — Haut. 0.39, larg. 0.28, 416 ff. Reliure moderne.

Merveilleux manuscrit sur vélin, exécuté à la fin du XVe siècle, pour le cardinal Riario Sforza, archevêque de Naples, par Attavante, fameux miniaturiste dont le nom et les œuvres sont justement célèbres (1). On lit en effet au bas du frontispice : *Actavante de Actavantibus, de Florentia, hoc opus illuminavit, D. M. CCCCLXXXIII.* En plusieurs endroits, on reconnaît les armes du cardinal Riario Sforza : *d'or au chef d'azur chargé d'une rose d'argent.*

(1) Attavante passe pour avoir été élève de Domenico Ghirlandajo ; il travailla longtemps pour le roi de Hongrie, Matthias Corvin. Parmi les manuscrits d'Attavante les plus connus et signés de lui, on cite : la *Bible de Matthias Corvin* et son *Bréviaire*, conservés à la Bibl. du Vatican ; le *Martianus Capella* de la Bibl. Saint-Marc, de Venise ; le *Diurnal* de Sainte-Marie-des-Anges de Florence ; le *Missel* de la Bibl. de Bruxelles. La Bibl. de l'Arsenal conserve également une *Histoire romaine d'Orose*, et la Bibl. nationale un *Psautier* peint pour Matthias Corvin.

Il existe peu de manuscrits aussi richement illustrés. Il contient, en effet, outre deux frontispices à pleine page, plus de quatre-vingts grandes lettres décorées de scènes à personnages ou de figures de saints, et un nombre infini d'initiales enluminées, sans compter les innombrables fleurons et les bordures d'encadrement variées à chaque page. (Voir la lettre ornée p. 47.) L'or, employé à profusion et toujours en forte épaisseur, marie ses reflets métalliques à l'éclat des tons les plus brillants. De là, une splendeur sans pareille. Mais ce qui en constitue la plus grande valeur, c'est la perfection du dessin et la pureté du style, visiblement inspirées par le Pérugin. La grande page du Jugement dernier, au canon de la messe, offrant certaines réminiscences de la composition d'Orcagna, au Campo-Santo de Pise, et la vue perspective d'une ville d'Italie qu'anime une foule de personnages décorant le frontispice, sont deux merveilles de dessin et de coloris (1). A part une mutilation au centre du frontispice et la perte du dernier feuillet du calendrier, la conservation de ce manuscrit est irréprochable.

PONTIFICAL ayant appartenu à la Chartreuse de Marseille. On lit à la fin : *Explicit liber quem scripsit Rainerius de Florentia scriptor atque notarius.*

La plupart des enluminures, formant encadrement de page, ont été coupées. Le style de celles qui ont échappé au vandalisme accuse le XVe siècle italien.

PONTIFICAL ROMAIN, faussement attribué au cardinal Rollin. Haut. 0.21, larg. 0.14. Velours cramoisi.

Le principal mérite de ce manuscrit consiste en douze grandes miniatures encadrées de feuillage où se jouent des singes, des oiseaux et des êtres fantastiques, dans les poses les plus bizarres et les plus érotiques. Ces miniatures représentent les principales cérémonies de la confirmation, de la bénédiction de l'eau bénite, de la consécration des églises, de l'ordination des lecteurs, des diacres, des prêtres, etc.

Les armoiries : *d'azur au sautoir d'or cantonné de 4 étoiles du même*, figurent sur la plupart des miniatures accompagnées de la devise : SOUFFISANCE EST DIEU SERVIR.

VIE DE JÉSUS-CHRIST. — Haut. 0.35, larg. 0.25. Ais de bois couverts de velours vert.

Superbe manuscrit des premières années du XVIe siècle, commençant par ces mots : *Sensuit le prologue de frère Guillaume Le Menand, de l'ordre des frères mineurs de l'Observance, translateur de ce noble et utile livre nommé le Vita Christi.* Cet ouvrage, qui est une traduction littérale de la *Vita Christi*, écrite plus d'un siècle auparavant par Ludolphe le Chartreux, n'est pas complet. Le Trésor n'en possède que le premier volume, qui se termine par le chapitre XCII intitulé : *De l'aveugle qui fut enluminé au pays de Bethsayde, et comment on se doit garder de nule doctrine des Pharisées et des Saducées.* L'ouvrage est précédé d'une dédicace en vers à René II, duc de Lorraine, à sa femme Philippe de Gueldres, et aux enfants qu'ils avaient au moment où ce ma-

(1) D'après l'avis de M. Léopold Delisle, notre manuscrit serait comparable au *Missel* d'Attavante conservé à Bruxelles, et supérieur au *Psautier* du même artiste, à la Bibl. nationale.

Une particularité à signaler, c'est l'analogie que présente le *Missel* de Lyon avec celui de Bruxelles, qui date de 1485. Le frontispice des deux volumes paraît avoir été exécuté d'après la même composition. Au milieu, on voit une sorte d'autel décoré d'un bas-relief antique, surmonté d'un rétable de la Renaissance. Le cartouche tenu par des anges, qui décorait le centre de ce rétable, a été découpé dans le ms. de Lyon. Il devait contenir le titre du volume comme celui de Bruxelles. La bordure du frontispice, dans les deux mss., est composée de camées antiques et de figures de saints encadrés dans des rinceaux, au travers desquels se jouent de petits enfants d'une grâce charmante. Au canon de la messe, les deux mss. présentent le Jugement dernier. Les saints et les martyrs des divers jours de l'année entrent dans la composition des innombrables lettres ornées, et sur presque toutes les pages des deux mss. courent un grand nombre d'ornements à fleurs, entremêlés d'arabesques d'une finesse incomparable et d'un coloris resplendissant. (Voir les notes sur le ms. de Bruxelles, dans les *Evangiles de Curmer*, p. 53.)

nuscrit leur fut offert, Antoine, Claude, Louis, François, ce qui permet de fixer vers 1506 la date du manuscrit. Tous ces personnages sont figurés dans la miniature du frontispice. Plusieurs écus aux armes de Lorraine et de Gueldre, ainsi que les initiales P R enlacées sous forme de monogramme, rappellent la famille du donataire.

Quatre-vingt-douze miniatures, dont plusieurs de grande dimension, ajoutent un double prix à ce précieux volume.

Office de la Vierge. — Haut. 0.22, larg. 0.15.

Très beau manuscrit sur vélin, exécuté en France au commencement du xvi[e] siècle. En tête, un calendrier contient de fort curieuses représentations du zodiaque, et, en regard, les occupations de chaque mois. On a mutilé la représentation du mariage, figurée au mois de mai.

Douze peintures à pleine page, d'une finesse incomparable, retracent les principaux faits de la vie de Marie, l'histoire de la chaste Suzanne, celle de Job sur son fumier, etc.... Chacune de ces compositions est un véritable tableau. Au bas de la plupart, deux anges soutiennent un écusson: *d'azur, au chevron d'or accompagné de 3 croisettes du même, au chef de gueules chargé de 3 besans d'or.*

Livre d'heures du xv[e] siècle, sur vélin. — Haut. 0.185, larg. 0.12. Superbe reliure du xvi[e] siècle, à compartiments de couleur, genre Grolier.

Outre les gracieuses bordures encadrant chaque page, douze grandes miniatures de la plus grande finesse retracent les principaux faits du Nouveau Testament.

Livre de prières du xiv[e] siècle, sur vélin. — Haut. 0.24, larg. 0.17.

L'un des plus remarquables de la collection. Chaque page est encadrée de rinceaux de feuillages constellés de touches d'or d'un éclat incomparable. Les petites miniatures du calendrier, et les trente deux grandes compositions, sont des merveilles de finesse et de coloration. Le style et le dessin en sont parfaitement chatiés.

Traités de droit canon. — Deux volumes exécutés au xv[e] siècle en Italie. Haut. 0.47. larg. 0.29.

Le premier de ces manuscrits a pour titre: *Concordia et discordantia canonum*, et contient l'apparat de Barthélemy de Brescia. Dans l'encadrement du frontispice, au bas de la première miniature, on lit en capitales gothiques: Guillerm. Boudreuile. Si c'est là le nom de l'enlumineur ou du calligraphe, il répond peu au style des ornements et des figures qui rappelle incontestablement celui du xv[e] siècle italien.

Le deuxième volume porte au dos le titre suivant : *Joannis Andree in Decretales.* Le premier folio, où nous aurions pu trouver ce titre complet, a été arraché. Dans l'édition de Lyon de Hugues de la Porte et d'Antoine Vincent, 1559, in-4°, ce livre a pour titre : *Sextus liber decretalium cum epitomis divisionibus et glossâ ordinariâ Do. Jo. Andree.* Ce volume est incontestablement de la même main que le précédent.

La Bibliothèque comprend, en outre, un nombre considérable de livres d'heures, de psautiers manuscrits des xv[e] et xvi[e] siècles, la plupart d'un grand intérêt, et aussi remarquables que ceux qui ont été mentionnés. Quelques-uns renferment des armoiries qui pourront mettre sur la trace de leurs anciens possesseurs.

L'un d'eux a été exécuté en 1536 pour le seigneur de Polignac. Un livre de prières de la fin du

XIVe siècle contient des notes ajoutées en 1585 par un seigneur François de Montchenu. On y trouve la date de naissance de ses enfants et celle de leur baptême dans la chapelle de son manoir de Châteauneuf.

Parmi les imprimés, on compte des éditions rares, principalement des typographes lyonnais.

On comprend qu'il ne soit pas possible d'énumérer ici tous les volumes; aussi nous arrêtons-nous à ce premier coup d'œil, renvoyant au catalogue illustré pour la description complète de la collection.

Eglises de Saint-Etienne et de Sainte-Croix.

Ces deux églises contigues à Saint-Jean, du côté nord, n'existent plus; elles ont disparu à la fin du siècle dernier. Leur liaison intime avec la Primatiale, aussi bien que leur importance liturgique et monumentale, nous oblige à leur consacrer quelques lignes. Malheureusement les dessins et les descriptions qui nous en restent se ressentent trop de l'ignorance archéologique des siècles passés.

On attribue la fondation de Saint-Etienne à l'archevêque de Lyon, S. Alpin, vers la fin du IVe siècle. A la suite des ravages des Huns, l'église fut reconstruite par S. Patient, vers 480, puis restaurée par Leidrade. Ce prélat fit construire auprès un cloître destiné à servir de logement à tous les clercs attachés au service de l'église, qui prirent le nom de Frères de Saint-Etienne, *Fratres Sancti Stephani.* Plus tard, lorsque Saint-Jean devint Cathédrale, ils adoptèrent et conservèrent le nom de *canonici Sancti Johannis Lugdunensis,* ou simplement de *canonici Lugdunenses.*

Telle fut l'origine du célèbre Chapitre de Lyon (1).

Malgré les nombreuses réparations que Saint-Etienne avait dû subir depuis Leidrade, cette église n'en avait pas moins conservé le cachet de son origine. Construite sur le plan d'une croix grecque, elle était précédée d'un *pronaos,* ou vestibule, dont la façade dénaturée se reconnaît sur plusieurs anciens dessins (v. p. 49). Etant parallèle à Saint-Jean, ses deux bras de croix communiquaient directement, au nord avec Sainte-Croix, au midi avec la Cathédrale, au moyen d'un passage dont les restes subsistent encore (v. p. 66). Une lithographie, placée en tête du *Cérémonial* de l'Eglise de Lyon, publié par M. Denavit, représente l'intérieur du sanctuaire de Saint-Etienne tel qu'il était avant 1789. D'après cette gravure, l'abside, éclairée par trois fenêtres, était très surbaissée et rappelait ainsi la disposition de Saint-Jean. L'autel ne portait pas de chandeliers, mais il était surmonté d'une sorte de candélabre à sept cierges, en forme de deux cornes d'abondance renversées et réunies par leurs extrémités inférieures.

Le sanctuaire était précédé d'un jubé reconstruit à la fin du XIVe siècle, par Philippe de Thurey. Les vitraux du chœur, donnés par l'archevêque A. de Talaru, et ceux de quelques chapelles passaient pour fort remarquables. Les verrières des chapelles de Saint-Eustache et de Saint-Clément portaient les armoiries des Sacconay. Au dire de l'abbé Guillon, Saint-Etienne aurait conservé la disposition affectée aux quatre stations de la pénitence publique, usitée dans la primitive Eglise.

(1) Pour les détails de l'organisation hiérarchique du Chapitre de Lyon, voir le *Mémoire pour les Comtes de Lyon contre les custodes de Sainte-Croix de la même ville.* Paris, 1764, in-4°. Voir également l'Introduction de *l'Obituaire de l'Eglise de Lyon,* publié par M. Guigue. Lyon, 1867.

Nous ne pouvons rappeler ici les faits historiques qui se passèrent dans l'enceinte de cette église, ni faire mention des donations magnifiques dont elle fut l'objet, non plus que des usages et des cérémonies qui s'y rattachaient, ce serait excéder les limites imposées à ce rapide aperçu (1). Il suffira de rappeler qu'à l'époque où le siège épiscopal fut transféré de l'église des Saints-Apôtres, aujourd'hui Saint-Nizier, à celle de Saint-Etienne, Saint-Jean était le baptistère de la nouvelle Cathédrale. Plus tard, au contraire, ce baptistère étant devenu l'église primatiale des Gaules, Saint-Etienne servit de baptistère à son tour. Au siècle dernier, on conservait encore, dans cette église, les fonts dans lesquels on administrait le baptême par immersion. Dès le commencement du XVIIe siècle, on ne s'en servait plus que pour baptiser les juifs ou les mahométans convertis. Les autres baptêmes avaient lieu à Sainte-Croix, où se faisaient toutes les fonctions curiales.

Fig. 2.

Saint-Etienne et Sainte-Croix, d'après le plan de Lyon de Simon Maupin, 1625.

Sainte-Croix fut construite au commencement du VIIe siècle par S. Arrige, 38e évêque de Lyon, et restaurée par Leidrade après le passage des Sarrazins. En 1444, cette église fut entièrement reconstruite par la libéralité du Chapitre et des paroissiens. L'étendue de l'édifice était restreinte, mais on manque de documents précis pour se faire une idée de son architecture. A l'intérieur, le chœur avait été décoré sur les dessins de F. de la Monce. Chabry fils avait fait les sculptures du fond du chœur ; la chaire à prêcher, composée de groupes d'anges, était de Clément Jayet, et dans la chapelle, à gauche du chœur, se trouvait le tombeau du fils de Mandelot, gouverneur de Lyon de 1571 à 1588. Au nord, près du chevet, une tour carrée, terminée en terrasse couverte, se reconnaît distinctement sur toutes les anciennes gravures.

Un dernier débris de cette église se voit encore dans l'arrière cour de la maison, n° 6, de la rue Saint-Etienne. C'est un pilier avec fragments d'arcs et de nervures qui devaient former l'entrée d'une des chapelles latérales de Sainte-Croix, ou du bas côté méridional de cette église adossé à Saint-Etienne. Le style des moulures et des profils se rapporte au XVe siècle.

Sainte-Croix était l'église paroissiale du cloître et du quartier Saint-Jean. Bien que dans la dépendance de la Cathédrale, elle avait son clergé et sa bannière, que l'on voyait à toutes les grandes processions, en compagnie de celle de Saint-Jean et des trois collégiales. Deux prêtres, sous le titre de *custodes*, remplissaient les fonctions curiales ; de tout temps le Saint-Sacrement était conservé à Sainte-Croix, ainsi que les reliques.

Généralement les anciennes cathédrales avaient des fonts baptismaux isolés et une annexe ou une chapelle, quelquefois un simple *repositorium*, où l'on déposait le Saint-Sacrement. Il n'existait

(1) Voir Ménestrier, *Hist. Consul.*, p. 238 ; l'abbé Guillon, *Lyon tel qu'il était*, p. 85 ; Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 63 ; l'abbé Jacques, *L'Eglise Primatiale*, p. 60 ; Leymarie, *Lyon ancien et moderne*, t. II, p. 219 ; D. Meynis, *Anciennes églises de Lyon*, p. 70, etc. Les manuscrits du custode Deville, à la Bibliothèque d'Aix, renferment aussi de curieux documents sur ces deux édifices, mais principalement au point de vue liturgique.

donc point de tabernacle dans l'église de Saint-Jean, ni dans celle de Saint-Etienne. Aussi, après la communion générale du clergé, à Noël, Pâques et la Pentecôte, le saint-ciboire était porté processionnellement à Sainte-Croix, et la même chose s'observait chaque fois qu'il y avait bénédiction du Saint-Sacrement à la Cathédrale. Cette tradition s'est perpétuée jusqu'à nos jours. On conserve actuellement les saintes espèces dans la chapelle *sub titulo crucis* (v. p. 78), d'où on les porte au maître-autel pour les bénédictions.

Les trois églises étaient réglées par le même clocher; on commençait les offices au son de la même cloche et on les finissait à la même heure. Selon les statuts de 1337, ces trois vaisseaux étaient un symbole de la Sainte Trinité.

Sainte-Croix et Saint-Etienne ne résistèrent pas aux orages de la Révolution. Les deux édifices tombèrent sous le marteau des démolisseurs en 1796, après avoir été vendus comme bien national, le 5 avril 1792, au prix de 22,600 livres.

La Manécanterie.

Au midi de la Cathédrale, presque sur l'alignement de la façade, s'élève un corps de logis, connu de tout temps sous le nom de *Manécanterie*. (Voir la planche d'ensemble de la façade.) Ce bâtiment, dont l'origine et la destination ne sont pas déterminées, a été attribué à Leidrade, qui en aurait fait le siége de l'école instituée par lui à Lyon. De là viendrait la dénomination de Manécanterie, *mane cantare*, chanter dès le matin, ou *mansio cantorum*, demeure des chantres. On a voulu également y reconnaître un dernier vestige du palais archiépiscopal ou même de l'église baptismale, édifiés par le même prélat au IXe siècle (1).

Cependant, en examinant la sculpture et certains détails d'architecture, nous serions tenté de reporter la construction de cet édifice à la période de 975 à 1050; On y reconnaît en effet plus d'une analogie avec les églises de Saint-Michel au Puy, de Saint-Paul d'Issoire, de Notre-Dame-du-Port de Clermont, et surtout d'Ainay à Lyon. Comme dans ces derniers monuments, l'emploi d'incrustations de briques colorées était appelé à jouer un grand rôle dans l'ensemble architectural de la Manécanterie. L'archivolte qui surmonte la porte d'entrée conserve encore ses briques incrustées, lesquelles se détachent en rouge sur le parement noirci de la muraille. Toutes celles de la corniche, de la croix placée au-dessus de la porte d'entrée et celles des intervalles entre les petits arcs, sont tombées en laissant vides leurs alvéoles. La principale décoration consiste en une série d'arcatures inégales de hauteur et de largeur, portées sur des colonnettes reposant sur de hauts pilastres.

La sculpture des chapiteaux et des archivoltes, simplement modelée à l'aide d'un coup de ciseau, en creux vif, rappelle l'ornementation romano-grecque rapportée de la Syrie centrale et de Constantinople. Dans l'intervalle de ces arcatures, quatre niches rectangulaires renferment des statues tellement mutilées par le baron des Adrets, qu'il est à peu près impossible de les déterminer.

(1) Voir la notice de M. de Saint-Andéol sur les *Sept monuments chrétiens de Lyon antérieurs au XIe siècle.*

Le premier groupe, au nord, paraît être composé de la Vierge, tenant l'Enfant-Jésus devant elle, et de plusieurs personnages groupés à ses côtés. A sa gauche, on reconnaît un homme d'armes agenouillé, appuyé sur un bouclier ovale. Le personnage de la deuxième niche devait être S. Michel, autant qu'on en peut juger par les arrachements d'un objet horizontal qui semblerait être un fléau de balance. La figure suivante porte une croix ou une lance. La dernière, au midi, également debout, tient de la main gauche un disque orné d'un soleil. De la droite, elle montre un écusson fixé horizontalement au-dessus d'elle,

Fig. 3. Fig. 4.

Détails de l'ancienne Manécanterie.

contenant une étoile à huit pointes. Cette figure ne peut être que l'Astronomie. Ce serait, en ce cas, l'une des plus anciennes représentations des arts libéraux employés dans la décoration des édifices. Quant aux fenêtres actuelles, il est évident qu'elles ne remontent pas au-delà de la fin du xive siècle.

Lorsqu'éclata la grande Révolution, la Manécanterie appartenait encore au Chapitre de Saint-Jean. Elle fut alors vendue comme bien national. Aujourd'hui, ce curieux bâtiment, laissé dans le plus déplorable abandon, sert de logements particuliers.

Au midi de la Cathédrale, entre l'Archevêché et l'ancienne Manécanterie, s'élève un vaste édifice d'un style assez noble, érigé à la fin du xviiie siècle par Décrénice, pour servir d'habitation au clergé. Des portes percées à tous les étages, au niveau des paliers d'un escalier monumental, devaient mettre la demeure des chanoines en communication directe avec la Primatiale. Après la Révolution, cette maison, connue sous le nom de *grande Manécanterie*, ou de *Maison des Comtes de Lyon*, devint propriété privée.

Notes diverses.

A ce qui a été dit au sujet de la disposition primitive du chœur, p. 92 et suiv., il convient d'ajouter quelques mots sur les innovations introduites à Saint-Jean depuis le commencement de ce siècle.

Après les jours néfastes de la grande Révolution, la Cathédrale fut rendue au culte catholique par un arrêté de M. Najac, préfet du Rhône, en date du 19 floréal, an x, conformément à la loi du 18 germinal de la même année (1802). L'édifice offrait alors l'aspect du plus complet délabrement; le dallage avait été bouleversé pour devenir praticable aux taureaux qui traînaient le char de la déesse Raison. Le sol de l'église était entièrement couvert de terre. Les toitures n'avaient pas été entretenues depuis 1793, et les eaux pluviales perçaient les voûtes de toutes les chapelles. Les vitraux avaient été défoncés et les autels renversés. Le service divin ne pouvait même pas y être célébré, et le gouvernement avait dû désigner l'église Saint-Nizier pour servir provisoirement de cathédrale (1). Mgr de Mérinville, évêque de Chambéry, administrait, alors par intérim, le diocèse de Lyon.

On dut alors songer à rétablir le maître-autel démoli par les terroristes. D'après la tradition, le nouvel autel proviendrait de la chapelle du séminaire de Saint-Charles. Mais d'après les comptes des réparations entreprises à Saint-Jean, il résulte que l'autel a été reconstruit en employant les fragments anciens qui pouvaient être utilisés (2). Les travaux furent confiés au sieur Bernard, marbrier, pour la somme de 8,700 fr., sous la direction de M. Loyer, architecte. D'après une note de ce dernier, il ne restait plus de l'ancien autel « que le grand panneau de devant, celui du marchepied et de ceux en retour des arrière-corps, fort mutilés. »

Le cardinal Fesch, nouvellement élu au siège de Lyon, employa son activité et son crédit à la cour de Napoléon pour tirer la Cathédrale de ses ruines et lui rendre une partie de sa splendeur passée. Mais les fonds étaient insuffisants, bien que la ville eût déjà avancé une somme de 180,000 fr. L'annonce de la prochaine arrivée à Lyon du pape Pie VII donna une nouvelle impulsion aux travaux (3). C'est à cette occasion qu'on plaça dans le chœur de la Cathédrale une partie des stalles et boiseries de Cluny achetées depuis quelque temps (4). A cet effet, on condamna l'arcade qui faisait communiquer le chœur avec les deux

---

(1) « Jusqu'à l'entier achèvement des réparations à faire dans l'église Saint-Jean, celle de Saint Nizier est mise à la disposition de l'archevêque. Le maire de la division du midi pourvoira de suite aux réparations que peuvent nécessiter le placement du siège épiscopal et d'autres dispositions intérieures. » (Arrêté du Préfet du 19 floréal, an x.)

(2) Dans un tableau « des ouvrages indispensables à faire dans la Cathédrale pour le rétablissement du culte », on lit, en ce qui concerne le maître autel et la chaire à prêcher : « Pour le maître-autel, dont la majeure partie des marbres qui composent son revêtement paraissant exister, on devra fournir le surplus et refaire les trois marches. L'autel en marbre des cy-devant Carmes-Déchaussés pourra être transporté à Saint-Jean pour en orner la chapelle de la Vierge. La chaire à prêcher (en marbre) de la même église pourra être posée à Saint-Jean. » (*Arch. dép., fonds moderne, sér. N.*)

(3) D'après une note du dossier concernant les réparations faites à la Cathédrale, on dépensa pour les travaux les plus urgents :

1° Pour les réparations des toitures.	20,848 f. 83 c.
2° Pour la construction du maître autel.	10,000 »
3° Pour la restauration des verrières.	6,000 »
4° Pour la réfection des toits des chapelles. . . .	11,660 »
5° Pour l'achat de 6 chandeliers.	3,000 »
6° Pour l'achat et la pose des stalles de Cluny. .	15,000 »
7° Pour l'ameublement de l'Archevêché.	53,575 »
8° Pour le même ameublement.	29,500 »
9° Pour la réparation du palais.	25,590 »

(4) D'après le mémoire produit par le sieur Petré Gelin, de Cluny, à M. Bernard de Charpieux, maire de la division de l'ouest, à Lyon, en date du 18 brumaire an x, ces boiseries ont été achetées pour la

chapelles latérales, en élevant une cloison haute de trois mètres, et contre les quatre piliers du transsept on adossa une partie de ces boiseries, exécutées vers 1783. Cette menuiserie, décorée d'emblêmes de l'Ancien et du Nouveau Testament, « sans défaut et la plus belle de l'Europe », si nous en croyons le témoignage de Petré Gelin, ne pouvait cependant manquer de former un disgracieux contraste avec le style de l'édifice. Aussi disparut-elle lors de la restauration de 1844. Les stalles basses restèrent seules autour de l'abside, et les boiseries furent revendues, en grande partie, à diverses églises du diocèse, après avoir décoré quelque temps la chapelle du grand séminaire de la place Croix-Pâquet.

Les belles barrières en fer forgé qui ferment actuellement le chœur, dans le transsept, se trouvaient primitivement, dit-on, dans la travée joignant l'abside. Elles séparaient ainsi le chœur des chapelles de Saint-Pierre et de Notre-Dame-du-Haut-Don. En 1804, elles furent allongées pour être placées où on les voit aujourd'hui. Ces barrières avaient été exécutées en 1760 par le sieur Muly, au prix de 4,348 fr.

En 1843, Mgr de Bonald fit élever une stalle pontificale sous la première travée du chœur. Exécutée par M. Bernard sur les dessins de M. Bossan, cette stalle est une merveille de menuiserie. Malheureusement, outre que son style du xve siècle s'accorde peu avec celui du monument, elle est un hors-d'œuvre relativement à l'ancienne disposition liturgique du chœur de la Primatiale. L'archevêque officiant se plaçait au fond de l'abside, où subsistent encore les débris de l'ancien trône pontifical. (Voir page 60, ainsi que la planche du soubassement de l'abside.) Quand il n'officiait pas, il prenait la place du doyen.

Nous ne dirons rien de la chaire à prêcher établie par M. Chenavard, en style gothique de 1830; cette œuvre ayant déjà été l'objet de sévères critiques.

Les Orgues. — C'est en 1841 que les orgues furent introduites (1) à la Primatiale par Mgr de Bonald, qui venait, peu de mois auparavant, d'être transféré du siège épiscopal du Puy au siège primatial de Lyon. A son arrivée, une de ses premières préoccupations fut de relever et d'embellir les cérémonies de sa Cathédrale, par les exécutions musicales d'une maîtrise régulière et importante, dont l'établissement fut confié à M. Danjou, organiste de N.-D. de Paris. La Manécanterie (reconnue depuis comme séminaire), et un groupe de chapelains devaient en former les éléments.

Un orgue provisoire, qui est actuellement à Saint-Maurice de Vienne, fut d'abord placé sous un arceau de l'avant chœur de Saint-Jean. Bientôt on établit au fond de l'abside un instrument neuf de petites dimensions, mais de très bonne facture, construit par la maison Daublaine-Callinet, de Paris. C'est dans cet instrument que fut utilisé, une des première fois, le levier pneumatique de M. Barker.

Cathédrale de Lyon au prix de 6,000 fr. Le transport et le placement dans le chœur de la Cathédrale, ont coûté 6,000. Au dire de Petré Gelin, ces boiseries auraient coûté d'exécution 64,000 fr.

Le citoyen Etienne Ollion, teneur de livres, place Confort, 57, dans une lettre en date du 16 floréal an x, adressée au maire de la division de l'ouest, décrit la boiserie qu'il a vu à Cluny chez le sieur Petré Gelin : « 336 stalles forment le bas de la boiserie ; les panneaux de dessus sont munis chacun d'un ovale en bas relief, au milieu duquel se trouve, aussi en relief, un sujet de l'Ecriture sainte, tant du Vieux que du Nouveau Testament. Les quatre places des dignitaires se trouvent décorées chacune de deux superbes colonnes munies de tous les chapiteaux et corniches, etc. »

D'apres le mémoire des vendeurs, Petré Gelin, et Martin Paul, son associé, ce fut un sieur Chatillon, entrepreneur à Cluny, qui fut chargé d'expédier à Lyon ces boiseries. cinquante-trois voitures furent employées à les amener à Mâcon, où on les chargea sur deux bateaux. Arrivées à Lyon, les boiseries furent débarquées au pied de l'abside de Saint-Jean. Cette opération dura sept jours, et il fallut faire abattre le terrain au bord de la Saône pour faire un chemin propre à faciliter le déchargement des bateaux. Cette opération fut achevée le 10 juin 1802, et coûta 3,092 f. (*Arch. du départ., fonds moderne.*)

(1) La tradition a toujours rapporté que les orgues n'avaient pas été admises autrefois par l'église primatiale de Lyon. Peut être serait-on tenté de croire cette assertion inexacte, d'après le texte de l'acte capitulaire suivant, daté du xive siècle et cité par Ducange : « *Deliberaverunt, quod malefactores, qui claustrum violaverunt, hospitia canonicorum fregerunt, et ipsos injuriaverunt, requirantur ut dictam injuriam emendent : quod nisi fecerint, quod contra ipsos cessus apponatur*, organa *suspendantur, etc.* » (Acta capitularia ecclesie Lugdunensis, anno 1347, fol. 133). Mais il faut se rappeler que *organum* était souvent pris dans un sens général et se rapportait parfois à la notation du chant d'église. Le texte précédent pourrait donc simplement signifier le chant de la messe supprimé comme punition ; en un mot la *messe à priva*, particularité très connue de la discipline lyonnaise.

Mais cet orgue, par sa disposition, cachait à moitié la verrière absidale; de plus, il obligeait à reporter en avant le trône que l'on dresse au fond du chœur pour les messes pontificales; vers 1852 on le transporta sous l'arceau qui sépare du chœur la chapelle de la Vierge. On éleva la façade du buffet en arrière des stalles du chœur et le clavier fut rentré dans l'intérieur de l'instrument lui-même. M. Ducroquet, successeur de la maison Daublaine-Callinet, fut chargé de ce travail.

Malgré un premier remaniement effectué en 1860, cet orgue n'était pas encore en rapport avec les progrès de la maîtrise et les besoins du chœur. En outre, devant remplir le double rôle d'orgue de chœur et de grand orgue, il était désirable de lui donner plus d'importance. En 1872, Mgr Ginoulhiac obtint du gouvernement la reconstruction de l'orgue de la Primatiale. Le buffet fut donc agrandi et surélevé, les tuyaux du nouvel instrument devant atteindre le sommet de l'arc; une façade postérieure fut disposée, le tout sur les dessins de M. Desjardins. Les travaux de facture furent exécutés par M. J. Merklin, qui, depuis peu, avait établi à Lyon une succursale de ses ateliers de Paris.

Actuellement, l'orgue de la Primatiale est un instrument de 26 jeux, (la place est préparée pour 32) sur trois claviers et pédales séparées, avec pédales de combinaisons. C'est un assez grand 16 pieds, dont la sonorité peut lutter, sinon comme force, au moins comme majesté, noblesse et ampleur, avec les meilleurs instruments de notre époque. Mais il attend encore son achèvement, divers aménagements intérieurs, le complément de ses jeux et les tuyaux de montre de sa façade postérieure (1).

ETAT PRIMITIF DU PARVIS

Note de la page 70

Durant le cours de l'impression des pages précédentes, d'importants travaux ont eu lieu au parvis de la façade, en vue de l'établissement de la clôture dont on a jugé à propos de l'entourer. Au mois

Fig. 5.

Coupe du parvis sur l'axe du portail central.

d'octobre 1879, le dallage fut déposé; quelques fouilles nous permirent alors de reconnaître la disposition primitive.

Des remblais ayant successivement exhaussé la place Saint-Jean qui s'étend devant la Cathédrale, le niveau du parvis s'éleva également peu à peu jusqu'à devenir de plain-pied avec l'église.

(1) Note communiquée par M. l'abbé Neyrat, maître de chapelle de la Primatiale.

D'après les traces bien visibles que nous avons recueillies, principalement au portail central, nous croyons pouvoir avancer que primitivement on pénétrait dans l'édifice en gravissant trois marches de 0.11c. de hauteur, dont deux se trouvaient dans l'intérieur des ébrasements des portails, et la troisième, au niveau du parement extérieur du soubassement de la façade. En effet, à 0.88c de ce parement, il existe une marche, assez bien conservée, de 0.22c de hauteur. Mais comme cette élévation serait anormale et dangereuse pour la foule, une marche intermédiaire devait la partager et former deux foulées égales de 0.44c. Sur les *allèges* des fondations, un épais lit de béton et l'épaisseur du dallage devaient mettre le niveau du parvis à 0,11c au-dessous de ces deux premières marches, comme semble l'indiquer le poli du parement. De plus, les angles de cette marche, émoussés par le frottement des pieds, ne laissent pas de doute à ce sujet.

Le niveau primitif du parvis était donc de 0.33c au-dessous du niveau actuel. Cette disposition est exactement celle de l'église Saint-Maurice de Vienne (Dauphiné). Dans ces conditions, la saillie qui forme actuellement un banc de pierre, n'était qu'un simple socle destiné à donner de l'assiette à l'ensemble de la façade. Pendant la durée des travaux, on a pu remarquer combien la sculpture, ainsi vue d'un peu plus bas, avait à gagner comme effet d'ensemble.

Chapiteau incrusté. Chœur de la Cathédrale, — XIIme s.

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

Page 10, note 56, *au lieu de* : arcum dabber, *lire* : arcum dublier.

— 29, ligne 14, — Amelin Baffet, *lire* : Bastet.

— 47, — 21. Les paroles prêtées à Napoléon doivent être plutôt reportées à l'année 1805, alors que l'empereur et l'impératrice Joséphine assistèrent aux grandes cérémonies du jour de Pâques, le 14 avril, dans la Cathédrale de Saint-Jean. En 1807, Napoléon ne s'est arrêté que quelques heures, le 30 décembre, à l'hôtel de l'Europe, gardant l'incognito, sous le nom de Prince de Venise.

— 54. NOTE. — Au moment où les dernières feuilles étaient sous presse, M. Henry Révoil voulut bien se rendre à notre invitation pour examiner les signes lapidaires de la Cathédrale et nous donner son avis sur la similitude de plusieurs sigles avec certaines lettres caroliennes. L'éminent auteur de l'*Architecture romane du midi de la France* reconnaît, avec nous, que pas un des sigles de Saint-Jean n'est antérieur à la fin du XIIe siècle. La présence de certaines lettres caroliennes aurait pu faire supposer que les blocs sur lesquels elles se trouvent proviendraient de la Cathédrale primitive et auraient été réemployés dans l'édifice actuel. Mais la taille, la qualité de la pierre extraite de la même carrière suffisent pour combattre ce doute.

« Cependant (nous écrivait M. Révoil, à la date du 3 avril 1880), il importe de constater que Saint-Jean de Lyon est l'œuvre de « cette école de maîtres ès-pierres du Midi, dont l'origine remonte au IXe siècle et qui, depuis cette époque jusqu'au XIIIe siècle, « a suivi sa tradition, affirmé son style architectural et marqué ses œuvres des sigles caractéristiques de sa franc-maçonnerie. »

— 62, 9, *au lieu de* : étonnant, *lire* : étonnants.

— 65, 10, et page 74, ligne 1, *lire* : vêtu de la cotte d'armes recouvrant le haubert.

69, — 10, *ajouter* : et du cardinal de Saluces.

— 72, — 20, *au lieu de* : philactère, *lire* : phylactère.

— 76, 14. S. Ferjeux. — Le nom de ce compagnon de S. Ferréol était Ferrucio, que La Mure et Dunod ont traduit par Fargeux et Ferjeux. Mais nous devons dire que Baillet dans sa *Vie des Saints*, en français, lui donne le nom peut-être plus exact de S. Ferrution.

— 80, — 16. L'emplacement de la chapelle de la *Grande-Madeleine* devait se trouver en arrière de la *Petite-Madeleine*, à la place de la sacristie actuelle, comme semble l'indiquer ce passage de l'acte de fondation : « *Retro ecclesiam Lugdunensem, inter dictam ecclesiam et aulas archiepiscopales Lugdunenses.* » (V. p. 16, note 108).

— 86, — 11, *au lieu de* : quelqu'autres, *lire* : quelques autres.

— 94, — 14, — croix processionnales, *lire* : processionnelles.

— 95, — 4, — un merveilleuse exécution, *lire* : une merveilleuse exécution.

— 97, — 23, — subsistés, *lire* : subsisté.

— 98, — 5, — élipse, *lire* : ellipse.

111, — [illegible], — conservés, *lire* : conservé.

— 123, 7, — d'autrefois, *lire* : d'autres fois.

— 142, 29, *apres* : Joël, *ajouter* une virgule.

— » , 29, *au lieu de* : Melchissedech, *lire* : Melchisedech.

— » , — 34, — agiographiques, *lire* : hagiographiques.

— 152, — 12, — nymbe, *lire* : nimbe.

— 156, 8, — meilleurs, *lire* : meilleures.

— 164, 37, — Machéroute, *lire* : Machéronte.

— 173, — 2, — en faveur sa Cathédrale, *lire* : en faveur de sa Cathédrale.

— 187, 7, — voir, *lire* : voire.

— 191, 16, — criquet, *lire* : cricket.

— 194, — 29. *ajouter* : L'examen des pierres tombales prouve que les chanoines de Lyon portaient également les gants pontificaux.

— 195, — 38, *au lieu de* : aubert, *lire* : haubert.

— 204, *au lieu de* : Fig. 15, *lire* : Fig. 18.

— 207, ligne 29, *au lieu de* : Salles, *lire* : Sales.

— 208. En mentionnant les objets faisant partie du Trésor, nous aurions dû parler d'un curieux autel portatif, provenant de la collection de Mgr de Bonald. Mais comme nous éprouvions alors des doutes sur son authenticité, nous avons cru devoir le négliger. Un nouvel et très attentif examen a modifié notre opinion à cet égard. Cet autel, qui présente une très grande analogie avec celui du Trésor de Conques (voir les *Annales archéologiques*, t. XVI, p. 77), est composé d'une plaque d'agate violette, translucide, enchâssée dans un ais de bois recouvert de lames d'orfèvrerie. Le style des ornements et des figures de saints, exécutés *au repoussé*, qui décorent le deux faces de cet encadrement, est celui du XVe siècle. Il doit, en outre, appartenir à l'art russe, comme l'indiquent le caractère des figures et les légendes entourant la pierre.

TABLE DES MATIÈRES

Troisième Partie.

LES VITRAUX

Quatrième Partie.

LA SCULPTURE

APPENDICE

TABLE

DE

CLASSEMENT DES PLANCHES

CONTENUES DANS LE VOLUME

EXPLICATION DES LETTRES ORNÉES

en tête des chapitres.

La lettre E (page v), la lettre T (page 99) et la lettre B (page 157), proviennent du *Missel* français exécuté au commencement du XIVe siècle, conservé dans le Trésor de la Cathédrale. Ce manuscrit est cité page 209.

La lettre P (page 1) est tirée d'un livre d'heures du XIVe siècle, provenant du monastère de Saint-Bénigne de Dijon. (Bibl. des PP. Jésuites de Lyon.)

La lettre P (page 47) figure dans le *Missel* d'Attavante, cité page 209.

La lettre C (page 205) est extraite du *Missel* légué par l'archevêque Jean de Talaru à la chapelle de Saint-Pierre, qu'il avait fondée dans la Cathédrale. (Bibl. de la Ville, ms. 851.)

Achevé d'imprimer à Lyon, le 15 avril 1880

PAR

MOUGIN-RUSAND

JEAN VAN DER PLOEG
Metteur en pages

CHARLES MARTEL
Imprimeur